

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES CERTIFICATIONS COMME OUTILS D'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE VIE DES COLLECTIVITÉS DU SUD : ÉTUDE DE CAS
D'UNE FILIÈRE TEXTILE BIOLOGIQUE ET ÉQUITABLE EN INDE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR
CAROLINE MAILLOUX

FÉVRIER 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce mémoire n'aurait pas été possible sans le soutien et les conseils de nombreuses personnes. Du Nord au Sud, ma liste de remerciements est longue. J'aimerais d'abord remercier ma directrice de recherche Mme Corinne Gendron pour ses précieux conseils, sa confiance et pour m'avoir suggéré la première la route de l'Inde. Merci également de m'avoir donné l'opportunité de faire partie de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable. Cette expérience fut très enrichissante, d'un point de vue académique et personnel. J'en profite pour remercier mes collègues et amis, Jérôme Guy, Julien Boucher, Marie Hanquez, Caroline Mailhot, Marie-Claude Allard, Chantal Hervieux et Véronique Bisailon pour leurs conseils et encouragements. Un merci tout particulier à mon amie Alice Friser pour son aide. Un clin d'œil à Alain Lapointe pour sa bonne humeur et son écoute. Merci également à Marie-France Turcotte et Olga Navarro Flores pour leurs suggestions. Un grand merci à Oxfam Magasin du Monde en Belgique, tout particulièrement à Stéphane Parmentier et Laurence Dooms pour m'avoir accueillie et confortée dans le choix de mon étude de cas. Merci également d'avoir partagé vos informations et d'être restés aussi patients dans l'attente de mes résultats. Merci à Carole Crabbé de la Campagne Vêtement Propre (Belgique) pour les mêmes raisons.

Au Sud, un merci particulièrement chaleureux à Rajat Jaipuria et à son père Rajendra. Merci pour l'accueil, la confiance et l'amitié. Merci également à Arun Chandler et à sa famille pour l'hospitalité, les soins, et pour m'avoir fait découvrir les délices de la cuisine indienne. Un grand merci à toute l'équipe de Chetna Organic (Hyderabad), et particulièrement à Savithri et Babu. Mille mercis à l'équipe de l'OCPI (Adilabad) qui fut ma famille d'accueil pendant mon exil; pour ne nommer qu'eux, merci à Chambabu, Veera, Kirsan Roa, Mahesh et leurs femmes. Un merci spécial à Ramesh sans qui rien de tout cela n'aurait été possible. Ramesh, merci pour ton dévouement et ton amitié. Merci aux producteurs et productrices de l'OCPI pour les moments inoubliables passés en votre compagnie: ce fut un privilège de partager un petit bout de vie avec vous. Pour ces mêmes raisons, merci aux travailleurs de Rajlakshmi. Hakop, merci pour la visite de l'imprimerie; Marc-Henri, merci pour les discussions passionnées et passionnantes et longue vie à FibrÉthik.

De retour au Nord, je souhaite remercier mes amies et consœurs de maîtrise Caroline, Perrine et Rosemarie pour leurs encouragements. Enfin, merci à ma famille, mes parents et mon frère, pour leur amour et leur soutien depuis toujours. Merci à mon amoureux d'avoir été aussi patient et d'avoir cru, parfois plus que moi-même, à l'achèvement de ce mémoire.

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	xi
LISTE DES TABLEAUX.....	xiii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	xv
RÉSUMÉ	xvii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
CRISE DU COTON ET MONDIALISATION	7
1.1 LES FACTEURS DE CRISE DU SECTEUR DE LA PRODUCTION DU COTON	8
1.1.1 La chute des prix du coton et ses impacts sur les pays en développement	9
1.1.2 Les causes à l'origine de la chute des prix du coton.....	10
1.2 LA CULTURE DU COTON ET L'ENVIRONNEMENT.....	21
1.2.1 Le coton et les pesticides	21
1.2.2 Le coton et l'eau	22
1.3 LA CULTURE DU COTON ET SES IMPACTS SUR LA SANTE ET LES REVENUS DES PRODUCTEURS	23
1.4 LE COTON BT : SUCCES OU ECHEC ?.....	25
1.4.1 Des résultats contradictoires ?	26
1.4.2 Monopole et privatisation des semences OGM	28
1.4.3 L'Inde : un cas d'école des conséquences de la mondialisation de l'agriculture.....	29
1.5 LA CRISE DES ATELIERS DE MISERE (SWEATSHOPS).....	32
1.5.1 Les premières vagues de délocalisation (1970-1990).....	33
1.5.2 L'entrée en vigueur de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV).....	34
1.5.3 La création de zones franches d'exportation (ZFE).....	35
1.5.4 La gouvernance des chaînes d'approvisionnement textile.....	36
1.5.5 Impacts sur les conditions de travail et l'environnement.....	40
1.6 LES NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX ÉCONOMIQUES	45
CONCLUSION	48

CHAPITRE II	
AGRICULTURE BIOLOGIQUE, COMMERCE ÉQUITABLE ET CODES DE CONDUITE	.51
2.1 L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	52
2.1.1 D'une idéologie à un système de régulation internationale	52
2.1.2 Définition et projet	55
2.1.3 Le fonctionnement de l'agriculture biologique	58
2.1.4 Agriculture biologique, coton et textile	70
2.2 LE COMMERCE ÉQUITABLE	76
2.2.1 Du commerce de la charité au commerce équitable	76
2.2.2 Le projet du commerce équitable	80
2.2.3 Les systèmes de garantie et filières du commerce équitable	87
2.2.4 Comparaison des principes et des systèmes de garantie du commerce équitable	97
2.2.5 Commerce équitable, coton et textile	99
2.3 COMPARAISON ENTRE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LE COMMERCE ÉQUITABLE	108
2.4 LES CODES DE CONDUITE	112
2.4.1 Définition	113
2.4.2. Typologie des codes de conduite de l'industrie textile	113
2.4.3 Comparaison des codes de conduite de l'industrie textile utilisés dans les filières équitables	123
2.6 LES LIMITES DES CERTIFICATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	135
2.6.1 Limites d'un système basé sur la consommation au Nord	135
2.6.2 Accessibilité, participation et équité	137
CONCLUSION	143
CHAPITRE III	
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	147
3.1 STRATÉGIE GÉNÉRALE DE RECHERCHE	147
3.1.1 Rappel des questions de recherche	147
3.1.2 L'approche épistémologique	149

3.1.3 L'étude de cas.....	150
3.1.4 Assurer la validité des résultats de recherche	155
3.2 NOTRE STRATÉGIE DE COLLECTE DE DONNÉES.....	158
3.2.1 Grille de collecte de données.....	159
3.2.2 L'observation participante.....	161
3.2.3. Entrevues semi-dirigées.....	167
3.2.4 Collecte de documents.....	172
3.2.5 Fiabilité de notre stratégie de recherche	173
3.3 LE CORPUS DE DONNÉES ET SON ANALYSE.....	174
3.3.1 Données d'observation	175
3.3.2 Entrevues semi-dirigées.....	181
3.3.3 Collecte documentaire et analyse	189
3.3.4 Éthique de la recherche	190
CONCLUSION	191
CHAPITRE IV	
ÉTUDE DE CAS D'UNE FILIÈRE TEXTILE BIOLOGIQUE ET ÉQUITABLE.....	193
4.1. L'ORGANIC COTTON PROGRAM IN INDIA.....	194
4.1.1. Émergence de l'OCPI.....	196
4.1.2 Mission et objectifs de l'OCPI	198
4.1.3. La structure organisationnelle et représentative de l'OCPI	200
4.1.4 Les activités de l'Organic Cotton Program in India et de ses membres	202
4.1.5. Profil économique de l'Organic Cotton Program in India.....	209
4.2 RAJLAKSHMI COTTON MILL LTD.....	213
4.2.1 Historique de Rajlakshmi	214
4.2.2 Vision de l'organisation	214
4.2.3 Les activités de Rajlakshmi	216
4.2.4 Profil économique de Rajlakshmi Cotton Mills Ltd.....	221

4.3 OPÉRATIONNALISATION DES NORMES ET DES PRINCIPES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	226
4.3.1 Principes de production	226
4.3.2 Le système de contrôle interne	233
4.3.3 L'intégrité des produits biologiques	235
4.4. L'OPÉRATIONNALISATION DES PRINCIPES DU COMMERCE ÉQUITABLE	236
4.4.1 Principes du commerce équitable liés à la gouvernance.....	237
4.4.2 Principes économiques	242
4.4.3 Critères sociaux du commerce équitable	253
4.5 OPÉRATIONNALISATION DES NORMES INCLUSES DANS LES CODES DE CONDUITE DU COMMERCE ÉQUITABLE ET DE LA CVP	258
4.5.1. Choix libre de l'emploi.....	258
4.5.2. Non-discrimination et égalité de rémunération	258
4.5.3 Âge minimum de travail et travail des enfants	260
4.5.4. Liberté syndicale et droit de négociation collective	260
4.5.5 Conditions de travail.....	262
4.5.6. Santé et sécurité au travail.....	264
4.5.7. Sécurité sociale.....	266
CONCLUSION	267
CHAPITRE V	
ANALYSE DES ENTREVUES ET IMPACTS DE LA FILIÈRE BIO-ÉQUITABLE	271
5.1 RÉSULTAT DES ENTREVUES DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION	271
5.1.1 Les incitatifs à participer au projet de l'OCPI	274
5.1.2 Les principaux changements vécus par les producteurs	276
5.1.3 Autres impacts du projet de l'OCPI.....	292
5.1.4 Sensibilisation au commerce équitable.....	297
5.2 RÉSULTATS DES ENTREVUES DANS LE SECTEUR DE LA CONFECTION TEXTILE	303
5.2.1 Les facteurs incitatifs à travailler chez Rajlakhmi	305
5.2.2 Les changements vécus depuis les quatre dernières années	305

5.2.3 Les normes des codes de conduite moins bien adaptées au contexte indien de l'industrie textile.....	314
5.2.4 Acquisition de connaissances et de compétences.....	316
5.2.4.1 Sensibilisation aux codes de conduite et au coton biologique et équitable.....	318
5.3 RÉSULTATS DES ENTREVUES AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT TEXTILE.....	324
5.3.1 Les certifications.....	324
5.4 LES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS SEGMENTS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	330
CONCLUSION.....	332
 CHAPITRE VI	
LA FILIÈRE BIOLOGIQUE ET ÉQUITABLE AU SUD COMME OUTIL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES COLLECTIVITÉS.....	
335	
 6.1 LES CERTIFICATIONS BIOLOGIQUE ET ÉQUITABLE COMME SOURCE DE RÉGULATION ALTERNATIVE À LA CRISE « GLOBALE » DU COTON.....	
335	
6.1.1 Les certifications comme réponse à la chute et à l'instabilité des prix du coton.....	336
6.1.2 Les certifications comme réponse aux impacts environnementaux de la culture du coton.....	338
6.1.3. Les certifications comme réponse aux enjeux liés au coton OGM.....	341
6.1.4. Les certifications comme réponse à la chute de revenus des producteurs.....	342
6.1.5 Les certifications comme réponse aux problèmes de santé des producteurs et de leurs familles.....	345
6.1.6. Les certifications et les codes de conduite comme réponse à la crise des ateliers de misère.....	347
 6.2 LES CERTIFICATIONS COMME OUTIL DE MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT TEXTILE.....	
352	
 6.3 LES CERTIFICATIONS COMME VECTEUR D'AUTONOMISATION DES PRODUCTEURS ET DES OUVRIERS DU SECTEUR TEXTILE.....	
363	
6.3.1 Autonomisation des producteurs, réussites et limites.....	363
6.3.2 Autonomisation des travailleurs de l'industrie textile, réussites et limites.....	367
6.4 Des résultats généralisables ?.....	370
CONCLUSION.....	377

APPENDICE A	387
ANALYSE DES CERTIFICATIONS HYBRIDES BIO-ÉQUITABLE ET ÉQUITABLE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE (ESR)	387
BIBLIOGRAPHIE.....	395

LISTE DES FIGURES

Figure	
Figure 1.1 : Les étapes de la filière textile	8
Figure 1.2 : Évolution du prix du coton de 1988 à 2008 selon le National Cotton Council of America, 2008	9
Figure 1.3 : La chaîne d'approvisionnement textile, adapté de Parmentier et Bailly, 2005 p. 115.....	38
Figure 1.4: La consommation responsable et ses mécanismes.....	48
Figure 2.1: Les normes internationales du travail ou Conventions de l'OIT	63
Figure 2.2 : Système de certification de l'agriculture biologique.....	67
Figure 2.3: Fonctionnement de la filière intégrée du commerce équitable	90
Figure 2.4 : Fonctionnement de la filière labellisée de FLO, adapté de Bisaillon, 2008	92
Figure 2.5: Standards de FLO (filiale labellisée), adapté de Bisaillon, 2008.....	96
Figure 2.6: La chaîne d'approvisionnement textile : problèmes et alternatives	134
Figure 3.1: L'étude de cas unique selon Yin (2003).....	154
Figure 3.2: Constitution méthodologique de notre étude de cas	159
Figure 3.3: Schématisation du processus de prise de notes jusqu'à la rédaction du journal ethnographique, adaptée de Bisaillon, 2008	167
Figure 4.2: Les districts participants au projet de l'OCPI.....	195
Figure 4.3: Fonctionnement de l'OCPI.....	198
Figure 4.4: La structure organisationnelle de l'Organic Cotton Program in India en 2007	202
Figure 4.5: La cueillette manuelle du coton en fleur.....	203
Figure 4.6: La pesée du coton et son entreposage.....	204
Figure 4.7: La cargaison des camions	205
Figure 4.8: L'égrenage du coton à l'usine SAGAR Fibers Pvt Ltd.....	206
Figure 4.9: Les quatre piliers de la Farmer Field School selon l'OCPI	208
Figure 4.10: Le filage du coton-fibre à l'usine Pacific Cotspin Limited	217
Figure 4.11: Le tissage chez Rajlakshmi Cotton Mills Ltd.....	217
Figure 4.12: La teinture et l'ennoblissement à l'usine RUPA.....	218
Figure 4.13: La coupe, l'assemblage et la finition à l'usine Rajlakshmi Cotton Mills Ltd	219
Figure 4.14: La commercialisation des vêtements bio-équitable.....	220
Figure 4.15: Les certifications de la filière OCPI/Rajlakshmi Cotton Mills Ltd.....	225
Figure 4.16: Fabrication d'engrais biologique et vermicompostage.....	229
Figure 4.17: La préparation pour la culture de relais et l'interculture de coton et de fèves rouges.....	230

Figure 4.18: Trappe à phéromones et fabrication du jus de Neem.....	232
Figure 4.19: Système de contrôle interne (à droite les journaux des producteurs, au centre, le système de vérification par les pairs et à gauche, le système de traçabilité).....	234
Figure 4.20: Visite annuelle du certificateur Skal.....	235
Figure 4.21: Formation du Mutual Aided Cooperative (MAC) à Adilabad.....	238
Figure 4.22: Distribution de jouets avec la prime équitable.....	256
Figure 5.1: Les incitatifs à participer au projet de l'OCPI.....	276
Figure 5.2: L'amélioration de la situation économique	282
Figure 5.3: Amélioration de la situation familiale	289
Figure 5.4: De l'acquisition de connaissances à l'autonomisation des producteurs.....	297
Figure 5.5: L'amélioration des conditions de travail des employés de Rajlakshmi	313

LISTE DES TABLEAUX

Tableau

Tableau 2.1: Situation des organismes de certification et de leur statut d'accréditation pour l'année 2006, selon Rundgren (2007 p. 67).....	69
Tableau 2.2: Les principaux acteurs du commerce équitable.....	79
Tableau 2.3: Spécificités et points communs entre les normes de l'agriculture biologique et du commerce équitable	111
Tableau 2.4: La référence normative des codes de conduite utilisés dans la filière textile équitable...	127
Tableau 2.5: Les caractéristiques des codes de conduite utilisés dans les filières équitables	130
Tableau 3.1: Aperçu de notre grille de collecte de données.....	160
Tableau 3.2: Caractérisation socio-démographique des répondants dans le secteur de la production .	184
Tableau 3.3: Caractérisation socio-démographique des répondants	186
Tableau 3.4: Détails techniques des entrevues semi-dirigées	187
Tableau 3.5: Analyse de contenu pour la catégorie "Amélioration de la situation économique"	189
Tableau 4.1: Distribution par État des membres de l'OCPI.....	196
Tableau 4.2: La Prime biologique tel que stipulée dans le contrat unissant Rajlakshmi et l'OCPI en date de novembre 2006	245
Tableau 4.3: Comparaison des revenus nets en roupies des producteurs bio-équitables et des producteurs conventionnels.....	246
Tableau 4.4: Profil économique de 11 producteurs rencontrés dans la région d'Adilabad	249
Tableau 4.5: Comparaison du salaire minimum légal et du salaire minimum vital et du salaire des employés de Rajlakshmi	264
Tableau 5.1: Catégories et unités d'analyse des entrevues dans le secteur de la production	273

Tableau 5.2: Catégories et unités d'analyse des entrevues du secteur de la confection.....	304
Tableau 5.3: Catégories et unités d'analyse pour les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile	324

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AB	Agriculture Biologique
AFN	<i>Africa Fairtrade Network</i>
Asa	Accord sur l'agriculture
CAD	Dollars Canadiens
CE	Commerce équitable
CLAC	<i>Coordinadora Latinoamericana y el caribe de Pequeños Productores de comercio Justo</i>
COFA	<i>Chetna Organic Farmers Association</i>
CVP	Campagne Vêtements Propres
EFTA	European Fair Trade Association
ESR	Équitable Solidaire et Responsable
ETC India	<i>ETC Consultant Private Ltd in India</i>
ETI	<i>Ethical Tradding Initiative</i>
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFS	<i>Farmers Field School</i>
FINE	FLO IFAT NEWS EFTA
FLA	<i>Fair Labour Association</i>
FLO	<i>Fairtrade Labelling Organizations International</i>
FLO-Cert	<i>Fairtrade Labelling Organizations International Certification</i>
FMI	Fond Monétaire International
FTF	<i>Fair Trade Foundation</i>
FTO	<i>Fair Trade Organization</i>
FWF	<i>Fear Wear Foundation</i>
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i>
GOTS	<i>Global Organic Textil Standards</i>
ICCO	Organisation Inter-églises de Coopération au développement
ICM	<i>Integrated Crop Management</i>
IMO	<i>Institute for Maketecology</i>
ISO	Organisation internationale de normalisation

GOTS	<i>Global Organic Textile Standards</i>
IFAT	<i>International Federation for Alternative Trade</i>
IFOAM	<i>International Federation of Organic Agriculture Movements</i>
IPM	<i>Integrated Pest Management</i>
IVB	<i>International Association Natural Textile Industry</i>
JOCA	<i>Japan Organic Cotton Association</i>
MAC	<i>Mutual Aided Cooperative</i>
MCC	<i>Mennonite Central Committee</i>
MSN	<i>Maquila Solidarity Network</i>
NAP	<i>Network of Asian Producers</i>
NEWS!	<i>Network of European Worldshops</i>
NMSÉ	<i>Nouveaux Mouvements Sociaux Économiques</i>
NOP	<i>National Organic Program</i>
OCPI	<i>Organic Cotton Program in India</i>
OCGra	<i>Organic Cotton Grower's Association</i>
OE	<i>Organic Exchange</i>
OGM	<i>Organisme Génétiquement Modifié</i>
OIT	<i>Organisation Internationale du Travail</i>
OMC	<i>Organisation Mondiale du Commerce</i>
OMM	<i>Oxfam Magasins du Monde</i>
OMS	<i>Organisation Mondiale de la Santé</i>
ONG	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
ONU	<i>Organisation des Nations Unies</i>
OTA	<i>Organic Trade Association</i>
PFCE	<i>Plate Forme Française pour le Commerce Équitable</i>
SA8000	<i>Social Accountability International 8000</i>
SERV	<i>Sales Exchange for Refugee Rehabilitation and Vocation</i>
SHG	<i>Self Help Group</i>
USDA	<i>United States Department of Agriculture</i>
WRAP	<i>Worldwide Responsible Apparel Production</i>
WRC	<i>Working Rights Consortium</i>

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur le potentiel de régulation des certifications sociales et environnementales dans un contexte de mondialisation de l'économie. Plus précisément, ce mémoire se concentre sur la capacité du commerce équitable, de l'agriculture biologique et des codes de conduite à améliorer les conditions de vie des collectivités du Sud en proie à la crise «globale» du coton.

Depuis le milieu des années 1990, l'industrie du coton, de la production à la confection textile, traverse une crise sans précédent qui se concrétise sur les plans social, économique et environnemental. Pour de nombreux auteurs, cette crise est liée à l'incapacité du système de régulation conventionnel à exercer son pouvoir dans le nouveau paysage mondialisé. Certains d'entre eux posent ainsi les certifications sociales et environnementales comme de nouvelles forces de régulation alternative mieux adaptées au contexte de la mondialisation puisque leur influence transcende les frontières.

C'est dans ce contexte que nous nous intéressons au potentiel de régulation du commerce équitable, de l'agriculture biologique et des codes de conduite en proposant de voir si ces certifications permettent d'améliorer réellement et durablement les conditions de vie des collectivités du Sud affectées par la crise du coton.

Pour répondre à nos questions de recherche, nous avons décidé d'étudier une filière de coton certifié biologique et équitable en Inde. Notre collecte de données a été réalisée à partir d'une observation participante effectuée à toutes les étapes de la filière textile, de la rédaction d'un journal ethnographique, d'une collecte documentaire et d'un corpus d'entrevues, menées pour la plupart avec des producteurs et des travailleurs de l'industrie textile.

Il ressort de notre mémoire que les certifications permettent dans l'ensemble d'améliorer les conditions de vie des populations du Sud. D'abord, dans le contexte de la crise « globale » du coton, elles permettent de combler les failles du système en diminuant les problèmes rencontrés par les producteurs et les travailleurs du secteur textile. De plus, notre étude de cas révèle que les certifications renforcent les liens de partenariat entre tous les acteurs de la filière textile, permettant ainsi aux producteurs d'en devenir pour la première fois des parties prenantes. Finalement, la filière biologique et équitable a modifié les tendances actuelles associées aux chaînes d'approvisionnement textile (mobilité, segmentation, sous-traitance), ce qui démontre que les certifications ont un véritable pouvoir de transformation. Cependant, nous soutenons que lorsque ces changements ne sont pas accompagnés par un processus d'autonomisation, ils ne sont pas susceptibles de perdurer: tel est le cas des ouvriers que nous avons rencontrés. Nous concluons que l'inaptitude des certifications à créer une dynamique globale de développement souligne l'importance de les considérer comme des alternatives complémentaires à la régulation traditionnelle puisqu'elle seule a le pouvoir d'édicter des normes et règles profitables à tous.

MOTS-CLÉS : AGRICULTURE BIOLOGIQUE, COMMERCE ÉQUITABLE, CODE DE CONDUITE, RÉGULATION ALTERNATIVE, CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT TEXTILE, CRISE DU COTON, INDE

INTRODUCTION

En l'espace de quelques années, nous avons assisté à une importante transformation du paysage économique mondial. L'intensification des flux de biens, de services et de capitaux a contribué à l'intégration économique croissante des pays du monde entier (Stiglitz, 2006). Cette intégration économique, souvent désigné sous le terme de la mondialisation de l'économie, devait apporter une prospérité sans précédent à tous, aux populations du monde développé comme à celles du monde en développement. Mais à l'heure des bilans, les résultats tant escomptés peinent à se matérialiser. Au contraire, la liste des torts reprochés à ce processus économique est déjà longue et s'accroît tous les jours : recrudescence de la pauvreté, inégalités sociales, perte de la biodiversité, insécurité alimentaire, violations des droits humains, pollution, dégradation de l'environnement et réchauffement planétaire n'en sont que quelques exemples.

Comme l'indique Stiglitz, le problème ne vient pas de la mondialisation en tant que telle, mais plutôt de la façon dont elle a été gérée : « l'économie a été sa force motrice (...) mais c'est la politique qui lui a donné forme » (Stiglitz, 2006 p. 37). Les pays industriels ont modelé la mondialisation pour qu'elle fonctionne dans leur intérêt et pour le moins qu'on puisse dire, « ils n'ont pas du tout cherché à élaborer un ensemble de règles justes et encore moins de règles conçues pour apporter plus de bien-être aux populations les plus pauvres du monde » (Idem). Au final, ce sont les grandes multinationales et les économies dominantes qui en sortent gagnantes laissant derrière les pays pauvres et leurs populations.

Selon nous, le secteur textile, incluant l'activité de la production du coton, est un exemple particulièrement éloquent des impacts de la mondialisation de l'économie sur les collectivités du Sud. Dans le secteur de la confection, l'ouverture des frontières, la création de zones franches et le démantèlement de l'Accord MultiFibres (AMF) ont exacerbé la concurrence entre les pays et les travailleurs du monde entier. Au même moment, le nouvel ordre économique, en consacrant l'entreprise mondialisée, a contribué à augmenter le pouvoir des grands distributeurs et des marques de vêtements. Ces derniers, qui se retrouvent au sommet des chaînes d'approvisionnement textile utilisent leur grande mobilité pour exercer des

pressions à la baisse sur les pays en développement intéressés à recevoir des investisseurs étrangers. De telle sorte que pour attirer les multinationales de la mode, les pays du Sud sont contraints d'offrir les meilleures conditions d'investissement et d'exploitation possible. Cela se traduit dans les faits par un assouplissement de leurs réglementations sociales et environnementales contribuant à la baisse des conditions de travail et à la dégradation environnementale.

Dans le secteur de la production, la situation n'est guère plus réjouissante. Depuis le milieu des années 1990, une crise de surproduction affecte le prix du coton à la baisse alors qu'au même moment les coûts de production des cotonculteurs ne cessent d'augmenter, notamment à cause de l'utilisation exponentielle de produits chimiques. Cette situation diminue considérablement les revenus des producteurs et affecte leur santé en plus d'avoir des répercussions sur l'environnement. En Inde, la conjoncture de la détérioration des termes des échanges, de l'utilisation abusive de pesticides et du recours de plus en plus fréquent aux organismes génétiquement modifiés (OGM) a conduit des milliers de cotonculteurs vers une crise d'endettement sans précédent. Devant l'absence de solution, des milliers d'entre eux se sont suicidés.

Face à ces injustices et à l'inaptitude des instances de régulation traditionnelles à exercer leur pouvoir sur les activités économiques des grandes multinationales, de nouvelles mobilisations sociales sont nées. En tant que contre-mouvement, ces initiatives cherchent à transformer le visage actuel de la mondialisation en incluant dans le système économique dominant des valeurs sociales et environnementales (Raynolds et Wilkinson, 2005). L'économie sociale et solidaire, le commerce équitable, la consommation responsable et les investissements éthiques en sont quelques exemples. En introduisant des valeurs non marchandes (sociales, environnementales) dans l'arène commerciale, ces nouveaux mouvements sociaux ont contribué à la prolifération récente des certifications, des labels et des codes de conduite (Gendron, 2005).

Dans le cadre de ce mémoire, c'est justement à ces outils de la consommation responsable que nous nous intéressons puisqu'ils ont été présentés par de nombreux auteurs comme de nouvelles formes alternatives de régulation. Plus précisément, nous cherchons à savoir si l'agriculture biologique, le commerce équitable et les codes de conduite peuvent contribuer à

l'amélioration des conditions de vie des collectivités du Sud en proie à la crise du coton. Pour répondre à cette question de recherche, nous avons choisi d'étudier le cas d'une filière biologique et équitable en Inde. Ce pays est le deuxième plus grand producteur de coton au monde, il est très actif dans le secteur de la confection textile et les producteurs et ouvriers de ce pays sont particulièrement affectés par la crise du coton.

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous présenterons les différents facteurs de crise qui affectent les filières de la production de coton et de la confection textile. D'une part, il sera question des enjeux du secteur de la production et d'autre part, nous exposerons les problèmes associés au secteur de la transformation et de la confection textile. Nous verrons que bien que la crise de surproduction et la chute des prix constituent un enjeu de taille du secteur de la production, d'autres facteurs menacent tout autant, sinon plus, les revenus et le bien-être des cotonculteurs, notamment l'utilisation des pesticides, le coût des intrants chimiques et la présence des semences OGM. Dans le secteur de la transformation et de la confection textile, nous constaterons que les problèmes sont surtout d'ordre social et concernent principalement les mauvaises conditions de travail dans les ateliers. Après avoir démontré que ces problèmes rencontrés tout au long de la filière textile sont les conséquences d'un manque de régulation, nous parlerons des alternatives de régulation que représentent les certifications sociales et environnementales.

Dans notre second chapitre, nous nous intéresserons à trois initiatives de régulation alternative qui nous semblent particulièrement adaptées aux problèmes identifiés aux différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement textile. Il s'agit de l'agriculture biologique, du commerce équitable et des codes de conduite. L'objectif de ce chapitre est de saisir le potentiel qui recèle chacun de ces outils pour améliorer les conditions de vie des collectivités du Sud dans le contexte de la crise « globale » du coton. Pour atteindre notre but, nous exposerons le projet porté par chacune de ces trois alternatives de même que son fonctionnement, les principes qu'elles mettent de l'avant et les systèmes de garantie à travers lesquels elles se concrétisent. Nous découvrirons que l'agriculture biologique se présente comme une initiative particulièrement prometteuse pour contrôler les impacts environnementaux de la crise du coton alors que le commerce équitable semble être un outil tout indiqué pour les problèmes d'ordre économique. Pour leur part, les codes de conduite

apparaissent comme des réponses aux violations des droits humains ayant cours dans le secteur de l'industrie textile. Au terme de ce chapitre, nous serons en mesure de poser nos questions de recherche. À savoir, la filière biologique et équitable au Sud permet-elle aux collectivités d'améliorer leurs conditions de vie ? Plus précisément, nous nous poserons les trois questions suivantes : les certifications arrivent-elles à amenuiser, voire éradiquer les impacts de la crise « globale » du coton ? Les certifications sociales et environnementales peuvent-elles modifier la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile afin de refléter une répartition plus équitable du pouvoir ? Finalement, la filière biologique et équitable peut-elle être considérée comme un vecteur d'autonomisation pour les acteurs qui y participent ?

Dans le troisième chapitre, nous présenterons notre démarche méthodologique. Nous expliquerons notre choix quant à l'approche de recherche qualitative et l'étude de cas comme stratégie de recherche. Nous discuterons des outils de collecte et d'analyse que nous utilisons dans ce mémoire, à savoir l'observation participante de laquelle émergera un journal ethnographique; la collecte de données pour enrichir notre observation participante et faciliter l'écriture de notre monographie de l'organisation, et des entrevues semi-dirigées réalisées auprès des producteurs et des travailleurs qui feront l'objet d'une analyse de contenu. Enfin, nous aborderons le thème de la validité interne et externe de nos résultats.

Au quatrième chapitre de ce mémoire, nous présenterons la première partie de nos résultats de terrain en exposant la monographie du cas étudié dans le cadre de cette recherche. À cette étape, le lecteur découvrira le profil général des deux organisations qui composent la filière biologique et équitable, soit le projet *Organic Cotton Program in India* et l'entreprise Rajlakshmi Pvt Ltd, et le parcours détaillé réalisé par les fibres de coton du champ jusqu'au vêtement prêt-à-porter. Il sera ensuite question de l'opérationnalisation sur le terrain des principes de l'agriculture biologique, du commerce équitable et des codes de conduite.

Le cinquième chapitre de ce mémoire constitue la seconde partie de nos résultats; nous exposerons le discours des producteurs et des ouvriers du secteur textile. Plus précisément, nous nous intéresserons aux changements vécus et perçus par les acteurs de la filière textile depuis qu'ils participent à une initiative de certification afin de voir en quoi cela constitue des améliorations. Nous nous intéresserons également aux discours des organisations

responsables de la mise en œuvre des certifications afin de comprendre les difficultés et les bénéfices associés à l'adoption d'une certification.

Enfin, dans le sixième chapitre, nous répondrons à nos questions de recherche. Nous y verrons dans un premier temps, que les certifications sont de bons outils de correction du marché pour ce qui a trait aux facteurs de la crise du coton. Dans un deuxième temps, nous découvrirons que les certifications, et plus particulièrement celle du commerce équitable et de l'agriculture biologique, ont permis de tisser des liens de coordination étroits entre les acteurs de la filière textile et ce, au grand bénéfice des producteurs qui sont maintenant considérés comme des parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement textile. Nous démontrerons également que les certifications, lorsqu'elles sont jumelées à un projet innovateur, possèdent un pouvoir de transformation important et cela s'est traduit dans le cas étudié par la mise en place d'une filière complètement différente de celle rencontrée dans le circuit conventionnel. Enfin, nous constaterons que si la filière biologique et équitable s'avère être un vecteur d'autonomisation efficace pour les producteurs, les codes de conduite du secteur de la confection ne rencontrent pas le même succès.

CHAPITRE I

CRISE DU COTON ET MONDIALISATION

Pour comprendre les mondialisations, celles d'hier et d'aujourd'hui, rien ne vaut l'examen d'un bout de tissu (Orsena, 2006, p. 17)

De la production du coton à la fabrication d'un vêtement, la route est longue. Dans une étude récente, l'économiste Richard Gerster reconstituait le parcours d'une paire de jeans, de la production du coton à sa vente en magasin (*in* Parmentier, 2006a). Le voyage commence dans les champs de coton de l'Inde et se termine sur les tablettes d'une boutique en Suisse. Entre les deux, le coton est passé par la Chine (filage), les Philippines (tissage et teinture), la Pologne (assemblage) et la Grèce (lavage et finition). Tout au long de ce parcours, à chacune des étapes de la production, les problèmes rencontrés sont nombreux pour ceux et celles qui produisent et transforment le coton ; chute des prix de la matière première, endettement, mauvaises conditions de travail, problèmes de santé et problèmes environnementaux. L'objectif de ce premier chapitre est de souligner, pour chaque étape de la production d'un vêtement, les principaux facteurs de crise qui affectent les filières textiles. Nous présenterons dans un premier temps les enjeux du secteur de la production afin de poursuivre avec les problèmes liés au secteur de la transformation et de la confection textile. Nous avons décidé de présenter ces deux derniers secteurs conjointement, car ils renferment, à quelques exceptions près, les mêmes enjeux.

La filière textile est composée de trois grands secteurs ; le secteur de la production, de la transformation et celui de la confection (voir figure 1). Le secteur de la production comprend la culture du coton et l'égrenage. Le secteur de la transformation inclut pour sa part toutes les étapes de la transformation de la fibre telles que le filage, le tissage, la teinture et l'ennoblissement. Finalement, le secteur de la confection textile correspond aux étapes liées à la fabrication du vêtement comme le découpage, l'assemblage (couture), l'imprimerie, la

broderie, la vérification et l'emballage. Le secteur de la production du coton et celui de la confection textile sont deux secteurs à forte concentration de main-d'œuvre alors que le secteur de la transformation textile est davantage automatisée ce qui permet de diminuer les coûts de production. Dans ce travail, nous utilisons le terme de l'industrie textile lorsque nous souhaitons parler à la fois du secteur de la transformation et de la confection textile. Nous conservons celui de la production lorsqu'il est question de la culture du coton et de son égrenage.

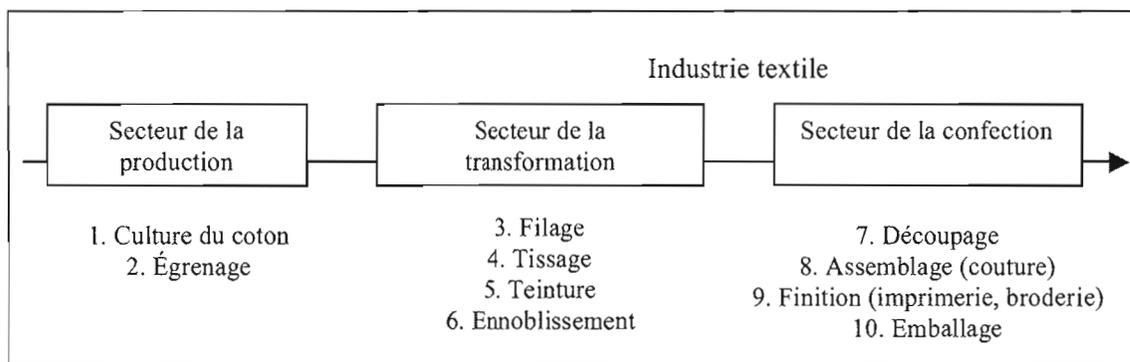


Figure 1.1 : Les étapes de la filière textile

1.1 Les facteurs de crise du secteur de la production du coton

Le terme de « la crise du coton » est communément utilisé afin de désigner la chute des prix de la matière première, la crise de surproduction qui sévit dans ce secteur et le litige entourant les subventions « illégales » que certains pays, États-Unis en tête, accordent à leurs cotonculteurs. Cependant, comme nous allons le voir, la crise du coton est loin de se limiter à ces problèmes. Dans ce travail, le terme de la crise du coton sera utilisé afin de désigner la crise « globale » du coton, c'est-à-dire tous les enjeux (économiques, environnementaux, sociaux, culturels, politiques) qui affectent négativement le secteur du coton et que nous présentons dans cette première section. Il sera d'abord question de l'instabilité et de la baisse des cours du coton, de son impact sur les populations du Sud et des causes de la crise de surproduction. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à l'impact de la culture du coton sur l'environnement et la santé humaine. Nous parlerons ensuite du coton génétiquement modifié puisque son utilisation soulève des questions quant aux impacts environnementaux (perte de biodiversité), sanitaires (effet sur la santé) et économiques

(dépendance) (Parmentier et Bailly, 2005). Nous terminerons cette section en présentant le cas concret des producteurs de coton indiens afin d'illustrer la gravité que peut prendre cette crise « globale » pour des millions de personnes au Sud.

1.1.1 La chute des prix du coton et ses impacts sur les pays en développement

Depuis le milieu des années 1990, en plus d'être très instable¹, le prix du coton est souvent à la baisse. Sur l'ensemble de la saison 1994/1995, il était de 91.10 cents US la livre. En 1999/2000, il n'était plus que de 52.80 cents us la livre. En octobre 2001, le cours mondial a atteint le seuil de 35 cents la livre, son plus bas niveau depuis novembre 1972 (Parmentier et Bailly, 2005). En termes réels, le revenu moyen par hectare a diminué au cours des cinq dernières décennies, et ce, malgré l'augmentation des rendements² (Estuar, 2006).

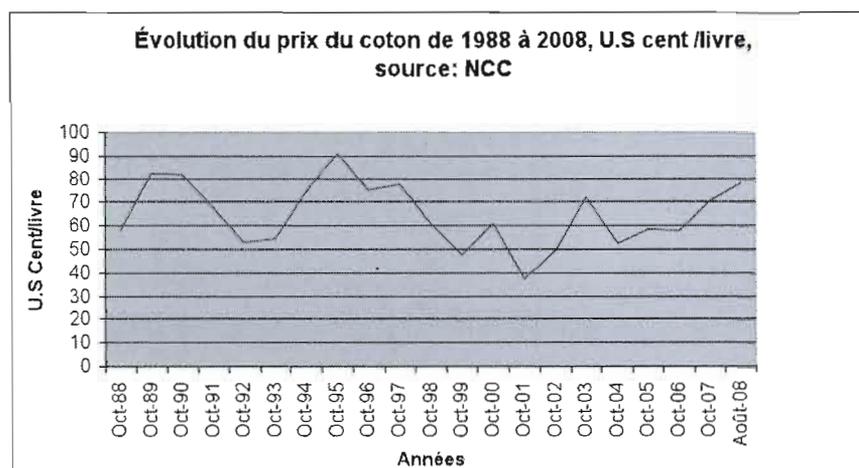


Figure 1.2 : Évolution du prix du coton de 1988 à 2008 selon le National Cotton Council of America, 2008

Cette baisse des cours est un facteur de précarisation important des conditions de vie de millions de cotonculteurs et de leurs familles. L'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) est la région la plus durement touchée puisque près de 10 millions de personnes dépendent

¹ Entre 2001 et 2008, le cours du coton a fluctué entre 35 et 80 cents U.S la livre (Parmentier et Bailly, 2005).

² En effet, le revenu moyen par hectare de coton, calculé en dollars constants de 2005, est passé d'environ 2400 dollars américains par hectare au milieu des années 1970 à 830 dollars par hectare en 2004-2005 (Estuar, 2006).

directement de la production et de l'exportation de l'or blanc (Oxfam, 2002). De plus, cette région exporte plus de 95% de son coton à l'état brut, le rendant très vulnérable aux cours mondiaux. Une faible baisse affecte grandement la capacité des producteurs à répondre à leurs besoins vitaux. D'ailleurs, certains experts soulignent la corrélation directe entre la chute des prix mondiaux du coton et l'aggravation de la pauvreté rurale en Afrique. À titre d'exemple, une étude menée au Bénin par Minot et Daniels, (2002) révèle qu'une chute de 40% du prix du coton, qui équivaut au déclin qui a eu lieu entre décembre 2000 et mai 2002, entraînerait une augmentation de 8% de la pauvreté rurale alors que 22% des exploitations familiales de coton passeraient sous le seuil de la pauvreté³. Cette situation vient s'ajouter au faible niveau de service public qui caractérise déjà ces régions et à la pauvreté. La chute des prix ne fait qu'exacerber cette situation, car non seulement elle prive le producteur de revenus essentiels, mais elle engendre de fortes pertes pour les économies nationales. En effet, le coton joue un rôle important dans plusieurs de ces économies. Pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, cette matière première représente en moyenne 6.5 % du produit national brut, 66% des revenus d'exportations agricoles et 33% des revenus d'exportations (Oxfam, 2002). Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, les revenus d'exportation liés au coton ont chuté de 31% entre la saison 1999/2000 et 2001/2002 alors que la production avait augmenté de 14 % (IDEAS Centre, 2005). Cette baisse des revenus affecte grandement la capacité des États à investir dans des secteurs publics tels que l'éducation et la santé en plus de les priver de devises étrangères essentielles au remboursement de leurs dettes (Parmentier et Bailly, 2005). L'Afrique de l'Ouest, bien qu'elle soit la plus durement touchée n'est pas la seule région affectée. Le gouvernement indien établit le coût total de la baisse des cours mondiaux à 1,3 milliards de dollars pour la saison 2001/2002 alors que le Brésil estime avoir perdu 640 millions de dollars pour la même période (Oxfam, 2002).

1.1.2 Les causes à l'origine de la chute des prix du coton

Comme l'expliquent de nombreux auteurs, la chute des prix du coton est liée à une crise de surproduction chronique. La production mondiale de coton a quintuplé, passant de 6,6

³ Cela implique une réduction de 7% du capital rural à court terme et de 6% du capital rural à long terme. Un tel déclin peut conduire selon les auteurs à l'augmentation de l'indice de pauvreté des producteurs de coton de 37% à 59% et à une augmentation de 40% à 48% dans l'incidence moyenne de pauvreté rurale (Minot et Daniels, 2002).

millions de tonnes en 1950-1951 à plus de 26 millions de tonnes en 2004-2005 alors que la demande n'a pas suivi le même rythme de croissance (Baffes, 2005). Ainsi, sur le marché international, l'offre reste constamment supérieure à la demande tirant les cours mondiaux du coton vers le bas. Les facteurs à l'origine de cette crise sont multiples. Trois d'entre eux sont particulièrement importants, soit la concurrence de la fibre synthétique, l'augmentation du rendement dû au développement biotechnologique et les subventions que certains États accordent à leurs cultivateurs de coton.

1.1.2.1 La concurrence des fibres synthétiques et l'augmentation du rendement grâce au développement technologique

La part du coton dans la consommation mondiale de fibre est passée de 68% en 1960 à 39% en 2002 alors que pour la même période, la consommation de fibres synthétiques est passée de 22% à 58% (Suppan, 2007, Baffes, 2005). Ces événements ont marqué le déclin relatif du coton vis-à-vis du synthétique. Quant à l'augmentation du rendement grâce au développement technologique, il y a cinquante ans, le rendement moyen mondial était de 230 kilogrammes de fibre par hectares alors que pour la saison 2004-2005, des rendements de 1300 kg/ha ont été observés en Australie et en Turquie (Kooistra et al, 2007). Cette augmentation s'explique de plusieurs façons. D'abord, il y a l'amélioration des semences dans le secteur du coton, notamment l'hybridation⁴ et l'utilisation de plus en plus importante de l'irrigation et de puissants produits chimiques (fertilisants, insecticides, pesticides). La diffusion commerciale, depuis 1996, des variétés de coton génétiquement modifié a également contribué à cette hausse (Estuar, 2006, Baffes, 2005). On estime qu'en 2004-2005, année exceptionnellement élevée en termes de rendement, plus de 24% des surfaces étaient occupés par des plants de coton OGM contre seulement 2% en 1996-1997 (Estuar, 2006). Finalement, la substitution de surfaces de coton peu productives (Amérique latine, Union

⁴ Le souci d'augmenter les rendements et la qualité du coton a suscité le besoin d'accroître la qualité des semences utilisées. L'hybridation consiste à croiser différentes variétés de coton afin d'en obtenir une semence plus performante. L'hybridation se réalise à la main et doit être reconduite à chaque nouvelle saison (Parmentier et Bailly, 2005 p. 96)

Soviétique) par des surfaces plus productives en Australie, au Brésil et en Chine (Idem) contribue également à cette hausse des rendements⁵ (Kooistra et al, 2007)

1.1.2.2. Les subventions au coton

Depuis la tenue de la cinquième Conférence Ministérielle de l'OMC à Cancun en septembre 2003, la question des subventions au coton accordées par les États-Unis et l'Union Européenne à leurs cotonculteurs occupe le devant de la scène politique internationale. Pour plusieurs auteurs, ces subventions sont la principale cause de la baisse des cours mondiaux du coton. Si ces subventions attirent autant l'attention, c'est qu'au-delà du fait qu'elles contribuent à la crise de surproduction, elles sont une illustration parfaite de l'inégalité dans l'application des règles qui régissent les échanges internationaux. Comme nous allons le voir, le conflit actuel à l'OMC oppose les pays de l'Afrique de l'Ouest aux États-Unis et à l'Union Européenne. Ainsi, les petits cultivateurs de coton de l'Afrique se retrouvent en concurrence directe avec les grands producteurs subventionnés des pays occidentaux. Mais avant d'aborder les enjeux de ce conflit, nous souhaitons souligner l'ampleur des subventions au coton, du dumping à l'exportation et de leurs impacts sur les cours mondiaux. Ensuite, nous aborderons la question du litige à l'OMC.

1.1.2.2.1 Les subventions à l'exportation

C'est en 2002 que les subventions aux producteurs de coton ont été les plus élevées, atteignant 3.9 milliards aux États-Unis, 1.2 milliard en Chine et près de 1 milliard dans l'Union Européenne (Baffes, 2005, Oxfam 2002). En 2004-2005, le montant global des soutiens directs au coton était estimé à 4,7 millions de dollars, dans une dizaine de pays contribuant pour la moitié à la production mondiale (Idem). Les subventions maintiennent la production de coton à des niveaux non rentables dans les pays industrialisés, contribuant de la sorte à la crise de surproduction et réduisent, pour les pays en développement, les possibilités d'exporter vers les marchés des pays qui subventionnent (FAO, 2004a).

⁵ Le pourcentage de terres arables cultivées sous forme de coton est resté à peu près le même depuis les cinquante dernières années, soit 2,5%. Toutefois, les variations interannuelles et interrégionales sont importantes (Kooistra et al, 2007).

D'autre part, les subventions à l'agriculture sont à l'origine du dumping à l'exportation du coton. C'est-à-dire qu'elles permettent aux producteurs des pays subventionnés d'exporter leur coton à un prix inférieur aux coûts de production qui y sont attachés (Parmentier et Bailly, 2005). Sans les subventions, les producteurs de ces pays cesseraient de produire du coton, car les exportations ne seraient pas rentables. Ainsi, en cessant d'exporter, ces pays délaisseraient leur part de marché aux autres pays producteurs qui ont des coûts de production plus faibles. Aussi, le dumping à l'exportation contribue à la chute chronique des prix internationaux du coton-fibre. D'une part, « à demande constante », il entraîne un accroissement de l'offre de coton commercialisée sur le marché mondial. D'autre part, lorsqu'il est le fait d'un acteur majeur du marché comme le sont les États-Unis (...), il influence davantage la formation des prix qui s'y établissent » (Parmentier, 2006a : 12). Le dumping à l'exportation prive également les filières peu ou pas subventionnées de parts de marché potentielles aux niveaux local et international.

Étant le troisième plus grand producteur de coton au monde et le premier pays exportateur représentant en moyenne 40% des exportations mondiales dans les six dernières années, les États-unis sont les plus grands responsables du dumping à l'exportation du coton. En 2003, ils ont exporté plus de 70% de leur production de coton (FAO, 2004a) alors que ce chiffre était de 50% pour l'année 2004 et 2005 (ICAC, 2006 *in* Estuar, 2006). En 2002, le coton américain a reçu des subventions pouvant atteindre 61% des coûts réels de production⁶ (Oxfam, 2002). Ces subventions ont permis aux États-Unis d'augmenter les surfaces cultivées en coton et d'augmenter leur exportation alors que le coton américain est l'un des moins compétitifs à l'échelle mondiale⁷ (Kooistra et *al*, 2007). Les subventions américaines créent un désavantage considérable pour les petits agriculteurs qui disposent de peu de ressources et ne bénéficient pas de soutien financier de la part de leur gouvernement.

⁶ Chaque acre de terre cotonnière aux États-Unis reçoit en moyenne chaque année une subvention de 230 dollars (Oxfam, 2002).

⁷ Selon Oxfam, (2002) les coûts de production par livre de coton sont trois fois plus élevés aux États-unis qu'au Burkina Faso.

1.1.2.3 L'impact des pratiques de subventions sur les cours mondiaux du coton

L'impact des pratiques de subventions sur les cours mondiaux du coton a inspiré les études de plusieurs économistes et chercheurs. En 2004, la FAO publiait un dossier⁸ dans lequel elle comparait 11 études analytiques quant à l'impact sur les pays en développement, et en particuliers les pays d'Afrique centrale et de l'ouest, des pratiques de subventions des pays développés (FAO, 2004b). Les études sont basées pour la plupart sur la saison 2000-2001. Tous les modèles démontrent que l'offre excédentaire encouragée par des subventions intérieures des États-Unis et de l'Union Européenne entraîne une baisse du cours mondial sur le marché. Toutefois, l'ampleur de cette baisse varie considérablement d'une étude à l'autre. L'étude la plus « maximaliste » soutient qu'en l'absence de subventions, le cours mondial aurait été en 2001/2002 supérieur de 72,4% (31 cents U.S de plus la livre) à ce qu'il était effectivement, alors que l'étude la plus minimaliste évalue ce même pourcentage à 2,8% (0,2 cent U.S de plus la livre).

Toutes les études démontrent également que la suppression des subventions intérieures dans les pays industrialisés aurait pour conséquence de baisser la production de ces pays. À titre d'exemple, en cas de suppression des subventions, les États-Unis auraient vu leur production diminuer de 1,5 % à 29,1% pour l'année 2000/2001. L'augmentation des cours du coton et la baisse de production des pays industrialisés induites par l'arrêt des subventions sont deux facteurs qui contribueraient aux gains des pays en développement. D'une part, cela leur permettrait d'augmenter leur production, et d'autre part, d'augmenter le prix obtenu pour leur coton. L'AOC est la région qui bénéficierait le plus des arrêts de subventions. Selon les études recensées par la FAO, le retrait total des subventions pour l'année 2000-2001 aurait eu pour effet d'augmenter les recettes d'exportation des pays d'AOC au minimum de 26 millions de \$U.S et au maximum de 504 millions de \$ U.S (FAO, 2004b).

Au-delà des divergences dans l'estimation des impacts, ces résultats démontrent que les subventions au coton ont une incidence sur la structure mondiale de la production, les cours du marché mondial et sur le commerce international du coton. Les études fournissent également une indication utile sur les gagnants et les perdants en cas de réduction ou de

⁸ FAO, 2004. Dossiers de Politique Commerciale de la FOA concernant des questions liées aux négociations sur l'agriculture à l'OMC. « N°1. Coton : impact des mesures de soutien sur les pays en développement ? Pourquoi les chiffres varient-ils ? ».

suppression des subventions accordées au coton (FAO, 2004b). Selon la FAO, « les subventions font baisser les cours mondiaux du coton » (FAO, 2004b p. 3) et des réductions de subventions permettraient d'atténuer la pauvreté dans les pays en développement qui produisent du coton (Idem). Nous reparlerons de l'impact de l'arrêt des subventions sur les producteurs de coton américains au point 1.1.2.6. Pour l'instant nous souhaitons présenter comment la question est traitée à l'OMC.

1.1.2.4 La question des subventions et du dumping à l'exportation à l'OMC

En 1995, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a été remplacé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Orienté vers la libéralisation des échanges, l'OMC se donne alors comme objectif d'établir un système commercial plus juste pour tous ses membres, et ce, même pour des champs autrefois non couverts par le GATT tels que l'agriculture (Adda, 2006, p. 215). Ainsi, avec l'avènement de l'OMC, les volumes des exportations subventionnées devaient être considérablement réduits pour tous les produits agricoles (Idem). Pour parvenir à réguler le commerce international des produits agricoles, l'OMC a créé l'Accord sur l'Agriculture (Asa). Cet accord est principalement basé sur trois piliers : les subventions à l'exportation, les soutiens internes et l'accès au marché.

En ce qui concerne les subventions à l'exportation et les soutiens internes, l'OMC reconnaît différentes catégories de subventions selon l'incidence qu'elles ont sur les prix du marché. En l'occurrence, elle distingue les subventions à l'exportation des subventions appartenant à la catégorie des « soutiens internes », et classe ces soutiens internes dans des « boîtes » de couleurs différentes (orange, vert et bleu) en fonction du degré de distorsion des échanges qu'ils occasionnent. Donc, au total, quatre catégories de subventions existent à l'OMC. Premièrement, il y a les subventions à l'exportation, spécialement destinées à soutenir les exportations, elles sont considérées comme les plus distorsives des échanges et sont proscrites par l'OMC⁹. Deuxièmement, il y a les subventions de la « boîte orange ». Ces aides sont couplées, c'est-à-dire qu'elles sont liées aux quantités produites, ou aux prix de l'année en cours. L'OMC considère qu'elles entraînent une distorsion de la production et des échanges dans la mesure où elles stimulent la production, favorisent la surproduction et subventionnent indirectement une production exportée. Ces subventions sont tolérées jusqu'à

⁹ À l'exception de celles figurant sur des listes d'engagements des États-membres.

5% de la valeur de la production pour les pays développés et 10% pour les pays en développement¹⁰. Les pays les moins avancés (PMA) ne sont pas concernés. Troisièmement on retrouve les subventions de la « boîte verte ». Selon l'OMC, ces aides agricoles induisent de minimes effets de distorsion des échanges. Elles consistent en un soutien direct du revenu de l'agriculteur qui n'est ni lié à la quantité produite ni aux cours en vigueur sur le marché. Enfin, il y a les subventions de la « boîte bleue ». Elles correspondent à des aides, qui à première vue relèvent de la boîte orange, mais elles ne sont accordées à l'agriculteur que moyennant une limitation de la production. L'OMC qualifie la boîte bleue de « catégorie orange assortie de conditions » qui visent à réduire les distorsions des échanges (Parmentier et Bailly, 2005, p. 26-27). Finalement, concernant le dernier pilier qui est l'accès au marché, tous les pays signataires de l'Asa doivent remplacer leurs mesures de restrictions à l'importation, dont les contingentements, par des droits de douanes ordinaires. (Idem p. 31).

1.1.2.4.1 La plainte du Brésil et des pays africains

Considérant les études qui ont été publiées sur l'impact des subventions sur le cours mondial du coton et les règles de l'AsA, en 2003, le Brésil a déposé une plainte contre les États-Unis pour violation des règles de l'OMC auprès de l'Organe de règlement des Différents¹¹ (ORD). Le Brésil estime alors qu'il a perdu près de 640 millions de dollars pour la saison 2001/2002 (Estuar, 2006). Le 26 avril 2004, l'OMC émet un jugement en faveur du Brésil. Selon l'organisation, 3,2 milliards de dollars U.S de subventions alloués au secteur du coton, et 1,6 milliard de dollars américains de crédits à l'exportation étaient effectivement illégaux au regard de la réglementation de l'OMC. Les États-unis avaient classé des aides dans les mauvaises « boîtes »¹². Les règles finales concluent que les États-Unis sont dans l'obligation de prendre des mesures afin d'éviter les effets néfastes de leurs subventions ou de retirer leurs

¹⁰ Les pays membres de l'OMC dont les subventions couplées dépassaient ce seuil avant 1995 se sont engagés à les réduire de 20% de 1995 à 2000 pour les pays développés et de 13,3% de 1995 à 2004 pour les pays en développement (Parmentier et Bailly, 2005).

¹¹ À sa création, l'un des objectifs de l'ORD est de faire face à la montée du bilatéralisme comme mode de gestion des conflits commerciaux. Ainsi, à la différence du GATT, dont les arbitrages pour être valables devaient être acceptés par toutes les parties, y compris la partie accusée, le mécanisme de règlements des différends de l'OMC n'admet pas de droit de veto. (Adda, 2006 p. 215).

¹² À titre d'exemple, certaines aides étaient classées dans la boîte verte alors qu'elles ne sont pas découplées et d'autres avaient été classées dans la boîte orange alors qu'il s'agissait de subventions illégales à l'exportation (Parmentier et Bailly, 2005 p. 27).

subventions. À ce jour, les États-Unis n'ont toujours pas mis en œuvre l'essentiel des décisions rendues donc le Brésil est autorisé à imposer des sanctions commerciales aux États-Unis (Adda, 2006 p. 215). Puisque le Brésil n'est pas à même d'imposer des sanctions commerciales aux États-Unis, ces derniers poursuivent toujours le versement des subventions sans avoir à en payer les conséquences (Chemillier-Gendreau, 2007 p. 4). Mais le Brésil n'est pas le seul pays à remettre en cause les subventions des pays industrialisés.

À l'initiative du Brésil, en date du 30 avril 2003, plusieurs pays d'Afrique, dont le Bénin, le Tchad, le Mali et le Burkina Faso (C4) ont déposé devant le Conseil général de l'OMC une proposition conjointe intitulée « *Réduction de la pauvreté : Initiative sectorielle en faveur du coton* ». Cette proposition décrit les préjudices que ces quatre pays estiment subir du fait des subventions au coton versées par certains États. Elle exige, entre autres, l'élimination de toutes les subventions accordées par les États-Unis, l'Union Européenne et la Chine et le paiement d'une indemnisation financière pour compenser les pertes de revenus tant que ces subventions continuent à exister (IDEAS Centre, 2007). Ces pays demandent que les principes de base de l'OMC soient respectés, que la concurrence soit loyale et les échanges équitables. À la cinquième Conférence Ministérielle de l'OMC à Cancun, aucun engagement ne fut pris pour répondre à la demande africaine¹³. Toutefois, le 22 avril 2004, l'Union Européenne annonce qu'elle supprime ses subventions les plus distorsives. Les soutiens de la « boîte orange » sont alors déplacés vers la « boîte bleue » et la « boîte verte » mais le montant total des aides reste le même (Parmentier et Bailly, 2005, p. 34). Lors de la 6e Conférence Ministérielle de l'OMC, à Hong Kong en décembre 2005, les pays du C4 ont obtenu la promesse d'une élimination des subventions cotonnières à l'exportation des pays développés pour le 31 décembre 2006. Les États-unis ont alors procédé à l'élimination effective le 1^{er} août 2006 des subventions à l'exportation sans toutefois mettre fin à leurs subventions internes au coton. Ceci est un coup d'épée dans l'eau puisque « ces subventions constituent la plus grande part des subventions « distorsives » [des États-Unis] » (Parmentier, 2006a). Sept mois plus tard, en juillet 2006, Pascal Lamy, directeur général de

¹³ On leur conseille plutôt d'orienter leurs « ressources existantes vers la diversification de leurs économies dans lesquelles le coton représente la majeure partie de leurs PIB » (OMC, 2007 in Parmentier et Bailly, 2005 p. 30).

l'OMC, annonçait la suspension des négociations commerciales du cycle de Doha dans leur ensemble, expliquant qu'il y avait des désaccords trop profonds entre États-membres sur la globalité des dossiers discutés (IDEAS Centre, 2007). Cet arrêt laisse les pays du C4 en suspens et pendant ce temps les subventions continuent.

1.1.2.5 L'OMC : une coquille vide ?

Il devient de plus en plus évident que dans le cadre de travail de l'AsA, l'OMC ne permet pas de résoudre le cercle vicieux de la surproduction structurelle du coton et des prix déprimés. L'Asa ne parvient pas à sanctionner le dumping agricole à l'exportation qui favorise les entreprises bénéficiant des subventions au coton des pays industrialisés (Suppan, 2007 p. 2). Il est donc probable que les subventions agricoles seront maintenues au même niveau, même si les gouvernements doivent changer la manière dont ils les catégorisent à l'OMC. Ainsi, les subventions de la boîte orange seront reclassées dans la boîte verte et la boîte bleue. Mais comme le soulignent plusieurs experts, toute subvention, quelle que soit la raison pour laquelle elle est allouée, a pour effet de diminuer virtuellement le coût unitaire de production de l'agriculteur. Il suffit donc qu'une partie de cette production soit exportée pour qu'on puisse parler de subventions indirectes à l'exportation (Parmentier et Bailly, 2005 p. 32). Sans compter que d'autres aspects du dumping, dont la répartition incontrôlée et oligopolistique du pouvoir sur le marché des matières premières, ne font pas partie des discussions de l'AsA ni de l'OMC. À eux seuls, Allenberg Cotton, Cargill Cotton et Dunavant Entreprises contrôlent 85-90% du commerce mondial du coton (Kripke, 2005 *in* Suppan, 2007 p. 2). En l'absence de règles visant à pénaliser directement le dumping des exportations agricoles, les membres de l'OMC ont plutôt recours à l'ORD pour violation des règles (Cassen, 2007). Le cas du Brésil en est un exemple. Seulement, le recours à l'ORD « (...) est un privilège coûteux que peu d'entre eux peuvent s'offrir » (Suppan, 2007, p. 5). Les pays africains ne font malheureusement pas partie de ce groupe privilégié. Comme le souligne Chemillier-Gendreau (2007), en s'unissant, les pays du C4 ont été capables de bloquer la négociation à Cancun, paralysant depuis le cycle de Doha. Seulement « le rapport de forces ne leur permet pas d'aller plus loin, et cette paralysie favorise le retour des accords bilatéraux ou régionaux » (Chemillier-Gendreau, 2007 p. 1). L'auteure de préciser que dans ce type d'accord, le rapport de force est inégal et les États et ensembles d'États les plus

puissants peuvent obtenir des États plus faibles ce qui leur a été refusé par des décisions multilatérales à l'OMC, et même davantage (Idem). Finalement, le système de l'OMC, à travers l'ORD et l'AsA donne sans conteste l'avantage aux grands joueurs.

1.1.2.6. La fin des subventions, une solution ?

Face à la crise du coton, la stratégie dominante adoptée jusqu'ici consiste à condamner les subventions considérées comme responsables de la baisse des cours. Toutefois, certains auteurs soulignent que bien que les subventions soient condamnables et qu'elles constituent l'une des manifestations les plus représentatives des deux poids deux mesures, il est loin d'être certain que leur arrêt garantisse des prix plus stables et décents sur le marché. En effet, comme le soulignent Parmentier (2006a, 2006b) et Parmentier et Bailly (2005) la suppression, même totale, des subventions « distorsives » ne garantit pas des prix de marchés plus « stables » ni des échanges « équitables ». D'abord, cette solution est fondée sur des analyses erronées de l'origine du dumping (Parmentier, 2006a). Les subventions américaines sont considérées comme étant la cause du dumping à l'exportation alors que ces subventions sont les conséquences de changements profonds intervenus dans la politique agricole états-unienne en 1986 et en 1996. Lors de ces changements, les instruments de régulation de l'offre et de la demande ont été supprimés induisant une baisse interne des prix du marché américain et une forte croissance des subventions pour compenser cette baisse (Idem).

Deuxièmement, les études qui ont cherché à estimer de quel ordre serait le cours mondial en l'absence des subventions des États-unis et de l'Union européenne sont contradictoires et statiques, c'est-à-dire qu'elles ne s'intéressent pas à la manière dont les cours mondiaux évolueraient à l'avenir si l'on procédait aujourd'hui à la suppression des aides. Sans compter qu'elles sont toutes basées sur l'hypothèse d'une élimination totale des subventions alors que la réalité correspondrait davantage à une baisse de celles-ci (Parmentier et Bailly, 2005). Or, comme le montrent Parmentier et Bailly, les parts de marché détenues jusque-là par les producteurs subventionnés ne feraient que passer dans les mains des producteurs naturellement plus compétitifs : l'offre mondiale ne diminuerait pas, mais serait distribuée différemment entre les filières capables de gérer la libre concurrence. De plus, rappellent les auteurs, les subventions à l'agriculture restent nécessaires pour permettre aux producteurs les moins compétitifs des pays développés de vivre décemment des fruits de leur travail. Aussi, il

serait erroné de croire que tous les producteurs de coton américain bénéficient de ces subventions puisque dans les faits, seulement 10% des entreprises cotonnières américaines perçoivent 79% des subventions totales (Idem).

Par conséquent, explique Parmentier (2006a), assurer des prix décents et stables exige plus que la seule élimination du dumping. Il faut d'abord penser à restaurer aux États-Unis les mécanismes de régulation de l'offre qui garantissaient, jusqu'en 1996, des prix plus stables sur le marché américain (Parmentier, 2006a p.16). Ensuite, il faut mettre en œuvre un ensemble d'instruments de gestion tels que la gestion de l'offre, des droits de douane adaptés, des quotas d'exportation et des contingents à l'importation pour ne nommer que ceux-là. Ces instruments permettraient, « non seulement de résoudre ce problème « à la source », mais apporterait en outre une réponse structurelle à l'instabilité permanente et à la baisse chronique des prix mondiaux de « l'or blanc », et n'entraînerait pas la faillite partielle de la production cotonnière dans le pays développé (...) » (Parmentier, 2006b, p. 8). Sans oublier que conjointement aux subventions, d'autres facteurs, tels que la concurrence des fibres synthétiques, les hausses de rendements et le ralentissement de la croissance économique, contribuent à la crise de surproduction du coton (Parmentier, 2006b).

Enfin, l'importance de la crise de surproduction ne doit pas être surestimée dans la crise « globale » du coton. D'autres facteurs menacent également, et parfois davantage, les revenus et le bien-être des producteurs. Notamment le choix du mode de production, l'augmentation du coût des intrants chimiques de même que celui des semences et plus spécifiquement les semences OGM. L'impact de la culture cotonnière sur l'environnement et sur la santé des producteurs a également de graves répercussions sur leur qualité de vie et celle de leur famille. À juste titre, Suppan (2007) souligne que même si le prix du coton augmentait de 45%, jusqu'à atteindre leur niveau de 1980, pour plusieurs pays exportateurs, les coûts environnementaux de la production du coton sont si importants qu'il faudrait nécessairement envisager une diversification vers d'autres produits, agricoles ou non (Suppan, 2007, p. 4). Dans les prochaines sous-sections de cette première partie, nous abordons les différents facteurs environnementaux et sociaux de la crise du coton dans le secteur de la production.

1.2 La culture du coton et l'environnement

Les faibles cours du coton de même que la forte compétitivité sur le marché international ont favorisé l'adoption de modes de production non durables. Afin d'augmenter les récoltes et d'accroître les revenus, les producteurs, petits et grands, se sont tournés vers des méthodes de production plus intensives. Cela se traduit par une utilisation accrue de produits chimiques et un recours plus fréquent aux techniques d'irrigation. Ces techniques de production que nous illustrerons dans cette section, ont d'importantes conséquences sur l'environnement, la faune et la flore.

1.2.1 Le coton et les pesticides

Aucune matière première agricole ne consomme autant de produits chimiques que le coton. La culture du coton absorbe à elle seule 11% des pesticides et 25% des insecticides utilisés mondialement alors qu'elle ne représente que 2.5 % des terres arables à l'échelle de la planète (Kooistra et al, 2006). Plusieurs des pesticides utilisés dans ce secteur sont parmi les pesticides les plus toxiques qu'on retrouve sur le marché et nombres d'entre eux sont classés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme étant « très dangereux¹⁴ » et « extrêmement dangereux¹⁵ » (Kooistra et al, 2006). Si ces produits sont interdits dans les pays industrialisés, ils sont encore utilisés dans les petites fermes de coton des pays en développement et cela principalement en raison de leur faible coût.

De nombreuses études et observations montrent que l'utilisation des produits chimiques est très néfaste pour l'environnement. À travers les eaux d'écoulement, l'évaporation, l'air et l'infiltration dans les nappes phréatiques, ces produits toxiques atteignent des organismes non visés (micro-organismes, insectes) non nuisibles et ont des effets non désirés sur les écosystèmes (Idem). À titre d'illustration, en 1995, des contaminants d'endosulfuran se sont lessivés dans les champs de l'Alabama vers les rivières et cela a provoqué la mort de plus de 2400 poissons (Schafer, 2003 in Kooistra et al, 2006). Aussi, on estime que chaque année, près de 67 millions d'oiseaux meurent intoxiqués aux pesticides de façon non intentionnelle

¹⁴ Il s'agit entre autres du Monocrotophos, du Méthamidophos, du Triazophos, du Cyperméthrin, du Thiofanex et de l'Endosulfan (Kooistra et al, 2006).

¹⁵ Notamment, le Parathion, le Parathion méthyl et le Phosphamidon en font parti (Kooistra et al, 2006).

(idem). Enfin, au Bénin la mort de vers de terres, de serpents, de crapauds, d'abeilles et de petits rongeurs a été observée après l'épandage de pesticides dans les champs de coton (Parmentier et Baily, 2005).

Les cas de contamination peuvent également s'étendre aux populations vivant près des champs de coton. En Californie, où l'épandage des pesticides se fait par voie aérienne, des cas de contamination ont été répertoriés. De plus, en Ouzbékistan et en Colombie des cas de contamination de l'eau, du bétail et des autres cultures ont été recensés (Kooistra et al, 2006). Récemment en Inde, des chercheurs ont souligné la présence de pesticides dans les grandes marques de cola et de boissons emballées vendues en grande surface (Idem).

Également, l'utilisation de fertilisants, qu'ils soient chimiques ou biologiques, favorise l'eutrophisation des lacs. En effet, les fertilisants contiennent de l'azote et des phosphates. Ces deux éléments, une fois dans l'eau, peuvent causer des problèmes d'eutrophisation en favorisant la multiplication des algues au détriment des plantes et des espèces aquatiques. Ces changements ont des impacts désastreux sur les écosystèmes aquatiques¹⁶. D'après Kooistra et al (2006) 50-70% des nitrates et du phosphate retrouvés dans les eaux de surface ou souterraines proviennent de l'application de fertilisants agricoles.

1.2.2 Le coton et l'eau

Pour produire 1kg de coton fibre, on estime qu'entre 10 000 à 17 000 litres d'eau sont nécessaires (CIRAD, 2008). Dans les régions où la quantité d'eau reçue sous forme de précipitation n'est pas suffisante, les agriculteurs doivent recourir à l'irrigation (Kooistra et al, 2006). On estime que 53% des terres cotonnières mondiales sont irriguées. Pour irriguer leurs terres, les cultivateurs détournent des rivières, construisent des barrages et installent des pompes à eau. Dans 95% des champs de coton irrigués de l'Inde, de l'Australie, de la Chine et de l'Ouzbékistan, l'irrigation se pratique sous forme d'inondations des terres ou de sillons. Cette technique est la moins coûteuse, mais elle est aussi la moins efficace, car seulement 40% de l'eau puisée à la source se rend véritablement au plant de coton (idem).

¹⁶ Nous n'avons qu'à penser à la problématique des algues bleues, problème qui prolifère dans les milieux lacustres du Québec et qui sont le résultat direct de la contamination des milieux lacustres par du phosphate.

Ces prélèvements d'eau peuvent causer un problème de salinisation accrue du sol¹⁷. En diminuant la quantité d'eau disponible dans le sol, la teneur en sels minéraux de ce dernier augmente risquant de rendre les terres concernées impropres à la culture. On estime que de 12 à 36% des terres de coton des plus grands pays producteurs sont affectés à divers degrés par la salinisation ¹⁸(Idem). Également, les détournements de rivière associés aux grands projets d'irrigation peuvent provoquer des pénuries d'eau, alors que la construction de barrages occasionne des baisses importantes du niveau d'eau dans les rivières. À titre d'exemple, le Nil (Égypte), le Gange (Inde), la Rivière Jaune (Chine) et la rivière Colorado (États-Unis) sont régulièrement privées d'eau en aval, et ce, pour de longues périodes de temps (Kooistra et al, 2006).

Bien que l'utilisation massive de produits chimiques et l'exploitation non durable de l'eau sont les deux principaux éléments qui font de la culture du coton l'une des productions les plus polluantes, ils ne sont pas les seuls. Effectivement, certains auteurs ajoutent à cette liste les risques d'appauvrissement du sol, la déforestation¹⁹, la perte de biodiversité et le réchauffement planétaire global par le biais du transport des intrants chimiques et des marchandises (Suppan, 2007, Parmentier, 2006a ; Kooista et al, 2006).

1.3 La culture du coton et ses impacts sur la santé et les revenus des producteurs

Les effets secondaires de l'utilisation de pesticides sur la santé humaine sont maintenant largement reconnus. L'utilisation de pesticides dans les champs de coton peut engendrer plusieurs problèmes pour les agriculteurs, les travailleurs agricoles et les personnes qui sont exposées aux produits chimiques. Parmi ces problèmes, on retrouve la perte de poids, des faiblesses, des maux de tête, des tremblements, des affections des reins, du système nerveux, du fœtus en développement, une immunodéficience du foie, le cancer de la prostate, du sein ou du cerveau ainsi que des éruptions cutanées (Parmentier et Baily, 2005, Parmentier 2006a,

¹⁷ Augmentation de la teneur en sels minéraux (Parmentier, 2006a)

¹⁸ En Inde de 27 à 60% des surfaces de coton irriguées sont touchées par la salinisation alors que ce chiffre est de 14% pour le Pakistan, de 20% pour l'Australie et de 15% pour la Chine (Kooistra et al, 2006).

¹⁹ La déforestation n'est pas un impact direct de la culture du coton. En augmentant la surface dédiée à la culture du coton, les producteurs défrichent de nouvelles parcelles pour cultiver des cultures de subsistances. À titre d'exemple, au Bénin, où 80% des revenus de l'exportation viennent de la culture du coton, 100 000 hectares de forêt sont coupés chaque année alors qu'approximativement 2000 hectares sont convertis en coton chaque année (Kooistra et al, 2006)

Max Havelaar, 2005, Menon, 2005). On estime que globalement, chaque année 40 000 décès sont reliés à l'application de pesticides, représentant 10% des décès dans le secteur agricole (OMS, 2002 *in* Kooista et al, 2006). En Inde, une étude a été menée pendant un an auprès de 50 cotonculteurs. Durant cette période, 323 évènements ont été rapportés dont 207 étaient associés à des empoisonnements aux pesticides moyens à sévères. De ces empoisonnements, 32 étaient causés par l'organophosphate, substance hautement toxique utilisée dans 47% des cas d'application de pesticides pour le coton en Inde (Kooistra et al, 2006).

Les problématiques liées aux empoisonnements et à la contamination aux pesticides surviennent surtout dans les pays en développement pour plusieurs raisons. D'abord, il est fréquent que les recommandations d'utilisation des pesticides ne soient pas suivies par manque d'information et cela se traduit par un abus de pesticides tant en terme de quantité qu'en nombre de pulvérisations dans une saison. De plus, puisqu'il s'agit d'une culture de rente, les producteurs sont davantage portés à augmenter leur utilisation de produits toxiques dans l'espoir d'avoir un meilleur rendement. Le mode d'épandage influence également à la hausse ce nombre d'intoxications. Dans les pays en développement, dans 35% des cas, le mode d'épandage utilisé est la pompe à main. Il s'agit de la technique pour laquelle le taux d'intoxication est le plus élevé²⁰ (idem). Finalement, l'absence quasi totale ou l'inefficacité d'un système législatif et de contrôle par les autorités publiques des dispositions légales réglementant l'usage des pesticides dans les pays en développement contribue à accroître le nombre d'intoxications et de contaminations (Parmentier et Bailly, 2005).

L'utilisation abondante de pesticides influence également à la baisse les gains des cultivateurs de coton qui consacrent chaque année un peu plus d'argent pour l'achat de ces produits. Les organismes « nuisibles » aux récoltes (parasites), deviennent de plus en plus résistants aux insecticides et les mauvaises herbes tolérantes aux herbicides obligent les cotonculteurs à employer des pesticides plus toxiques en plus grande quantité. Des études réalisées en Inde rapportent qu'il est commun pour les cultivateurs de coton de traiter leurs champs plus de trente fois au cours d'une seule saison (GRAIN, 2007). Sans compter que les prix des pesticides ont tendance à augmenter d'année en année. Ainsi, l'escalade dans le

²⁰ Dans une majorité de cas, les épandeurs, par manque de moyens financiers et d'information, ne portent pas le matériel de protection recommandé tel que le masque, les gants, les bottes étanches et les vêtements longs (Kooistra et al, 2007)

recours aux produits chimiques fait grimper les coûts de production du coton tandis que les cours mondiaux diminuent réduisant le revenu des producteurs. Bien souvent ces derniers n'ont d'autres choix que de s'endetter auprès d'usuriers de leur région qui appliquent des taux d'intérêt élevés pouvant atteindre jusqu'à 50% (Sainath, 2007).

1.4 Le coton BT : succès ou échec ?

En réponse à l'utilisation des produits chimiques et de leurs impacts sur l'environnement, le coton transgénique s'est présenté à la fin des années 1990 comme une solution d'avenir. Selon les entreprises de biotechnologie, cette variété de coton modifié génétiquement allait permettre aux cotonculteurs de réduire considérablement leur utilisation d'insecticides tout en augmentant leur rendement, leur procurant ainsi des gains supérieurs.

Le coton BT a été inventé afin de combattre le ver de la capsule (*Helicoverpa zea* ou « bollworm ») principal prédateur du coton. Les initiales BT proviennent du terme *Bacillus thuringiensis*. Il s'agit du nom d'une bactérie présente à l'état naturel dans les sols qui produit une des toxines nocives pour les insectes de l'ordre des lépidoptères (papillons) (Parmentier et Bailly, 2005). Des scientifiques ont réussi à isoler certains gènes à l'origine de ces toxines, et à les insérer dans les semences de coton. Ainsi, ces semences secrètent elles-mêmes leurs propres toxines contre les insectes de l'ordre des lépidoptères. Le coton BT permet en principe de réduire les quantités d'insecticides utilisées et d'augmenter les rendements. Ce coton a été développé par la compagnie Monsanto et il a été commercialisé pour la première fois au cours de la saison 1996/1997 sous le nom de « Bollgard » aux États-Unis et de « Ingard » en Australie²¹.

Le coton Bt a démontré son intérêt économique et sanitaire dans les trois plus importants pays producteurs de coton dans le monde, les États-Unis, la Chine et l'Inde (Choudhary et Laroia, 2001, Baffes, 2005, Russel et Deguine, 2006, Kooistra et al, 2007). Des baisses d'utilisation significatives ont été rapportées dans l'Extrême Ouest de la Chine où le nombre de traitements a été réduit de 67% et l'emploi de pesticides de 66% en utilisant du coton BT

²¹ La même année, un autre type de coton génétiquement modifié a été commercialisé par la même compagnie, le « Roundup Ready ». Ce dernier a été conçu afin de résister à l'herbicide vedette de Monsanto, le « Roundup ». Il s'agit d'un herbicide total qui tue tous les végétaux à l'exception de ceux modifiés génétiquement pour lui résister (Robin, 2008).

(Pray et al, 2002 in Kooistra et al, 2006). Plusieurs études soulignent également que le coton transgénique a permis aux cultivateurs d'augmenter leur rendement. En Chine cela se traduit par une hausse du rendement de 5 à 10% (Russel et Deguine, 2006). En Inde, dans l'État du Maharashtra une étude réalisée sur un échantillon de 9000 parcelles paysannes dans 1275 villages a démontré que l'emploi d'insecticides a été réduit en 2002 et 2003 respectivement de 72% à 83% dans les champs de coton BT alors que les rendements, ont en moyenne, augmenté respectivement de 45% et de 63%²². Par conséquent, les profits ont augmenté de l'ordre de 49% et 74% (Idem).

1.4.1 Des résultats contradictoires ?

L'efficacité du coton transgénique est loin de faire l'unanimité. Si d'un côté on retrouve des faits qui permettent de confirmer son efficacité, de l'autre, les études démontrant que le coton BT a obtenu de piètres résultats sont nombreuses. Comme l'expliquent Parmentier et Bailly (2005), les résultats varient beaucoup car ce qui vaut pour une région du monde ne vaut pas nécessairement pour une autre. Les partisans du coton transgénique comme les détracteurs peuvent trouver des faits qui confirment leurs thèses.

L'Université de Cornell a publié en 2006 des résultats concernant 481 cultivateurs chinois. Cette étude dévoilait que les bénéfices²³ qu'avaient connus les cultivateurs chinois grâce à l'introduction du coton Bt dans les années 1990 s'étaient complètement dissipés en 2004. En l'espace de 4 ans, la plupart des cultivateurs chinois avaient recommencé à pulvériser leurs champs de 15 à 20 fois par saison, égalisant le nombre de pulvérisations appliquées par les cultivateurs non BT (Wang et al, 2006)²⁴. En Inde, des résultats similaires ont été observés dans l'État de l'Andhra Pradesh. Dans cette région, l'adoption du coton BT s'est traduite par

²² Cependant, ces moyennes cachent une variabilité certaine, avec des variations allant de 14 à 92% selon les districts et les années (Russel et Deguine, 2006).

²³ Après l'introduction du coton BT, le nombre de pesticides utilisés avait diminué de 71% alors que le nombre de traitements était passé en moyenne de 18 à 6,6 traitements par saison (Wang et al, 2006).

²⁴ À quoi est dû ce revirement de situation ? Le coton transgénique produit un insecticide à spectre réduit qui protège la plante principalement contre le ver de la capsule (*Helicoverna armigera*) alors que les insecticides conventionnels utilisés auparavant par les cotonculteurs ont un spectre beaucoup plus large et ils agissent sur plusieurs insectes. Ainsi, les insectes qui étaient avant d'importance mineure tel que les pucerons, la miride et les araignées, ont pu proliférer car le coton Bt n'a aucun effet sur eux. Cette situation oblige les cultivateurs à recourir de nouveau aux insecticides (Parmentier, 2006a).

une perte de rendement : entre 2002 et 2005, les rendements des champs non BT étaient plus élevés de 9% (Qayum et Sakkhari, 2005 p. 11).

Selon plusieurs auteurs, la capacité du coton BT à réduire les doses d'insecticides de même que la durabilité de cette diminution lorsqu'elle se concrétise est relative. D'abord, les toxines Bt ne sont nocives que pour certains insectes, et le recours aux insecticides est nécessaire pour tous les autres. De plus, là où les traitements d'insecticides à large spectre sont abandonnés au profit du coton BT, des insectes secondaires, autrefois peu nuisibles, peuvent devenir des problèmes conséquents (Parmentier et Bailly, 2005p. 65). Deuxièmement, certains insectes, notamment le ver de la capsule, développent avec les années une résistance à la toxine BT obligeant le cotonculteur à augmenter les doses d'insecticides (Olsen et al, 2005 in Parmentier 2006a). Troisièmement, des études ont révélé qu'avec le temps, l'expression de la toxine BT diminue dans certaines sections de la plante, diminuant et même inhibant sa capacité à éliminer le ver de la capsule (Parmentier et Bailly, 2005).

Quant à l'augmentation des revenus, il y a aussi controverse. En Inde, l'étude précédemment citée qui a eu lieu dans la province de l'Andhra Pradesh entre 2002-2005, rapporte un revenu net supérieur de 40% pour les producteurs de coton non BT, cela principalement à cause du coût trois fois plus élevé des semences transgéniques²⁵; « Au final, une fois vendues les récoltes, les revenus nets provenant des cultures non transgéniques sont en moyenne bien plus importants : 4787 roupies par acre au lieu de 2032, soit nettement plus du double » (Qayum et Sakkhari, 2005, p. 11).

Compte tenu de ce qui précède, le bilan général du coton BT est mitigé et comme le rappellent Parmentier et Bailly, ses succès ou ses échecs varient considérablement d'une région à l'autre. « Le coton Bt ne risque pas d'être efficace s'il est introduit dans une région où les principaux ravageurs du cotonnier ne comptent pas parmi les insectes visés par le BT » (Parmentier, 2006a, p. 7). D'autant plus qu'à long terme, l'efficacité de cette biotechnologie semble sujette à caution. Finalement, au-delà des risques économiques, il faut également

²⁵ Dans les champs de coton non BT, le coût des pesticides représente 7% de plus que dans les champs de coton BT. Toutefois, cette différence représente à peine 2% de l'ensemble des coûts de production des producteurs conventionnels alors que les semences transgéniques sont trois fois plus dispendieuses que les semences non BT (Robin, 2008).

considérer les risques sanitaires et les conséquences, encore mal connues, que pourraient avoir les OGM sur l'environnement, la santé humaine et la biodiversité.

1.4.2 Monopole et privatisation des semences OGM

Le coton BT pose également la question de la privatisation des semences et du monopole des grandes corporations sur ces dernières. Monsanto est la plus grande compagnie semencière au monde. Au moins deux tiers du coton Bt vendu dans le monde (63,5% en 2004) sont vendus sous licence de Monsanto ou directement par Monsanto et ses filiales. Sa récente acquisition de Emergent Genetic et de Delta and Pine Land lui assure le contrôle de 57% du marché des semences de coton aux États-Unis et des débouchés un peu partout dans le monde pour vendre ses semences²⁶ (Chine, Inde, Brésil, Turquie et Pakistan). Cette main mise de la multinationale devrait lui permettre de diffuser davantage ses variétés transgéniques, déjà de plus en plus présentes dans le monde (Parmentier, 2006a). Cette situation préoccupe plusieurs chercheurs, agriculteurs et O.N.G. qui oeuvrent en environnement.

D'abord, ce monopole permet à l'entreprise de fixer très haut le prix des semences et des pesticides qui y sont associés afin d'obtenir une bonne récolte. Ce résultat soulève des risques économiques et la question de la dépendance des producteurs vis-à-vis du coton BT et de l'entreprise détentrice du brevet puisqu'ils doivent payer chaque année une contre-partie financière pour avoir le droit de cultiver les semences BT brevetées. Oxfam International souligne également que les brevets proscrivent des pratiques ancestrales des cotonculteurs comme le fait de stocker, vendre et échanger des semences (Oxfam, 2002 p. 17). Ensuite, comme le montrent Quazzo et Mercier (2003), l'homogénéisation des surfaces constitue un risque important pour l'environnement, car les nuisibles mutants capables de résister à la toxine BT peuvent s'étendre aux territoires avoisinants, qu'ils soient semés de coton, de maïs ou de soya BT. Dernièrement, deux événements ont été accueillis avec appréhension. D'abord, afin de pallier aux manques des semences « Bollgard I », Monsanto a lancé la variété « Bollgard II ». Cette nouvelle variété, qui est vendue le double des semences Bollgard I (qui était déjà de 2 à 3 fois plus dispendieuses que les semences conventionnelles)

²⁶ La Compagnie Delta & Pine Land possède des filiales dans 13 pays dont le tiers des semences de coton au Brésil, alors qu'ensemble Monsanto et Delta & Pine Land contrôlent près du tiers du marché de semences de coton hybride en Inde (Parmentier, 2006a).

est censée être plus efficace et durable que la « Bollgard I ». Deuxièmement, l'arrivée du coton transgénique en Afrique de l'Ouest, fortement encouragée par la Banque Mondiale²⁷, soulève beaucoup d'inquiétudes. Selon plusieurs chercheurs, il est peu probable que le coton Bt puisse améliorer la vie des petits cultivateurs de l'Afrique de l'Ouest, car leur problème n'est pas lié aux variétés de coton qu'ils utilisent²⁸ mais à la structure du marché mondial et au fait que 95% de la production cotonnière africaine est exportée sans être transformée (GRAIN, 2007).

1.4.3 L'Inde : un cas d'école des conséquences de la mondialisation de l'agriculture

En Inde, la convergence de la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, de la crise du coton et de la commercialisation du coton BT a conduit des milliers de producteurs dans une crise d'endettement sans précédent. Cela est particulièrement vrai pour les producteurs des provinces du Maharashtra, du Gujarat, du Tamil Nadu et de l'Andhra Pradesh où près de 17 millions de familles vivent du coton (Robin, 2008.p. 313).

Dans un premier temps, les dépenses liées au développement en Inde ont chuté de façon spectaculaire ces quinze dernières années. Alors que ces dépenses représentaient environ 14,5% du produit intérieur brut (PIB) en 1989, elles sont descendues à 5,9% en 2005, soit moins de la moitié (Sainath, 2007 p. 32). Cet effondrement de l'investissement public dans l'agriculture a entraîné une chute de l'emploi en milieu rural. « L'Inde connaît sa pire crise agraire depuis la période qui a précédé la « révolution verte » souligne Sainath (2007 p. 33).

Deuxièmement, depuis la « Révolution verte » qui s'est traduite dans le secteur du coton par l'adoption de semences hybrides à haut rendement et la monoculture, les producteurs sont pris dans une spirale d'endettement. C'est que l'adoption de semences hybrides et de la monoculture a sensibilisé les cultures aux attaques des ravageurs obligeant les producteurs à

²⁷ Dans une étude publiée en 2006, la Banque Mondiale soulignait que l'introduction de variétés de coton génétiquement modifié ne pourrait être qu'économiquement bénéfique pour les pays en développement et particulièrement pour les pays de l'Afrique subsaharienne ; « Au point que chiffres à l'appui, elle défend même l'idée que pour améliorer la situation économique des filières coton d'AOC, adopter cette révolution biotechnologie serait une stratégie plus payante que de procéder à la suppression des subventions cotonnières et des tarifs douaniers pratiqués par les pays développés, comme le demandent le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad à l'OMC (Anderson et al, 2006 in Parmentier 2006a p. 8).

²⁸ L'Afrique de l'Ouest détient l'un des taux d'utilisation de pesticides les plus bas au monde pour le coton (GRAIN, 2007).

utiliser des insecticides synthétiques. À la suite de quoi les parasites ont développé des résistances obligeant une fois de plus les cotonculteurs à utiliser des produits plus toxiques en plus grande quantité. Dans une saison régulière, les producteurs doivent pulvériser jusqu'à trente fois leurs champs. Si bien qu'en Inde, alors que la culture du coton ne représente que 5% des terres cultivées, celle-ci totalise, à elle seule, 55% des pesticides utilisés (Robin, 2008 p. 313).

Au moment où les agriculteurs sont aux prises avec des augmentations significatives du coût de la vie, les banques ont coupé le crédit au secteur agricole. Entre 1993 et 2003, quelque quatre mille succursales de banques rurales ont fermé leurs portes (Idem) forçant les cultivateurs à se tourner vers les usuriers locaux (moneylenders) et les marchands d'intrants. Ces derniers sont devenus la principale source de crédit dans les régions rurales. Ces marchands de semences et d'intrants, qui sont souvent des négociants de Monsanto, sont aussi des conseillers techniques et des ingénieurs agronomes desquels les producteurs deviennent rapidement dépendants techniquement et économiquement (Robin, 2008. p. 310). Cette situation a d'ailleurs donné lieu à une première vague de suicides de petits producteurs à la fin des années 1990 (Sainath, 2007 p. 34).

À ce désengagement public s'est ajoutée une politique nationale de dérégulation. L'assouplissement des contrôles a entraîné l'explosion du coût des intrants, notamment des engrais. Les entreprises privées, Monsanto en tête, qui sont implantées depuis 1949 en Inde, ont ainsi pu fixer les prix des intrants comme elles le voulaient. À titre d'exemple, le sac de phosphate d'ammoniaque, qui valait 120 roupies en 1991 se vendait quatre fois le prix en 2000 (idem). Quant au prix des semences, selon la variété, le prix a augmenté de 100 à 300%. À la suite d'essais concluants en champ, le coton Bt a commencé à être distribué en 2002. La province de l'Andhra Pradesh fut la première à les accepter. Les premières années, la firme vendait le paquet de graine de 450 grammes entre 1650 à 1850 roupies, soit quatre fois plus que le prix des semences hybrides²⁹ (Parmentier et Bailly, 2005). Déjà lourdement endettés envers les « moneylenders », plusieurs cotonculteurs se sont lancés en masse et à crédit dans le transgénique. Les campagnes de lobbying de Monsanto-Mahyco furent extrêmement efficaces, partout dans le pays ; agronomes, journalistes et scientifiques vantaient les mérites

²⁹ Aujourd'hui, la firme a été forcée de baisser son prix à 750 roupies pour la même quantité puisque le gouvernement de l'Andhra Pradesh a menacé de les poursuivre en justice (Robin, 2008).

de la biotechnologie. Les semences BT permettaient, selon eux, d'augmenter les rendements et de réduire considérablement les doses d'insecticides. Malheureusement, les petits agriculteurs indiens ont dû faire face à une crise financière énorme pour avoir investi quatre fois plus d'argent dans l'achat de semences de coton BT³⁰, qui se sont révélées être un échec (GRAINS, 2007).

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation. D'abord, comme le souligne Shiva (*in* Robin, 2008), les essais qui ont motivé le gouvernement à accepter la commercialisation du coton BT, ont été faits dans des champs de paysans fortunés, qui possèdent de bonnes terres et qui ont les moyens de les drainer selon les besoins. Ensuite, le coton BT n'est pas adapté au climat de ces régions, il ne résiste pas à des situations de stress comme la sécheresse, ou au contraire à de fortes précipitations. Dans la province de l'Andhra Pradesh, les champs de coton BT affichent un rendement 35% inférieur à ceux des champs de coton conventionnel (Qayum et Sakkari, 2005 p. 11). Également, le coton Bt est sensible à la maladie de la « rhizoctonia » qui a pour effet d'assécher et de causer la mort des fleurs de coton (Robin, 2008). Aussi, en plus de payer les semences beaucoup plus cher, les producteurs sont obligés d'acheter des engrais et des pesticides de la firme afin de s'assurer une bonne récolte. Toutefois, ces produits phytosanitaires sont très dispendieux. Comme le soulignent Qayum et Sakkari (2005) le monopole qu'a su acquérir en Inde Monsanto est très inquiétant. Il est de plus en plus difficile de trouver dans le pays des semences non transgéniques et non traitées. Bref, les expériences récentes en Inde soulignent que les semences BT ne conviennent pas aux petits cultivateurs. Au contraire, l'arrivée du coton transgénique en Inde en 2002 et la recrudescence des cas de suicides des producteurs à partir de cette année sont fortement liées selon plusieurs études (Mishra, 2006, GRAINS, 2007). L'État du Maharashtra a recensé près de 4 100 décès volontaires en 2004, soit cinq fois plus que dans les années 1990 (Mishra, 2006).

³⁰ Les producteurs ont payé 4500 roupies par hectare au lieu de 950 roupies par hectare pour des semences conventionnelles (Parmentier et Bailly, 2005).

Selon Shiva :

L'épidémie de suicides chez les agriculteurs est un vrai baromètre du stress sous lequel l'agriculture indienne et les agriculteurs indiens ont été soumis par la mondialisation de l'agriculture. L'endettement croissant et les mauvais rendements sont les principales raisons pour lesquelles les agriculteurs se donnent la mort partout en Inde (...). Pendant que les bénéfices de la mondialisation profitent aux corporations de semences et d'intrants chimiques à travers l'accroissement du marché, les coûts et les risques sont exclusivement portés par les petits fermiers et paysans sans terre (Shiva et *al*, 2000 p. 70-71).

Enfin, bien que le coton BT ne soit pas le seul facteur à l'origine de la crise de suicides que traverse l'Inde, il a grandement contribué à accentuer cette situation.

Comme nous avons pu le constater, les problèmes rencontrés dans le secteur de la production sont nombreux et ils sont intimement liés les uns aux autres. La crise de surproduction induite en partie par les subventions, mais aussi par la concurrence des fibres synthétiques et l'augmentation du rendement dépriment les prix du coton sur le marché mondial. Afin de récupérer le manque à gagner, les producteurs ont tendance à se lancer dans des méthodes de production plus intensives caractérisées par l'utilisation abondante des pesticides, l'irrigation et les semences BT. Ce mode de production a de graves répercussions sur l'environnement, la santé des producteurs et leur revenu. Loin d'améliorer leur situation, l'adoption du coton BT aggrave leur niveau d'endettement et les rend extrêmement vulnérables. Il suffit d'une récolte non productive, pour cause de raisons climatiques ou de semences inadaptées, pour que les producteurs se retrouvent liés par leur dette à un usurier. Enfin, l'absence de solution, au niveau international, empêche le prix du coton d'augmenter et contribue à garder les producteurs et leurs familles dans un niveau de vie très précaire.

1.5 La crise des ateliers de misère (sweatshops)

Dans le secteur de la confection, la situation n'est guère plus reluisante. Nous n'avons qu'à évoquer les mauvaises conditions de travail des millions d'ouvrier de l'industrie textile pour se rappeler que ce secteur d'activité traverse également une crise importante ; celle des ateliers de misère. Là aussi la mondialisation de l'économie a fortement transformé le marché mondial, restructurant le secteur de l'habillement. L'ouverture des frontières, le démantèlement de l'Accord multifibres (AMF), la création de zones franches sont autant de

facteurs qui ont exacerbé la concurrence entre pays et travailleurs du monde entier. Parallèlement, la commercialisation des vêtements a évolué, tendant vers une importante concentration du pouvoir. Aujourd'hui, ce sont les distributeurs et les marques de vêtements qui détiennent le pouvoir et le contrôle de la filière textile (Crabbé et *al*, 1998). De la convergence de ces deux tendances résulte un assouplissement de la réglementation sociale et environnementale conduisant à la baisse des conditions de travail dans les pays en développement. La diminution des coûts de production se fait plus souvent qu'autrement au détriment des conditions de travail des ouvriers et de l'environnement. Dans les lignes qui suivent, nous allons regarder d'un peu plus près ces deux tendances qui permettent d'expliquer le fonctionnement actuel des chaînes d'approvisionnement textile.

1.5.1 Les premières vagues de délocalisation (1970-1990)

Dès les années 1970, alors que la consommation de vêtements connaît une baisse importante dans les pays industrialisés, la production de vêtements des pays en développement arrive sur le marché occidental. Cette situation exacerbe la concurrence sur les prix entre les industries textiles des pays du Nord (Crabbé et *al*, 1998, p.2). À partir de ce moment, l'industrie de l'habillement est guidée par la recherche du moindre coût se traduisant par le désir de trouver une main d'œuvre bon marché, une plus grande souplesse de production et des meilleurs avantages comparatifs. Parmi ces avantages comparatifs, on compte un approvisionnement local en tissu, fils et accessoires, la présence d'infrastructures de transport de qualité, la proximité des marchés d'exportation, des avantages en termes de législation fiscale (exemption d'impôts) et un allègement de la loi du travail. Ce phénomène donne lieu à une première vague de délocalisation³¹ de l'industrie textile du Nord vers le Sud. En Amérique, les déplacements se font majoritairement au Mexique alors qu'en Europe, la première vague de délocalisation s'oriente vers les Dragons asiatiques (Hong-Kong, Corée du Sud, Singapour, Taiwan). Dans les années suivantes, une seconde et une troisième vagues de délocalisation auront lieu, mais cette fois, les déplacements se font du Nord vers le Sud. Du Mexique les industries déménagent vers le Honduras et le Guatemala alors que les Dragons asiatiques cèdent leur place à la Thaïlande, aux Philippines et plus tardivement au Laos, au

³¹ Les délocalisations se traduisent par le transfert d'activités industrielles d'un pays à l'autre (Blais, 2006).

Cambodge et au Viêt-Nam (Crabbé et al, 1998). À côté de la recherche des avantages comparatifs, la création d'espaces de libre-échange influence également le choix de la localisation des entreprises textiles. À titre d'exemple, la signature de l'ALENA en 1992 qui a créé un espace de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique a énormément influencé l'approvisionnement du marché américain et canadien de vêtements. Les investisseurs étrangers trouvaient de nombreux avantages à venir s'installer au Mexique en commençant par la proximité du marché des États-Unis, le faible coût de la main d'oeuvre et les exonérations de taxes douanières (Crabbé et al, 1998). Ainsi, durant la période 1980-1992, plus de 850 000 emplois sont perdus dans les pays industrialisés au profit de pays en voie de développement, dont plus de 80% sont situés en Asie (Blais, 2006).

1.5.2 L'entrée en vigueur de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV)

Jusqu'à 1994, le secteur du vêtement des pays du Nord est resté à l'abri des négociations se déroulant au GATT. En vertu de l'Accord multifibres (AMF), dont 42 pays étaient membres, de nombreux quotas bilatéraux fixaient les quantités de vêtements que les pays du Sud pouvaient exporter vers les États-Unis et l'Union Européenne protégeant de la sorte les industries et les travailleurs des pays développés (Gent et Braithwaite, 2006). Toutefois, en 1994, au terme des négociations du GATT et avec l'entrée en vigueur de l'OMC, les pays membres de l'AMF ont signé un nouvel accord : l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV). À sa création, l'ATV prévoyait une élimination graduelle et complète des quotas d'importation de 1995 à 2005. Ainsi, depuis 2005, « l'industrie du textile et du vêtement est donc régie par les règles générales de l'OMC, laissant libre cours à la loi du marché » (Roy, 2007 p. 4). En d'autres termes, depuis 2005, l'accès aux marchés européen et Nord-Américain ne repose plus que sur la compétitivité de pays ravivant la concurrence entre les pays en voie de développement. L'entrée en vigueur de l'ATV donne un large avantage à la Chine, à l'Inde et au Pakistan. À l'inverse, pour les nombreux pays qui tiraient profit de l'AMF, comme l'Indonésie, le Bangladesh et la Roumanie, le démantèlement de cet accord a été synonyme de perte d'emplois³² (Gent et Braithwaite, 2006). Afin de conserver la vitalité de leur industrie de l'habillement, ces pays ont augmenté la pression sur les conditions de travail et diminué les

³² Au Lesotho, dans l'industrie textile, 6 000 licenciements ont eu lieu à la fin de 2004 (Parmentier et Bailly, 2005).

exigences fiscales et environnementales. À titre d'illustration, le Bangladesh a pris la décision d'accroître le nombre d'heures supplémentaires autorisées et d'assouplir les limites du travail des femmes la nuit alors que le gouvernement des Philippines a déclaré que la loi sur le salaire minimum ne s'appliquerait plus au secteur de la confection textile (Collectif de l'éthique sur l'étiquette, nd *in* Parmentier et Bailly, 2005). Roy souligne également que l'ATV a amplifié la concurrence entre les travailleurs du Sud et du Nord; ces derniers étant incapables de rivaliser avec les ouvriers des pays en développement qui acceptent de faibles salaires et l'absence de protection sociale, situation que l'auteur qualifie de « dumping social » :

Ce phénomène de dumping social, nettement amplifié par la signature de l'ATV, non seulement provoque la chute des prix mondiaux dans ce secteur, mais permet aussi aux entreprises d'ignorer les normes minimales du travail défendues par l'OIT, pour acquérir des parts de marché, et ce, avec l'entière collaboration des gouvernements, du Sud comme du Nord (Roy, 2007 p. 5)

1.5.3 La création de zones franches d'exportation (ZFE)

L'industrie textile est un choix privilégié comme première industrie pour les pays en développement qui souhaitent s'introduire dans le marché mondial puisqu'elle requiert peu de ressources en capital, en technologie et en main-d'œuvre qualifiée (Geretti, 1999). D'ailleurs, le développement d'une industrie de l'habillement est souvent l'un des premiers pôles de développement industriel d'un pays. D'autant plus que pour une majorité de pays en voie de développement, il est impératif de trouver des devises étrangères rapidement afin de rembourser leur dette auprès des institutions internationales que sont le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). L'exportation de vêtements est une solution rapide et efficace³³. Or, pour attirer les entreprises étrangères, les pays du Sud sont contraints d'offrir les meilleures conditions d'investissement et d'exploitation possible. La manifestation la plus visible de cette surenchère réside dans l'établissement de zones franches d'exportation (Crabbé et *al*, 1998). Il s'agit de zones déréglementées où les entreprises ont droit à des infrastructures gratuites, à des exemptions de taxes, d'impôts et de droits de douanes pour l'importation de matières premières ou d'équipements et pour l'exportation. Dans ces zones franches, il y a une quasi-absence d'exigences environnementales et une forte pression à la baisse sur les conditions de travail afin d'offrir les meilleurs avantages

³³ Le développement de l'industrie de l'habillement a permis, par exemple, à l'île Maurice de sortir de la dépendance sucrière et de résoudre son problème de chômage (Crabbé et *al*, 1998).

comparatifs en terme de coûts de production aux investisseurs³⁴ (Roy, 2007). « Conséquent, les travailleuses et les travailleurs du vêtement de partout dans le monde se font désormais concurrence pour obtenir des emplois qui n'offrent que des conditions de misère (...) » (Roy, 2007, p. 5).

1.5.4 La gouvernance des chaînes d'approvisionnement textile

Depuis quelques années, la commercialisation des vêtements a fortement évolué tendant vers une importante concentration du pouvoir des grands distributeurs et des marques. Selon Parmentier et Bailly (2005), il s'agit de l'une des plus profondes évolutions qu'ait connue l'industrie mondiale de l'habillement. Les grands distributeurs tels que Wal-Mart, Carrefour, H&M et Zara disposent d'un pouvoir sans précédent qui leur permet de contrôler tous les secteurs de la chaîne d'approvisionnement textile. Par conséquent, ils imposent leurs conditions en termes de prix, de délais de livraison et de paiement aux fournisseurs. Comme l'explique Charles Bremer de *l'American Textile Manufacturing Institute* « You don't tell Wal-Mart your price, Wall-Mart tells you » (Behind The Label, s.d). Cette concentration de la distribution a complètement inversé le rapport de force entre industriel et distributeur; les distributeurs peuvent changer de fournisseur du jour au lendemain alors que les fournisseurs, eux, dépendent des distributeurs pour survivre. « Les entreprises de distribution comptent aujourd'hui parmi les acteurs les plus puissants de la mondialisation. Elles exercent leur influence sur des filières d'approvisionnement de plus en plus soumises à des impératifs déconnectés des réalités de la production » (CVP, 2008, p. 1)

À côté des distributeurs se trouvent également les marques. Ces dernières, bien qu'elles dépendent de plus en plus des grands distributeurs afin d'écouler leur marchandise auprès des consommateurs, détiennent encore une influence considérable sur la chaîne d'approvisionnement. Ces deux grands acheteurs (distributeurs et marques) « (...) exacerbent à outrance la concurrence auprès des sous-traitants. S'ils veulent décrocher une commande d'une transnationale du vêtement, les fournisseurs n'ont d'autres choix que de se plier à ses conditions » (Parmentier et Bailly, 2005, p. 115). Bien souvent, la marge bénéficiaire des

³⁴ Le développement des zones franches a peu d'impact sur le développement industriel durable du pays et cela principalement pour deux raisons. D'abord, à cause de l'absence d'interactions avec le milieu local et à cause de la nature volatile des opérations industrielles qui y ont lieu (Crabbé et al, 1998).

fournisseurs est extrêmement petite, moins de 1% du prix de vente, obligeant ces derniers à diminuer davantage les coûts de production. Pour y arriver, les fournisseurs renvoient à la baisse les conditions de travail de leurs employés. Lorsque cela n'est pas suffisant pour assurer un profit acceptable, ils sous-traitent à de plus petites usines dont le pouvoir de négociation est inexistant.

La figure 1.3 illustre une chaîne d'approvisionnement textile traditionnelle. Les flèches représentent le sens de la distribution du pouvoir. Comme le démontre cette figure, les fournisseurs sont les maillons centraux des chaînes d'approvisionnement textile. Ils se retrouvent entre les acheteurs (distributeurs, marques, société commerciale) et les unités de filature, de teinture et de tricot à qui ils achètent le coton déjà transformé pour réaliser les vêtements. De plus, il est intéressant de remarquer que les fournisseurs (unités de confection) ne sont jamais en contact direct avec le secteur de la production puisque ce sont les usines de filature qui se chargent de l'approvisionnement en matière première. Enfin, on remarque également que le secteur de la transformation, tout comme celui de la confection, a fréquemment recouru à la sous-traitance et cette ramification rend la traçabilité de la chaîne extrêmement difficile.

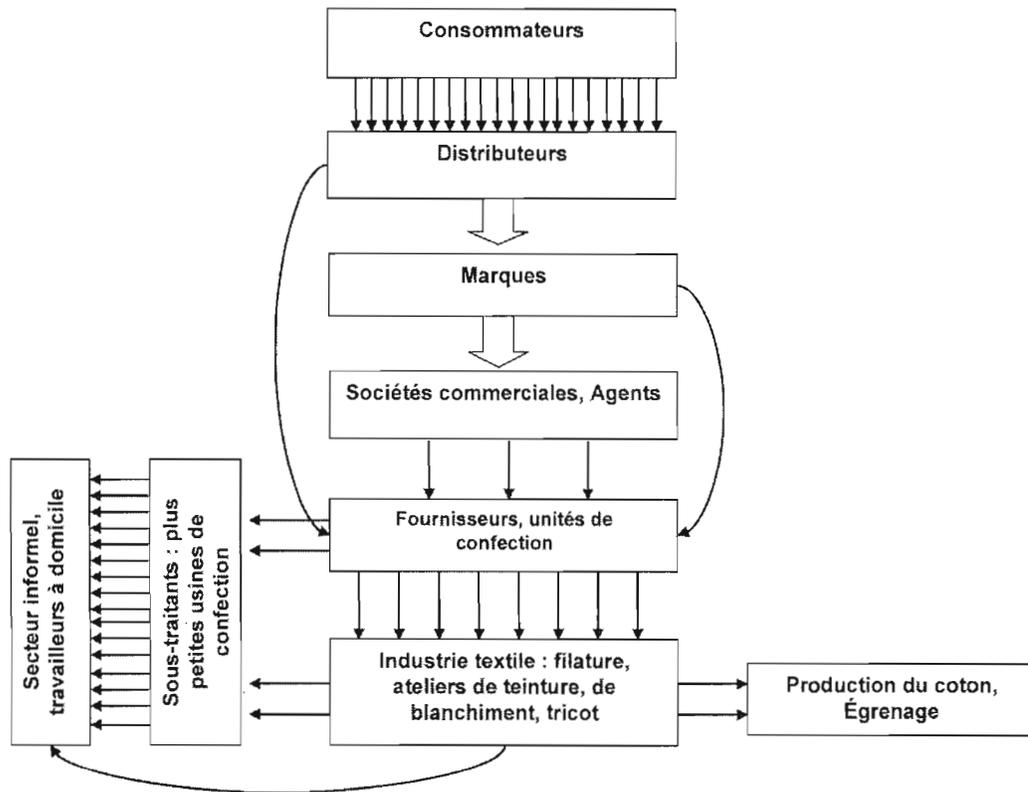


Figure 1.3 : La chaîne d’approvisionnement textile, adapté de Parmentier et Bailly, 2005 p. 115

Pour comprendre le fonctionnement de la distribution du pouvoir au sein des chaînes d’approvisionnement, Geretti (1994, 2005) a développé une approche théorique fort utile que nous présentons dans les lignes qui suivent. Nous reparlerons ensuite de l’impact de l’ouverture des frontières, du démantèlement de l’AMF, de la création de zones franches et de la montée en puissance des marques et des distributeurs sur les conditions de travail des ouvriers du secteur textile et sur l’environnement.

Pour Geretti (1994), la chaîne d’approvisionnement textile réfère à l’ensemble des étapes nécessaires à la production d’un bien et tout ce qui doit être mobilisé ou fait pour réaliser ce bien. Cela inclut tous les acteurs qui participent à la production d’un bien (firmes, usines, ouvriers) de même que leurs interactions (Geretti, 1994, Murudian et Pelepessy, 2005). L’une des propriétés essentielles de la chaîne d’approvisionnement est sa structure de gouvernance

puisqu'elle détermine de quelle façon les ressources et les gains sont distribués tout au long de la chaîne de production (Geretti, 1994). Le mode de gouvernance d'une chaîne de production correspond aux relations de pouvoir qui structurent les paramètres sous lesquels les acteurs de la chaîne travaillent, incluant « ce qui est produit, comment cela est produit, quand cela est produit, la quantité à produire et à quels prix cela est produit » (Humphrey et Schmitz in Taylor, 2004 p. 130). Bref, la structure de gouvernance d'une chaîne de production influence la distribution des revenus, les marges de profit réalisées par chacun des maillons, les conditions (temps, prix) de production de même que la nature des interactions entre les différents maillons de la chaîne.

Geretti (1994), identifie deux catégories de structure de gouvernance pour les chaînes d'approvisionnement : les chaînes contrôlées par les producteurs (producer-driven chain) et les chaînes contrôlées par les acheteurs (buyer drive chain). Les chaînes contrôlées par les producteurs correspondent à des chaînes dont le pouvoir part du bas vers le haut. Cette structure de gouvernance est commune dans l'industrie de l'automobile, de l'aviation et des technologies de pointe. Au contraire, les chaînes contrôlées par les acheteurs font référence aux réseaux contrôlés par le haut, notamment les distributeurs et les marques, et elles sont associées aux secteurs d'activités à forte main-d'œuvre comme celui de l'industrie textile. Pour Geretti (1994) la différence entre ces deux catégories de gouvernance réside dans le type de coordination qui existe entre les segments de la chaîne. Ici, le terme de coordination fait référence aux relations non marchandes et aux échanges d'informations nécessaires entre les différentes parties prenantes de la chaîne pour assurer la qualité de la production d'un bien. Ces informations peuvent concerner les particularités du produit, son processus de fabrication ou encore des détails techniques ou logistiques (Murudian et Pelupessy, 2005). Selon la typologie développée par Murudian et Pelepepsy (2005) à partir des écrits de Geretti, plus les informations échangées sont complexes et spécifiques plus la coordination inter-segments est élevée. À l'inverse, lorsque l'information est simple, facile à codifier et non spécifique les liens de coordination sont faibles. Les auteurs soulignent que les informations complexes peuvent faire référence à un nombre élevé de variables à échanger, à des informations de type qualitatif difficiles à coder, à des exigences spécifiques de la part d'un acheteur ou encore à des critères dont l'atteinte exige des compétences élevées (Geretti, 1994, Taylor, 2004, Murudian et Pelepepsy, 2005). Ainsi, les auteurs associent à un type de coordination élevée

des coûts de surveillance, de changement de partenaire commercial et des risques financiers élevés dus à la particularité du produit (Murudian et Pelepessy, 2005). Au contraire, dans les chaînes où la coordination inter-segment est faible, les coûts de surveillance, de changement de client et les risques financiers sont faibles (idem).

Pour Geretti (2005), il y a un lien étroit entre le type de coordination (faible ou élevé) et l'asymétrie du pouvoir sur la chaîne d'approvisionnement. Une coordination inter-segments élevée engendre des structures de gouvernance contrôlées par le bas alors qu'une coordination faible se traduit par des chaînes d'approvisionnement contrôlées par le haut. Selon la théorie de Geretti, les chaînes d'approvisionnement textile sont contrôlées par les distributeurs et les marques car les informations à échanger entre partenaires sont simples; elles concernent surtout des informations marchandes (prix d'achat, la quantité à produire, les échéances et les modèles à produire) et elles sont faciles à codifier. Conséquemment, la coordination inter-segments est faible.

L'approche théorique des chaînes d'approvisionnement nous permet également de comprendre que l'influence de la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile transcende le secteur de l'industrie textile et se rend jusqu'au dernier maillon de la chaîne qui est celui de la production du coton. Ainsi, la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile est un facteur supplémentaire à prendre en compte dans la crise « globale » du coton puisqu'elle place les producteurs dans une position de subordination; ces derniers ne disposent d'aucun pouvoir de décision que ce soit concernant les prix du coton ou les critères permettant de définir la qualité de celui-ci. De plus, l'absence de relation entre les producteurs et les grands distributeurs (ou marques) fait en sorte que ces derniers ne considèrent jamais les producteurs comme étant des parties prenantes des chaînes d'approvisionnement textile alors que l'industrie textile dépend de la qualité de leur travail pour fonctionner.

1.5.5 Impacts sur les conditions de travail et l'environnement

L'accroissement de la compétitivité provoquée par l'ouverture des frontières, la création de zones franches, la fin de l'AMF et l'asymétrie du pouvoir dans les chaînes d'approvisionnement textile a favorisé ce que Barrientos (2000) appelle un « nivellement par le bas des conditions de travail » (Barrientos, 2000 p. 565). Comme le souligne l'auteur,

traditionnellement, le gouvernement était le « principal véhicule » pour assurer la régulation des conditions de travail. Il encadrait les relations d'emploi et s'assurait le respect des normes par les employeurs (Barrientos, 2000 p. 565). Aujourd'hui, la dérégulation des conditions de travail dans le secteur de la production pour l'exportation s'est traduite par l'utilisation accrue d'une main d'œuvre plus « flexible ». C'est-à-dire une main d'œuvre composée d'ouvriers travaillant : temporairement, à temps partiel, à domicile, en tant que sous contractants et dans le secteur informel (Idem). Les femmes sont particulièrement touchées puisqu'elles représentent une très grande proportion de ce type de main d'œuvre. Cette flexibilité permet de réduire les coûts de production (Idem).

D'abord, les salaires sont réduits, souvent à travers l'instauration d'un système de paiement à la pièce³⁵ ou de salaire à la journée. Selon Crabbé et al, (1998), même les travailleuses les plus expérimentées n'atteignent pas le quota de production qui leur permettrait de toucher le salaire minimum légal dans un système de paiement à la pièce. Quant aux heures de travail, elles sont excessives. En Inde, dans la région de Tirupur, la majorité des ouvriers comptent plus de 90 heures supplémentaires par mois en période de forte production. En Chine, en période de pointe, le temps de travail est le plus souvent de 10 à 14 heures par jour, soit de 2 à 6 heures supplémentaires par jour, sept jours sur sept (Parmentier et Bailly, 2005). Dans les cas extrêmes, la recherche du moindre coût se traduit par le travail des enfants ou le travail forcé (Barrientos, 2000). Cette main d'œuvre bon marché permet de faire des économies substantielles. Dans le secteur de la filature, le salaire d'un enfant peut être jusqu'à 4 fois inférieur à celui d'un adulte (Ekelund, 2003). D'ailleurs, comme le soulignent Adams (2002) et Crabbé et al, (1998) la possibilité de fragmenter la production textile en petites phases simples facilite l'emploi d'une main d'oeuvre infantine. Si le travail des enfants est mieux contrôlé qu'avant dans les usines de production, il est encore très présent dans les petites usines de sous-traitance et dans le secteur informel (Adams, 2000).

Deuxièmement, la signature de contrat temporaire, ou l'absence de contrat dans le cas du travail informel, permet d'éviter les coûts liés aux avantages sociaux dont dispose un employé permanent (congé payé, assurance, congé de maternité, sécurité sociale). Aussi, cela permet aux employeurs de congédier rapidement les employés en période plus calme. Pour

³⁵ Le montant unitaire fixé à la pièce multiplié par le nombre de pièces réalisées en une journée détermine la rémunération journalière du travailleur (Crabbé et al, 1998).

ceux et celles qui ont un contrat de travail, ils signent bien souvent des documents dans lesquels toutes les dispositions légales (salaires, heures de travail, congés) ne sont pas respectées. Ils perdent alors leur pouvoir de revendication (Parmentier et Bailly, 2005). Enfin, dans la majorité des pays du Sud, les employeurs de l'industrie textile ne respectent pas les dispositions légales en matière de conditions de travail.

De plus, associés à ces bas salaires et à la précarité de l'emploi, les auteurs mentionnent également l'environnement de travail insalubre et non sécuritaire dans lequel les ouvriers et ouvrières doivent souvent travailler. Dans les usines, l'air est chaud et chargé de particules en suspension, la ventilation est mauvaise, l'éclairage fait défaut et le bruit est assourdissant. Les normes minimales de sécurité ne sont pas respectées, les issues de secours ne sont pas accessibles, les dispositions en cas d'incendie sont obsolètes et les trousseaux de premiers soins sont rares (Idem). Les ouvriers des usines de teinture et de blanchiment, sont en plus confrontés à l'utilisation de produits toxiques chaque jour. Ces produits attaquent la peau et les voies respiratoires des ouvriers qui travaillent souvent sans protection (masque, gants). De plus, lorsque les ouvriers et ouvrières tentent d'obtenir de meilleures conditions de travail et de défendre leurs droits, ils sont sévèrement réprimés. Les employeurs entravent la liberté syndicale et licencient dans bien des cas les leaders syndicaux et les personnes revendicatrices. En Turquie, par exemple, moins de 1% des travailleurs de l'industrie textile sont syndiqués. D'abord parce que les employeurs empêchent les syndicats de se former, mais aussi parce que les employés ne connaissent pas leurs droits (Crabbé *et al*, 1998).

Également, la présence des usines de confection, de filage et de teinture a des conséquences sur la santé et l'environnement des populations avoisinantes. L'exemple des usines de teinture et de blanchiment de la région de Tirupur dans le sud de l'Inde mérite notre attention. Dans cette région, les milliers d'ateliers qui réalisent la teinture, le blanchiment et l'impression du tissu utilisent quotidiennement entre 60 000 et 70 000 litres d'eau réduisant considérablement la disponibilité en eau pour les riverains (Crabbé *et al*, 1998, Ekelund, 2003). De plus, comme le démontre Ekelund dans son documentaire, *Nous achetons, qui paye ?*, les eaux rejetées par les usines sont hautement contaminées en métaux lourds et elles infectent les nappes phréatiques et les eaux souterraines rendant l'eau de la région non potable. Le témoignage d'une femme dans le documentaire résume bien la situation :

L'eau souterraine est tellement contaminée qu'on doit aller chercher de l'eau de source à 100 kilomètres d'ici à l'aide de grands camions-citernes. Qu'elle compte 3 ou 10 personnes, chaque famille n'a droit qu'à une seule jarre d'eau deux fois par semaine. Le reste, il faut payer (Ekelund, 2003).

Les rejets des usines textiles ont également rendu infertiles les sols de la région privant plusieurs agriculteurs de la région de leur travail. Tel que l'explique, Prithvi Rai, travailleur socio environnemental à Tirupur, le principal problème réside dans le fait que toutes ces usines utilisent les ressources naturelles de la région et polluent l'environnement, surtout les rivières, sans rien payer, même pas une taxe écologique. Selon lui, ces compagnies devraient au minimum fournir de l'eau potable aux villages affectés de Tirupur et assainir les rivières (Idem).

Comme nous l'avons démontré, les principaux problèmes rencontrés dans la chaîne d'approvisionnement textile sont engendrés par les modalités de la mondialisation de l'économie qui a transformé le paysage politique et économique mondial. L'arrivée de l'OMC en 1995 a fortement contribué à accélérer le flux des échanges marchands. En prônant des politiques de libre-échange, cette organisation a favorisé l'avènement d'un grand marché mondial dans lequel les hommes et les femmes du monde entier se livrent concurrence. Toutefois, les règles du jeu ont été largement fixées par les pays industriels et ils ont façonné la mondialisation pour qu'elle fonctionne dans leurs propres intérêts. Ils n'ont pas cherché à élaborer un ensemble de règles justes et encore moins de règles conçues pour apporter plus de bien-être aux populations les plus pauvres du monde.

Dans le secteur de la production du coton, cela se traduit par la crise de surproduction dans lesquels les termes des échanges, toujours plus bas, sont défavorables aux producteurs du Sud. Incapables de couvrir leurs frais de production et de subvenir aux besoins de leur famille, ces derniers adoptent des modes de production plus intensifs dans l'espoir d'être plus compétitifs. Le recours à la biotechnologie, aux techniques d'irrigation et aux produits chimiques augmente leurs coûts de production, appauvrit leurs terres et donne de piètres rendements emprisonnant les petits producteurs dans une spirale d'endettement.

En Inde, la convergence de cette crise et du désengagement de l'État (dû à l'adoption d'un plan d'ajustement structurel) ont conduit des milliers de producteurs de coton à la faillite.

Dans le secteur industriel, l'adoption des politiques de libre-échange a permis aux grands industriels occidentaux de délocaliser leurs activités de production vers le Sud. En sous-traitant leurs activités, les grandes multinationales de la mode se sont ainsi déresponsabilisées des conditions de travail dans leurs filières de production. De plus, la création de zones franches et l'entrée en vigueur de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) ont exacerbé ce mouvement de délocalisation, mais cette fois-ci dans un flux Sud-Sud accentuant la concurrence entre pays du Sud. En parallèle, le libéralisme a favorisé l'émergence de grandes transnationales dont les activités transcendent les frontières. Cette situation affecte la capacité des États à réguler le comportement de ces entreprises (Gendron et al., 2004). De plus, cela confère aux entreprises un pouvoir sans précédent leur permettant de mettre en concurrence les États sur la base de leur niveau de réglementation. Cela se traduit par un abaissement des exigences réglementaires (sociale, environnementale) des pays émergents intéressés à recevoir des investisseurs étrangers (Gendron et Turcotte, 2006 :2) entraînant ce que Crabbé (1998) appelle un nivellement par le bas (Crabbé). Gendron et al. (2004) résumant cette situation :

Dans le nouvel espace mondial consolidé par les accords multilatéraux successifs, elle (l'entreprise mondialisée) se meut avec fluidité et s'impose comme véritable interlocuteur au sein de la communauté internationale. Or, si elle demeure encadrée par l'État à l'échelle nationale (bien qu'avec plus de souplesse), l'entreprise n'a pas de vis-à-vis équivalent sur la scène internationale. Se pose alors le problème de la régulation d'une entreprise mondialisée dont l'autonomie législative se voit consacrée par le nouvel ordre économique (Gendron et al., 2004 : 74).

Les activités de ces grandes multinationales jumelées au mode de vie capitaliste que nous avons adopté ont également engendré une crise écologique. Nous reconnaissons désormais la menace des changements climatiques, de l'épuisement des ressources et de la perte de biodiversité.

Ces problèmes de société (iniquité Nord/Sud, crise écologique) et les problèmes rencontrés par les producteurs et ouvriers du secteur textile sont dus, en très grande partie, à un manque de régulation. Comme le soulignent Stolle et Micheletti, dans le contexte actuel de la mondialisation les outils traditionnels de régulation ne sont plus adaptés. Les États n'arrivent plus à protéger leurs citoyens ni l'environnement (Stolle et Micheletti, 2005). Quant aux instances internationales comme l'OMC, nous avons déjà démontré que leur fonctionnement

comporte quelques failles. Cette conjoncture économique, jumelée à l'urgence d'agir pour la santé de l'homme et de l'environnement, a contribué à l'émergence d'un nouveau type de mouvements sociaux que Gendron (2004) convient d'appeler les nouveaux mouvements sociaux économiques. Ces nouvelles mobilisations sont présentées par plusieurs auteurs comme étant à la base de nouvelles formes de régulation pouvant contrôler les activités là où les instances traditionnelles de régulation n'y arrivent pas. C'est à ces nouveaux mouvements sociaux économiques, aux formes qu'ils adoptent et aux mécanismes à travers lesquels ils se concrétisent que nous nous intéressons dans la prochaine section.

1.6 Les nouveaux mouvements sociaux économiques

Les nouveaux mouvements sociaux économiques sont une articulation contemporaine des mouvements sociaux précédents qui se sont adaptés au contexte de la mondialisation économique. Ils sont présentés par différents auteurs comme un ensemble d'initiatives qui ont émergés ces dernières années afin de confronter le processus dominant de la mondialisation. Selon Reynolds et Wilkinson, ces nouvelles initiatives forment un contre-mouvement basé sur des droits et des valeurs sociales et environnementales. Comme l'explique Gendron (2005), l'une des particularités de ces nouveaux mouvements sociaux économiques est d'avoir investi le champ de l'économie. Effectivement, explique l'auteure, la mondialisation de l'économie a eu comme principal impact d'élargir l'emprise du monde économique sur les autres domaines de l'activité humaine (politique, sociale). Cette transformation a forcé les anciens et les nouveaux mouvements sociaux à investir la sphère auparavant réservée de l'économie pour y faire valoir de nouveaux principes en opposition avec les règles du marché (Gendron, 2005, p. 401). En d'autres termes, les initiatives portées par les nouveaux mouvements sociaux économiques instrumentalisent l'économie afin de la redéfinir en fonction de leurs valeurs, de leur éthique et de leurs objectifs de transformation sociale (Gendron 2005, p. 400). Ainsi, en utilisant l'économie comme moyen d'expression ces initiatives ont introduit des valeurs non marchandes (sociales, environnementales) dans le marché et ils ont contribué à la prolifération récente des certifications, des labels et des codes de conduites (Reynolds et Wilkinson, 2007). Comme l'explique Reynolds et Wilkinson, cela a créé un nouveau cadre de régulation :

Social movement initiatives converge with political and economic interest in fueling the recent proliferation of codes of conduct, certification, and labels, producing new regulatory frameworks which are altering production relations across national and international commodity networks (Raynolds et Wilkinson, 2007, p. 40).

L'économie sociale et solidaire, le commerce équitable, la consommation responsable, les investissements éthiques, la responsabilité sociale des entreprises sont quelques exemples des nouveaux cadres de régulation. Pour Gendron (2005), la popularité de cette nouvelle modalité d'action correspond à une véritable institutionnalisation des nouveaux mouvements sociaux économiques. Celle-ci se traduit à la fois par la reconnaissance de l'État et une percée du marché de ces initiatives de même que par la création de mécanismes (labels, certifications, codes de conduite) et d'organisations visant à les encadrer. Les principales manifestations des nouveaux mouvements sociaux économiques sont portées par le mouvement de la consommation responsable.

La consommation responsable réfère à une consommation qui soit consciente de ses impacts sur l'environnement et la société. (Gendron, 2006, p. 60). Elle est également définie par Stolle et Micheletti (2005) comme étant le choix délibéré du consommateur quant à l'achat d'un produit ou d'un producteur, plutôt qu'un autre, en regard à des considérations politiques, environnementales ou éthiques. Les consommateurs font ces choix dans le but de changer les pratiques du marché ou les pratiques institutionnelles auxquelles ils s'objectent (idem). Les campagnes de boycottage et de dénigrement qu'infligèrent les mouvements sociaux aux grandes marques de la mode telles que Nike, Gap ou Adidas dans les années 1980-1990 sont également des manifestations des mouvements consuméristes. Seulement depuis quelques années, le *boycutt* (l'achat de produit pour des raisons politiques, économiques ou environnementales) a progressivement remplacé les campagnes de *boycot* (le non-achat pour des raisons politiques, économiques ou environnementales). Pour faire des choix éclairés, les consommateurs se fient aux codes de conduite, aux labels et aux certifications. Ces signes permettent de transmettre aux consommateurs des informations qui ne sont pas visibles à l'œil nu, notamment le processus de fabrication et la philosophie de l'entreprise. Ces différents mécanismes permettent aux consommateurs d'effectuer leurs achats selon de nouvelles valeurs qui viennent s'ajouter aux critères traditionnels du prix et de la qualité (Gendron, 2006, p. 61). « La consommation responsable acquiert de ce fait la capacité à revoir la transaction commerciale, qui passe d'un échange répondant à une logique

typiquement économique de maximisation de l'utilité marginale à une relation sociale investie d'un contenu moral et politique » (Gendron, 2006, p. 60).

Ces dernières années, la consommation responsable a atteint un haut degré de complexité. D'abord, le nombre de labels, de certifications et de codes de conduites ne cesse d'augmenter. De plus, ces mécanismes « s'entremêlent bien souvent dans un système où les uns renvoient aux autres, les complètent ou se concurrencent (...) » (Gendron, et *al.*, 2006 : 8) de telles sortes qu'il devient extrêmement difficile pour le consommateur de différencier ces initiatives.

Un code de conduite est un énoncé de divers principes auxquels une entreprise accepte volontairement de se plier dans le cadre de ses activités (Forcese, 1997 : 15) et/ou qu'elle impose à ses partenaires économiques (Gendron et *al.*, 2004, n/p). Quant aux labels, ils sont des signes visant à distinguer un produit ou un service sur la base de critères particuliers, qu'ils soient biologiques, écologiques ou sociaux. Ils sont fondés sur les qualités intrinsèques d'un produit ou sur son processus de fabrication, et c'est pourquoi ils peuvent être associés à des codes de conduite (Gendron, 2006, p. 60). La certification quant à elle est attribuée à un produit ou un organisme qui se conforme à des critères donnés, et dont la conformité a été vérifiée (*idem*). Comme le démontre la figure 1.4, de nombreux codes de conduite et labels font l'objet d'une certification.

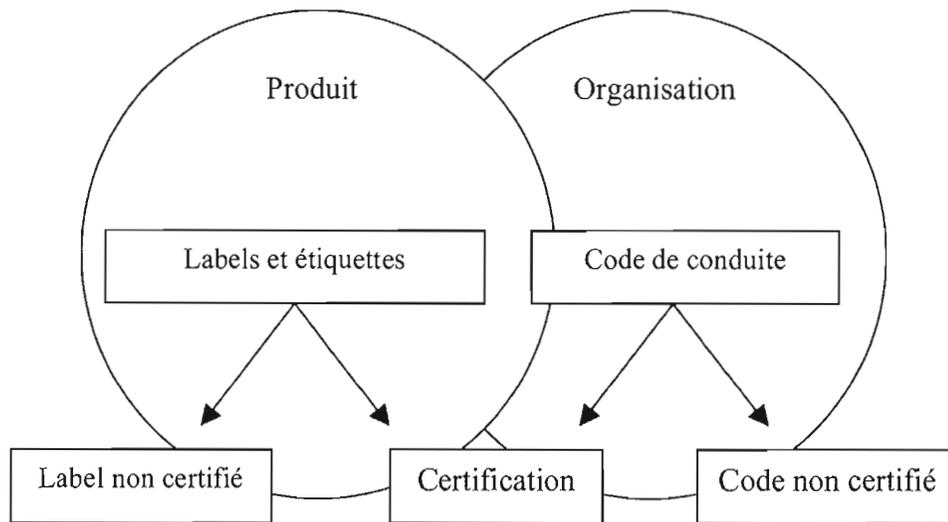


Figure 1.4: La consommation responsable et ses mécanismes

Dans ce mémoire, nous nous intéressons aux nouvelles formes de régulation portées par le mouvement de la consommation responsable pour améliorer la qualité de vie des producteurs et travailleurs de la chaîne d’approvisionnement textile au Sud. Nous souhaitons comprendre de quelle façon ces mécanismes régulatoires autonomes (Gendron, 2005) affectent les différents facteurs de crise que nous avons identifiés tout au long de ce chapitre.

Conclusion

Ce premier chapitre nous a permis de nous familiariser avec les problèmes qui affectent des millions de producteurs de coton et d’ouvriers de l’industrie textile au Sud. Nous avons réalisé que les facteurs de crise dans ce secteur d’activités sont nombreux et très diversifiés. Ils peuvent être d’ordre économique, politique, environnemental, social ou culturel. Cela nous a également permis de constater que c’est la convergence de tous ces facteurs de crise vers une même cible qui rend la situation dans le secteur du coton aussi « catastrophique ». Nous avons également démontré que les origines de ces problèmes sont toujours, de près ou de loin, influencées par les processus de la mondialisation et qu’ils sont dus, en grande partie, à l’incapacité des États et à l’inaptitude des instances internationales à réguler certains

secteurs de l'économie. Ce constat nous a amené à nous intéresser à de nouvelles formes de régulation comme source potentielle de régulation dans le secteur du coton. Ces régulations alternatives sont portées par de nouvelles formes de mobilisation sociale qui ont également émergé suite aux transformations induites par la mondialisation : il s'agit des labels, des codes de conduite et des certifications. Ces mécanismes ont la capacité de véhiculer de nouvelles valeurs à une échelle transnationale et leurs organisations de contrôle ne sont pas limitées à un territoire contrairement aux États. Cette situation leur confère un intérêt particulier dans le contexte actuel de la mondialisation et cela particulièrement dans le cas de l'industrie textile dont les activités sont très segmentées et mobiles. Comme nous l'avons brièvement mentionné, dans ce mémoire, nous nous intéressons à la façon dont ces nouvelles formes de régulation agissent sur la crise « globale » du coton et les problèmes qu'elle engendre. Plus particulièrement, nous nous intéressons au potentiel de ces régulations alternatives pour améliorer la qualité de vie des producteurs et travailleurs de l'industrie textile au Sud. Trois de ces mécanismes nous intéressent plus spécifiquement, soit l'agriculture biologique, le commerce équitable et les code de conduite. Ces trois initiatives semblent tout indiquées en regard des problématiques rencontrées tout au long de la chaîne de production textile. L'agriculture permettrait de diminuer l'empreinte écologique de la culture du coton et de sa transformation de même que son impact sur la santé des producteurs. Le commerce équitable permettrait aux producteurs de coton de recevoir un prix décent pour leur travail. Enfin, les codes de conduite offriraient à des milliers de travailleurs de meilleures conditions de travail. Dans le prochain chapitre, nous regarderons en détail en quoi consistent ces trois initiatives.

CHAPITRE II

AGRICULTURE BIOLOGIQUE, COMMERCE ÉQUITABLE ET CODES DE CONDUITE

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que la chaîne d'approvisionnement textile est parsemée de problèmes sociaux et environnementaux, et que ce sont surtout les petits producteurs et les travailleurs non qualifiés du Sud qui sont affectés. Nous avons également souligné que le contexte de la mondialisation de l'économie avait favorisé l'émergence de nouveaux types de mouvements sociaux qui ont la particularité d'utiliser l'économie à des fins de justice sociale, de respect de l'environnement et d'éthique. Dans ce second chapitre, nous nous intéressons à trois de ces nouveaux mouvements sociaux que sont l'agriculture biologique, le commerce équitable et les codes de conduite. Bien que l'agriculture biologique et le commerce équitable soient nés dans un contexte similaire et qu'ils représentent tous les deux des formes de contestation de la mondialisation, nous verrons qu'ils ont des objectifs de transformation bien différents. L'agriculture biologique apporte une réponse aux problèmes engendrés par l'intensification de la production qui a conduit à l'emploi excessif de pesticides (Audet et al, 2004 p. 5). Ses principaux objectifs consistent à augmenter la diversité biologique génétique et agricole de l'ensemble du système agricole tout en diminuant l'impact de l'agriculture sur l'environnement (IFOAM, 2005, Codex Alimentarius, 2007). Pour atteindre ses objectifs, l'agriculture biologique a mis en place des normes précises principalement basées sur le bannissement des intrants synthétiques tels que les pesticides et les OGM. Le commerce équitable, quant à lui, est davantage préoccupé par des enjeux sociaux comme l'injustice dans les échanges mondiaux Nord/Sud et leurs impacts sur la vie des producteurs et travailleurs du Sud. Ses principaux objectifs sont d'améliorer la qualité de vie de ces personnes marginalisées et de changer les règles et pratiques du commerce international conventionnel. Pour parvenir à ces deux objectifs, le mouvement du commerce équitable propose d'une part d'échanger des biens de consommation à travers un partenariat d'un nouveau type fondé sur le dialogue, la transparence et le respect. D'autre part, le commerce équitable propose de faire des campagnes de sensibilisation auprès des

consommateurs et des instances politiques. Au fur et à la mesure qu'ils ont gagné en popularité, ces deux mouvements se sont institutionnalisés et ont mis en place des systèmes de garanties complexes. Dans ce chapitre, il sera d'abord question de l'agriculture biologique, de son évolution, de son fonctionnement et des particularités du textile biologique. Nous parlerons ensuite du commerce équitable, de son historique, du fonctionnement de ses filières et des spécificités des initiatives de coton équitable. Nous aborderons ensuite le thème des codes de conduite avec l'objectif de comparer les différents codes de conduite utilisés dans le cadre du commerce équitable. Enfin, nous exposerons quelques limites des certifications sociales et environnementales en regard de notre problématique de recherche. Ce dernier exercice nous permettra de formuler nos questions de recherche.

2.1 L'agriculture biologique

Dans les lignes qui suivent, il sera d'abord question des origines du mouvement de l'agriculture biologique, de sa définition et de son projet. À la suite de quoi nous exposerons les standards de l'agriculture biologique et son fonctionnement au niveau national et international. Dans un troisième temps, nous aborderons le sujet des textiles biologiques.

2.1.1 D'une idéologie à un système de régulation internationale

À partir des années 1920 jusqu'au milieu des années 1950, quelques pionniers de l'agriculture biologique publient des ouvrages dans lesquels ils s'opposent à la culture intensive et à l'utilisation d'intrants chimiques tout en proposant une agriculture plus près de l'équilibre écologique. Parmi ces auteurs, on retrouve Rudolf Steiner, père de la biodynamique et Albert Howard écrivain du « Testament Agricole³⁶ ». Inspirés par ces idées novatrices, des agriculteurs, aux États-Unis et en Europe, forment des petits groupes de producteurs « biologiques ». À cette époque, l'agriculture biologique consiste à adhérer à une philosophie et à devenir membre d'associations de producteurs (Westermayer et Geier, 2003 p. 12). Les inspections sont alors informelles et les codes de conduites plutôt vagues. L'agriculture repose plutôt sur une relation de confiance entre producteurs et consommateurs

³⁶ Le « Testament Agricole » est un livre d'Albert Howard publié en 1940 dans lequel l'auteur s'oppose aux fertilisants minéraux et artificiels et propose plutôt une nouvelle méthode de compostage appelée Indore.

et favorise la culture de proximité (Idem³⁷). La première association de producteurs à établir des normes écrites précises d'agriculture écologique a été la *Soil Association* en Angleterre en 1967³⁸. Quant à la première démarche de certification biologique, la plupart des auteurs s'entendent pour dire qu'elle a eu lieu en Californie dans les années 1970 par la *California Certified Organic* (Idem p. 13).

La multiplication des initiatives dans le secteur biologique a motivé les acteurs du milieu à créer, en 1972, la Fédération mondiale des mouvements d'agriculture biologique (International Federation of Organic Agriculture Movements - IFOAM). Cette organisation non gouvernementale amorce officiellement ses travaux en 1977 et publie trois ans plus tard (1980) les premières normes internationales en matière d'agriculture biologique (Huber et al., 2007).

Aujourd'hui, l'IFOAM, coordonne les organisations d'agriculture biologique dans le monde et sert de plate-forme d'échange et de coopération pour 750 organisations d'agriculture biologique réparties dans 108 pays (IFOAM, 2008). Elle a de multiples rôles : informer le public quant à l'agriculture biologique; faire la promotion des pratiques biologiques; représenter le mouvement au niveau international auprès des instances parlementaires, administratives et politiques; élaborer et mettre à jour les règles de base de l'IFOAM pour la production et la transformation biologique ; assurer la cohérence du mouvement et mettre en place une garantie internationale de la qualité biologique. L'IFOAM a également un statut de consultant auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) (IFOAM, 2008).

Dans les années 1980, on assiste à une recrudescence de la demande biologique qui se traduit par une intensification du commerce et une augmentation de la distance entre les producteurs et les consommateurs. Cet évènement confère une nouvelle importance à l'activité de certification qui devient alors la seule garantie pour les consommateurs que les aliments sont produits selon des méthodes biologiques. Cette situation donne naissance à un nouveau type d'acteurs : les organisations de certification. L'organisation AB en France (1985), Skal aux

³⁷ Westermayer, C., Bernard. 2003. « The Organic Guarantee System : The need and strategy for harmonisation and equivalence » IFOAM-FAO-UNCTAD. 147 p.

³⁸ Le premier label d'agriculture biologique aurait vu le jour en 1924 : il s'agit du label biodynamique Demeter (Westermayer et Bernard, 2003).

Pays-Bas (1985), et KRAV en Suisse (1990) en sont quelques exemples. À la fin des années 1980, la popularité des produits biologiques de même que l'augmentation des déclarations frauduleuses motive les gouvernements de quelques États à réglementer ce secteur (IFOAM, 2008). Ainsi, les premières lois nationales apparaissent en Europe et plus spécifiquement en France, en Espagne et au Danemark (Westermayer et Geier, 2003 p. 12). En 1991, afin de faciliter le commerce des denrées biologiques entre les membres de l'Union Européenne, la Commission Européenne adopte une loi sur l'appellation biologique : CEE 2092/91. À partir de cette date, tous les produits vendus sur ce territoire doivent être produits, inspectés et certifiés conformément à cette loi. Comme le soulignent Willer et Youssefi (2007), la réglementation européenne a eu un impact majeur sur le commerce biologique international car elle obligea les producteurs à l'extérieur de l'Europe à respecter non seulement les normes de production, mais aussi celles de vérification et d'étiquetage.

Dans les années qui suivent, plusieurs États emboîtent le pas de l'Union Européenne. Le Japon adopte sa norme agricole en 2001 (Japanese Agricultural Standards) et le département de l'agriculture des États-Unis crée le National Organic Program (N.O.P) en 2002. Aujourd'hui, plus de 60 États légifèrent en la matière (Westermayer et Geier, 2003). Ces lois nationales ne se substituent pas aux initiatives privées historiquement implantées, mais viennent plutôt s'ajouter à ces dernières tout en leur étant supérieures. De telle sorte que les initiatives privées peuvent continuer d'exister à condition de se conformer aux lois nationales. Bref, elles peuvent être plus restrictives que les règlements nationaux ou régionaux, mais jamais plus laxistes. Les États-Unis représentent toutefois une exception à cette règle. Effectivement, contrairement à l'Union Européenne qui fixe des normes minimales, mais aucune norme maximale, les États-Unis ont imposé une norme homogène à tous les acteurs dans lequel un plafond est fixé. C'est-à-dire que le N.O.P. ne reconnaît pas les initiatives qui sont plus exigeantes que ses normes. Conséquemment, une norme privée plus sévère dans laquelle des considérations écosystémiques ou sociales sont stipulées ne relève pas de la certification biologique tel que conçue par le gouvernement américain. Ce nivellement par le bas des principes biologiques a provoqué l'indignation des petits producteurs qui ont initié la mouvance biologique dans ce pays. Selon eux, cette loi risque de faire disparaître les petites fermes au profit des plantations biologiques (Kirschenmann, 2001 *in* Audet et al, 2004).

Devant la disparité des programmes nationaux d'agriculture biologique, la commission du Codex Alimentarius a décidé de publier une définition et des directives internationales sur l'agriculture biologique en 1999 dans un guide intitulé : le *Codex Alimentarius pour les Aliments issus de l'agriculture biologique*³⁹. Dans ce guide, on retrouve les prescriptions de production, de transformation et de vérification pour les aliments biologiques. La Commission du Codex Alimentarius est un organisme intergouvernemental relevant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé⁴⁰ (OMS). La responsabilité du *Codex Alimentarius* est de rédiger des normes alimentaires afin qu'elles servent de référence et de guide à tous les pays lors de l'élaboration de leur réglementation en matière de production, de commercialisation et d'étiquetage des aliments. Ces directives n'ont pas de statut légal, mais visent plutôt à harmoniser les normes dans le secteur alimentaire au niveau mondial (Codex Alimentarius, 2008).

2.1.2 Définition et projet

Comme nous venons de le voir, il existe deux références internationales en matière d'agriculture biologique, soit les normes de l'IFOAM et les directives du *Codex Alimentarius pour les Aliments issus de l'agriculture biologique*. En nous référant aux textes de ces deux organisations, nous pouvons définir l'agriculture biologique de la façon suivante⁴¹ :

L'agriculture biologique est un système de gestion holistique de la production qui favorise la santé de l'agrosystème, c'est-à-dire le maintien et l'amélioration de la biodiversité, des cycles biologiques et de l'activité biologique des sols. *Elle tient compte de l'interdépendance de la vie du sol, des plantes, des animaux et des humains*. Elle privilégie les pratiques de gestion plutôt que les méthodes de production d'origine extérieure, en tenant compte du fait que les

³⁹ En 2001, des directives concernant la production biologique animale ont été ajoutées au Codex Alimentarius.

⁴⁰ Composés de plus de 170 membres.

⁴¹ Nous avons inclus dans cette définition les éléments, principes et objectifs qui se trouvent dans les deux textes à l'exception des éléments en italique qui se trouve uniquement dans les normes et principes généraux de l'IFOAM. Nous considérons qu'ils font partie intégrante d'une définition complète de l'agriculture biologique puisqu'ils permettent de souligner la vision écosystémique que privilégie l'agriculture biologique et l'importance de la diversité génétique.

systèmes productifs locaux doivent s'adapter aux conditions régionales. Il s'agit d'un type d'agriculture qui repose sur des méthodes de culture et d'élevage spécifiques et précises, fondées sur 4 principes : 1) le bannissement de tous les intrants d'origine synthétique dans la culture (pesticides, engrais chimiques, antibiotiques et organismes génétiquement modifiés) ; 2) la gestion et la préservation des ressources naturelles, dont l'eau, les sols, et l'énergie; 3) le respect des animaux et 4) l'utilisation de méthodes qui ont pour objectif de minimiser la pollution de l'air, des sols et de l'eau. Plus spécifiquement, l'agriculture biologique cherche à :

- a) augmenter la diversité *génétique* et agricole dans l'ensemble du système;
- b) recycler et *réutiliser* les déchets d'origine végétale et animale afin de restituer les éléments nutritifs à la terre, réduisant ainsi le plus possible l'utilisation de ressources non renouvelables ;
- c) s'appuyer sur les ressources renouvelables dans les systèmes agricoles organisés localement;
- d) promouvoir le bon usage du sol, de l'eau, de l'air et réduire le plus possible toutes les formes de pollution (*Codex Alimentarius Aliments issus de l'Agriculture biologique*, 2007, IFOAM, 2005)

La majorité des auteurs s'entendent sur le fait que le projet de l'agriculture biologique va au-delà des aspects biophysiques compris dans sa définition. À titre d'exemple, selon GRAIN « la démarche profonde de l'agriculture biologique est une démarche où le souci de l'environnement et de la santé est central, et où les agriculteurs reçoivent un juste prix pour leur effort » (GRAIN, 2008 p. 2). Browne et al (2000), quant à eux, soulignent que les principes de l'agriculture biologique sont variés et incluent des préoccupations pour la production sécuritaire d'aliments, pour l'environnement, pour le bien-être des animaux et des humains (Browne et al, 2000). L'IFOAM, l'organisation qui représente l'agriculture biologique au niveau international, véhicule également une vision très large de l'agriculture biologique porteuse d'un grand projet de société. Selon cette organisation, l'agriculture biologique « est une approche de système globale basée sur un ensemble de méthodes engendrant un écosystème durable, une alimentation saine, une nutrition équilibrée, un bien-être animal et une justice sociale » (IFOAM, 2005 p.10). Au-delà des éléments biophysiques déjà cités, l'IFOAM inclut dans le projet biologique des aspects sociaux tels la pauvreté, l'équité, la souveraineté alimentaire et le développement. Ces éléments se retrouvent dans les quatre principes éthiques de l'agriculture biologique mis de l'avant par l'organisation. Il s'agit des principes de la santé, de l'écologie, de l'équité et de précaution. Selon l'IFOAM, « ces [quatre] principes sont les racines à partir desquelles l'agriculture biologique croît et se

développe (...) et [ils] doivent servir à inspirer le mouvement biologique dans toute sa diversité » (IFOAM, 2005 p.4).

Selon le principe de santé « l'agriculture biologique devrait soutenir et améliorer la santé des sols, des plantes, des animaux, des hommes et de la planète, comme étant une et indivisible » (Idem. p. 4). Ainsi, un sol sain produit une culture saine qui donnera la santé aux animaux et aux personnes. La santé, telle que décrite par l'IFOAM, dépasse l'absence de maladie et se définit davantage comme le bien-être physique, mental, social et écologique des organismes. Enfin, le principe de santé souligne que l'agriculture biologique se doit de produire des aliments de haute qualité, nutritifs et qui contribuent à la prévention des maladies et au bien-être (IFOAM, s.d p. 2).

Le principe d'écologie met surtout de l'avant les notions de respect des écosystèmes naturels tout en privilégiant une approche très écosystémique qui nous rappelle l'interdépendance entre la nature et l'homme. Il fait surtout référence aux aspects biophysiques déjà abordés dans la définition de l'agriculture biologique et stipule que l'agriculture biologique doit se fonder aux cycles et aux équilibres écologiques de la nature en respectant les spécificités locales, en protégeant le paysage, le climat, l'habitat, la biodiversité, l'air et l'eau.

Les principes d'équité et de précaution, quant à eux, ajoutent des ambitions beaucoup plus sociales à l'agriculture biologique. Selon le principe d'équité, ceux et celles qui sont engagés dans l'agriculture biologique devraient entretenir et cultiver les relations d'une manière à assurer l'équité à tous les niveaux et pour tous les acteurs de la chaîne de production, des producteurs aux consommateurs en passant par les salariés agricoles, et les transformateurs. De plus, l'agriculture biologique devrait fournir une bonne qualité de vie à chaque personne qui y est engagée tout en contribuant à la souveraineté alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Selon ce principe, les ressources naturelles doivent être gérées d'une façon qui soit socialement et écologiquement juste et en considération du respect des générations futures. Le principe d'équité exige également que les systèmes de production, de distribution et d'échange soient ouverts, équitables et prennent en compte les coûts environnementaux et sociaux de la production (IFOAM, 2005 p. 5).

Enfin, le principe de précaution repose sur le développement durable et la responsabilité que nous avons envers le futur. Ainsi, « l'agriculture biologique devrait être conduite de manière

prudente et responsable afin de protéger la santé et le bien-être des générations actuelles et futures ainsi que l'environnement » (Idem p. 6). Dans ce dernier principe, l'emphase est majoritairement mise sur les précautions entourant l'utilisation des nouvelles technologies et propose qu'afin d'éviter de grands risques, l'agriculture biologique rejette les technologies imprévisibles, telles que le génie génétique, et s'inspire davantage des expériences pratiques du passé tel que le savoir traditionnel et indigène qui offre des solutions éprouvées par le temps. Finalement, le principe de précaution souligne que les « décisions devraient refléter les valeurs et les besoins de tous ceux qui pourraient être concernés, au travers de processus transparents et participatifs » (Idem).

L'agriculture biologique perçue de cette façon est beaucoup plus qu'un simple système agricole ; elle est un moyen pour atteindre l'équité, la justice et le développement durable en plus d'être un outil de lutte contre la pauvreté. Elle va au-delà du caractère écologique auquel on l'associe couramment et inclut plusieurs aspects sociaux. De plus, elle dépasse largement le secteur de la production et s'étend à toute la chaîne d'approvisionnement et de distribution des produits biologiques, en incluant les travailleurs agricoles, les commerçants et les consommateurs. À la définition que nous avons précédemment proposée, nous pourrions ajouter que l'agriculture biologique combine la tradition, l'innovation et la science au bénéfice de l'environnement et de l'humain. Elle promeut des relations ouvertes et équitables tout au long de la chaîne de production et prend en compte les coûts sociaux et environnementaux de la production. Elle assure aux générations actuelles et futures un bien-être physique, mental, social et écologique et enfin, elle encourage la souveraineté alimentaire et la réduction de la pauvreté.

2.1.3 Le fonctionnement de l'agriculture biologique

La définition et le projet de l'agriculture biologique se traduisent par des normes et des méthodes de production précises qui doivent être respectées afin qu'un produit puisse porter l'appellation biologique. Puisque la qualité « biologique » n'est pas une caractéristique visible à l'œil nu, c'est la vérification des méthodes de production par une organisation de certification accréditée qui permet de garantir l'authenticité d'un produit biologique (IFOAM, 2005). En d'autres termes, la crédibilité de la démarche biologique repose sur son système de garantie formé des organisations de certification et des organisations d'accréditation. Afin de

mieux comprendre le fonctionnement de l'agriculture biologique, nous présentons dans cette partie les normes de l'agriculture biologique et le fonctionnement de son système de garantie aux niveaux national et international.

2.1.3.1 Les normes de l'agriculture biologique

Les normes et les directives peuvent être de quatre types (Rundgren, 2004) : internationales; privées; nationales ou incorporées dans la législation nationale. Les normes internationales font référence aux normes de l'IFOAM et du *Codex Alimentarius*. Les normes privées regroupent les associations de producteurs et les ONG. La *Soil Association* ou le label Québec Vrai en sont deux exemples. Les normes nationales quant à elles sont des normes volontaires suggérées par le pays, mais non obligatoires. Le Canada a adopté cette approche ; le gouvernement fédéral suggère des normes mais ce sont les provinces qui légifèrent en matière d'agriculture biologique. Finalement, les normes incorporées dans la régulation nationale sont les normes contrôlées par le gouvernement d'un pays comme au Japon, en Union Européenne et aux États-Unis. Comme nous l'avons vu précédemment, plus d'une soixantaine d'États ont adopté des lois concernant l'agriculture biologique (Willer et Yussefi, 2007). Ces normes, qu'elles soient privées ou publiques, sont élaborées en suivant les directives internationales de l'IFOAM et du *Codex Alimentarius*. Les directives des deux textes sont équivalentes, la seule distinction réside dans le fait que le *Codex Alimentarius* a une plus grande visibilité puisqu'il s'agit d'un guide écrit par la FAO et l'OMS dans le but d'aider les pays à élaborer leur réglementation en matière d'agriculture biologique. Le *Codex Alimentarius* a été écrit à partir des normes de l'IFOAM : une O.N.G qui coordonne les organisations d'agriculture biologique dans le monde. Nous avons choisi de présenter les normes de l'IFOAM puisque les textes nous ont semblé plus intelligibles.

Les normes de l'IFOAM sont composées des règles de base de l'IFOAM et des critères d'accréditation de l'IFOAM. Ces normes ont été adoptées de manière démocratique par ses membres et sont évolutives : c'est-à-dire qu'elles sont revues tous les 3 à 4 ans. Les normes de l'IFOAM sont présentées dans un cahier de 133 pages que nous allons résumer en 5 parties : 1) les principes de production; 2) les normes de manutention, de stockage, de transport, de transformation et d'emballage; 3) les règles d'étiquetage; 4) la justice sociale et

5) les prescriptions d'inspection et de certification⁴². Nous présentons uniquement les sections pouvant s'appliquer au contexte du coton. Toutefois, dans le guide de l'IFOAM on retrouve également des normes spécifiques au secteur de l'élevage, de l'aquaculture et de la culture sauvage. Enfin, chaque fois que l'IFOAM mentionne des particularités pour le coton ou les textiles, nous les soulignons.

2.1.3.1.1 Principes de production

L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés ou de leurs dérivés est strictement interdite, et ce, dans tout le système d'agriculture biologique (i.e cette interdiction vise les animaux, les graines, le matériel de propagation et les intrants agricoles tels que les fertilisants). Une période de conversion de 18 à 24 mois est obligatoire. Dans le cas du coton, une période de 2 ans est suggérée⁴³. De plus, les semences et le matériel de multiplication végétative doivent être certifiés biologiques⁴⁴. La fertilité et l'activité biologique du sol doivent être maintenues et augmentées par des matières biodégradables, d'origine microbienne, végétale ou animale issues de pratiques biologiques⁴⁵. En ce qui concerne la lutte contre les organismes nuisibles, les maladies et les mauvaises herbes, elle doit être uniquement appliquée par des mesures naturelles⁴⁶. Les régulateurs de croissance sont interdits. Également, toutes les précautions doivent être prises (zones tampons, barrière physique) afin d'éviter la contamination des végétaux par le sol, l'air et l'eau. Dans ce sens, les parcelles de terre/zone de production, bâtiments agricoles et installations non biologiques

⁴² Dans le cahier original, la première partie du cahier rappelle la définition et les objectifs de l'agriculture biologique de même que ses principes et ses critères généraux que nous avons déjà vus dans la partie 2.1 et 2.2 de ce mémoire. Également, dans la version originale, chaque réglementation est présentée sous forme d'un « principe général » suivi de recommandations, de critères minimaux et d'une liste de dérogations. Dans ce mémoire, nous nous en tiendrons aux principes généraux et à quelques critères lorsqu'ils sont jugés nécessaires à la compréhension du principe.

⁴³ La période de conversion n'est pas la même pour tous les types de production. Dans bien des cas, elle est de 12 ou 18 mois. Le coton est une culture très dépendante des intrants chimiques et sa période de conversion est estimée à deux ans. L'objectif de la période de conversion est de rétablir la fertilité du sol et l'équilibre entre les écosystèmes (IFOAM., 2005 p 24).

⁴⁴ Il existe une multitude de dérogations concernant cet aspect mais de manière générale, les textes soulignent que si les agriculteurs peuvent démontrer, preuve à l'appui, que ces semences ne sont pas disponibles, ils peuvent bénéficier d'une dérogation (IFOAM, 2005 p.23).

⁴⁵ En complément des fertilisants minéraux d'origine naturelle, les fumures animales et des apports externes en fertilisants d'origine biologique peuvent être acceptés (IFOAM, 2005 p. 26).

⁴⁶ Notamment : a) le choix d'espèces et de variétés appropriées aux caractéristiques de la région; b) un programme de rotation approprié; c) un procédé mécanique de culture; d) la protection des ennemis naturels et l'équilibre dans la relation hôte/prédateurs.

doivent être séparées des unités biologiques. De plus, les produits biologiques doivent être identifiés en tout temps afin de faciliter la traçabilité. Enfin, les standards de production de l'IFOAM sont accompagnés d'annexes dans lesquelles on retrouve une liste de substances autorisées pour la fertilisation et l'amélioration du sol, et une liste de substances autorisées pour la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des plantes.

2.1.3.1.2 Préparation, manutention et emballage

Pour toutes les phases subséquentes à la production, la règle d'or se résume ainsi : l'intégrité du produit biologique doit être maintenue tout au long du processus de la chaîne de transformation. Plus spécifiquement, les textes de références précisent que lorsqu'une partie seulement de l'unité est certifiée biologique, les produits non biologiques doivent être entreposés, transformés et transportés séparément, et être identifiables en tout temps. Concernant les méthodes de transformation et de stockage, elles doivent être biologiques, mécaniques et physiques et doivent permettre de maintenir la qualité du produit. L'irradiation n'est pas permise. Les produits biologiques transformés sont composés uniquement d'ingrédients biologiques⁴⁷. Quant à l'emballage des produits, les matériaux utilisés doivent avoir un faible impact sur l'environnement et être exempts de produits chimiques⁴⁸.

2.1.3.1.3 L'étiquetage

Les produits biologiques sont clairement identifiés. Le nom du certificateur doit figurer sur l'emballage ou l'étiquette du produit. Les fibres et textiles sont étiquetés d'une façon qui indique avec précision la composition à caractère biologique du produit. C'est-à-dire que les produits textiles peuvent être étiquetés « biologiques » s'ils sont constitués d'au moins 95% d'ingrédients biologiques, mais ils seront étiquetés « fabriqués avec (...) % de fibres biologiques » seulement si au moins 70% des fibres sont biologiques. Ces pourcentages incluent le poids total de la matière fibreuse et excluent le poids de tous les éléments non textile comme les boutons et les fermetures éclair. Le vêtement ou le produit textile ne peut pas être certifié biologique s'il contient des éléments non

⁴⁷ Des dérogations peuvent être faites si des ingrédients biologiques ne se trouvent pas en quantités suffisantes.

⁴⁸ L'IFOAM inclut quelques principes spécifiques aux textiles biologiques dont nous reparlerons au point 2.1.4 de ce mémoire.

biodégradables, non sécuritaires ou allergène. Aussi, les produits carcinogènes, mutagenèses, teratogéniques et toxiques sont interdits (annexe 1, IFOAM, 2005 p. 64).

2.1.3.1.4 La justice sociale

Selon l'IFOAM, la justice sociale fait partie intégrante de la certification biologique; c'est pourquoi elle recommande que les opérateurs se conforment à toutes les conventions fondamentales de l'OIT (voir figure 2.1) relatives au bien-être des travailleurs et à la Charte des Nations-Unis des Droits de l'enfant. L'organisation souligne qu'au minimum, tous les cahiers de charge devraient détenir un règlement sur la justice sociale dans lequel on retrouve les prescriptions suivantes : interdiction du travail forcé et du travail des enfants⁴⁹, droits de liberté d'association, droit de s'organiser, droit de négocier collectivement, traitement égaux, aucune discrimination. Toutefois, comme le mentionnent plusieurs auteurs, aucun gouvernement n'a adopté de mesures de justice sociale dans ses standards d'agriculture biologique. Quelques initiatives privées les respectent, notamment Skal International et la Soil Association (PFCE, 2008)

⁴⁹ Le travail des enfants dans les champs est toléré sur la ferme parentale tant que cela ne constitue pas un danger pour leur santé et leur développement et ne remet pas en jeu leur éducation (IFOAM, 2005 p. 54)

Les normes internationales du travail ou Conventions de l'OIT

Les conventions fondamentales de l'OIT aussi appelées les droits fondamentaux de l'OIT

La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948

La convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

La convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

La convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

La convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

La convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951

La convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Les autres conventions de l'OIT fréquemment utilisées

La convention (n 001) sur la recommandation sur le chômage

La convention (n 131) sur la fixation des salaires minima

La convention (n 155) sur la santé et la sécurité au travail

Source : <http://www-ilo-mirror.cornell.edu/public/french/standards/norm/sources/titles.htm>

Figure 2.1: Les normes internationales du travail ou Conventions de l'OIT

2.1.3.1.5 Prescription d'inspection et de certification

Les prescriptions d'inspection et de certification se retrouvent dans les critères d'accréditation de l'IFOAM. Ces derniers établissent les règles concernant la conduite de la certification biologique par l'organisme certificateur et incluent les procédures et les pratiques que l'inspecteur doit vérifier chez l'opérateur (producteurs). Le respect des normes de l'agriculture biologique doit être évalué selon un cahier de charges précis et détaillé d'une organisation de certification accréditée. L'IFOAM reconnaît deux types d'inspection : les inspections individuelles et les inspections de groupe. Dans les deux cas, le processus est divisé en deux phases, l'inspection documentaire et l'inspection physique.

Lors de l'inspection documentaire, l'opérateur agricole doit fournir les documents comprenant : a) une description complète de l'unité de production⁵⁰, b) un plan de production biologique⁵¹ c) la date de la dernière application de produits agrochimiques d) et les registres d'achat et de vente permettant de retracer l'origine, la nature et les quantités de toutes les matières premières achetées. Les unités de transformation, de préparation et de conditionnement doivent se conformer aux mêmes exigences. Quant à l'inspection physique, elle doit inclure toutes les installations de l'unité de production. Lors de cette visite, l'inspecteur analyse les risques de contamination associés à l'environnement de l'entreprise : bandes tampons, eau d'irrigation, biodiversité, pratiques de conservation des sols. L'examen inclut aussi l'évaluation du système de production, des intrants et de l'équipement : rotation des cultures, techniques de prévention et de dépistage, rôle des composts, plan de fertilisation du sol. Enfin, l'intégralité du cahier de charges du certificateur doit être vérifiée. Après quoi, l'inspecteur examine les risques de contamination associés à la récolte et au conditionnement incluant le transport. Ce processus d'inspection (inspection documentaire et physique) doit se faire au minimum une fois par année et la certification est valide un an.

Pour leur part, les inspections de groupe reposent sur un système de contrôle interne (Internal Control System-ICS). Ce système de garantie a été développé dans les années 1970 pour faciliter la certification des petits producteurs du Sud (IFOAM, 2008). Ce système permet de déléguer les inspections d'un groupe de producteurs à une personne qui coordonne le groupe. L'organisation de certification indépendante ne fait que s'assurer du bon déroulement du système de contrôle interne en procédant à quelques réinspections aléatoires⁵². Ces réinspections se déroulent de la même façon qu'une inspection individuelle et elles ont lieu tous les ans.

Les outils de contrôle des certificateurs sont les mêmes pour les inspections individuelles ou de groupes et ils comprennent : les inspections annuelles, le dépistage de non-conformité, les

⁵⁰ La description complète de l'unité de production comprend l'indication des lieux de stockage de production, des parcelles et le cas échéant, des lieux de transformation et de conditionnement;

⁵¹ Ce plan de production doit décrire les méthodes biologiques envisagés pour la gestion des sols, des rotations, des fertilisations, de la protection des cultures, des récoltes et des traitements post-récoltes.

⁵² Le nombre d'agriculteurs à inspecter est déterminé selon des grilles spécifiques.

prélèvements d'échantillons⁵³, les inspections surprise et le calcul de la concordance entre les quantités produites et les quantités vendues. Finalement, une fois la vérification documentaire et physique complétée, l'inspecteur doit rédiger un rapport détaillé qu'il remet à l'organisation certificatrice. Cette dernière jugera alors si l'opérateur peut être certifié.

Les règles que nous venons d'énumérer sont les critères proposés par l'IFOAM et comme le souligne l'organisation, ces directives constituent un instrument de référence destiné à aider les associations et les pays à élaborer leur propre réglementation. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'une certification comme telles et doivent être adaptées aux besoins spécifiques de la région et des groupes de producteurs impliqués (IFOAM, 2005). Par conséquent, malgré que les règles de base soient toujours similaires, il existe des particularités pour chaque norme, qu'elle soit privée ou publique. À titre d'exemple, les normes d'étiquetage des États-Unis ne suivent pas les prescriptions de l'IFOAM et acceptent une dénomination en quatre niveaux soit : « 100% biologique »; « biologique » (95% biologique); « faite avec des matières biologiques » (70%) et « contient des ingrédients biologiques » (1 à 69%). C'est pourquoi les organismes certificateurs doivent être accrédités par les gouvernements et/ou les associations de producteurs avant de pouvoir procéder à une certification en leur nom. Lors de cette accréditation, la conformité des cahiers de charges aux normes nationales et privées est évaluée. Dans les lignes qui suivent, nous présentons d'abord ce que sont les organisations de certification et les organisations d'accréditation et à quels niveaux ils oeuvrent.

2.1.3.2 Les organismes de certification

Comme nous l'avons déjà précisé, la certification permet d'assurer l'intégrité des produits biologiques et la crédibilité de la démarche. Ce sont les organisations de certification qui veillent au respect des standards biologiques sur le terrain. On compte aujourd'hui plus de 395 organisations de certification dans le domaine biologique. La majorité d'entre elles sont situées en Europe (160), en Asie (93) et en Amérique du Nord (80) (Rundgren, 2007 p. 69). Ces organisations peuvent provenir du secteur privé ou public. Dans le premier cas, elles appartiennent soit à un groupe d'agriculteurs, à une O.N.G. ou à une entreprise commerciale

⁵³ Les prélèvements d'échantillons peuvent être effectués en vue de la recherche de produits non autorisés tels que les OGM pour les unités de production et d'additifs non autorisés pour les unités de transformation et de conditionnement.

et indépendante (Audet et *al*, 2004 p. 8). Dans le deuxième cas, il s'agit d'un label public appartenant à une organisation de certification d'État. Chacune de ces organisations de certification évalue les opérations de production et de transformation selon son propre cahier des charges inspirés de l'IFOAM, du Codex Alimentarius et des lois nationales. Évidemment, pour exercer dans un pays, l'organisation doit démontrer que son cahier de charges est conforme aux normes nationales et ce processus est pris en charge par les organisations d'accréditation. En ce qui concerne les labels, les gouvernements peuvent développer un label de produit national pour une utilisation exclusive, comme le label JAS au Japon, ou accepter une utilisation en parallèle des labels des organismes de certification accrédités, comme en Union Européenne, au Québec, et aux États-Unis (Rundgren, 2007).

2.1.3.3 Les organismes d'accréditation

L'accréditation est une « procédure d'évaluation par laquelle une autorité compétente accorde la reconnaissance formelle qu'un organisme ou qu'une personne est compétente pour accomplir des tâches spécifiques » telles que la certification (IFOAM, 2005b p. 12). L'accréditation peut être internationale ou nationale (Audet et *al*, 2004). Au niveau national, il existe deux processus d'accréditation : soit les organismes d'accréditation de l'État accréditent les organismes de certification selon la norme ISO 65, une norme qui garantit l'indépendance de l'activité de certification⁵⁴ ou son équivalent européen EN 45011, ou soit elles se réfèrent à une norme nationale privée comme c'est le cas aux États-Unis et au Japon. La première alternative a l'avantage d'offrir beaucoup plus de latitude aux organisations car à partir du moment où elles suivent les directives d'ISO 65, les organisations sont libres d'ajouter d'autres critères ou spécificités plus restrictifs dans leurs normes de certifications. Au contraire, la norme nationale privée impose des normes de substance et de procédé homogène à toutes les organisations de certification, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas

⁵⁴ ISO est l'abréviation de l'Organisation internationale de normalisation (*International Organization for Standardization*- ISO). Il s'agit d'un organisme de normalisation international composé de représentants d'organisations nationales de normalisation de 158 pays. Cette organisation a pour but de produire des normes internationales dans les domaines industriels et commerciaux appelées normes ISO (ISO, 2008). Être accréditée ISO 65 signifie que l'organisation de certification adhère aux règles internationales régulant la manière dont la certification devrait être faite. Pour obtenir la certification ISO 65, les organisations doivent suivre 6 principes 1) L'indépendance, 2) La transparence, 3) La qualité, 4) L'égalité, 5) La fiabilité, 6) La confiance. Pour plus de détails on peut consulter le site : <http://www.iso.org>

contenir aucune spécificité même si ces dernières sont plus restrictives que la norme nationale (Audet et al, 2004).

Au niveau international, l'IFOAM a mis en place un programme d'accréditation. Pour être accréditées, les organisations de certification doivent respecter les normes de production, d'inspection et de certification de l'IFOAM⁵⁵ (IFOAM, 2008). La portée de ce programme est encore restreinte, mais elle est appelée à gagner de l'importance dans le futur car les processus d'accréditation ne cessent de se complexifier (Willer et Yussefi, 2007). Actuellement, 32 organisations de certification opérant dans 70 pays sont accréditées par l'IFOAM (Idem).

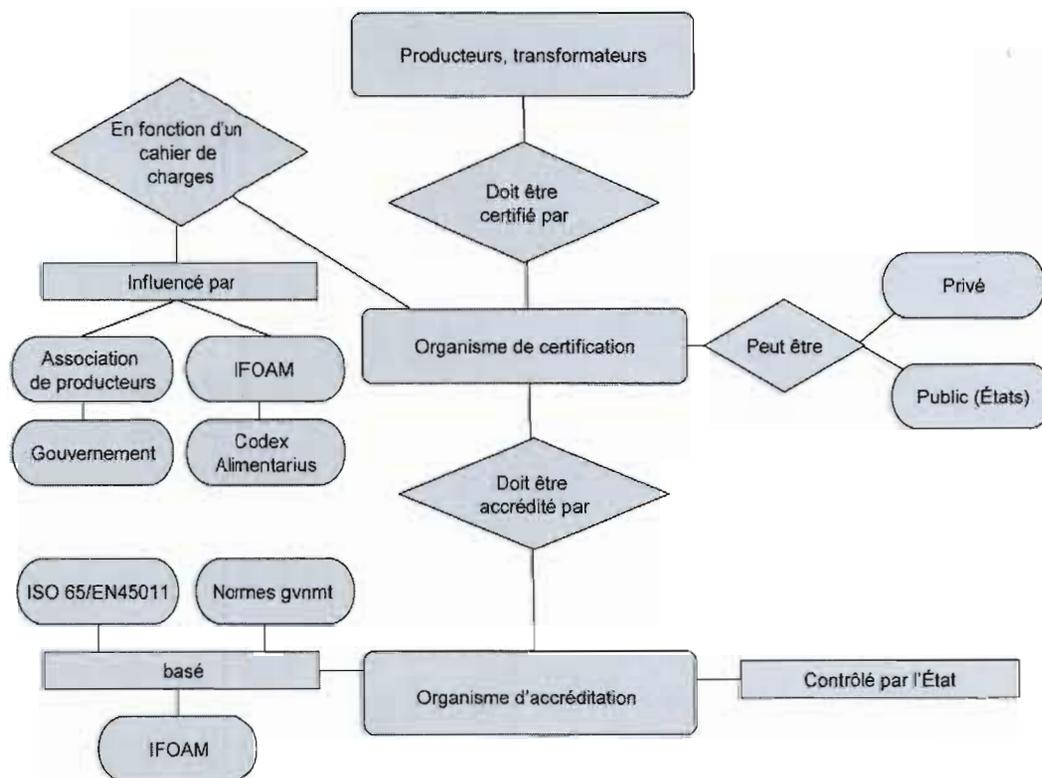


Figure 2.2 : Système de certification de l'agriculture biologique

⁵⁵ Le programme d'accréditation de l'IFOAM est géré par le Service International d'Accréditation pour l'Agriculture Biologique (IOAS), une organisation indépendante qui accrédite les certificateurs et qui agit comme certificateur pour l'IFOAM. Ensemble, l'IFOAM et l'IOAS promeuvent le programme d'accréditation de l'IFOAM.

Au niveau national (ou régional dans le cas de l'Union Européenne), le fonctionnement de l'agriculture biologique est facile à comprendre. Comme l'illustre la figure 4, les producteurs doivent être certifiés par une organisation de certification qui peut être privée ou publique. Le cahier de charges de chaque organisation de certification est rédigé en fonction des normes de l'IFAOM, du Codex Alimentarius, des normes gouvernementales ou des normes d'associations privées. L'organisation de certification doit à son tour être accréditée par un organisme d'accréditation contrôlé par l'État lorsque celui-ci légifère en la matière. Cet organisme d'accréditation peut se baser sur la norme ISO 65 ou son équivalent européen EN45011, sur une norme publique contrôlée par l'État comme c'est le cas aux États-Unis ou encore sur le système d'accréditation international de l'IFOAM.

Toutefois, dès qu'il est question de commerce international, comme c'est souvent le cas dans le secteur du coton, le système se complexifie. En effet, le commerce international des produits biologiques repose sur la reconnaissance des programmes de certification de pays en pays (Audet et al, 2004, p. 11). Cette reconnaissance peut prendre différentes formes : il peut s'agir d'une reconnaissance mutuelle entre organisations de certification, une reconnaissance mutuelle entre agences d'accréditation nationales ou d'accord d'équivalence unilatéral ou bilatéral entre pays⁵⁶ (Rundgren, 2004). Cette reconnaissance repose sur l'évaluation réciproque des cahiers de charges et des systèmes d'inspection et de certification afin d'évaluer leur niveau d'équivalence. À titre d'exemple, l'Union Européenne a dressé une liste de pays tiers dont les produits peuvent être importés sans contrôle supplémentaire⁵⁷ et elle a aussi signé un accord de reconnaissance bilatéral avec les États-Unis. Le processus de reconnaissance internationale est facilité lorsque les organisations de certification sont déjà accréditées par la norme ISO 65, EN45011 ou par l'IFOAM. La complexité du système de reconnaissance biologique internationale a également favorisé le développement de grandes organisations de certifications qui se font accréditer par plusieurs pays et associations de producteurs. À titre d'exemple, Skal, l'organisme de certification public de la Hollande, est accrédité par l'Union Européenne, les États-Unis, le Japon de même que par les associations

⁵⁶ C'est pour ces raisons que chaque pays a intérêt à se référer à des directives internationales comme l'IFOAM afin d'élaborer ses standards, et à la norme ISO 65 pour les processus de certification, afin de faciliter le processus de reconnaissance.

⁵⁷ Huit pays en font partie : l'Argentine, l'Australie, Israël, la République Tchèque, la Suisse, la Hongrie et la Nouvelle-Zélande (PFCE, 2008).

privées Bio Suisse, Demeter, Naturland, Krav et la Soil Association. Plusieurs organisations de certification exercent également outre-mer en agréant des certificateurs d'autres pays ou encore en ouvrant leurs propres bureaux à l'étranger. C'est bien souvent à travers ces organisations de certification polyvalentes que s'exerce le commerce international des produits biologiques.

Tableau 2.1: Situation des organismes de certification et de leur statut d'accréditation pour l'année 2006, selon Rundgren (2007 p. 67).

	Total	Approuvé par l'IFOAM	Approuvé par le Japon	Approuvé ISO 65	Approuvé par l'Union Européenne	Approuvé par les États-Unis
Afrique	8			3		
Asie	93	4	35	11	12	2
Europe	160	13	13	73	135	32
Amérique Latin et Caraïbes	43	5	1	15	6	11
Amérique du Nord	80	6	9	24	0	62
Océanie	11	4	6	3	7	5
Somme en 2006	395	32	64	129	160	112

Enfin, comme le souligne la FAO, l'abondance des différentes normes et conditions pour la certification pose d'importants défis logistiques pour le commerce biologique international. Pour les produits composés d'ingrédients de diverses origines et avec plusieurs marchés potentiels, les problèmes administratifs se multiplient (FAO, s.d). Le manque d'acceptation et de reconnaissance entre les différents systèmes de certification et d'accréditation a pour effet de freiner le développement du marché de l'agriculture biologique (Willer et Yussefi, 2007). Selon Gunnar Rundgren (2004), ce frein à l'expansion se vit surtout dans les pays en voie de développement et ce sont les producteurs qui sont le plus durement touchés⁵⁸. De plus, pour les producteurs et les détaillants qui veulent exporter des produits biologiques, il est de plus en plus difficile de produire sans connaître à l'avance la destination finale de leur produit.

⁵⁸ « The World of Organic regulation is getting more and more complex and it is the farmer who has to pay the bill » (Gunnar Rundgren, 2004, p. 4)

Sans compter que pour les producteurs qui souhaitent exporter vers des marchés multiples, plus d'une certification est souvent nécessaire et cela augmente considérablement les coûts de production (FAO, s.d).

2.1.4 Agriculture biologique, coton et textile

Le textile biologique s'est développé très tardivement. Cela fait seulement une vingtaine d'années que la première tentative de vêtements 100% biologique a eu lieu alors que la première Conférence sur le coton et les textiles biologiques de l'IFOAM s'est déroulée en 1993 au Caire. Selon Caldas (2008), plusieurs raisons permettent d'expliquer ce phénomène. D'abord, la culture du coton est très dépendante des intrants chimiques. Deuxièmement, les chaînes de production sont très longues et complexes ce qui rend difficile la traçabilité de la chaîne nécessaire pour garantir l'intégrité du produit. Aujourd'hui, il existe deux types de certification dans le secteur coton/textile. La première certification garantit que le vêtement est fait à partir de matières premières biologiques. Le vêtement portera alors la mention « fait avec % de coton biologique ». Ce pourcentage peut varier de 1% à 100% (Équiterre, 2009, p. 6). Le deuxième type de certification atteste que le produit fini est biologique. C'est-à-dire que le coton a été produit et transformé (teinture, ennoblissement) selon un cahier de charges biologiques. Dans les lignes qui suivent, nous présentons les deux initiatives.

2.1.4.1 Matière première biologique

Comme le soulignent l'IFOAM et le Codex Alimentarius, le coton biologique doit être cultivé, transformé et inspecté selon les mêmes normes que les produits alimentaires (IFOAM, n.d *in* Codex Alimentarius, 2008). Or, comme nous l'avons vu précédemment, cela implique que le coton soit produit en respectant les normes spécifiques de l'agriculture biologique et qu'il soit inspecté selon le cahier de charges d'une organisation de certification accréditée par le pays où il sera vendu. Ce principe s'applique presque partout, notamment aux États-unis, en Europe et au Japon. Toutefois, au Québec, la situation est différente, car la réglementation de l'appellation biologique ne s'applique qu'aux produits alimentaires. Pour tous les autres produits, tel que le textile, il n'y a aucun contrôle gouvernemental et la seule garantie est la présence d'un logo sur le vêtement (Equiterre, 2009). Quant à l'étiquetage des produits textiles faits à partir de coton biologique, elle peut varier selon les pays. L'Union

Européenne et le Japon ont adopté la proposition de l'IFOAM et les vêtements et produits textiles doivent être composés au minimum de 70% de fibres biologiques afin de pouvoir porter la mention « fait avec des fibres biologiques » (Organic Exchange, 2008). Les Etats-Unis, quant à eux ont adopté une nomination permettant d'afficher de 1% à 100% de fibres biologiques (IMO, 2008).

La plupart des certificateurs biologiques peuvent certifier le coton pour autant que l'organisation soit accréditée par le pays où il sera vendu. Cela explique la présence de nombreux labels dans le secteur du coton biologique. Les certificateurs les plus populaires dans le secteur du coton sont : Control Union/Skal international (Pays-Bas); IMO (Suisse); KRAV (Suède); Bioland (Allemagne); Eco-cert (France) et USDA Organic (États-Unis).

2.1.4.2 Produits finis certifiés biologiques

Plusieurs certifications de textile biologique existent. À titre d'exemple, *l'Organic Trade Association* (l'OTA -États-Unis), *l'Organic Exchange* (États-Unis), la *Soil Association* (Angleterre), *l'International Association Natural Textile Industry* (IVB Allemagne), Demeter (Europe), KRAV (Suisse) et la *Japan Organic Cotton Association* (JOCA -Japon) ont tous développé leur standard en matière de textile biologique (Lackman, 2008). Toutefois, à l'image de ce que nous avons vu dans le secteur de la production biologique, leurs cahiers de charges ne sont pas identiques et ne s'équivalent pas forcément. À titre d'exemple, les formaldéhydes peuvent être utilisés dans les vêtements certifiés biologiques de KRAV alors que toutes les autres organisations proscrivent ces matériaux (Idem). Ces différences provoquent beaucoup de confusion pour les producteurs, les marchands et les consommateurs en plus de freiner le marché international des textiles biologiques (GOTS, 2009).

Afin de remédier à ces difficultés, plusieurs certificateurs ont adhéré à l'initiative Global Organic Textile Standards (GOTS). Il s'agit d'une initiative d'harmonisation des normes de transformation biologique reconnues mondialement. L'objectif visé par le GOTS est double. D'abord, il s'agit d'assurer le statut biologique des textiles, du champ à l'étiquetage en passant par la manufacture, elle-même socialement et environnementalement responsable, afin d'offrir une assurance crédible aux consommateurs. Deuxièmement, le GOTS offre un outil aux manufacturiers afin qu'ils soient capables d'exporter leurs vêtements et produits biologiques avec une seule certification reconnue par tous les marchés du monde (GOTS,

2009). Cette initiative est le fruit de *L'International Working Group on Global Organic Textile Standards*⁵⁹ (IWG) composé de quatre organisations très influentes dans le domaine du textile biologique soit : l'IVN, la Soil Association, l'OTA et la JOCA. L'IWG a élaboré des standards biologiques pour toutes les étapes de la chaîne textile; du champ à l'étiquetage. Aujourd'hui, le GOTS est le standard le plus utilisé dans le secteur des textiles biologiques. Les plus grandes marques et distributeurs tels que Wal-Mart utilisent cette certification. L'autre avantage du GOTS est qu'il permet aux associations qui ont déjà un label privé (JOVA, KRAV, OTA) d'associer les deux certifications pour autant que leurs standards soient plus restrictifs que ceux du GOTS. Cela permet aux organisations participantes et à leur licence de conserver leur identité et leur spécificité locale tout en bénéficiant d'une reconnaissance internationale (GOTS, 2009). À titre d'exemple, Skal continue d'utiliser son logo *Skal Sustainable Textile* qui est l'équivalent du GOTS. Cette démarche est comparable à celle qu'a utilisée le secteur alimentaire lorsque des associations de renom comme Naturland, Bioland et Demeter ont dû se conformer à la réglementation européenne EEC 2092/91 tout en conservant leur logo et leur particularité.

2.1.4.2.1 Les normes du Global Organic Textile Standards

Les standards du GOTS sont valides pour toutes les fibres, les fils, les tissus et les vêtements et couvrent les secteurs de la production, la transformation, la confection, l'emballage, l'étiquetage, l'exportation, l'importation et la distribution.

Pour la production, le coton doit être certifié biologique selon des standards reconnus internationalement ou nationalement. Les produits certifiés selon la norme américaine NOP, la loi européenne EEC 2092/91 et la réglementation japonaise JAS sont reconnus. Les organisations qui ont certifié le coton doivent également être reconnues internationalement soit : en étant accréditées selon la norme ISO 65, la norme européenne EN45011 ou selon le système d'accréditation de l'IFOAM.

⁵⁹ Le groupe de travail s'est rencontré pour la première fois en 2002. En 2005, il signait la première version du Global Organic Textile Standard (GOTS) et en 2006 le GOTS fut adopté. Quand au logo, il fut lancé en 2008. Toutefois, depuis 2002, le groupe est actif et plusieurs certificateurs avaient déjà intégré le cahier de charges GOTS en continuant d'utiliser leur label personnel. C'est le cas notamment de Skal qui certifiait déjà des textiles biologiques avant d'adhérer au système (GOTS, 2008).

Pour toutes les étapes de la chaîne textile, les critères de bases sont les suivants:

- 1) À toutes les étapes de la transformation, les produits biologiques doivent être séparés des produits non biologiques et l'intégrité du produit doit être conservée.
- 2) Tous les intrants chimiques (teinture, produits auxiliaires) utilisés doivent être évalués. Ces évaluations doivent démontrer qu'ils sont biodégradables et qu'ils rencontrent les normes du GOTS quant à leur toxicité⁶⁰.
- 3) Les métaux lourds toxiques, le formaldéhyde et toutes les substances génétiquement modifiées ou dérivées d'OGM sont strictement interdits.
- 4) Le rétrécissement des tissus doit être mécanique ou thermique et non chimique.
- 5) Les accessoires (boutons, fermetures éclair, finition) dans le produit final doivent exclure le PVC, le plomb et le chrome. Les appliqués de plastiques sont prohibés.
- 6) Les eaux usées de toutes les unités de transformation doivent être traitées selon un plan rigoureux de traitement de l'eau. Un plan de gestion est également requis.
- 7) Toutes les organisations de la chaîne doivent produire un rapport annuel dans lequel est incluse une politique environnementale.
- 8) Les normes de l'Organisation internationale du travail doivent être respectées dans toutes les unités de la chaîne de transformation (GOTS, 2009).

L'inspection de tous les opérateurs de la chaîne a lieu une fois l'an. Elle inclut une inspection documentaire et une inspection terrain. Concernant la documentation, chaque opérateur doit tenir un livre dans lequel, la nature, l'origine et la quantité de chaque produit acheté et vendu est indiquée. Lors de l'inspection terrain, les risques de contamination seront évalués à toutes les phases de production de même que les produits utilisés. Des échantillons seront prélevés et analysés en laboratoire pour retrouver les traces de substances interdites. Pour la vérification du respect des normes de l'OIT, les inspecteurs peuvent interroger les ouvriers, les cadres, utiliser la documentation du personnel, inspecter les sites et interroger les membres du syndicat. En ce qui concerne le processus de certification, seulement neuf certificateurs sont habilités par l'IWG à procéder à la certification d'une chaîne de production selon la norme GOTS.

⁶⁰ Pour chaque étape de la transformation, des listes des produits chimiques interdits sont disponibles. Dans le cas où les produits utilisés par l'opérateur n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation selon les critères du GOTS, l'opérateur doit prendre en charge et fournir cette information aux certificateurs.

Il s'agit de :

- 1) CCPB Certificazione e Controllo Prodotti Biologici (Italie)
- 2) Control Union Certifications/ Skal International (Pays-Bas)
- 3) ECOCERT SA (France)
- 4) ETKO Ekolojik Tarim Kontrol Organizasyonu Ltd Sti (Turquie)
- 5) ICEA Istituto per la Certificazione Etica e Ambientale (Italie)
- 6) IMO Institute for Marketecology (Suisse)
- 7) OneCert Inc (États-Unis)
- 8) Oregon Tilth, Inc (États-Unis)
- 9) Soil Association Certification Ltd (Angleterre)

Pour assurer l'uniformité de la démarche, ces organisations de certification ont dû adopter le cahier des charges de GOTS quant aux normes et au processus de certification.

Enfin, quatre systèmes d'étiquetage sont possibles soit « biologique », « biologique en conversion » « fait avec % de matériaux biologiques » ou « fait avec % de matériaux biologiques en conversion ». Dans les deux premiers cas, 95% des fibres doivent être biologiques ou en conversion alors que dans le troisième et quatrième cas, c'est seulement 70% des fibres qui doivent être certifiées biologiques (GOTS, 2008). Les pourcentages représentent le poids total du produit en excluant les accessoires tels que bouton et fermeture éclair.

Comme nous venons de le voir, l'agriculture biologique est née d'un mouvement de petits producteurs qui s'opposaient à l'intensification de l'agriculture et à l'utilisation d'intrants chimiques. Ils leur préféraient une culture plus saine et respectueuse des écosystèmes destinée à nourrir une clientèle de proximité. Dispersés à travers les continents, ces groupes de producteurs se sont rassemblés à la fin des années 1970 au sein de l'IFOAM. Dans les années 1980 et 1990, la multiplication de la demande et l'explosion des initiatives biologiques ont favorisé l'émergence d'un cadre normatif; d'abord, au niveau international les normes de l'IFOAM publiées en 1980, suivies par de nombreuses initiatives nationales et régionales. Si bien qu'en une soixantaine d'années, le paysage de la certification biologique s'est complètement transformé. Aujourd'hui, il est basé sur un système de certification et d'accréditation fort complexe entièrement contrôlé par les États et les agences de

certification. On retiendra également que parmi les multitudes d'initiatives qui ont vu le jour, deux se sont hissées en tant que références internationales en agriculture biologique ; l'une privée, l'autre publique, il s'agit respectivement de l'IFOAM et du *Codex Alimentarius sur les Aliments issus de l'agriculture biologique*. Ces organisations servent de références internationales en ce qui concerne les normes de production, de transformation, de vérification et d'étiquetage. Selon elles, l'agriculture biologique repose principalement sur trois principes, soit : le bannissement des intrants d'origine synthétique; la gestion et la préservation des ressources naturelles ; et l'utilisation de méthodes à faible impact sur l'environnement. Également, nous avons vu qu'au-delà de son caractère écologique, l'agriculture biologique porte un projet social qui consiste à favoriser une saine alimentation, un bien-être physique et mental et une justice sociale et cela s'applique à toutes les étapes et à tous les acteurs de la chaîne de production. Enfin, en ce qui concerne le coton et le textile biologique, on retiendra que les vêtements peuvent être faits à partir de coton biologique dont la composition peut varier de 1% à 100% ou être faits de textile biologique. Dans ce deuxième cas, les critères biologiques s'étendent au domaine de la teinture et de l'ennoblissement des tissus et la certification GOTS est la référence internationale la plus utilisée pour signaler cette particularité.

À la vue de cette première partie, nous pouvons déjà remarquer que l'agriculture biologique dispose d'un grand potentiel en ce qui concerne les problèmes reliés à la culture et à la transformation du coton. D'abord, dans le secteur de la production, elle permet de réduire l'impact écologique de la culture du coton sur la faune, la flore, les sols et l'eau. On peut également supposer que le fait de ne plus utiliser de produit chimique aura un impact positif sur la santé et le revenu des producteurs. De plus, l'agriculture biologique écarte tous les problèmes reliés à l'utilisation du coton transgénique (coûts, dépendance, non-adaptabilité des semences, perte de biodiversité). Du côté de la transformation du coton, la certification GOTS permet de réduire les impacts environnementaux, notamment la contamination des eaux et des sols causées par le rejet des eaux usées et les impacts sur la santé des travailleurs (problèmes de peau, problèmes respiratoires). Aussi, la certification GOTS offre une garantie en ce qui concerne le respect des droits des travailleurs dans le secteur textile puisqu'elle exige que les droits humains fondamentaux soient respectés dans les usines certifiées. Toutefois, devant le problème de la chute des prix du coton et de son instabilité, l'agriculture

biologique reste impuissante. Aucun critère de cette certification n'aborde le sujet des termes des échanges entre producteurs et distributeurs alors que cela constitue l'un des plus grands enjeux de la crise « globale » du coton. À contrario, la certification du commerce équitable a comme principal objectif de rendre le commerce mondial plus juste à travers un ensemble de critères spécifiques visant à humaniser les échanges marchands. C'est pourquoi nous nous intéressons à cette initiative dans la prochaine partie.

2.2 Le commerce équitable

Dans cette seconde partie, nous présentons d'abord quelques éléments historiques du commerce équitable. Dans un deuxième temps, il sera question de sa définition et de son projet. Comme nous le verrons, le projet du commerce équitable, n'est pas aussi clair et consensuel que celui de l'agriculture biologique et ceci est principalement dû à la diversité des acteurs qui en font partie. Dans un troisième temps, nous présenterons le fonctionnement des deux principales filières du commerce équitable, soit la filière intégrée de l'IFAT et la filière labellisée de FLO. Enfin, nous terminerons cette partie en soulignant les particularités du coton équitable.

2.2.1 Du commerce de la charité au commerce équitable

Une majorité d'auteurs situent l'origine du commerce équitable dans les années de l'après-guerre lorsque des groupes religieux, caritatifs ou des O.N.G. d'assistance s'engagent dans le commerce d'artisanat provenant de populations défavorisées du Sud⁶¹ (Raynolds et Long, 2007; Lemay, 2007; Gendron, 2004). Aux États-Unis, les associations chrétiennes *Mennonite Central Committee* (MCC) et *SERV International* (*Sales Exchange for Refugee Rehabilitation Vocation*) sont les pionnières dans le domaine. Elles ont respectivement amorcé leurs activités en 1946⁶² et 1949⁶³. En Europe, la première initiative de commerce

⁶¹ Certains auteurs associent les débuts du « commerce alternatif » au développement du mouvement coopératif en Italie et en Grande-Bretagne au XIXe siècle (Malservisi et Faubert-Mailloux, 2000).

⁶² En 1946, une bénévole du Mennonite Central Committee ramène chez elle des broderies faites à la main par des femmes pauvres de Puerto Rico pour les vendre par l'intermédiaire de son église (Lemay, 2007, Wills, 2006, Diaz Pedregal, 2006). Cette initiative donnera naissance 50 ans plus tard à l'organisation américaine de commerce alternatif Ten Thousand Villages.

⁶³ L'Organisation américaine *SERV International* (*Sales Exchange for Refugee Rehabilitation Vocation*) a commencé dès 1949 à commercialiser des horloges coucou importées d'Allemagne (Bisaillon, 2008, Low et Davenport, 2005).

équitable a eu lieu en 1958 et il s'agit de l'ouverture d'une « boutique de la charité » d'Oxfam⁶⁴ (Gendron, 2004; Bowen, 2001). Indépendantes les unes des autres, ces initiatives n'ont souvent pas connaissance de leur existence mutuelle et ne partagent pas « de principes fondateurs communs, sinon le fait qu'elles voulaient apporter une assistance aux populations du Sud (...) » (Bisaillon, 2008, p. 14). Le commerce alternatif de cette époque est fortement influencé par le mouvement humaniste et religieux qui voit dans le commerce alternatif un moyen d'humaniser l'économie et de replacer l'homme au centre des préoccupations (Lecompte, 2004). La vente des produits artisanaux se réalise, presque exclusivement, via les églises et le commerce qui en découle est appelé **commerce de la charité** (Knoken, 2003). Comme le souligne Lemay (2007), le commerce de la charité présente déjà à l'époque l'idée révolutionnaire de marier la solidarité et le commerce.

Durant les années 1960-1970, le discours sur le commerce alternatif se politise et se radicalise. Sans se déconfessionnaliser totalement, d'autres perspectives s'ajoutent en son sein dont celle des militants tiers-mondistes (Lemay, 2006). Ces derniers s'opposent aux principes capitalistes et aux néo-impérialistes, car ils ont accentué l'exploitation des pays du Sud. Les tiers-mondistes dénoncent également les termes de l'échange entre les pays du Nord et ceux du Sud (Lecompte, 2004). Ainsi, les objets d'artisanat importés proviennent de plus en plus de pays du Sud politiquement ou économiquement marginalisés (Renard, 2003, Bisaillon, 2008). Le commerce est alors qualifié de **commerce solidaire** et parfois de **commerce politique**⁶⁵. Certains auteurs associent également à cette période le commerce développemental⁶⁶. Il s'agit d'un commerce qui soutient l'artisanat du Sud dans un objectif spécifique de développement dont la lutte à la pauvreté et l'aide aux populations victimes de catastrophes naturelles (Bisaillon, 2008, p. 15). Les grandes agences de développement international comme Oxfam en sont les initiateurs (Renard, 2003, p. 89). Tous les produits artisanaux sont vendus dans les boutiques artisanales connues aujourd'hui sous le nom de Magasin du Monde⁶⁷. En l'espace de quelques années, des milliers de Magasins du Monde

⁶⁴ On y vendait de l'artisanat fabriqué par des réfugiés chinois, notamment des coussins à épingles.

⁶⁵ À titre d'exemple, on vendait souvent des produits en appui à un régime qui développait une orientation politique et économique avec laquelle on sympathisait (Lemay, 2007).

⁶⁶ Les auteurs appellent cela le *Development Trade* (Knoken, 2003; Bisaillon, 2008).

⁶⁷ Le premier magasin du monde ouvre ses portes en 1969 aux Pays-Bas alors qu'en France, il faudra attendre 1974 avant que la première boutique d'Artisans du Monde ouvre (Diaz Pedregal, 2006).

apparaissent un peu partout en Europe (Raynolds et Long, 2007, p. 16). Ces boutiques alternatives deviennent rapidement les piliers du mouvement du commerce alternatif. Bien plus que des lieux de vente, elles sont des lieux importants de rencontre, de sensibilisation, d'éducation et de campagne (Gendron, 2004). D'ailleurs, certains auteurs associent la première phase d'institutionnalisation du commerce équitable à l'émergence de ces Magasins du Monde (Lemay, 2007). Toutefois, malgré que le nombre de boutiques augmente rapidement, le commerce alternatif des années 1960 à 1980 reste confiné dans une niche de marché très étroite représenté par les Magasins du Monde, et les personnes qui s'y rendent sont des militants déjà sensibilisés et convaincus de l'intérêt de ce type d'échange marchand (Diaz Pedregal, 2006; Bisaillon, 2008).

Vers la fin des années 1980, les différentes organisations de commerce alternatif décident de consolider leurs efforts au sein de quatre grandes associations (voir tableau 6). En Europe, les organisations de commerce alternatif se regroupent dans l'European Fair Trade Association (EFTA) alors que les Magasins du Monde forment le Network of European World Shops (NEWS!). De l'autre côté de l'Atlantique, les organisations de commerce alternatif de l'Amérique du Nord et les organisations de producteurs de l'Asie s'associent au sein de la Fair Trade Federation (FTF). Au niveau international, une association parapluie voit le jour en 1989. Il s'agit de l'Association Internationale du Commerce Alternatif (International Federation for Alternative Trade (IFAT-). Aujourd'hui, l'IFAT regroupe le plus grand nombre d'organisations de commerce équitable, dont 65 organisations européennes (incluant NEWS et EFTA); 23 organisations nord américaines, 9 organisations asiatiques et 150 organisations de producteurs provenant de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique Latine (Raynolds et Long, 2007 p. 16).

Certains auteurs situent plutôt l'ouverture du premier « Fair Trade Shop » aux États-Unis en 1958 (EFTA, nd.) ou à Oxfam en Angleterre en 1964 (Oxfam, s.d, Artisan du Monde, s.d).

Tableau 2.2: Les principaux acteurs du commerce équitable

Réseaux	Date de création	Type de membre	Nombre de membres/nombre de pays membres ⁶⁸	Principale région d'action
IFAT	1989	Organisation de commerce équitable	300 organisations/70 pays	Afrique, Moyen-orient, Asie, Amérique du Sud, Europe, Amérique du Nord
EFTA	1987	Centrales d'importation	15 membres/11 pays	Europe
NEWS!	1994	Magasin du Monde	15 associations nationales de Magasin du Monde/13 pays	Europe
FTF-	1994	Organisation de commerce équitable	106 membres/8pays	Amérique du Nord, Asie
FLO-I-	1997	Initiative nationale de labellisation	21 initiatives de labellisation nationale, 3 réseaux de producteurs équitables/21 pays	Europe Amérique du nord
FINE	1998	Réseau informel du commerce équitable	4 réseaux du commerce équitable; FLO; IFAT; NEWS!; EFTA.	Europe

Source : FINE (2008), EFTA (2008), IFAT (2008), FLO (2008), NEWS! (2008)

À la fin des années 1980, une nouvelle forme de commerce alternatif voit le jour avec l'avènement de la labellisation équitable du café. Cette initiative de labellisation apparaît aux Pays-Bas, en 1988 sous le label de Max Havelaar. Comme l'expliquent les fondateurs de Max Havelaar, M. Roozen et M. Van der Hoff, l'objectif de la labellisation est d'augmenter le volume de ventes du café équitable en le rendant disponible pour les consommateurs moyens là où ils font leurs courses. Par rapport au commerce alternatif, la labellisation des produits peut servir la cause d'un plus grand nombre de producteurs marginalisés, tout en lui assurant une crédibilité par le biais de l'apposition d'un label (Diaz Pedregal, 2006 :5). C'est donc à partir de l'apparition du nouveau discours basé sur l'augmentation des volumes de ventes que le commerce alternatif devient le commerce équitable. Comme le souligne Bisailon (2008) cette appellation est plus inclusive et rassembleuse que le terme « alternatif ».

Le succès de la filière labellisée est incontestable; dès sa première année, le café Max Havelaar touche 2%⁶⁹ du marché du café aux Pays-Bas alors qu'en Suisse, après à peine un

⁶⁸ Ces chiffres ne sont pas comparables car la nature des membres de chaque réseau est différente ; l'IFAT regroupe des groupes de producteurs, les membres de l'EFTA n'incluent que les distributeurs et les membres de FLO se limitent aux initiatives nationales et à quelques groupes de producteurs.

⁶⁹ À titre d'exemple, après quinze années d'existence, la vente du commerce alternatif de café n'a pas dépassé 0,2% de la consommation totale aux Pays-Bas.

an d'insertion, le café Max Havelaar représente plus de 15% des parts de marché (Van Der Hof, 2002). L'initiative fait boule de neige et bientôt d'autres initiatives nationales de certification voient le jour tel que Transfair (Allemagne, Autriche, Italie, Japon, États-unis et Canada), et FairTrademark (Grande Bretagne et Irlande). En 1997, les 17 initiatives nationales de certification existantes décident de consolider leurs activités et d'harmoniser leurs critères de certification en formant la Fairtrade Labelling Organizations International (FLO-I) (voir tableau 2.2). Aujourd'hui, FLO-I compte 21 initiatives nationales (15 en Europe, 3 en Amérique du Nord et 3 dans la région du Pacifique) et trois réseaux de producteurs équitables ⁷⁰(Bisaillon, 2008, p. 23-24). Ainsi, la NEWS!, l'EFTA, la FTF, l'IFAT et FLO sont les organisations phares du commerce équitables au Nord.

Conséquemment, à partir de 1988, deux filières de commerce équitable coexistent : la filière intégrée dont les produits sont distribués dans les réseaux alternatifs (magasins du monde, commandes par catalogue), et la filière labellisée dont les produits sont vendus dans les réseaux de distribution conventionnels. Ces deux filières reposent sur des visions très différentes. D'un côté, les acteurs de la filière intégrée envisagent le commerce équitable comme un outil pour modifier le modèle économique dominant (Raynolds, 1999) et ils visent la transformation du système conventionnel (Jonhson, 2003). De l'autre côté, les tenants de la filière labellisée mettent l'accent sur l'insertion des produits du Sud dans le marché du Nord à des conditions équitables (Raynolds, 1999) et leur objectif se mesure en volume. Comme nous le verrons plus tard, ces deux visions sont source de tension au sein du mouvement. Toutefois, avant d'aborder ce point, nous désirons présenter le projet du commerce équitable.

2.2.2 Le projet du commerce équitable

Dans un souci de mener des campagnes conjointes, les quatre principaux réseaux du commerce équitable (FLO, IFAT, NEWS! et EFTA) se sont rassemblés en 1998 dans une structure informelle appelée FINE (voir tableau 2.2). En 2004, FINE a créé un *Advocacy Office* à Bruxelles qui a pour mission de coordonner et de canaliser leur travail commun de sensibilisation, de défense et de promotion du commerce équitable aux niveaux européen et international (Wills, 2006). FINE a déposé en 2001 une définition officielle du commerce

⁷⁰ Ces trois réseaux sont : la CLAC, le réseau Africain de commerce équitable (Africa Fairtrade Network-AFN) et le réseau des producteurs d'Asie (Network of Asian Producers-NAP).

équitable regroupant pour la première fois les grandes organisations autour d'une définition commune que l'on peut retrouver sur le site internet de l'EFTA et selon laquelle :

Le Commerce Équitable est un **partenariat commercial**, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au **développement durable** en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du Commerce Équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

L'objectif stratégique du Commerce équitable est de:

- travailler délibérément avec des producteurs et des travailleurs marginalisés afin de les aider à passer d'une position de vulnérabilité à la sécurité et à l'autosuffisance économique;
- donner plus de poids aux producteurs et aux travailleurs en tant que parties prenantes de leurs organisations;
- jouer activement un plus grand rôle dans l'arène mondiale pour parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial (EFTA, 2001, p. 26).

Ainsi défini, le commerce équitable se pose comme une véritable alternative au marché traditionnel et il s'oppose aux pratiques économiques conventionnelles. Non seulement il reconnaît que les règles internationales du marché sont inégales, mais en plus, il propose une nouvelle façon de faire du commerce qui soit plus respectueuse des hommes et de l'environnement. Comme l'exprime Gendron, « le commerce équitable se pose donc en alternative d'un système commercial traditionnel dont il dénonce la structure oligopolistique et l'iniquité » (Gendron, 2004 p. 163). En proposant d'envisager le commerce comme un partenariat basé sur des principes et des valeurs sociales, le commerce équitable va beaucoup plus loin que la recherche exclusive du profit (Le Velly, 2004). Il propose d'humaniser le commerce, de lui donner un « visage humain » en établissant une relation de solidarité entre le consommateur du Nord et le producteur du Sud : « Ce ne sont plus deux agents économiques recherchant leur utilité marginale qui transigent, mais bien des personnes ancrées dans des sociétés particulières, qui, à travers une transaction commerciale, sont appelées à établir une véritable relation de solidarité » (Gendron, 2004 p, 164). Enfin, on retiendra de cette définition que les objectifs fondamentaux du commerce équitable sont de trois ordres. D'une part, le commerce équitable vise l'amélioration des conditions de vie des producteurs et des travailleurs marginalisés en leur accordant de meilleures conditions

commerciales, reposant entre autres sur une juste rémunération, l'accès au crédit et des relations commerciales durables. D'autre part, le commerce équitable souhaite tisser plus de liens entre le consommateur du Nord et le producteur du Sud. Enfin, le commerce équitable souhaite parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial, notamment en participant à des campagnes d'éducation et de sensibilisation auprès des consommateurs et des instances politiques (Raynolds et Long, 2007 p.18). Pour atteindre ces objectifs, le commerce équitable a mis de l'avant une série de principes partagés par tous les acteurs au sein de la FINE (FLO, IFAT, NEWS! EFTA).

Les principes de FINE sont les suivants : d'abord pour les organisations du Nord, elles doivent accorder un soutien financier, technique et organisationnel aux producteurs du Sud. Dans un deuxième temps, elles doivent payer un juste prix, c'est-à-dire un prix qui couvre les coûts sociaux et environnementaux de la production et qui permet de vivre dignement. Aussi, elles doivent être en mesure de fournir un préfinancement sur demande afin d'éviter l'endettement des producteurs. Ces engagements économiques doivent reposer sur le dialogue et le respect et être envisagés à long terme. Enfin, les organisations du Nord doivent également sensibiliser les populations au Nord et au Sud concernant le commerce équitable, et mener des campagnes afin de faire changer les règles du commerce international. En contrepartie, les organisations au Sud doivent être organisées de façon démocratique et faire preuve de transparence au niveau financier et organisationnel. Enfin, les organisations de commerce équitable doivent fournir un milieu de travail sécuritaire, propre et assurer le respect des règles de l'OIT, des droits de l'homme et des lois nationales. Finalement, le commerce équitable doit favoriser le renforcement des organisations du Sud, encourager le développement des ressources humaines, surtout chez les femmes, et améliorer les pratiques environnementales (FINE, 2001).

2.2.2.1 Entre pôle militant et pôle commercial

Bien qu'elles partagent une définition et des objectifs communs, les deux filières du commerce équitable empruntent des pratiques bien différentes pour les atteindre. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la filière intégrée, plus liée politiquement ou idéologiquement aux mouvements militants, positionne le commerce équitable comme étant à l'extérieur du marché et considère que « la collaboration avec les réseaux de la grande

distribution est contraire au principe même du commerce équitable et à son idéologie alternative » (Gendron, 2004 p. 170). Selon ses partisans, l'insertion des produits équitables dans le commerce conventionnel risque de banaliser l'acte d'achat qui se doit de conserver son caractère militant pour atteindre son objectif de transformation du commerce international. À l'opposé, les tenants de la filière labellisée mettent plutôt l'accent sur l'importance du volume des ventes afin de fortifier les organisations de producteurs dans le Sud (Renard, 2003). Ces derniers acceptent difficilement qu'on limite la participation au marché pour des motifs qu'ils jugent purement idéologiques (Le Velly, 2004 p. 225). Comme l'explique Gendron (2004), c'est le positionnement du commerce équitable à l'égard du marché conventionnel qui crée des tensions, les uns se considérant comme une alternative au marché, donc forcément à l'extérieur de ce dernier alors, que les autres se présentent comme une option dans le marché (Gendron, 2004; Renard, 2003). Afin d'illustrer ces oppositions, plusieurs expressions ont vu jour dans la littérature. Renard (2003) utilise les termes « à l'extérieur » et « à l'intérieur du marché » alors que Johnson (2003) emploie le terme « transformateur » ou « régulateur » pour « qualifier les deux extrêmes sur le continuum des visions prévalant au sein du mouvement équitable » (Bisaillon, 2008, p. 56). Pourtant, explique Le Velly, il est plus juste de considérer ces deux extrêmes par rapport à leur niveau de participation au marché puisque la filière intégrée bien qu'elle « participe moins » au marché en fait tout de même partie. L'auteur utilise donc le terme *commerce-outil* pour désigner la filière intégrée. Ce terme vise à souligner que le commerce équitable tel qu'exercé dans cette filière utilise le commerce comme un outil de transformation du système. Pour caractériser la filière labellisée, Le Velly (2004) emploie le terme *commerce-soutien* afin de démontrer qu'elle vise à soutenir un maximum de producteurs du Sud en améliorant à la pièce les termes de l'échange (Le Velly, 2004 in Bisaillon, 2008, p. 55-56).

Tout en étant conscients des conséquences que peuvent avoir ces tensions sur la crédibilité du projet équitable, nous croyons, à l'instar de Lemay (2007), que ces tensions sont en fait au cœur de la construction du mouvement de commerce équitable. En effet, ce sont les négociations et conflits sur la nature et les objectifs du mouvement qui participent à sa structuration (Lemay, 2007). À titre d'exemple, l'association FINE est née du constat que la division du mouvement pouvait nuire à la lisibilité du projet équitable. De plus, si idéologiquement tout semble opposer ces deux filières et les pratiques qu'elles sous-tendent,

elles ont pourtant besoin l'une de l'autre pour exister. Si les organisations militantes de commerce alternatif n'avaient pas été là pour sensibiliser et faire des campagnes au Nord sur les conditions de production au Sud, la filière labellisée ne rencontrerait certainement pas le succès qu'on lui connaît. Inversement, le concept du commerce équitable n'aurait jamais acquis une telle notoriété sans l'avènement de la labellisation, de son incursion dans le secteur alimentaire et celui de la grande distribution (Bisaillon, 2008). Cette interdépendance se traduit également dans la complémentarité de l'offre équitable. Les produits se trouvant en grande surface et ceux présents dans les Magasins du Monde n'attirent pas les mêmes consommateurs et ne sont généralement pas comparables, les premiers étant des produits de consommation courante alors que les seconds sont toujours majoritairement constitués d'artisanat. Finalement, le commerce équitable est loin de se résumer à ces deux extrêmes. En effet, entre ces deux pôles se trouvent une multitude de projets qui correspondent à autant de nuances idéologiques et stratégiques du commerce équitable (Gendron et al, 2009). Dans les lignes qui suivent, nous explorerons quelques-unes de ces conceptions.

2.2.2.2 Le commerce équitable : un mouvement pluriel et diversifié

Nous croyons qu'une meilleure compréhension du projet du commerce équitable, de sa diversité et de sa richesse, passe inévitablement par la connaissance de quelques conceptions idéologiques telles qu'analysés dans les écrits théoriques. Pour certains chercheurs, le commerce équitable représente une initiative marketing ou un outil de correction du marché. Pour d'autres, il est d'abord et avant tout un mouvement social qui offre une résistance générale à la mondialisation de l'économie (Lemay, 2007). Nous proposons d'explorer trois conceptions du commerce équitable présentées dans les ouvrages théoriques⁷¹. Par la suite, nous concluons sur le projet du commerce équitable tel que nous le concevons dans ce mémoire.

⁷¹ Cette section est fortement inspirée des travaux de Lemay (2007), qui après avoir fait une étude de littérature exhaustive des écrits théoriques sur le commerce équitable souligne qu'il y a quatre grandes conceptions du mouvement : 1) Le commerce équitable comme outil de correction du marché, 2) le commerce équitable comme outil de la RSE et de la consommation responsable 3) le commerce équitable en tant que continuité de l'économie sociale et le commerce équitable comme mouvement de résistance ou alternative à la mondialisation (Lemay, 2007, p. 38-43). Nous croyons que cette dernière conception s'insère dans celle du commerce équitable comme un outil de consommation responsable et c'est pourquoi nous avons décidé de réunir ces deux conceptions dans une conception que nous avons convenu d'appeler « le commerce équitable en tant que pratique portée par un mouvement social ».

Le commerce équitable est perçu par certains auteurs comme un outil de correction du marché. Selon cette conception, il ne fait que répondre aux failles du marché induites par la mondialisation de l'économie. Lorenzi (1996) exprime bien cette idée : « ce qui est évident, c'est le rôle décidément fonctionnel que le commerce équitable et solidaire joue vis-à-vis du marché : en corrigeant les défauts, il permet un meilleur fonctionnement (...) il s'agirait de considérer le commerce équitable comme une forme d'aide conditionnée » (Lorenzi, 1996 in Lemay, 2007, p.39). Le Velly (2004) mentionne également que la formule « Dysfonctionnements du commerce international/Réponse du commerce équitable » est la plus largement utilisée par les agents du commerce équitable pour en faire la présentation et la promotion (Le Velly, 2004 p. 112). Selon l'auteur, il existe trois dysfonctionnements auxquels le commerce équitable prétend répondre : 1) l'inégalité du pouvoir entre les producteurs et les acheteurs de la filière, 2) la poursuite exclusive du profit par les acheteurs au détriment des producteurs et de l'environnement, et 3) l'absence de lien entre le consommateur et le producteur. Bref, dans cette optique, le mouvement du commerce équitable ne rejette pas le commerce international, au contraire, il le voit comme un moteur de développement et même un élément essentiel à l'amélioration des conditions de vie de millions de paysans et travailleurs à condition d'en corriger les défauts pour que tous les acteurs qui y participent en sortent gagnants (Johnson, 2003). Cette conception permet de mieux comprendre la logique derrière certaines initiatives s'insérant dans la filière labellisée.

Une seconde perspective envisage le commerce équitable en tant qu'économie sociale et solidaire. Selon cette vision, le commerce équitable est une réactualisation des mouvements coopératifs :

Les auteurs le situent [le commerce équitable] dans un ensemble d'alternatives qui visent à resocialiser l'économie, dans une continuation historique des pratiques coopératives ou mutuelles (économie sociale) mais à partir d'une version contemporaine axée sur le développement durable et la mise en place d'alternatives à la globalisation (Lemay, 2007 :41).

Ce point de vue est également partagé par Bisailon qui, après avoir comparé les principes coopératifs et les principes équitables, conclut « que le commerce équitable consiste en fait en une réactualisation de la philosophie coopérative dans un contexte de mondialisation économique » (Bisailon, 2008, p. 44). L'auteure souligne toutefois que le commerce équitable a apporté de nouvelles préoccupations par rapport au mouvement coopératif et que

ces nouveautés « tiennent [principalement] au fait qu'il s'oppose au commerce conventionnel et cherche à le transformer » (Idem).

Une troisième conception consiste à voir le commerce équitable comme une pratique portée par un mouvement social plus large offrant une critique générale de la mondialisation (Lemay, 2007). Ce mémoire s'inscrit dans cette vision du commerce équitable et c'est ce que nous avons présenté dans le premier chapitre lorsqu'il était question des nouveaux mouvements sociaux économiques et de la consommation responsable. Selon cette conception, le commerce équitable est une initiative parmi d'autres visant à redéfinir l'économie en fonction de nouvelles valeurs sociales, environnementales et de justice internationale. À l'instar de Gendron (2004, 2005) et de Raynolds et Wilkinson (2007) Waridel (2002), Shreck (2002) et Nichols et Opals (2005) inscrivent également le commerce équitable dans la multiplication des mouvements de pression qui militent en faveur d'une consommation plus responsable (Lemay, 2007).

Bien qu'elles ne soient pas exhaustives, ces trois visions représentent bien le caractère multidimensionnel du commerce équitable. Nous croyons que le commerce équitable est à la fois un outil de correction du marché, une actualisation du mouvement coopératif et un mouvement social. Toutefois, comme Gendron (2004), nous soutenons qu'inclure le commerce équitable dans un mouvement social plus large traduit mieux sa portée, son potentiel de transformation et l'interdépendance des initiatives qui s'inscrivent dans ce mouvement. Enfin, nous retiendrons que le commerce équitable est construit sur un ensemble de principes sociaux et environnementaux coécrits et partagés par ses différentes organisations instituées au sein de la FINE. Ces principes servent essentiellement à réaliser deux objectifs. Premièrement, améliorer les conditions de vie des producteurs marginalisés du Sud en leur offrant de meilleures conditions commerciales et en les aidants à développer leurs capacités organisationnelles et économiques. Deuxièmement, ces principes visent à transformer les règles du commerce international conventionnel afin d'intégrer plus de justice et d'équité dans le marché. Pour atteindre ces deux objectifs, le commerce équitable utilise une double stratégie représentée par sa filière intégrée, plus militante, et sa filière labellisée, plus marchande. Ces deux filières, bien qu'elles participent différemment au marché s'expriment à l'intérieur de celui-ci, mais contre lui. C'est-à-dire qu'elles cherchent à le

transformer de l'intérieur (Gendron, 2004). Enfin, le commerce équitable est un mouvement pluriel et diversifié et cela se traduit par l'abondance des projets qui s'en réclament.

Maintenant que nous avons exploré le côté idéologique du commerce équitable nous nous intéressons à sa mécanique, c'est-à-dire à son fonctionnement. À l'image de l'agriculture biologique, la crédibilité du commerce équitable repose sur son système de garantie. Toutefois, contrairement à l'agriculture biologique, il n'existe pas de système de garantie pour les produits issus du commerce équitable reconnu par les pouvoirs publics. En d'autres termes, il n'y a pas de mode de certification uniformisé dans le secteur équitable. Chaque acteur se réclamant du commerce équitable garantit ou fait garantir ses produits sur la base d'un référentiel privé si bien qu'une multitude de garanties privées co-existent. Le cahier de charge de Minga, celui du label STEP ou celui d'Oxfam Magasin du Monde en sont quelques exemples. Toutefois dans ce travail, nous nous en tiendrons aux deux systèmes de garantie internationalement reconnus et qui sont également les deux systèmes les plus utilisés dans le secteur du coton et du textile. Il s'agit des systèmes de garantie de l'IFAT et de FLO.

2.2.3 Les systèmes de garantie et filières du commerce équitable

Dans cette section, nous nous intéressons au fonctionnement du commerce équitable, à ses systèmes de garantie et aux principes qu'ils mettent de l'avant. Comme nous le verrons, il existe deux logiques de certification dans le commerce équitable; la certification d'organisation, qui correspond à la filière intégrée et que nous allons présenter dans un premier temps et la certification de produits qui est liée à la filière labellisée et que nous allons présenter en second temps. Nous terminerons cette présentation des systèmes de garantie en comparant ces deux modes d'organisations.

2.2.3.1 La filière intégrée et son système de garantie

Comme nous l'avons souligné plutôt, la filière intégrée est le mode d'organisation historique du commerce équitable. Cela correspond aux premières initiatives de commerce solidaire et politique des années 1960-1970, qui commercialisèrent de l'artisanat pour soutenir les populations du Sud (Gendron, 2004). La filière intégrée repose sur une logique d'organisation, c'est-à-dire que toutes les organisations de la filière doivent se dédier au commerce équitable, des producteurs aux distributeurs en passant par les organisations

d'importations. De plus, la distribution se fait à travers un réseau de commercialisation alternatif, c'est-à-dire des boutiques artisanales comme les Magasins du Monde en Europe et les boutiques Ten Thousand Villages en Amérique du Nord. Elle est surtout utilisée pour les produits artisanaux.

Originellement, les relations commerciales de la filière intégrée étaient basées sur la confiance mutuelle des acteurs et le respect d'engagements contractualisés et progressifs (Hearth, 2005). Les consommateurs engagés se rendaient dans les boutiques alternatives, car ils connaissaient déjà ce type d'échanges marchands (Bisaillon, 2008). Le fait que le produit se vendait dans un Magasin du Monde était suffisant pour garantir son intégrité. Toutefois, vers la fin des années 1980, l'artisanat équitable a traversé des moments difficiles et la baisse des ventes a conduit les boutiques alternatives à adopter une approche plus commerciale afin d'attirer de nouveaux clients (Low et Davenport, 2005 ; Gendron 2004). Ces nouveaux consommateurs demandaient plus d'informations et exigeaient des garanties quant à la qualité « sociale » des produits artisanaux. Ces nouvelles exigences de la part de la clientèle, mais également la nécessité pour la filière intégrée d'assurer sa crédibilité ont donné naissance à la formalisation de règles strictes d'opérations.

En 1995, l'IFAT, a mis sur pied son premier code de pratique pour le commerce équitable. Il comprenait alors neuf points sur lesquels les organisations devaient s'engager. Aujourd'hui, l'IFAT prescrit dix normes que les organisations du commerce équitable doivent appliquer⁷² ;

1. Créer des opportunités pour les producteurs désavantagés ou marginalisés par le système du commerce conventionnel;
2. La transparence et la responsabilité (imputabilité) dans la gestion et les relations commerciales;
3. Le renforcement des compétences des producteurs;
4. La promotion du commerce équitable (sensibilisation sur les conditions de travail des producteurs du Sud, éducation et marketing honnête);
5. Le paiement d'un prix juste, c'est-à-dire un prix qui couvre les coûts d'une production qui soit socialement et environnementalement durable; paiement immédiat et dès que possible des préfinancements;
6. L'équité des genres, c'est-à-dire que le travail de la femme est respecté et récompensé et les femmes sont impliquées au sein des organisations;
7. Des conditions de travail saines et sécuritaires;

⁷² Les normes de l'IFAT des organisations de commerce équitable ont été développées lors de la 6^e conférence biennale en Tanzanie en 2001.

8. L'encadrement du travail des enfants c'est-à-dire que le travail ne doit pas aller à l'encontre de leur bien-être, de leur sécurité, de leur droit à l'éducation et de leur besoin de jouer;
9. Encourager activement de meilleures pratiques environnementales et l'application de méthodes responsables de production;
10. Les organisations de commerce équitable font du commerce en tenant compte du bien-être social, économique et environnemental des petits producteurs marginalisés et ne font pas de profit à leurs dépens. Elles maintiennent des relations durables qui reposent sur la confiance et le respect mutuel qui contribuent à la promotion et la croissance du commerce équitable (IFAT, 2008).

Ces normes s'appliquent à toutes les organisations de commerce équitable de la filière, qu'elles soient importatrices, distributrices, productrices, détaillantes ou des organisations de soutien. Toutefois, l'IFAT reconnaît que chaque organisation a un rôle différent à jouer dans l'établissement d'un commerce équitable et c'est pourquoi les standards sont appliqués de façon différenciée selon le type d'organisation et la région de son implantation (IFAT, 2008).

Afin de s'assurer du respect des normes du commerce équitable par les organisations, l'IFAT a mis sur pied un système de contrôle en trois étapes. Dans un premier temps, les organisations doivent s'auto évaluer à partir d'un questionnaire élaboré par l'IFAT. L'auto-évaluation doit se faire tous les deux ans. La seconde étape est l'évaluation par les pairs. C'est-à-dire que les membres doivent partager leur rapport d'auto-évaluation avec leurs partenaires commerciaux et les commentaires et informations sont transmis au sous-comité d'enregistrement de l'IFAT qui soumet un rapport au comité de direction qui décidera de l'octroi de la garantie. Enfin, une fois par année, un inspecteur externe indépendant vérifie le processus d'auto-évaluation d'un certain pourcentage (10%) de membres choisis au hasard. Le nom de tous les membres accrédités est disponible dans une banque de données électronique sur le site de l'IFAT. Le coût de l'adhésion au réseau est défini en fonction du chiffre d'affaires alors que les coûts des contrôles externes sont pris en charge par l'IFAT.

En 2004, l'IFAT a lancé sa marque : la marque FTO (Fair Trade Organizations). Toutes les organisations de commerce équitable qui ont satisfait l'ensemble du processus de contrôle (auto-évaluation, examen mutuel et contrôle externe le cas échéant) et qui ont reçu l'autorisation du comité exécutif de l'IFAT peuvent utiliser le logo de la marque FTO dans leur communication. Il s'agit d'un label d'organisation et il ne peut pas être utilisé sur le produit lui-même. Le label FTO permet de distinguer les organisations dont l'activité

principale est le commerce équitable des autres organisations qui ne vendent qu'un faible pourcentage de produits labellisés équitables. Cela répond à un besoin de différenciation ressenti par les organisations de commerce équitable qui voyaient d'un mauvais œil l'arrivée des joueurs conventionnels dans le commerce équitable. Cela permet également d'assurer aux consommateurs que la chaîne commerciale respecte dans son intégralité les principes du commerce équitable de l'IFAT.

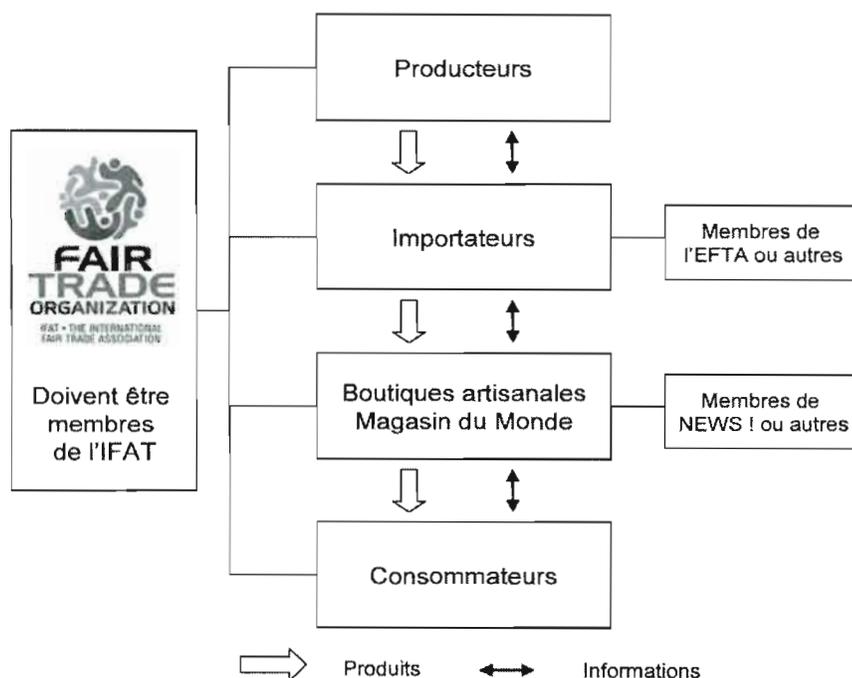


Figure 2.3: Fonctionnement de la filière intégrée du commerce équitable

2.2.3.2 La filière labellisée de FLO et son système de garantie

Comme nous l'avons vu précédemment, la filière labellisée correspond à une pratique plus récente du commerce équitable qui est apparue à la fin des années 1980. L'adoption du label fut alors privilégiée à celle de la marque équitable, car il représentait moins de risques financiers et avait l'avantage d'être soumis à un contrôle externe (Roozen et van der Hoff, 2002, p. 109). La création du label nécessitait donc l'élaboration de critères et d'un système de certification. Les critères du café équitable furent ainsi discutés par une commission

regroupant à la fois des distributeurs et Solidaridad, l'organisation Néerlandaise où travaillait M Roozen. À la suite du succès du café équitable, les critères du commerce équitable furent adaptés à d'autres produits agricoles. De telle sorte qu'aujourd'hui, on retrouve une vingtaine de produits équitables agricoles dont le café, le thé, les bananes, le cacao, le miel, le riz, le quinoa, le sucre et le coton pour ne nommer que ceux-là. Comme le soulignent Raynolds et Long (2007), la vente de produits labellisés équitable a littéralement explosé ces 20 dernières années affichant une croissance de 483% entre 1998 et 2005 (Raynold et Long, 2006). Si bien qu'actuellement plus de 632 organisations de producteurs répartis dans 58 pays sont certifiées équitables et selon FLO, 7,5 millions de personnes bénéficient de ce commerce (FLO, 2008). Mais quels sont les critères de la filière labellisée au Sud et quelles sont les conditions à respecter pour les commerçants du Nord ? Comment fonctionne exactement la certification équitable de FLO ?

L'Association FLO International (FLO) définit les standards du commerce équitable. La certification est confiée à FLO-CERT, une société à responsabilité détenue par FLO créée en 2003. Par souci d'impartialité, de fiabilité et de professionnalisme, FLO-CERT est depuis octobre 2007 accréditée par ISO 65. Ainsi, FLO-CERT a comme principal mandat de s'assurer que les standards du commerce équitable établis par FLO soient respectés par les organisations de producteurs, les organisations de travailleurs, les exportateurs et les importateurs. FLO-CERT est aussi responsable de vérifier la traçabilité des matières premières. Pour atteindre ses objectifs, FLO-CERT mandate des inspecteurs locaux indépendants ou appartenant à des organismes d'inspection tiers qui se rendent chaque année auprès des organisations du Sud et des autres acteurs économiques. Par la suite, ce sont les initiatives nationales (Transfair au Canada, Max Havelaar en France) qui se chargent d'agrèer et de contrôler l'utilisation des licences par les détenteurs de licences au Nord.

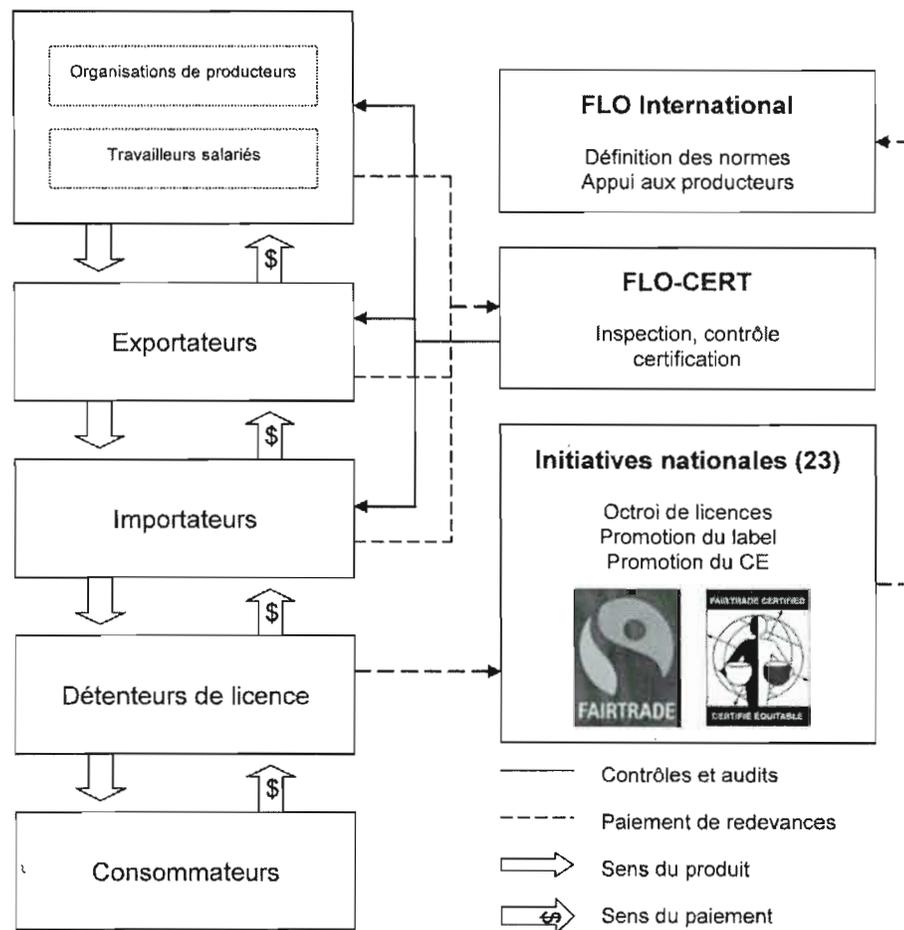


Figure 2.4 : Fonctionnement de la filière labellisée de FLO, adapté de Bisailon, 2008

Les standards de commerce équitable de FLO sont divisés en deux catégories : les standards génériques s'appliquant aux producteurs et les standards génériques s'appliquant aux commerçants (importateurs, transformateurs, grossistes, détaillants). Les standards génériques pour les producteurs sont à leur tour divisés en deux séries selon le type d'organisation à certifier, soit les standards génériques pour les organisations de petits producteurs et les standards génériques pour les organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée (plantations, fermes, usines, industries de fabrication). De plus, les standards de FLO distinguent deux types d'exigences, des exigences minimales, que toute organisation de producteurs/travailleurs se doit de remplir pour obtenir la certification du commerce équitable

et des exigences de progrès, qui encouragent les producteurs/travailleurs à toujours améliorer leurs conditions de travail, la qualité des produits qu'ils exportent, la durabilité de leurs activités de même que leur développement et celui de leur organisation. À nos jours, les standards génériques pour les travailleurs concernent uniquement sept produits soit la banane, les fruits frais, le jus de fruit, le thé, les raisins à vin, les fleurs et les ballons de sport. Toutes les autres matières premières doivent être cultivées par des organisations de petits producteurs pour bénéficier de la certification équitable, comme c'est le cas pour le coton. Puisque les plantations ne sont pas permises dans la certification équitable de FLO, dans les lignes qui suivent, nous nous en tiendrons aux standards de FLO concernant les organisations de petits producteurs et plus particulièrement aux exigences minimales de ces derniers.

Les standards génériques pour les organisations de petits producteurs sont organisés en quatre catégories : 1) développement social, 2) développement économique, 3) développement environnemental et 4) standards sur les conditions de travail. Concernant le développement social, le commerce équitable doit permettre le développement social et économique des petits producteurs. De plus, les membres doivent être de petits producteurs⁷³ (50% du volume doit être produit par de petits producteurs) regroupés en organisation démocratique⁷⁴ et transparente permettant la participation effective de tous les membres à la gestion de l'organisation. Tous les bénéfices liés au commerce équitable doivent revenir aux membres de l'organisation et aucune forme de discrimination ne doit être pratiquée, aussi bien en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres que la participation⁷⁵.

Quant au développement économique, l'organisation doit gérer de façon transparente et démocratique la prime du commerce équitable, tant envers les producteurs et les travailleurs qu'envers FLO. De plus, l'utilisation de la prime doit être cohérente avec les standards du commerce équitable. Les producteurs doivent démontrer une certaine capacité quant à

⁷³ « Le terme petits producteurs fait référence à ceux qui ne sont pas structurellement dépendants d'une main d'œuvre salariée permanente et qui gèrent leur exploitation en y travaillant de leurs propres mains et avec l'aide d'une main d'œuvre familiale » (FLO, 2008).

⁷⁴ Tous les membres ont le droit de vote (FLO, 2008).

⁷⁵ Concernant la non discrimination, FLO se conforme à la Convention 11 de l'OIT qui prévoit mettre fin à la discrimination des travailleurs. La convention rejette « toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession » (FLO, 2008).

l'exportation de leur production (accès à des moyens logistiques, techniques et administratifs ou expérience en commercialisation) et quant à l'atteinte des normes de qualité en vigueur pour l'exportation⁷⁶. De plus, il doit y avoir un marché pour les produits offerts par les producteurs. Finalement, les organisations de petits producteurs doivent démontrer, au fil des ans, une amélioration dans le renforcement économique de l'organisation (exigence de progrès⁷⁷).

Concernant le développement environnemental, l'organisation doit évaluer les impacts environnementaux des activités de ses membres, concevoir des plans pour atténuer ces impacts et faire le suivi de la mise en œuvre des plans. Les producteurs doivent réduire autant que possible les volumes et les types de produits agrochimiques utilisés dans la production et aucun des produits figurant dans la liste FLO des substances interdites⁷⁸ ne doivent être utilisés. Les producteurs doivent conserver et renforcer la fertilité et la structure du sol de même que conserver et éviter la contamination des eaux. Il est interdit d'utiliser les OGM autant dans la production que la transformation. Des mesures de suivi doivent être mises en place concernant la gestion des déchets et le feu (exigence de progrès). Finalement, FLO encourage les producteurs à opter pour des pratiques biologiques.

Quant à la dernière catégorie concernant les standards sur les conditions de travail, les exigences sont basées sur les Conventions de l'OIT. Toutes les organisations de producteurs certifiées qui emploient des travailleurs, qu'ils soient occasionnels, comme c'est le cas durant la période de la récolte du coton, ou saisonniers, doivent respecter les Conventions 29, 105, 138, et 182 concernant le travail forcé et le travail des enfants. Les organisations qui emploient un nombre plus important de travailleurs doivent également respecter les conventions 87 et 98 concernant la liberté syndicale et de négociation collective, la convention 100, 110, 111 concernant les conditions de travail et la convention 155 sur la santé et la sécurité sur les lieux de travail (voir figure 2.1). FLO exige également que les

⁷⁶ De préférence en s'appuyant sur des exemples de produits précédemment exportés qui ont été acceptés par les importateurs.

⁷⁷ Aucune exigence minimale n'est requise concernant cette catégorie.

⁷⁸ La liste des substances interdites de FLO contient 128 produits. Certaines exceptions existent concernant l'utilisation de quelques substances. Dans de tels cas, les indications figurent dans la grille et l'usage des substances exceptionnellement autorisées doit être minimisé et fait en cas de besoin incontestable dans des conditions de santé et de sécurité appropriées. De plus, l'usage de ces substances doit être supprimé progressivement.

organisations de producteurs respectent la législation nationale en vigueur et cette dernière prévaut si certaines de ses exigences sont plus strictes que celles de FLO dans un domaine spécifique (FLO, 2008). Dans le cas où une plantation ou une usine est membre d'une organisation de producteurs certifiée par FLO, ce sont les standards génériques pour la main d'oeuvre salariée qui s'appliquent et la plantation ou l'usine doit passer par un processus d'inspection séparé.

À ces standards génériques s'ajoutent également des standards spécifiques pour chaque produit certifié. Les organisations de petits producteurs tout comme les organisations de travailleurs doivent s'y conformer. Nous présentons les standards spécifiques pour le coton à la section 2.2.2.

Quant aux commerçants du commerce équitable, ils doivent également se soumettre à certaines exigences s'ils veulent bénéficier de la certification de FLO en tant qu'importateurs, transformateurs, grossistes ou détaillants. Les commerçants qui achètent directement des organisations de producteurs équitables doivent :

- Payer aux producteurs un prix qui couvre au moins les coûts d'une production durable : le prix équitable minimum (les prix sont définis par FLO);
- Payer aux producteurs une prime que ceux-ci peuvent réinvestir dans des projets de développement : il s'agit de la prime équitable;
- Payer partiellement la production en avance si les producteurs l'exigent;
- Signer des contrats qui permettent une planification à long terme et des pratiques durables (FLO, s.d).

Pour le coton, plusieurs spécificités s'ajoutent pour les commerçants, mais nous en reparlerons en détail dans la section 2.2.5.2

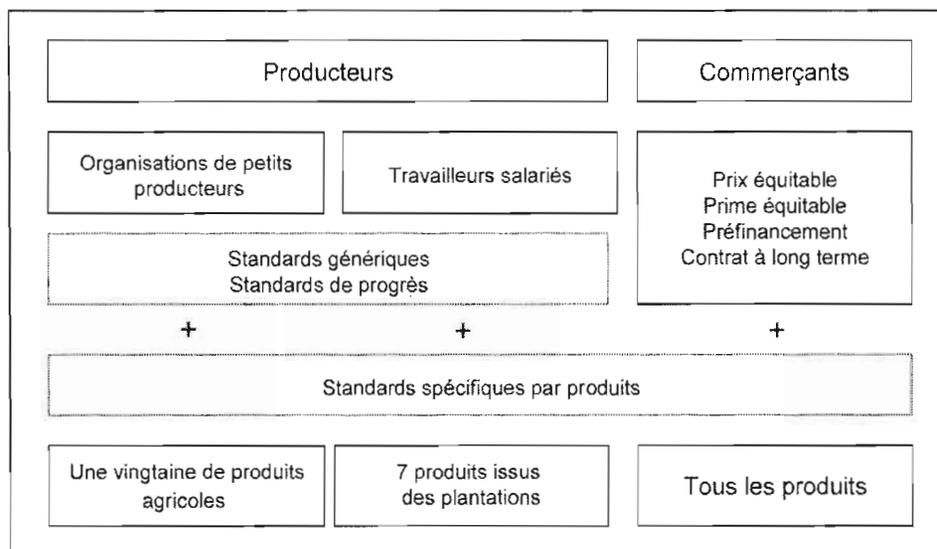


Figure 2.5: Standards de FLO (filiale labellisée), adapté de Bisaillon, 2008

Pour être certifiées équitables, les organisations de producteurs du Sud doivent d'abord remplir un dossier de candidature auprès de FLO-CERT. Le dossier est ensuite étudié par l'organisation puis une visite sur place est organisée pour vérifier la conformité aux standards. Un rapport est écrit et révisé en comité de certification⁷⁹ de FLO-CERT qui émet un avis de certification et FLO-CERT rend la décision. Tous les trois ans, les organisations doivent se soumettre à une inspection complète alors que la seconde et la troisième années, il s'agit d'inspections de renouvellement. De plus, à partir de la troisième année, les exigences de progrès sont évaluées⁸⁰. Les frais de certification et des visites de contrôle sont payés par les organisations de producteurs depuis que FLO-Cert applique la norme ISO 65⁸¹. Le prix varie selon la taille de l'organisation; il faut prévoir au minimum 3300 dollars canadiens (2000 Euros) pour une première certification⁸² (PFCE' 2008). Il existe un fonds international de certification géré par FLO afin d'aider les organisations de producteurs à payer.

⁷⁹ Le comité de certification est composé de deux représentants des producteurs, deux représentants des acteurs commerciaux, deux représentants d'associations nationales (Transfair par exemple) et d'un expert externe en certification (FLO, 2006).

⁸⁰ En cas de non conformité, une procédure de suivi est mise en place.

⁸¹ Selon ISO 65, cette exigence garantit une égalité de traitement entre tous les candidats à la certification (Max Havelaar, s.d).

⁸² Ce montant peut aller jusqu'à 5200 Euros (PFCE, 2008).

Quant aux commerçants du Nord, ce sont les initiatives nationales, comme TransFair Canada, qui voient au contrôle de la chaîne d'approvisionnement dans chaque pays. Les importateurs sont régis par une convention et doivent respecter les mêmes exigences que les commerçants qui achètent directement des organisations de producteurs équitables (voir ci-haut). Concernant les entreprises qui veulent emballer, transformer et fabriquer des produits certifiés équitables, elles doivent recevoir une licence de Transfair Canada et acheter des produits et des ingrédients auprès de sources autorisées par TransFair Canada ou par FLO (Bisaillon, 2008). Les entreprises qui détiennent une licence doivent : assurer la traçabilité des quantités de produits certifiés équitables achetés, transformés et vendus; fournir des rapports trimestriels des activités; se soumettre à des vérifications comptables; acquitter un droit de licence qui correspond à environ 2% du chiffre d'affaires des produits vendus et se soumettre à une inspection physique tous les 1,5 ou 2 ans (FLO, 2008). Le prix de la certification varie en fonction de l'activité : il peut varier d'environ 850 à 3385 dollars canadiens (500 à 2000 Euros). Dans le cas de la filière textile labellisée, ces obligations s'appliquent aux commerçants du Sud lorsque les étapes de la transformation et de la confection y ont lieu.

2.2.4 Comparaison des principes et des systèmes de garantie du commerce équitable

Comme nous pouvons le constater, malgré qu'ils soient liés à une définition et à un projet commun, il existe plusieurs différences entre les deux systèmes de garantie du commerce équitable. Nous en avons relevé quatre particulièrement importantes. D'abord, le système de la filière labellisée repose sur une mécanique beaucoup plus complexe que celui de la filière intégrée. Dans la filière labellisée, on retrouve des standards génériques divisés en exigences minimales et de progrès. Ces standards génériques diffèrent selon le type d'organisation, soit les standards pour les organisations de petits producteurs et les standards pour les organisations de travailleurs. À ces standards génériques s'ajoutent des standards spécifiques par produit qui diffèrent aussi selon le type d'organisation (producteurs/travailleurs) à certifier. À l'inverse, le système de garantie de la filière intégrée est beaucoup plus simple : les 10 standards de l'IFAT sont les mêmes pour tous les types d'organisations et aucune spécificité par produit ne doit être ajoutée puisqu'il s'agit d'une certification d'organisation (voir figures 2.3, 2.4, 2.5).

Deuxièmement, on peut constater qu'il y a des différences dans les standards mis de l'avant par les deux systèmes de garanties. Dans la filière labellisée, on retrouve des critères orientés vers la commercialisation. En effet, FLO exige des organisations de producteurs qu'elles démontrent leur capacité de commercialisation et une preuve de la qualité des produits. FLO souligne également que le produit doit répondre à une demande du marché du Nord. Du côté de la filière intégrée, aucune mention n'est faite quant aux critères de commercialisation. Par contre, l'IFAT a un standard qui concerne la promotion du commerce équitable au Nord (voir critère 4 de l'IFAT) alors que cet aspect n'est pas présent du côté de la filière labellisée. Pourtant, ce point est une partie intégrante de la définition commune du commerce équitable de FINE, dont FLO fait également partie. Mais comme l'exprime Lemay, la définition du commerce équitable est suffisamment large pour permettre aux différents acteurs d'en extraire les parties qui leur conviennent (Lemay, 2007).

Un troisième aspect très intéressant est le mécanisme de fixation des prix qui diffère selon les deux filières. Au sein de la filière labellisée, le prix équitable est fixé selon le produit et la région de production et on y ajoute une prime équitable. Or, le prix équitable est toujours supérieur à celui du marché d'au moins le montant de la prime. À titre d'exemple, pour le coton biologique et équitable de l'Inde, les producteurs reçoivent un prix minimum de 0,487 dollar U.S /kg⁸³ ainsi qu'une prime de 0,05 \$ U.S/kg. Si le prix du marché est supérieur à celui de l'équitable, alors le prix du marché prévaut et la prime est de 15% de ce montant. Dans la filière intégrée, la fixation est plutôt basée sur des dynamiques de négociation entre partenaires et elle est variable selon les conditions de production et l'état du marché ; il s'agit d'une négociation au cas par cas (Bisailon, 2008; Lemay, 2006). Finalement, on note une différence importante quant aux coûts de certification. Dans la filière labellisée, le coût de la certification varie en fonction de la taille de l'organisation, mais il faut compter de 850 à 3385 dollars canadiens (500 à 2000 Euros) pour la première certification. À juste titre, la PFCE (2008) souligne le fait que le système de FLO n'est rentable qu'à certaines conditions parmi lesquelles un volume significatif d'échanges et un nombre limité de phases de transformation du produit. Effectivement, plus la chaîne est longue, plus la certification coûte

⁸³ Il s'agit du prix révisé en juillet 2008 pour le coton « *Gossypium Barbadosense* » bio-équitable. C'est-à-dire le coton à fibre longue. Le coton à fibre courte « *Gossypium Hirsutum* » bio-équitable est à 0,46 Euro/Kg.

cher. À l'inverse, dans la filière intégrée, le coût du contrôle externe est à la charge de l'IFAT et les coûts d'adhésion au réseau sont définis en fonction du chiffre d'affaires afin d'être accessibles aux petites structures ayant de faibles ressources.

Comme le soulignent de nombreux auteurs (Bisaillon, 2008; Lemay, 2007; Raynolds et Long 2007), ces différences sont directement liées aux origines et à l'esprit qui a animé chacune des filières tout au long de leur évolution. La filière labellisée a été créée et pensée afin de permettre une meilleure insertion des produits équitables sur le marché conventionnel et de maximiser les ventes. Ainsi, elle repose sur un système de contrôle complexe, standardisé et indépendant afin de garantir le caractère « équitable » du produit et sa traçabilité (Bisaillon, 2008). À l'inverse, la filière intégrée, historiquement liée au mouvement solidaire et tiers-mondiste, a développé un système de garantie fondé sur l'engagement envers le commerce équitable, la confiance et la participation. Cette filière n'a pas le souci de la traçabilité du produit puisque tous ses acteurs (producteurs, importateurs et distributeurs) sont des organisations collectives engagées dans une démarche de commerce équitable qui respectent les critères de l'IFAT. Comme le souligne Bisaillon (2008), la complexité du système de garantie de la filière labellisée fait en sorte que cette filière est plus utilisée pour des produits simples et peu transformés comme les produits alimentaires. Alors que la souplesse de la filière intégrée permet de certifier des produits plus complexes tels que les textiles et l'artisanat (idem, p. 39). Maintenant que nous avons vu le fonctionnement des deux principales filières du commerce équitable et leurs distinctions, nous exposons leur démarche spécifique en matière de textile.

2.2.5 Commerce équitable, coton et textile

Dès les années 1960, dans le cadre du commerce de la charité, des produits textiles furent importés du Sud. Il s'agissait de produits artisanaux, notamment de la décoration, des jouets ou encore des vêtements ethniques brodés. L'emphase était mise sur la valeur ajoutée du produit, la transformation faite à la main par les artisans du Sud. Par la suite, quelques projets textiles « alternatifs » ont vu le jour. Il s'agissait majoritairement de produits fabriqués à partir de coton biologique ou dans le cadre d'un projet particulier de développement soutenu par des organisations du Nord. Parallèlement, dans le secteur du vêtement, la crise des ateliers de misère et la virulence des campagnes de boycott et de dénonciation menées par les

O.N.G. internationales favorisèrent l'émergence d'une offre éthique de vêtements. C'est-à-dire des vêtements fabriqués dans le respect des droits de l'homme. Rapidement, des organisations innovatrices, telles que Oxfam Magasin du Monde, décidèrent de jumeler la certification du coton biologique à un code de conduite d'entreprise afin d'offrir des vêtements manufacturés respectueux de l'homme et de l'environnement. Plusieurs initiatives privées virent également le jour et cela contribua au développement de la mode éthique. En 2004, le coton équitable Max Havelaar apparut et cela permit à la filière labellisée du coton équitable de se développer. Aujourd'hui, il est possible de trouver des vêtements textiles labellisée par l'IFAT, par FLO et par d'autres labels se réclamant du commerce équitable. Malgré que l'offre « équitable » dans le secteur textile contribue à sa richesse et permet de répondre à plusieurs enjeux différents; nous avons choisi de nous concentrer sur le textile équitable certifié par l'IFAT et FLO.

2.2.5.1 Le textile équitable de l'IFAT

Comme nous l'avons vu auparavant, la souplesse du mode de certification de l'IFAT est particulièrement propice aux initiatives textiles dont les chaînes de production sont longues et complexes. Pour être importés et vendus dans les boutiques membres de l'IFAT, les produits textiles doivent être fabriqués par une organisation accréditée par l'IFAT au Sud, c'est-à-dire que l'organisation doit suivre les normes de l'IFAT et les procédures de vérification en trois étapes. À titre d'exemple, au Québec, la coopérative Fibréthik importe des vêtements certifiés par l'IFAT. Ces derniers proviennent de l'Organisation indienne *Assisi Garment*, une industrie textile dédiée à la réinsertion des veuves, qui est membre de l'IFAT. Un deuxième exemple est celui d'Oxfam Magasin du Monde en Belgique. Cette organisation est membre de l'IFAT et de l'EFTA et elle a développé une marque de vêtement équitable appelée *Made in Dignity*. La garantie équitable de cette marque repose sur l'auto-évaluation de l'IFAT qui a été jumelée à un code de conduite multipartite. Il s'agit en quelque sorte d'une labellisation hybride du commerce équitable, car les usines de confection textile indiennes ne sont pas directement membres de l'IFAT. La garantie équitable repose sur la notoriété d'Oxfam Magasin du Monde et de la marque *Made in Dignity*.

2.2.5.1.1 La marque *Made in Dignity* d'Oxfam Magasin du Monde

L'organisation Oxfam Belgique a été créée en 1964 et a ouvert le premier Magasin du Monde (Wereldwinkels en flamand) en 1971. Oxfam Belgique est constituée de trois sous-organisations :

- Oxfam Wereldwinkels, organisation de commerce équitable qui importe des produits équitables alimentaires commercialisés sous la marque OxfamFairtrade;
- Oxfam Magasin du Monde, organisation de commerce équitable qui importe des produits équitables non alimentaires (artisanat, textile) commercialisés à travers ses boutiques sous la marque *Made in Dignity*.
- Oxfam Solidarité, une organisation axée sur la coopération au développement, la sensibilisation et le plaidoyer politique (PFCE, 2008 :42).

Oxfam Wereldwinkels et Oxfam Magasin du Monde ne sont pas que des centrales d'importation de produits du commerce équitable. Elles sont aussi un mouvement social oeuvrant pour une mondialisation plus solidaire et un commerce conventionnel plus juste (Oxfam Belgique, 2008). Elles représentent une centaine de Magasins du Monde. Ces deux organisations coordonnent des programmes d'éducation permanente, des campagnes citoyennes, et travaillent à un plaidoyer politique largement appuyé sur les recherches effectuées par Oxfam Solidarité. Oxfam Belgique a développé ses propres critères pour le commerce équitable divisé en 5 catégories; 1) les critères pour les produits agricoles, 2) les critères pour l'artisanat, 3) les critères pour les produits industriels 4) les critères pour les produits composés 5) et les critères pour les produits de filière.

Dans le cas des produits textiles et des vêtements, la marque *Made in Dignity* s'appuie sur les critères du commerce équitable d'Oxfam Wereldwinkels pour les produits agricoles pour les étapes de la production, de l'égrenage et de la commercialisation du coton-graine. À l'image des critères de FLO que nous avons déjà détaillés dans la section 2.2.3.2, les critères du commerce équitable des produits non alimentaires d'Oxfam Wereldwinkels sont divisés en critères minimaux et en critères évolutifs. Ils sont également séparés selon qu'il s'agit de critères de développement social, de critères de développement économique ou de critères de respect de l'environnement. En plus des critères de FLO, Oxfam Wereldwinkels ajoute trois critères supplémentaires. D'abord, l'organisation de producteurs doit renforcer la résistance

sociale, politique, économique ou culturelle de ses membres. Deuxièmement, contrairement à FLO, Oxfam Werelwinkels souligne qu'il n'a pas de préférence pour des organes typiquement occidentaux (conseil d'administration, assemblée générale) afin d'atteindre le critère de démocratie et de transparence. Enfin, Oxfam Werelwinkels ajoute une spécificité par rapport aux genres en soulignant l'importance d'inclure des femmes dans les organisations. Toutes les autres normes sont équivalentes à celles de FLO. D'ailleurs, Oxfam Magasin du Monde reconnaît la certification de FLO et ne procède pas à des audits supplémentaires si les organisations sont déjà labellisées par FLO-Cert. Oxfam fixe également ses prix pour le coton graine en fonction du registre de FLO.

Pour les étapes subséquentes de la filière telles que le filage, le tissage et la confection textile, Oxfam Made in Dignity s'appuie sur la démarche Vêtements Propres, c'est-à-dire sur la mise en œuvre du code de conduite de la Campagne Vêtements Propres (voir 2.4.2.3.2). Oxfam n'émet pas de certification et sa démarche repose sur une notoriété historiquement reconnue en Belgique (PFCE, 2008, p. 45). Le processus de vérification repose sur l'auto-évaluation de l'IFAT (voir 2.2.2.) et une évaluation externe commandée et payée par Oxfam Magasin du Monde. Les vêtements équitables Made in Dignity sont disponibles dans les Magasins du Monde en Belgique et pour des campagnes promotionnelles (écoles, entreprises privées). L'avantage du système d'Oxfam Magasin du Monde est qu'il permet de mutualiser les garanties à travers la reconnaissance des certifications de FLO, de l'IFAT et de l'EFTA et d'associer les garanties d'organisation (IFAT) et de produits (FLO) (PFCE, 2008, p. 46). Toutefois, la PFCE (2008) reproche à Oxfam Magasin du Monde le fait qu'il n'y a pas de distinction entre le propriétaire du référentiel et l'organisme évaluateur et les contrôles externes sont très aléatoires (Idem : 46).

Il y a actuellement 111 organisations membres de l'IFAT qui travaillent dans le secteur textile. Ce nombre comprend les organisations de producteurs du Sud, les importateurs et les distributeurs du Nord⁸⁴.

⁸⁴ Ce chiffre a été obtenu grâce au moteur de recherche de l'IFAT. Nous avons cherché toutes les organisations membres de l'IFAT qui oeuvrent dans le secteur « Clothes » (vêtements) et « Others Textiles ». Nous avons ainsi obtenu 111 noms d'organisations. Au Québec, seule la Boutique Ten Thousand Village est enregistrée à l'IFAT pour les matières textiles. Cette recherche a été effectuée le 11 mars 2009.

2.2.5.2 La filière textile équitable de FLO

Devant l'ampleur de la crise du coton, FLO a développé en 2004 les standards du commerce équitable pour le coton. La région de l'Afrique de l'Ouest a été la première à bénéficier de cette certification. À cette époque, le coton équitable était uniquement distribué en Europe et commercialisé sous le logo de Max Havelaar. Aujourd'hui, FLO estime que 28 000 producteurs de coton répartis dans 8 pays du Sud (Burkina Faso, Sénégal, Mali, Cameroun, Égypte, Kirghizstan, Inde, Pérou) profitent de cette initiative (FLO, 2008). De 2004 à 2006, seul le coton-graine pouvait être certifié équitable. FLO s'occupait uniquement de la portion agricole, domaine dans lequel elle avait plusieurs années d'expérience. Les vêtements ainsi fabriqués portaient une mention « coton-graine équitable ». Ainsi, FLO n'assurait pas de suivi pour le reste de la filière. Rapidement, les mouvements de défense des droits des travailleurs manifestèrent leur désaccord avec la technique utilisée par Max Havelaar. Ils reprochaient à Max Havelaar de commercialiser des vêtements sous une fausse représentation. Selon ces derniers, l'étiquetage portait à confusion et laissait sous-entendre que le vêtement était équitable et donc respectueux des droits de l'homme. Ainsi, afin d'être plus cohérent avec sa mission, en 2006, FLO a développé des normes s'appliquant à toutes les étapes de la chaîne textile. Nous présentons d'abord les critères spécifiques au secteur de la production et ensuite ceux s'appliquant aux milieux manufacturiers.

Le coton équitable est certifié en utilisant les standards génériques des organisations de petits producteurs (voir 2.3) auxquels deux critères spécifiques pour la culture du coton sont ajoutés. Dans le premier cas, il s'agit d'un critère de développement social. FLO insiste concernant la non-discrimination et souligne que des mesures doivent être prises afin d'assurer une représentation et une adhésion égales des femmes productrices au sein de l'organisation. L'organisation doit également démontrer que les paiements sont remis directement aux femmes lorsqu'elles participent au projet et non à leur mari. Il s'agit d'une exigence de progrès. Le second critère s'insère dans la catégorie du développement économique. FLO ajoute une exigence minimale quant à la consolidation de la situation économique de l'organisation. Plus spécifiquement, FLO exige que les organisations démontrent que des efforts sont faits afin de promouvoir la production d'autres cultures, destinées à la consommation ou à la vente dans le but de diminuer la dépendance économique

des producteurs envers la culture du coton et d'augmenter la durabilité du sol et la gestion de l'eau⁸⁵.

FLO a également ajouté une exception en ce qui a trait à la production du coton en Inde et au Pakistan. Les producteurs de cette région n'ont pas l'obligation d'être regroupés en coopératives ou en fédérations démocratiques pour participer au projet de FLO. Ces derniers peuvent être représentés et soutenus par une organisation promotrice qui s'engage à les aider. Ces détails sont précisés dans un document intitulé « Projet de contrat de production ». Reconnaissant que pour des raisons historiques et culturelles, les producteurs de l'Inde et du Pakistan sont rarement, pour ne pas dire jamais, organisés en coopératives ou en fédérations de producteurs, FLO a mis sur pied ce système afin que tous les producteurs de ces pays puissent participer au commerce équitable. Il s'agit d'une exception qui prévaut dans le cas unique du coton et du riz basmati en Inde et au Pakistan. Dans le cadre de ce projet, le groupe de producteurs doit établir une relation de partenariat avec une organisation intermédiaire légale qui procède à des activités commerciales, ce que FLO nomme le *Promoting Body*. Ce dernier doit s'engager à soutenir le développement social et économique des producteurs jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes. Les critères de production sont les mêmes que les critères généraux de FLO à l'exception du fait qu'ils sont directement basés sur la relation de partenariat entre le *Promoting Body* et l'organisation de producteurs en voie d'autonomisation. Le *Promoting Body* doit également s'assurer que la prime équitable est utilisée à des fins de développement dont toute la communauté peut bénéficier. Quant aux exigences de progrès, elles sont spécifiques à chaque organisation. Enfin, le processus de certification se fait de la même manière et le non-respect de ces critères peut entraîner la dé-certification de l'organisation (FLO, 2008b).

⁸⁵ La culture du coton requiert une très grande quantité d'eau. Ainsi, diminuer la surface cultivée en coton contribue à diminuer la quantité d'eau utilisée. La diversification des cultures permet de nourrir le sol.

En ce qui concerne les standards applicables à la chaîne d'approvisionnement, FLO souligne que :

Chaque entreprise impliquée dans la chaîne d'approvisionnement qui prend possession du coton issu du Commerce équitable, doit prouver qu'elle fait des efforts pour respecter les Conventions suivantes de l'OIT avant qu'elles ne puissent être enregistrées à FLO en tant que Commerçant (Traders).

001 : Convention sur la durée du travail; 029 : Convention sur le travail forcé; 087 : Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical; 098 : Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective; 100 : Convention sur l'égalité de rémunération; 105 : Convention sur l'abolition du travail forcé; 111 : Convention concernant la discrimination (emploi et profession); 131 : Convention sur la fixation des salaires minima; 138 : Convention sur l'âge minimum; 155 : Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 182 : Convention sur les pires formes de travail des enfants.

Le commerçant doit soumettre la preuve de ses efforts tous les deux ans (FLO, 2008). Si l'entreprise commerciale, qui prend possession du coton issu du commerce équitable, soustrait les opérations de la coupe, de la confection et/ou de la finition, elle doit démontrer que le(s) sous-traitant(s) fourni(ssen)t les mêmes efforts que ceux qui lui sont exigés pour se conformer aux conventions de l'OIT, et ce, **avant** d'être enregistré à FLO. Lorsque l'opération sous-traitée concerne l'égrenage, la filature, le tissage, le tricotage et/ou la teinture du coton, le commerçant **a trois mois** après la certification pour démontrer que le(s) sous-traitant(s) respecte(nt) les conventions de l'OIT (FLO, 2008). Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés par le commerçant et les sous-traitants afin de prouver leur conformité avec les exigences de FLO. Ils peuvent fournir : un certificat d'adhésion à **l'IFAT**; un certificat de **SA 8000**; prouver sur la base de documents que l'unité de production impliquée participe à l'une des initiatives suivantes : **Ethical Tradding Initiative, Fair Wear Foundation, Fair Labour Association, Worker's Rights Consortium**; ou encore, fournir une lettre d'adhésion à un syndicat accrédité par la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL); le commerçant peut également démontrer que les travailleurs sont propriétaires de la société, ou il peut fournir un rapport, datant de moins de deux ans, d'une inspection externe de la société suivant le code de conduite du commerce équitable de FLO basé sur l'**Ethical Tradding Initiative** (voir 3.2).

Comme nous pouvons le constater avec l'exemple du label équitable *Made in Dignity* et du label équitable de FLO pour le coton, les initiatives de commerce équitable qui s'intéressent

au secteur textile utilisent des codes de conduite afin d'assurer le respect des droits des travailleurs dans le secteur manufacturé. Dans le cas de FLO, cette situation a été mal accueillie par certaines O.N.G qui oeuvrent dans le secteur de la défense des droits humains. D'abord, ces O.N.G dénoncent le fait que FLO n'a pas travaillé en collaboration avec eux avant d'élaborer son code de conduite. Comme l'explique l'O.N.G canadienne Maquila Solidarity Network (MSN, 2006) dans un communiqué intitulé « *Is Fair Trade a Good Fit for the Garment Industry ?* », les organisations de défense des droits humains du secteur textile ont plusieurs années d'expertise dans ce domaine et FLO aurait dû travailler de concert avec eux. MSN ajoute que tous les codes de conduite reconnus par FLO ne s'équivalent pas en termes d'engagements et certains d'entre eux offrent des solutions à court terme alors que d'autres sont susceptibles d'apporter des changements durables (MSN, 2006). Ces propos tenus par MSN nous amènent à nous interroger sur les codes de conduite et plus particulièrement sur les codes de conduite utilisés dans les filières équitables afin de vérifier si certains d'entre eux sont effectivement plus exigeants et plus susceptibles d'apporter des changements à long terme. Cependant, avant d'aborder le sujet des codes de conduite nous souhaitons conclure cette section sur le commerce équitable.

Cette seconde partie sur le commerce équitable nous a permis de confirmer l'intérêt de cette certification dans le contexte de la crise « globale » du coton. D'abord, les objectifs du mouvement équitable coïncident parfaitement avec trois des principaux problèmes de la crise du coton dans le secteur de la production, soit l'iniquité dans les échanges, la chute et l'instabilité des prix du coton et l'impuissance des petits producteurs face aux grands producteurs de coton et aux distributeurs. En effet, l'ensemble des critères économiques posés par FLO et l'IFAT devrait permettre aux producteurs de profiter de meilleures conditions commerciales. D'abord, le critère du juste prix et du prix minimum garanti permet de répondre aux problèmes de l'instabilité et de la chute des prix. Deuxièmement, le préfinancement apporte une réponse à la situation d'endettement des producteurs puisque ces derniers s'endettent surtout en début de saison afin d'obtenir les semences et les intrants chimiques nécessaires à la culture. Troisièmement, le fait que dans le commerce équitable les partenaires commerciaux doivent signer des contrats à long terme jumelé à l'objectif du commerce équitable de créer « un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect » (EFTA, 2001, p. 26) laisse croire que le commerce équitable a le

potentiel de transformer le type de relation qui existe entre les différents maillons de la chaîne. Cela pourrait permettre de changer la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile afin de donner plus de poids aux producteurs et travailleurs en tant que parties prenantes de leurs organisations. Bref, d'un point de vue « économique » le commerce équitable offre des possibilités inouïes pour des milliers de petits producteurs de coton et permet de combler le vide laissé par l'agriculture biologique concernant les problèmes liés à la justice dans les échanges et la baisse des prix de la matière première. Bien que la recherche d'équité dans les échanges constitue l'une des particularités du commerce équitable, nous avons vu que les objectifs de transformation de ce mouvement sont beaucoup plus vastes.

Effectivement, le commerce équitable embrasse un projet écologique et de développement et cela permet également de répondre à certains enjeux de la filière textile. D'abord, il favorise la participation des producteurs à la gestion de leur organisation et vise à long terme l'autonomisation de ces derniers. À cet égard, il peut être un outil efficace pour permettre à ces derniers d'acquiescer suffisamment de connaissance pour briser leurs liens de dépendance envers les *moneylenders*. Deuxièmement, le commerce équitable promeut la pratique d'une agriculture durable en interdisant l'utilisation des OGM, des produits toxiques « les plus dangereux » et en encourageant les producteurs à s'investir dans une démarche biologique. En ce sens, il constitue une solution, au même titre que l'agriculture biologique, à tous les problèmes (écologiques, de santé, d'endettement) engendrés par l'utilisation des produits chimiques. Enfin, le commerce équitable offre également une réponse aux mauvaises conditions de travail dans l'industrie textile puisqu'il oblige tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile à respecter les droits humains fondamentaux.

En plus de nous permettre de confirmer la pertinence de la certification du commerce équitable comme outil alternatif de régulation, cette dernière section nous a permis de constater que l'agriculture biologique et le commerce équitable partagent plusieurs objectifs. Nous croyons qu'il est important de comprendre les particularités et les similitudes de ces deux mouvements afin d'être en mesure d'identifier leur potentiel respectif. Cela nous permettra également de comprendre pourquoi ces deux certifications sont souvent utilisées comme des forces complémentaires. Ainsi, en guise de conclusion des deux premières

sections de ce chapitre consacré à l'agriculture biologique et au commerce équitable, nous présentons une comparaison entre ces deux mouvements. Cet exercice nous permettra de résumer les principaux objectifs de ces deux mouvements.

2.3 Comparaison entre l'agriculture biologique et le commerce équitable

Comme nous pouvons le constater, bien que les mouvements de l'agriculture biologique et du commerce équitable partagent de nombreux principes, ils conservent certaines spécificités. D'abord, comme l'illustre le tableau 2.3, le projet de l'agriculture biologique est davantage tourné vers des normes environnementales alors que celui du commerce équitable inclut de nombreux principes économiques qui ne trouvent pas d'écho du côté des normes biologiques. De plus, au niveau social, les deux mouvements incluent un nombre similaire de principes, toutefois leur nature est différente. Du côté équitable, l'emphase est mise sur le développement social et économique des organisations du Sud alors que le projet biologique inclut plutôt des principes concernant la qualité des aliments et la santé des individus. Toutefois, malgré ces différences, plusieurs principes et valeurs sont partagés par les deux mouvements. D'abord, au niveau des valeurs sociales, tous les deux prévoient des principes concernant le respect des droits humains fondamentaux, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la non-discrimination, l'équité des genres en plus d'encourager la transparence dans la gestion des organisations. Quant aux préoccupations économiques, les deux mouvements soulignent que les prix payés pour les denrées agricoles doivent permettre de couvrir les coûts sociaux et environnementaux nécessaires à une production qui soit en phase avec le développement durable. Finalement, d'un point de vue écologique, le commerce équitable et l'agriculture biologique ont pour objectif de diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement, cela à travers différentes exigences qu'ils partagent tel que l'interdiction d'utiliser des OGM, la réutilisation et le recyclage des matières organiques, la conservation et le renforcement de la fertilité des sols, la gestion des ressources halieutiques et la non-contamination des ressources naturelles. Comme nous l'avons vu dans le développement historique des deux mouvements, avec le temps, ils ont eu tendance à se rapprocher l'un de l'autre. L'agriculture biologique inclut depuis quelques années de plus en plus de considérations sociales dans ses normes. L'IFOAM en fait la promotion et quelques organismes de certification privée les appliquent. Du côté du commerce équitable, le projet

original était davantage fondé sur des idéologies socio-économiques, mais avec l'émergence des grands problèmes environnementaux transfrontaliers et le principe du développement durable, le mouvement a inclu des principes écologiques.

Malgré de nombreuses similitudes, nous avons vu que les deux certifications ne s'équivalent pas et c'est pourquoi dans la pratique de nombreuses organisations cumulent les deux. Comme le soulignent Reynolds et Wilkinson (2007), cette double certification augmente considérablement les coûts de certification et les démarches administratives des organisations de producteurs du Sud. La ressemblance de nombreux principes entre l'agriculture biologique et le commerce équitable jumelée aux inconvénients administratifs et monétaires de la double certification sont à l'origine de nouvelles certifications qui combinent les deux certifications en une seule. Dans le secteur du coton, la certification BioÉquitable et la certification Équitable Responsable et Solidaire (ESR) toutes deux d'Eco-Cert, en sont deux exemples. Cependant, après l'analyse des cahiers des charges respectifs de ces deux initiatives et leur comparaison à ceux de l'agriculture biologique et du commerce équitable, nous sommes en mesure d'affirmer que ces nouvelles initiatives n'équivalent pas à celles de l'agriculture biologique et du commerce équitable tant en termes d'exigences que de potentiel de transformation. À titre d'exemple, la certification ESR s'adresse à tous les types de producteurs, petits et grands, et elle n'exige de la part des partenaires commerciaux aucun contrat à long terme contrairement à la certification équitable de FLO qui s'adresse spécifiquement aux petits producteurs marginalisés du Sud et oblige les partenaires commerciaux à « signer des contrats qui permettent une planification à long terme et des pratiques durables » (FLO, s.d). Quant à la certification BioÉquitable, il s'agit d'une initiative privée qui s'adresse aux entreprises et non aux producteurs et de ce fait elle limite le potentiel d'autonomisation et d'indépendance des producteurs (pour voir la description complète de la certification BioÉquitable et de la certification ESR de même que l'analyse respective de leur cahier des charges et de la comparaison avec l'agriculture biologique et le commerce équitable, consulter l'ANNEXE 1 de ce mémoire).

Pour revenir à notre comparaison de la démarche biologique et équitable, nous terminerons en soulignant que les deux mouvements exigent que les droits humains fondamentaux tels que définis par l'OIT soient respectés par tous les partenaires commerciaux participants à la filière. Dans le cadre de l'agriculture biologique, aucun code de conduite particulier n'est

utilisé pour parvenir à cet objectif alors que dans la filière équitable, Oxfam Magasin du Monde et FLO utilisent des codes de conduites existants pour assurer le respect des droits humains dans le secteur textile. Ce recours systématique à un code de conduite de même que l'affirmation de MSN selon laquelle tous les codes de conduite utilisés dans le cadre de la filière équitable n'avaient pas le même potentiel de transformation nous amène à nous intéresser à ce sujet dans la section suivante.

Tableau 2. 3: Spécificités et points communs entre les normes de l'agriculture biologique et du commerce équitable

	Spécificités des principes et du projet équitables	Éléments communs aux deux mouvements	Spécificités des normes et du projet biologiques
Principes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> -Contribuer au développement social et environnemental des organisations; -S'adresser aux petits producteurs regroupés en organisation démocratique, permettant la participation de tous les membres; -Renforcer les compétences des producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des droits fondamentaux de l'OIT; - Contribuer à la souveraineté alimentaire (principe de consolidation économique de FLO); - Réduire la pauvreté; - Non-discrimination et équité des genres; - Système de gestion transparent et équitable. 	<ul style="list-style-type: none"> -Respect de la Charte des Nations Unies sur les droits de l'enfant; -L'agriculture biologique doit améliorer la santé des individus (principe de santé); -Produire des aliments nutritifs et sains pour prévenir la maladie et en quantité suffisante.
Principes Économiques	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion transparente des organisations; -Prime équitable; -Développer la capacité à exporter et à atteindre une production de qualité; -Consolidation économique des organisations; -Préfinancement; -Relation qui repose sur la confiance et le respect. 	<ul style="list-style-type: none"> -Paiement d'un prix qui couvre les coûts sociaux et environnementaux de la production (prix équitable). 	<ul style="list-style-type: none"> -L'agriculture biologique doit fournir une bonne qualité de vie à chaque personne engagée dans son système; -Prime biologique; - Les systèmes d'échange doivent être ouverts à tous.
Principes environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> -Minimiser l'utilisation de produits chimiques; -Contrôle des feux. 	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution de l'impact de la culture sur l'environnement; -Interdiction d'utiliser les OGM; -Réduire, réutiliser, recycler et composter les déchets organiques; -Conserver et renforcer la fertilité et la structure du sol; -Gérer les ressources en eau de façon à la conserver et à éviter la contamination des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> -Interdiction d'utiliser des produits chimiques; -Utilisation de semences biologiques; -La lutte contre les mauvaises herbes doit être réalisée uniquement à partir de mesures naturelles; -Intégrité du produit; -Encourager la diversité génétique et agricole; -La culture doit s'adapter aux conditions locales; -Les ressources naturelles doivent être gérées d'une façon qui soit socialement et écologiquement juste et en considération du respect des générations futures.

2.4 Les codes de conduite

Depuis les vingt dernières années, nous assistons à une véritable prolifération des codes de conduite. Dans les années 1990, les entreprises adoptaient un code de conduite en réaction aux pressions des nouveaux mouvements sociaux et afin de se protéger contre d'éventuelles attaques publiques (O'Rourke, 2003; Bellefeuille et Turcotte, 2005). Par la suite, les codes de conduite sont adoptés de manière proactive par les entreprises qui les perçoivent comme une façon de gagner la sympathie du public et ainsi attirer une nouvelle vague de consommateurs responsables, mais aussi pour gagner une place stratégique « sur le marché des valeurs » (Gendron et al., 2009, p. 224). Cette démarche est d'autant plus marquée dans le secteur textile puisque l'image de marque est très importante (Raynolds et Wilkinson, 2007) et une atteinte à celle-ci se traduit par des pertes de marchés (Wick, 2005).

Aujourd'hui, les codes de conduite sont très à la mode et ils deviennent peu à peu des règles et des normes faisant partie intégrante de la gestion des entreprises (Bellefeuille et Turcotte, 2005). Déjà en 2001, on estimait que 80% à 93% des grandes entreprises aux États-unis possédaient un code de conduite⁸⁶ et ce pourcentage s'élevait à 77% au Japon et à 62% en France (Ballet et De Bry, 2001). La même année, une étude réalisée par l'OCDE révélait que l'industrie textile était le secteur où on trouvait le plus grand nombre de codes de conduite. Des 246 codes répertoriés par l'étude, 37 étaient exclusifs au secteur textile (32 provenaient des entreprises et cinq étaient le résultat de coalitions) (Wick, 2005, p. 27). Dans la majorité des cas, les codes de conduite font partie d'une démarche plus large de responsabilité sociale des entreprises. Dans les lignes qui suivent, nous exposerons une typologie des codes de conduite à travers laquelle nous présenterons tous les codes de conduite utilisés dans la filière équitable labellisée de FLO et la filière intégrée *Made in Dignity*. Par la suite, nous aborderons quelques points utiles afin de comparer ces différents codes de conduite les uns par rapport aux autres. Mais avant, nous allons définir ce que nous entendons par le terme « code de conduite ».

⁸⁶ Nous utilisons le terme code de conduite pour faciliter la lecture mais cela comprend également les chartes éthiques et les codes d'éthique.

2.4.1 Définition

Contrairement à l'agriculture biologique et au commerce équitable, il n'existe pas de définition officielle et internationalement acceptée concernant les codes de conduite. C'est pourquoi afin d'en avoir une vision claire, nous nous référons à plusieurs textes. Les codes de conduite sont des principes divers et des normes auxquels une entreprise accepte volontairement de se plier dans le cadre de ses activités (Forcese, 1997, p. 15). Les normes sont parfois très spécifiques et détaillées alors que dans d'autres cas elles sont présentées comme des principes généraux de bonne conduite (O'Rourke, 2003). Ces codes encadrent les pratiques des firmes et s'adressent, dans bien des cas, à leurs partenaires commerciaux tels que les fournisseurs et les sous-contractants (Bellefeuille et Turcotte, 2005, p. 29). En d'autres termes, les codes de conduite servent à baliser le comportement des entreprises transnationales (Gendron, 2006, p. 56) et à les contraindre à des engagements plus ambitieux et précis en matière de pratiques commerciales loyales, de respect des droits des travailleurs et de respect de l'environnement (OCDE, 2000). Les codes de conduite peuvent faire l'objet d'une certification et peuvent également être associés à un label. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas comme nous allons le constater.

2.4.2. Typologie des codes de conduite de l'industrie textile

Les codes de conduite ne sont pas tous de même nature et ne visent pas tous les mêmes objectifs. Plusieurs aspects diffèrent d'un code de conduite à l'autre en commençant par l'organisation qui promeut le code de conduite, son contenu et le type de vérification qui s'y rattache. D'ailleurs, plusieurs de ces éléments peuvent servir de base pour classer les codes de conduite. À titre d'exemple, O'Rourke (2003) propose une typologie par type de vérification (externe ou interne) alors que d'autres auteurs classent simplement les codes selon leur provenance géographique (Europe, États-Unis). Quant à nous, nous suivons la typologie suggérée par Jenkins, 2002, reprise par Audet et al, 2004 et Blais, 2008. Selon cette typologie, les codes de conduite sont classés en fonction des parties prenantes impliquées dans leur élaboration. On retrouve quatre catégories soit : les codes de conduite provenant des

corporations, ceux provenant des associations d'affaires, les codes de conduite multipartites et les code de conduites intergouvernementaux.

2.4.2.1 Les codes de conduite corporatifs

Ce code de conduite est développé et adopté unilatéralement par l'entreprise et concerne seulement ses opérations ou celles de ses fournisseurs. Dans le cas spécifique de l'industrie textile, la plupart des codes de conduite corporatifs visent à encadrer l'activité de l'entreprise ayant lieu dans les pays en développement exportant vers les pays industrialisés. Il concerne majoritairement le respect du droit des travailleurs et les conditions de travail. Parmi les entreprises qui ont adopté de tels codes de conduite on retrouve Nike, qui fut un pionnier dans la matière, GAP, Levi's, Sara Lee, Columbia, Disney, Walmart, H&M pour ne nommer que ces derniers. Il s'agit de la catégorie la plus populeuse de codes de conduite dans le secteur textile.

2.4.2.2 Les codes de conduite des associations d'affaires

Certaines associations d'affaires qui représentent une industrie en particulier ou encore des groupes d'employeurs élaborent également des codes de conduite. Les lignes directrices de ces codes sont généralement très faibles en termes d'engagement, car elles doivent être acceptées par la majorité des entreprises membres de l'organisation, allant des multinationales aux petites entreprises (Blais, 2008). L'industrie du vêtement bénéficie d'un important code de conduite de ce type : il s'agit du Worldwide Responsible Apparel Production (WRAP).

2.4.2.2.1. Worldwide Responsible Apparel Production (WRAP) ⁸⁷

Le WRAP a été développé en 1998 par l'Association des manufactures textiles américaines (American Apparel Manufacturers Association⁸⁸). Le WRAP a commencé à certifier des organisations en 2000 en se basant sur son propre code de conduite le « WRAP principles » dans lequel on retrouve 12 principes incluant les conventions de l'OIT sur les droits

⁸⁷ Pour plus d'informations concernant le WRAP, on peut consulter le site : <http://www.wrapapparel.org/>

⁸⁸ Qui est devenue l'Association Américaine de textiles et de chaussures (American Apparel and Footwear Association- AAFA).

fondamentaux et des normes commerciales. Le WRAP certifie les organisations, c'est-à-dire les usines de transformation et de production et repose sur un système de vérification externe. La certification doit être reconduite tous les ans. Le WRAP est généralement perçu comme étant le système dans l'industrie textile dont les standards sont les moins rigoureux et pour lequel le système de vérification est le moins transparent (O'Rourke, 2003). On lui reproche son approche trop industrielle, le manque de participation de la société civile (O.N.G., syndicats) et le fait qu'il ne publie pas la liste des organisations certifiées (Wick, 2005). De plus, toutes les visites de vérification sont annoncées et conduites par des firmes directement payées par l'organisation auditée (O'Rourke, 2003).

2.4.2.3 Les codes de conduite multipartites

Les codes de conduite multipartites sont issus d'une négociation entre plusieurs parties prenantes. Ces négociations peuvent inclure des entreprises, des représentants de l'industrie, des O.N.G. et/ou des groupes de syndicats. Parfois, les gouvernements participent à l'élaboration de ce type de code. Tous les codes de conduites utilisés dans la filière labellisée de FLO de même que celui utilisé par Oxfam Made in Dignity se retrouvent dans cette catégorie. On y retrouve quatre codes de conduite spécifiques au secteur textile, soit : le code de conduite de la Campagne Vêtements Propres (CVP), celui de la Fear Wear Foundation (FWF), le code de conduite du FLA et celui du World Right Consortium (WRC). Quand à l'Ethical Trading Initiative (ETI) et au Social Accountability International (SA8000), il s'agit de deux codes de conduite à portée générale qui s'adressent à plusieurs autres secteurs, mais qui sont largement utilisés dans le secteur textile.

2.4.2.3.1 Fair Labour Association (FLA)⁸⁹

Le FLA est une association américaine qui a été fondée en 1998 suite à la déclaration de Bill Clinton reconnaissant la nécessité d'organiser les conditions de production dans les usines textiles en fonction des droits de l'Homme⁹⁰ (PFCE, 2008). L'objectif de cette certification

⁸⁹ Pour plus d'information concernant cette initiative, on peut consulter le site de la FLA au : <http://www.fairlabor.org/>

⁹⁰ Au début des années 1996, plusieurs scandales majeurs dénoncent les ateliers de misère aux États-Unis et dans les usines de sous-traitance, à la suite de quoi le Président Clinton réunit des représentants d'ONG, de l'industrie, de syndicats et d'universités afin de trouver une solution au problème des mauvaises conditions de travail dans le secteur textile (Blais, 2008).

est de compléter les efforts nationaux et internationaux pour promouvoir le respect des droits des travailleurs et spécialement les conditions de travail chez les sous-traitants dans le secteur textile (FLA, 2008). La certification s'adresse aux entreprises textiles aux États-Unis et à leurs fournisseurs et sous-traitants. En 2005, l'Association comptait 16 compagnies⁹¹ 191 collèges et universités ainsi que 33 O.N.G.⁹² (Wick, 2005). Le code de conduite du FLA « FLA Workplace Code of Conduct » se réfère principalement aux normes de base de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le système de vérification repose sur une vérification interne et externe et de nos jours, 21 organisations de certification sont accréditées par la « *FLA independant external monotoring* » pour procéder à la vérification externe⁹³. Les entreprises du Nord sont soumises à une évaluation annuelle alors que les usines de production du Sud sont visitées sans préavis selon un mode d'échantillonnage aléatoire. Leur rapport d'audit interne est également vérifié par l'équipe du FLA à tous les ans⁹⁴. De plus, chaque entreprise membre a l'obligation de prendre contact avec des O.N.G. locales pour faciliter l'application du référentiel dans l'entreprise (PFCE, 2008). Les coûts d'adhésion sont évalués en fonction des revenus de l'entreprise au Nord mais ils sont au minimum de 5000\$/année pour une entreprise et de 100\$/année pour les universités. Puisque la démarche du FLA repose sur un processus d'amélioration continue, il est interdit d'utiliser son logo, car selon ses promoteurs, cela pourrait être interprété par les consommateurs comme une garantie que toutes les normes sont respectées.

Le FLA est considéré comme étant un système participatif qui encourage l'interaction des parties prenantes et entraîne un effet domino sur la filière (de l'entreprise aux fournisseurs aux sous contractants) (PFCE, 2008). De plus, il est salué pour sa transparence. En effet, depuis 2002, tous les renseignements concernant les marques, leurs usines de sous-traitance (lieu, et dimension) et le résultat des contrôles internes et externes sont disponibles sur le site de FLA (Wick, 2005).

⁹¹ En 2005, ces compagnies produisent dans plus de 2500 usines réparties dans 62 pays, avec des ventes représentant 30 billions de dollars américains (Wick, 2005). On retrouve, entre autres, Asics, Nike, Gildan, Adidas, Reebok, Liz Clairbone et Patagonia.

⁹² Traduction libre de Lawyers Committee for Human Rights, The Nationale Consumers League et le National Council of Churchs.

⁹³ Ces 21 organisations couvrent les régions de l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et l'Europe.

⁹⁴ Vérification interne de 50% de la chaîne la première année et de 100% la seconde année. Vérification des rapports d'audits internes à tous les ans. Vérification externe selon un mode d'échantillonnage aléatoire de 5% de la chaîne annuellement (FLA, 2008).

2.4.2.3.2 Code de conduite de la Campagne Vêtements Propres (CVP)⁹⁵

La campagne « Vêtements Propres » soutient les travailleurs qui se battent pour le respect de leurs droits dans l'industrie du textile et de la chaussure de sport partout dans le monde. Elle est constituée d'organisations de développement, d'organisations de consommateurs et de syndicats. Leurs activités ont débuté au milieu des années 1990, en Europe. Leur action est centrée sur la dénonciation de cas concrets de violations des droits des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement des distributeurs européens. En 1998, la campagne « Vêtements Propres » a publié un code de conduite afin qu'il serve d'exemple aux entreprises dont les chartes et les codes de conduite étaient considérés comme trop laxistes par le mouvement. Ainsi, ce code, basé sur les conventions de l'OIT et la Déclaration Universelle des droits de l'homme, exige que les distributeurs et les marques respectent les droits fondamentaux des travailleurs et les fassent respecter dans toutes leurs filières d'approvisionnement en vêtements. Le respect du code de conduite doit être démontré par la mise en place d'un système de vérification crédible, c'est-à-dire une méthode de contrôle de la part d'instances indépendantes, spécifiquement créées à cette fin et dans lesquelles sont représentés les O.N.G. et les syndicats (Vêtements Propres, 2006). Nous considérons le Code de la C.V.P un peu comme le guide sur les normes de base de l'IFOAM dans le secteur biologique : il pose des bases volontaires quant à l'élaboration d'un code de conduite crédible, mais ne peut pas être appliqué tel quel. Il doit être intégré à une démarche personnelle de vérification comme l'a fait Oxfam Magasin du Monde. Toutefois, la CVP est à l'origine de nombreux projets pilotes auxquels plusieurs entreprises ont participé, et ce, dans plusieurs pays. La FWF est l'exemple le plus abouti de ces projets pilotes.

2.4.2.3.3 Fair Wear Foundation (FWF)⁹⁶

La Fair Wear Foundation (FWF) est une organisation non gouvernementale (O.N.G.) créée en 1999 aux Pays-Bas à l'initiative de la Campagne Vêtements Propres, d'organisations syndicales, de membres de l'industrie du vêtement et d'O.N.G. telles que Oxfam et FLO. L'objectif de la FWF est d'instaurer des conditions de travail décentes dans le secteur de l'habillement et des chaussures dans tous les pays où les entreprises membres vont se fournir

⁹⁵ Pour des informations supplémentaires concernant la CVP, on peut consulter le site Internet de l'organisation : <http://www.vetementspropres.be/>

⁹⁶ Pour des renseignements sur la FWF, on peut visiter le site <http://en.fairwear.nl/>

pour les produits vendus aux Pays-Bas (PFCE, 2008). La FWF a commencé ses activités en 2004. De nos jours, 39 compagnies sont membres de la FWF. Bien qu'elle soit basée aux Pays-Bas, l'adhésion à la FWF est ouverte aux sociétés étrangères. Jusqu'ici, elle est active en Hollande, au Danemark, en Allemagne et en Suisse en plus d'être présente dans 15 pays du Sud⁹⁷. Le code de conduite et de bonnes pratiques est fondé sur les normes de l'OIT et la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Pour atteindre ses objectifs, la FWF utilise différents instruments tels que le processus de plaintes des employés, l'audit externe, le contact avec les O.N.G. locales et l'audit des systèmes de contrôle interne des entreprises⁹⁸. Les entreprises de même que la FWF doivent publier leurs rapports d'évaluation⁹⁹. L'entreprise reste membre tant et aussi longtemps que les contrôles réalisés par la FWF sont positifs. Les membres doivent payer une cotisation annuelle selon le taux de roulement de l'entreprise et le nombre de fournisseurs avec lesquelles ils font affaire. Toutefois, aucun chiffre exact n'est disponible sur le site de l'organisation. Il s'agit ici aussi d'une démarche d'amélioration continue intitulée « Step by Step » qui garantit que l'entreprise est en recherche d'amélioration constante pour appliquer un maximum de normes de l'OIT. C'est la raison pour laquelle le logo ne peut pas être utilisé par les entreprises membres. La FWF contrôle l'ensemble de la chaîne de production (fournisseurs, sous-traitants) et travaille en étroite collaboration avec des O.N.G. locales, des organisations syndicales, des organisations d'employés et des membres de services publics afin de les soutenir et d'être informés des conditions réelles de travail dans chaque entreprise (Wick, 2005 p. 32). On reproche à la FWF le fait que son organisme évaluateur n'est pas indépendant (PFCE, 2008). En effet, la FWF forme elle-même des auditeurs à ses critères et à son code de conduite. De plus, la recherche de partenaires locaux et l'implication de la FWF en font un système de vérification

⁹⁷ Dont la Chine, le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, la Macédoine, la Pologne, la Roumanie, le Vietnam, la Thaïlande, le Laos, la Bulgarie, la Turquie, l'Ukraine et la Tunisie (FWF, 2008).

⁹⁸ La première année d'adhésion, 40% des unités d'approvisionnement doivent être vérifiées par un audit interne et les 60% restants lors de la seconde année. Les années subséquentes, la totalité de la chaîne doit faire l'objet d'une évaluation. Les rapports d'audits internes sont contrôlés par la FWF de même que leur mise en œuvre à l'aide d'inspections externes réalisées par une équipe de la FWF. Chaque trois ans, 10% des installations de chaque entreprise membre sont auditées par un évaluateur externe.

⁹⁹ Dans ce rapport, les entreprises doivent indiquer avec quelles marques elles ont travaillé, le nombre de sous-contractants, le nom des pays, le nombre d'usines qui ont été auditées dans chaque pays, les violations des droits des travailleurs rencontrées, le plan de travail entrepris pour remédier à la situation et les résultats. Les registres doivent être tenus à jour et envoyés régulièrement à la FWF.

lent, mais largement reconnu pour être très enraciné au niveau local et pour promouvoir des améliorations durables dans les conditions de travail dans l'industrie du vêtement (Wick, 2005, p. 39).

2.4.2.3.4 Worker Rights Consortium (WRC)¹⁰⁰

Le Worker Rights Consortium a été fondé en 2000 à New York selon l'initiative de l'Union des Étudiants contre les ateliers de misère (United Students Against Sweatshops-USAS). L'objectif du WRC est d'améliorer les conditions de travail chez les détaillants d'articles de sport qui produisent des vêtements pour les universités américaines (Nike, Adidas, Reebok). Le WRC ne procède pas à des vérifications systématiques. Il s'agit plutôt d'encourager les universités à se doter d'un code de conduite similaire à celui mis de l'avant par le WRC. Le fonctionnement de WRC consiste à tenir un système de plaintes pour les travailleurs, à vérifier l'implantation du code de conduite, à tenir des bases de données publiques concernant les usines de production et à conduire des recherches sur le terrain. Plus spécifiquement, le WRC enquête sur les organisations pour lesquelles ils reçoivent des plaintes en plus de faire de la recherche pro-active chez les fournisseurs reconnus pour leurs manquements envers le droit des travailleurs. Tous les résultats des enquêtes sont disponibles sur leurs sites internet. Le WRC travaille avec les universités, les entreprises et en collaboration avec des organisations locales de défense des droits de l'homme afin d'éduquer les travailleurs de l'industrie textile sur leurs droits. Les coûts sont assumés par les Universités et des donateurs américains. Jusqu'ici, une quinzaine d'enquêtes ont été effectuées dont certaines au Mexique, en Indonésie, au Salvador, en Inde, au Honduras et en Thaïlande. En 2005, 143 universités et collèges faisaient parties du WRC (Wick, 2005). Le système de vérification de WRC a souvent été dénoncé pour son manque de rigueur et il est reconnu pour adopter une attitude provocante axée sur la dénonciation plutôt que sur la recherche de solutions (Wick, 2005). Toutefois, on reconnaît que le WRC est bien enraciné dans les communautés et il conserve des liens très étroits avec les O.N.G. locales (Wick, 2005; O'Rourke, 2003).

¹⁰⁰ Pour des informations supplémentaires concernant le WRC, on peut visiter le site Internet de l'organisation à l'adresse suivante : <http://www.workersrights.org/>

2.4.2.3.5. Ethical Trading Initiative (ETI)¹⁰¹

Le système ETI a été créé en 1998, en Grande-Bretagne. Il s'agit d'une alliance d'entreprises, d'O.N.G. et de syndicats professionnels dont l'objectif est d'assurer des conditions de travail décentes pour les travailleurs qui produisent pour le marché britannique. L'ETI est une association à but non lucratif qui se définit comme une plate-forme et un forum d'apprentissage concernant l'implantation d'un code de conduite dans les chaînes d'approvisionnement internationales. Sa mission principale est d'entreprendre des programmes pilotes¹⁰², à en tirer des leçons et à en disséminer les conclusions¹⁰³. Une soixantaine d'organisations sont membres dont 40 compagnies¹⁰⁴, 16 O.N.G.¹⁰⁵ et quatre organisations syndicales. L'*ETI Base Code* est fondé sur les normes de base de l'OIT et la Déclaration Universelle des droits de l'homme (DUDH). Les sociétés membres s'engagent à concevoir, mettre en œuvre et analyser la mise en œuvre du code de conduite chez leurs fournisseurs, de même qu'à partager les résultats avec les autres membres¹⁰⁶. Elle accepte également que la mise en œuvre du code de conduite soit évaluée par le biais d'une surveillance et d'une vérification indépendante et que les résultats fassent l'objet d'un rapport annuel. Parmi les outils utilisés par l'ETI, on retrouve la vérification de l'implantation des codes de conduite, des audits internes, des audits externes et des vérifications multipartites (Wick, 2005). Le coût de la mise en œuvre du code de conduite dépend du chiffre de vente de la compagnie et varie entre 3 600\$ U.S et 54 000\$ U.S. Ces coûts sont assumés par l'entreprise du Nord. Contrairement au FLA et à la FWF, l'ETI ne contrôle pas les firmes ou les manufacturiers sur une base régulière, mais tente plutôt d'identifier les bonnes pratiques (Leipziger, 2003).

¹⁰¹ Pour des informations supplémentaires concernant l'ETI, on peut consulter le site Internet suivant : <http://www.ethicaltrade.org/Z/home/index.shtml>

¹⁰² Des projets expérimentaux ont été menés dans plusieurs pays dont la Chine, l'Inde, le Sri Lanka, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Costa-Rica.

¹⁰³ L'ETI organise aussi des séminaires et des conférences, en plus d'entreprendre des recherches et de faire paraître des publications.

¹⁰⁴ Dans lequel on retrouve Chiquita, Fyffes Group, Gap Inc, Levi's Strauss Co, Mark and Spencer, The Body Shop, Tesco.

¹⁰⁵ Notamment, on retrouve Care International, Fairtrade Foundation, Oxfam, Traidcraft exchange.

¹⁰⁶ De plus, la société s'engage à négocier et mettre en œuvre des calendriers de mesures correctives avec les fournisseurs qui ne respectent pas les clauses du code et cela dans une approche d'amélioration continue. Dans le cas où les manquements au code de conduite sont fréquents et qu'aucune démarche n'est entreprise par les fournisseurs ou les sous-contractants, l'entreprise doit cesser de travailler avec ces derniers (Wick, 2005).

L'ETI est appréciée pour plusieurs raisons. D'abord, elle partage beaucoup d'informations et d'expériences d'entreprises avec tout son réseau d'entreprises membres afin d'améliorer les conditions de travail et les pratiques d'affaires (Leipziger, 2003). De plus, l'approche par « essai et erreur » (learning-by-doing) encourage les entreprises à s'investir dans une démarche expérimentale sans risquer de perdre la face en cas d'échec. Comme le souligne O'Rourke (2003), les échecs sont plutôt considérés comme des leçons desquelles les entreprises doivent apprendre. Également, les projets de l'ETI offrent une grande souplesse et laissent beaucoup de place aux initiatives pour l'implantation d'un code de conduite dans les chaînes transnationales d'approvisionnement complexe. L'ETI publie également de nombreuses recherches sur l'impact des codes de conduite dans la vie des ouvriers, surtout dans le secteur textile et de la chaussure en Inde, au Vietnam, en Afrique du Sud et en Chine.

2.4.2.3.6 Social Accountability International (SA8000)¹⁰⁷

La Social Accountability International (SAI-anciennement CEPAA¹⁰⁸) est une agence d'accréditation et de certification fondée par le Conseil des priorités économiques (institut de recherche américain sur la responsabilité sociale des sociétés). En ce qui concerne la certification SA8000, elle a été créée à l'initiative de la SAI en 1997. Il s'agit d'un code de conduite global qui couvre les principales conventions de l'OIT et qui s'applique à tous les pays et secteurs d'activité. Des compagnies privées, les gouvernements, des organisations de syndicats, des O.N.G., des investisseurs et des consommateurs ont participé à l'élaboration de la norme SA8000. L'objectif de cette certification est de rendre les lieux de travail « socialement responsables ». Elle repose sur un processus d'amélioration continue et d'audits de contrôle externe ponctuels (ou par des tiers accrédités). La certification est valable pour trois ans, mais entre temps, il y a des audits de surveillance tous les 6 mois à 1 an. Les audits peuvent être effectués par des O.N.G. locales ayant reçu une formation du SAI. Les coûts de certification varient en fonction du nombre d'employés, de la structure à certifier, du pays d'implantation et du temps de déplacement de l'auditeur. Ainsi, ils varient entre 13,500 à 37,800 euros aux trois ans excluant les coûts du transport (Wick, 2008). Le logo ne peut pas être apposé sur les produits, mais il peut être utilisé dans la communication

¹⁰⁷ On peut consulter le site Internet de l'organisation pour plus d'information : <http://www.sa-intl.org/>

¹⁰⁸ Le Council on Economic Priorities Accreditation Agency (CEPAA) a été renommé Social Accountability International en 2000 (Wick, 2005).

de l'entreprise avec les parties prenantes. Actuellement, 881 installations sont certifiées SA8000 dans une cinquantaine de pays. Les pays en tête sont l'Italie (37%), l'Inde (14%) la Chine (13,5%) et le Brésil (PFCE, 2008). Quant au secteur d'activités, le secteur textile et le secteur du transport représentent la plus grande part des certifications (idem) du SA8000.

On reproche au SA8000 d'avoir des critères sociaux difficilement adaptables à tous les domaines d'activités et à tous les contextes culturels. Il existe également beaucoup de réticence par rapport à ce système; on reproche à l'émetteur de la norme de s'être autoproclamé normalisateur social universel alors qu'il s'agit d'une norme privée qui émane d'un organisme privé (PFCE, 2008, p. 78). La composition du comité consultatif est également sujette à caution car plusieurs grandes corporations en font partie et les critères de sélection sont inconnus (Wick, 2005). On critique également le fait que les audits sont conduits par de grosses corporations de certification (Wick, 2005, O'Rourke, 2003). Depuis 2001, le SAI en collaboration avec l'« International Textile, Garment & Leather Worker's Federation » participe à un programme d'éducation pour les travailleurs dans 12 pays en voie de développement. Ce programme couvre le développement d'outils d'éducation, d'ateliers et de cours de formation pour plus de 6 000 travailleurs en Asie, en Afrique et en Amérique latine (idem).

2.4.2.4 Les codes de conduite intergouvernementaux

Ce type de code est le résultat d'ententes intergouvernementales. Ces codes sont négociés à l'échelle internationale et sont ensuite entérinés par les États nationaux. Cette catégorie inclut d'importantes initiatives telles que le Global Compact, une initiative de l'ONU proposée par Kofi Annan en 2000 (Blais, 2008). Bien que le Global Compact ne soit pas un code de conduite en tant que tel, il promeut une meilleure citoyenneté corporative en créant une plateforme, basée sur des principes universels, pour encourager l'innovation en formant des partenariats avec la société civile et en créant des réseaux.

Cette typologie nous a permis de nous familiariser avec les codes de conduite utilisés par le circuit du commerce équitable. Maintenant, nous verrons différents aspects permettant de comparer les codes de conduite entre eux afin de vérifier si certains d'entre eux sont plus exigeants que les autres et mieux adaptés aux objectifs du commerce équitable.

2.4.3 Comparaison des codes de conduite de l'industrie textile utilisés dans les filières équitables

Il existe cinq composantes sur lesquelles il faut s'interroger afin d'évaluer la qualité d'un code de conduite (Gendron et al, 2009). Le premier élément consiste à vérifier le promoteur de la certification, c'est-à-dire l'organisme qui a mis sur pied la certification. Le second critère à regarder est l'objet de la certification qui peut-être de deux ordres : soit le code de conduite s'adresse à une organisation soit il s'adresse à un produit. En troisième lieu, il faut se questionner sur la nature de la certification, c'est-à-dire le type de résultats escomptés qui peuvent être substantifs ou procéduraux. Quatrièmement, le fondement du contenu ou la référence normative indiquera de quelle nature sont les engagements de l'organisation qui adopte ce code de conduite. Enfin, le type de vérification qui accompagne un code de conduite nous renseignera sur l'indépendance de la vérification effectuée ce qui est essentiel afin de vérifier la crédibilité d'un code de conduite.

2.4.3.1 Le promoteur de la norme

De façon générale, on considère les codes de conduite multipartites ou intergouvernementaux, plus rigoureux et contraignants, car ils sont le résultat de négociations entre plusieurs parties prenantes (syndicat, O.N.G., industries) ayant chacune leurs intérêts à défendre (Blais, 2008, p. 23). Au-delà du fait qu'ils soient plus rigoureux, ces codes de conduite, lorsqu'il sont le résultat de négociation avec des O.N.G. bénéficient d'une plus grande légitimité auprès des consommateurs, souligne Gendron : « les codes de conduite auront d'autant plus d'efficacité pour apaiser les critiques sociales qu'ils seront élaborés en partenariat avec les acteurs sociaux contestataires » (Gendron, 2006, p. 61). En d'autres termes, une norme ou un code de conduite qui a été défini en partie ou totalement par des O.N.G. traduit mieux qu'un autre les préoccupations sociales en environnementales dont les O.N.G. se font les porte-étendards, et confèrent du même coup davantage de légitimité à l'entreprise qui y adhère qu'une norme d'origine exclusivement industrielle (Gendron, 2006, p. 62). D'ailleurs, plusieurs exemples dans le secteur manufacturier démontrent qu'aussi

longtemps qu'une entreprise n'inclut pas les exigences des mouvements sociaux, elle sera la proie des campagnes de dénonciation¹⁰⁹ (Gendron et al, 2009, p. 225).

Comme nous l'avons vu dans la typologie précédente, tous les codes de conduite utilisés dans la filière équitable de FLO sont le résultat de négociations entre plusieurs parties. Seul le WRC n'inclut aucune entreprise en tant que partie prenante. Au contraire, le SA8000 et la FWF proviennent d'un compromis entre O.N.G. et entreprises. Quant à l'ETI et le FLA, ils sont le résultat d'ententes entre O.N.G., entreprises et gouvernements. Pour parvenir à différencier ces initiatives, il faut donc pousser un peu plus loin l'information et regarder la composition de la structure politique de chacune d'elle. Toutes les initiatives assurent à la fois la participation des O.N.G. et des syndicats à la seule exception du FLA qui n'a aucun représentant syndical (Wick, 2005).

2.4.3.2 L'objet du code de conduite

Le code de conduite concerne soit un produit ou une organisation (Audet et al, 2004). Dans le premier cas, c'est le processus de fabrication qui est soumis aux exigences du code de conduite comme dans l'agriculture biologique et la certification de FLO-Cert. Une certification de produit est généralement visible sur le produit par l'affichage d'un label. Dans le second cas, le code de conduite concerne l'organisation (entreprise, coopérative). Tous les codes de conduite présentés plus tôt font partie de cette catégorie. C'est pourquoi la preuve de cette conformité n'est pas visible sur les produits, mais seulement dans les communications de l'entreprise.

L'arrivée de FLO dans le secteur textile cause beaucoup de réticence aux yeux de certaines O.N.G. qui militent pour les droits des travailleurs dans l'industrie textile. Comme l'explique l'O.N.G. *Maquiladoras Solidarity Network* (MSN, 2006), FLO pose un label sur des vêtements en affirmant que ces vêtements sont fabriqués dans le respect des normes de l'OIT. Seulement, pour affirmer cela, FLO se base sur cinq codes de conduite dont la politique ne permet pas d'afficher de logo sur les produits. Comme le souligne chacune des organisations

¹⁰⁹ Les auteurs donnent l'exemple de l'industrie de la foresterie où malgré un haut taux de certification, les entreprises forestières canadiennes sont toujours la cible des campagnes de dénonciation de Greenpeace puisqu'elles n'intègrent pas de codes de conduite qui répondent à leurs demandes (Gendron et al, 2009, p. 225)

promotrices de ces codes de conduite, il s'agit d'une démarche d'amélioration continue. Or, la présence du label sur le vêtement risque d'être mal interprétée par les consommateurs qui croient que leur vêtement est 100% équitable alors qu'il subsiste toujours des risques de violations des droits humains (MSN, 2006).

De plus, dans le secteur de l'industrie textile, puisque tous les codes de conduite s'adressent aux organisations et non aux produits, il est plus pertinent de se questionner sur l'étendue du code de conduite. S'adresse-t-il à toute la chaîne incluant la marque ou seulement à une usine ou un fournisseur ? Tous les codes de conduite dont il a été question s'adressent aux marques et à la chaîne textile dans son ensemble à l'exception du SA8000 qui s'adresse uniquement aux fournisseurs ou aux usines. Comme l'explique la CVP (2005), Wick (2005) et Blais (2008), en s'adressant aux installations de production (aux usines) plutôt qu'à la chaîne d'approvisionnement, la certification du SA8000 fait reposer la totalité des responsabilités des conditions de travail sur les fournisseurs et ses sous-traitants et déresponsabilise les marques et fournisseurs. Ces derniers n'ont qu'à exiger de leurs fournisseurs une certification sous peine de changer de sous-contractants. Conséquemment, tous les coûts d'implantation du SA8000 sont à la charge des fournisseurs. Or, dans tous les autres cas, ce sont les organisations et les entreprises du Nord qui assument les charges d'implantation du code de conduite. Également, en regardant attentivement l'étendue des normes, une autre incohérence apparaît cette fois-ci dans le code de conduite du FLA. Effectivement, il y est inscrit que les normes de bonne conduite s'appliquent à toutes les installations de la chaîne textile à l'exception des sous-traitants temporaires (« minimal facilities »). Sont alors considérés comme sous-traitants temporaires tous les sous-contractants qui travaillent pour moins de six mois sur une période de 24 mois avec le fournisseur audité. Comme le souligne Wick (2005) étant donné le caractère extrêmement mobile de la filière textile, cela est une lacune considérable.

2.4.3.3 Nature du code de conduite

Les codes de conduite peuvent être différenciés selon le type d'exigences à atteindre. Ces exigences peuvent-être de deux types; soit substantive ou procédurale (Liepziger, 2003). Un code ou une certification de nature substantive exige l'atteinte d'une certaine performance, d'objectifs concrets et mesurables alors que la nature procédurale ne renvoie qu'à la présence

d'une procédure dans l'organisation¹¹⁰. Tous les codes de conduite que nous avons présentés sont de nature substantive puisqu'ils obligent l'atteinte de certains résultats notamment l'interdiction du travail forcé ou l'interdiction du travail des enfants.

2.4.3.4. La référence normative

Un autre critère important à évaluer est le fondement du contenu d'une norme. Un code de conduite peut faire référence à un accord international comme l'OIT, à une législation nationale ou encore à une norme résultat d'une négociation multipartite. Comme le souligne Gendron (2006), si on se fie à l'expérience accumulée dans d'autres domaines, telle que la foresterie, les normes qui perdurent sont fondées sur des normes universellement reconnues comme celle de l'OIT ou sont le résultat d'une négociation multipartite. Dans le secteur textile, la norme référentielle est très homogène, car les codes sont généralement conçus pour améliorer les conditions de travail des ouvriers du Sud. Tous les codes de conduite sont basés sur les normes de l'OIT et certains intègrent également la Déclaration des droits de l'Homme. Seule la FLA renferme quelques divergences par rapport à ces deux normes. D'abord, en termes de salaire, le FLA n'exige que le minimum légal alors que toutes les initiatives requièrent le minimum vital. Ensuite, le FLA accepte les semaines de plus de soixante heures en période de pointe contrairement aux autres initiatives. Concernant ce point, le FLA ne précise pas non plus quel salaire doit s'appliquer en période de temps supplémentaire (Wick, 2005). Quant aux autres codes de conduite, ils sont tous très précis sur ce point, 60 heures de travail maximum par semaine et toutes les heures qui excèdent 48 heures doivent être payées en temps supplémentaire.

¹¹⁰ Un bon exemple d'initiative exclusivement procédurale est la norme ISO 14001.

Tableau 2.4: La référence normative des codes de conduite utilisés dans la filière textile équitable

Normes et conventions	FLA	CVP	FWF	WRC	ETI	SA8000
Conventions n° 29 et 105 sur le travail forcé et l'abolition du travail forcé	X	X	X	X	X	X
Conventions n° 138 et 182 sur le travail des enfants	À partir de 14 ans si légal dans le pays	X	X	X	X	X
Conventions n° 87 sur la liberté syndicale	X	X	X	X	X	X
Conventions n° 98 sur le droit de négociation et de négociation collective	X	X	X	X	X	X
Conventions n° 100 et 111 sur la l'égalité de rémunération et la non-discrimination	X	X	X	X	X	X
Principes fondamentaux de l'OIT inclus	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Durée du travail 48hrs/sem plus 12hrs/sem de temps supplémentaire	Sauf en période de pointe	X	X	X	X	X
Convention n° 155 sur la santé et sécurité au travail	X	X	X	X	X	X
Salaire	Minimum légal Les heures supplémentaires payées en temps régulier	Vital	Vital	Vital Les heures supplémentaires payées à temps et demi	Vital	Vital
Contrat de travail		X	X		X	X
Traitement inhumain	Harcèlement et abus sexuels			Harcèlement et abus sexuels	Pas de traitement inhumain	
Droits des femmes				X		

Sources : Wick, 2005, FLA, 2008, CVP, 2008, FWF, 2008, WRC, 2008, ETI, 2008, SA8000, 2008.

2.4.3.5. Type de vérification

Enfin, le dernier critère très important à évaluer est le type de vérification. En effet, comme le soulignent plusieurs auteurs, le type de vérification associé à un code de conduite a une importance considérable sur la crédibilité de la démarche. Plus le vérificateur est indépendant et externe à l'entreprise, plus la certification sera crédible souligne Gendron (2006). On reconnaît trois types de vérification (Audet et al, 2004). Dans le premier cas, l'entreprise vérifie elle-même le respect de ses engagements, il s'agit de l'autovérification. C'est souvent le cas des codes de conduite d'entreprise tels que le Code de conduite de Levi's ou de GAP. Ce type de vérification est le moins engageant. Dans le deuxième cas, la vérification est indépendante et elle est effectuée par des organismes de vérification professionnels, le plus souvent agréés selon la norme ISO65 comme c'est le cas du commerce équitable et de la norme SA8000. Ce mode de vérification est reconnu pour être le plus crédible. Dans le troisième cas, les vérifications sont effectuées par des associations locales (groupes de syndicats, O.N.G. locales) issues du terrain ou encore par les promoteurs de la norme, c'est ce que nous appelons l'hétéro-vérification (Audet et al, 2004). En regardant les modes de vérification des six initiatives, on remarque qu'elles utilisent toutes l'auto-évaluation comme première approche à laquelle elles jumellent d'autres méthodes de vérification. Le SA8000 est la seule initiative à compléter l'auto-évaluation uniquement avec la vérification indépendante. Toutes les autres ajoutent à l'auto-évaluation l'hétérovérification. Le FLA et la FWF joignent également à ces deux méthodes la vérification indépendante d'une petite partie des chaînes d'approvisionnement, soit respectivement 5% et 10% des installations une fois par année pour le FLA et aux trois ans concernant la FWF.

Les nombreuses études effectuées par les O.N.G. (MSN, CVP) et certaines organisations telles que l'ETI soulignent que dans le secteur textile, la vérification indépendante n'est pas garante de succès. Au contraire, elle est plutôt considérée comme un type de vérification qui permet aux entreprises de manipuler les employés enfin qu'ils cachent la vérité aux vérificateurs lors des entrevues et permet également à l'entreprise de tenir de faux registres concernant les contrats des employés et les modes paiements (Wick, 2005; CVP, 2005; O'Rourke, 2003; MSN 2006; Barrientos, 2006). Les expériences de terrain soulignent en revanche que l'hétéro-vérification dans laquelle les organisations locales (O.N.G., syndicat)

sont intégrées sont porteuses de changement à plus long terme. D'une part, ces organisations travaillent à long terme avec les fournisseurs, ce qui leur permet de développer une relation de confiance avec les employés alors plus enclins à fournir les vraies informations sans peur de perdre leurs emplois. D'autre part, ces organisations, implantées dans les milieux, connaissent davantage les enjeux spécifiques à chaque région et à chaque fournisseur et cela leur permet de connaître la vraie situation dans chaque usine. Sans compter que ces organisations assurent généralement un suivi avec les fournisseurs et les usines de sous-traitance à l'extérieur des visites ponctuelles prévues par le système de vérification. Enfin, ce travail de collaboration permet un meilleur dialogue avec les dirigeants d'entreprises et puisqu'il est perçu comme une démarche d'amélioration continue, cela permet aux groupes locaux de mettre l'accent sur les problèmes les plus graves et récurrents tout en proposant des solutions adaptées à chaque organisation (CVP, 2005; Wick, 2005; Barrientos, 2006; O'Rourke, 2003). Nous pouvons donc conclure que les codes de conduite de la FWF, du WRC et de l'ETI sont reconnus pour effectuer leur vérification en étroite collaboration avec des organisations (O.N.G locales) (Wick, 2005).

Tableau 2.5: Les caractéristiques des codes de conduite utilisés dans les filières équitables

Code de conduite	Promoteurs			Objet	Nature		Vérification			Référence normative	Membres
	Entr	ONG	Gouv		Procédural	Subs	Indépendante	Extérieur	Auto Évaluation		
FLA				Chaîne			5% de la chaîne tous les ans	Vérification annuelle ONG locales	100% de la chaîne sur une période de deux ans	OIT	16 compagnies 191 collèges et universités 33 ONG
WRC				Chaîne				Surveillance aléatoire; études; surveillance par ONG locales		OIT	143 Collèges/Universités
CVP				Chaîne			Code volontaire sans structure légale			OIT DUDH	
FWF				Chaîne			10% tous les trois ans	Organisations partenaires dans les pays du Sud	100% de la chaîne sur trois ans	OIT DUDH	39 compagnies 2 associations de travail, 2 organisations syndicales, 3 ONG
ETI				Chaîne			Projet expérimental en coopération avec les ONG locales			OIT	34 compagnies 16 ONG 4 groupes de syndicat
SA8000				Usines			100% de la chaîne			OIT	881 installations

Ent : Entreprise; Gouv : Gouvernement ; Subs : Substantiel ; Auto : DUDH Déclaration Universelle sur le droits de l'homme.

Comme nous venons de le constater, tous les codes de conduite utilisés dans le cadre des filières équitables sont similaires et répondent à des exigences très strictes. Ils sont tous le résultat de compromis entre différents acteurs, font tous référence à des normes reconnues internationalement et incluent tous les principes de base de l'OIT dans leur norme. De plus, ils exigent tous l'atteinte d'objectifs clairs et aucun d'entre eux ne repose exclusivement sur l'auto vérification. Il est toutefois utile de résumer les distinctions que nous avons notées. D'abord, le code de conduite de la CVP, n'est pas fonctionnel. C'est-à-dire qu'aucune organisation ne peut en être membre ou accréditée. Ce code de conduite existe à titre de référence et il doit être intégré à un système de vérification afin d'être opérationnel. Deuxièmement, on peut souligner que la démarche du FLA est moins exigeante à plusieurs égards. D'une part, elle n'inclut pas de syndicat dans sa structure politique. D'autre part, elle exclut de ses démarches tous les sous-contractants travaillant pendant moins de six mois sur une période de deux ans avec un fournisseur. Cela laisse un jeu énorme aux fournisseurs qui peuvent conserver une partie de leurs activités à l'extérieur du contrôle. Aussi, au niveau de son contenu, nous avons vu que le FLA n'exige pas de salaire vital, mais seulement un salaire légal. Or, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, dans plusieurs pays, notamment au Bangladesh, le salaire minimum légal n'est pas suffisant pour couvrir les besoins vitaux des travailleurs (CVP, 2006). De plus, le FLA accepte que les ouvriers textiles travaillent plus de 60 heures par semaine en période de pointe.

Nous retiendrons également que la certification du SA8000, en s'adressant aux fournisseurs, déresponsabilise les marques et les grands distributeurs quant aux conditions de travail des ouvriers du Sud. Cela semble en contradiction avec l'un des principaux objectifs du commerce équitable qui consiste à vouloir changer les règles du marché conventionnel et redonner plus d'autonomie aux populations du Sud. Également, les expériences cumulées dans le secteur textile tendent à démontrer que le mode de vérification indépendant du SA8000 est moins bien adapté à la complexité et la mobilité de ce secteur. Pour toutes ces raisons, nous concluons que la certification du SA8000 est celle qui s'éloigne le plus de la philosophie du commerce équitable et que le code de conduite du FLA est le moins exigeant. À l'inverse, la relation étroite qu'ont développée la WRC, la FWF et l'ETI avec les organisations locales est plus garante d'amélioration à long terme. De plus, cette relation

basée sur la confiance et le dialogue est plus en phase avec les objectifs du commerce équitable et semble plus susceptible de développer les capacités des travailleurs et de leurs organisations.

Cette section sur les codes de conduite nous a permis de confirmer leur intérêt pour faire respecter les droits humains fondamentaux dans le secteur industriel de la filière textile. Ils couvrent toutes les violations des droits humains que nous avons identifiées au premier chapitre de ce mémoire : les bas salaires, les heures de travail excessives, le travail des enfants, l'insécurité due à l'absence de contrat, l'environnement de travail insalubre et non sécuritaire, l'interdiction de se syndiquer et les mises à pied injustifiées. Nous avons également découvert que certains codes de conduite sont plus susceptibles que d'autres de provoquer des changements durables et cela repose sur le fait qu'ils travaillent en étroite collaboration avec des organisations locales. En ce sens, nous concluons que le code de conduite SA8000 est celui dont le potentiel est le plus limité quant aux changements à long terme alors que ceux du WRC, de la FWF et de l'ETI sont les initiatives les plus intéressantes en termes de transformation sociale. Nous retiendrons également que les codes de conduite que nous avons étudiés n'offrent aucune solution quant aux impacts environnementaux de l'industrie textile. Ils n'excluent aucune norme concernant le rejet des eaux usées, le déversement des déchets ou les techniques de transformation.

En résumé, si nous reprenons les éléments que nous avons exposés dans les trois sections précédentes, soit la section sur l'agriculture biologique, celle sur le commerce équitable et celle sur les codes de conduite, nous constatons qu'à l'aide de ces trois initiatives, tous les problèmes rencontrés dans la filière textile trouvent une nouvelle source de régulation potentielle. Premièrement, l'agriculture biologique permet d'éviter l'utilisation massive de produits chimiques et l'utilisation d'OGM, ce qui a pour effet de réduire l'impact environnemental de la culture du coton sur la faune, la flore et la santé des producteurs. Cela permet également de prévenir tous les problèmes liés à l'utilisation de semences OGM, notamment ceux liés à l'endettement.

Deuxièmement, la certification biologique pour la transformation des produits textiles GOTS permet d'éviter l'utilisation de produits toxiques pour la transformation et la teinture des tissus réduisant les effets dévastateurs du rejet des eaux usées sur l'eau potable et la fertilité

des terres avoisinantes. De plus, la certification GOTS permet de minimiser les problèmes de santé liés à l'utilisation de produits hautement toxiques dans le secteur de la teinture.

Troisièmement, le commerce équitable représente une solution pour tous les enjeux reliés à l'iniquité dans les échanges Nord/Sud et plus précisément les problèmes reliés aux types d'échanges commerciaux encouragés par les politiques de libre-échange. Conséquemment, le commerce équitable doit être envisagé comme une alternative permettant de régler, à la pièce, le problème de la chute et de l'instabilité des prix de même que celui de la précarité des producteurs puisqu'il permet à ces derniers de recevoir un prix permettant de couvrir leurs frais de production et de « vivre dignement ». Également, le projet de développement social du commerce équitable et ses critères visant l'autonomisation des producteurs peuvent possiblement donner plus de pouvoir aux producteurs.

Quatrièmement, les codes de conduite nous apparaissent comme une solution adaptée aux problèmes de violation des droits humains rencontrés dans le secteur de l'industrie textile et ils se présentent comme une source de régulation là où l'État n'a plus la capacité d'agir. Nous croyons également que l'ensemble de ces certifications (biologique, équitable, code de conduite) peuvent modifier le type de relation (coordination) entre les différents secteurs de la filière textile car leur mise en œuvre et leur système de vérification modifie la nature des informations échangées entre les différents maillons de la chaîne. Puisque ce nouveau type d'information est plus complexe et spécifique (ou moins codifiable) nous pensons que l'adoption des certifications peut modifier la structure de gouvernance des chaînes d'approvisionnement textile afin d'évoluer vers un modèle plus près du « producers-driven chain », ce qui permettrait aux producteurs et aux travailleurs d'améliorer leur position vis-à-vis des autres acteurs de la chaîne. De plus, on pourrait croire que cela aura un effet positif sur la distribution de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement textile contribuant à augmenter les revenus des producteurs et des ouvriers. Nous souhaitons également préciser qu'à plusieurs égards, les objectifs des trois initiatives étudiées se recourent, mais aucune de ces initiatives ne permet à elle seule de couvrir l'ensemble des problèmes rencontrés dans le secteur du coton. Comme le démontre la figure 2.6, **en théorie**, l'addition de la certification de l'agriculture biologique (incluant GOTS) et du commerce équitable de FLO ou d'Oxfam Magasin du Monde et de leur code de conduite respectif

devraient permettre la production d'un vêtement respectueux de l'homme et de l'environnement.

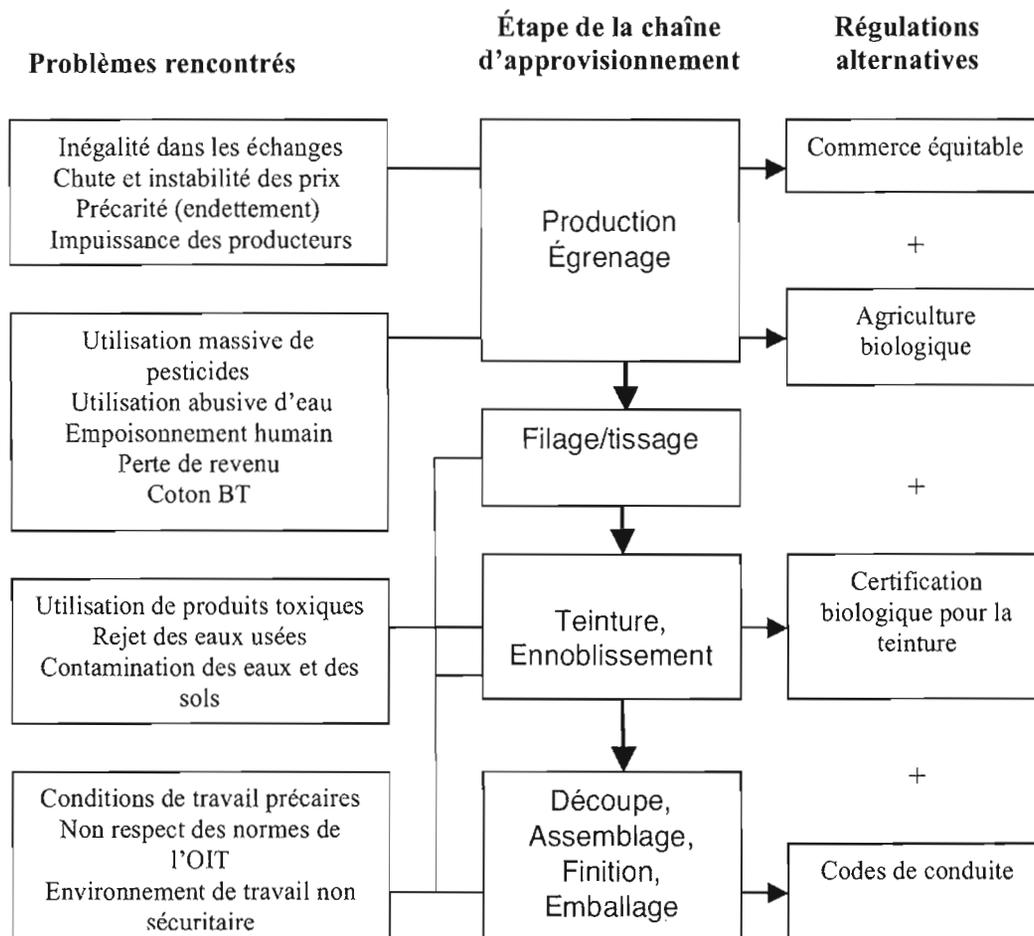


Figure 2.6: La chaîne d'approvisionnement textile : problèmes et alternatives

Cependant, des études réalisées par des chercheurs dans le secteur du commerce équitable, de l'agriculture biologique et des codes de conduite soulignent le fait que dans la pratique, le potentiel de transformation de ces trois initiatives rencontre certaines limites. Nous croyons que cette situation vaut la peine que nous nous y attardons puisque cela peut modifier l'effet escompté des certifications comme mode de régulation alternatif de la crise « globale » du coton. Dans la prochaine section, nous nous intéressons donc aux limites des certifications

telles qu'elles ont été identifiées par certains chercheurs, après quoi nous serons en mesure de conclure ce chapitre et de poser nos questions de recherche.

2.6 Les limites des certifications sociales et environnementales

Dans cette dernière section, nous voulons souligner quelques limites des certifications biologique, équitable et des codes de conduite. Nous avons regroupé sous deux grands thèmes les éléments que nous exposons, soit les limites d'un système basé sur la consommation au Nord et les limites des certifications quant à leur accessibilité, leur équité et à la participation des producteurs et travailleurs.

2.6.1 Limites d'un système basé sur la consommation au Nord

L'un des objectifs du commerce équitable est de favoriser le changement des règles du commerce international en travaillant au niveau politique. Or, selon Diaz Pedregal, cet objectif ne peut se réaliser puisque le commerce équitable ne parvient pas à remettre en cause les rapports de force entre pays du Nord et pays du Sud et cela l'empêche d'éradiquer les mécanismes de formation des inégalités au niveau international. Selon l'auteure, la question de la dépendance et du pouvoir est insuffisamment prise en compte par les acteurs du commerce équitable. Le commerce équitable est soumis à la loi de l'offre et de la demande et puisque l'offre est toujours supérieure à la demande, « le rapport de force reste du côté des acheteurs du Nord » (Diaz Pedregal, 2006, p. 13).

Également, souligne Bisailon (2008), dans certains cas, le commerce équitable a favorisé le développement de cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières. D'une part, cette situation compromet grandement la sécurité alimentaire des petits producteurs et de leurs familles¹¹¹. D'autre part, Bisailon souligne une incohérence du mouvement qui d'un côté veut changer les règles du marché et améliorer les conditions de vie des producteurs et de l'autre, pour y arriver, utilise un moyen largement décrié pour son effet à confiner les pays du

¹¹¹ L'un des meilleurs exemples dans ce domaine est celui de l'exportation du quinoa biologique et équitable de la Bolivie et du Pérou. Cette céréale, très nutritive, constitue la base de l'alimentation des populations andines. Or, la popularité de cette graine au Nord a incité les producteurs équitables et biologiques du Sud à augmenter leur production de quinoa et à vendre la totalité de leur récolte. Conséquemment, ils ont remplacé leur consommation quotidienne de quinoa par des pâtes alimentaires. Toutefois, les éléments nutritifs des pâtes sont loin d'égaliser ceux que l'on retrouve dans le quinoa (Gendron et al, 2009).

Sud dans un état de dépendance vis-à-vis du Nord : la spécialisation primaire (Bisaillon, 2008 p. 62). Blouin et Penner (2005) partagent également ce point de vue et ils ajoutent « que le commerce équitable perpétue la dépendance des pays en développement aux produits d'exportation traditionnels et il encourage les communautés du Sud à se concentrer sur la production de biens de faible valeur ajoutée » (Blouin et Penner, 2005 p. 46). Effectivement, aujourd'hui, l'essentiel des ventes des produits équitables repose sur l'exportation de produits alimentaires peu transformés du Sud qui représentent 96% des ventes de la filière labellisée et 85% de l'ensemble des ventes du commerce équitable (Raynolds et Long, 2007). Murudian et Pelupessy appuient l'idée que l'agriculture biologique et le commerce équitable a pour effet de créer un nouveau lien de dépendance du Sud envers le Nord et soulignent également que le commerce équitable subventionne une production inefficace contribuant à la crise dans le secteur du café.

La dépendance du commerce équitable et de l'agriculture biologique à la demande des consommateurs du Nord suscite plusieurs commentaires. D'abord, selon certains auteurs, l'achat de produits responsables atteindra bientôt son point de saturation. À titre d'exemple, Murudian et Pelupessy (2005) estiment que la part des ventes du café équitable sur le marché globale du café a atteint près de 3% et qu'il s'agit de son point de saturation. Les auteurs expliquent que cela est dû au fait qu'il existe un grand écart entre la bonne intention des consommateurs et l'acte d'achat. Également, selon Renard (2005), le fait que les ventes du commerce équitable et de l'agriculture biologique reposent sur la demande des consommateurs a pour conséquence de placer l'emphase sur les besoins de ces derniers plutôt que sur les besoins des producteurs du Sud (Renard, 2005. p. 421). Selon l'auteur, cette situation explique en partie pourquoi certaines normes inscrites dans les cahiers de charges respectifs des certifications équitables et biologiques sont parfois inadaptées à la situation des producteurs. Dans la même veine, Raynolds et Wilkinson (2007) soulignent que l'institutionnalisation et la standardisation des processus de certification du commerce équitable et de l'agriculture biologique ont eu pour effet de faire perdre toute flexibilité et souplesse aux systèmes de vérification en plus de diminuer les valeurs véhiculées par le mouvement :

A second related problem is that the bureaucratic industrial standards and monitoring procedure involved in certification may undermine the values NGO sponsors seek to promote. Again these problems are clearly evident in organic certification, where complex ecological concern may be reduced to input bans and ecosystem monitoring may resemble a uniform audit (Raynolds et Wilkinson, 2007 p. 42).

À l'instar de Murudian et Pelepessy (2005), nous croyons que cette absence de flexibilité des organisations de certifications et des gouvernements qui légifèrent dans le domaine de la certification biologique est l'une des principales causes du manque de reconnaissance des différents systèmes de certifications biologiques au niveau international. Comme nous l'avons vu plus tôt dans ce chapitre, cela a pour effet d'obliger les producteurs qui désirent exporter vers différents marchés à multiplier les certifications augmentant les coûts et la difficulté des démarches administratives liés aux processus de vérification.

Outre ces limites, plusieurs auteurs rappellent l'importance de ne pas considérer les certifications sociales et environnementales comme des alternatives pouvant se substituer à la régulation des États, mais plutôt comme des alternatives complémentaires à cette régulation. Diaz Pedregal exprime bien les limites de l'action des consommateurs responsables : « En dépit de leur aspiration à davantage de justice sociale, les consommateurs occidentaux capables financièrement d'acheter des produits du commerce équitable ne pourront à eux seuls changer le rapport de force économique, sociale, politique et symbolique entre pays producteurs et pays consommateurs » (Diaz Pedregal, 2006 p. 12). Latouche (2003) partage cette idée et insiste sur le fait qu'en permettant aux consommateurs de trouver des solutions individuelles, moins de pressions sont faites pour qu'une action gouvernementale, qui pourrait se traduire en normes et règles générales pour tous, soit menée, et la responsabilité du citoyen ne fait qu'augmenter. Cary (2001) illustre bien le propos de Latouche lorsqu'il mentionne que les certifications, loin de favoriser une dynamique de développement global, crée des îlots régionaux de prospérité plutôt qu'une vraie dynamique de développement local (Cary, 2001, p. 92-96).

2.6.2 Accessibilité, participation et équité

Parfois, les objectifs des certifications et la réalité vécue sur le terrain semblent s'éloigner l'un de l'autre, voire se contredire, et c'est ce que nous cherchons à souligner dans les lignes qui suivent. Le commerce équitable se définit comme étant une initiative destinée aux

producteurs et travailleurs marginalisés du Sud de la planète. Pourtant, de nombreux auteurs dénoncent le fait que seules les organisations déjà bien organisées y ont accès (Lemay, 2007; Bisailon, 2008; Renard, 2005). D'une part, l'exigence minimale selon laquelle les producteurs doivent rencontrer des normes strictes de qualité afin d'exporter empêche les petits producteurs marginalisés de pénétrer dans le système. Ces derniers n'ont ni l'expérience, ni la formation, ni les fonds nécessaires afin d'atteindre cette qualité. D'autre part, le fait que les producteurs doivent démontrer leur capacité à exporter afin d'entrer dans le système du commerce équitable est un second facteur limitant. Seules les organisations bien organisées et structurées peuvent rencontrer cette exigence. Bref, comme le souligne Diaz Pedregal (2006), les organisations de producteurs les plus solides et les plus productives capteront plus facilement les parts de marché que les autres puisqu'il est moins contraignant pour les importateurs de traiter de forts volumes d'achat avec des organisations fiables, que de risquer des délais de livraison non prévus ou une qualité irrégulière de produit avec des fournisseurs moins organisés (Diaz Pedregal, 2006, p.7). Un troisième facteur limitant l'accessibilité des petits producteurs marginalisés au commerce équitable et à l'agriculture biologique est le coût trop élevé des certifications (Raynolds et Wilkinson, 2007; Murudian et Pelupessy, 2005). Dans le cas de la filière textile, la même réflexion peut se poser quant aux coûts liés à l'adoption de codes de conduite par les fournisseurs du Sud.

Par ailleurs, le fait que l'offre de produits équitables et biologiques dépasse largement la demande limite le nombre de producteurs pouvant bénéficier de ces certifications. Pour Murudian et Pelupessy (2005) cela est la plus grande limite des certifications et cela crée un écart considérable entre le potentiel de ces systèmes de régulation volontaire et leurs impacts réels. Par ailleurs, le fait que l'offre excède la demande exacerbe les limites à l'entrée en plus d'éveiller un esprit de compétition entre les organisations de producteurs (Renard, 2005; Diaz Pedregal, 2006) et en leur sein (Getz et Shreck, 2006). À titre d'exemple, dans le cas du café, Renard (2005) souligne que les organisations au Mexique se livrent une compétition féroce afin d'obtenir les contrats avec les importateurs équitables. Cette situation, une fois de plus, met l'accent sur la qualité du produit comme critère de sélection. À ce propos Getz et Shreck (2006) mentionnent que le commerce équitable contribue parfois à creuser les inégalités socio-économiques dans les organisations de producteurs :

As the supply of banana always far exceeded the demand, farmers who were able to deliver higher quality fruit were given priority and permitted to sell more boxes each harvest period. The income they received from their consistent sales in turn enabled them to invest the resources needed to deliver the better quality fruit. By contrast, the poorest farmers tended to have lower quality bananas, which prevented them from doing direct benefit from Fair Trade and kept them stuck on what might be described as a quality treadmill (Getz et Shreck, 2006, p.499)

Comme l'expliquent les auteurs, la capacité à produire une banane de qualité est devenue le premier critère pour vendre des bananes équitables. Plutôt que d'aider les plus petits producteurs de cette coopérative, l'arrivée du commerce équitable a contribué à les maintenir dans une situation socio-économique inférieure. Ainsi, des 250 membres de la coopérative, seuls 50 vendent leurs bananes sur le marché équitable alors que tous les autres sont contraints de les écouler dans le marché conventionnel (Getz et Shreck, 2006).

La tension inter-villages provoquée par l'arrivée du commerce équitable est un phénomène qui est également observé dans le secteur de l'agriculture biologique. En effet, Mutersbaugh (2002) souligne que le système de vérification biologique pour le café a court-circuité le système de gouvernance locale déjà en place et a créé de nouvelles tensions entre les villages. Getz et Shreck (2006), après avoir étudié des coopératives de tomates et de fines herbes biologiques au Mexique, arrivent à une conclusion similaire: devenir membres de la coopérative est une position très prisée et cela a engendré beaucoup d'inégalités socio-économiques et une culture de la surveillance qui n'existait pas avant. Dans le même ordre d'idées, après avoir étudié l'implantation des codes de conduite dans le secteur textile en Inde, O'Rourke (2003) souligne que cela a complètement supplanté les efforts locaux d'organisation syndicale (O'Rourke, 2003). Le fait que l'imposition des méthodes de vérification par les agences du Nord altère les pratiques traditionnelles de gouvernance locales est noté par plusieurs auteurs. En effet, Murudian et Pelupessy arrivent également à cette conclusion après avoir étudié l'impact de la certification biologique et équitable dans le secteur du café. Ils concluent d'ailleurs qu'il s'agit du plus grand défi que traverse le mouvement de la régulation alternative (Murudian et Pelupessy, 2005).

Une autre limite identifiée par quelques auteurs est la participation des producteurs et travailleurs aux initiatives supposées améliorer leur qualité de vie. L'étude de cas réalisée en République Dominicaine par Shreck (2002) démontre que peu de producteurs « équitables »

participaient vraiment au processus de décision. D'ailleurs, lors des entrevues, très peu d'entre eux se sont identifiés au projet équitable alors qu'ils en faisaient tous partie et seulement quelques uns ont été capables d'identifier le nom de leur coopérative (p. 497-498). Cette situation a également été remarquée par Johnson (1998) concernant le café équitable au Mexique. Pourtant, le commerce équitable se définit comme un partenariat commercial dans lequel la participation et l'organisation démocratique des producteurs sont centrales. Des conclusions similaires ont été publiées par Barrientos (2006) concernant la mise en œuvre des codes de conduite de l'ETI en Inde. Selon l'auteur, de tous les employés questionnés, seuls ceux appartenant aux ressources humaines savaient que l'entreprise appliquait un code de conduite particulier (Barrientos, 2006). Dans de telles circonstances, les producteurs et travailleurs peuvent difficilement utiliser les certifications comme outils de pression pour améliorer leurs conditions de travail.

Les situations décrites ci-haut nous amènent à nous questionner sur la place des producteurs et des travailleurs dans les systèmes de régulation alternative. Comme nous l'avons vu auparavant, ces certifications sont définies par des acteurs du Nord et doivent être vendues sur les marchés du Nord. Si à l'origine du mouvement biologique et équitable, les producteurs avaient une place centrale, aujourd'hui, ce sont les agences de certification et les gouvernements (dans le cas de l'agriculture biologique) qui définissent la « qualité équitable et biologique ». Ils décident également qui fera partie de ce système et quels produits seront certifiés (Renard, 2005 p. 421). À ce propos, Renard (2005) mentionne que FLO a perdu le contact avec les initiatives nationales (Transfair, Max Havelaar) et les coopératives de producteurs. Selon l'auteure, cela lui a valu les reproches de la part des producteurs : « Les organisations de commerce équitable ont maintenant l'impression que les organes de régulation du commerce équitable sont davantage guidés par des considérations commerciales plutôt que de solidarité et ils agissent contre eux plutôt qu'avec eux » (Renard, 2005, p. 425). Bref, les producteurs ont perdu leur pouvoir et leur place centrale dans le système du commerce équitable. Toujours selon Renard (2005), une contradiction apparaît lorsqu'un système créé pour aider des petits producteurs leur demande de payer pour leur certification.

Dans l'agriculture biologique, l'arrivée depuis 2004 de la réglementation sur l'obligation d'utiliser des semences biologiques enregistrées démontre également que le mouvement s'éloigne des intérêts des petits producteurs pour se rapprocher de celles des compagnies semencières. Particulièrement agressive en Europe, cette loi exige des agriculteurs qu'ils utilisent des semences biologiques enregistrées sur les listes contrôlées par les États afin d'être certifiés par une organisation accréditée de l'Union Européenne. Or, sur ces listes ne figurent que des semences biologiques provenant de grandes compagnies semencières et adaptées aux conditions climatiques du Nord. D'une part, ces semences sont plus dispendieuses que celles échangées sur les marchés locaux ou régionaux du Sud. D'autre part, les agriculteurs se retrouvent souvent dans l'obligation d'utiliser ces semences alors qu'elles ne sont pas adaptées à leur type de sol. Comme le souligne GRAIN (2008), « ce type de lois sur les semences, combinées avec les standards biologiques qui sont mis en place, ferment la porte à toute possibilité légale de certification biologique pour les productions issues de semences paysannes » (GRAIN, 2008, p. 7).

Le thème du prix « équitable » est un sujet abordé par plusieurs auteurs. Suite à une étude réalisée au Chiapas sur le café équitable, Bisailon (2008) conclut que le prix équitable du café permet à peine de couvrir les frais de production des caféiculteurs. L'auteure souligne également que la hausse du prix est conséquente à la hausse de la qualité du produit et conclut qu'il ne s'agit dans les faits que de payer plus cher pour un produit de meilleure qualité. Murudian et Pelupessy (2005) poursuivent cette idée et expliquent que pour demander plus d'argent aux consommateurs, la qualité du produit doit être élevée sans quoi les consommateurs n'achèteront pas de produits équitables ou biologiques. À l'instar de Bisailon (2008), ils concluent que le prix minimum garanti du commerce équitable permet seulement de couvrir les frais de production et les efforts supplémentaires réalisés par les caféiculteurs pour la production d'un café de qualité. Murudian et Pelupessy (2005) dénoncent également le fait que la prime biologique ne cesse de s'éroder et elle permet difficilement de couvrir les frais de transition de la culture conventionnelle à la culture biologique.

Quant à l'impact des certifications sur les chaînes d'approvisionnement et plus particulièrement sur la répartition de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la

chaîne, deux études réalisées dans le secteur du café concluent qu'il y a peu de différences entre les chaînes d'approvisionnement conventionnelles et les chaînes équitables (Hervieux, 2008; Murudian et Pelupessy, 2005). En fait, comme l'expliquent ces deux études, ce qui change c'est le revenu total de la chaîne, c'est-à-dire que l'argent supplémentaire demandé aux consommateurs est versé aux producteurs, alors qu'entre ces deux segments, la distribution de la valeur ajoutée ne change pas. C'est pourquoi Murudian et Pelupessy (2005) mettent en doute la capacité du commerce équitable à corriger les distorsions du marché et à renverser le pouvoir asymétrique des chaînes d'approvisionnement :

These is no significant difference between Fair Trade and conventional chains in regard to the distribution of income between the segments in producing and consuming countries. One of the explicit goals of Fair Trade advocate is to correct market distortions (Winnert & Oram, 2002). Nevertheless, both the concessions required by the mainstreaming process and the apparent inability to revert current power asymmetries in the coffee chain question the capacity of the scheme to meet this objective. Basically what Fair Trade system does is to enlarge the total income size of the chain, by the means of asking a price premium to consumers (Murudian et Pelupessy, 2005, p. 2033-2034).

Nous terminons en soulignant l'inéquation existant entre les facteurs qui incitent les producteurs du Sud à participer au mouvement de régulation alternatif et les revendications de ces mêmes mouvements. À titre d'exemple, après avoir étudié quatre coopératives de café biologique, Beaucage (2000) souligne que les producteurs ne participent pas à ces initiatives afin de contribuer à la construction d'un espace de résistance, mais seulement sur la base d'un calcul coûts/bénéfices (Beaucage, 2000). Comme Beaucage, plusieurs auteurs soulignent que les producteurs ne partagent pas forcément la vision qu'ont les organisations au Nord de leur mouvement. Ils intègrent les réseaux pour des raisons similaires à celle de la voie conventionnelle (Lemay, 2007). Dans le même sens, en parlant des producteurs de bananes équitables de la République Dominicaine, Shreck (2002) mentionne que les producteurs équitables connaissent en fait très peu le commerce équitable et l'associent aux autres projets de développement ou d'aide desquelles ils ont bénéficié dans le passé. Johnson (1998), quant à lui, souligne « que les initiatives de commerce équitable constituent un appui aux organisations de petits producteurs ruraux, surtout lorsqu'elles sont au début de leur existence ou lorsqu'elles doivent faire face à un marché déprimé » (Johnson, 1998, p. 31).

Ainsi, poursuit l'auteur, le commerce équitable est une réponse efficace en temps de crise mais il ne parvient pas à changer le rapport de forces au sein du commerce.

Bien que cette revue de littérature sur les limites des certifications sociales et environnementales comme outil de régulation alternatif ne soit pas exhaustive, elle démontre qu'il existe un écart entre le potentiel de régulation des certifications et leurs bénéfices réels sur le terrain. Cela souligne l'importance d'inclure dans une étude portant sur l'impact des modes de régulation alternatifs une partie terrain dans laquelle l'opérationnalisation des certifications et leurs impacts sont analysés.

Conclusion

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous avons présenté tous les facteurs de crise qui bouleversent la filière cotonnière, de la production du coton à la mise en boîte des vêtements. D'abord, la crise de surproduction affecte à la baisse les cours de la matière première et cela a pour conséquence d'accroître la pauvreté dans les pays producteurs de coton. Nous avons également démontré que la culture du coton était parmi la plus dommageable pour l'environnement puisqu'elle utilise une quantité d'eau et de pesticides importante. À la suite de quoi nous avons souligné que l'utilisation de ces pesticides, en plus de nuire à la faune et à la flore, compromet la santé et les revenus des cotonculteurs. Nous avons ensuite prouvé que le coton OGM s'est révélé être un échec pour des milliers de petits producteurs en plus d'être une menace pour la biodiversité et la souveraineté agricole de certains pays. Enfin, en exposant le cas de l'Inde nous avons démontré la gravité de la situation lorsque tous les facteurs de crise convergent vers une même cible. Par la suite, nous avons établi à l'aide de plusieurs exemples que la crise des ateliers de misère (*sweatshop crisis*) est toujours d'actualité dans le secteur de l'industrie textile et que cette situation est, en grande partie, due à la structure de gouvernance des chaînes d'approvisionnement textile. Après avoir démontré que les problèmes rencontrés tout au long de la chaîne d'approvisionnement textile étaient dus à un manque de régulation, nous nous sommes intéressées à des nouvelles méthodes de régulation alternative portées par le mouvement de la consommation responsable comme source de solution pour la crise « globale » du coton, il s'agit des certifications, des labels et des codes de conduites.

Dans ce chapitre, nous avons étudié en profondeur trois initiatives de la consommation responsable, soit l'agriculture biologique, le commerce équitable et les codes de conduite, car elles nous semblaient particulièrement intéressantes pour atténuer les impacts de la crise du coton et améliorer les conditions de vie des producteurs et des travailleurs de ce secteur. Après avoir présenté chacune de ces initiatives, nous avons démontré leur potentiel respectif en regard des problèmes identifiés tout au long de la filière textile. En résumé, l'agriculture biologique se présente comme une solution pour tous les problèmes liés aux impacts environnementaux (incluant les OGM) et sur la santé des producteurs. Le commerce équitable est tout indiqué pour les problèmes d'injustice dans les échanges et ceux liés aux revenus des producteurs et des travailleurs. Les codes de conduite quant à eux permettent de faire respecter les droits humains fondamentaux dans le secteur de l'industrie textile. De plus, ces initiatives peuvent modifier la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile puisque leur mise en œuvre exige un minimum de coordination entre les segments de la chaîne et beaucoup de transparence. En présentant une brève revue de littérature sur les limites des certifications sociales et environnementales, nous avons démontré qu'il y avait une différence entre leur potentiel « théorique » de transformation et la situation vécue sur le terrain. C'est pourquoi dans ce mémoire, nous nous intéressons aux certifications sociales et environnementales comme nouvelle forme de régulation pour la chaîne d'approvisionnement textile. Plus précisément, nous souhaitons comprendre quels sont les impacts des certifications sur les problèmes rencontrés tout au long de la chaîne d'approvisionnement textile et sur les producteurs et les travailleurs de ce secteur. Nos questions de recherche vont comme suit :

Question principale : La filière biologique et équitable au Sud permet-elle d'améliorer les conditions de vie des collectivités ?

Première sous-question : Les certifications biologiques et équitables permettent-elles d'atténuer les impacts de la crise « globale » du coton ?

Deuxième sous-question : La filière biologique et équitable permet-elle de modifier la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile ?

Troisième sous-question : Les certifications biologiques et équitables contribuent-elles à l'autonomisation des collectivités du Sud ?

Dans le prochain chapitre, nous verrons l'approche méthodologique que nous privilégions dans ce mémoire pour répondre à nos questions de recherche.

CHAPITRE III

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le présent chapitre, nous présentons la méthodologie suivie dans le cadre de notre recherche. Nous rappellerons dans un premier temps nos questions de recherche. À la suite de quoi nous présenterons notre approche épistémologique et notre stratégie générale de recherche, c'est-à-dire l'étude de cas. Ensuite, nous exposerons notre stratégie de collecte de données basée sur l'observation participante, les entrevues semi-dirigées et la collecte documentaire, ainsi que la façon dont nous avons envisagé d'analyser le corpus de nos données. Enfin, en troisième partie, nous ferons état de nos données, de leur analyse et des limites rencontrées sur le terrain. Ce chapitre de méthodologie est largement inspiré de la méthodologie suggérée dans le cadre du projet « Commerce équitable et développement durable » mené par la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable (CRSDD) et plus particulièrement par l'application qu'en a faite Bisailon (2008).

3.1 Stratégie générale de recherche

3.1.1 Rappel des questions de recherche

Dans notre premier chapitre, nous avons souligné les éléments ayant contribué à la crise du coton et à la crise dans le secteur manufacturé de même que leurs impacts pour l'environnement et les populations du Sud. Dans un premier temps, nous avons vu que la crise dans le secteur de la production, caractérisée par la baisse drastique des cours et son instabilité, était liée à un problème de surproduction lié à la fois à la concurrence des fibres synthétiques, à l'augmentation du rendement grâce au développement technologique et aux subventions à l'exportation que certains pays accordent à leurs producteurs de coton. Nous avons également souligné l'importance de prendre en compte d'autres facteurs permettant d'expliquer la précarité financière et sociale de millions de petits producteurs de coton à travers le monde. Parmi ceux-ci, figurent les besoins hydriques importants de la culture

cotonnière et l'utilisation intensive d'intrants chimiques, deux éléments qui affectent considérablement la situation économique des producteurs, leur santé et celle de leur environnement. Lorsqu'à cette situation s'ajoutent l'utilisation de semences OGM onéreuses et non adaptées à la région, la perte partielle ou totale d'une récolte, la présence d'usuriers locaux appliquant des taux d'intérêts pouvant atteindre 50% et l'absence de soutien étatique, les petits producteurs se retrouvent dans des situations d'endettement sans issue. Comme nous l'avons démontré dans le chapitre I, cette situation est fréquente chez les petits producteurs de coton en Inde.

Dans le secteur manufacturé, la situation n'est guère plus reluisante. La mondialisation de l'économie a restructuré le marché mondial du textile favorisant la concurrence entre pays et la montée en puissance des grands distributeurs et des marques. La convergence de ces deux événements a eu pour effet d'assouplir la réglementation sociale et environnementale au sein des pays souhaitant attirer les investisseurs étrangers et cela a exercé une pression supplémentaire sur les conditions de travail des ouvriers et sur l'environnement entourant les zones manufacturières.

Face aux limites (régulation étatique) et à l'impuissance (OMC) des méthodes de régulation traditionnelle à améliorer les conditions de vie des producteurs et des travailleurs de l'industrie textile nous nous intéressons au pouvoir des régulations alternatives, à savoir les certifications sociales et environnementales, à réaliser cette fonction. Nos questions de recherche découlent d'une question générale que nous nous posons en commençant ce travail à savoir : est-ce possible de produire un vêtement 100% durable (responsable), c'est-à-dire réalisé dans le respect complet de l'être humain et de l'environnement ? Suite à cette réflexion et à notre revue de littérature, nous avons décidé de nous concentrer sur deux aspects de la question. D'abord, est-ce que les certifications sociales et environnementales permettent aux populations du Sud d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs collectivités ? Cela sous-tend que ces certifications doivent diminuer, voire annuler les impacts de la crise du coton sur le plan social, économique et environnemental et ceci pour le secteur de la production et de la confection. Deuxièmement, lors de notre revue de littérature, il nous est clairement apparu que la concentration du pouvoir aux mains des distributeurs et marques dans les chaînes d'approvisionnement textile était à l'origine de nombreux problèmes vécus par les producteurs et les travailleurs. En ce sens, l'amélioration de leurs

conditions de vie dépend également de la capacité des certifications sociales et environnementales à redistribuer de façon plus équitable le pouvoir tout au long de la chaîne d'approvisionnement textile. Plus précisément, les certifications sociales et environnementales permettent-elles aux producteurs et aux travailleurs de l'industrie textile de bénéficier d'un plus grand pouvoir quant aux choix qui les concernent ? Une réponse valable et fiable à cette question exige d'adopter une démarche méthodologique rigoureuse que nous exposons dans les prochaines sections.

3.1.2 L'approche épistémologique

Comme le mentionnent Baumard et Ibert (1999), l'un des choix essentiels que le chercheur doit effectuer très tôt dans le processus de recherche est celui d'une approche adéquate à sa question de recherche. Plus précisément, les auteurs soulignent que le chercheur doit poursuivre une triple adéquation entre la finalité (question de recherche) l'approche (quantitative ou qualitative) et les données (Baumard et Ibert, 1999, p. 81). Dans le cadre de cette recherche, nous privilégions une approche qualitative.

Plusieurs facteurs ont contribué à ce choix. D'abord, l'approche qualitative est généralement privilégiée pour décrire des phénomènes sociaux complexes tels que les organisations et les entreprises puisqu'elle permet une vision holistique du phénomène à l'étude (Gagnon, 2005). Cette vision propre aux méthodes qualitatives permet des descriptions détaillées des situations et des événements, mais aussi d'acquérir une connaissance approfondie du comportement des acteurs qui y évoluent, des sentiments qu'ils éprouvent et des interactions qui les lient (Gagnon, 2005, p. 1-2). Pour Eisenhardt (1998) le chercheur qualitatif, en plus de s'intéresser aux relations entre les variables, veut savoir comment et pourquoi ces relations existent (Eisenhardt, 1998 *in* Gagnon, 2005, p.13). Cela rejoint également les propos de Baumard et Ibert (1999) selon lesquelles un chercheur qui accorde une priorité à la qualité des liens de causalité entre les variables optera pour une approche qualitative alors que celui qui s'intéresse davantage à la fréquence des événements étudiés et à la généralisation des résultats choisira une approche quantitative. Aussi, l'approche qualitative est reconnue pour offrir plus de souplesse dans la stratégie de recueil des données permettant de la sorte au chercheur de mieux s'adapter à la réalité du terrain.

Étant donné que dans cette recherche nous nous intéressons aux impacts des certifications sociales et environnementales sur les conditions de vie des producteurs et des travailleurs, l'approche qualitative est la plus appropriée. Cette approche nous permettra de mieux comprendre les changements vécus et perçus par ces derniers depuis qu'ils participent à une démarche de certification. De plus, une vision holistique nous semble essentielle pour comprendre notre problématique d'étude puisque plusieurs enjeux et facteurs influencent les conditions de vie des producteurs et travailleurs de l'industrie textile. De plus, étant donné que notre sujet d'étude est très complexe, nous avons choisi l'étude de cas comme stratégie de recherche. L'étude de cas est décrite par Gagnon comme étant la stratégie la plus à même de permettre « une compréhension profonde des phénomènes, des processus qui les composent et des acteurs qui en sont les parties prenantes (Gagnon, 2005 p. 2). Avant d'aborder ce thème, nous souhaitons préciser quelques éléments quant à notre approche épistémologique.

Dans cette recherche nous souscrivons à la perspective constructiviste selon laquelle la société n'est pas donnée comme le soutiennent les positivistes, mais construite par les relations que les individus établissent entre eux (Hagedorn, 1983 in Gagnon, 2005 p. 13). Selon cette perspective, le sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité est privilégié et la recherche s'inscrit dans une dynamique « de co-construction de sens qui s'établit entre les interlocuteurs : chercheurs et participants, les uns apprenant des autres et rendant possible l'élaboration d'un nouveau discours, à propos du phénomène étudié » (Savoie-Zajc, 2003 p. 293). Puisque nous nous intéressons aux changements vécus par les acteurs de la chaîne d'approvisionnement depuis qu'ils ont intégré une démarche de certification biologique et équitable, il nous apparaissait essentiel de souscrire à cette perspective. De plus, nous souhaitons ajouter que cette recherche est de type exploratoire, car notre étude de cas servira à décrire un phénomène peu étudié et cela principalement à cause de sa nouveauté.

3.1.3 L'étude de cas

Certains auteurs présentent l'étude de cas comme une méthode de recherche (Gagnon, 2005 p. 2), alors que d'autres s'entendent pour dire que l'étude de cas n'est pas une méthode en soi, mais plutôt une stratégie méthodologique faisant appel à plusieurs méthodes de collectes de données (Roy, 2003). Devant ce flou conceptuel, quelques auteurs préfèrent décrire les

utilisations possibles de l'étude de cas plutôt que de la définir. Après avoir recensé plusieurs ouvrages théoriques sur la question, Woodside et Wilson (2003) concluent que l'étude de cas « comme méthode de recherche est appropriée pour la description, l'explication, la prédiction et le contrôle de processus inhérents à divers phénomènes, que ces derniers soient individuels, de groupe ou d'une organisation » (Woodside et Wilson, 2003 in Gagnon, 2005 p. 2). Yin est probablement l'auteur qui offre la définition la plus éclairante de l'étude de cas. Selon ce dernier :

1. A case study is an empirical inquiry that
 - Investigates a contemporary phenomenon within its real-life context, especially when
 - The boundaries between phenomenon and context are not clearly evident (Yin, 2003, p. 13-14).

En d'autres mots, l'auteur stipule que le chercheur utilisera l'étude de cas lorsqu'il souhaite prendre en compte les conditions contextuelles d'un phénomène puisque ces derniers peuvent être pertinents pour la compréhension du phénomène étudié.

2. The case study inquiry
 - Copes with the technically distinctive situation in which there will be many more variables of interest than data point, and as on result
 - Relies on multiple sources of evidence, with data needing to converge in a triangulating fashion, and as another result
 - Benefits from the prior development of theoretical proposition to guide data collection and analysis (Idem).

En ce sens, Yin ne considère pas l'étude de cas comme une méthode ou une technique de collecte de données, mais plutôt comme une stratégie compréhensive de recherche (*comprehensive research strategy*) qui dicte à la fois le « design » de la recherche, les techniques de collectes de données et l'approche choisie pour l'analyse des données (Yin, 2003 p. 14). Dans le même ordre d'idée, Bardin (1996) souligne que la décision de recourir à l'étude de cas n'est pas seulement un choix méthodologique, il s'agit aussi du choix de la stratégie de recherche et de l'objet d'étude : en choisissant l'étude de cas, tout le design de l'étude met l'accent sur l'optimisation de la compréhension d'un phénomène plutôt que sur la généralisation des résultats (Bardin, 1996, in Gagnon, 2005 p. 13). Par conséquent, le choix de recourir à l'étude de cas comme stratégie compréhensive de recherche en est un très important puisqu'il influence toutes les phases subséquentes de la recherche. C'est pourquoi le chercheur doit s'assurer de la pertinence de l'étude de cas comme stratégie de recherche

avant d'entamer son étude. C'est précisément ce que nous discuterons dans la prochaine partie.

3.1.3.1 La pertinence de l'étude de cas dans notre recherche

Pour Gagnon (2005), l'étude de cas est particulièrement appropriée pour des questions pratiques pour lesquelles l'expérience des acteurs est importante et le contexte de cette expérience essentiel à connaître. Dans notre cas, il est évident que l'expérience des acteurs est importante puisque nous nous intéressons aux changements qu'ils ont vécus depuis qu'ils ont adhéré à une certification sociale et/ou environnementale. De plus, la compréhension du contexte dans lequel s'insère la filière bio-équitable (économique, social, environnemental et politique) est essentielle afin d'être capable d'identifier de quelle façon et dans quel domaine les certifications ont amélioré les conditions de vie des producteurs et des travailleurs du secteur textile.

Dans son ouvrage, Gagnon suggère de répondre à quatre questions élaborées par Benbasat et al afin de vérifier la compatibilité entre les questions de recherche et l'approche de l'étude de cas. Une réponse affirmative à chacune d'elle confirme la pertinence de l'étude de cas comme stratégie de recherche.

1. Pour être compris, le phénomène doit-il être étudié dans son contexte naturel ?
2. Faut-il mettre l'accent sur les événements contemporains dans l'étude de cette problématique ?
3. La connaissance du phénomène peut-elle être acquise sans avoir à contrôler ou à manipuler les sujets ou les événements en cause ?
4. La base théorique qui existe sur le sujet de la problématique comporte-t-elle des éléments non expliqués ? (Benbasat et al, 1983 *in* Gagnon, 2005 p. 16)

Nous répondons de façon affirmative aux quatre questions. D'abord, dans notre travail, il est essentiel d'étudier le phénomène dans son contexte naturel puisque nous nous intéressons aux impacts des certifications du commerce équitable, de l'agriculture biologique et des codes de conduite sur les producteurs, les travailleurs, leurs organisations et sur l'environnement. Également, il serait impossible de prendre conscience des interactions entre les différents acteurs sans être sur place. Deuxièmement, nous considérons que les certifications environnementales et sociales sont des phénomènes récents qui sont nés en réaction à des changements d'ordre mondial récents, notamment la mondialisation de l'économie. Plus précisément, la certification équitable de FLO dans le secteur du coton ne date que de 2004

alors que l'introduction du code de conduite du commerce équitable dans le secteur du coton date de 2006. Qui plus est, la mise sur pied de filières se réclamant d'équitables à 100% est un phénomène récent qui répond à une demande tout aussi inédite. Pour toutes ces raisons, nous répondons également de manière affirmative à la seconde question. Troisièmement, la manipulation des sujets ou des événements en cause n'était pas nécessaire pour comprendre le phénomène. Au contraire, comme l'indique Gagnon, cette manipulation aurait eu pour effet de modifier et de biaiser le phénomène étudié (Gagnon, 2005, p. 17). Enfin, nous croyons en effet qu'il existe des éléments non expliqués au sujet de la problématique étudiée. Il existe plusieurs études sur le potentiel régulateur des certifications sociales et environnementales, mais peu d'entre elles s'intéressent à la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble et encore moins à la filière textile considérée comme longue et complexe. Ces réponses affirmatives confirment la pertinence de l'étude de cas pour notre recherche. Il convient maintenant de préciser à quel type d'étude de cas nous comptons avoir recours.

3.1.3.2 L'Étude de cas unique « imbriquée »

Dans son ouvrage, Gagnon (2005) définit deux types d'études de cas. L'étude de cas unique et l'étude de cas multiple. La première étant surtout conseillée pour vérifier une théorie ou étudier un phénomène jusqu'ici inexploré. Ce type d'étude de cas permet au chercheur de comprendre un phénomène en profondeur, mais ne lui permet pas de généraliser les résultats (Gagnon, 2005 p. 43). Quant à l'étude de cas multiple, elle vise davantage à tirer des conclusions d'un ensemble de cas et elle est surtout utile lorsqu'un phénomène est susceptible de se reproduire dans une variété de situations. En ce qui nous concerne, nous nous situons dans le premier type d'étude de cas, soit l'étude de cas unique puisque nous étudions une seule chaîne d'approvisionnement textile. Seulement, pour comprendre la chaîne d'approvisionnement textile, nous devons étudier chacune de ses sections, soit celles de la production, de la transformation et de la confection. Afin de représenter cette particularité de certaines études de cas, Yin (2003) a développé une typologie utile que nous présentons.

Comme Gagnon, Yin soutient qu'il existe deux grands types d'étude de cas : unique ou multiple. Seulement, l'auteur pousse un peu plus loin sa typologie et identifie deux « designs » d'étude de cas dans chacune des catégories. Dans la catégorie des études de cas

unique, l'auteur mentionne qu'il y a le design d'étude de cas unique holistique (type 1) et le design d'étude de cas unique imbriquée (type 2). De la même façon, dans la catégorie des études de cas multiples, il existe deux types d'étude de cas, soit l'étude de cas multiple holistique (type 3) et l'étude de cas multiple imbriquée (type 4). Yin précise que l'étude de cas holistique est utilisée lorsque le chercheur regarde la nature globale d'une organisation ou d'un phénomène. À l'inverse, l'étude de cas est dite imbriquée lorsqu'elle implique plus d'une unité d'analyse au sein d'un seul phénomène. Comme le stipule l'auteur, cela arrive lorsque dans un cas une attention particulière doit être accordée à une ou des sous-unités. À titre d'exemple, l'auteur mentionne qu'un chercheur pourrait étudier un programme public composé de plusieurs petits projets, lesquels seraient des unités imbriquées, ou encore étudier l'impact d'une politique publique, à plusieurs niveaux d'analyse soit local et régional. Ainsi, à chaque niveau d'analyse, différentes techniques ou grilles de collecte de données sont utilisées (Yin, 2003, 39-45). Étant donné la nature de notre objet d'étude, nous nous situons dans le type 2 de la typologie de Yin, soit l'étude de cas unique imbriquée. Chacun des maillons de la chaîne d'approvisionnement étant des unités imbriquées composant notre cas à l'étude.

Étude de cas unique

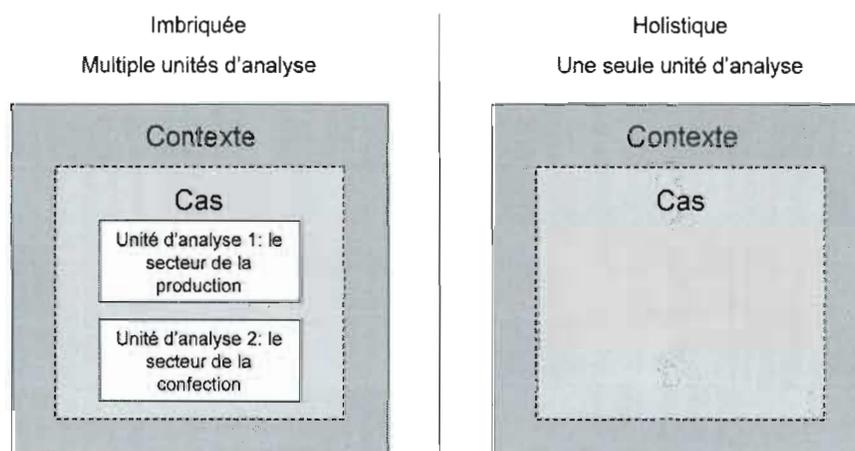


Figure 3.1: L'étude de cas unique selon Yin (2003)

Nous terminons la présentation de notre type d'étude de cas en ajoutant que le fait que notre étude doive se faire dans un délai raisonnable et dans une certaine limite budgétaire a également influencé notre choix pour l'étude de cas unique. Nous reconnaissons que l'étude de cas unique est considérée aux yeux de plusieurs comme étant peu crédible. À titre d'exemple, Yin suggère aux chercheurs de toujours opter pour des études de cas multiples afin d'assurer une meilleure véracité et une plus grande reconnaissance de la part de la communauté scientifique (Yin, 2003, p. 53). Cependant, à l'instar de Mauss (1966 in Bisailon, 2008) et de Gagnon (2005) nous sommes d'avis que si un rapport a été établi dans un cas, même unique, mais méthodiquement et minutieusement étudié, la réalité en est renforcée. De plus, nous croyons que la meilleure façon d'accroître la véracité d'une étude de cas est d'en connaître les faiblesses et de prendre les mesures nécessaires pour les surmonter. C'est ce que nous proposons de faire dans la prochaine partie.

3.1.4 Assurer la validité des résultats de recherche

La valeur d'une recherche scientifique repose en grande partie sur la capacité du chercheur à démontrer la véracité de ses résultats et comme le précise Gagnon, cela est encore plus vrai pour les méthodes qualitatives de recherche telles que l'étude de cas (Gagnon, 2005 p. 21). Afin d'assurer la véracité des résultats d'une étude, deux éléments doivent être pris en compte tout au long de la recherche. Il s'agit de la validité et de la fiabilité des résultats obtenus. La première renvoie à la justesse et à l'exactitude des résultats par rapport à la réalité, alors que la seconde fait référence à la rigueur dans la collecte des données. La validité et la fiabilité revêtent deux aspects : interne et externe ainsi on parle de validité externe et interne et de fiabilité interne et externe. Dans cette section, il sera question de la validité de notre stratégie de recherche puisque cet élément repose en grande partie sur le choix des techniques de collecte de données. Nous aborderons le thème de la fiabilité au point 3.2.5, soit après avoir présenté nos méthodes de collecte et d'analyse de données.

La validité interne d'une recherche sert à assurer la crédibilité des résultats. Elle renvoie au fait que le chercheur observe ou mesure bien ce qu'il prétend observer et que ses descriptions et explications sont des représentations authentiques de la réalité (Gagnon, 2005, p. 31). La validité interne de l'étude de cas est considérée par Gagnon comme étant sa plus grande force. Selon l'auteur, le fait d'être sur le site de collecte de données durant une longue

période offre la possibilité au chercheur d'analyser et de comparer continuellement les données afin de s'assurer qu'elles correspondent bien à la réalité. Toutefois, d'autres auteurs tels que Yin (2003) et Roy (2005) ne partagent pas cet avis et soulignent que la souplesse de l'étude de cas peut grandement affecter sa validité interne. Selon ces derniers, l'étude de cas permet trop de liberté au chercheur qui peut introduire des biais dans les résultats, notamment en négligeant certains témoignages ou en mettant l'accent sur des propos qui l'intéressent et qui défendent sa thèse, et ils soulignent que la collecte de données de l'étude de cas manque souvent de vigueur. À titre d'exemple, Roy (2005) écrit que « les études de cas rapportent des images qui déforment la réalité, qui la représente mal, soit parce que la méthode permet aux chercheurs de biaiser les résultats, soit parce que leurs données ne sont pas uniformes » (Roy, 2005 p. 167).

Pour éviter de tels pièges, Gagnon (2005) et Yin (2003) proposent quatre activités pouvant renforcer la validité interne de la recherche soit : contrôler les effets de la présence de l'observateur en faisant appel à plusieurs sources d'information pour recueillir ses données afin de rendre possible des tests de concordance; faire une sélection représentative des échantillons en établissant les caractéristiques et les particularités des informants, des participants et des scènes sociales afin de collecter des données provenant de tous les types et justifier les choix effectués; élaborer une chaîne de sens en rapportant minutieusement sous forme de comptes rendus après chaque collecte de données et finalement relever et écarter les explications rivales pour assurer la véracité des conclusions de son étude.

Pour augmenter la validité interne de notre recherche, nous avons pris soin de recourir à plusieurs sources d'information, soit l'observation participante, les entrevues semi dirigées et la collecte documentaire. Également, afin de corroborer les données recueillies nous avons souvent fait appel à la technique de la reformulation des propos des répondants en plus de confirmer nos informations avec les personnes appropriées. En ce qui concerne l'échantillonnage, nous avons déterminé la teneur de celle-ci avant la collecte de données et le moment venu nous avons ajusté celle-ci à la réalité du terrain afin qu'elle soit représentative de celui-ci. Nous reparlerons de nos répondants dans la troisième partie de ce chapitre. Également, nous prenions soin d'écrire des comptes rendus après chaque visite sur le terrain pour élaborer une chaîne de sens. Enfin, nous avons relevé et écarté les explications

rivales tout au long de notre recherche en effectuant constamment un va-et-vient entre nos données, nos propositions et la littérature disponibles sur le sujet.

En ce qui a trait à la validité externe, elle renvoie au degré auquel les construits et les postulats générés par le chercheur sont généralisables (Gagnon, 2005). Sur ce point, tous les auteurs s'accordent pour dire qu'il s'agit de la plus grande faiblesse de l'étude de cas et chacun rappelle que cette méthode ne doit pas être utilisée dans un but de généralisation. Cependant, comme le précise Gagnon (2005) il convient malgré tout de parvenir à une certaine comparabilité avec d'autres cas. Ainsi, l'auteur suggère ici aussi quelques activités qui peuvent permettre d'augmenter la validité externe d'une recherche. Il s'agit de contrôler l'effet de la particularité des sites à l'étude; d'éviter le choix d'un site sursaturé d'études et de choisir un cas reproductible dans le temps.

Pour accroître la validité externe de notre étude, nous avons sélectionné un cas particulier, mais non unique. En ce qui concerne les études précédentes à la notre, nous étions dans les deux cas la première personne à rester pour un long séjour d'étude. Cela explique en grande partie la curiosité portée à notre égard, mais aussi l'incompréhension de plusieurs acteurs de la filière (directeur, coordonnateurs et producteurs) de notre intérêt pour ce sujet de recherche. Dans le secteur de la confection, l'entreprise collaborait avec des O.N.G. européennes et plusieurs clients, mais les directeurs affirment que nous étions la première étudiante à nous intéresser à leur entreprise. Ces choix jumelés au fait que nous tenions un journal ethnographique dans lequel des comptes rendus exhaustifs étaient réalisés de façon quotidienne nous permet de conclure que nous avons fait ce qui était en notre pouvoir pour augmenter la validité externe de notre étude.

Comme le précisent Gagnon (2005) et Yin (2003), la validité d'une étude passe aussi par la validité de construit de cette dernière. Pour Yin (2003) la validité de construit renvoie à la comparabilité de l'étude de cas et à la transparence dans le construit des résultats (Yin, 2003). Pour accroître la validité de construit, Yin suggère de sélectionner un cas pertinent aux questions de recherche, d'élaborer des indices de mesure appropriés, de recourir à plusieurs sources de données pour procéder à la triangulation des données et d'expliquer le protocole de recherche de façon transparente. Dans la section suivante, nous allons justement exposer notre protocole de recherche de même que les sources de données que nous avons privilégiées dans cette étude afin d'en optimiser la validité de construit.

3.2 Notre stratégie de collecte de données

Après avoir établi notre approche de recherche, vérifié la pertinence de l'étude de cas pour celle-ci et souligné l'importance d'assurer la validité de nos résultats nous sommes maintenant prête à élaborer notre cadre de recherche. Comme le stipule Gagnon, un cadre de recherche doit être suffisamment développé et précis pour assurer une collecte de donnée rigoureuse (Gagnon, 2005). De façon plus spécifique, Yin (2003) souligne que la collecte des données doit toujours reposer sur des sources de données multiples afin de permettre aux chercheurs d'analyser une variété de données, de tracer des lignes de convergence et de renforcer la validité du construit. C'est ce que plusieurs auteurs appellent la triangulation des données. Pour Roy (2003) cette triangulation permet au chercheur de réduire l'influence des biais personnels et de combler les lacunes de chacune des méthodes ou des sources d'information dont il fait usage : « la triangulation des données permet au chercheur d'asseoir ses observations sur des bases plus solides » (Roy, 2003, p. 177). Suivant les conseils de Yin, de Roy et de Gagnon, nous avons décidé d'utiliser trois méthodes de collecte de données, soit l'observation participante, l'entrevue semi dirigée et la collecte documentaire. Les données de l'observation participante sont réorganisées dans un journal ethnographique, les entrevues sont transcrites et font l'objet d'une analyse de contenu et les documents amassés sont analysés afin de compléter notre corpus de données primaires. Cette approche de recherche précise et rigoureuse nous permet de renforcer la validité du construit de notre recherche.

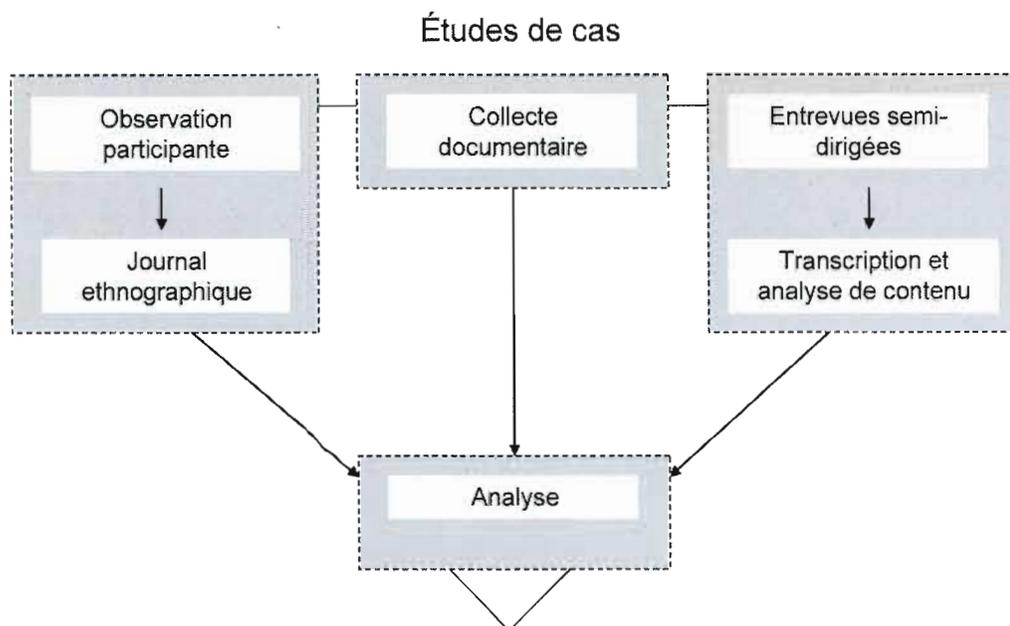


Figure 3.2: Constitution méthodologique de notre étude de cas

Avant de décrire chacune des méthodes de collectes de données mentionnées ci-haut, nous souhaitons présenter la grille de collecte de données qui en a inspiré le contenu.

3.2.1 Grille de collecte de données

Notre recherche s'inscrit dans un projet de plus grande envergure menée par la Chaire de Responsabilité Sociale et de développement durable (CRSDD) intitulé *Commerce équitable et développement durable*. Afin d'uniformiser la collecte de données des six étudiants qui participent à ce projet, deux grilles ont été élaborées : une première renvoie à une liste d'indicateurs de développement durable dont l'application doit être vérifiée sur le terrain. La seconde grille est un guide pour l'élaboration de monographie sur les organisations étudiées. Cette dernière a été élaborée dans le cadre du projet *Le commerce équitable comme innovation sociale* également dirigé par la CRSDD. À partir de ces deux grilles, de l'adaptation que Bisailon (2008) en a faite et de nos objectifs de recherche, nous avons élaboré notre propre grille afin qu'elle s'adapte aux particularités de notre terrain.

Tableau 3.1: Aperçu de notre grille de collecte de données

Sections	Description du contenu des sections
1	Profil général de l'organisation et de l'entreprise Histoire et émergence de l'organisation Mission et objectifs de l'organisation
2	Profil économique de l'organisation Les activités de l'organisation Les certifications Le financement
3	Structure organisationnelle Forme d'entreprise et organigramme Gouvernance et gestion de l'organisation Organisations membres Relation de travail et organisation du travail
4	Insertion dans les réseaux externes et entre les différents maillons de la chaîne Relations avec le réseau financier, les O.N.G., le gouvernement, le milieu, le réseau du commerce équitable, etc.
5	Intégration des principes de l'agriculture biologique Connaissance de l'agriculture biologique, interprétation Application des normes de l'agriculture biologique
6	Intégration des principes du commerce équitable Connaissance du commerce équitable, interprétation Application des principes du commerce équitable
7	Intégration des normes du code de conduite du commerce équitable Connaissance des règles de l'OIT et des normes du code de conduite, Interprétation, Application des règles et des normes du code de conduite
8	Les résultats et les impacts dans le secteur de la production et de la confection Sur l'individu et sa famille Sur la communauté Sur l'organisation
9	Pistes d'avenir et défis pour le futur Des producteurs De l'organisation de producteurs Des travailleurs de la confection textile De l'entreprise textile

Cette grille de recherche constitue le canevas de base guidant toute la collecte de notre information de l'observation participante, en passant par notre schéma d'entrevue à la collecte de sources secondaires (documents, artefacts, etc.). Dans la section qui suit, nous décrirons chacune de ces méthodes de collecte de données ainsi que le traitement qui y est associé.

3.2.2 L'observation participante

La méthode de l'observation directe a été développée par l'anthropologie. Elle était jusqu'à la fin du XIX siècle utilisée pour déchiffrer la culture et les routines sociales des communautés ethniques peu connues. Toutefois, dans les années 1940, l'école de Chicago a introduit, en sociologie, cette nouvelle méthode¹¹². Les chercheurs issus de ce courant s'intégraient, pour quelques mois, dans divers milieux (quartier, groupe de personnes) et « y observaient le déroulement de la vie sociale afin d'en extraire la signification à travers leurs échanges avec les acteurs sociaux concernés, leur participation à la vie de la communauté et une recherche documentaire (...) » (Laperrière, 2003 p. 270). Les monographies qui en résultaient présentaient une analyse à la fois minutieuse et dense des milieux observés. Ainsi, à partir de la seconde moitié du XX siècle, l'utilisation de cette technique s'est généralisée à l'ensemble des méthodes qualitatives et parfois quantitatives. Cette extension de l'observation directe s'est accompagnée de textes méthodologiques et épistémologiques sur le statut et la portée des données d'observation contribuant à systématiser davantage la démarche de l'observation directe et par le fait même son acceptation dans la sphère scientifique.

L'observation directe « vise la compilation de l'information la plus complète possible sur une situation sociale particulière : il s'agit d'une démarche intensive plutôt qu'extensive de connaissances du réel » (Laperrière, 2003, p. 272). En ce sens, elle est une méthode privilégiée de l'étude de cas. L'observation directe se divise en deux approches, soit l'observation objective et l'observation participante. Dans le premier cas, l'approche directe a comme but unique de décrire de façon exhaustive les composantes d'une situation sociale pour ensuite en extraire des typologies. La démarche est alors descriptive et le chercheur doit rester distant des sujets observés. Au contraire, dans l'observation participante, les objectifs « dépassent la seule description des composantes d'une situation sociale et insistent sur l'importance d'en repérer le sens, l'orientation et la dynamique » (Laperrière, 2003, p. 274). La familiarité alors développée par le chercheur avec son sujet et les acteurs est utilisée activement pour permettre une appréhension plus complète, plus dense et plus significative

¹¹² Plus précisément, c'est dans les années 1910 que le courant de Chicago introduit l'observation directe dans les études sociologiques. Toutefois, la montée de l'empirisme quantitatif et les critiques virulentes envers cette technique de collecte de données jugé trop subjective contribua à écarter pendant près de trois décennies cette méthode. À la fin des années 1940, le manque d'instruments conceptuels permettant la lecture substantive et significative de la réalité contribua au retour en force de l'observation en tant « qu'instrument d'appréhension scientifique du réel » (Laperrière, 2003).

de la situation à l'étude. Pour ce faire, le chercheur participe plus ou moins activement aux activités de la population afin de se rapprocher de celle-ci et de récolter des informations générales qu'il mettra en contexte avec les données recueillies grâce à des méthodes complémentaires (collecte documentaire, échanges ou entrevues avec les participants) afin de mieux décrire le sens qu'attribuent les acteurs aux actes et aux événements observés (Laperrière, 2003). C'est dans cette perspective que nous souhaitons réaliser nos observations de terrain.

L'observation participante requiert du chercheur de déterminer sa position et son rôle vis-à-vis de la population à l'étude. La position du chercheur réfère à la stratégie adoptée par celui-ci quant à sa véritable identité : la clandestinité ou l'ouverture (Jacoud et Mayer, 1997 *in* Bisailon, 2008). Pour des questions d'éthique, mais aussi afin de bénéficier d'une plus grande latitude dans la collecte de données, nous avons choisi de nous présenter en tant qu'étudiante chercheuse. Quant au rôle du chercheur, il peut varier de la simple observation à son implication totale. Cela dépend des objectifs de la recherche et des possibilités laissées au chercheur sur le terrain (Laperrière, 2003). Pour Gagnon, cette implication dépend aussi de plusieurs autres facteurs tels que le genre, l'âge, la classe sociale, la langue et le budget du chercheur. C'est pourquoi l'auteur souligne qu'il est essentiel de se questionner sur notre rôle dans l'étude de terrain, malgré que cela risque de changer lors de l'entrée sur le terrain. Nous partageons tout à fait ce point de vue et nous considérons que le fait d'être une jeune femme blanche, seule, n'a pas forcément facilité notre entrée sur le terrain dans le secteur de la production bien qu'une fois sur place, nous avons rapidement intégré les activités courantes de la population à l'étude. Nous reviendrons sur cette expérience à la section 3.3.2.

Comme toutes les méthodologies de collecte de données, l'observation participante a ses faiblesses dont il est important d'être conscient afin de minimiser leurs impacts. Certains auteurs reprochent à cette technique d'être trop subjective aux risques de pervertir le choix des situations observées, la perception de ces situations et conséquemment les analyses (Laperrière, 2003). De plus, l'écueil le plus souvent mentionné est celui lié au fait que le chercheur est à la fois participant et observateur. Groulx, (1985 *in* Jacoud et Mayer) qualifie cette « double expérience » de contradictoire et souligne que cela atteint la scientificité de l'observation participante. Bernard (2002) n'est pourtant pas de cet avis. Ce dernier pense plutôt que cette dualité augmente la validité de la méthode de collecte de données puisque la

position privilégiée du chercheur lui permet de faire certaines intrusions dans la vie des gens et d'obtenir des informations particulièrement sensibles, choses qui seraient impossibles sans la présence d'une certaine « familiarité ». Cela nous amène à parler de l'interdépendance entre observateur et observé. Pour Gagnon (2005) cette interdépendance est considérée comme une faiblesse de l'observation participante puisque la perception, la position, la réaction et les attentes des deux personnes peuvent biaiser à tout moment les réponses données aux questions, le comportement et l'interprétation des résultats. Au contraire, Jacoud et Mayer (1997) et Laperrière (2003) mentionnent que l'une des plus grandes forces de l'observation participante est de réduire le problème de la réactivité (le fait que les gens modifient leurs comportements) cela parce que l'observation participante s'effectue sur une longue période de temps. Effectivement, l'une des conséquences des longs séjours sur le terrain « est de rendre la présence de la chercheuse imperceptible, (elle fait partie du décor) » (Laperrière, 2003, p. 289). Dans tous les cas, les auteurs proposent différentes activités afin de minimiser les biais possibles et maximiser la validité des données présentées et c'est ce que nous allons présenter dans la prochaine section.

Dans un premier temps, la plupart des auteurs soulignent l'importance de la neutralité du chercheur. Cette attitude permet de réduire les attentes des différents acteurs du milieu en plus de permettre au chercheur de conserver la confiance de tous les acteurs. Laperrière suggère également de faire une liste de situations à observer en plus de développer une « attitude égalitaire » et d'accorder le même « intérêt humain et scientifique » à tous les acteurs de la situation étudiée. Elle propose « comme antidote à l'ethnocentrisme » de présenter régulièrement les données relevées aux acteurs de la situation pour obtenir des commentaires. Outre ces quelques conseils que nous avons rigoureusement suivis, tous les auteurs s'accordent pour dire que les biais de l'observation participante peuvent être surmontés de deux façons. D'une part, le chercheur doit acquérir un équilibre entre son investissement sur le terrain et son travail d'intellectualisation. Ce retrait du terrain permet au chercheur de mettre en perspective ses observations, ses expériences et d'évaluer son influence sur le déroulement de la recherche tout en prenant conscience de l'influence du terrain sur sa personne (Bisaillon, 2008). D'autre part, les biais de l'observation participante peuvent être réduits par le processus d'écriture systématique et rigoureux du chercheur (Laperrière, 2003; Landry, 2003; Gagnon, 2005; Yin, 2003). L'exercice d'écriture de même

que la tenue d'un journal de bord sont considérés par tous les auteurs comme étant l'exercice et l'élément permettant la réflexivité du chercheur et garantissant la validité de l'observation participante.

Avant de poursuivre sur la méthodologie suivie pour l'écriture de notre journal de bord et journal ethnographique, nous souhaitons souligner quelques qualités que Bernard (2002) juge utiles aux chercheurs pratiquant l'observation participante. Selon l'auteur, sur le terrain, le chercheur doit faire preuve d'ouverture d'esprit, de mémoire, de rapidité de réaction, de suspension de jugement, de perspicacité, de curiosité et de qualités réactionnelles. Ce à quoi Laperrière (2002) souligne que la maîtrise de la langue parlée par la population étudiée est un atout majeur. Dans le cadre de notre étude nous n'avons pas eu la chance de parler directement avec les producteurs de coton ou les ouvriers textiles et cela constitue une des limites de notre étude puisque cette barrière a entraîné une perte d'exactitude des réponses obtenues. Nous reparlerons de cela dans la section 3.3.2 à la fin du présent chapitre. Pour l'instant, nous présentons la technique de prises de notes que nous avons suivie tout au long de notre observation participante.

3.2.2.1 Prises de notes et journal ethnographique

Pour la prise de note et le journal ethnographique, nous nous sommes fiées à la méthode proposée par Bernard (2002) puisqu'elle a été utilisée avec succès par nos collègues de travail de la CRSDD lors de leurs terrains réalisés dans le cadre du projet « Le commerce équitable comme innovation sociale ». Dans sa méthodologie, Bernard identifie quatre types de notes : les notes brèves, les notes personnelles, les notes de planification et les notes de terrain.

Les notes brèves sont les notes que le chercheur prend à tout moment de la journée, lorsqu'il aperçoit un élément jugé important ou qu'il a une idée. Il s'agit de phrases courtes, voire de mots permettant au chercheur de se rappeler certains détails en vue de l'écriture de la reconstruction de la journée le soir venu. Ces notes se prennent dans un petit cahier que le chercheur garde toujours en sa possession afin de lui garantir un accès rapide et facile en cas de besoin.

Les notes personnelles réfèrent à des notes concernant les sentiments, les impressions et l'humeur du chercheur vécus en tant qu'observateur. Elles ont pour but d'aider le chercheur à

mieux vivre le terrain. Ce sont également ces notes qui permettront au chercheur de prendre conscience de ses biais personnels sur la tenue et la teneur de ses notes de terrain de même que sur son interprétation. Les notes personnelles doivent être écrites chaque soir dans un journal séparé qui ne sera pas révélé comme tel dans le journal ethnographique.

Les notes relatives à la **planification** sont tenues dans ce que Bernard (2002) convient de nommer le journal de bord. Il s'agit des informations concernant la planification, le déroulement et les problèmes à résoudre par le chercheur lors de l'observation participante. Ces notes assurent le caractère systématique du travail et c'est pourquoi Bernard souligne qu'elles influent sur la qualité de la collecte de données. Ces notes sont consignées dans un journal que le chercheur doit toujours avoir en sa possession.

Notre journal de bord était un cahier de 300 pages de 24 cm par 15 cm avec séparateurs amovibles. Tel que suggéré par Bisailon (2008, p.146) nous avons subdivisé notre journal en plusieurs parties¹¹³. Dans la première section, nous avons collé les objectifs de notre recherche, la grille de collecte de données pour les monographies et certaines parties de la grille d'indicateurs de développement durable. La seconde partie nous servait de carnet d'adresses. Nous collions les cartes d'affaires de toutes les personnes rencontrées depuis l'Europe jusqu'à la fin de notre terrain (O.N.G. sur le terrain, clients de Rajlakshmi ou personnel de Rajlakshmi et d'ETC India) et le cas échéant nous notions les coordonnées à la main. Cette partie nous a été très utile pendant et après notre terrain. La troisième partie servait à la planification du terrain et des entrevues. Comme Bernard le mentionnait, nous avons conservé la partie gauche de notre cahier pour inscrire ce qui devait être fait et la partie droite pour décrire ce qui avait été fait. La quatrième partie, quant à elle, était réservée à la description des personnes rencontrées. Nous avons ajouté une cinquième partie pour inscrire les références bibliographiques suggérées par les acteurs rencontrés et les choses à faire en revenant au Canada. Finalement, nous avons créé une sixième partie qui était constituée de mots de vocabulaire dans les différentes langues parlées par nos répondants (Hindi, Telegu, Bundi). Notre expérience passée dans d'autres communautés nous a appris que l'une des meilleures façons de s'intégrer à un groupe est de maîtriser quelques phrases clés, notamment

¹¹³ Bisailon suggérait quatre parties : une première section pour inscrire les objectifs de recherche, une seconde servant de carnet d'adresse, une section pour les références bibliographiques, une section pour la planification et une dernière pour le budget. Nous avons ajouté deux autres sections, soit celle dédiée à la langue et celle dédiée aux questionnements émergents.

les formules de présentation et de remerciement. En plus de faciliter la communication, cela démontre aux répondants que le chercheur fait des efforts pour comprendre le répondant.

Ces trois types de notes (les notes brèves, les notes personnelles et les notes relatives à la planification) sont retranscrites dans les **notes de terrain**. Ces dernières doivent être écrites de façon chronologique, le plus rapidement possible, idéalement chaque soir et ceci afin de conserver le plus de détails possible des moments vécus sur le terrain. De plus, Bernard identifie trois types de notes de terrain, les notes méthodologiques, les notes descriptives et les notes analytiques.

Les **notes méthodologiques** permettent au chercheur d'améliorer sa technique de collecte de données. Le chercheur y note ce qui a bien fonctionné et au contraire ce qui a moins bien fonctionné ou les gestes posés qui ont peut-être influencé les comportements ou réponses des participants. Cela permettra une fois encore au chercheur de prendre conscience de l'influence qu'il peut avoir sur les données récoltées et de modifier au mieux sa technique de collecte de données. Les **notes descriptives** quant à elles sont les plus nombreuses. Elles décrivent toutes les choses observées, le contexte, l'atmosphère et elles résultent tant de l'observation que des entretiens (enregistrés ou non) avec des acteurs du milieu. Enfin, les **notes analytiques** sont les notes résultant de l'analyse et de la réflexion du chercheur. Elles reflètent sa compréhension sur les situations observées et vécues par les acteurs à l'étude. Elles contribuent à articuler plusieurs idées et variables et en ce sens, elles sont essentielles à la réflexion scientifique.

Enfin, les notes de terrain sont réorganisées afin de créer un seul journal ethnographique résultat final de l'observation participante. La figure 3.4 schématise le processus de prise de notes jusqu'à l'obtention du journal ethnographique.

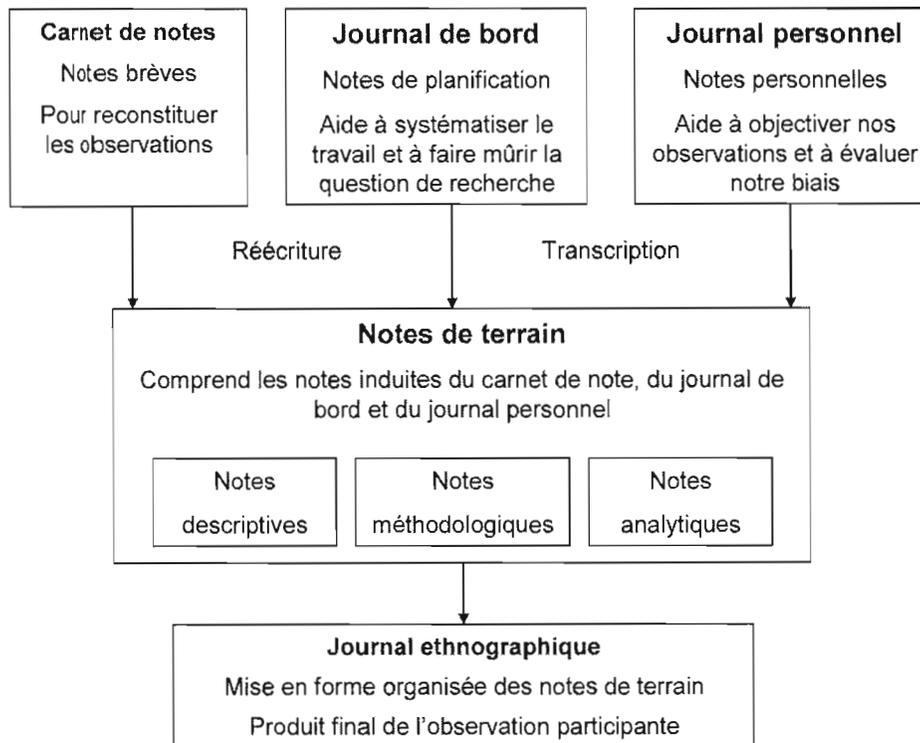


Figure 3.3: Schématisation du processus de prise de notes jusqu'à la rédaction du journal ethnographique, adaptée de Bisaillon, 2008

Comme nous venons de le démontrer, l'observation participante et la rédaction d'un journal ethnographique sont des processus très longs et demandent au chercheur beaucoup de temps et de rigueur.

3.2.3. Entrevues semi-dirigées

L'entrevue semi-dirigée est une technique de collecte de données fréquemment utilisée dans les études qualitatives et plus particulièrement lorsque le chercheur adopte une perspective constructiviste. Ce type d'entrevue est également présenté par Gagnon (2005) et Yin (2003) comme l'une des principales sources d'informations de l'étude de cas. L'entrevue semi-dirigée peut-être définie ainsi :

L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé (Savoie-Zajc, 2003, p. 296).

Pour Gagnon (2005) l'entrevue semi-dirigée se situe à mi-chemin entre l'entrevue libre, dans lequel le degré de liberté laissé au répondant est élevé, et l'entrevue directive où l'on fait passer un questionnaire oralement aux répondants. Ainsi, dans l'entrevue semi-dirigée, le degré de liberté laissé au répondant est assez large; des questions ouvertes sont posées, mais leur contenu reste toutefois structuré par certains thèmes tirés du protocole de recherche (Gagnon, 2005, p. 68). Également, l'entrevue semi-dirigée est une communication qui dépasse la simple conversation. Les thèmes des entretiens sont prédéterminés; ils sont délimités selon une certaine structure; les tours de parole sont déséquilibrés dans la mesure où l'interviewé s'exprime davantage et plus longuement que le chercheur et ce dernier en plus de manifester davantage de curiosité que dans une situation normale encourage la répétition, l'explication et la description détaillée (Yin, 2003).

Selon Savoie-Zajc (2003, p. 297-298), il existe trois postulats déterminant le choix de l'entrevue dirigée comme méthode de collecte de donnée. D'abord, dans cette méthode, l'entrevue doit être considérée comme une « histoire cohérente, logique et unique » dans laquelle les différentes sections sont envisagées en relation les unes avec les autres afin de constituer une unité de sens. Le second postulat repose sur l'idée que la perspective de l'autre (l'interviewé), a du sens et qu'il est possible de le connaître et de le rendre explicite. Enfin, le troisième postulat renvoie à l'idée que « l'interaction verbale et sociale de l'entrevue est (...) hautement situationnelle et conditionnelle, toujours singulière et jamais reproductible » (Blanchet, 2000, in Savoie-Zajc, 2003, p. 297). Une fois que le chercheur adhère à ces trois postulats, il doit se questionner quant à la pertinence de l'entrevue semi-dirigée comme méthode de collecte de données.

L'entrevue semi-dirigée est à privilégier si l'on traite de sujets délicats, intimes ou complexes, que l'on s'intéresse au sens que les individus donnent à une expérience particulière et que l'on veut dégager une compréhension approfondie d'un phénomène (idem, p. 298). Plus spécifiquement, Savoie-Zajc identifie quatre buts à ce type d'entrevue: rendre explicite l'univers de l'autre et le comprendre, apprendre de la situation de co-construction grâce à l'interaction vécue entre l'interviewer et l'interviewé et déclencher une réflexion pouvant stimuler des prises de conscience et des transformations de part et d'autre (Savoie-Zajc, 2003, p. 299-300). L'auteure ajoute que le rapport problématique à l'écriture de

certaines populations, comme c'est le cas de nos producteurs de coton analphabètes et des ouvriers peu scolarisés justifie le choix de cette méthode. Pour toutes les raisons que nous venons de décrire, l'entrevue semi-dirigée est adaptée à notre recherche.

Pour réaliser une entrevue semi-dirigée, le chercheur doit maîtriser plusieurs compétences. Ces dernières peuvent être regroupées en trois catégories : les compétences affectives, les compétences professionnelles et les compétences techniques (Savoie-Zajc, 2003). Concernant les compétences affectives, cela renvoie au fait que le chercheur doit être capable d'établir une relation humaine avec les interlocuteurs en pratiquant, notamment, la compréhension empathique, l'écoute active, la sensibilité, le respect de l'autre, la patience, l'authenticité, la simplicité et la capacité d'accueil (Daunais in Kvale, 1996, in Savoie-Zajc, 2003, p. 302). Deuxièmement, on parle de compétences professionnelles lorsqu'il est question des habiletés du chercheur à structurer l'entrevue en clarifiant ce qu'il veut savoir, en posant des questions appropriées, en guidant l'interviewé dans la clarification de ses réflexions, en effectuant des transitions pendant l'entrevue et en prévoyant les problèmes de communication (Gorden in Kvale, 1996 in Savoie-Zajc, 2003, p. 303). Enfin, on parle de compétences techniques lorsqu'on réfère aux habiletés de communication nécessaires pour que l'échange verbal soit clair et explicite. On pense alors aux techniques qui favorisent l'écoute, notamment l'attention au langage non verbal, aux techniques de sondes, à la formulation des questions, à la reformulation et à la rétroaction (Savoie-Zajc, 2003, p. 303). De façon un peu plus technique, il est conseillé de choisir un endroit calme et privé et de prévoir l'aménagement du lieu c'est-à-dire la disposition du chercheur par rapport à l'interviewé. La position côte à côte avec l'enregistreur au milieu est à privilégier selon Savoie-Zajc (2003) car elle procure plus d'intimité.

Finalement, si la majorité des auteurs reconnaissent la souplesse de l'entrevue semi-dirigée (Gagnon, 2005; Yin, 2003) et sa validité (Allard-Poesi et al, 1999, p. 454) comme étant deux de ses forces, la singularité de celle-ci et la réactivité des répondants (modifications des réponses pour plaire au chercheur) sont souvent identifiées comme étant des faiblesses de cette méthode. Toutefois, utilisé de concert avec l'observation participante et la collecte documentaire, l'entrevue semi-dirigée est une technique riche et fiable.

3.2.3.1. Analyse de contenu

Pour analyser les données recueillies, nous avons décidé de recourir à l'analyse de contenu. Il s'agit d'une technique d'étude détaillée de documents oraux et écrits dont le principal objectif est de dégager les significations, les associations et les intentions qui ne sont peut-être pas directement perceptibles à la simple lecture d'un document (Gagnon, 2005, p. 86). C'est pourquoi l'analyse de contenu propose la mise au point et l'utilisation de modèles systématiques de lecture qui recourent à des règles explicites d'analyse et d'interprétation des textes (Landry, 2005). Allard-Poesi et al (1999) donnent une définition fort utile de cette méthode d'analyse. Pour les auteurs :

L'analyse de contenu repose sur le postulat que la répétition d'analyse de discours (mots, expressions, phrases, paragraphes) révèle les centres d'intérêt, les préoccupations des auteurs du discours. Le texte (document écrit ou retranscription de discours et d'entretiens) est découpé et ordonné en fonction des unités d'analyse que le chercheur a choisi d'étudier selon une méthode très précise de codage. Les différentes unités d'analyses sont ensuite classées dans un nombre restreint de catégories liées aux objectifs de recherche et sur lesquelles porteront les analyses. Ces analyses passent le plus souvent par des comptages, des analyses statistiques, ou encore des analyses plus qualitatives du contexte dans lequel les mots apparaissent dans le discours (Allard-Poesi et al, 1999, p. 450)

L'analyse de contenu comporte trois grandes phases soit la collecte des données, le codage des données et l'analyse de celles-ci. Puisque nous avons déjà énuméré nos techniques de collecte de données, nous nous attardons ici à expliciter notre méthode de codage et celle de l'analyse.

« Le processus de codage consiste à découper le contenu d'un discours ou d'un texte en unités d'analyse (mots, phrases, thèmes...) et à les intégrer au sein de catégories sélectionnées en fonction de l'objet de la recherche » (Allard-Poesi et al, 1999, p. 455). Ce processus nécessite deux étapes, la définition des unités d'analyse et la catégorisation. Concernant l'unité d'analyse, nous avons choisi de travailler avec les unités thématiques¹¹⁴. Il s'agit de l'unité la plus souvent utilisée en sciences sociales et plus particulièrement pour les

¹¹⁴ L'étendue des unités d'analyse possible diffère selon les auteurs. À titre d'exemple, Landry (1997) identifie cinq types d'unités soit : l'unité physique, l'unité syntaxique, l'unité par référents, l'unité thématique et la proposition. Allard-Poesi et al, eux, identifient deux types d'unités d'analyse soit lexicales et thématiques. L'important est que tous les auteurs donnent une définition similaire de l'unité d'analyse thématique.

réponses d'entrevues non directives (Bardin, 2003 *in* Gagnon, 2005). Les unités thématiques renvoient à des « noyaux de sens » dont la présence ou la fréquence permettront de faire des inférences (Landry, 1997) et peuvent adopter comme unité d'analyse, une portion de phrase, une phrase entière, un groupe de phrases, voire un paragraphe (Allard-Poesi et al, 1999). Une fois les unités d'analyse repérées dans le discours ou le texte, il s'agit de les placer dans des catégories. Ces catégories peuvent être déterminées dès le départ par les textes théoriques, elles sont alors dites fermées (Landry, 1997) ou peuvent être induites des textes analysés : on parle alors de catégorisation ouverte. Landry (1997) identifie également une catégorie mixte qui se situe à mi-chemin entre la catégorisation ouverte et fermée dans le sens où une partie des catégories analytiques découle d'une théorie alors qu'une autre émerge du matériel analysé (Landry, 1997, p. 343-344). Dans le cadre de ce travail, nous avons décidé de recourir à cette dernière méthode de catégorisation puisque certaines de nos catégories d'analyses (l'amélioration de la situation économique par exemple) sont déterminées d'avance alors que d'autres ont émergé du discours de nos répondants.

Quant à l'analyse des données, elle peut être de nature quantitative ou qualitative. Dans le premier cas, l'activité consiste à dénombrer les unités d'analyse dans chacune des catégories et à calculer leur fréquence afin d'en déduire l'importance. Dans le second cas, le chercheur apprécie l'importance des thèmes dans le discours plutôt que leur fréquence (Allard-Poesi et al, 1999, p. 462-463). La différence entre les deux méthodes réside dans la façon dont elles conçoivent la notion d'importance d'une catégorie : le nombre de fois pour l'analyse quantitative et la valeur d'un thème pour l'analyse qualitative. Dans cette étude, nous adoptons une approche qualitative. D'abord parce que nous accordons plus d'importance au sens des thèmes qu'à leur fréquence, mais aussi parce que l'analyse qualitative permet d'interpréter la présence ou l'absence d'une catégorie donnée et permet de formaliser les relations entre différents thèmes contenus dans une communication afin d'en traduire le sens ou la structure (idem, p. 463).

Landry (1997) et Allard-Poesi et al (1999) soulignent que l'analyse de contenu, comme toutes les méthodes de collecte de données, comporte quelques inconvénients. Le premier type d'inconvénient est lié au processus de catégorisation. D'abord, le choix des catégories n'est pas totalement neutre et dépend du chercheur et cela influencera les résultats de l'étude; il peut également y avoir un problème lié à l'étendue des catégories dans lesquels toutes les

unités d'analyse ne reflètent pas de la même manière la catégorie d'analyse, mais reçoit pourtant la même importance de la part du chercheur. Un autre inconvénient mentionné par Allard-Poesi et al est le fait que l'analyse de contenu ne capture que le contenu manifeste d'une communication et ne permet pas toujours de saisir les richesses et les subtilités d'un langage. Pour minimiser ces inconvénients, nous avons fait vérifier nos catégories et unités d'analyses par notre directrice de recherche de même que par des collègues de travail. Nous avons également pris soin de constamment nous référer à nos notes de terrain afin de remettre dans leurs contextes nos entrevues et ne pas mal les interpréter. Tout au long de l'analyse, nous avons pris soin de réévaluer sans cesse nos acquis en cherchant les inconsistances, en développant des explications alternatives pour les éléments prouvant d'autres points de vue en plus de ne pas jeter les cas contraires automatiquement (Gagnon, 2005). En ce sens, nous pensons avoir effectué une analyse de contenu rigoureuse.

3.2.4 Collecte de documents

La troisième source de collecte de données que nous avons utilisée à des fins de triangulation est la collecte de documents. Deux raisons nous ont conduites à inclure les documents comme source de données primaires. D'abord, nous savions que la partie « confection » de notre étude de cas avait déjà fait l'objet d'études de la part d'Oxfam Magasin du Monde en Belgique. Nous étions donc très intéressés à avoir accès à ces informations afin d'enrichir notre base de données et nous familiariser avec le cas à l'étude. Deuxièmement, nous étions conscients que le fait de ne pas parler la langue constituait une limite et nous souhaitions minimiser cette dernière en ayant recours à un maximum d'informations concernant notre étude de cas.

Par document, nous entendons toute sorte de renseignements déjà existants auxquels un chercheur peut avoir accès (Contandriopoulos et al., p. 70). Comme l'explique Yin, il peut s'agir de lettres, de communiqués, de publications, d'études antérieures et de divers écrits, dont l'utilité réside dans leur capacité à corroborer les renseignements provenant d'autres sources de données (Yin, 2003). Il peut également s'agir de documents d'archives, notamment des notes administratives, des cartes, des listes de noms, des données quantitatives et d'artefacts physiques tels que des procédures techniques (instructions), des instruments de collecte de données et des photos (Gagnon, 2005, p. 68-69). Certains auteurs,

notamment Turgeon et Barnatchez (2003) nomment certains de ces documents des « données secondaires » dans le sens où les données n'ont pas été spécifiquement collectées pour la recherche en cours, mais à une autre fin (Turgeons et Barnatchez, 2003, p. 432).

Dans tous les cas, quelle que soit la nature exacte de ces documents, les auteurs (Yin, Turgeon et Barnatchez, 2003; Gagnon, 2005) soulignent que le chercheur doit vérifier l'exactitude des documents et les conditions de production de chacun d'entre eux avant d'interpréter leur contenu et de s'en servir comme données. Cellard (1997) explique plus en détail cette étape de l'analyse critique d'un document en soulignant qu'il est important de se questionner quant au contexte dans lequel le document a été produit, ses auteurs, son authenticité, sa fiabilité et sa nature. Dans cette analyse dite préliminaire, le chercheur doit également s'assurer d'avoir bien saisi les concepts clés et la logique interne du texte (Cellard, 1997, *in* Bisailon, 2008, p. 154). L'un des avantages de recourir à des documents réside dans le fait que ceux-ci éliminent, en partie, l'influence du chercheur sur le sujet.

Dans notre étude de cas, la collecte de documents s'est avérée être une source de données très importante pour faciliter la compréhension générale du cas étudié, pour corroborer certains résultats et pour rédiger notre monographie. Dans la partie 3.3.3 nous présentons brièvement la nature des documents collectés.

3.2.5 Fiabilité de notre stratégie de recherche

La fiabilité d'une recherche est liée à la constance des observations et à la réplication des résultats. C'est-à-dire « au fait que des investigations répétées du même phénomène par d'autres chercheurs, en suivant la même démarche de recherche, pourront mener sensiblement aux mêmes conclusions » (Gagnon, 2005, p. 21). Tout comme la validité d'une recherche, la fiabilité se divise en deux parties : la fiabilité interne et la fiabilité externe.

Il y a fiabilité interne si d'autres chercheurs, en traitant nos données, arrivent aux mêmes conclusions. Pour augmenter la fiabilité interne d'un travail, le chercheur doit utiliser les descripteurs concrets et précis, protéger ses données brutes, recourir à d'autres chercheurs, confirmer les données recueillies et faire réviser l'interprétation de ses données. Dans notre recherche, nous avons eu recours à chacune de ces activités. Nous avons enregistré toutes nos entrevues en plus de décrire le contexte dans lequel elle s'insérait dans nos notes de terrain. Nous avons également effectué un verbatim pour toutes les entrevues analysées que nous

avons déposé dans un fichier informatique clairement identifié avec les notes de terrain et des photographies des répondants. Nous avons également conservé des copies originales de tous nos documents recueillis lors de la collecte de données (documentaire, entrevues, observation participante). Bien que nous ayons réalisé notre terrain seule, nous avons eu la chance de discuter des résultats avec d'autres chercheurs s'intéressant au même cas que nous (une professionnelle engagée par Solidaridad et un entrepreneur québécois dans le secteur des textiles durables). De plus, sur le terrain, nous avons toujours confirmé les données recueillies lors de l'observation participante et des entrevues semi-dirigées auprès de personnes appropriées. Finalement, notre directrice de recherche a aussi révisé notre interprétation des données.

En ce qui concerne la fiabilité externe, elle renvoie au fait qu'un chercheur indépendant en adoptant la même démarche dans un milieu similaire obtiendrait à peu près les mêmes résultats (Gagnon, 2000, p.23). Comme nous l'avons déjà mentionné, le caractère particulier ou unique de l'étude de cas fait en sorte que la fiabilité externe est plus difficile à assurer. Toutefois, pour optimiser cette dernière, Gagnon propose au chercheur de bien établir sa position par rapport au phénomène étudié, de décrire le processus de sélection des informants et leurs caractéristiques, de bien décrire les sites à l'étude, de définir les concepts et les unités d'analyse à l'étude et d'être transparent quant à la stratégie de collecte des données. Pour augmenter la fiabilité externe de notre recherche, nous avons tenu un journal ethnographique ce qui nous a permis de tenir compte de notre biais personnel sur le déroulement de la collecte et l'analyse des données recueillies. Nous avons également procédé à la triangulation de nos données. Concernant tous les autres aspects, notamment le choix des répondants, leurs caractéristiques, les sites à l'étude et la définition des concepts et unités à l'étude nous les présentons dans la prochaine section concernant notre corpus de données et son analyse.

3.3 Le corpus de données et son analyse

Dans cette section, nous présentons notre corpus de données relativement aux différentes méthodes de collecte de données, soit l'observation participante, les entrevues semi-dirigées et la collecte documentaire.

3.3.1 Données d'observation

Dans un premier temps, nous décrirons le processus de sélection du cas et le déroulement de notre séjour. Nous terminerons en présentant notre démarche quant à la mise en forme de notre monographie à partir de notre journal ethnographique.

3.3.1.1 La sélection du cas

Notre étude de cas s'inscrit dans un projet interuniversitaire intitulé *Commerce Équitable et développement durable*. Dans le cadre de ce projet, l'équipe de recherche a sélectionné la filière de coton équitable comme objet de recherche. Six études de cas devaient être réalisées, soit trois en Afrique et trois en Inde. En 2005, lorsque le projet a débuté, la certification équitable de FLO dans le secteur du coton était très récente (2004) et l'Afrique de l'Ouest et l'Inde étaient les régions où l'on retrouvait le plus d'organisations de producteurs de coton équitable inscrites au registre de FLO-Cert et cela explique en partie nos choix. Le fait que les producteurs de coton de ces régions étaient particulièrement touchés par la crise du coton a également influencé cette sélection. Notre intérêt personnel pour l'étude d'une filière textile au Sud a fait en sorte que nous étions intéressés par l'Inde puisque aucune transformation de coton ne s'effectue en Afrique. Une fois ces premiers choix effectués, nous avons fait des recherches afin de trouver des filières de coton 100% équitable en Inde. À l'époque, le code de conduite du commerce équitable n'existait pas et c'est pourquoi cette situation était rare et innovatrice.

Au printemps 2006 (mai), nous avons contacté Oxfam Magasin du Monde en Belgique (OMM). Cette organisation présentait sur son site Internet des produits textiles (vêtements, sac, etc.) comme étant entièrement équitables, en partie labellisés par FLO, et issus d'une filière intégrée. L'organisation exposait les différentes démarches réalisées à chacune des étapes de la filière textile afin de justifier l'utilisation du terme équitable en plus de présenter brièvement deux filières de coton équitable indiennes, soit la filière Rajlakshmi et Agrocél. L'organisation s'est immédiatement montrée enthousiaste à notre projet et après quelques échanges téléphoniques avec les personnes responsables du textile équitable chez OMM, nous avons convenu que le cas de Rajlakshmi était plus intéressant pour nos objectifs de recherche. D'abord, cette filière n'avait pas encore été étudiée, du moins à leurs connaissances et à la nôtre ; l'implantation du code de conduite dans cette filière était plus

avancée que dans la filière d'Agrocel et le coton était certifié biologique et équitable ce qui représentait notre étude de cas idéale. Il a alors été convenu qu'en échange des coordonnées des partenaires indiens et de tous les documents écrits par OMM concernant ce cas, nous acceptions de partager les résultats de notre étude avec OMM.

En juin 2006, nous avons contacté par courriel et par téléphone le directeur de Rajlakshmi expliquant notre intérêt à réaliser une étude sur sa filière textile intégrée. Rapidement, ce dernier a accepté de nous accueillir et nous avons discuté de la date de notre arrivée et du déroulement du séjour. Une fois en Inde (octobre 2006) nous avons réalisé que la production du coton n'était pas une activité contrôlée par Rajlakshmi. En effet, ce dernier achetait du coton biologique et équitable de deux organisations, soient *l'Organic Cotton Programm In India* (OCPI) et *Mahima Project*. Puisque 80% du coton provenait de l'OCPI, nous avons décidé de réaliser notre étude dans cette organisation. De plus, les activités de l'OCPI avaient lieu dans des régions particulièrement affectées par la crise du coton, notamment quant aux problèmes environnementaux liés à la culture du coton et à ceux d'endettement des producteurs. Appuyés par Rajlakshmi, nous avons contacté le directeur de l'OCPI pour organiser une rencontre. Une semaine plus tard, nous quitions Calcutta vers Hyderabad (Andhra Pradesh) afin d'aller expliquer notre projet à l'équipe en charge de l'OCPI. Ces derniers ayant accepté la conduite de notre étude, nous devions alors décider dans quelle région l'étude allait se dérouler. À l'époque, l'OCPI avait des projets dans le district d'Akola et de Yavathmal situés dans la province du Maharashtra et dans le district d'Adilabad et de Karimnagar dans la province de l'Andhra Pradesh (voir carte 4.2). Pour plusieurs raisons, nous avons choisi de nous diriger vers Adilabad. D'abord, la proportion de producteurs participants au projet depuis 2004 était la plus élevée dans ce district. Deuxièmement, l'équipe terrain de ce district était plus nombreuse et deux employés parlaient anglais ce qui facilitait l'organisation logistique et la communication. Enfin, c'était le seul district où nous pouvions loger à proximité des producteurs puisqu'une chambre d'appoint était aménagée dans le bureau de l'équipe terrain.

Lorsque nous parlions d'appréhension quant au fait que nous étions une femme blanche seule c'est à cette étape du processus que nous faisons référence. Lorsque l'équipe de l'OCPI de même que le directeur de Rajlakshmi ont compris que nous souhaitions rester quelques semaines, voire quelques mois dans le district d'Adilabad, ils ont fortement tenté de nous

dissuader considérant que les équipements pour nous accueillir était trop rudimentaires et que le fait d'être seule pouvait être dangereux. Notre adaptation rapide et notre intérêt à participer aux activités des producteurs les ont convaincus de notre capacité à séjourner longtemps dans cette région.

3.3.1.2 Déroulement du séjour

Notre séjour s'est déroulé en deux étapes. Une première étape « préparatoire » a eu lieu en Europe du 8 octobre 2006 au 25 octobre 2006 et une seconde étape s'est déroulée en Inde du 26 octobre 2006 au 27 février 2006. Lors de notre première étape en Europe, nous sommes d'abord allée à Paris où nous avons rencontré deux étudiants doctorants travaillant sur des problématiques similaires à la nôtre. Nous avons également assisté à « L'éthical Fashion Show », le plus grand salon de la mode éthique d'Europe. Lors de cet événement, nous en avons profité pour rencontrer deux entreprises clientes de Rajlakshmi, soit Éthos et Jardin Bio. Ces deux rencontres nous ont permis d'entamer notre collecte de données. Après ce séjour d'une semaine, nous sommes allées en Belgique pour rencontrer la responsable des textiles équitables d'OMM, un chercheur du groupe OMM et la directrice de la division belge de la Campagne Vêtement Propres. Ces trois rencontres nous ont permis de clarifier nos questions de recherche et de récolter plusieurs documents concernant notre étude de cas, la crise du coton, les certifications et les codes de conduite dans le secteur textile.

En Inde, nous avons passé une première semaine à Kolkata afin d'établir le contact avec les directeurs de Rajlakshmi. Ensuite, notre séjour s'est divisé en deux parties : soit l'observation participante de l'OCPI (production et égrenage du coton) qui a eu lieu du premier novembre 2006 au 13 janvier 2007 et l'observation participante de Rajlakshmi (incluant toutes les étapes de la transformation) qui a eu lieu du 14 janvier au 15 février 2007.

3.3.1.2.1 L'observation participante à l'OCPI

Lors de cette étape, nous avons passé la majeure partie de notre temps à Adilabad, mais il nous arrivait également d'être à Hyderabad (bureau chef de l'OCPI) notamment au début, au milieu et à la fin de cette étape. À Adilabad, nous habitons une petite chambre dans le bureau du personnel de terrain de la région. Cet emplacement a été fort utile, car cela nous permettait d'avoir accès à des ordinateurs afin d'écrire nos notes de terrain, de voir les coordonnateurs

de terrain chaque jour et d'être à proximité des communautés de producteurs. Chaque matin l'équipe terrain de l'OCPI se retrouvait au bureau avant de se rendre dans les communautés de producteurs ce qui nous donnait la possibilité de partir avec eux de manière quotidienne. Cette proximité a favorisé notre participation à de nombreuses activités, notamment la formation du premier Mutual Aided Cooperativ (MAC), les ateliers d'agriculture biologique, les sessions d'évaluation du fonctionnement du projet, la cueillette du coton, les activités de remisage du coton, la préparation des documents pour la visite de la certification biologique; les réunions sociales, la remise de la prime équitable aux groupes de producteurs, le transport du coton et la réalisation d'un évènement diplomatique auquel le ministre de l'agriculture indien a participé. Ceci en plus de participer aux activités quotidiennes des groupes de femmes et à celles liées à l'entretien de la terre (production de compost, de jus de neem et d'engrais). Durant notre séjour, quelques clients de Rajlakshmi sont venus visiter les producteurs et cela a été l'occasion d'échanger avec eux. L'organisation Solidaridad a également envoyé une équipe de professionnels pour réaliser une étude terrain et nous avons eu accès à toutes les informations recueillies lors de cette dernière. De façon générale, nous avons passé entre trois et quatre jours par semaine sur le terrain en observation participante alors que le reste du temps, nous travaillons à la planification et à l'amélioration de nos entrevues, à leur transcription, à la lecture de documents internes et à la rédaction de nos notes de terrain.

Lors de nos passages à Hyderabad, nous poursuivons notre observation participante en plus d'en profiter pour enrichir notre collecte de données. Nous avons également rencontré d'autres acteurs du commerce équitable, notamment le directeur du projet de coton biologique et équitable *Zamen Organic*, la directrice d'une O.N.G. de fruits équitables et des associations militantes nationales pour venir en aide aux producteurs de coton. Dans le cadre des activités de l'une de ces associations militantes, nous avons assisté le 24 novembre 2006 à une marche intitulée « State Kills the Farmers ». Enfin, du 10 décembre 2006 au 13 décembre nous étions à l'usine d'égrenage de Yavathmal et le 15 janvier nous avons assisté à « l'exposition rurale des villages tribaux » où l'OCPI tenait un kiosque. Nous avons quitté la région le 17 janvier 2007.

3.3.1.2.2. L'observation participante chez Rajlakshmi

À Kolkatta, nous avons loué une chambre dans une auberge au centre ville. Nous nous rendions à pied au bureau principal de Rajlakshmi chaque matin (lundi au vendredi) et de là nous partions pour l'une des usines appartenant à l'entreprise. Nous avons eu la chance de rencontrer plusieurs clients européens (Éthos, Jardin Bio) et américains (Blurr, The Organic Cotton Textiles Company) de l'entreprise. Dans cette période nous avons également visité l'usine de filage, l'usine de teinture, l'unité d'imprimerie et celle de broderie. Le soir et les fins de semaine, nous restions à l'auberge afin d'écrire nos notes de terrain, notre journal ethnographique et de préparer et transcrire les entrevues. Nous avons également visité quelques O.N.G de commerce équitable, notamment SACHA, l'un des plus grands distributeurs de produits équitables de l'Inde (filière intégrée).

Nous considérons que notre ethnicité et notre genre ont eu un impact sur notre observation participante et cela surtout dans le secteur de la production (OCPI). D'abord, nous ne parlions pas le Bundi, ni le Telegu alors nous avions besoin d'un traducteur, voire deux, pour échanger avec la population ce qui rendait plus difficile les échanges informels. Nous communiquions tout de même avec les producteurs par gestes, mimes et en utilisant quelques phrases de base. Nous considérons que ces efforts ont porté fruit puisqu'après trois semaines de terrain, les producteurs nous saluaient, nous souriaient, nous invitaient à prendre le thé, à manger, à aller visiter leurs champs et à participer aux fêtes traditionnelles. L'intégration auprès des groupes de femmes a été encore plus rapide. Malgré ces événements, nous suscitons toujours beaucoup d'attention et d'intérêt dans chacun de nos déplacements et en ce sens nous n'avons pas l'impression d'avoir atteint le point de non-réactivité lié à l'observation participante tel que décrit par Laperrière (2002). D'ailleurs, cette situation explique la raison pour laquelle nous sommes restées aussi longtemps dans les communautés de producteurs; nous avons l'impression que nous devons gagner la confiance des coordonnateurs et des producteurs avant d'entamer les entrevues semi-dirigées et ce n'est qu'après un mois et demi de terrain que nous avons senti que l'atmosphère y était propice. Notre observation participante dans l'organisation Rajlakshmi a été beaucoup plus facile, les employés étaient habitués à voir des femmes américaines ou européennes, plusieurs personnes parlaient anglais et le directeur était bien organisé, ce qui nous évitait de toujours refaire nos échéanciers pour la réalisation des entrevues.

3.3.1.4 Du journal ethnographique à la monographie de l'organisation

Pendant toute la durée de notre séjour, nous avons appliqué de façon rigoureuse la méthode de l'observation participante et de la prise de note proposée par Bernard (2002) décrite précédemment. Chaque soir, nous transcrivions nos notes brèves et nos notes de terrain et ensuite nous écrivions notre journal personnel. Dans les deux cas, nous ajoutions des photographies afin d'illustrer certains faits ou nous rappeler les personnes rencontrées. Dans notre journal ethnographique, les notes de terrain et le journal personnel ne sont pas intégrés comme le suggérait Bernard (2002) car nos notes personnelles étaient beaucoup trop volumineuses. Puisque nous étions seule et que nous ne pouvions partager nos sentiments, réactions, appréhensions ou perceptions avec le personnel de terrain de l'une ou l'autre des organisations, l'écriture était notre seul exutoire pour tempérer nos émotions ce qui explique son importance. Une fois sur le terrain, nous avons également ressenti le besoin de séparer les notes d'entrevues (description des lieux, des répondants, du contexte de l'entrevue et résumé de l'entretien) des notes de terrain et d'en faire une section à part entière. Nous avons également ajouté une quatrième section constituée des résumés de tous les documents collectés au sein des organisations (études préalables, rapports d'activités, demandes de subvention). Nous avons conservé une copie électronique des documents chaque fois que cela était possible et cela fait l'objet de notre ANNEXE 1 du journal ethnographique. Finalement, nous avons annexé à notre journal ethnographique toutes les grilles d'entrevues utilisées pour réaliser les entrevues. Nous tenions absolument à ce que tous les renseignements nécessaires à la rédaction de notre monographie soient inclus dans notre journal ethnographique afin de se référer à un seul ouvrage lors de l'écriture. Au final, notre journal ethnographique fait près de 350 pages.

Enfin, toutes les données d'observation contenues dans notre journal ethnographique de même que les informations recueillies à l'aide de la collecte de données et des entrevues semi dirigées nous ont permis d'écrire notre monographie des cas à l'étude. Comme l'explique Bernard (2002), l'écriture d'une monographie dans laquelle toutes les informations récoltées sont présentées de façon cohérente est le résultat d'un long processus d'analyse reposant sur l'écriture, la lecture et la réécriture. La seule différence étant que le chercheur plutôt que de traiter les données à l'aide d'un logiciel informatique les a lui-même analysées (Bernard, 2002 *in* Bisailon, 2008). Nous présentons notre monographie dans le chapitre IV.

3.3.2 Entrevues semi-dirigées

Nous avons effectué au total 36 entrevues semi dirigées, soit 3 entrevues en Europe, 19 entrevues dans le secteur de la production et 14 entrevues dans le secteur de la confection. Nous avons également réalisé 8 entrevues informelles avec des acteurs du secteur de la production et de la confection. Nous avons élaboré notre grille d'entrevue générale à partir de la grille de collecte de donnée et des grandes questions issues de notre revue de littérature. Nous avons ensuite adapté notre schéma d'entrevue selon les caractéristiques et le rôle des répondants. Aussi, dans notre étude, le fait que nous dépendions d'acteurs extérieurs (traducteurs, coordonnateurs de terrains ou directeur dans le cas de Rajlakshmi) a considérablement diminué le nombre de facteurs sur lesquels nous avons le contrôle (date, heure, lieu, aménagement du site et façon de poser les questions) ce qui fait en sorte qu'il nous a été difficile de rassembler toutes les conditions idéales proposées par Savoie-Sajc (2003) et présentés précédemment.

Pour le déroulement de chaque entrevue, nous avons suivi le cheminement proposé par Laperrière (2002) qui consiste à débiter avec des questions simples afin de mettre le répondant à l'aise, de poursuivre avec des questions plus intellectuelles demandant beaucoup de concentration et de terminer avec des questions qui exigent moins d'effort. Ainsi, en début d'entrevue, nous nous présentions en tant que chercheur, nous présentions le projet de recherche et nous demandions au répondant la permission pour enregistrer l'entrevue. Nous débitions l'entrevue par des questions générales et faciles à répondre, notamment des questions concernant la famille et le rôle de la personne dans l'organisation. Nous poursuivions en faisant une rétrospection dans le passé afin de savoir l'histoire professionnelle ou l'histoire de vie du répondant et de l'organisation. Nous poursuivions l'entrevue en faisant référence à la situation actuelle du répondant d'un point de vue économique, social, agricole ou des conditions de travail. Ensuite, nous enchaînions avec la partie la plus importante du questionnaire soit tous les aspects liés aux changements vécus depuis leur adhésion à une certification sociale et environnementale. Nous poursuivions en abordant le thème des certifications (connaissances, adhésions). Enfin, nous terminions en parlant des pistes d'avenir et de leurs projets futurs.

En ce qui concerne le choix des répondants, nous avons préalablement ciblé des catégories d'acteurs que nous souhaitions absolument interviewer, notamment des producteurs et productrices, des ouvriers et ouvrières de l'industrie textile, des personnes impliquées à différents niveaux dans les organisations (leaders, membres de comité), des employés-cadres et les responsables de projets ou directeurs des organisations. Les catégories se sont précisées lorsque nous étions sur place.

Dans le secteur de la production, nous avons concentré nos entrevues dans deux villages du district d'Adilabad, soit Chowpagunda et Kotari. Trois raisons expliquent ce choix. D'abord, ces deux villages participent au projet de l'OCPI depuis les débuts (2004), nous avons donc estimé que les impacts y seraient plus visibles. Deuxièmement, les études réalisées par Solidaridad (au même moment que notre séjour) avaient lieu dans ces mêmes villages et nous avons vu cela comme une chance supplémentaire de validation externe. Troisièmement, le coordonnateur responsable de ces villages était le seul qui parlait bien anglais. Ainsi, dans chacun des villages, nous avons demandé de rencontrer des producteurs impliqués depuis 2004, des producteurs nouvellement membres, des femmes productrices et des producteurs ayant un rôle particulier dans le groupe (moniteur, représentant, secrétaire, etc.).

Dès notre première journée d'entrevues, nous avons été confrontée à plus d'un obstacle. D'abord, les producteurs sont issus de communautés tribales et parlent un dialecte (bundi) que peu de gens de l'extérieur connaissent. Nous n'avons trouvé personne qui parlait à la fois l'anglais et le bundi. Ainsi, nous avons besoin de deux traducteurs pour chaque entrevue : un premier traducteur du bundi au telegu et un second traducteur du telgu à l'anglais. Cette double traduction a engendré une perte de détails et de nuances puisque les traducteurs étaient limités dans leur vocabulaire et interprétaient à leur façon la réponse du répondant. Cela a également eu pour effet de limiter le nombre de variables sur lesquelles nous avons le contrôle, notamment la formulation des questions, la reformulation et la rétroaction. D'un point de vue organisationnel, cela compliquait également la planification des entrevues car les deux traducteurs étaient rarement disponibles dans les mêmes plages horaires. Aussi, cette traduction allongeait considérablement le temps des entrevues; notre premier entretien a duré 2 h 15 minutes, et cela demandait beaucoup trop de concentration et de temps aux producteurs et aux traducteurs. Nous avons dû réviser notre schéma d'entrevue afin de l'alléger. Puisque l'équipe terrain possédait une base de données exhaustive pour chaque

producteur (nombres d'hectares de coton, production depuis 2004, prix obtenus depuis 2004, dépenses de production, dettes, emprunts, qualité du coton, détails socio-économiques et familiaux) nous collectons le plus d'informations possible dans cette base de données avant l'entrevue. Lors de l'entretien, nous confirmons ces informations avec les producteurs en début et à la fin de chaque entrevue. Une autre difficulté rencontrée fut la réponse des femmes aux entrevues. Lors des entrevues individuelles, elles ne répondaient pas aux questions en soulignant qu'elles ne connaissaient pas les réponses alors que nous savions pour les avoir vues lors des travaux ou pour en avoir parlé avec les coordonnateurs qu'elles vivaient beaucoup de changement et qu'elles acquéraient des compétences. Nous avons alors jugé avec les coordonnateurs de terrain qu'elles étaient intimidées par les deux traducteurs de sexe masculin et qu'une entrevue de groupe serait plus appropriée pour récolter leurs témoignages.

Suite à ces difficultés rencontrées, nous avons compris qu'il était essentiel pour nous de réaliser des entrevues avec des acteurs internes à l'organisation autres que les producteurs et des acteurs externes à l'organisation de façon à enrichir notre compréhension de la situation. Dans ce but, nous avons réalisé des entrevues avec l'ancien directeur de l'OCPI, le directeur actuel de l'OCPI, l'ancien vice-président d'une O.N.G. très impliquée dans la mise en œuvre du projet, un coordonnateur de terrain, un médecin rural et un certificateur biologique. Nous avons également rencontré des leaders d'organisation pour la défense des cultivateurs de coton sans toutefois mener des entrevues avec eux. Notre démarche générale ne visait pas à répéter avec exactitude nos schémas d'entrevus, mais plutôt d'acquérir la vision la plus large possible du phénomène à l'étude et c'est pourquoi une fois que nous estimions avoir atteint la saturation théorique concernant une question, nous insistions sur d'autres points avec les nouveaux répondants. Nous avons réalisé des entrevues jusqu'à l'obtention de la saturation théorique selon laquelle une entrevue supplémentaire n'apporterait rien de plus à la conceptualisation du phénomène à l'étude (Laperrière, 1997). Les données socio-démographiques de nos répondants sont exposées dans le tableau 3.2.

Tableau 3.2: Caractérisation socio-démographique des répondants dans le secteur de la production

Groupe	Numéro de l'entrevue	Statut des répondants	Sexe	Groupe d'âge			Occupation					Rattaché à :			
				15 à 20 ans	21 à 35 ans	36 à 50 ans	Producteur bio-équitable	Producteur élu	Productrices membres de l'O.N.G. VELEGU	Employé d'une organisation	Professionnel externe	ETC India	VELEGU	Agence de certification	
Producteurs	03C	Producteur élu	M		X		X	X							
	02C	Producteur	M		X		X								
	06C	Producteur	M		X		X								
	05C	Producteur	M			X	X								
	01C	Producteur élu	M		X		X	X							
	08C	Productrice	F		X		X	X	X				X		
	04C	Producteur	M				X								
	01K	Producteur élu	M			X	X	X							
	04K	Productrice	F		X		X		X				X		
	03K	Producteur	M			X	X								
	02K	Mère d'un producteur	F			X	X								
	05K	Femme de producteur	F	X			X		X						
	06k	Groupes de femmes (8)	F				X		X						
	07C	Producteur élu	M		X		X			X			X		
	01 W	Groupe de producteurs (24)	M				X								
Employés	2	Employé	M			X				X			X		
	3	Employé	M		X					X		X			
	5	Employé	M		X					X		X			
	6	Ancien employé Solidaridad	M			X					X	X			
Autres	4	Inspecteur	M			X					X			X	
	1	Docteur rural	M			X					X				

Les entrevues dans le secteur de la confection ont été plus faciles à réaliser. D'abord, nous avons besoin d'un seul traducteur et le directeur avait accepté que les employés soient interviewés sur leurs heures de travail. Nous lui avons transmis nos préférences pour les répondants, soit au moins un employé par secteur (coupe, confection, emballage, etc.) pour la nouvelle et l'ancienne usine et quelques employés qualifiés (cadre, commercialisation). Nous avons l'impression que les entrevues semi-dirigées du secteur de la confection ont été réalisées dans un climat plus tendu que ceux du secteur de la production. Nous supposons que le fait que les entrevues aient été réalisées sur les lieux de travail, la présence de l'enregistreuse et le cadre plus formel (bureau) a peut-être intimidé les employés, et ce, malgré le fait que nous leurs avons bien expliqué les raisons de notre présence et la confidentialité des entrevues. Nous avons tout de même atteint une saturation théorique. Nous avons également réalisé des entrevues avec les deux directeurs de l'entreprise en plus d'avoir fait plusieurs rencontres informelles avec des clients de Rajlakshmi. Les données socio-démographiques de nos répondants se retrouvent dans le tableau 3.3

Tableau 3.3: Caractérisation socio-démographique des répondants

Numéro de l'entrevue	Statut des répondants	Sexe	Groupe d'âge				Secteur d'activité				Occupation			
			18 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 50 ans	50 ans et plus	Découpage	Filage	Confection	Emballage	Vérification	Employés-cadres	Membre de la direction	Clients
01N	Employé	M	X				X							
02N	Employé en charge d'un département	M		X				X						
03N	Employé superviseur	M			X				X					
04N	Employé, maître	M		X			X							
05N	Employé	M		X					X					
01A	Employé	M	X						X					
02A	Employé	M	X							X				
03A	Employé	M								X				
04A	Employé	F		X							X			
06N	Employé	M				X					X			
1a	Directeur (fils)	M			X								X	
1b	Directeur (fils)	M			X				X				X	
2	Directeur (père)	M				X			X				X	
3	Client	F			X									X
4	Client	F				X								X
5	Client	F			X									X

Lors des entretiens du secteur de la production, les traducteurs étaient une personne impliquée dans l'organisation et un ancien coordonnateur de l'O.N.G Velegu alors que dans le secteur de la confection, nous avons engagé un traducteur externe. Certaines entretiens ont été réalisées en français (Europe) ou directement en anglais (les entretiens réalisés en anglais sont identifiés par un * dans le tableau 3.4). La durée des entretiens variait considérablement d'un répondant à l'autre, la plus longue étant de 145 minutes et la plus courte de 22 minutes. La majorité de nos entretiens ont été enregistrés et transcrits en verbatim. Tous les détails techniques de nos entretiens se trouvent dans le tableau 3.4.

Tableau 3.4: Détails techniques des entretiens semi-dirigés

N°	Date de l'entrevue	Type d'entretien	Durée (min)	Enregistrement	Nombre de pages de transcription
Europe					
01B	19 oct. 2006	Entrevue semi-dirigée	125	Oui	Notes
02B	20 oct. 2006	Entrevue semi-dirigée	110	Oui	Notes
03B	23 oct. 2006	Entrevue semi-dirigée	98	Oui	Notes
Inde, Production					
01C	15 déc. 2006	Entrevue semi-dirigée	85	Oui	9
02C	13 déc. 2006	Entrevue semi-dirigée	145	Oui	12
04C	13 déc. 2006	Entrevue semi-dirigée	68	Oui	7
03C	15 déc. 2006	Entrevue semi-dirigée	67	Oui	8,5
05C	4 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	48	Oui	5,5
06C	4 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	62	Oui	6
07C	15 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	72	Oui	7,5
08C	13 déc. 2006	Entrevue semi-dirigée	22	Oui	3
01K	9 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	109	Oui	9,5
02K	14 déc. 2006	Entrevue semi-dirigée	47	Oui	6,5
03K	7 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	65	Oui	7
04K	14 déc. 2006	Entrevue semi-dirigée	40	Oui	5
05K	9 janv. 2006	Entrevue semi-dirigée	35	Oui	4,5
06K	12 janv. 2006	Focus group femmes	74	Oui	8
01W	2 janv. 2007	Focus group hommes	~ 38	Non	Notes
1	12 janv. 2007	Entrevue informelle *	~ 20	Oui	5
2	8 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée *	77	Oui	13
3	9 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée *	103	Oui	15,5
4	8 nov. 2006	Entrevue informelle *	Soirée	Non	Notes
5	14 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée *	134	Oui	19,5
6	17 janv. 2008	Entrevue semi-dirigée *	Soirée	Oui	24,5
Inde, Confection					
01N	27 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	55	Oui	6,5
02N	27 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	113	Oui	10
03N	27 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	45	Oui	6
04N	2 fév. 2007	Entrevue semi-dirigée	76	Oui	7,5
05N	2 fév. 2007	Entrevue semi-dirigée	38	Oui	5
06N	2 fév. 2007	Entrevue semi-dirigée*	106	Oui	11,5
01A	29 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	47	Oui	5,5
02A	29 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	51	Oui	6
03A	30 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	39	Oui	4,5
04A	30 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée	17	Oui	2,5
1a	31 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée *	67	Non	Notes
1b	4 fév. 2007	Entrevue semi-dirigée *	54	Oui	11
2	22 janv. 2007	Entrevue semi-dirigée *	55	Non	Notes
3	27 oct. 2006	Entrevue informelle *	journée	Non	Notes
4	28 janv. 2007	Entrevue informelle *	journée	Non	Notes
5	29 janv. 2007	Entrevue informelle *	journée	Non	Notes
Total: 40 entretiens					

3.3.2.1 Analyse des entrevues

Tel que discuté au point 3.2, nous avons réalisé une analyse de contenu. Nos unités d'analyse sont des unités thématiques que nous avons placées dans des catégories. Nous avons utilisé la technique de catégorisation mixte, c'est-à-dire qu'une petite partie des catégories étaient déterminées par notre analyse documentaire et nos questions de recherche alors que la majeure partie des thèmes et catégories ont émergé des discours de nos répondants. L'analyse a été faite selon une approche qualitative dans le sens où nous nous intéressons davantage à l'importance des thèmes dans le discours plutôt qu'à leur fréquence.

Dans un premier temps, nous avons imprimé tous les verbatim des entrevues. Nous avons ensuite codé nos entrevues à l'aide de thèmes jusqu'à ce que tous les paragraphes ou les phrases soient placés dans un thème. Il n'y avait pas de limite de thème`s. Par la suite, nous avons créé de grandes catégories pouvant regrouper les thèmes. Nous placions dans les catégories les thèmes permettant de répondre aux questions suivantes : quoi, depuis quand, comment, pourquoi, par quels moyens ? De façon générale, la question « quoi » permettait de créer la catégorie alors que les autres questions nous permettaient de comprendre le phénomène. À titre d'exemple, le tableau de notre catégorie « Amélioration de la situation économique » qui se trouve dans la section d'analyse de la production pourrait être schématisé de la façon suivante :

Tableau 3.5: Analyse de contenu pour la catégorie "Amélioration de la situation économique"

Quoi :	Amélioration de la situation économique (catégorie)			
Depuis quand (thèmes)	Depuis qu'ils participent à l'OCPI	Depuis qu'ils sont biologiques	Depuis qu'ils sont équitables	Depuis 2004
Comment (thèmes)	Évitement des moneylenders	La hausse du profit		Commercialisation commune
Pourquoi (thèmes)	Garde 100% des profits alors qu'avant perdaient jusqu'à 80% des avoirs	Un prix plus élevé	La baisse des coûts de production	-Baisse des coûts de transport
		1) Prix et prime équitable 2) Prime biologique	1) Production des intrants biologiques 2) Aucun produit chimique	-Pouvoir de négociation
Par quels moyens	1) Accès à des prêts 2) Accès à des intrants	1) Commerce équitable 2) Agriculture biologique	Agriculture biologique	Apprentissage
Grâce à qui	OCPI	OCPI	OCPI	OCPI

Dans notre chapitre V, où l'on présente notre analyse de contenu, nous avons décidé de présenter les catégories et les thèmes à l'aide de schémas dans lesquels le sens des relations, des liens de cause à effet, des conséquences, des motivations ou des conditions est plus facile à comprendre que dans un tableau. Il arrive également que les catégories soient présentées sans schéma. Effectivement, certaines catégories sont importantes malgré que peu de liens entre les thèmes qui les composent soient réalisables. Nous présentons notre analyse de données dans le chapitre V dans ce travail.

3.3.3 Collecte documentaire et analyse

Notre collecte documentaire s'est déroulée tout au long de notre séjour. La portion de terrain en Europe nous a permis de récolter plusieurs documents concernant les audits réalisés par Oxfam Magasin du Monde au sein de l'entreprise Rajlakshmi, de même que sur la situation de la production et de la crise du coton en Inde. Une fois en Inde, nous avons poursuivi notre

collecte de données et cela s'est avéré particulièrement important et bénéfique pour nos recherches dans le secteur de la production. D'abord, ces documents rédigés en anglais nous permettaient de corroborer nos données d'observation participante et d'entrevues semi-dirigées en plus de nous aider à comprendre le projet dans son ensemble et de récolter des nombreuses informations concernant le succès, les défis et les impacts du projet dans la région d'Asifabad. Nous avons eu accès à tous les documents produits depuis le début du projet en 2004, incluant les évaluations des bailleurs de fonds (Solidaridad), les études terrain, les bases de données contenant toutes les données socio-démographiques des producteurs de même que les détails de leur production, les comptes rendus annuels réalisés par ETC India, les comptes rendus mensuels réalisés par l'O.N.G. Velegu et la planification annuelle au niveau national et régional du projet de l'OCPI.

Nous n'avons pas procédé à une analyse de contenu à proprement dite sur ces documents bien que cela aurait été très intéressant. Nous avons plutôt utilisé ces informations pour rédiger notre monographie et affiner notre compréhension des phénomènes étudiés.

3.3.4 Éthique de la recherche

Un chercheur doit toujours faire preuve d'éthique dans son processus de recherche et cela particulièrement si son travail fait intervenir des êtres humains. Comme le souligne Gohier (2004) les considérations éthiques, au même titre que la validité ou la fiabilité d'une recherche, contribuent à la valeur et à la qualité de celle-ci (Gohier, 2004 *in* Bisailon, 2008). Dans le cadre de ce travail, nous avons suivi les procédures institutionnelles en matière de recherche impliquant des sujets humains. En septembre 2006, nous avons obtenu un certificat de conformité à l'éthique en matière de recherche impliquant des sujets humains pour le projet *Commerce équitable et développement durable* dans lequel s'inscrit notre recherche. Dans le cadre de ce processus d'accréditation, nous avons élaboré des formulaires de consentement pour le déroulement de l'observation participante de même que pour la réalisation des entrevues semi-dirigées.

Une fois sur le terrain, nous avons obtenu le consentement oral et écrit des personnes concernées (directeurs, coordonnateurs) afin de réaliser notre observation participante et nos entrevues semi-dirigées dans le secteur de la production et de la confection. Nous avons également obtenu le consentement oral pour toutes les entrevues réalisées avec les

producteurs de coton et les ouvriers de l'industrie textile. Nous n'avons pas insisté pour obtenir le consentement écrit des répondants puisque la majorité d'entre eux ne savaient ni lire ni écrire. Nous avons informé chacun des répondants de nos objectifs et du déroulement de nos entretiens, de même que du caractère confidentiel des entretiens tout en soulignant qu'ils étaient libres de mettre fin à l'entrevue à tout moment sans avoir à s'expliquer.

Lors de l'observation participante dans les usines d'égrenage, de tissage et de filage, nous nous sommes d'abord présenté aux directeurs en expliquant les raisons de notre présence et ce n'est seulement qu'après avoir obtenu leur accord que nous prenions des photos et que nous visitons leurs usines. De plus, tout au long de notre séjour, nous avons pris toutes les mesures nécessaires afin de nous faire discrètes et de ne pas imposer notre présence aux membres des différentes organisations. Nous avons également fait preuve de respect et souligné à plusieurs reprises notre reconnaissance aux gens. Enfin, nous avons quitté le terrain en douceur en organisant, dans les deux cas, des activités officielles afin de remercier les personnes ayant participé à l'étude.

Conclusion

Dans cette recherche portant sur le potentiel des certifications sociales et environnementales dans l'amélioration des conditions de vie des producteurs et ouvriers de la filière textile, nous avons privilégié l'étude de cas imbriquée comme stratégie de recherche. Pour comprendre notre cas en profondeur, nous avons eu recours à trois techniques de collecte de données, soit l'observation participante, les entrevues semi-dirigées et la collecte documentaire. Dans ce chapitre nous avons exposé de façon détaillée ces techniques de collecte de données de même que les méthodes d'analyse utilisées pour traiter notre corpus de données. Nous avons également présenté les démarches entreprises afin d'augmenter la validité, la fiabilité et les considérations éthiques de notre recherche. Ainsi, nous estimons que ce *design* de recherche favorise une compréhension profonde de notre sujet d'étude et nous permet d'assurer la rigueur de cette dernière.

Dans les chapitres suivants, nous présentons les résultats de notre étude. Nous exposons dans un premier temps la monographie de la filière textile étudiée réalisée à partir de notre journal ethnographique, de nos entrevues et de la collecte documentaire. Dans un deuxième temps, nous présentons l'analyse de contenu des entrevues semi-dirigées.

CHAPITRE IV

ÉTUDE DE CAS D'UNE FILIÈRE TEXTILE BIOLOGIQUE ET ÉQUITABLE

Au chapitre précédent, nous avons expliqué l'approche méthodologique privilégiée dans cette étude. Dans le présent chapitre, nous présenterons nos données relatives à la filière bio-équitable. Ces données résultent de notre observation participante, de la collecte de documentation sur le terrain et de nos entrevues. Dans la première section, nous présenterons le profil des deux principaux acteurs de la filière bio-équitable étudiée. Dans la seconde partie, il sera question de l'opérationnalisation des normes et des principes de l'agriculture biologique, du commerce équitable et des codes de conduite utilisés dans la filière équitable. Nous ferons quelques allusions au secteur de la transformation, mais notre étude de cas se concentra plus spécifiquement sur le secteur de la production et de la confection. Nous avons fait ce choix considérant que les problèmes rencontrés dans ces secteurs sont plus nombreux et impliquent un plus grand nombre de personnes que celui de la transformation qui est très mécanisé. Les normes de l'agriculture biologique, les principes du commerce équitable et les références normatives des codes de conduites utilisés dans ce chapitre sont basés sur ce que nous avons dégagé au chapitre 2 (voir tableaux 2.3 et 2.4).

La filière bio-équitable

La filière bio-équitable étudiée est composée de deux organisations, soit *l'Organic Cotton Programm in India* (OCPI) et *Rajlakshmi Cotton Mills Ltd* (Rajlakshmi). Comme le démontre la figure 4.1, les activités de production du coton et de l'égrenage sont prises en charge par l'OCPI alors que toutes les étapes subséquentes de la transformation et de la confection sont coordonnées par *Rajlakshmi*. L'égrenage, le filage, la teinture et l'ennoblissement sont quatre étapes sous-contratées pour lesquelles l'OCPI et Rajlakshmi endossent la responsabilité vis-à-vis du certificateur FLO. Maintenant que nous connaissons

la composition de la filière, nous allons présenter le profil général et économique de ces deux organisations.

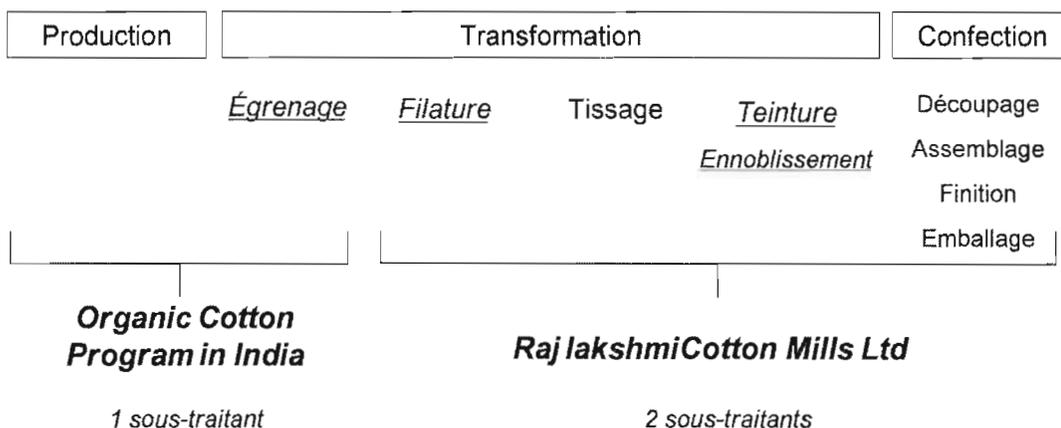


Figure 4.1: La filière textile OCPI/Rajlakshmi

4.1. L'Organic Cotton Program in India

L'Organic Cotton Program in India (OCPI) est une association de producteurs de coton biologique et équitable située dans le sud de l'Inde. Le siège social du projet est à Hyderabad, capitale de l'Andhra Pradesh. Les producteurs membres de l'association sont répartis dans 50 villages de quatre districts de la province de l'Andhra Pradesh et du Maharashtra, soit respectivement Karim Nagar, Adilabad, Yavatmal et Akola (voir figure 4.1). Dans chaque village les participants sont rassemblés par groupe de 8 à 15 producteurs. Un village compte parfois plus d'un groupe. À la saison 2006-2007, l'OCPI menait également des projets pilotes dans la province du Tamil Nadu et de l'Orissa. En incluant les producteurs des projets pilotes, le projet comptait 1525 producteurs (voir tableau 4.1).

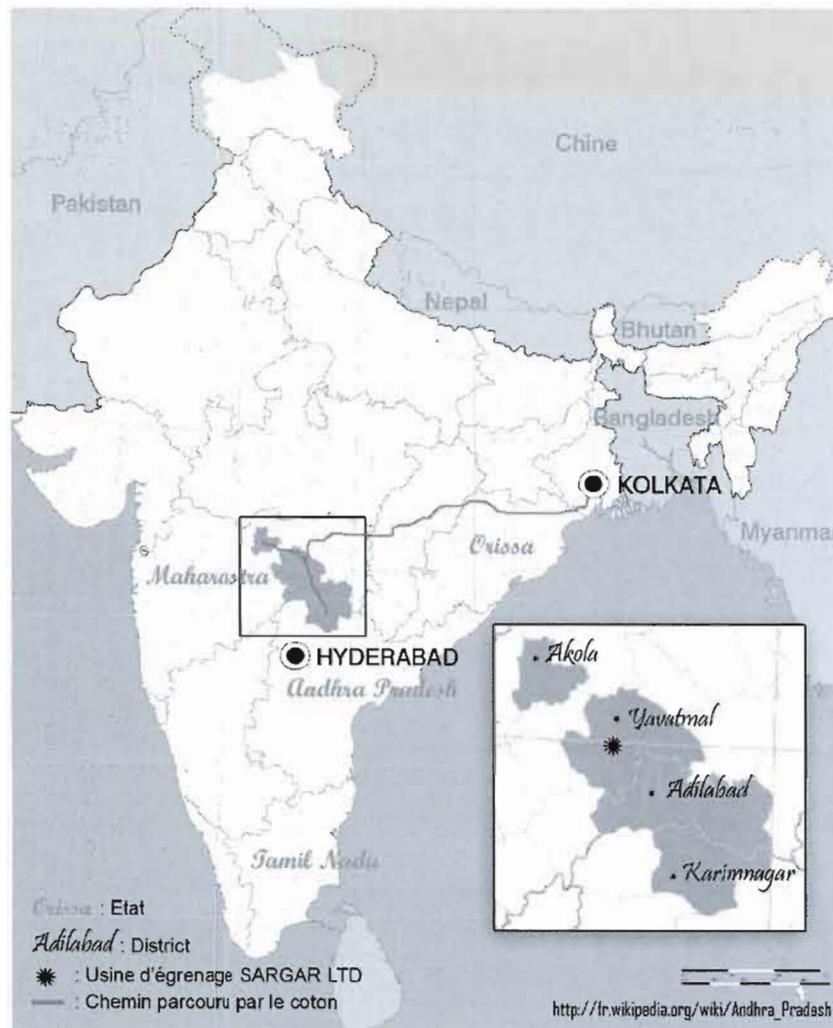


Figure 4.2: Les districts participants au projet de l'OCPI

Tableau 4.1: Distribution par État des membres de l'OCPI

<i>District</i>	<i>Nombre de villages</i>	<i>Nombre de groupes</i>	<i>Nombre de producteurs</i>	<i>État</i>
<i>Adilabd</i>	18	22	243	<i>Andhra Pradesh</i>
<i>KarimNagar</i>	4	9	65	<i>Andhra Pradesh</i>
<i>Akola</i>	18	30	254	<i>Maharastra</i>
<i>Yavatmal</i>	10	16	169	<i>Maharastra</i>
Total	50	77	731	
<i>Projets Pilotes</i>				
<i>Kalahandi</i>			350	<i>Orissa</i>
<i>Dindigul</i>			157	<i>Tamil Nadu</i>
<i>Trichy</i>			138	<i>Tamil Nadu</i>
<i>Perambalur</i>			150	<i>Tamil Nadu</i>
Total			1526	

4.1.1. Émergence de l'OCPI

L'OCPI est une initiative de l'organisation hollandaise Solidaridad née dans le cadre de son projet de mode responsable *Made-By*. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, *Made By* est un logo qui s'adresse aux marques et aux distributeurs de vêtements souhaitant s'investir dans un processus respectueux de l'homme et de l'environnement (voir 2.4.5). De 2000 à 2002, Solidaridad a travaillé à l'élaboration de sa première chaîne d'approvisionnement textile responsable au Pérou. Ce projet inclut le développement d'une fédération de producteurs de coton biologique : ORO BLANCO et la mise sur pied d'usines de transformation et de confection textiles certifiées SA8000. Fière de son succès rencontré au Pérou et interpellée par les enjeux sociaux et environnementaux de la production du coton en Inde, Solidaridad a décidé d'y étendre son projet. Ainsi, à partir de 2002, l'O.N.G a organisé des missions de reconnaissance en Inde. Dès mai 2004, « le vrai projet » débute. Le titre officiel de ce dernier est *Solidaridad-ICCO-ETC OrganicCotton Programm in India* (Organic Cotton Programm in India-OCPI). Dès sa première année, l'OCPI prend place dans les quatre districts précédemment nommés, soit Akola, Yavatmal, Karim Nagar et Adilabad et réunit 240 producteurs.

Comme son nom l'indique, le projet est subventionné et supporté par plusieurs acteurs. D'abord, il y a l'organisation Solidaridad, initiateur du projet. On retrouve ensuite l'Organisation Inter-églises de Coopération au développement (ICCO) qui soutient financièrement le projet en subventionnant Solidaridad pour le projet spécifique de coton biologique en Inde¹¹⁵. Puisque Solidaridad n'a pas de bureau en Inde et n'a pas souhaité y ouvrir une succursale, elle a décidé de sous-traiter la mise en œuvre du projet à une firme d'expert-conseil en agriculture durable : *ETC Consultant Private Ltd in India* (ETC India). ETC est une O.N.G. de développement Hollandaise qui est implantée depuis plus de vingt ans en Inde¹¹⁶. Afin de coordonner la mise en place du projet, *ETC India* a créé un siège social exclusif à l'OCPI à Hyderabad en plus d'ouvrir des bureaux régionaux dans chacun des districts participants au projet. Dans les bureaux régionaux, on retrouve un coordonnateur général et des coordonnateurs de terrain. La stratégie alors privilégiée par *ETC India* est de s'associer avec des O.N.G locales afin qu'elles participent à l'implantation du programme. Lors de notre visite, 7 O.N.G collaboraient à l'OCPI¹¹⁷. Généralement, les aspects techniques liés à l'agriculture biologique sont pris en charge par *ETC India* par le biais de ses bureaux régionaux alors que les aspects sociaux du projet, notamment ceux liés au commerce équitable, sont gérés par les O.N.G locales. Cette structure très décentralisée a l'avantage d'être souple et adaptée à chaque région. Enfin, tous les producteurs participant à l'OCPI forment une association : l'Association des producteurs de coton biologique (Organic Cotton Growers Association, OCGrA).

¹¹⁵ L'ICCO est une organisation caritative d'aide au développement et de lutte contre la pauvreté. Elle a été créée en 1964 et elle est ancrée dans la partie protestante des Pays-Bas. Elle a pour principal objectif de lutter contre la pauvreté dans les pays en développement et de favoriser les structures, systèmes et processus qui contribuent à l'échelle mondiale à une répartition plus équitable des richesses et du pouvoir. Pour atteindre ses objectifs, ICCO finance des activités qui encouragent les gens et qui leur permettent de créer, à leur manière, un habitat et des conditions de vie respectant la dignité humaine (<http://www.icco.nl/delivery/icco/fr>).

¹¹⁶ Le groupe hollandais ETC met en œuvre des projets, fait de la recherche et organise des formations dans le domaine de l'agriculture, de la foresterie, de la santé et des micro entreprises. Il est présent en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

¹¹⁷ Les O.N.G participantes sont : KRUSHI, Centre for Environment Concern (CEC), The Participatory Rural Development Initiative Society (PRDIS), Krushi Vikas Audyogik Shetkari Sanstha (KVAS), Viridharbha Organic Farming Association (VOFA), BASIX, VELEGU.

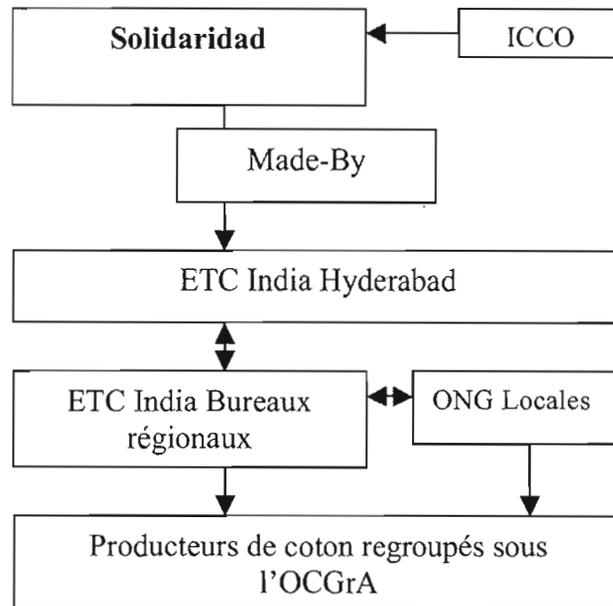


Figure 4.3: Fonctionnement de l'OCPI

Aujourd'hui, le projet est directement coordonné par *Made-By* qui est, depuis 2005, un organe indépendant de Solidaridad. Toutefois, Solidaridad continue d'appuyer financièrement les projets de production en Inde et de faire la promotion de *Made-By*.

De 2004 à 2007, les membres de l'OCGrA ont plus que sextuplé : de 240 en 2004, ils étaient plus de 1500 en 2007. Également, pendant ces trois années, les producteurs de coton de l'OCPI ont obtenu la certification biologique de *Skal International* pour leur coton alors qu'ETC India a été certifié par FLO-Cert en tant que *Promoting Body* pour l'OCGrA. Nous avons réalisé la majeure partie de notre observation participante dans les 18 villages de la région d'Adilabad et c'est pourquoi la plupart des exemples permettant d'illustrer nos propos proviennent de cette région.

4.1.2 Mission et objectifs de l'OCPI

La mission et les objectifs de l'OCPI ont été développés et écrits par Solidaridad et ETC India. La mission de l'organisation telle que stipulée dans les documents d'ETC India en

2007 « est d'améliorer la qualité de vie des petits producteurs de coton et de leur famille par la mise sur pied d'un système de coton biologique qui soit plus durable et plus rentable » (ETC India, 2006). Pour atteindre cette mission, l'organisation a deux objectifs principaux. Le premier objectif est d'accompagner et de supporter les producteurs de coton conventionnel dans leur processus de conversion vers la culture biologique. Cela signifie que l'organisation doit offrir un support technique et de la formation afin que les producteurs puissent parvenir à une production biologique efficace. Le second objectif consiste à créer une association de producteurs de coton biologique indépendante qui portera le nom de *Chetna Organic Farmers Association* (COFA) (Solidaridad, S.d). Cet objectif vise « l'empowerment » des producteurs afin qu'ils deviennent autonomes dans tous les aspects liés au projet, de la production à la commercialisation du coton. De plus, à travers ce projet, Solidaridad souhaite adopter une structure inédite dans laquelle la COFA deviendrait une entreprise privée gérée par les producteurs. En d'autres termes, le projet vise la « mise en place d'une compagnie de producteurs de coton biologique autofinancée » (Solidaridad. S.d). Les parts de la compagnie sont actuellement détenues par Solidaridad, ETC India, Rajlakshmi et les O.N.G participantes mais elles seront graduellement rétrocédées aux producteurs à partir de janvier 2007 et ce jusqu'à ce qu'ils deviennent propriétaires majoritaires. Idéalement, cet objectif ultime doit être atteint avant 2011(Solidaridad. S.d¹¹⁸). Ce projet reproduit la formule que Solidaridad avait développée avec succès au Pérou lors de la mise en place de l'entreprise ORO BLANCO¹¹⁹.

Pour atteindre sa mission et ses principaux objectifs, l'OCPI a développé trois axes prioritaires : l'humain, l'environnement et l'économie. Dans son axe humain, l'OCPI stipule que le but du projet est d'obtenir des prix équitables pour les agriculteurs à travers une approche qui favorise l'émancipation de ces derniers par l'amélioration des conditions de vie et le travail coopératif. Dans son axe environnemental, l'OCPI mentionne que le projet vise à produire du coton et des cultures de subsistance de façon biologique afin de préserver l'environnement, le sol et la santé des producteurs. En ce qui concerne l'économie, l'organisation souhaite une production durable et efficace, c'est-à-dire une réduction des

¹¹⁸ <http://www.indianorganicproducers.org/>

¹¹⁹ Pour avoir des renseignements supplémentaires concernant le projet ORO BLANCO on peut consulter le site officiel de la compagnie à l'adresse suivante : <http://www.oroblanco.com.pe/>

coûts de production, un prix compétitif sur le marché et un partenariat à long terme entre les producteurs et les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile. À plus court terme, l'OCPI s'est dotée de 5 objectifs à atteindre avant l'année 2007, année de notre visite,

1. Produire 655 tonnes de coton fibre;
2. Supporter les producteurs en conversion vers l'agriculture biologique en leur assurant un marché;
3. Produire un coton de haute qualité reconnu selon des standards internationaux;
4. Enregistrer la COFA auprès de FLO en tant qu'Association de producteurs équitables ;
5. Doubler le *membership*.

Dans une perspective plus large, sur le site Internet de Solidaridad, il est également mentionné que l'OCPI souhaite travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement textile, notamment les fournisseurs d'intrants biologiques et les organisations du secteur de la transformation et de la confection textile. D'une part, cette collaboration a pour objectif d'optimiser le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement afin d'en retirer un maximum de bénéfices pour les producteurs. D'autre part, ces liens permettraient de favoriser la synergie entre les différents acteurs de la chaîne de production afin qu'ils développent un mécanisme de « feed-back » entre eux (Solidaridad, 2006). Enfin, Solidaridad souligne qu'à travers l'OCPI, elle souhaite être très active auprès des instances politiques indiennes afin que l'État investisse et supporte davantage les petits producteurs de coton et les initiatives biologiques et équitables.

4.1.3. La structure organisationnelle et représentative de l'OCPI

Pour comprendre le fonctionnement de l'OCPI et saisir de quelle façon il prétend atteindre ses objectifs, il est essentiel de connaître la structure organisationnelle et représentative de l'organisation. Comme l'illustre la figure 4.3¹²⁰, dans chaque village participant au projet, les producteurs doivent se regrouper dans un « Self Help Group » (SHG). Chaque SHG est composé de 7 à 19 producteurs de coton. Il arrive parfois qu'il y ait plus d'un SHG par village. Tous les SHGs d'un district forment ensemble une Mutual Aided Cooperative (MAC). Plus spécifiquement, 2 personnes par SHG sont élues afin de constituer le MAC. À

¹²⁰ L'organigramme ne présente que deux districts, dans la réalité 8 districts font partis du projet.

titre d'exemple, à Adilabad, les 44 producteurs choisis provenant des 22 SHGs du district forment le MAC d'Adilabad. Parmi ces producteurs, cinq personnes sont élues pour une période de deux ans afin d'occuper le rôle de président, de vice-président, de trésorier, de secrétaire et de vice-secrétaire. Le MAC est une structure fondamentale au fonctionnement de l'OCPI dans le sens où ce sont ses membres (44) qui devront éventuellement remplir toutes les fonctions actuellement prises en charge par le bureau régional d'ETC India : achat des intrants, formations techniques des producteurs, développement des infrastructures, le suivi des certifications, le suivi du système de contrôle interne, le contrôle comptable, la rédaction des rapports et la commercialisation du coton-graine.

Tous les MACs (un par district) sont regroupés au sein de l'*Organic Cotton Growers Association* (OCGrA). L'ensemble des activités de l'OCGrA est chapeauté par l'OCPI à partir du bureau chef à Hyderabad et de ses bureaux régionaux. À cette structure s'ajoute également le « Steering Committee » que nous traduirons par l'expression « Comité d'administration ». Le Comité d'administration est responsable d'évaluer le projet et de définir son développement. Il est composé de Made-By, de l'ICCO, de Rajlakshmi, d'ETC India, des 7 O.N.G.s participantes et d'un producteur représentant par district. Les réunions du conseil d'administration ont lieu tous les six mois.

La structure organisationnelle de l'OCPI évoluera à mesure que le projet cheminera vers l'atteinte de ces objectifs. En effet, lorsque l'OCGrA sera enregistrée à FLO-Cert en tant qu'association de producteurs autonome, c'est-à-dire sans passer par le *Promoting Body ETC India*, elle portera le nom de *Chetna Organic Farmers Association* (COFA). De plus, lorsque les producteurs auront acquis leur autonomie, ETC India ne sera plus impliquée dans le projet. Quant à Made-By et Solidaridad, elles continueront de subventionner le projet jusqu'en 2011. Toutefois, elles verseront directement l'argent à la COFA¹²¹. Enfin, d'ici 2011, le Conseil d'administration devrait majoritairement être composé de producteurs de coton. Les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement resteront dans le conseil d'administration mais leurs rôles se réduiront à appuyer et à soumettre des idées aux producteurs de coton alors que ces derniers prendront les décisions.

¹²¹ http://www.chetnaorganic.org.in/index.php?page_id=1

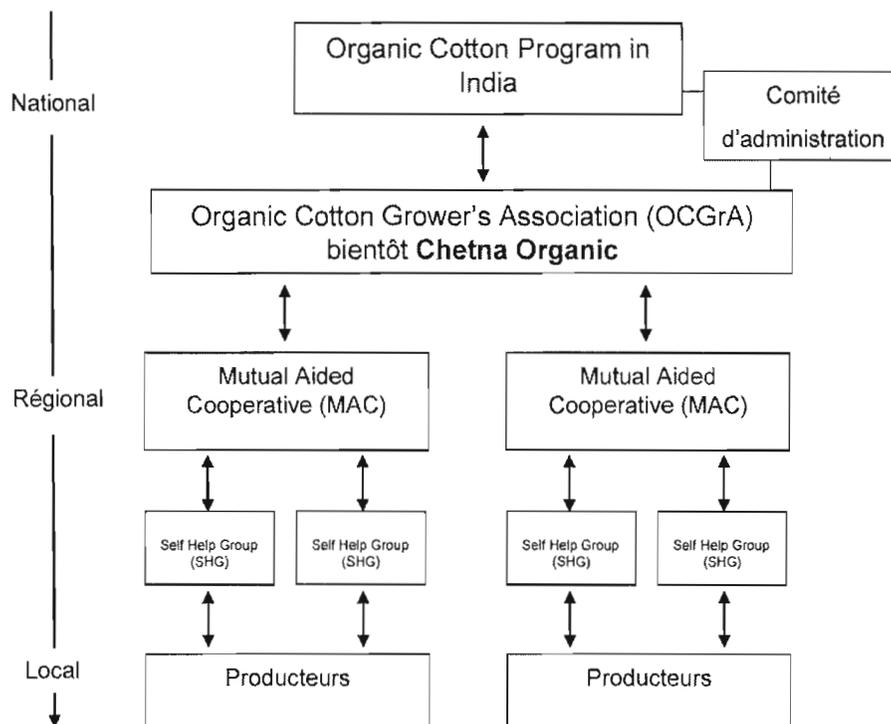


Figure 4.4: La structure organisationnelle de l'Organic Cotton Program in India en 2007

4.1.4 Les activités de l'Organic Cotton Program in India et de ses membres

Les principales activités de l'OCPI et des membres de l'OCGrA sont la production et la commercialisation du coton graine. L'OCPI est également en charge de sous-traiter l'étape de l'égrenage. Pour réussir à produire du coton biologique et équitable, l'OCPI a également développé d'autres activités connexes telles que la formation en agriculture biologique, la mise sur pied d'un système de prêt à faible taux d'intérêt et la mise en œuvre d'un petit projet générateur de revenus.

4.1.4.1 La production du coton graine

Dans la province de l'Andhra Pradesh, la récolte a lieu une fois par année. Le cycle de production débute en juin et juillet, période qui correspond à la période des pluies. Lors de ces deux mois, c'est la période des semences. À cette étape, l'application d'engrais

biologique est essentielle et conditionnelle à l'obtention d'une bonne récolte. Du mois d'août au mois de novembre, les producteurs entretiennent leur terre en respectant les normes de l'agriculture biologique. À partir du mois de décembre, la période de cueillette débute. Cela peut s'étendre jusqu'au mois de février. Dans cette période, les producteurs et leurs familles effectuent d'une à quatre cueillettes de coton par champs selon les conditions climatiques annuelles. Généralement, ce sont les femmes qui cueillent le coton mais il est également fréquent que les producteurs embauchent des ouvriers pour cette période intensive. Une fois cueilli, le coton est conservé chez les producteurs jusqu'à ce qu'une journée communautaire soit organisée pour remiser la marchandise. Enfin, le coton de la région est 100% pluvial (rainfed), c'est-à-dire qu'il dépend des précipitations naturelles pour croître et n'utilise aucun système d'irrigation.

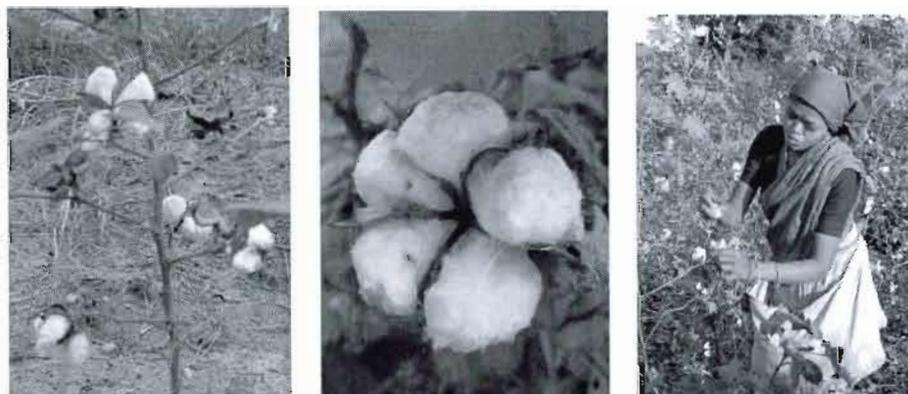


Figure 4.5: La cueillette manuelle du coton en fleur

L'entreposage du coton

Deux à trois fois par récolte, les producteurs organisent une journée communautaire pour apporter leur coton à l'entrepôt du village. Ces entrepôts ont été construits ou achetés dès la première année du projet. Lorsque les producteurs amènent leur récolte à l'entrepôt, un coordonnateur de terrain *d'ETC India* et des membres du groupe procèdent à la pesée des sacs de coton. Pour chaque sac de coton qu'ils apportent, les producteurs reçoivent un reçu indiquant la quantité et la qualité du coton déposé à l'entrepôt. L'information est également inscrite sur le sac et sur une pancarte affichée dans l'entrepôt. Les producteurs seront

éventuellement payés selon les informations collectées lors des journées d'entreposage collectif.

L'entreposage est une étape importante du processus de production dans le sens où elle remplit plusieurs objectifs. D'abord, l'entreposage facilite le contrôle de l'intégrité biologique du coton. Effectivement, cela évite que les producteurs en conservant le coton à la maison ne le contaminent au contact d'autres récoltes conventionnelles. Cela permet également de s'assurer que le coton est conservé de façon à optimiser sa qualité, c'est-à-dire qu'il est dans un endroit propre et sec. De plus, l'entreposage permet de compter la quantité de coton produit par les membres de l'OCGrA afin de préparer les papiers administratifs essentiels à sa vente.



Figure 4.6: La pesée du coton et son entreposage

Le transport

Dans une saison régulière, on procède généralement à deux séances d'égrenage : soit en janvier et en février, respectivement au milieu et à la fin de la saison. Pour la saison 2006-2007, dans le district d'Adilabad, le premier transport s'est effectué à la mi-janvier. La location des sept camions nécessaires au transport du coton des 18 villages a été coordonnée par le bureau régional d'*ETC India*. Chaque village avait la responsabilité de charger ses sacs de coton dans les camions. Faute d'organisation et de plan de chargement, plusieurs camions ont dû être déchargés et rechargés à plusieurs reprises avant que la marchandise soit solidement installée. Si bien que le chargement a duré une journée et une nuit entière et que les camions sont partis avec un jour de retard. Le coton graine a été transporté jusqu'à l'usine SAGAR Fibers Pvt Ltd située à Yavatmal, dans l'État du Maharashtra, à 100 kilomètres au

Nord d'Adilabad (voir carte 4.1). Aucune usine d'égrenage de proximité ne convenait et l'usine SAGAR Fibers Pvt Ltd égrenait déjà le coton bio-équitable de l'OCPI produit dans le district de Yavatmal.

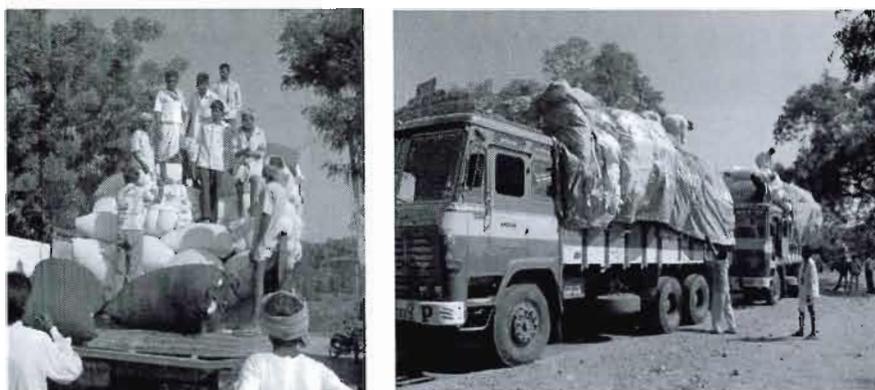


Figure 4.7: La cargaison des camions

L'égrenage à l'usine SAGAR Fibers Pvt Ltd

L'étape de l'égrenage est très importante car c'est ici qu'est évaluée la longueur de la fibre du coton. Cette variable influence également le prix donné aux producteurs pour leur coton. Ainsi, deux à trois échantillons de coton pour chaque village sont prélevés des sacs. La moyenne ainsi obtenue fixe pour chaque village la longueur du coton apporté. Plus la fibre est longue plus les producteurs recevront un bon prix. Afin de surveiller le processus d'évaluation, un producteur par village assiste à ce test. Une fois les évaluations terminées, le coton est prêt à être égrené. Toutefois, avant de procéder à l'égrenage du coton, l'usine doit être lavée de fond en comble afin d'éviter la contamination du coton biologique par le coton conventionnel. Cela exige d'arrêter le processus d'égrenage pour laver les équipements.

L'égrenage du coton se fait en plusieurs étapes. Le coton est d'abord lavé, égrené, relavé et humidifié en cas de besoin. Après quoi, le coton fibre est pressé et emballé. Du poids total du coton graine apporté, 40% est transformé en fibres alors que les 60% restants sont constitués de graines et de déchets (Crabbé, 1998). Les déchets (petites fibres, pertes, feuillage) sont conservés pour faire du rembourrage à matelas alors que les graines sont revendues dans des usines de transformation pour fabriquer de l'huile végétale.



Figure 4.8: L'égrenage du coton à l'usine SAGAR Fibers Pvt Ltd

L'usine *Sargar Fibers Pvt Ltd* est une usine très mécanisée utilisant des technologies de pointe. L'entreprise emploie environ 150 personnes de façon contractuelle jusqu'à l'extérieur de la saison du coton, l'usine est fermée. Toutefois, le directeur de l'entreprise souligne qu'il aimerait ouvrir une unité de filage afin de pouvoir offrir quelques postes permanents à ses employés. C'était une première expérience d'égrenage de coton biologique pour SAGAR FIBERS Pvt Ltd. Selon le directeur, le fait que le coton soit ensaché et l'obligation de nettoyer l'usine avant de traiter le coton biologique engendre une perte de temps considérable. Puisqu'il s'était engagé à ne charger aucun frais supplémentaire à l'OCPI, il respecte sa parole et après avoir longuement discuté avec le personnel d'ETC India et le directeur de Rajlakshmi, il nous mentionne qu'il s'agit de sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs.

4.1.4.2 La commercialisation du coton-graine

La commercialisation du coton graine est assurée par *ETC India*. Actuellement l'offre de coton bio-équitable est inférieure à la demande. Conséquemment, l'OCPI n'a pas besoin de faire de démarchage afin de trouver des partenaires commerciaux. Pour la saison 2006-2007, Rajlakshmi a acheté 80% de la production totale de l'organisation alors que les 20% restants ont été récupérés par Made-By. L'essentiel du travail de la commercialisation consiste donc à rassembler toutes les données concernant le coton : la quantité de coton produite et vendue par chaque producteur, le stade de certification de ce coton (biologique ou en transition) et la longueur de la fibre. À partir de ces données, l'organisation peut fixer le prix du coton de

chaque producteur et facturer les acheteurs. L'OCPI doit également fournir la documentation à Rajlakshmi et Made-By afin qu'ils puissent prouver à leur acheteur que le coton est certifié biologique et équitable.

4.1.4.3 La formation en agriculture biologique : le Farmer Field School

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le principal objectif de l'OCPI est d'accompagner les producteurs dans leur processus de conversion vers l'agriculture biologique. Or, ce programme met l'accent sur l'enseignement des normes de l'agriculture biologique et de ses méthodes de production. Ces techniques sont diffusées à travers le *Farmer Field School*, véritable pilier du projet de l'OCPI.

Le *Farmer Field School* est un concept d'école pratique et participative développé par la FAO afin d'enseigner les techniques de la gestion intégrée des nuisibles (Integrated Pest Management-IPM). Dans le projet de l'OCPI, ce concept a été repris et adapté à l'enseignement des techniques biologiques. Le *Farmer Field School* est une approche basée sur l'apprentissage par l'action. Les enseignements ont majoritairement lieu dans les champs, ils suivent le cycle des saisons et sont basés sur la résolution de problèmes. Une autre particularité de l'approche du FFS est qu'elle accorde beaucoup d'importance à la communication entre les producteurs et au développement d'un réseau de soutien. Les rencontres ont lieu une fois par semaine pour les nouveaux producteurs et d'une à quatre fois par mois pour les producteurs expérimentés¹²². Dans une saison régulière, les rencontres de la région d'Adilabad s'étaient sur 20 sessions. Dans les premières sessions, il était davantage question des choix des semences et des techniques permettant la production d'un coton biologique de qualité¹²³. Vers la fin de la saison, les sujets étaient davantage liés à la récolte et à la commercialisation du coton. Une séance était également réservée au commerce équitable.

¹²² À titre d'exemple dans l'un des villages d'Adilabad, le programme fonctionne très bien depuis 2004. Ces producteurs n'ont eu que quatre sessions au courant de leur troisième saison de participation.

¹²³ Selon le calendrier des sessions de la *Farmer Field School* de la région d'Adilabad, les thèmes de la préparation de l'engrais biologique, du fonctionnement du système de contrôle interne pour la certification biologique, des systèmes d'inter-culture, de la culture de relais, des techniques de contrôle des nuisibles et de l'utilisation des bio-fertilisants étaient, entre autres, abordés lors des sessions de formation.

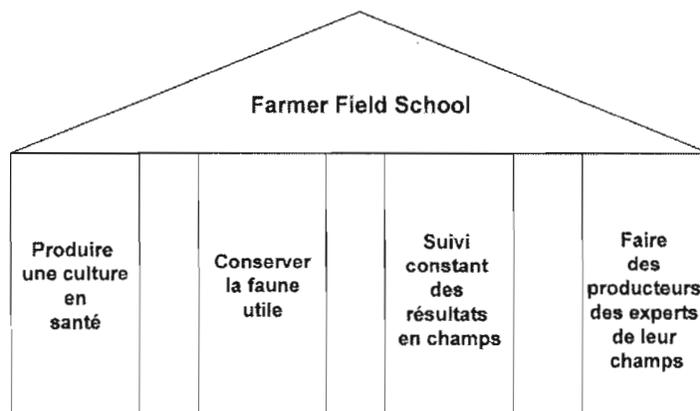


Figure 4.9: Les quatre piliers de la *Farmer Field School* selon l'OCPI

Également, pour aider les producteurs à comprendre les méthodes de production biologique, les employés d'ETC India de la région d'Adilabad ont aménagé un champ de démonstration de 4 acres. Ce champ sert d'exemple aux producteurs et il est utilisé pour faire des essais. Les essais réalisés dans ce champ permettent parfois d'améliorer les techniques de production. À titre d'exemple, suite à des essais dans le champ de démonstration, il a été démontré qu'un espacement de 3 pieds entre chaque plant de coton permettait une meilleure récolte. Maintenant, dans les FFS, on suggère aux producteurs de suivre cette méthode. Il est fréquent que les *Farmer Field Schools* se déroulent dans le champ de démonstration.

En plus de participer au FFS, les producteurs de l'OCPI doivent assister à des réunions sociales (social meeting). Ces réunions ont lieu de façon sporadique, mais au minimum une fois par mois. Ces réunions sont prises en charge par les O.N.G. locales et elles servent à aborder des thématiques plus sociales, notamment les éléments du commerce équitable comme l'utilisation de la prime équitable ou la participation des femmes au projet. Toutefois, comme nous explique le personnel d'ETC India, la présence des producteurs à ces réunions est beaucoup moins assidue et les producteurs privilégient le FFS.

4.1.4.4. Système de prêts à faible taux d'intérêt

Le projet de l'OCPI a également mis sur pied un système permettant aux producteurs d'avoir accès à des prêts à faible taux d'intérêt. À partir du moment où ils intègrent le groupe, les producteurs doivent faire des dépôts mensuels allant de 30 à 50 roupies selon les groupes, dans un compte commun appartenant à ce dernier. L'argent ainsi collecté est placé à la banque. Grâce à un programme de la Grammeen Bank, les producteurs peuvent bénéficier d'intérêts sur des placements de court terme (entre 30 à 100 jours). Ces intérêts sont utilisés pour payer certaines dépenses communes du groupe et pour fournir des prêts à faible taux d'intérêt aux producteurs. Le taux d'intérêt est fixé par les membres du groupe et ils variaient de 2% à 5% en 2007. Ce système reprend le fonctionnement d'un programme de micro-crédit déjà en place dans le district d'Adilabad à l'initiative de l'organisation VELEGU et auxquels de nombreuses femmes participent.

4.1.4.5. La fabrique de sacs biologiques

L'OCPI a mis sur pied un petit atelier de fabrication de sacs biologiques dans la région d'Adilabad. Dans cet atelier, on fabrique tous les sacs de coton biologique utilisés par les producteurs des quatre provinces participant au projet. Ces sacs servent à transporter et à entreposer le coton biologique. L'atelier emploie 3 à 4 femmes de manière contractuelle et ces dernières vendent chaque sac au prix de 90 roupies.

4.1.5. Profil économique de l'Organic Cotton Program in India

Dans cette section nous présentons le profil économique de l'OCPI. Nous avons eu beaucoup de difficulté à obtenir des chiffres précis concernant la situation économique de l'organisation. Ainsi, nous ne connaissons pas le montant exact des ventes du coton ou le montant précis du prix des certifications ou des aides financières accordées à l'OCPI. Nous présentons tout de même les informations que nous avons recueillies concernant la production du coton bio-équitable, les certifications de l'OCPI et les sources de financement de l'organisation et de ses membres.

4.1.5.1 La production du coton

En 2006-2007, en excluant la terre des producteurs des projets pilotes, la surface totale consacrée au coton biologique était de 4810 acres. Ce total comprend les terres des 731 producteurs provenant des quatre districts (Adilabad, Karim Nagar, Akola et Yavatmal) de la province de l'Andhra Pradesh et du Maharashtra. Ensemble, en date du 7 janvier 2007, ils avaient produit pour la saison 2006-2007, 361 tonnes de coton. Ce chiffre ne comprend que la première commercialisation (celle que nous avons suivie). Normalement à la fin du mois de février, un deuxième lot de coton devait être envoyé à l'égrenage. Selon les estimations d'ETC India, ce deuxième envoi devait représenter près de 275 tonnes de coton, ce qui porterait la production totale à 636 tonnes de coton biologique et équitable. Ce chiffre n'est pas très loin des objectifs que l'OCPI s'était fixés pour l'année 2007, qui consistait à produire 655 tonnes de coton (voir 4.1.2). Pour la saison précédente (2004-2005), la récolte totale avait été de 401 tonnes de coton.

En ce qui concerne les 243 producteurs d'Adilabad, en 2007, ils cultivaient du coton sur 690 acres de terre et pour la première commercialisation (janvier 2007) ils ont produit 79 tonnes de coton (786 quintaux de coton). De ce total, 76 tonnes étaient du coton certifié « en transition » alors que seulement trois tonnes étaient biologiques. Nous ne connaissons pas la situation exacte des producteurs dans les autres districts, mais nous imaginons qu'elle était semblable.

4.1.5.2 Les certifications

Le projet OCPI est certifié biologique depuis 2004 par *Skal* une organisation hollandaise de certification qui possède des bureaux en Inde. Cette certification jouit d'une reconnaissance internationale puisque *Skal* est accréditée par le programme américain NOP et la loi européenne 2092/91. La conversion du coton conventionnel au coton biologique est un processus qui s'échelonne sur trois ans. C'est-à-dire que ce n'est qu'à la troisième inspection que le producteur peut obtenir sa certification biologique. Les deux années précédentes, le coton est certifié en première et seconde année de transition. Selon l'OCPI, le coton de transition bénéficie également d'une prime et se vend aussi bien que le coton biologique. Les producteurs membres de l'OCGrA bénéficient d'une certification de groupe et ils doivent respecter un système de contrôle interne (voir 2.1.3.1.5).

Malgré le fait que les certificateurs de *Skal* proviennent des bureaux nationaux indiens et que l'OCPI a profité d'une certification de groupe, les coûts de certification sont encore beaucoup trop élevés selon l'organisation. D'après des calculs de l'OCPI, en considérant tous les frais reliés à la certification biologique, le coût de revient est estimé à 400 roupies par acre, soit près de 10\$ canadiens l'acre de coton¹²⁴. Considérant que le projet comprend 4810 acres, le coût de la certification biologique serait de 48 100CAN\$ par année selon les calculs du directeur de l'organisation.

Quant à la certification équitable, *ETC India* a reçu la certification de FLO-Cert en tant que *Promoting Body* en 2005. *ETC India* évalue les coûts de certification équitable à 300 roupies par acre, soit 7 CAN\$. Ce qui reviendrait à dire que les coûts de la certification équitable sont de 33 600 CAN\$. Cela signifie que l'OCPI estime qu'ensemble, les deux certifications coûtent 81 700 CAN\$ par année. L'OCPI souligne également que le fait de devoir payer en devises américaines augmente leurs coûts de certification car le taux de change est défavorable. Dans tous les cas, le coût estimé par l'OCPI pour les certifications nous semble très élevé, mais nous n'avons jamais réussi à confirmer ou infirmer ces chiffres. Ces frais sont payés en partie par Rajlakshmi, en partie par le *Promoting Body* ETC India et en partie par les producteurs.

Initialement, le projet visait uniquement la certification biologique, toutefois, le directeur actuel de l'OCPI n'exclut pas l'idée que Solidaridad avait peut-être en tête d'inclure les éléments du commerce équitable dès le début. Cela expliquerait en partie pourquoi dès la première année du projet, beaucoup d'emphase a été mise sur le développement d'une structure organisationnelle démocratique. Chose certaine, en 2005, l'OCPI a considéré que l'ajout de la prime et du prix équitable permettrait aux producteurs de toucher un revenu plus conséquent. Par ailleurs, l'OCPI souligne que la lourdeur administrative des certifications biologiques et équitables est difficile à gérer.

Enfin, dernier élément intéressant concernant les certifications, selon l'OCPI, l'une des meilleures solutions pour remédier à leurs frais exorbitants est de développer des alternatives nationales et régionales. Dans ce sens, l'OCPI travaille actuellement en collaboration avec d'autres organisations biologiques du pays pour faire reconnaître la

¹²⁴ Selon le taux de change du 1 janvier 2007.

certification *India Organic* au niveau international. Lorsque cela fonctionnera, l'OCPI changera de certificateur biologique. Quant à la certification équitable, l'organisation souligne qu'elle collabore actuellement avec des O.N.G.s et des acteurs du commerce équitable de l'Asie, de l'Afrique et du Brésil afin de développer une certification équitable contrôlée par des acteurs du Sud. Cette initiative serait similaire à la certification nationale mexicaine *Commercio Justo*. Ainsi, ces deux initiatives (biologiques et équitables) permettraient de baisser considérablement les coûts des certifications. De plus, la création de ces certifications permettrait de mieux adapter les exigences aux situations locales et de faire preuve de plus de flexibilité. Pour illustrer son propos, notre interlocuteur donne l'exemple de la documentation exigée pour la certification biologique. Dans un district comme Adilabad explique-t-il, où plus de 80% des producteurs sont illettrés, il est extrêmement difficile de faire le suivi du système de contrôle interne.

4.1.5.3. Le financement

L'OCPI a recours à plusieurs sources de financement. D'abord, pour l'ensemble du projet, comme nous l'avons mentionné auparavant, le financement provient majoritairement de Solidaridad et d'ICCO. Ces derniers versent l'argent à ETC India qui est responsable de la mise en œuvre du projet. Deuxièmement, l'OCPI travaille en étroite collaboration avec de nombreuses O.N.G.s locales. Ces partenaires investissent également dans le projet que ce soit en temps ou en argent. À titre d'exemple, à Adilabad, l'O.N.G. VELEGU fournissait sept employés à temps plein afin de soutenir les producteurs et les aider à tenir leur documentation personnelle à jour. L'organisation VELEGU était elle-même subventionnée par la Banque mondiale. De plus, le grand rayonnement de l'OCPI a permis à l'organisation et à ses membres de développer de nombreux partenariats avec des institutions gouvernementales et d'autres organisations internationales. Par exemple, à Adilabad, le statut particulier des producteurs reconnus comme étant membres de communautés tribales a permis à l'organisation d'obtenir du financement et du soutien organisationnel de la part de l'Agence de développement des tribus (Integrated Tribal Development Agency- ITDA). Dans chaque district, il y a des sources de financement exclusives à la région.

En 2007, la recherche de bailleurs de fonds était l'une des priorités de l'organisation ; comme nous explique son directeur, à partir de 2011, Solidaridad et ICCO vont probablement se retirer du projet. Or, il est impératif de trouver de nouveaux partenaires prêts à investir pour le développement du projet. En ce sens, à la fin de notre séjour, nous avons appris qu'une nouvelle entente venait de se conclure entre la Fondation Ford pour le développement et l'OCPI. La Fondation Ford acceptait de financer deux projets, soit la construction d'une usine d'égrenage à Adilabad et le financement d'un programme de production de semences biologiques.

Enfin, une dernière source de financement provenait des acheteurs de Rajlakshmi et de Rajlakshmi lui-même. Effectivement, plusieurs clients de Rajlakshmi, après avoir visité les organisations de producteurs, décident d'investir dans de petits projets de développement. À titre d'exemple, en 2007, un client américain avait mis en place un projet qui permettait aux Américains d'acheter des vaches aux producteurs de coton indiens. Cela s'inscrivait dans leur démarche de responsabilité sociale des entreprises. En 2007, au moins cinq clients de Rajlakshmi étaient impliqués dans de petits projets destinés à aider les producteurs. Quant à Rajlakshmi, elle investit plus de 4 lacks (4000 000 roupies ou 9 600 CAN\$) depuis 2005 dans un projet d'irrigation dans l'un des villages du district d'Adilabad.

4.2 Rajlakshmi Cotton Mill Ltd

Lors des travaux de repérage de Solidaridad en 2003, l'entreprise *Rajlakshmi Cotton Mill Ltd* avait été identifiée comme étant une des usines qui pourrait éventuellement faire partie du projet Made-By. Déjà à cette époque, Rajlakshmi confectionnait des vêtements faits à partir de coton biologique et c'est pour cette raison que Solidaridad l'avait approchée. Toutefois, dans le cadre du projet Made-By, Solidaridad a plutôt décidé de travailler avec des usines textiles de la région de Tirurpur, au Sud du pays. Par contre, cette rencontre a permis au directeur de Rajlakshmi de rencontrer les personnes en charge de l'OCPI avec lesquelles il a rapidement noué des liens commerciaux. Si bien que dès la première saison du projet, en 2004-2005, Rajlakshmi a acheté la totalité de la production de l'OCPI.

4.2.1 Historique de Rajlakshmi

Rajlakshmi est située à Kolkatta et il s'agit d'une entreprise familiale née en 1934. À ses débuts, la production était destinée au marché national et Rajlakshmi fabriquait surtout des vêtements traditionnels (saris) faits en viscose. À partir des années 1970, l'entreprise s'est réorientée dans les tissus industriels, notamment la toile de chaussure (l'entreprise Bata était leur plus gros client). Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que Rajlakshmi s'est investie dans la confection de vêtements et de linge de maison faits à partir de fibres de coton. À cette époque, Rajlakshmi était une société commerciale et sous contractait toutes les étapes de la confection textile. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que l'organisation a ouvert ses propres usines textiles. Aujourd'hui, l'entreprise fait exclusivement du prêt-à-porter et du linge de maison. L'organisation est dirigée par le père et le fils. Dans les années 2000, on comptait une cinquantaine d'employés ; en 2004 ce nombre avait augmenté à 125 et en 2006-2007 lors de notre visite, l'entreprise employait un peu plus de 400 ouvriers. Près de 50% (200) des ouvriers de l'organisation travaillent dans les unités de couture. On retrouve ensuite 50 employés dans le secteur de la coupe et 50 ouvriers se partagent les tâches du secteur de l'emballage, de la vérification et du repassage. Il y a également une quarantaine d'aides-couturiers, d'aides à la coupe et huit commerçants. Les commerçants sont responsables des clients : ils gèrent les commandes des clients et agissent à titre de conseillers pour le choix des tissus et des matériaux de finition. Lors de notre passage en 2006-2007, l'entreprise était en pleine restructuration et ses activités étaient séparées dans quatre unités de production dont une nouvelle usine en construction qui devait accueillir la totalité des activités de l'entreprise. Nous avons effectué notre observation participante dans deux de ces usines, soit une ancienne et la nouvelle usine. L'ouverture de cette nouvelle usine était prévue pour janvier 2007. Lors de notre départ en mars 2007, près de 200 employés avaient intégré la nouvelle l'usine alors que les autres sections du bâtiment étaient toujours en construction.

4.2.2 Vision de l'organisation

Rajlakshmi n'a pas développé de mission, de vision ou d'objectifs particuliers bien que l'organisation souhaite le faire éventuellement. Toutefois, l'engagement de l'entreprise dans le coton biologique et équitable est dû à la philosophie d'un de ses directeurs. Selon lui, il

faut toujours redonner au plus pauvre ce que l'on reçoit. C'est une question d'humanité, une question de Karma :

C: Why do you feel so near of the producers and the workers ?

R: Well, I think that the farmers are the poorest people of the country and if we can do something to improve their standards of living and their livelihood.....you know..at least. All of us have to do something, to do this, and main motive are humanitarian, do something, give back. We are the privileged, you know, we have been born in good family and we have a lot's of confort and we have to do something to help others, that's what I feel. We are lucky to be born in such good families, so I feel that we should use this opportunity of trying to help others and come to a level were they also have the basic needs of live. They don't even have enough food, no medecine, no schooling, they don't have access.....we have to do our part in the world. Only if you do that you can achieve to hapinness. I think that, you know in hindouism we have a concept called "Karma" so I believe in that. You have to do good thing to have a good Karma. (...) They are [the workers] part of my family (...) it's because of them we are able to do so, so their problem is our family problem (Rajat Jaipuria, 2007).

Ainsi, lorsque Rajlakshmi a décidé de s'investir dans le coton biologique dans les années 2000, c'était pour aider les producteurs. C'est grâce au projet biologique *Maikaal*, situé dans la province du Madhya Pradesh, que Rajlakshmi a connu le coton biologique et ses bénéfices pour les producteurs. Les trois premières années ont été difficiles. Peu à peu, le marché biologique s'est développé en Amérique et en Europe et cela a été l'occasion de rencontrer de nouveaux clients, dont Greenpeace Belgique et Oxfam Magasin du Monde Belgique (OMM). À cette époque, Greenpeace Belgique et OMM travaillaient ensemble à la création d'une filière textile respectueuse de l'environnement et des droits humains. Greenpeace s'assurait de la nature du coton biologique au niveau de la production avec le projet Maikaal alors qu'OMM travaillait à l'implantation d'un code de conduite chez Rajlakshmi. Les deux organisations parvenaient de la sorte à offrir des vêtements «équitables» et biologiques. Ainsi, c'est OMM qui a introduit Rajlakshmi pour la première fois à un code de conduite en 2002-2003. Il s'agissait du code de conduite de la Campagne Vêtements Propres. Comme l'explique Rajat Jaipuria, directeur de Rajlakshmi, même si OMM et Greenpeace ne représentaient que 2% de ses ventes, il a trouvé l'idée bonne. À partir de l'année 2004-2005, Rajlakshmi a cessé de s'approvisionner chez Maikaal et a commencé à acheter le coton de l'OCPI. En achetant le coton équitable de l'OCPI, l'organisation devenait automatiquement

un fournisseur de coton équitable puisqu'avant 2006, année de l'introduction du code de conduite de FLO-I pour les commerçants de la filière textile, la certification équitable s'arrêtait à l'étape de l'égrenage (voir section 2.2.5.2). Dans ce sens, Rajlakshmi était très innovateur en acceptant d'implanter un code de conduite et OMM et Greenpeace l'étaient tout autant en créant leur chaîne d'approvisionnement bio-équitable. Toutefois, comme nous le verrons plus tard, cette attitude innovante de la part de Rajlakshmi ne lui a pas permis d'accéder plus rapidement à la certification équitable en 2006.

4.2.3 Les activités de Rajlakshmi

La principale activité de Rajlakshmi est la confection et la commercialisation de vêtement. Toutefois, l'organisation est également responsable de toutes les étapes de transformation se situant après l'égrenage et avant la confection. C'est pourquoi nous présentons toutes les étapes de production de la filière textile après l'étape de l'égrenage. Ainsi, nous verrons d'abord l'activité du filage, du tissage, de la teinture, de l'ennoblissement et de la confection textile. Enfin, nous parlerons de l'activité de commercialisation.

4.2.3.1 Le filage à l'usine Pacific Cotspin Limited

À partir de l'usine d'égrenage de Yavatmal, Rajlakshmi fait transporter le coton jusqu'à Kolkata où il sera filé. Cette étape est sous-contractée à l'usine *Pacific Cotspin Limited*. Il s'agit d'une étape hautement mécanisée pour laquelle l'équipement est très dispendieux. Or, pour être rentable, une quantité importante de coton doit être traitée. Cette étape ne pourra jamais être internalisée par Rajlakshmi. L'usine *Pacific Cotspin Limited* a été sélectionnée par Rajlakshmi pour trois raisons : la qualité de son travail; le fait que l'usine est certifiée ISO 9001 (2000). Troisièmement, l'usine accepte de suivre les prescriptions pour le filage du coton biologique moyennant des frais de dédommagement pour la perte de productivité induite par le nettoyage de l'équipement.

À cette étape le coton est lavé et brossé plusieurs fois jusqu'à l'obtention d'une fibre parfaitement droite. Après quoi il est pressé en boudin et filé (Figure 4.10). Le premier fil est épais et irrégulier. Les étapes suivantes permettront de le transformer en un petit fil fin et solide. Pour traiter le coton de Rajlakshmi, il a fallu une journée et demie. Seulement, avant d'être traité, le coton est resté deux mois et demi dans l'usine ce qui a ralenti le reste de la

chaîne de transformation. Une fois ce processus terminé, les bobines de fil sont emboîtées et Rajlakshmi doit les transporter jusqu'à son usine pour l'étape du tissage.



Figure 4.10: Le filage du coton-fibre à l'usine Pacific Cotspin Limited

4.2.3.2 Le tissage chez Rajlakshmi Cotton Mills Ltd

Depuis novembre 2006, Rajlakshmi possède deux tisseurs et réalise lui-même l'étape du tissage. Cet achat a été un investissement considérable pour l'organisation, mais cela lui permet de diminuer sa dépendance envers les sous-traitants et de mieux contrôler la qualité du produit et le temps alloué à sa transformation. Les deux tisseurs de l'entreprise arrivent à traiter jusqu'à 1540 livres de fils par jour et ils peuvent réaliser plusieurs types de tissage. Deux employés de Rajlakshmi ont suivi une formation afin d'être en mesure d'utiliser les machines à leur plein potentiel. Le travail du tissage est très mécanique : il s'agit de placer les bobines de fil sur l'appareil et de sélectionner le type de tissage souhaité. Les machines à tisser sont installées dans la nouvelle usine.



Figure 4.11: Le tissage chez Rajlakshmi Cotton Mills Ltd

4.2.3.3 La teinture et l'ennoblissement à l'usine RUPA

Après le tissage, il faut procéder à l'étape de la teinture et de l'ennoblissement. Cette activité est sous-traitée à l'usine RUPA, située à dix kilomètres de la nouvelle usine de Rajlakshmi. L'usine RUPA est certifiée *EKO Sustainable Textile* par Skal, l'équivalent de la certification GOTS. Comme nous l'avons mentionné au chapitre 2, la certification GOTS offre une garantie quant au respect de règles environnementales et sociales strictes. Tous les produits utilisés sont biodégradables, sans métaux lourds et sans OGM. Quant aux étapes d'ennoblissements, elles sont réalisées de façon mécanique et non chimique. De plus cette certification assure que toutes les eaux usées de l'usine sont traitées selon un plan de traitement rigoureux. Enfin, la certification GOTS garantit que les normes de l'OIT sont respectées dans l'organisation. De plus, lors de notre visite, l'usine disait être en processus de certification SA8000. C'est pour toutes ces raisons que Rajlakshmi a sélectionné cette usine et s'est installée aussi près de cette dernière. À cette étape, le tissu est blanchi, teinté et traité selon les exigences du client (prérétrécissement). En moyenne, une fois que les tissus arrivent chez RUPA, il faut compter de trois à cinq jours avant qu'ils soient traités. Une fois colorés et lavés, les rouleaux de tissu regagnent la nouvelle usine de Rajlakshmi où ils seront transformés en vêtement.

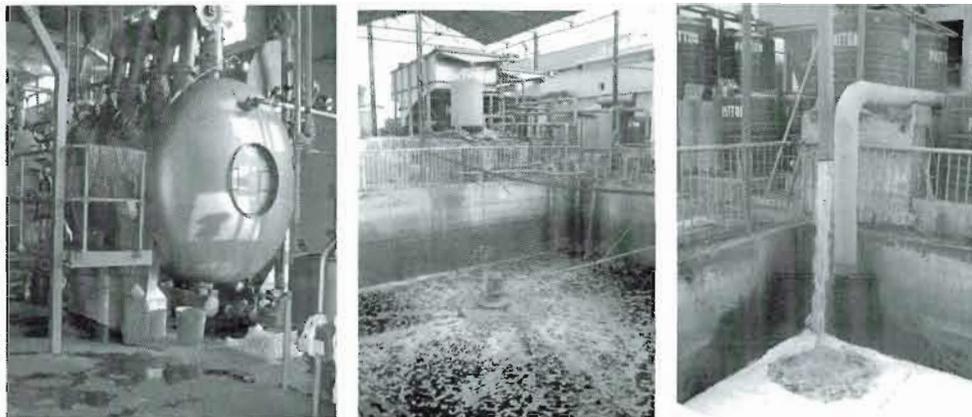


Figure 4.12: La teinture et l'ennoblissement à l'usine RUPA

4.2.3.4 La confection textile chez Rajlakshmi Cotton Mills Ltd

Lorsque le tissu revient à l'usine de Rajlakshmi, il est d'abord découpé selon les patrons des clients. Dans le cas où des impressions doivent être réalisées, les tissus découpés doivent se rendre chez l'imprimeur également situé à Kolkatta. Dans la nouvelle usine, des espaces d'imprimerie sont prévus et normalement à partir de janvier 2008, cette étape sera prise en charge par Rajlakshmi. Donc, une fois découpé et imprimé, les morceaux de vêtement gagnent les lignes de production ou ils seront assemblés. Lorsque le vêtement est assemblé, il passe à l'étape de la vérification et du reprisage. Si des broderies sont requises, les vêtements doivent une fois de plus se rendre dans une usine voisine de broderie. Toutefois, lors de notre visite, Rajlkashmi avait en sa possession des machines pour réaliser la broderie, mais les propriétaires étaient toujours à la recherche de personnel qualifié pour réaliser cette étape. Enfin, lorsque les vêtements sont assemblés et reprisés, ils sont étiquetés, emballés et envoyés par bateau vers l'Europe ou les Amériques. Dans certains cas, lorsque les les délai sont trop justes, la marchandise est acheminée par avion.



Figure 4.13: La coupe, l'assemblage et la finition à l'usine Rajlakshmi Cotton Mills Ltd

Du champ de coton aux vêtements prêts-à-porter, le coton a parcouru plus de 1300 kilomètres (voir figure 4.1 à la page 185). De la récolte du coton graine, débutant en novembre à la mise en boîte du produit fini, entre 5 à 6 mois se sont écoulés et le coton est passé au minimum par six entreprises.

4.2.3.5 La commercialisation des vêtements

Rajlakshmi est responsable de la commercialisation des vêtements. C'est-à-dire qu'elle reçoit les clients européens et américains et discute avec eux des choix de matériaux, des couleurs disponibles, des types de finition disponibles, des délais de livraison et des choix d'étiquetage et d'emballage. Elle est également responsable de livrer la marchandise après sa confection. Rajlakshmi est le dernier maillon de la chaîne de production textile et cela a d'importantes conséquences sur sa charge de travail. En effet, Rajat Jaipuria doit répondre à toutes les questions des clients quant aux aspects techniques de la production, mais aussi concernant la « qualité » équitable et biologique des vêtements, notamment l'impact de ces certifications sur les producteurs. Il est ce que nous convenons d'appeler la courroie de transmission de l'information entre les producteurs et les clients occidentaux. De telle sorte qu'il fait régulièrement visiter les champs de production à ses clients de même que les différentes usines de transformation. Les acheteurs qui approchent Rajlakshmi sont généralement bien informés de l'impact environnemental et social de la chaîne d'approvisionnement textile. Ils sont prêts à payer plus cher en autant qu'ils soient convaincus du bien fondé des prix plus élevés. De plus, ces informations sont primordiales pour les acheteurs afin qu'ils soient en mesure d'expliquer la particularité équitable et biologique de leurs vêtements et de justifier leurs prix auprès des consommateurs.



Figure 4.14: La commercialisation des vêtements bio-équitable

4.2.4 Profil économique de Rajlakshmi Cotton Mills Ltd

Dans cette section nous présenterons d'abord la principale activité génératrice de revenus de Rajlakshmi, soit la confection de vêtements. À la suite de quoi nous présenterons les certifications obtenues par l'organisation et leur processus respectif d'obtention. Finalement, nous exposerons les sources de financement de Rajlakshmi.

4.2.4.1 La confection textile

Rajlakshmi se spécialise dans le prêt-à-porter pour adultes, enfants et bébés. L'entreprise fait également de la literie et des serviettes de bain. La totalité de la production de l'entreprise est exportée à l'international. Selon l'organisation, le chiffre d'affaires de l'entreprise a été de 180 millions de roupies en 2006, soit 4 millions U.S\$. Les États-Unis représentent 60% de leur chiffre d'affaires, alors que l'Europe représente 30 % de ce total. Les 10 % restant sont répartis entre l'Australie, le Japon et la Malaisie. La capacité de production de l'entreprise, quant à elle, varie considérablement selon les lignes de production. La literie et les accessoires de salle de bain sont les lignes les plus productives et les plus rentables. Au contraire, le linge pour bébé est une ligne de production lente, car elle exige du travail très minutieux. La totalité de la production est réalisée à partir de coton biologique ou du coton en transition alors qu'environ 30% de la production est équitable. Rajlakshmi aimerait être équitable à 100%, mais pour le moment l'offre en coton équitable n'est pas suffisante pour fournir l'entreprise. La valeur de l'entreprise serait estimée à 2 millions de dollars américains selon ses directeurs.

4.2.4.2 Les certifications

En 2006-2007, lors de notre visite, Rajlakshmi implantait le code de conduite de la Campagne Vêtement Propres tel que proposé par Oxfam Magasin du Monde. Il s'agissait d'une démarche d'amélioration continue basée sur une vérification indépendante dont les frais d'inspection étaient assumés par OMM. Cette démarche était jumelée à l'auto-évaluation de l'IFAT. Pour contrôler l'implantation du code de conduite, OMM a engagé une professionnelle en audit qui se rend en Inde deux fois par année depuis décembre 2003¹²⁵. Chaque mission fonctionne de la même façon. Une première visite d'une quinzaine de jours

¹²⁵ Elle visitait également les installations d'Agrocel, filière bio-équitable située dans l'État du Gujarat.

à lieu. Durant cette période, la responsable des audits vérifie l'implémentation du code de conduite, rencontre les directeurs de Rajlakshmi et les employés, procède à des inspections physiques dans chacune des usines et à des inspections comptables en plus de rencontrer des O.N.Gs. et des groupes de défense des droits humains. Suite à ces audits, elle rédige un rapport de mission dans lequel elle propose un plan de correction à l'organisation selon un ordre de priorité. À la seconde visite de l'année, elle vérifie le cheminement fait par l'entreprise pour atteindre les objectifs du plan de correction. Le processus recommence année après année. La consultation des rapports de mission et des rapports d'audits rédigés par la professionnelle d'OMM nous dévoile que cette dernière parle plutôt de l'implantation du code de conduite de la Fear Wear Foundation :

Audits for internal monitoring on labour conditions under the Fair Wear Foundation (FWF, The Netherlands) system of verification, was commissioned by the Magasin du Monde (Belgium) in the stitching factory of its Tea-shirt supplier from India namely Rajlakshmi Cotton Mills LTD and AGROCEL. While Carrying out the said internal monitoring (...) the following criteria were followed:

1. The "Code of Labour Practices (CLP) as framed by the Fair Wear Foundation (FWF) was used as the benchmark for this workplace audits (OMM, document interne, S.d).

Toutefois, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la FWF est une initiative qui a émergé de la Campagne Vêtements Propres et le *Code of Labour Practice* de la FWF est basé sur le code de conduite de la CVP. De plus, comme l'illustre le tableau 2.4, les références normatives des deux initiatives sont les mêmes, seulement dans le contexte où OMM est en Belgique et que la FWF est une initiative des Pays-Bas, l'organisation a préféré conserver le nom de la CVP, d'autant plus que cette campagne a beaucoup de notoriété en Belgique. Cependant, l'utilisation du *Code of Labour Practice* de la FWF comme outil de travail ne signifie pas que Rajlakshmi participe à l'initiative de FWF. En effet, pour participer à cette initiative, Rajlakshmi doit être le fournisseur d'une marque ou d'un distributeur qui décide de participer à la FWF, ce qui n'était pas le cas en 2007.

Pour en revenir à l'initiative d'OMM, l'organisation souligne qu'à travers ce partenariat avec Rajlakshmi, il ne cherche pas la perfection, mais la marque de l'amélioration. Également, selon la documentation que nous avons obtenue, la dernière visite d'OMM chez Rajlakshmi datait de mars 2005. Une visite était prévue dès l'ouverture de la nouvelle usine afin de

constater les améliorations en matière d'espace et de sécurité au travail. Toutefois, comme la nouvelle usine n'était toujours pas fonctionnelle en février 2007 aucune visite n'avait été réalisée en 2006.

Pour l'année 2006-2007, Rajlakshmi détenait également une licence en tant que commerçant équitable par FLO-Cert selon le cahier de charges de 2004. C'est-à-dire qu'il devait payer un prix équitable, payer la prime équitable, payer partiellement la production en avance si les producteurs l'exigeaient et signer des contrats d'engagement à long terme (voir 2.3). Pour recevoir la licence, Rajlakshmi devait également assurer la traçabilité des produits équitables achetés, transformés et vendus, fournir des rapports d'activités, se soumettre à des vérifications comptables, acquitter un droit de licence de 2 % des produits équitables vendus et se soumettre à une inspection physique tous les deux ans (voir 2.3 pour tous les détails).

En 2007, un an après l'entrée en vigueur des nouvelles exigences de FLO pour les commerçants de la filière textile, Rajlakshmi devait démontrer sa conformité au code de conduite de FLO. Nous avons effectué notre terrain à ce moment précis, donc le code de conduite de FLO-Cert n'était pas encore implanté alors que celui de la CVP était appliqué depuis 2003 à travers la démarche d'OMM.

Lorsque FLO a lancé son code de conduite en 2006, Rajlakshmi appliquait déjà la plupart des normes contenues dans ce code. Cependant, pour prouver cette conformité, il devait démontrer qu'il participait soit à la FWF, au FLA, au WRC, qu'il était certifié SA8000 ou encore qu'il avait été inspecté par un organe reconnu par FLO. Malheureusement, FLO n'a pas reconnu les démarches de responsabilité sociale entreprises par Rajlakshmi par le biais du programme d'OMM. Largement embêté par cette démarche supplémentaire, Rajlakshmi envisageait en février 2007 une certification SA8000. Il considérait que la reconnaissance internationale de cette certification lui serait plus utile que de participer aux autres initiatives reconnues par FLO. De plus, cela lui permettra éventuellement de participer à la démarche de Made By. Toutefois, l'organisation déplorait le coût de la certification SA8000 et trouvait que l'obligation de prouver que ses sous-traitants respectaient le code de conduite de FLO était une responsabilité lourde à porter. Le directeur de Rajlakshmi s'inquiétait

particulièrement de la situation avec l'usine de filage *Pacific Cotspin Limited*¹²⁶. En janvier 2007, cette dernière ne détenait aucune certification sociale permettant de prouver qu'elle respectait les droits humains fondamentaux. Rajlakshmi devait donc persuader le directeur de l'usine de filage de s'investir dans une démarche de certification sociale. Mais comme l'indique le directeur, son pouvoir de persuasion auprès de l'organisation est assez limité étant donné qu'il ne représente qu'un pourcent de ses activités économiques.

Nous avons quitté l'Inde avant que Rajlakshmi ne résolve la situation. Aucune démarche n'avait encore été entreprise par l'organisation pour prouver sa conformité et celle de ses sous-traitants au nouveau code de conduite de FLO-Cert. Cependant, huit mois après notre départ (novembre 2007), Rajlakshmi recevait sa certification SA8000.

Avec toutes les informations précédentes, nous sommes maintenant en mesure d'identifier les certifications utilisées dans le cadre de la filière bio-équitable étudiée. Ainsi, au niveau de la production, le coton est certifié biologique par Skal et équitable par FLO-Cert. Quant aux étapes de la transformation, l'usine de filage est certifiée ISO 9001 et l'usine de teinture et d'ennoblissement est certifiée GOTS (ou *Sustainable Textile*) par SKAL. Enfin, au niveau de la confection, Rajlakshmi participait à une démarche d'amélioration continue d'OMM en implantant le code de conduite de la C.V.P et il était certifié par FLO-CERT (selon le cahier de charges de 2004). Enfin, après notre départ, l'usine de teinture RUPA et Rajlakshmi ont obtenu leur certification SA8000.

¹²⁶ <http://www.pacificcotspin.com/contact.html>

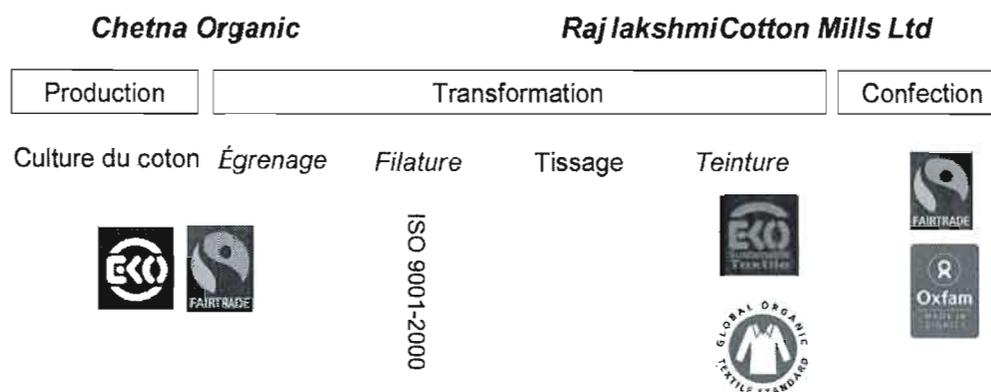


Figure 4.15: Les certifications de la filière OCPI/Rajlakshmi Cotton Mills Ltd

4.2.4.3 Le financement

Cet aspect est un enjeu très important pour Rajlakshmi. En 2007, Rajlakshmi avait deux sources de financement soit ses activités de production et un prêt bancaire d'une valeur d'un million de dollars U.S. Cet emprunt à faible taux d'intérêt a été rendu possible grâce à un programme gouvernemental dont l'objectif est d'augmenter la compétitivité de l'industrie textile indienne. Rajlakshmi a emprunté cette somme pour construire sa nouvelle usine. En 2007, l'entreprise traversait un moment difficile. La construction de la nouvelle usine demandait des investissements importants en temps et en capitaux et l'étalement des activités dans les quatre usines ralentissait considérablement la production. De plus, comme l'explique Rajlakshmi, il est très coûteux de respecter les codes de conduite et très exigeant de fournir toute la documentation requise pour l'obtention des licences. Selon l'organisation, ces efforts supplémentaires l'empêchent d'être compétitive sur le marché.

Pour le directeur de Rajlakshmi, payer des primes et des compensations pour aider les producteurs est une chose très importante qu'ils encouragent. Seulement, bien souvent, ses propres clients ne sont pas prêts à assumer tous ces frais supplémentaires. L'entreprise souligne que plusieurs de ses clients ne se montrent pas très compréhensifs et cela malgré le fait qu'ils participent à une démarche équitable. Nous avons été témoins de deux exemples qui illustrent bien les propos de l'organisation. Effectivement, deux des clients de Rajlakshmi ont signalé à l'entreprise qu'ils allaient appliquer des sanctions monétaires étant donné que leur marchandise n'était pas livrée dans les délais prévus. Cependant, comme nous explique Rajat Jaipuria, l'organisation n'a pas toujours d'emprise sur les délais de

livraison. S'il est vrai que parfois, le manque d'organisation de Rajlakshmi explique ces retards, il arrive aussi que le retard soit causé par des délais dans la livraison des sous-traitants. L'exemple du coton resté deux mois et demi à l'usine de filage illustre ce cas. Malgré ces difficultés, l'organisation reste très optimiste quant au fait que l'ouverture de la nouvelle usine permettra d'augmenter l'efficacité de la production et la qualité du service à la clientèle.

4.3 Opérationnalisation des normes et des principes de l'agriculture biologique

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, le mouvement de l'agriculture biologique s'appuie sur quatre principes, soit le principe de la santé, de l'écologie, de l'équité et de précaution. Toutefois, ces principes sont trop vastes pour nous permettre de vérifier leur application. C'est pourquoi nous avons décidé de vérifier l'opérationnalisation des normes de l'agriculture biologique plutôt que ses principes. Nous excluons les normes liées à la justice sociale qui seront reprises dans la partie de l'opérationnalisation des principes du commerce équitable. Nous laisserons également de côté les normes concernant l'étiquetage, car cela ne s'adresse pas au secteur de la production et ne constitue pas un enjeu comme tel de la filière textile. Ainsi, nous présentons l'application des normes comprises dans les principes de production, les normes liées au système de contrôle interne et les normes permettant d'assurer l'intégrité du coton biologique.

4.3.1 Principes de production

Nous incluons dans les principes de production de l'agriculture biologique les éléments concernant la période de conversion, l'utilisation de semences biologiques, les techniques utilisées pour maintenir et augmenter la fertilité des sols, les méthodes utilisées pour lutter contre les maladies et les mauvaises herbes et les techniques adoptées afin d'éviter la contamination du coton en phase de production.

4.3.1.1 Période de conversion

La période de conversion est de deux ans et ce n'est qu'à partir de la troisième année que le producteur peut bénéficier pleinement des avantages de la certification biologique. Comme nous l'avons vu précédemment, la majorité des producteurs du projet étaient en conversion

en 2007. Seuls les producteurs ayant participé à l'OCPI dès 2004 ont été certifiés biologiques en 2007. Nous avons constaté que d'autres facteurs influencent à la baisse le nombre de producteurs certifiés biologique dans le projet. D'abord, pour être certifié biologique, toutes les parcelles de terres d'un producteur doivent être dédiées à l'agriculture biologique depuis au moins 2 ans. Or, de nombreux producteurs de l'OCPI ont intégré progressivement le projet et certains cultivent encore du coton conventionnel. Comme nous expliquent les coordonnateurs de terrain d'Adilabad, la première année, les producteurs préféraient conserver des parcelles de coton conventionnel; cela leur assurait de garder contact avec les *moneylenders* et d'avoir un revenu dans le cas où le projet de l'OCPI ne fonctionnait pas.

Farmers in new villages still doubt the performance of organic cotton and their relationship with money lenders dates back for several years thus they feel if left nowhere as the money lenders may refuse to lend for organic farmers (ETC India-Adilabad, S.d, 2007 p. 2).

Bref, tant que les parcelles de terre d'un producteur ne sont pas consacrées à l'agriculture biologique, le producteur conserve le statut de transition. Selon l'OCPI, cette règle est trop sévère: « The certification norm of not certifying the farmer if he has conventionnal parallel production seems to be to stringent » (ETC India-Adilabd, S.d, p. 184). Un second facteur contribuant au faible taux de certifications biologiques est le fait que quelques producteurs ont dû recommencer à zéro leur période de conversion car ils ont appliqué des pesticides. Certains d'entre eux ont appliqué ces produits chimiques par manque de connaissance alors que d'autres ont eu peur devant l'arrivée d'insectes ravageurs. Enfin, il arrive parfois que des villages entiers renoncent au projet comme ce fut le cas dans la région d'Adilabad. Selon ETC India, cela est dû au fait que le « lobbying » des *moneylenders* était trop intense et cela a incité les producteurs à replonger dans un mode de production conventionnelle (ETC India, Adilabad, Sd, p. 184).

4.3.1.2 Utilisation de semences biologiques

Toutes les semences utilisées par les producteurs sont fournies par ETC India car il est très difficile de trouver des semences non traitées chimiquement en Inde¹²⁷. Pour la saison 2006-

¹²⁷ Les semences que l'on retrouve dans le marché sont traitées avec des pesticides afin d'être résistantes sur une période de 50 à 60 jours, et c'est un véritable défi de mettre la main sur des semences non traitées.

2007, les semences provenaient de l'entreprise *Nuziveedu seed*. On retrouvait dans les champs trois variétés de semences, soit la *Mallika*, la *Bunny* et la *SuperBunny*. Les deux premières variétés se vendaient à 382 roupies par sac de 450 grammes alors que la *SuperBunny* coûtait 435 roupies pour la même quantité. La *superbunny* était la variété la plus utilisée, car les essais en champ avaient démontré que pour une quantité égale de fertilisants, les rendements de cette semence étaient supérieurs comparativement à la *Mallika* et à la *Bunny*. On estime que les producteurs ont besoin d'un sac de semences par acre. Pour la saison 2006-2007, pour la seule région d'Adilabad, les frais d'achat de semences s'élevaient à 429 080 roupies, soit près de 6 000 CAN\$ pour l'achat de 1040 sacs de semences (ETC India-Adilabad, 2007). L'achat des semences est de loin la plus grande dépense des producteurs dans une saison. Devant cette situation, l'OCPI envisageait en 2007 de mettre sur pied un projet de production de semences biologiques. Cela permettrait aux producteurs d'augmenter leur autonomie et leur indépendance envers les grandes compagnies semencières et de réduire considérablement les coûts de production.

4.3.1.3 Augmenter et maintenir la fertilité du sol

La majorité des activités du FFS sont orientées pour atteindre cet objectif. Les techniques utilisées pour augmenter et maintenir la fertilité des sols sont nombreuses. D'abord, tous les producteurs doivent participer au projet de compost. Ce compost est majoritairement composé de matières végétales telles que fourrages, plantes et herbes. Aussi, certains villages pratiquent le vermicompostage. Tous les producteurs rencontrés fabriquaient également leurs engrais biologiques à partir des déchets organiques et de fumier. Toutefois, la quantité qu'ils arrivent à produire ne représente qu'un très faible pourcentage de la quantité nécessaire afin d'assurer une bonne récolte. D'une part, ils maîtrisent mal les techniques de compostage et d'autre part, ils manquent de matières premières. En effet, l'un des plus grands défis du projet de l'OCPI dans la région d'Adilabad consiste à trouver des matières compostables et du fumier biologique afin de produire de l'engrais. Afin de remédier à ce manque de matière première, les producteurs mélangent leur compost à de l'eau et à d'autres fertilisants

biologiques¹²⁸. La mixture ainsi obtenue est déposée dans de grands récipients de béton à l'ombre pendant une vingtaine de jours avant d'être utilisée comme engrais. Le manque de fumier oblige également les producteurs à utiliser abondamment le « Neemcake ». Il s'agit d'un fertilisant naturel fait à partir des fruits, des feuilles et de l'huile du Neem¹²⁹ reconnue pour améliorer la texture du sol et augmenter sa capacité de rétention d'eau.

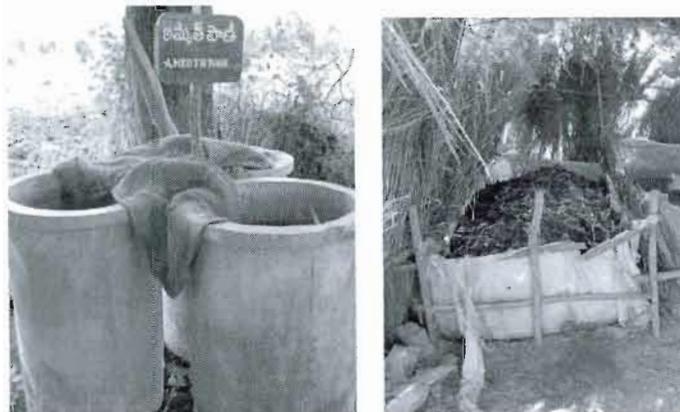


Figure 4.16: Fabrication d'engrais biologique et vermicompostage

Également, afin de favoriser la production de la biomasse nécessaire au compost, pour diversifier les cultures et nourrir les sols, les producteurs pratiquent l'interculture (intercropping) et la culture de relais (relaycropping). L'interculture consiste à semer entre les rangs de coton des graines de haricots rouges, noirs ou verts. Les haricots sont récoltés en octobre, juste avant le coton et servent de culture de subsistance. Quelques producteurs pratiquent également la culture de relais qui consiste à semer du sorgho, du maïs ou du millet tout de suite après la culture des haricots. Cette culture est récoltée après celle du coton. Ces deux méthodes assurent la diversification des cultures et permettent également d'étaler les périodes de revenus des producteurs. Également, les quelques producteurs qui possèdent plusieurs parcelles de terres biologiques pratiquent la rotation des cultures.

En ce qui concerne les régulateurs de croissance, puisqu'ils sont interdits en agriculture biologique, ils sont remplacés par des mélanges composés d'urine animale, de fumier, de lait

¹²⁸ Ces fertilisants sont achetés par ETC India, mais les producteurs doivent en repayer une partie. Ces bio fertilisants sont achetés à Yavatmal et il s'agit de l'azospirillum, l'azotobacter, le PSB et la trichodermaviride. Tous ces fertilisants se vendent 30 roupies le kilogrammes (Etc India, S.d).

¹²⁹ Le neem est un arbre très commun en Inde.

et de yogourt fermenté. Les producteurs pulvérisent leurs champs avec ce mélange une à deux fois par saison et ils y plongent les semences avant de les mettre en terre.



Figure 4.17: La préparation pour la culture de relais et l'interculture de coton et de fèves rouges

Les difficultés rencontrées dans les différentes phases de fertilisation des champs sont nombreuses. Comme nous l'avons mentionné, le plus grand problème réside dans l'absence de matière première pour fabriquer le compost et l'engrais biologique¹³⁰. En ce sens, une très grande quantité de compost organique doit être achetée chaque année et cela affecte également à la baisse le revenu des producteurs. Pour la saison 2006-2007, l'achat des biofertilisants et des *neemcakes* a coûté 130 700 roupies, soit près de 26 000CANS\$ pour la seule région d'Adilabad. Bien que ces matières premières soient achetées par ETC India, elles doivent être repayées par les producteurs à la fin de la saison. De plus, l'impossibilité de produire des engrais en quantité suffisante accentue la dépendance des producteurs envers les fournisseurs de biofertilisants. À titre d'exemple, pour la saison 2006-2007, la livraison de compost biologique s'est faite très tardivement, soit après la période des semences. Selon plusieurs producteurs, cela est probablement la cause de la baisse de leur rendement cette année.

Selon les coordonnateurs de terrain, les faibles rendements obtenus par certains producteurs sont plutôt liés à l'insuffisance d'engrais. En effet, expliquent-ils, pour une production optimale, chaque producteur devrait appliquer entre 4 à 8 tonnes d'engrais biologique par acre de coton. Or, pour la saison 2006-2007, la moyenne était de 2 à 3 tonnes d'engrais par

¹³⁰ Les producteurs de coton ont peu d'animaux de fermes.

acre. D'un côté, les coordonnateurs de terrains appuient le fait que l'engrais est difficile à produire et qu'il est dispendieux. Mais de l'autre, ils dénoncent le manque de participation des producteurs à cette activité pourtant essentielle. Enfin, ce qui ressort clairement de cette situation est que plus les producteurs seront efficaces dans la production de l'engrais et du compost biologiques, plus ils économiseront et gagneront de l'indépendance.

4.3.1.4. Contrôle des insectes et des autres nuisibles

Il existe plusieurs méthodes pour contrôler les nuisibles selon les problèmes rencontrés. Quatre méthodes étaient abondamment utilisées dans la région d'Adilabad. D'abord, le jus du neem était utilisé en tant qu'antifongique et insecticide. Il était pulvérisé à la pompe plusieurs fois par saison. Ce jus est fabriqué à partir des feuilles de l'arbre qu'on laisse macérer plusieurs semaines dans l'eau. Les producteurs utilisaient également des trappes à phéromones. Ces trappes permettent d'attirer et d'attraper les mites et les scarabées venant s'attaquer au coton. Elles sont disposées un peu partout dans les champs et selon le type d'espèces que l'on souhaite capter, les phéromones varient. Troisièmement, certains types de feuillus ou d'arbustes étaient plantés en bordure des champs pour repousser les ennemis. À titre d'exemple, la fleur de *Calotropis Gigantia*, native de l'Inde, était plantée pour éloigner la *Red-headed hairy Caterpillar*, une chenille très ravageuse et très présente dans l'Andhra Pradesh. Enfin, pour contrôler les infestations de mille-pattes, les producteurs utilisaient un mélange de feuilles du *Butea Monosperma*, de fleurs de Mahuva et de *jaggery* (sucre brun non raffiné provenant des palmiers). Beaucoup d'autres exemples pourraient venir étoffer ces descriptions, mais ce qui est intéressant à retenir réside dans le fait que toutes ces solutions trouvent leurs ingrédients dans l'environnement immédiat et à l'exception des trappes à phéromones, elles sont simples à réaliser et gratuites.

En ce qui concerne les mauvaises herbes, le désherbage doit se faire à la main. Ce sont généralement les femmes qui s'en occupent et cela demande beaucoup de temps. D'ailleurs, le contrôle naturel des insectes tel que pratiqué par les producteurs de l'OCPI est beaucoup plus exigeant que les méthodes chimiques utilisées dans la culture conventionnelle. Effectivement, dans les champs conventionnels, les producteurs pulvérisent leurs champs quelques fois par saison en utilisant des pesticides et des herbicides à large spectre éliminant d'un seul coup insectes et mauvaises herbes. Dans le cas de la culture biologique,

l'élimination de chaque espèce requiert une solution personnalisée et l'inspection des champs doit être faite quotidiennement afin de prévenir les invasions.



Figure 4.18: Trappe à phéromones et fabrication du jus de Neem

4.3.1.5. Les techniques pour minimiser les risques de contamination dans les champs et chez les producteurs

Afin d'éviter la contamination par l'air, le sol et les cours d'eau, quelques précautions doivent être prises par les producteurs. D'abord, il est fortement suggéré de laisser au moins 400 mètres entre un champ conventionnel et un champ biologique. Les producteurs creusent également des rigoles tout autour de leurs champs pour éviter que l'eau de ruissellement, chargée de pesticides ou contaminée par des OGM ne s'infilte dans leurs champs. Il est également recommandé de planter des arbustes de façon à créer une haie de protection autour du champ. Ces critères « volontaires » sont de loin ceux qui posent le plus de problèmes nous explique le personnel d'ETC India. Les producteurs ont beaucoup de mal à comprendre le caractère préventif de ces règles. Selon le certificateur Skal, cette situation est généralisée. Toutefois, ce dernier insiste et souligne que bien que le respect de ces normes ne soit pas systématiquement vérifié, si un échantillon pris dans un champ biologique s'avère contaminé lors des examens de laboratoires, le producteur perdra automatiquement sa certification. D'ailleurs, selon le certificateur Skal, les risques de contamination du coton des producteurs biologiques d'Adilabad sont très élevés. D'une part, dans tous villages il y a également des producteurs de coton conventionnel, et dans certains cas les terres sont contiguës. D'autre

part, quelques producteurs produisent à la fois du coton conventionnel et du coton biologique et les risques de contamination lors de l'entreposage chez les producteurs sont considérables.

Lors de la saison 2006-2007, les coordonnateurs de projet étaient également très préoccupés par la présence de coton BT dans quatre des villages participants au projet. Jusqu'ici, la région avait été épargnée par la culture OGM et les coordonnateurs de terrain voyaient d'un très mauvais œil l'arrivée de ces semences. D'une part, cela représente un risque de contamination supplémentaire. D'autre part, cela pourrait compromettre le succès du projet. Comme l'expliquent les coordonnateurs de terrain, si la récolte des producteurs BT s'avère luxuriante, les producteurs, souvent attirés par des solutions rapides, seront tentés d'adopter ce type de semences. Or, comme le démontrent plusieurs études de cas réalisées en Inde, après trois à quatre ans, l'efficacité des semences BT a tendance à s'amenuiser.

4.3.2 Le système de contrôle interne

La certification biologique de l'OCPI est attribuée sur la base d'une inspection de groupe et repose sur un système de contrôle interne (ICS). Le système de contrôle interne du projet est composé de trois outils, soit le journal du producteur, les registres d'entreposage du coton et l'inspection par les pairs. Le journal du producteur est un livret individuel dans lequel on retrouve tous les renseignements personnels du producteur et les détails concernant sa culture biologique¹³¹. Ces journaux doivent être conservés année après année afin que le certificateur puisse comparer l'évolution des cultures de chaque producteur. Le second outil utilisé est le registre des dépôts de coton. Comme nous l'avons expliqué avant, lorsque les producteurs viennent porter leur coton à l'entrepôt, il est pesé et chaque producteur obtient un reçu sur lequel figurent ses renseignements personnels, le poids et la qualité du coton déposé. Ces informations sont également retranscrites sur des cartons à l'intérieur des entrepôts. Le journal du producteur et les registres de dépôts sont disponibles en trois exemplaires. Un exemplaire pour le producteur, un exemplaire pour l'équipe de terrain de chaque région et le dernier exemplaire se rend au bureau de l'OCPI à Hyderabad. Le

¹³¹ Ce carnet comprend une page d'identification avec photo et signature; une carte géographique des terres du producteur; le type de semence utilisé; une liste de tous les intrants utilisés durant la saison et la date précise de leurs applications; une liste de toutes les techniques utilisées pour contrôler les nuisibles; la quantité de coton produite et déposée à l'entrepôt et les renseignements concernant la qualité du coton.

troisième outil du système de contrôle interne est l'inspection par les pairs. Dans chaque district, des producteurs biologiques sont formés pour inspecter les agriculteurs des autres districts. Ces inspections se déroulent trois fois par année et à chaque séance, le tiers des producteurs d'un groupe sont contrôlés. De cette façon, à la fin de la saison, tous les producteurs ont été inspectés par leurs pairs. Ce système responsabilise énormément les producteurs en plus d'être un outil efficace de formation pour ceux et celles qui y participent. Dans la région d'Adilabad, les producteurs ont encore besoin d'assistance pour assurer le suivi du système de contrôle interne. D'abord, les journaux sont mis à jour par le personnel de terrain de l'O.N.G. VELEGU puisque la majorité des producteurs sont illettrés. Lors de l'entreposage du coton, ce sont les membres de l'O.N.G. VELEGU et d'ETC India qui pèsent les sacs de coton et s'assurent d'inscrire toutes les informations sur les carnets de reçu. Selon le personnel d'ETC India d'Adilabad, le niveau d'autonomie varie considérablement d'un village à l'autre. Certains villages arrivent à gérer le système de contrôle interne alors que d'autres ont besoin d'assistance. Ils soulignent qu'il suffit qu'il y ait une à deux personnes alphabètes et plus entreprenantes dans un groupe pour que ce dernier soit autonome.



Figure 4.19: Système de contrôle interne (à droite les journaux des producteurs, au centre, le système de vérification par les pairs et à gauche, le système de traçabilité)

4.3.2.1: La vérification indépendante

Telle qu'exigée par les organisations de certification biologique, la vérification indépendante par une tierce partie a lieu une fois par année. En 2006, la vérification a eu lieu du 7 au 10 novembre 2006. Nous avons eu la chance d'être présents et de pouvoir suivre le certificateur

de Skal dans tous ses déplacements de la région d'Adilabad. Dès son arrivée, le certificateur a choisi au hasard trois villages dans lesquels il allait faire des inspections aléatoires. Dans chacun de ces villages, il a choisi des producteurs en première et seconde année de transition de même que quelques producteurs biologiques lorsque cela était possible. Rendu dans les villages, il visitait l'entrepôt de coton, vérifiait la tenue des registres de dépôts, les journaux des producteurs et visitait quelques champs dans lesquels il prenait des échantillons de terre et de fleurs de coton. Par la suite, il a visité les maisons de quelques producteurs et échangeait plus longuement avec ces derniers. Il a profité de ces moments pour vérifier leur équipement de pulvérisation. Ces inspections lui ont permis de trouver des semences illégales et des produits chimiques chez deux des producteurs dont les terres sont 100% biologiques. Les examens en laboratoires permettront de vérifier si ces semences et ces pesticides ont été utilisés dans leurs champs respectifs. Il est resté deux jours dans le district d'Adilabad. Sur les 18 villages participants au projet, trois ont été visités alors que sur les 242 producteurs participants, huit ont formellement été inspectés (maison, échantillons, journal du producteur). Il a quitté la région d'Adilabad pour se rendre dans le district de Yavatmal où il devait poursuivre son inspection de l'OCPI.

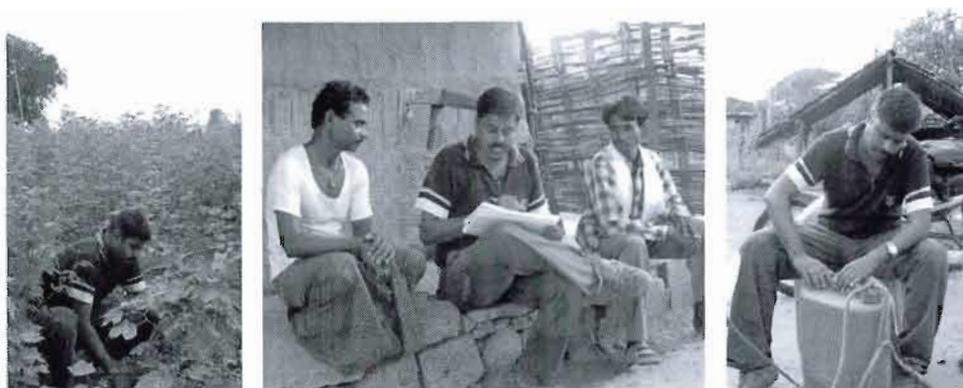


Figure 4.20: Visite annuelle du certificateur Skal

4.3.3 L'intégrité des produits biologiques

Comme nous l'avons vu dans les normes de l'agriculture biologique, beaucoup de précautions doivent être prises dans les phases de la préparation, de la manutention et de l'emballage des produits biologiques afin de conserver l'intégrité du produit. Dans le cas du projet visité, les prescriptions pour atteindre ces objectifs étaient nombreuses. D'abord, on

exigeait des producteurs qu'ils ensachent le coton le plus tôt possible après la cueillette et qu'ils déposent leurs sacs dans une pièce de la maison sans produits chimiques et loin du coton conventionnel le cas échéant. Les sacs étaient ensuite entreposés dans des locaux exclusifs au projet. Ces étapes sont communément appelées par les producteurs le « *clean storage* ». Lors du transport, les risques de contamination étaient nuls puisque le coton était toujours en sac et que les camions ne transportaient que le coton de l'OCPI.

C'est aux étapes de transformation de l'égrenage et du filage que les risques sont les plus élevés, car ces étapes sont réalisées par des sous-contractants qui transforment également du coton conventionnel. Toutefois, les deux usines visitées ont nettoyé leurs équipements avant de traiter le coton de l'OCPI. Ces critères supplémentaires pour conserver l'intégrité des produits biologiques semblent difficiles à gérer par moment. Ils peuvent se traduire par des frais de transformations supplémentaires, comme nous l'avons vu dans le cas de Rajlakshmi à l'usine de filage, ou encore être un facteur limitant dans le choix des usines de transformations. Effectivement, peu d'usines acceptent de se plier à ces exigences supplémentaires considérées comme de la perte de temps et de productivité. Comme nous l'avons vu, dans le cas étudié cela s'est traduit par l'impossibilité de traiter le coton dans une usine de proximité. Ce déplacement de plus de 100 kilomètres est synonyme de coûts de transport importants. Ces frais doivent être assumés par Rajlakshmi car comme l'indique FLO dans ses *Standards Commerciaux* « le prix minimum du Commerce Équitable pour le coton-graine est fixe « bord champ » » (FLO-I, 2006 p. 3). Cependant, selon l'OCPI et Rajlakshmi, la popularité grandissante du coton biologique contribuera à faire connaître les avantages et les particularités de ce type de coton et ne peut qu'engendrer une plus grande ouverture de la part des sous-traitants.

4.4. L'opérationnalisation des principes du commerce équitable

Dans un premier temps, nous présentons l'application des principes de gouvernance du commerce équitable. Ensuite, nous nous intéresserons aux principes économiques s'adressant aux producteurs et aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile. Pour terminer, nous parlerons de l'opérationnalisation des principes sociaux du commerce équitable. Nous n'aborderons pas les aspects environnementaux liés au commerce équitable, car nous considérons que les normes biologiques sont plus exigeantes que ces derniers et couvrent

amplement toutes les considérations environnementales figurant dans le cahier de charge de FLO-Cert. De plus, nous tenons à rappeler que le « Projet de Contrat de Producteurs » dans lequel les producteurs de l'OCPI sont inscrits comporte quelques particularités, notamment concernant le rôle du Promoting Body. Chaque fois que nous jugerons nécessaire de les rappeler, ces particularités seront exposées.

4.4.1 Principes du commerce équitable liés à la gouvernance

Nous incluons dans les principes liés à la gouvernance le standard concernant la démocratie, la participation et la transparence de même que celui de la non discrimination. Nous avons également décidé d'inclure dans cette section le standard concernant la prime du commerce équitable puisque dans le cas des « Projets de Contrats de Production », FLO exige du Promoting Body que ces informations soient gérées de façon transparente tant envers les producteurs qu'envers FLO.

4.4.1.1 Démocratie, participation et transparence

Comme le stipule FLO, les organisations de producteurs doivent être structurées démocratiquement et administrées de manière transparente. De plus, aucune forme de discrimination ne doit être pratiquée, aussi bien en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres que la participation des femmes.

Comme nous l'avons illustré au point 4.1.2.3, la structure organisationnelle de l'OCPI permet la participation de tous les producteurs. D'abord, au niveau régional, tous les membres composant les MACs sont élus lors d'assemblées générales par vote à mains levées auxquelles tous les producteurs sont invités à participer. Pour avoir assisté à la formation du MAC d'Adilabad, nous pouvons confirmer que le taux de participation était très élevé et que les responsables régionaux avaient fait beaucoup d'efforts pour permettre à tous les producteurs et leurs familles d'assister à cette assemblée. La formation et l'enregistrement du MAC constituent les premiers pas vers l'indépendance des organisations de producteurs. En effet, cette structure est légalement reconnue par l'État et donne le droit à l'organisation de réaliser des transactions économiques. En ce sens, depuis janvier 2007, les producteurs de la région d'Adilabad n'ont plus besoin de passer par le *Promoting Body* ETC India pour vendre leur coton. Deuxièmement, la structure organisationnelle de l'OCPI permet à des producteurs

(un par district) de participer aux réunions biennuelles du Conseil d'Administration. Ces représentants sont également élus pour une période de deux ans au même moment que les membres des MACS.

Toutefois, nous souhaitons émettre un commentaire quant au résultat de l'élection des membres du MAC. Les cinq personnes élues pour occuper le poste de président, vice-président, trésorier, secrétaire et vice secrétaire étaient des personnes déjà en position de pouvoir dans leur village. Il s'agissait soit des chefs de village ou des membres de leur famille. En ce sens, nous sommes portées à croire que le processus d'élection renforce la structure hiérarchique déjà existante dans les villages ou du moins il n'offre pas une chance égale à tous les producteurs d'accéder à des postes prestigieux. Également, les discussions suscitées suite à cet événement nous ont permis d'apprendre qu'il y a une corrélation entre le succès du projet dans un village et la participation du chef à celui-ci. Comme le précisent les coordonnateurs d'ETC India de la région d'Adilabad, les cotonculteurs des villages où les chefs font parti du projet participent davantage.

Pour en revenir aux principes de démocratie et de participation, nous tenons à mentionner que personne, à part nous, ne se formalisait du processus d'élection. Au contraire, les producteurs et les coordonnateurs du projet soulignaient que cette façon de procéder constitue une amélioration notable comparativement à la structure sociale habituelle des villages. À l'accoutumée, les décisions sont prises par les chefs et leurs familles et les villageois ne sont pas invités à s'exprimer.



Figure 4.21: Formation du Mutual Aided Cooperative (MAC) à Adilabad

En ce qui concerne la transparence, nous avons trouvé ce principe difficile à vérifier, et ce, principalement pour deux raisons. Premièrement, les producteurs ne posent pas beaucoup de questions, ils font confiance à ceux qui dirigent le projet. Nous croyons que cette attitude n'encourage pas les coordonnateurs de terrain et le personnel de l'OCPI à leur rendre des comptes. Cela peut être dû à des facteurs culturels, notamment à la structure sociale très hiérarchisée de l'Inde dans laquelle les populations sont habituées à fonctionner. Selon le personnel de terrain d'Adilabad, les producteurs ne posent pas de question car ils obtiennent ce qu'ils veulent, soit un bon prix pour leur coton et un accès à des intrants biologiques en début de saison. Deuxièmement, le niveau de compréhension concernant les différents aspects du projet varie considérablement d'un producteur à l'autre. Certains d'entre eux pouvaient nous expliquer en détail les coûts de production, les coûts de certification et le fonctionnement des comptes en banque alors que d'autres arrivaient difficilement à calculer leurs coûts de production. Ce point de vue était également partagé par le directeur du projet :

C : Did the farmers know how much they are paying for the certification and the organic input ?

A: Not all the farmers know about that, we have to tell them many times, what you get from being fair trade, what you get from being organic, what you pay for being organic and fair trade. They have to see the net benefit between the cost and the money they get. But not all of them understand. Some yes some no (Arun Chandler, 2007).

Selon les coordonnateurs de terrain de la région d'Adilabad, tous les renseignements concernant le prix des intrants biologiques, le prix des certifications, le prix équitable et la prime équitable sont donnés lors des FFS ou des réunions sociales. Nous croyons que le fait que plusieurs producteurs aient été en mesure de nous communiquer ces informations confirme cette affirmation.

En ce qui a trait au principe de non discrimination, FLO souligne que s'il y a des restrictions concernant de nouvelles adhésions à l'organisation, ces dernières ne doivent pas contribuer à discriminer des groupes sociaux particuliers. En ce sens, nous n'avons été témoin d'aucune mesure discriminatoire visant des groupes en particulier ou les femmes. Tous les producteurs des villages participants qui souhaitent s'intégrer au programme sont acceptés pour autant qu'ils s'investissent dans une démarche d'agriculture biologique et qu'ils répondent aux exigences du commerce équitable. Il y a toutefois quelques restrictions quant à la sélection

des villages. Comme stipulé dans les documents internes de l'organisation (ETC India, Adilabad, s.d b) une douzaine de critères sont pris en considération avant de proposer aux producteurs d'un village de s'intégrer au projet. D'abord, le village doit être accessible, les producteurs doivent avoir suffisamment de terres pour produire une quantité significative de coton et les terres des différents producteurs doivent être contiguës. La qualité et la topographie du sol sont évaluées de même que la qualité des fibres de coton. Ces dernières doivent mesurer au minimum 22 millimètres. De plus, le village ne doit pas avoir utilisé de façon trop intensive les pesticides et les insecticides dans le passé et l'influence des *moneylenders* ne doit pas y être trop virulente. Idéalement, le village doit déjà être organisé socialement et détenir suffisamment de ressources pour assurer le fonctionnement du projet. Enfin, les producteurs doivent se montrer motivés.

Ces critères de sélection ont de quoi surprendre. D'abord, tous les villages aux prises avec d'importants problèmes de pesticides sont d'emblée rejetés du projet puisqu'ils présentent des risques trop élevés d'échecs¹³². Or, selon nous les producteurs les plus nécessiteux se retrouvent probablement dans ces villages. Également, les critères de la longueur de la fibre confirment que la qualité est un attribut prioritaire dans le commerce équitable limitant l'entrée des producteurs dont les connaissances ou les ressources ne permettent pas de cultiver du coton de bonne qualité. Enfin, les critères stipulant que le village doit déjà être organisé de façon communautaire et posséder des ressources suffisantes pour assurer le succès du programme font en sorte que ce sont les producteurs déjà impliqués dans d'autres projets d'O.N.G. locales qui ont le plus de chances de participer à l'OCPI. L'existence d'une liste aussi longue de critères nous a surpris car nous considérions que les « Projets de Contrats de Producteurs » visaient à faciliter l'entrée aux petits producteurs non organisés et isolés pour lesquels les Standards Généraux de FLO constituaient une limite. D'un autre côté, la viabilité du projet dépend de son succès, il est normal que les acteurs participants au projet veuillent des résultats tangibles.

Nous conclurons sur les principes de démocratie, participation, transparence et non-discrimination en soulignant que ce que nous avons trouvé le plus préoccupant n'est pas la

¹³² L'utilisation abondante de pesticides sur une longue période a rendu les terres infertiles. Il faudrait plusieurs années afin qu'elles redeviennent productives. Durant cette période, les risques que les producteurs se reconvertissent à l'agriculture conventionnelle sont très élevés.

participation en tant que telle des producteurs aux activités du projet, car elle était très élevée mais plutôt la place des producteurs dans le choix du projet. Nous nous expliquons. En 2004, lorsque Solidaridad est arrivée dans la région, elle avait déjà des objectifs précis concernant ce projet, notamment le souhait de créer une compagnie privée détenue par les producteurs dans un délai de 5 ans :

C : When did you decide to build a private company owned by the farmers ?

G: We always had the plan. The aim of the program was always to set up what we called at the beginning the farmers trading company. In 2005, we were serious about registred this trading company and making it into a organization with licence and share capital (...). So this was always there because Oro Blanco was the model and Oro Blanco it's a company hold by the farmers (Giesj Spoor, 2007).

L'idée n'est pas venue des producteurs indiens, mais plutôt de l'O.N.G. néerlandaise qui souhaitait reproduire la formule ayant bien fonctionné au Pérou. Les producteurs qui se sont impliqués dans le projet en 2004 souhaitent-ils vraiment être propriétaires de cette compagnie ? Nous ne croyons pas qu'ils savaient à l'époque que cela faisait partie des objectifs puisqu'en 2007, peu d'entre eux connaissaient ce projet. Le projet de l'OCPI a été développé en adoptant une approche très « top down ». Cela n'enlève rien aux impacts positifs du projet, mais cela questionne grandement l'un des objectifs du commerce équitable qui consiste à donner plus de pouvoir aux producteurs dans l'orientation de leur avenir collectif.

4.4.1.2 Prime du commerce équitable

Dans le cas étudié, la prime équitable était directement déposée dans le compte en banque de chaque groupe (SHG). Ces derniers devaient décider ensemble, lors des réunions sociales ou des FFS, d'un projet à développer. Lorsqu'il y avait un consensus sur le projet, ils présentaient ce dernier à ETC India. En tant que *Promoting Body*, ETC India doit s'assurer que la décision a été prise de façon démocratique et que le projet est en phase avec les objectifs du commerce équitable. Une fois le projet accepté, les producteurs pouvaient utiliser l'argent. Les coordonateurs de terrain supervisaient l'implantation de ce dernier.

4.4.2 Principes économiques

Nous incluons dans les principes économiques le principe de préfinancement, l'accès direct au marché, le juste prix permettant de couvrir les coûts sociaux et environnementaux de la production, l'engagement à long terme des partenaires commerciaux et la consolidation économique des organisations.

4.4.2.1 Préfinancement et accès à du crédit

Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, l'une des principales raisons d'endettement des producteurs de coton est l'achat des intrants en début de saison. Sans argent, ces producteurs achètent des intrants (semences, fertilisants) à crédit aux *moneylenders* et se retrouvent rapidement dans l'impossibilité de rembourser leur dette. Or, FLO a mis de l'avant la norme de préfinancement justement pour aider les producteurs à faire ces achats sans s'endetter. Comme le stipule la norme de FLO-I « sur demande du vendeur, l'acheteur doit mettre à sa disposition un préfinancement pouvant aller jusqu'à 60% de la valeur du contrat. Les parties engagées fixent d'un commun accord les détails de l'opération de préfinancement dans les contrats respectifs » (FLO, 2006 p. 4). Dans notre étude de cas, l'acheteur, en l'occurrence Rajlakshmi, n'avait pas la capacité de payer à l'avance pour le coton. Il payait la totalité du coton à l'étape de l'égrenage¹³³. Cela sous-tend que les producteurs ne sont payés qu'en janvier, une fois la saison terminée. Mais les producteurs ont tout de même accès à une sorte de préfinancement qui se présente sous la forme d'intrants biologiques. Effectivement, afin d'éviter que les producteurs s'endettent en début de saison, ETC India, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, fournit aux producteurs tous les intrants nécessaires à la culture du coton (semences, fertilisants, trappes à phéromones etc). Les producteurs remboursent l'OCPI une fois leur récolte vendue et aucun intérêt ne leur est chargé. Pour le moment cela fonctionne très bien; toutefois, comme le souligne le directeur de projet cela est possible grâce aux financements des organisations externes. L'argent donné par ces organisations fournit le « coussin » nécessaire à l'OCPI pour acheter les intrants biologiques. Mais éventuellement, lorsque l'Association de producteurs sera indépendante, le préfinancement des acheteurs sera impératif.

¹³³ Plus spécifiquement, il doit payer 50% de la valeur totale du coton lorsque celui-ci arrive à l'égrenage et 50% lorsque celui-ci sort de l'égrenage.

En tentant de comprendre les raisons expliquant le fait que Rajlakshmi était incapable de payer le préfinancement, nous avons appris plusieurs éléments intéressants. Premièrement, pour la saison 2006-2007, Rajlakshmi a acheté à l'OCPI près de 600 tonnes de coton pour une valeur approximative de 1,8 million de dollars U.S. Étant donné qu'il s'agit d'une petite entreprise familiale, récemment implantée dans le secteur de la confection textile, Rajlakshmi n'a pas la capacité d'avancer cette somme. Pourquoi ne prend t'il pas l'argent avancé par ses clients ? C'est à cette étape-ci que se trouve le problème selon nous, car les clients de Rajlakshmi ne payent pas à l'avance leur commande malgré qu'ils y soient fortement encouragés par FLO. Comme nous l'explique l'une des clientes françaises de Rajlakshmi, l'industrie de la mode est un domaine qui ne permet pas aux designers de connaître à l'avance quelles seront leurs commandes. Effectivement, afin que les producteurs reçoivent un préfinancement leur permettant d'acheter les intrants nécessaires en début de saison, il faudrait que les clients de Rajlakshmi payent ce dernier en mai ou juin, soit 9 à 10 mois avant de passer leurs commandes. Chose impossible puisque la majorité des clients de Rajlakshmi sont aussi de petites entreprises éthiques possédant peu de capitaux. Rajlakshmi est toutefois confiante, lorsque son entreprise sera plus stable, que son chiffre d'affaires augmentera et que ses dépenses baisseront, il sera en mesure de payer 60% du prix de la marchandise à l'avance tel que suggéré par FLO.

Nous concluons en soulignant que le principe du préfinancement s'adapte peut-être mieux à des chaînes de production courte comme le café ou le thé, là où les délais entre la cueillette et la vente finale sont plus courts. Dans les chaînes d'approvisionnement plus longues, comme celle du coton, l'application de ce principe demande encore beaucoup d'ajustements et de souplesse de la part des acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement.

4.4.2.2. Accès direct au marché

Avant l'implantation du projet, les producteurs devaient obligatoirement vendre leur récolte à un acheteur local ou à un moneylender. Selon les informations, ces derniers peuvent conserver une marge de profit allant de 5% à 36%.

R : Fair Price is about 2200

C : But this year the market price is 2300, so it's over than Fair Price ?

R: No, the market price it's not here. If you take in Keremeri, in Asifabad, the price would not be so high, it will be around 1700, 1900 because on that they are taking benefit.

C: Ok, so if they go on local market they don't get 2300 roupies for the cotton ?

R: No, maybe 1900, now they are getting 2200 because they are directly taking [the cotton] to the gin. Normally they will have one or two moneylenders, here the group is directly taking to the gin and Rajat pay the transport so they got more (Ramesh Raju, 2007).

Depuis qu'ils ont intégré le projet de l'OCPI, les producteurs vendent directement leur coton à Rajlakshmi. Chaque district procède à la vente du coton par le biais de la structure du MAC. Ils éliminent ainsi tous les intermédiaires, même celui d'ETC India. Cela leur permet d'augmenter leurs profits puisqu'aucun intermédiaire ne conserve de pourcentage sur la vente.

4.4.2.3. Juste prix qui couvre les coûts sociaux et environnementaux de la production

Pour la saison 2006-2007, le prix minimum fixé par FLO pour le coton équitable biologique provenant de l'Inde était de 0,487 dollar U.S par Kg; ce qui revient à 48,70 dollars U.S par quintal (100 kg). Tel que mentionné dans les normes de FLO, si le prix du marché est supérieur à celui du commerce équitable il doit être appliqué. Au prix minimum équitable s'ajoute une prime équitable de 5\$ U.S par quintal ce qui donne un montant total de 53,70\$ U.S par quintal de coton. En roupies indiennes, selon le taux de change du 14 décembre 2006, cela équivaut à 2393 roupies par quintal.

Pour la saison 2006-2007, le prix du marché était inférieur au prix équitable, alors c'est ce dernier qui prévalait. Ainsi, pour la saison 2006-2007, le prix minimum du commerce équitable a été fixé sur le terrain à 2192 roupies par quintal¹³⁴ plus une prime de 15% qui équivalait à 329 roupies par quintal. Ainsi, Rajlakshmi a dû payer au minimum 2521 roupies par quintal. À ce montant s'ajoute également la prime biologique qui varie selon la nature du coton (transition, biologique) et la longueur de la fibre. Lors de la signature des contrats en 2006, Rajlakshmi s'était engagé à payer une prime minimum de 100 roupies par quintal pour le coton en première année de transition et dont la longueur de la fibre se situait entre 22 et 24 mm. Au maximum, l'entreprise payait une prime biologique de 450 roupies par quintal si

¹³⁴ En réalité, selon les taux de change, le prix fixé sur le terrain aurait dû être de 2171 roupies par quintal. Cette différence est minime et doit probablement être due au changement dans le taux de change entre nos calculs et les calculs faits par l'organisation.

le coton était certifié biologique et que la longueur de la fibre était supérieure à 30 mm. C'est donc dire que Rajlakshmi payait au minimum 2621 roupies par quintal de coton et au maximum 2971 roupies par quintal (voir tableau 4.1). Les primes pour le coton en transition sont une initiative volontaire de Rajlakshmi afin d'encourager les producteurs à prendre part au projet et les inciter à y rester. Rajlakshmi a également déboursé 150 roupies supplémentaires par quintal afin de dédommager l'OCPI pour les frais de certification.

Tableau 4.2: La Prime biologique tel que stipulée dans le contrat unissant Rajlakshmi et l'OCPI en date de novembre 2006

Prime biologique	Fibres de 22-24 mm	Fibre de 25-27 mm	Fibre de 28-30 mm	Fibre supérieure à 30 mm
<i>Conventionnel</i>	0	0	0	0
<i>Conversion 1ere année</i>	100 r/quintal	150 r/quintal	200 r/quintal	300 r/quintal
<i>Conversion 2^{eme} année</i>	150 r/quintal	200 r/quintal	250 r/quintal	350 r/quintal
<i>Biologique</i>	250 r/quintal	300 r/quintal	350 r/quintal	450 r/quintal

Toutefois, de ces montants payés par Rajlakshmi sont déduits des frais d'administration, des frais d'égrenage et des frais de certification. Selon les grilles fournies par le bureau chef d'ETC India à Hyderabad, dans le meilleur des scénarios (coton biologique dont la fibre est supérieure à 30 mm) le producteur reçoit 2641 roupies par quintal. Dans le pire des scénarios, le producteur reçoit 2241 roupies par quintal. Ces prix comprennent la prime équitable de 15% alors qu'en réalité cette somme d'argent est directement placée dans le compte en banque du groupe de producteurs. De plus, des montants précédemment cités, les producteurs doivent rembourser à l'OCPI l'argent des semences et des intrants biologiques. S'il apparaît évident que le prix équitable est plus élevé que le prix conventionnel, la question à se poser est la suivante : est-ce que le prix bio-équitable permet aux producteurs de couvrir leurs frais de production et de vivre dignement ? Pour répondre à cette question, nous avons décidé de procéder en deux temps. D'abord, comparer les revenus des producteurs conventionnels et des producteurs bio-équitable pour apprécier les avantages du

prix minimum du commerce équitable et des primes de l'agriculture biologique. Deuxièmement, calculer, à l'aide des données recueillies sur le terrain, les revenus des producteurs bio-équitable de la région d'Adilabad.

Le personnel de terrain de la région d'Adilabad estime que les coûts moyens de production bio-équitable sont de 2400 roupies par acre et que chaque acre donne en moyenne trois quintaux de coton. Considérant que les petits producteurs de coton ont en moyenne quatre acres de coton, on peut déduire que les coûts de production sont de 9 600 roupies pour ces producteurs. Comme le démontre le tableau 4.3, dans le meilleur des cas (scénario 1) le producteur bio-équitable a un revenu net de 22 092 roupies. Dans le cas où ce même producteur est en première année de transition et que la fibre de son coton se situe entre 22 et 24 mm, il a un revenu net de 17 292 roupies (scénario 2). Dans le cas du coton conventionnel, les coûts de production à l'acre sont estimés à 6000 roupies et chaque acre génère en moyenne 4 quintaux de coton. Considérant que dans le moins bon des cas, le producteur reçoit 1500 roupies par quintal de coton conventionnel, il a alors un revenu net de 3000 (voir scénario 3). Dans le cas où ce même producteur conventionnel reçoit plutôt 1900 roupies par quintal, tel que l'indique le scénario 4, il a un revenu net d'environ 7 800 roupies.

Tableau 4.3: Comparaison des revenus nets en roupies des producteurs bio-équitable et des producteurs conventionnels

	Bio-Équitable		Conventionnel	
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Coûts à l'acre	2400	2400	5000	5000
Coût total	9600	9600	20 000	20 000
Production à l'acre	3 quintaux	3 quintaux	4 quintaux	4 quintaux
Production totale	12 quintaux	12 quintaux	16 quintaux	16 quintaux
Prix par quintal	2641	2241	1500	1900
Revenu total	31 692	26 892	24 000	30 400
Revenu total - coût de production	31 692 - 9600 = 22 092	26 892 - 9600 = 17 292	24 000 - 20 000 = 4000	30 400 - 20 000 = 10 400
Revenu net	22 092	17 292	4 000	10 400

En utilisant les statistiques qui nous ont été données, on remarque que la différence entre les producteurs conventionnels et ceux bio-équitable est appréciable. Entre la meilleure situation d'un producteur conventionnel (scénario 4) et la pire situation des producteurs bio-équitable la différence est de 6 892 roupies, soit près de 104 dollars U.S. Toutefois, lors des entrevues, les producteurs nous ont révélé des rendements et des revenus différents de ceux indiqués par le personnel d'ETC India.

Effectivement, comme nous pouvons le constater au tableau 4.4 qui illustre le portrait économique de 11 producteurs de la région d'Adilbad, les coûts moyens de production de ces derniers sont plutôt de l'ordre de 2000 roupies par acre. Quant au rendement, il est approximativement de 2 quintaux par acre alors que le prix moyen obtenu pour chaque quintal est d'environ 2600 roupies. En ce qui concerne les revenus nets, ils sont en moyenne de 11 240 roupies. Cependant, derrière ces moyennes se cachent des écarts de coûts, de rendements et de revenus importants. Certains producteurs affirment avoir des coûts de production allant jusqu'à 4333 roupies par acre alors que d'autres mentionnent que leur rendement est inférieur à un quintal par acre. Concernant le revenu net, il varie considérablement d'un producteurs à l'autre : le revenu le plus bas est de 300 roupies alors que le plus élevé est de 20 000 roupies. De plus, en comparant les deux tableaux, on peut constater que le revenu net de quelques producteurs bio-équitable (5) est inférieur aux revenus nets des producteurs conventionnels tels que calculés au tableau 4.3. Il est également intéressant de constater que les producteurs qui ont le revenu net le plus élevé (02C, 06C et 03C) sont des producteurs biologiques qui ont intégré le programme en 2004. On pourrait donc croire qu'à terme, tous les villages parviendront à atteindre des résultats similaires.

Au-delà des chiffres, la majorité des producteurs rencontrés mentionnent qu'ils sont satisfaits de leur rendement et ils estiment que le prix bio-équitable est bon dans le sens où il est supérieur à celui qu'ils pourraient recevoir sur le marché conventionnel. Ils soulignent tous sans exception que la récolte permet de couvrir les frais de production, ce qui est considéré par la plupart d'entre eux comme une amélioration considérable. Cependant, la plupart des personnes rencontrées estiment que leur revenu est insuffisant pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Une majorité d'entre eux ont toujours recours à des prêts à partir du

mois d'août à octobre afin de patienter jusqu'au paiement de la nouvelle récolte en janvier. Ces emprunts se font à la banque ou à l'intérieur du groupe de producteurs.

His revenu is enough until may or june and after he has to get a loans until he get the money from the cotton in december or january. Each year when he receive the cotton payment his priority is to pay back the loan from last year. After that, he take the money for his family and normally by may or june no more money is available (05C).

Le montant total des emprunts pour une famille varie entre 0 et 27 000 roupies, la moyenne étant de 11 000 roupies par famille. Plus spécifiquement, 5 producteurs ont emprunté moins de 6000 roupies en 2007 alors que trois d'entre eux ont contracté plus de 23 000 roupies de dettes. Considérant que le revenu net moyen annuel est de 11 240 (voir tableau 4.4) et que le taux d'endettement moyen pour l'année 2007 est de 11 000 roupies par famille, nous ne pouvons que souligner la faible marge de profit réalisée par les producteurs.

Tableau 4.4: Profil économique de 11 producteurs rencontrés dans la région d'Adilabad

Producteurs	Acres cultivées	Coûts de production total et à l'acre en roupies	Production total et à l'acre en quintal	Revenu en roupie par quintal	Revenus nets en roupies	Est-ce suffisant pour subvenir aux besoins de la famille ?
01K	3 acres	Total : 5 000 Acre : 1666	Total : 2 Acre : 0,6	2650	300	Non
02K	5 acres	Total : 10 000 Acre : 2000	Total : 6 Acre : 1,2	2550	5 300	Non
05K	3 acres	Total : 6 000 Acre : 2000	Total : 6 Acre : 2	2550	9 300	Non
03K	3 acres	Total : 6 000 Acre : 2 000	Total : 6 Acre : 2	2650	9 900	Non
05C	3 acres	Total : 2000 Acre : 666	Total : 4 1/2 Acre : 1.8	2650	9 925	Non
07 C	4 acres	Total : 10 000 Acre : 2 500	Total : 8 Acre : 2	2650	11 200	Oui
04K	10 acres	Total : 20 000 Acre : 2 000	Total : 13 Acre : 1,3	2550	13 150	Juste assez
01C	3 acres	Total : 4000 Acre : 1 333	Total : 7 Acre : 2,3	2500	13 500	Oui
06 C	3 acres	Total : 4000 Acre : 1 333	Total : 7 Acre : 2,3	2650	14 550	Non
02C	5 acres	Total : 11 000 Acre : 2 200	Total : 10 Acre : 2	2750	16 500	Non
03C	4 acres	Total : 13 000 Acre : 4 333	Total : 12 Acre : 3	2750	20 000	Juste assez
∑	4 acres	Acre : 2002	Acre : 1,8	2627	11 240	

Bref, nous pouvons conclure que le prix bio-équitable permet de couvrir les coûts sociaux et environnementaux de production, mais il est encore insuffisant pour permettre aux producteurs de subvenir aux besoins de leurs familles et de vivre dignement. Quant à la comparaison entre la situation des producteurs conventionnels et bio-équitable, en se référant uniquement à ce qu'en pensent les producteurs, il ne fait aucun doute que leur situation économique s'est améliorée même si elle n'est pas encore satisfaisante.

4.4.2.4. Engagement à long terme

Ce principe du commerce équitable suscitait très peu d'intérêt dans le cas étudié. Nous émettons l'hypothèse que cela est lié au fait que l'offre de coton bio-équitable est inférieure à la demande sur le marché. En ce sens, l'OCPI ne ressentait pas le besoin de formaliser son partenariat commercial avec Rajlakshmi. D'autant plus que Rajlakshmi était directement impliqué dans des projets de développement dans les villages en plus de travailler en étroite collaboration avec l'OCPI. Nous croyons qu'éventuellement, la situation pourrait changer dans le sens où nous assistons actuellement à une véritable prolifération des organisations de producteurs de coton bio-équitable en Inde. À titre d'exemple, en 2005, il y avait quatre projets de coton équitable enregistrés sous *Contrat de Producteurs*. En 2008, ce nombre avait augmenté à 27 dans le registre électronique de FLO-CERT, ce qui nous laisse croire que dans quelques années, la situation dans le secteur du coton deviendra peut-être semblable à celle que l'on connaît dans le secteur du café : c'est-à-dire que l'offre sera supérieure à la demande et à partir de ce moment, les contrats d'engagement à long terme prendront plus d'importance afin d'assurer aux producteurs l'écoulement de leur récolte.

Quant aux cotonculteurs participant au projet, ils signent un contrat à chaque début d'année dans laquelle l'OCPI en tant que *Promoting Body* s'engage à acheter la totalité de leur coton pour autant qu'il ait été produit dans le respect des normes biologiques et équitables.

4.4.2.5 Capacité à exporter et à atteindre un produit de qualité

Selon ce critère du commerce équitable, les organisations de producteurs doivent avoir accès à des moyens logistiques, administratifs ou techniques afin d'être en mesure d'apporter un produit de qualité sur le marché. L'organisation étudiée accorde énormément d'importance à la qualité du produit et cela se traduit à plusieurs étapes des activités de production. D'abord,

plusieurs séances du Farmer Fields School (FFS) sont réservées à cette thématique. De plus, depuis qu'elles font partie du projet, les femmes ont dû modifier leur façon de cueillir le coton. Elles procèdent maintenant à ce qu'elles conviennent d'appeler le « Clean picking » (la cueillette propre). Le « clean picking » consiste essentiellement à deux choses. D'abord, le coton doit être récolté rapidement après l'ouverture de la fleur afin d'éviter que la fibre ne se mouille. Dans le même sens, la cueillette doit être réalisée dans les heures d'ensoleillement afin d'éviter l'humidité de la rosée du matin. Deuxièmement, le *Clean picking* exige de faire une cueillette minutieuse dans laquelle on enlève à la main les plus gros déchets organiques (feuilles, branches) dans le coton. Également, dès que la cueillette est terminée, la récolte doit être mise dans des sacs biologiques et entreposée à l'abri de la pluie dans un endroit propre, notamment les entrepôts des villages. Cette dernière étape est communément appelée le *Clean Storage*. Ces différentes attentions permettent d'améliorer considérablement la qualité de la fibre du coton. Également, tous les cotonculteurs produisent un coton d'excellente qualité et ce depuis le début du projet puisque la qualité du coton est un critère de sélection à l'entrée. De plus, comme l'explique l'un des coordonnateurs de terrain, chaque année, ETC India envoie des échantillons à des fins d'évaluations dans un laboratoire reconnu en Inde située à Nagpur :

C : What would you say on the impact of the project on the quality of the cotton OCPI his producing ?

R: The quality is very good from the beginning (...) From the beginning of the project we insist on clean picking, clean storage, clean exploitation, so quality is very good from the beginning. And every years we sand sample to SetCut, agency about cotton quality. So every years we get the cotton stample lint, quality, strink everything. SetCut is in Nagpur (Ramesh Rajù, 2007).

En somme, les producteurs et leurs familles ont accès à des moyens logistiques, administratifs et techniques leur permettant d'apporter un produit de qualité sur le marché et l'OCPI peut aisément prouver qu'elle respecte les normes de qualité en vigueur pour l'exportation.

4.4.2.6. Consolidation économique des organisations

Dans les critères « Standards Génériques du commerce équitable pour les Organisations de Petits Producteurs » de même que dans les « Standards du commerce équitable pour les Contrats de Projet de Production », FLO n'inclut aucune exigence minimale pour ces

standards. Cependant, il stipule dans les critères de progrès que les membres doivent progressivement prendre plus de responsabilité dans le processus d'exportation et souligne que le *Promoting Body* a pour mission de renforcer la participation des membres aux opérations liées au commerce. Pour atteindre ces objectifs, FLO suggère de créer un fond de roulement, de donner de la formation et de mettre en place un système de contrôle de qualité et de gestion des risques. Comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre, l'OCPI a déjà mis en place chacune de ces structures.

D'abord, concernant le fonds de roulement, comme nous l'avons mentionné auparavant, chaque SHG a un compte en banque et les dépôts mensuels de chacun des membres servent à leur fournir des prêts à faible taux d'intérêt et à payer les dépenses du groupe. En 2007, il y avait encore beaucoup d'indiscipline au niveau des paiements mensuels et les producteurs n'étaient pas réguliers dans le versement de leurs frais de membre. Toutefois, deux producteurs par SHG appelés « moniteurs » ont la responsabilité d'exercer un suivi concernant ces dépôts mensuels. Au niveau du MAC d'Adilabad, un fond de roulement était également sur le point d'être mis en place, seulement les nouveaux membres cherchaient encore une façon créative de générer des revenus pour constituer ce fonds. En ce qui concerne le système de contrôle interne, bien qu'il ait été mis sur pied dans le but précis de contrôler l'aspect biologique et équitable du coton, il inclut également dans son cahier de charge toutes les composantes du contrôle de la qualité et du contrôle des risques puisque ces éléments font partis des exigences de la certification biologique. Quant à la formation, elle constitue le cœur du projet de l'OCPI. Depuis leur intégration, les producteurs doivent assister aux Farmers Field School. Lors de ces ateliers tous les aspects de la production sont abordés, incluant les éléments liés à la commercialisation du coton (certifications, mécanisme de formation des prix). Enfin, les producteurs élus au MAC bénéficient également de nombreuses formations afin d'acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires afin de remplacer ETC India dans l'étape de la commercialisation du coton.

De plus, dans les « Standards du commerce équitable pour le coton-graine », FLO ajoute une exigence spécifique concernant la consolidation de la situation économique de l'organisation. Selon ce standard, les organisations de producteurs doivent fournir des « efforts en vue de promouvoir la production d'autres cultures, destinées tant à la

consommation familiale qu'à la vente (sur le marché local, mais aussi à l'exportation) » (FLO, 2006, p.2). Selon FLO, cette diversité a un impact positif sur la durabilité du sol et la gestion de l'eau et permet aux producteurs d'améliorer leurs moyens d'existence et de diminuer leur dépendance économique à la culture du coton. Le projet de l'OCPI accorde de l'importance à cette diversification et cela de plusieurs façons.

D'abord, les méthodes d'interculture, de culture de relais et de rotation sont trois techniques de l'agriculture biologique qui permettent aux producteurs de diversifier leurs cultures. Dans le cas étudié, cela se traduisait par la culture de fèves rouges, noires et vertes, de sorgho, de millet, de maïs et de piments rouges. Les produits issus de l'interculture, de la culture de relais et de la rotation servent à la fois de culture de subsistance et de culture de rente destinée au marché local. La vente de ces aliments permet de diversifier les sources de revenus et de répartir les bénéfices sur l'année. De plus, en 2007, l'OCPI tentait de développer un marché européen pour vendre les haricots et les graines de coton bio-équitable.

Quant à la dépendance des producteurs à l'égard du coton, à notre grande surprise, aucun des producteurs rencontrés ne dépendait uniquement de la culture du coton pour vivre. En effet, la proportion représentée par le coton dans le revenu total des ménages ne dépassait jamais 70% et représentait en moyenne 50% des revenus totaux. Les autres sources de revenus étaient constituées des cultures de rentes et d'emplois contractés à l'extérieur du village. De plus, dans la région, les producteurs bénéficiaient d'un programme gouvernemental dans le cadre duquel ils recevaient un salaire d'agriculteurs de 80 roupies par jour pour les deux mois de l'année où l'activité agricole était moins intensive. Ce programme vise à lutter contre le morcellement familial et l'extrême pauvreté en zone rurale.

4.4.3 Critères sociaux du commerce équitable

Nous avons regroupé ici tous les critères sociaux du commerce équitable. Nous parlerons des normes concernant le statut des petits producteurs, du développement social et économique et du respect des normes relatives aux conditions de travail.

4.4.3.1. Statut de petits producteurs

Les producteurs qui participaient au projet possédaient en moyenne quatre acres de coton; ils étaient donc considérés par le gouvernement indien comme étant de petits producteurs. Dans la région d'Adilabad, les plus grands producteurs de coton détenaient entre 10 et 11 acres, ils étaient des moyens producteurs de coton. Il ne fait aucun doute que la majorité des producteurs de l'OCPI sont des petits producteurs. Toutefois, selon le directeur de l'OCPI, les balises fixées par l'État ne sont pas sensées car selon lui, des producteurs de 10 acres dans l'État du Maharashtra devraient être considérés comme étant de petits producteurs alors que l'État les identifiait comme étant des producteurs moyens :

C : When FLO ask you to work with smalls and marginals farmers, did they tell you what they means ? Is it the same thing in each state?

A: In India these classification of the farmers is made by the gouvernement. It is according to the definition that a farmer between 0-2 acres is marginal; between 2 and 10 acres is small more then 10 is medium and then is big. It is cleary define, so we go by that. But this definition is not getting sens because in Maharashtra if you have farmers with 10 acres sound big, but it's not big at all comparing with farmers from this state (Arun Chandler, 2007).

Également, toutes les terres sont exclusivement exploitées par les producteurs de coton et leurs familles. Quelques ouvriers sont engagés durant la période des semences, mais cela ne représente qu'un faible pourcentage du travail annuel. Bref, nous croyons qu'il n'y a aucune ambiguïté quant à l'atteinte de ce standard.

4.4.3.2. Conditions de travail

Dans le cadre des critères généraux pour les organisations de producteurs, FLO-I stipule que quatre normes doivent être respectées : l'interdiction du travail des enfants, la liberté syndicale et le droit de négociation collective, les conditions d'emploi et la sécurité sur les lieux de travail. L'IFOAM, organisation maîtresse de l'agriculture biologique, ajoute également à cette liste l'égalité des salaires.

D'abord, précisons que la main d'œuvre employée dans le cadre du projet de production représentait une petite proportion du travail effectué dans les champs. La plupart des producteurs ont mentionné qu'ils employaient des ouvrières en période de cueillette et parfois au moment des semences. Cela représente entre 10% à 50% de leur main d'œuvre annuelle

totale, le reste des travaux sont effectués par la famille et les proches. Les ouvriers et ouvrières proviennent généralement du village et il s'agit de femmes veuves ou d'habitants sans terre.

Le principe selon lequel les enfants ne doivent pas travailler, du moins pas de façon à nuire à leurs études, a très bien été intégré par tous les producteurs. D'ailleurs, ils étaient fiers de mentionner que leurs enfants fréquentaient l'école. Quant à la liberté syndicale, cela ne s'applique pas vraiment dans ce cas-ci puisqu'il n'y avait aucune main-d'œuvre permanente et qu'il n'y avait que quelques employés engagés de façon sporadique. En ce qui concerne les salaires, les ouvriers et ouvrières étaient payés à la journée et ils gagnaient tous 50 roupies par jour. Avant, l'arrivée de l'OCPI, les femmes étaient payées 20 roupies par jour pour la cueillette alors que les hommes gagnaient entre 35 à 45 roupies pour la même tâche. Pour les travaux plus physiques de labourage, les hommes gagnaient 50 roupies par jour. Quant à la sécurité sur les lieux de travail, aucun critère ne peut réellement s'appliquer ici. Le travail dans les champs s'effectue manuellement, aucun instrument mécanique n'est utilisé ni produit chimique.

4.4.3.3. Développement social et prime équitable

Comme l'indique FLO-Cert, le projet équitable doit apporter une différence en terme de développement social et économique pour les petits producteurs, notamment par le biais de la prime équitable (FLO-Cert, 2004, p. 5). De plus, dans le cadre des « Contrats de Projet de Production », FLO précise dans les critères minimaux que le *Promoting Body* doit favoriser l'autonomisation des organisations de producteurs afin qu'ils se conforment aux « Standards génériques pour les Organisations de petits Producteurs » de FLO.

D'abord, en ce qui concerne la prime équitable, il est difficile d'évaluer son impact social, car les producteurs rencontrés n'avaient reçu qu'une prime équitable, soit celle de l'année 2005-2006. Tous les SHGs de la région d'Adilabad avaient utilisé cette prime pour acheter du matériel scolaire aux enfants du village, notamment des livres, des cartables, des crayons et des sacs d'écoles. Un groupe a également mentionné qu'il avait conservé une partie de la prime pour acheter du matériel pour les fêtes de villages (assiettes, chaudrons, plats de services). Pour l'année 2006-2007, un seul SHG avait réalisé un projet avec l'argent reçu : ils ont remis des jouets aux étudiants de l'école dans le cadre de la journée nationale des

étudiants. Ils avaient également répété l'achat de matériel scolaire, mais cette fois-ci spécialement pour les enfants dont les parents travaillaient comme ouvriers dans les champs de coton. Ce qui est intéressant, c'est le fait qu'ils ont mentionné qu'ils cherchaient à ce que l'argent reçu serve surtout aux familles d'ouvriers qui n'ont pas la chance d'avoir de terre. Quant aux idées des autres SHG pour l'utilisation de la prime de 2007, il y avait la construction d'un puits supplémentaire dans un village, la plantation d'arbres afin de faire de l'ombre dans les rues, la réfection des rues, le développement d'un système d'égout et la rénovation d'une école. Bien que ces projets ne soient pas encore réalisés, nous croyons qu'ils témoignent d'un avancement dans la compréhension du potentiel de développement que représente la prime équitable.



Figure 4.22: Distribution de jouets avec la prime équitable

Quant à la responsabilité du Promoting Body de fournir les outils nécessaires (formations, renforcement) aux producteurs afin qu'ils forment une organisation autonome, nous croyons que toutes les activités mises en place par l'OCPI visent cet objectif. La formation dans le cadre des FFS, les réunions sociales, le système de contrôle interne, la formation des MACs et l'inclusion de producteurs dans le Conseil d'Administration sont toutes des activités qui ont pour but de renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations.

À titre d'exemple, au niveau d'Adilabad, la première année du projet, les producteurs étaient extrêmement dépendants d'ETC India et de l'O.N.G. VELEGU. Ces deux organisations s'occupaient de tous les aspects du programme : certification, mise en marché, formations, recrutement dans les nouveaux villages, etc. Aujourd'hui, à travers le MAC, ce sont les

producteurs de la région qui réalisent la majorité de ces fonctions. Pour le moment, ils sont dans une situation de transition, mais comme l'indiquent tous les acteurs rencontrés sur le terrain, ils acquièrent un peu plus d'autonomie chaque jour.

De plus, comme nous l'avons mentionné auparavant, l'un des objectifs principaux de l'OCPI est d'enregistrer la Chetna Organic Farmers Association (COFA) en tant qu'organisations de producteurs autonomes auprès de FLO, et cela avant 2007. Cet objectif a été atteint 4 mois après notre départ, soit en juin 2007. Aujourd'hui, l'OCGrA (Organic Cotton Grower's Association) porte officiellement le nom de COFA. En d'autres termes, la gestion du projet équitable est maintenant assumée par les producteurs regroupés en association. Cela est une avancée considérable, voire exceptionnelle, puisque la COFA est la première organisation de producteurs de coton indiens à être enregistrée à FLO. En effet, tous les autres projets de coton équitable de l'Inde sont enregistrés sous les conditions de « Contrats de Projets de Production ». Bien que nous n'étions pas là lors de cet événement, nous croyons qu'il illustre très bien l'acquisition d'autonomie des producteurs. Quant à la composition du Conseil d'Administration, le directeur du projet souhaitait en 2007 qu'elle soit majoritairement composée d'agriculteurs avant la fin de l'année.

Enfin, en ce qui concerne l'objectif de créer une compagnie privée dirigée par les producteurs, ce rêve commençait également à se matérialiser à notre départ. Effectivement, en février 2007, Rajlakshmi avait redonné 30% de ses parts aux groupes de producteurs. Lors d'une assemblée générale, une nouvelle O.N.G. partenaire, *Partner in Change*, présentait le projet de compagnie privée aux producteurs en leur expliquant en quoi cela consistait, quel serait leur rôle et comment ils en bénéficieraient. *Partner in Change* est une O.N.G. indienne qui travaille, entre autres, dans le développement des capacités (capacity building) des organisations civiles¹³⁵.

¹³⁵ <http://www.picindia.org/>

4.5 Opérationnalisation des normes incluses dans les codes de conduite du commerce équitable et de la CVP

Dans cette section, nous nous intéressons à la conformité de l'organisation Rajlakshmi avec les normes et conventions telles que stipulées dans les codes de conduite du commerce équitable et de la CVP.

4.5.1. Choix libre de l'emploi

Tel que le mentionne la convention 29 et la convention 105 de l'OIT, aucun travail forcé n'est admissible et les travailleurs ne doivent pas être dans l'obligation de placer un dépôt ou de confier leurs papiers d'identités à leur employeur (FLO, 2006, p. 7). Nous n'avons noté aucune forme de travail forcé pendant notre observation participante et aucun des rapports de mission d'OMM consulté ne signale la présence de travail forcé :

Observations : No evidence of forced, including bonded or prison labour was found. Employees or the worker's are not required to lodge "deposit" or their identity parper with their employer (OMMc, 2005, p. 3)

Les employés sont libres de circuler à leur convenance. De plus, ils n'ont pas à laisser de garantie à l'employeur sous forme de dépôts en argent ou de papier d'identité. D'après le témoignage des employés, aucun d'entre eux n'est forcé de faire du temps supplémentaire. Aussi, tous les employés interrogés se considèrent chanceux de travailler chez Rajlakshmi et souhaitent conserver leur emploi. Nous estimons qu'ils n'auraient pas volontairement mentionné cela s'ils étaient dans une situation de travail forcé.

4.5.2. Non-discrimination et égalité de rémunération

Comme le stipule la convention 100 et 111 de l'OIT, il ne doit exister aucune forme de discrimination dans le recrutement et le versement des salaires pour des raison de race, de caste, d'origine nationale, de religion, d'âge, d'handicap, de sexe, d'état civil et d'appartenance à un syndicat ou un parti politique (FLO, 2006 p. 9). L'employeur n'a pas de politique d'embauche; il mentionne qu'il engage ses employés selon leurs compétences professionnelles et les besoins de l'entreprise. Il préfère embaucher des personnes de la région de Kolkatta. Cependant, lors des entrevues, il a été observé que plusieurs employés étaient des travailleurs migrants provenant des villages à proximité. Également, les employés

de Rajlakshmi sont majoritairement des hommes. Selon les employeurs, cela s'explique par le fait qu'ils sont compétents et mieux formés que les femmes dans le secteur textile et que traditionnellement, ce sont les hommes qui subviennent aux besoins des familles en Inde.

C: Why these only 3 womens in the factory ?

R: Women don't want to work in textile factory, they stay home with kids. In the tradition it's man who's providing money for the family. And in Kolkata, the unemployment is high so man will be hired before women's and only if still job then women will be hired. Also, in this sector man have more formation, they learn in their village and not women. Man work more also because women want to go home to cook for kids. But it's true that women are more concentrate so can be good to get more women in the checking departement (Rajendra Jaipuria, directeur (père) de Rajlakshmi, 2006)

L'employeur mentionne également que les hommes peuvent travailler plus longtemps car ils n'ont pas à s'occuper des enfants. Les employeurs reconnaissent que les femmes sont plus consciencieuses et plus concentrées et ils aimeraient augmenter le nombre de femmes travaillant dans la section du contrôle de la qualité et de la finition.

En ce qui concerne l'égalité de rémunération, il est difficile de répondre à cette question sans avoir le détail exact des heures travaillées par chaque ouvrier, du poste occupé et du niveau de formation. Toutes ces informations sont nécessaires afin de vérifier qu'à compétences égales et travail égal, les employés reçoivent un salaire égal. Nous n'avons pas eu accès à toute cette documentation. Toutefois, selon les rapports d'OMM en date de 2005, s'il y a de la discrimination au niveau des salaires elle est extrêmement subtile puisqu'en examinant toute la documentation, aucune lacune n'a été notée. De plus, les parties prenantes de la région (O.N.G.) consultées par OMM soulignent que la discrimination dans ce secteur d'activités est rare.

The local stakeholders were of the opinion that since industry has intricate division of labour and follows largely piece rated system of wages, the discrimination in employment exist in a very subtle form (OMMc, 2005 p. 5)

Nous concluons donc qu'il n'y a pas de discrimination à l'embauche ni dans le versement des salaires mais nous croyons que l'adoption d'une vraie politique d'embauche serait souhaitable.

4.5.3 Âge minimum de travail et travail des enfants

L'âge minimum de travail est de 15 ans selon la législation indienne qui s'applique dans la région du Bengale Occidental (OMMb, s.d p. 2). Lors de notre observation participante, rien ne laissait croire qu'il y avait des ouvriers de moins de 15 ans. La plupart des travailleurs sont âgés d'au moins 18 ans, plusieurs sont déjà mariés et pères de famille. L'employeur soutient qu'il a une preuve d'âge (certificat de naissance ou papier scolaire) pour chacun de ses employés afin de prouver qu'ils sont majeurs. Les rapports d'audits réalisés par OMM soulignent que l'employeur avait effectivement, (après deux ans d'audits) fourni les papiers confirmant l'âge de tous ses employés permanents, soit 52 employés sur 125 en 2005. Comme le stipule les rapports d'OMM, normalement, chaque employé devrait avoir une carte d'identité indiquant son âge. Nous n'avons pas vu ces documents mais l'employeur mentionne que cette situation est régularisée depuis un bon moment et que tous les employés possèdent cette carte et sont âgés de plus de 15 ans, voire 18 ans.

4.5.4. Liberté syndicale et droit de négociation collective

Selon les conventions 87 et 98 de l'OIT, les employés doivent avoir le droit de s'organiser, de négocier collectivement et de se syndiquer. Ces droits ont d'ailleurs été reconnus dans la législation indienne depuis 1948. Pourtant, ces normes sont celles qui suscitent le plus de résistance autant de la part de l'employeur que des employés. Lors de notre visite en 2006-2007, il n'y avait pas de syndicat. Les syndicats étaient perçus de façon très négative par l'employeur. D'abord, ce dernier soulignait que dans l'État du Bengale Occidental, les travailleurs étaient déjà très militants et que les syndicats étaient liés à des partis politiques auxquels il ne souhaitait pas être associé. Toujours selon l'employeur, les syndicats sont synonymes de conflits et de grèves à répétition. Ces différentes raisons expliquent pourquoi l'employeur conclut que les syndicats ne sont pas des structures constructives et qu'ils ne protègent ni le travailleur ni l'entreprise. D'ailleurs, il souligne que les employés ne souhaitent pas se syndiquer. Selon les rapports de mission d'OMM datant de 2005, les parties prenantes locales ne partagent pas le point de vue de l'employeur :

As a matter of fact, the local stakeholders were of the opinion that, the large section of employers has painted misleading [rudimentary] picture of trade unions. Employers according to them, are conservative and do not promote common working understanding, cohesion, corrective thinking and actions. (...) Employers lack this approach since they wish to squeeze labour and expect them to work under atrocious condition of work. The local stakeholders refuted the argument of the supplier [Rajlakshmi] that he trade unions are militant in West Bengal. In fact, it was noted that the employers have become militant and that trade union are in defense and not in offense [of the workers] (OMMc, 2005 p. 7-8).

Ainsi, aux dires des parties prenantes, si les travailleurs ne veulent pas se syndiquer c'est qu'ils ne connaissent pas les objectifs et le fonctionnement des syndicats et que leurs employeurs leur en font un portrait rudimentaire et négatif. D'après eux, il est également faux que les syndicats nuisent aux intérêts des travailleurs, au contraire ils défendent leurs droits. Cependant, les parties prenantes interrogées par OMM précisent que les syndicats sont effectivement absents du secteur textile à Kolkata et que dû à la nature de l'industrie, il est très difficile d'organiser les travailleurs en syndicat. Ils précisent toutefois « que la nature du mouvement syndical change rapidement dans l'ère de la post mondialisation » (OMMc, 2005 p. 9). OMM de conclure que « les parties prenantes sont optimistes et croient que dans le futur le mouvement syndical va se renforcer et les travailleurs pourront poursuivre leur bataille contre les employeurs » (Idem).

Pour compenser l'absence de syndicat, à l'initiative d'OMM, Rajlakshmi a permis la formation d'un comité de plaintes, sécurité et santé sociale (Grievance, Safety and Welfare Committee). Selon les recommandations faites OMM, ce comité doit être composé d'une à trois personnes par unité de travail (couture, coupe, contrôle qualité) et au moins deux personnes du comité doivent recevoir des cours de premiers soins. Aussi, le comité doit se réunir au minimum une fois par deux mois (OMMc, 2005, p. 9). D'après les rapports de mission d'OMM, la première réunion du comité a eu lieu en mars 2005¹³⁶.

Lors de notre visite en 2006-2007, l'employeur a confirmé que le comité de plainte santé et sécurité sociale fonctionnait et que les membres tenaient des réunions régulières. Il a également confirmé que deux des employés étaient formés en premiers soins. Pourtant, seulement trois des employés que nous avons rencontrés (sur 10) ont confirmé l'existence d'un comité de « plaintes, santé et sécurité sociale ». Comme l'ont indiqué ces employés, le

¹³⁶ C'est la professionnelle en audit engagée par OMM qui a tenu la réunion (OMMc, 2005, p. 9).

comité existe depuis deux ans, voire trois ans. Alors, comment expliquer le fait qu'aucun autre employé rencontré ne connaissait ce comité ? En revanche, tous les employés reconnaissent qu'il y avait souvent des réunions, mais le contenu de celles-ci était lié à des motifs de travail, notamment les horaires de production et les spécificités techniques des modèles à fabriquer.

4.5.5 Conditions de travail

Nous incluons dans les conditions de travail la durée du travail, la rémunération et l'existence de contrat de travail. De façon unanime, employeurs et employés ont mentionné que la semaine de travail comptait 6 jours, soit du lundi au samedi. Le dimanche est un jour de congé pour tout le monde. De la même façon, tous ont répondu qu'ils travaillaient 8 heures par jour et qu'ils avaient une pause de 15 minutes en avant midi et en après midi de même qu'une heure de dîner. L'employeur souligne que les heures supplémentaires sont rares. Les employés nous confirment cette situation en mentionnant qu'il leur arrive de faire quelques heures supplémentaires soit de 2 à 6 heures par semaine. L'horaire de travail régulier débute à 8 h 30 min et se poursuit jusqu'à 17 h 30 min. Le temps supplémentaire se déroule de 18 h 45 min à 20 h 45 min. Les rapports de mission d'OMM (a, b, c) mentionnent également que la durée du travail est respectée dans l'ensemble, mais qu'il y avait toujours en 2005, des périodes intensives où les employés travaillaient jusqu'à 2 ou 3 heures du matin. Nous n'avons pas observé de tels événements et les soirs où nous sommes restés tard dans les usines (10-11h pm), il n'y avait pas de travailleurs.

Concernant la rémunération, le code de conduite de la CVP exige le versement du salaire minimum vital alors que le code de conduite du Commerce équitable exige le versement d'un salaire minimum légal. Comme le soulignent les rapports d'OMM, ce standard semble avoir été difficile à faire appliquer. À la première visite d'OMM, en 2003, 87% des employés de Rajlakshmi gagnaient moins que le salaire minimum légal (OMMa, 2005 p. 12). En 2005, la situation ne s'était pas améliorée et ce chiffre était de 88%. À titre indicatif, en décembre 2004, le salaire minimum légal mensuel pour un employé dans la région du Bengale occidentale était de 2700 roupies pour un employé non qualifié, de 2750 roupies pour un employé semi qualifié et de 2800 roupies pour un travailleur qualifié (OMMc, 2005, p. 16). Quant au salaire minimum vital, tel que calculé par les parties prenantes rencontrées par

OMM en 2005, il correspondait à 4500 roupies par mois (idem). L'importance de l'écart entre les salaires versés par Rajlakshmi et le salaire minimum vital a convaincu OMM de changer d'objectif et de viser l'atteinte du salaire minimum légal (idem).

Le revenu mensuel moyen des ouvriers que nous avons rencontrés était de 3550 roupies alors que le seuil minimum était de 3000 roupies et le seuil maximum de 4200 roupies (80CAD\$ à 111CAD\$) (voir tableau 4.4). En comparant ces revenus au salaire minimum en vigueur en 2004 dans l'État du Bengale occidental, on peut affirmer que tous les employés de Rajlakshmi ont un revenu supérieur au salaire minimum légal (voir tableau 4.5) Cela constitue une amélioration importante comparativement à la situation de 2005. Cependant, aucun des employés de l'organisation ne gagne le revenu minimum vital fixé à 4500 roupies par mois en 2005. En ce sens, tous les employés que nous avons rencontrés ont mentionné que l'argent gagné chez Rajlakshmi n'était pas suffisant pour subvenir à leurs besoins. Certains d'entre eux ont des prêts à la banque et plusieurs soulignent que leur femme doit également travailler afin de subvenir aux besoins de leur famille. Même les hommes célibataires sans maison (logé chez Rajlakshmi) soulignent que le salaire est insuffisant pour permettre d'économiser de l'argent ou d'avoir des loisirs.

Tableau 4.4 : Portrait économique des employés rencontrés chez Rajlakshmi

	Poste	Ancienneté	Salaire mensuel	Suffisant pour subvenir aux besoins de la famille
01A	Couture	4 ans	3500	Non
02A	Vérification	5 ans	3100	Non
03A	Emballage	4 ans et demi	3000	Non besoin de 5000, il a un emprunt de 10 000 à un taux d'intérêt de 18%
01N	Responsable/ Coupe	5 ans	3100	Non
02N	Responsable/ Tissage	5ans	4000	Non
03N	Superviseur/ Assemblage	5 ans	4000	Oui
04N	Maitre de Coupe	5 ans	3500	Non
05N	Couture, spécialité	5 ans	4200	Oui

Tableau 4. 5: Comparaison du salaire minimum légal et du salaire minimum vital et du salaire des employés de Rajlakshmi

	Employé non qualifié	Employé semi-qualifié	Employé qualifié
Salaire minimum légal en 2004 en roupies	2700	2750	2800
Salaire minimum vital en 2005 en roupies	4500	4500	4500
Salaire chez Rajlakshmi en 2006-2007 roupies	Seuil inférieur : 3000	Moyenne : 3550	Seuil supérieur : 4200

En ce qui concerne les congés payés, la situation était très ambiguë. D'un côté, l'employeur mentionnait qu'il respectait les congés payés alors que de l'autre, les employés n'arrivaient pas à nous décrire le fonctionnement des congés payés. Selon la législation indienne, chaque employé devrait avoir un cahier dans lequel ses jours de travail sont comptabilisés afin de déterminer s'il a droit à des vacances rémunérées. Nous n'avons pas vu un tel livre et, s'il existe, les employés n'en ont pas connaissance.

4.5.6. Santé et sécurité au travail

Tel que le stipule la convention 155 de l'OIT de même que le code de conduite de la FWF, l'employeur doit fournir un environnement de travail sécuritaire et propre (hygiénique) et faire la promotion de pratiques de travail sécuritaires. En consultant les rapports d'OMM, on peut rapidement constater que la qualité de l'environnement de travail constituait un problème important chez Rajlakshmi. Tels que décrit dans les rapports de 2003 à 2005, plusieurs éléments devaient être améliorés. D'abord, les lieux de travail manquaient de ventilation, il faisait chaud et très humide et il y avait beaucoup de particules de tissus en suspension dans l'air. De plus, les salles de travail étaient encombrées et du matériel obstruait toutes les sorties de secours et les fenêtres. Les recommandations nationales en matière de prévention des incendies n'étaient pas respectées et aucun témoin lumineux ou indication de

sortie de secours n'était en place. En ce qui concerne les toilettes, elles étaient disponibles et accessibles, mais sans eau courante. D'ailleurs, OMM mentionnait que de l'eau potable devait être mise à la disponibilité des travailleurs. Enfin, de façon générale, les rapports mentionnent également que l'endroit était surchargé et beaucoup trop étroit pour le nombre de travailleurs.

Lors de notre passage en 2006-2007, la situation s'était améliorée. Chaque pièce était équipée de ventilateurs et la qualité de l'air nous a semblé convenable. La chaleur était également supportable et de l'eau potable était disponible sur place. Également, des extincteurs de feu (6) et des trousseaux de premiers soins étaient disponibles dans chaque section de travail. Les ouvriers de l'ancienne usine que nous avons rencontrés ont aussi souligné qu'il y a eu beaucoup d'amélioration dans leur environnement de travail, notamment en ce qui concerne l'espace et la qualité du matériel. Ce dernier est plus sécuritaire et les machines sont plus modernes qu'auparavant.

C : Did you see any other change ?

T: Yes, in the work and the facilities

C: What you mean by facilitating in improving?

T: The machine is increasing, more machine and good quality, it's nicer

Toujours à la vieille usine, nous avons remarqué qu'à l'exception des couturiers, tout le monde travaillait debout alors que OMM avait mentionné à plusieurs reprises dans ses plans de correction que les employés devaient pouvoir s'asseoir en travaillant et que dans le cas échéant des tapis de caoutchouc devaient être disponibles afin d'améliorer leur confort. De plus, du matériel encombrait toujours les sorties de secours de même que les allées pour se rendre aux postes des ouvriers.

Seulement, comme nous a expliqué l'employeur, il est impossible de respecter toutes les normes de sécurité dans l'ancienne usine, car l'espace est trop petit et mal adapté à la confection textile. Devant ces limites et considérant le fait que l'entreprise prenait de l'ampleur, Rajlakshmi a décidé de construire une nouvelle usine dans laquelle les règles de santé et de sécurité les plus strictes pourront être respectées. Lors de l'élaboration des plans, l'employeur a prévu davantage d'espace pour chaque travailleur, de grandes fenêtres pour laisser passer la lumière et un système de ventilation efficace. De plus, chaque section de travail est organisée avec des espaces de rangement et des pièces sont spécialement réservées

pour ranger les rouleaux de tissu et les commandes prêtes à livrer. La nouvelle usine est également munie d'un service de cafétéria et de dortoirs pour les travailleurs.

C : When you build the new factory what did you change in terms of working conditions?

R: Many many improvements. Firstly, the old factory is very congested, very little space, less ventilation and no light. New factory it's much space, more air and ventilation and light also, natural light. Very good garden, very good facilities, all aspects are better (Rajat Jaipuria, 2007)

Lors de notre passage, l'usine n'était pas terminée, mais la section de la coupe et de la confection étaient fonctionnelles. Les employés qui avaient intégré la nouvelle usine étaient très contents de leurs nouvelles conditions de travail. Le seul défaut dont les ouvriers ont fait mention concernant la nouvelle usine réside dans le fait qu'elle est plus éloignée et plus difficile d'accès que la précédente.

Enfin, une vérification complète doit être effectuée dans la nouvelle usine lorsque celle-ci sera terminée et entièrement fonctionnelle. Lors de notre séjour, l'employeur justifiait la non-conformité de l'ancienne usine par le fait qu'il ne souhaitait plus investir dans l'ancienne usine étant donné qu'elle sera éventuellement fermée. De l'autre côté, il justifiait les quelques anomalies de la nouvelle usine en soulignant qu'il était dans une situation de transition et qu'à terme toutes les normes de santé et de sécurité seraient respectées.

4.5.7. Sécurité sociale

Nous incluons dans la sécurité sociale la signature des contrats de travail de même que l'accès à la sécurité sociale, au fonds de pension et aux vacances rémunérées. En vérifiant les rapports écrits par OMM, on peut constater qu'en 2005, 52 ouvriers sur 125 bénéficiaient du statut d'ouvriers permanents avec un contrat de travail. De plus, ces 52 ouvriers étaient inscrits à un système d'assurance et au fonds de pension de l'État (Employees Provident Fund et Employee State Insurance benefits). Lors de notre visite, l'employeur soulignait que tous les employés bénéficiaient du statut d'employés permanents et avaient un contrat de travail légal qu'ils avaient signé. Il mentionnait également que tous les employés étaient inscrits au régime d'assurance de l'État de même qu'au système de fonds de pension. En ce qui concerne les vacances, l'employeur affirme donner 31 jours de congés fériés par année et des vacances lors de la Purga Durga, une fête nationale très importante en Inde.

R : Earlier we dind't have medical assurance now we have medical assurance for the worker's and for the entire family. Even if his children or is father fall sick they can have medical facilities. Secondly, the workers earlier dind't have any retired found now the have something like pension fund. So you know every mounth we putting around 12% of is salary to thi fund (...) So he have something for his future, so now we are trying to convence them to accept this, but we have some problem (...) (Rajat Jaipuria, 2007)

Tous les employés rencontrés, à l'ancienne usine comme à la nouvelle, ont confirmé ces informations. Selon les répondants, ils bénéficient des assurances santé et du fonds de pension depuis 3 à 4 ans. Ils ont tous affirmé avoir un contrat de travail. Quant à la réticence des travailleurs de cotiser aux fonds de pension, tel que suggéré par l'employeur, aucun des travailleurs nous ont confirmé ce sentiment. Toutefois, dans le rapport d'OMM datant de 2005, il est inscrit que les employés n'apprécient pas le fait de payer 12% pour leur fonds de pension car ils considèrent que cette somme est trop élevée ou ils ne croient pas revoir cet argent un jour car ils ne font pas confiance au gouvernement.

Comme nous pouvons le constater, la situation sociale s'est grandement améliorée pour les personnes que nous avons rencontrées : elles ont une assurance santé, elles participent à un fonds de retraite et elles ont un contrat de travail légal. Toutefois, il est très difficile de confirmer que tous les employés de Rajlakshmi bénéficient de conditions similaires. Comme le stipulait le rapport d'OMM, en 2005, seulement 52 personnes bénéficiaient de ces avantages alors que Rajlakshmi employait 125 personnes. Or, nous avons fait des enquêtes auprès d'un nombre restreint d'employés et bien que nous ayons contrôlé certaines variables dans l'échantillonnage, nous n'avons pas choisi les employés interrogés. L'hypothèse selon laquelle nous avons uniquement interrogé des employés bénéficiant de ces conditions de travail reste plausible. Cependant, nous considérons que l'obtention de la certification SA8000 en novembre 2008 par Rajlakshmi est un bon indice que ces conditions se sont généralisées à tous les employés.

Conclusion

La filière bio-équitable étudiée est composée de deux organisations, soit l'Organic Cotton Program in India, un projet initié par Solidaridad, et Rajlakshmi, une entreprise familiale. Comme nous l'avons vu, le projet de l'OCPI est appuyé financièrement et d'un point de vue organisationnel par plusieurs organisations internationales, nationales et locales. Ce projet

consiste essentiellement à soutenir les producteurs conventionnels dans leur conversion à l'agriculture biologique. Puisque la production de coton biologique est exigeante et demande beaucoup de connaissances, l'essentiel du projet de l'OCPI est de former les producteurs afin qu'ils deviennent des experts dans leurs champs. En ce sens, la *Farmers Field School* est le pilier central du projet. En plus d'y acquérir des connaissances, les producteurs développent des liens d'amitiés et de confiance avec les gens de leur communauté. Les agriculteurs de l'OCPI sont également certifiés équitable. Comme nous l'avons vu, le commerce équitable sert d'outil à l'agriculture biologique dans le sens où le prix et la prime équitable soutiennent monétairement les producteurs en période de conversion. Ceci dit, les producteurs et leurs familles en retirent des bénéfices nombreux, notamment un prix stable, une structure organisationnelle démocratique, participative et non discriminatoire, un système de prêts à faibles taux d'intérêt, un préfinancement sous forme d'intrants biologiques, un accès direct au marché et le renforcement de leur organisation. En ce sens, l'obtention de la certification équitable de FLO-Cert par l'Association de producteur COFA en juin 2007 est un exemple probant du renforcement des organisations et de l'autonomisation des producteurs. Aussi, lors de notre passage, 1525 producteurs participaient au projet de l'OCPI et l'organisation envisageait de doubler ce nombre avant l'année 2009. Au chapitre des obstacles rencontrés par l'OCPI, notons la lourdeur administrative des démarches de certification biologiques et équitables de même que leurs coûts. De plus, nous retiendrons que ce projet est à la fois biologique et équitable et que les impacts de ces certifications sont indissociables les uns des autres. De même, cette situation de double certification permet à l'organisation de renforcer son caractère social et environnemental. En ce qui concerne Rajlakshmi, lors de notre visite, l'organisation était en transformation complète. En plus de modifier ses méthodes de travail elle déménageait toutes ses activités dans une nouvelle usine. Ces transformations sont en grande partie liées à l'adoption par l'entreprise de codes de conduite, notamment celui de la CVP par le biais d'OMM. Cette initiative a permis à Rajlakshmi de se positionner sur le marché du textile bio-équitable et d'agrandir son entreprise qui est passée de 100 à 400 employés en l'espace de 6 ans. Ces changements sont également synonymes d'investissements importants, en temps, en argent et en termes de responsabilité pour l'organisation. Le coût d'implantation des codes de conduite de même que leur lourdeur administrative sont également identifiés par Rajlakshmi comme étant un facteur limitant.

D'ailleurs, l'entrée en vigueur du nouveau code de conduite de FLO-Cert augmentait les exigences envers l'organisation qui se sentait très peu soutenue par ses clients occidentaux dans cette démarche. Enfin, ces changements permettent à quelques 400 employés de bénéficier de meilleures conditions de travail de façon quotidienne. Malgré de nombreuses améliorations au niveau de la qualité de vie des producteurs et des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement textile, nous ne pouvons tenir sous silence le fait que le revenu de tous ces gens reste insuffisant pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Au terme de ce chapitre, nous avons présenté la filière bio-équitable et plus particulièrement le profil de ces deux principales organisations. Nous avons également exposé de quelle manière ils appliquent les normes et principes de l'agriculture biologique, du commerce équitable et des codes de conduite. Dans le chapitre suivant, nous poursuivons la présentation de nos résultats qui consiste en l'analyse des entrevues des producteurs et des travailleurs. Ceci nous permettra d'approfondir notre compréhension des changements et améliorations vécus par les producteurs et les travailleurs depuis qu'ils participent à la filière bio-équitable. Après quoi, nous serons en mesure de dégager les principaux impacts de la filière bio-équitable au Sud.

CHAPITRE V

ANALYSE DES ENTREVUES ET IMPACTS DE LA FILIÈRE BIO-ÉQUITABLE

« Don't make life better,
but make every day easier »
(productrice de coton bio équitable)

Dans ce chapitre nous présentons le résultat de nos analyses d'entrevues. Cet exposé nous permettra de mieux comprendre les changements vécus par les producteurs et les travailleurs du Sud depuis qu'ils participent à une démarche de certification sociale et environnementale, ceci en plus de souligner les impacts de la filière bio-équitable au Sud. En premier lieu, nous parlerons des résultats spécifiques au secteur de la production. À la suite de quoi nous exposerons les données recueillies dans le secteur de la confection. Enfin, nous présenterons quelques thèmes plus généraux pouvant s'adresser à la fois au secteur de la production et à celui de la confection.

5.1 Résultat des entrevues dans le secteur de la production

Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 3 de ce mémoire, pour réaliser notre analyse de contenu, nous avons choisi de travailler avec les unités thématiques. À titre de rappel, l'unité thématique correspond à un « noyau de sens » dont la présence permet de faire des inférences; elles peuvent correspondre à une phrase, un groupe de phrases voire un paragraphe (Allard-Poesi et al, 1999). Après avoir codé toutes les unités d'analyse, nous les avons placées dans des catégories dites mixtes : c'est-à-dire en partie déterminées par nos questions de recherche et en partie déterminées par le discours de nos répondants (Landry, 1997). De façon générale, les catégories regroupent toutes les unités d'analyse qui permettent de répondre à **l'une ou plusieurs** de ces questions : quoi, depuis quand, comment, pourquoi,

par quels moyens ? Pour être en mesure d'offrir une vision d'ensemble intéressante, nous avons défini des unités d'analyse assez larges. Également, nous rappelons que l'analyse effectuée est de nature qualitative, ce qui veut dire que nous accordons plus d'attention à l'importance des thèmes dans le discours qu'à leur fréquence. Cependant, la récurrence des thèmes nous a également permis de comprendre l'importance que leur accordaient nos répondants. C'est-à-dire que lorsqu'un thème est systématiquement abordé, nous en déduisons qu'il est important pour les producteurs. Donc, dans cette partie sur les résultats des entrevues dans le secteur de la production, nous avons identifié 8 catégories et 24 unités d'analyses. Les catégories en italique sont celles qui ont émergé du discours des producteurs alors que les autres sont celles qui étaient prédéterminées à partir de nos questions de recherche.

Tableau 5.1: Catégories et unités d'analyse des entrevues dans le secteur de la production

Catégories	Unités d'analyse
Incitatifs à participer au projet de l'OCPI	Bénéfices économiques
	Bénéfices de durabilité
	Succès du projet
Amélioration de la situation économique	Contournement du moneylenders
	Hausse du profit (baisse des coûts de production, prix plus élevée)
	Commercialisation commune
<i>Travail d'équipe entraide et support moral</i>	Travail d'équipe
	Entraide
	Support moral
<i>Situation familiale</i>	Amélioration de la santé
	Amélioration de la condition des enfants
Agriculture biologique	Fertilité de la terre
	Entretien de la terre
	Production de la terre (rendement)
Acquisition de connaissance et de compétences	Connaissances techniques
	Connaissances liées à la gestion des revenus
	Connaissances liées à la chaîne d'approvisionnement textile
<i>Autonomisation</i>	Connaissances (3 types mentionnés ci-haut)
	Autonomie économique
	Autonomie agricole
Sensibilisation/compréhension du commerce équitable	Condition du projet
	Définition commerce équitable
Total : 8	24 Unités d'analyse

Afin de présenter nos résultats dans le secteur de la production, nous avons réparti les catégories en quatre sections. Il sera d'abord question des incitatifs qui ont motivé les producteurs à prendre part au projet de l'OCPI. Ensuite, nous nous concentrerons sur les changements vécus par les producteurs et leurs familles depuis leur intégration au projet de

l'OCPI. Dans la troisième section, nous parlerons de l'acquisition de connaissances et de l'autonomisation des producteurs, deux conséquences du projet de l'OCPI qui sont fortement ressorties des entretiens. Nous terminerons avec le thème de la sensibilisation au commerce équitable.

5.1.1 Les incitatifs à participer au projet de l'OCPI

Il ressort clairement des entretiens qu'une grande partie des producteurs intègre le projet pour ses bénéfices économiques notamment l'accès à des prêts à faible taux d'intérêt, l'accès à des intrants agricoles et le prix avantageux du coton. Mais en regardant attentivement les résultats de nos entretiens, nous pouvons également constater que les motivations des producteurs diffèrent quelque peu selon les années d'intégration au projet. Les producteurs qui ont intégré l'OCPI la première année étaient déjà sensibilisés à l'impact des pesticides sur la fertilité de leur terre, leur productivité et leurs revenus. Ces derniers mentionnent qu'ils ont intégré le projet pour des raisons de durabilité telles qu'augmenter la fertilité de leur terre et léguer une terre saine à leurs enfants. Ils n'excluent pas les incitatifs économiques, mais focalisent davantage sur les aspects physiques de la terre. Ainsi, lorsqu'une personne d'ETC est passée dans leur village pour leur parler du projet, ils ont tout de suite décidé de participer car ils partageaient les mêmes objectifs.

C: Why did you choose to be a part of the project ?

C: The main reason is because his land was losing in fertility. He learned that more you are applying chemicals more the fertility of the soil decrease and cost is increasing and because of this his revenue was low. In the same period someone of ETC came into the village and explained him the project, so it was a very good timing, he got in the program the first year. And also because of his kids, he doesn't want to give them a poor soil (03k, 2007).

C: Why did you choose to get in the program from the beginning ?

B: Because he thinks that the fertility of his soil was very bad. He was doing the NPM (non pesticide management) to increase the soil fertility before getting in the program. So to shift to organic was easy. Also four years ago he attempted to an organic meeting and he was interested. So when one guy from ETC came to the village he decided to get in the group. Also because of the benefit, the loans he can get and input. (01k, 2007).

Quant aux producteurs qui ont intégré le projet la seconde ou la troisième année, ils mentionnent qu'après avoir observé les bénéfices qu'en tiraient les producteurs participants, ils ont également décidé de se joindre à l'OCPI. Parmi les bénéfices incitatifs

mentionnés par les producteurs, nous retrouvons l'accès à un prêt à faible taux d'intérêt, l'accès facile à des intrants agricoles, le prix plus élevé du coton et la possibilité de participer à la commercialisation commune. Il est également intéressant de remarquer que certains producteurs étaient intéressés dès la première année, mais ils demeuraient sceptiques. Ce n'est qu'après avoir observé les bénéfices du programme pendant une saison complète auprès des membres du projet qu'ils ont joint l'OCPI.

C: What did convince him to get in the project ?

A: He said that first year he attend all meeting and FFS to see if he was interesting in it. The second year he choose to be a part of the project. Also because with the project he can get access to a loans from the group without interest and because the input was easy to get (06C, 2007)

C: Why two years ago you decide to get in the projet ?

A: Talking with his neighbors, he find the result very good so he joint the project in the second year. Also what convince him is the fact that they work in group for the marketing and get access to loans. (05C, 2007)

C: Why did they choose to be organic ?

R: The first year they was not in the project but they saw the benefit famers getting from the project so they discuss between them and with their husband and then they decide to be a part of the project. (Focus groups with women, 2007)

Comme l'affirme l'ancien directeur de l'O.N.G. VELEGU, la qualité du projet contribue à sa grande popularité: selon ce dernier, si le projet n'était pas « parfait » il n'y aurait pas autant de producteurs participants.

T: When a farmer get into the program, he will explain to other farmers, he will be a example for other and in this regard other farmers will come. If it was not perfect we will not have so much farmers in the project (Ancien directeur de l'ONG VELEGU, 2007)

Ainsi, l'excellence du projet de même que les bénéfices directs qu'en retirent les producteurs expliquent en grande partie pourquoi le nombre de membres a plus que quadruplé en 3 ans. Finalement, malgré le fait que quelques producteurs aient mentionné avoir intégré le projet pour des raisons de durabilité, nous retiendrons que la majorité d'entre eux ont pris part au projet afin de bénéficier de ses avantages économiques et pour l'accès facile et à moindre prix à des intrants agricoles.

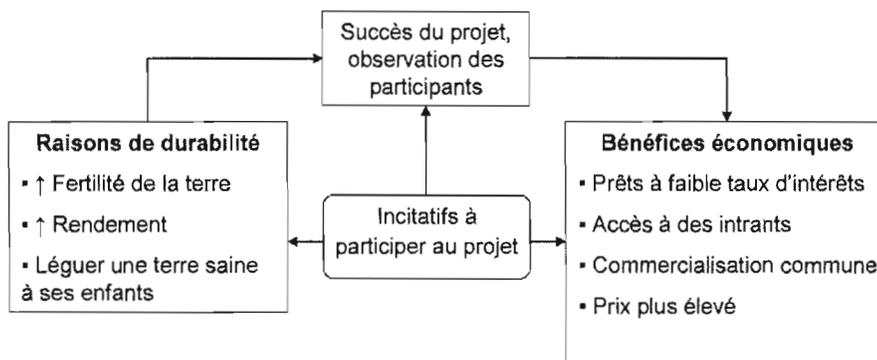


Figure 5.1: Les incitatifs à participer au projet de l'OCPI

5.1.2 Les principaux changements vécus par les producteurs

L'essentiel de nos entretiens visait à comprendre les changements vécus par les producteurs, leurs familles et la communauté depuis qu'ils participaient à l'agriculture biologique et au commerce équitable. Dans les lignes qui suivent, nous présentons donc le contenu des réponses obtenues que nous avons classées par catégories afin d'en faciliter la compréhension. Il sera question de l'amélioration de la situation économique des producteurs, du travail d'équipe, de l'amélioration de la condition familiale et des changements liés à l'agriculture biologique.

5.1.2.1 Amélioration de la situation économique

Les producteurs que nous avons rencontrés ont tous parlé des conséquences économiques du projet sur leur vie. Ces derniers estiment que leur situation monétaire est beaucoup plus facile depuis qu'ils participent à l'OCPI. Nous avons regroupé sous trois grands thèmes tous les éléments mentionnés par les producteurs afin d'expliquer l'amélioration de leurs meilleures conditions économiques. Il s'agit du contournement du *moneylender*, de la hausse des revenus induite par la baisse des coûts de production et de la hausse des prix et de la commercialisation commune. Comme le soulignent les prochains extraits, ces éléments sont fortement reliés les uns aux autres, ils se complètent et ils sont souvent des liens de cause à effet :

C: For conventionnal it is difficult to get all the input, urea and chemicals. He have to purchase the money to a moneylender. He explain that one of his neighbors put more than one lack of chemicals in his field and get very poor production rate. In organic he have is own manure, fertilizer and pest control, he also can get a loans, pay back the old loans. He get more profit in organic. He said these a lot's of problem in conventionnal but not really in organic (03K, 2007).

C: What are the difference since they are in the OCPI ?

R: These a lot's of difference they said, they get acces to a loans, they get the input easier and they are able to pay back the loans from others years (Focus Group with women, 2007)

Malgré le fait que les producteurs présentent tous ces éléments conjointement, nous avons décidé de les aborder séparément afin de mieux comprendre de quelle façon ils contribuent à l'amélioration de la situation économique des producteurs.

5.1.2.1.1 Le contournement du moneylender

L'accès à des prêts à faible taux d'intérêt et l'accessibilité des intrants biologiques sont de loin les deux éléments bénéfiques les plus mentionnés par les producteurs. Cette situation s'explique par le fait que ces deux services offerts par l'OCPI permettent aux cotonculteurs de se défaire des liens de dépendance qu'ils avaient envers les *moneylenders*.

Comme l'expliquent les producteurs, auparavant ils empruntaient de l'argent aux *moneylenders* afin d'obtenir les intrants nécessaires pour la saison. Les intérêts chargés sur ces emprunts pouvaient atteindre des taux allant jusqu'à 50%, induisant une perte de revenus considérable. L'un de nos répondants estimait perdre près de 80% de la valeur totale de la vente de son coton au profit du *moneylender*.

When you're doing conventionnel agriculture, you have to deal with moneylenders, almost 75% to 80% go back to the money lenders because of the 50% interest. If you get 1000 roupies loans, in 6 mounth you will have to paid back 1500. So being organic make him save a lot's of money (07C, 2007)

En plus de charger des intérêts élevés, le moneylender conserve généralement une marge de profit allant de 2% à 5% de la valeur de la vente du coton si bien que le producteur reçoit rarement plus de 1500 roupies par quintal de coton.

T: Before the project the economic situation of the farmer is very less. Very less mind they were depending on moneylenders (...). Then after they produce they have to compete with the traders. Then they [the traders] cut off the money they have, they take an amount to the farmers. The amount is no more useful for the family

C: The amount is not sufficient for the family needs ?

T: No, but now they are getting from the group a sufficient amount for agriculture needs and family. Before the interest mostly represent 36% of the sale and the price for cotton drop to 1500 by quintal (Ancien directeur de l'ONG VELEGU, 2007).

Ensemble, ces deux éléments contribuent à réduire le profit du producteur, voire à l'annuler et le placent inévitablement dans une situation de redevance envers les intermédiaires locaux. Aujourd'hui, grâce à leurs accès à des intrants biologiques et à des prêts à faible taux d'intérêt, les producteurs contournent le *moneylender* et évitent d'être pris dans une spirale d'endettement.

C: What are the biggest change you've seen for the farmers since you are doing organic and fair trade ?

R: The biggest change which I've seen... it's that they are getting fair price for their production, when they go organic and fair trade they don't have to depend on any external person to provide them the fertilizers, the pesticides or they don't have to borrow money so when they don't have to borrow money, they don't have debt. In India when they borrow money it has to be through moneylenders which charge 50% of interest which put them into a cycle of debt which the farmers can never get out (...). If you can never repay and the moneylender is a very powerful person who torments you physically and mentally and makes the farmers like in hell (Directeur de Rajlakshmi, 2007).

Ils conservent ainsi tout l'argent de la vente du coton ce qui en bout de ligne se traduit par un gain important comparativement aux années précédentes. Dans les faits, il serait plus juste de dire qu'en contournant les *moneylenders*, les producteurs évitent de perdre de 36% à 80% de leurs profits en intérêt et frais de vente. Bref, le seul fait d'avoir supprimé un intermédiaire se traduit par des revenus supplémentaires importants pour le producteur.

5.1.2.1.2. La hausse du profit

La plupart des producteurs que nous avons rencontrés estiment faire plus de profit qu'auparavant. Nous expliquons cette situation par le fait que la majorité d'entre eux mentionnent avoir des coûts de production moindres et un meilleur prix pour leur coton, ce qui se traduit par une hausse du profit.

La baisse des coûts de production

Depuis qu'ils participent à l'OCPI, les producteurs ont réussi à diminuer leurs coûts de production. Ceci principalement pour deux raisons; d'abord, ils n'achètent plus de produits chimiques conventionnels tels que pesticides, insecticides et engrais chimiques.

R: The bigger change is the profit, because of the cost in conventionnal farming they eat all their profit, but now the cost is less sot they get more profit. Also, they don't have to deal anymore with the moneylender's (03K).

Deuxièmement, ils produisent eux-mêmes une partie de leurs intrants biologiques et de leurs insecticides naturels.

C: What are the biggest difference in term of cultivation cost ?

D: Cost input is less because she don't use anymore chemicals. She is producing them, almost everything, she also do vermicompost. (04K, 2007)

En d'autres mots, cela revient à dire que l'adoption de l'agriculture biologique a permis aux producteurs de baisser leurs coûts de production, et ce, malgré le fait qu'ils doivent toujours acheter des semences et des fertilisants biologiques.

Cependant, tous les producteurs ne partagent pas cet avis. Nous avons rencontré un producteur qui stipule que son coût de production est resté le même. Selon ce dernier, depuis qu'il a intégré l'OCPI, sa charge de travail a augmenté et il est obligé d'engager plus d'ouvriers qu'auparavant. Sans compter qu'il doit maintenant payer sa main d'œuvre 50 roupies par jour plutôt que 35 roupies.

M: The production costs are the same because even if the input costs less they hired more labor because there have more work and they have to pay 50 rupees and in conventionnel it was only 35 rupees, so at the final it's the same (02k, 2007).

Une seconde répondante confirme que les coûts de la main d'œuvre ont augmenté, toutefois, cette dernière conclut tout de même que ses coûts totaux de production ont diminué.

C: What will be the bigger difference in term of agriculture

A: She said they need more organic manure than before,they need to prepare compost, it's more difficult because they do everything.

C: Is she spending more time in the field than before ?

A: She's not because they hired more labor so the cost for the labor is higher then before

C: And what about the cultivation cost, did she think it's more or less then before ?

A: No, the cost are still less (04C, 2007).

En se référant à ces deux extraits, on peut conclure que la proportion des coûts totaux dédiée à la main-d'œuvre a augmenté pour certains producteurs depuis qu'ils se sont convertis à l'agriculture biologique. Néanmoins, à une exception près, tous les producteurs soulignent qu'en produisant une partie de leurs intrants et en cessant d'acheter des intrants chimiques, ils ont réussi à réduire leurs coûts de production.

Un prix plus élevé

Le prix plus élevé reçu pour le coton est également considéré comme un bénéfice important du projet. Pour certains producteurs, cela représente un gain d'environ 1050 roupies par quintal de coton.

C : What are the biggest advantage of being in the project ?

T: The price of cotton is more, also she is doing more profit then conventionnal

C: How much did she get for his cotton

T: 2650 ruppies [par quintal]

C: And how much was the market price in Keremeri

T: 1600 roupies (02k, 2007).

Plus précisément, les producteurs soulignent que le prix de l'OCPI est bon puisqu'il est plus élevé que le prix conventionnel.

C: What are the bigger change for the community since you are in the OCPI ?

A: The farmers are very happy because price is more than convetionnal, thing are easier and the market price is higher

C: What is the biggest diffirence for him

A: He get more profit (01C, 2007).

Toutefois, malgré que le prix bio-équitable soit plus élevé que le prix conventionnel, deux producteurs rencontrés ont mentionné qu'ils étaient déçus du prix car ils s'attendaient à recevoir 3000 roupies par quintal plutôt que 2750 roupies.

C : Are you happy with the cotton price ?

A: No, he was inspecting more, last year he get more, he was inspecting something like 3000 by quintal (02C, 2007).

Comme nous l'ont expliqué les coordonnateurs de terrain, l'année précédente, le prix du marché est passé au dessus du prix équitable de FLO. Or, les producteurs ont reçu près de 2900 roupies par quintal de coton (en incluant les primes biologiques et la prime de 15% du commerce équitable). Lorsqu'on leur a appris cette année qu'ils recevraient entre 2550 et 2750 roupies par quintal du coton, ils ont d'abord cru que le prix avait diminué et ils étaient

décus étant donné qu'ils considéraient que le coton avait atteint une qualité supérieure à celle de l'an passé. Cela permet de souligner que les producteurs ne comprenaient pas encore le fonctionnement de la fixation des prix du commerce équitable et ils n'avaient pas compris non plus que l'an passé le prix fût élevé parce que le prix conventionnel avait augmenté. Cet évènement aura au moins permis aux producteurs de mieux comprendre le fonctionnement du marché et celui des prix du commerce équitable. En dépit du fait que deux producteurs se disaient insatisfaits du prix biologique et équitable et qu'un troisième estime que ses coûts de production n'ont pas diminué, la majorité des producteurs rencontrés mentionnent qu'ils font plus de profit depuis qu'ils font partie de l'OCPI.

5.1.2.1.4 La commercialisation commune

Nous avons inclus un quatrième facteur qui contribue à améliorer les conditions économiques des producteurs : il s'agit de la commercialisation commune. Depuis qu'ils ont intégré le projet de l'OCPI, les cotonculteurs de la région d'Adilabad commercialisent ensemble leur coton. Cela permet aux producteurs d'avoir accès à des entrepôts pour remiser leur coton et leur fait économiser temps et argent. Effectivement, auparavant, chaque producteur vendait individuellement son coton de telle sorte qu'il n'avait aucune force de négociation. De plus, les cotonculteurs devaient assumer les coûts du transport jusqu'à la ville la plus proche ou dans le cas échéant, vendre leur coton à perte à un *moneylender*. Mais aujourd'hui, grâce à la commercialisation commune, ils évitent de payer des frais de transport et seulement quelques producteurs par village doivent se déplacer jusqu'à l'usine d'égrenage.

For the marketing, these lot's of change. Before, every farmer was sailing cotton in individual way. Sometimes it was very long and difficult now it's easier and they have access to a godown to store the cotton. Also, at the period of ginning only 2-3 farmers of the project go to the ginning, before every farmer has to go there. He said that this kind of ginning is useful and beneficial (05C)

Also, now they have collective marketing and it's a way to be stronger in front of the buyer's. They can sail bigger quantities (02C).

Bref, si auparavant l'étape de la vente du coton était considérée comme longue et fastidieuse, elle est maintenant perçue comme bénéfique. La commercialisation de groupe permet aux producteurs de vendre une plus grande quantité de coton à la fois, d'être plus forts devant les acheteurs et d'économiser du temps et de l'argent. De plus, ce type de commercialisation

évite aux producteurs de vendre leur coton aux *moneylenders* qui, comme nous l'avons vu, conservent une part des profits importante. Pour toutes ces raisons, nous considérons que la commercialisation commune est un élément qui contribue à la hausse des revenus.

Ainsi, comme l'illustre la figure 5.2, l'amélioration de la situation économique des producteurs est due à plusieurs facteurs dont le contournement des *moneylenders*, la baisse des coûts de production, le prix supérieur du coton biologique et équitable et la commercialisation commune.

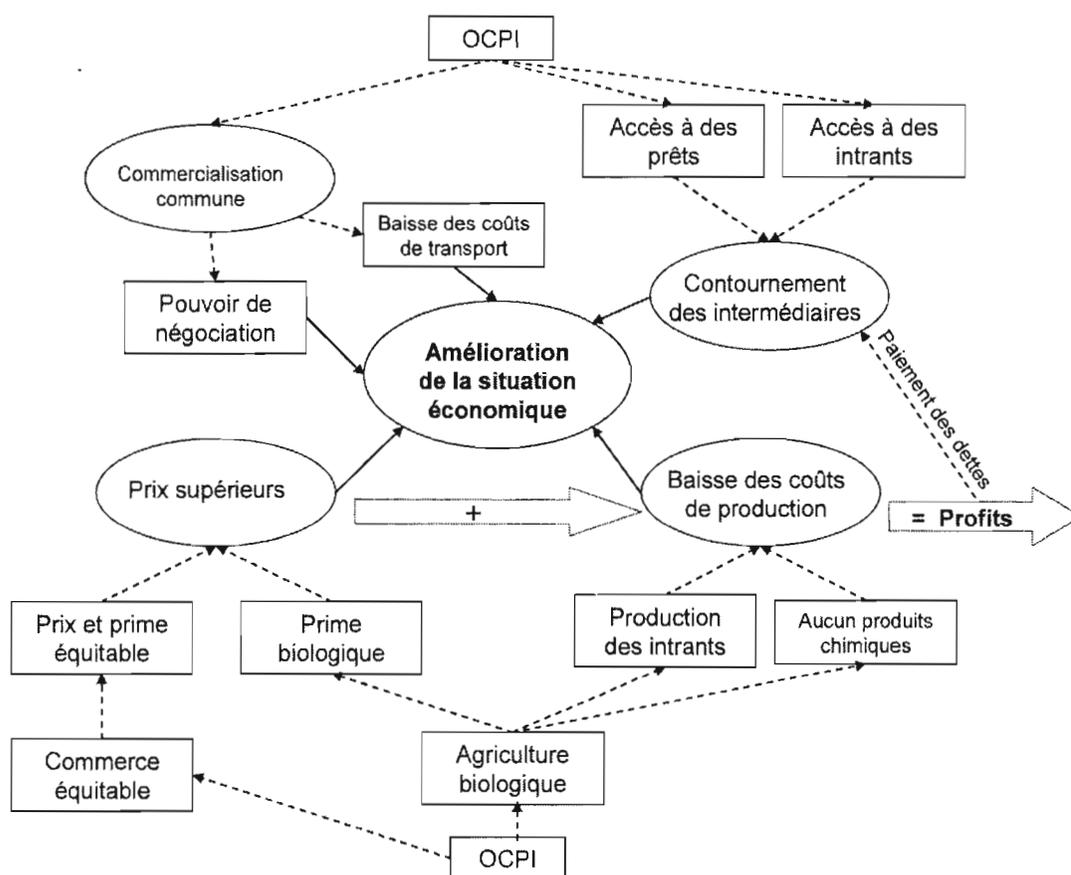


Figure 5.2: L'amélioration de la situation économique

Plus précisément, l'accès à des prêts à faible taux d'intérêt, l'accès à des intrants agricoles et la commercialisation commune permettent aux producteurs de briser leurs liens de dépendance envers les *moneylenders*. Cette situation leur permet également de conserver la totalité des bénéfices de la vente de leur coton en plus de leur éviter de payer des intérêts

pouvant atteindre jusqu'à 50%. De plus, grâce à la prime biologique et aux prix et à la prime équitable, les producteurs obtiennent maintenant un meilleur prix pour leur coton. Cette hausse de prix jumelée à la baisse des coûts de production se traduit par de meilleurs profits. Comme l'ont expliqué de nombreux producteurs, cette hausse de revenus leur permet de payer des dettes qu'ils avaient accumulées auprès du *moneylenders*, contribuant une fois de plus à leur indépendance économique. Par ailleurs, la commercialisation commune fait faire des économies substantielles aux producteurs en plus d'augmenter leur pouvoir de négociation. Il est intéressant de remarquer que tous les éléments mentionnés par les producteurs convergent vers un seul et même objectif : se défaire des liens avec le *moneylender*. Comme quoi la présence de cet intermédiaire est la principale source de problèmes économiques pour les producteurs. En ce sens, nous pouvons conclure que l'amélioration de la situation économique des producteurs de l'OCPI est liée, en grande partie, au fait qu'ils n'ont plus à commercer avec les *moneylenders*. Enfin, nous retiendrons que l'OCPI est à l'origine de tous les changements vécus par les producteurs sur le plan économique. L'agriculture biologique est directement responsable de la baisse des coûts de production et, jumelée avec le commerce équitable, d'une partie de la hausse des prix du coton.

5.1.2.2 Travail d'équipe, entraide et support moral

En abordant les aspects plus économiques du projet, plusieurs producteurs ont naturellement souligné que depuis qu'ils étaient dans l'OCPI, ils travaillent en équipe et ce, pas seulement pour la commercialisation du coton mais pour toutes les activités entourant sa production.

Oh yeah, certainly, it was very change, socialy and economicly both of them very change in the community level, for example we see village they start to share activitly in the marketing, now they are collectively cultivated cotton, production, sailing and marketing collectively. The unity now as come and these impacting a lot's, also between villages (Tirapati, 2007).

Les femmes insistent également sur ce point en soulignant que depuis qu'elles ont intégré le projet, elles s'entraident pour la production de l'engrais, son épandage et la cueillette du coton. Ces dernières font des rotations entre les champs : une journée elles travaillent chez l'une, le lendemain chez l'autre. Cela facilite le travail en plus de le rendre plus agréable. Avant, chaque femme s'occupait uniquement de sa parcelle de terre.

C: What is the impact of being in the OCP in their livelihood ?

R: They are sharing the work between women. In this project they sharing the work in the field, they all go to one field one day and after they go to another fields another day. The work is easier this way (Focus group with womens, 2007).

Plusieurs producteurs mentionnent également qu'à travers le programme et plus spécialement les FFS, les « meetings » sociaux et le travail d'équipe, ils ont appris à se connaître, à se faire confiance et à partager leurs difficultés. De plus, ils réalisent davantage d'activités en groupe, ils parlent plus à leurs voisins et aux gens de la communauté qu'auparavant. Certains d'entre eux soulignent également qu'ils peuvent maintenant compter sur l'aide des membres de leur groupe lorsqu'ils traversent des moments plus difficiles.

R: He answers that since he is in the group they have more group disucssion, they have group activities, he have more connection with other persons of the village. He was very shy before, now he talks more with others farmers and also with person from outside like you [moi]. Before there was no help between each other, now, when he have problem, he can share with the group and get support and help (02C).

Bien que plusieurs producteurs aient volontairement mentionné ces éléments, nous avons dû poser la question à quelques-uns d'entre eux. Toutes les réponses convergeaient dans le même sens : l'entraide et le partage.

C: Did he saw some change on the social life ?

C: The social life improve a little bit, before he was facing probelm with chiminals cost, now when he have problem his sharing them with others farmers and they find solution together, they help each other more than before (03k).

C: Did she saw any difference in the social life ?

K: She say it's better now, they sharring problem about debt and crops, they discuss a lot's of thing and people from the village get a lot's closer (07C, 2007).

Toutefois, lorsque nous avons demandé aux femmes ce que le projet leur avait apporté sur le plan social, elles ont précisé que le plus grand changement à ce niveau là est parvenu il y a cinq ans lorsqu'elle ont intégré les projets de micro crédit de l'ONG VELEGU.

C : Did you see any change in your social life since you are in the OCPI ?

R: Not very much, the change came more 5 years ago when they start to be in VELEGU group. The only difference is when they go to others villages, the women from those place will ask them about what are the benefit of being organic, and ask them information about the conversion (Focus group with women, 2007).

Bien que le projet de l'OCPI ne soit pas à l'origine des changements sociaux dans la vie des femmes, il renforce leur intégration sociale et le travail d'équipe. Il est également intéressant de remarquer que le projet favorise les contacts inter-villages entre femmes. Effectivement, les femmes des autres villages s'informent auprès d'elles afin d'en savoir davantage sur le projet de l'agriculture biologique. Ce point ressort également du discours des producteurs. Certains d'entre eux ont mentionné que leurs liens d'amitié dépassaient les frontières de leurs villages. Maintenant, ils connaissent les producteurs des villages voisins, ils leur parlent lors des assemblées générales, lors de certaines journées de formation communes et lors des activités reliées à la commercialisation du coton. Ces moments leur permettent d'échanger des informations et des connaissances en plus de les aider à relativiser leur situation.

L'intégration au projet a permis aux producteurs et productrices de la région d'Adilabad de briser leur isolement. À travers les réunions et les activités de groupe, ils apprennent à partager leurs connaissances et à parler de leurs problèmes. Ces liens d'amitié les aident à normaliser leur situation et leur permettent de surmonter plus aisément leurs difficultés. En ce qui concerne le travail d'équipe, il facilite le travail et le rend plus agréable. Enfin, la participation au projet leurs a permis de se créer un réseau d'amis à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés sur lesquels ils peuvent maintenant compter.

5.1.2.3. La situation familiale

Lorsque nous avons demandé aux producteurs quels étaient les plus grands bénéficiaires du projet sur leur famille, ces derniers ont majoritairement abordé le thème de la santé et des enfants.

5.1.2.3.1. La santé

De façon générale les producteurs soulignent qu'il y a moins de problèmes de santé depuis qu'ils participent au projet de l'OCPI. Ils constatent une baisse des problèmes digestifs (vomissements), des maux de tête, de la fièvre et des infections parasitaires (dengue, malaria).

C: What are the benefit of being in the project for you family ?

B: He saw a big change in the health of his family, before in the rainy season everybody was getting fever and headache. Now is better. Also, before, in the rainy season he have to store the chiminals products in the house and kids can touch them, the animals also like chicken and after they eat the chicken so they can be sick (01k, 2007).

Une entrevue réalisée avec un docteur rural nous a permis de confirmer ces informations. Ce dernier remarque également une baisse des maux de tête, des nausées et des problèmes de peau. Bien que les cas extrêmes d'intoxication soient rares dans la région, le docteur stipule avoir traité 63 cas pour la saison 2006-2007. Ce nombre était beaucoup plus élevé auparavant selon notre répondant. Le médecin confirme également qu'il y a moins de cas de maladies transmises par les insectes. L'hypothèse de ce dernier réside dans le fait que le contrôle des insectes dans le cadre de l'agriculture biologique a pour effet de diminuer ces populations au niveau des villages, ce qui contribue à réduire les cas d'infection parasitaires. Malgré que ce lien de cause à effet nous semble le fruit d'un jugement sommaire, il était partagé par un des producteurs rencontrés de même que par les coordonnateurs de terrain

C : Did you see any difference in the health situation ?

C: He saw some change, it's better and less dengee and malaria because by doing everything organic and clean, less mosquitos coming, organic is helpful with mosquitos (03k).

Il est également intéressant de constater que la majorité des producteurs associent la meilleure santé de leur famille à l'amélioration de l'alimentation. Ils soulignent que la nourriture est plus saine qu'auparavant (exempte de produits chimiques) et que la hausse de leurs revenus leur permet d'acheter de la nourriture de meilleure qualité. L'un des répondants a également souligné que le fait de ne pas entreposer les produits chimiques dans la maison contribue à la saine alimentation de la famille. À titre d'exemple, ce répondant nous explique que lorsque les produits chimiques étaient dans la maison, ils pouvaient contaminer les poulets qui eux pouvaient par la suite rendre les membres de sa famille malades (voir premier extrait de la section « santé »).

C: Did she saw any difference in the livelihood situation ?

K: She said better health for every members of the family. Also better foods and the kids have better situation (07C).

C : What are the difference on the family health since they are part of the project

R: No much, these lease fever then before, also they give only organic food to the kids and it's easier to buy good food (Focus group with women, 2007).

L'ancien directeur de l'O.N.G. VELEGU mentionne également que les changements sont appréciables en matière de santé. Ce dernier nous explique que les producteurs du projet ont maintenant accès à des cliniques de médecine traditionnelle et les femmes participent à des séances de planification familiale.

C : Is there any difference in the health situation of the producers ?

T: Oh yeah very very difference, before the project developpment for example farmers where depending on a local doctor.

C: And now they don't depend anymore of this doctor ?

T: No now they got conventionnal medecine also

C: And with conventionnal medecine the health is better ?

T: Yeah before the traditionnal medecine use traditionnal treatment, now gouvernement is looking after them and they are going in other district to visit clinical. Also, before the family is not plan very much. Now we discuss in family planning session, mostly 50% of the farmers complete a family planning programm (Tirapati, 2007)

Cette réponse est très intéressante pour deux raisons. D'abord, elle nous renseigne sur deux programmes de l'O.N.G. VELEGU. Le premier consiste à faciliter l'accès à la médecine traditionnelle et le second concerne à la planification familiale. Mais ce que nous souhaitons souligner ici est le caractère indissociable entre les impacts du projet VELEGU et ceux du projet de l'OCPI. En devenant partenaire de VELEGU, le projet de l'OCPI s'est intégré aux activités de l'O.N.G. VELEGU de telle sorte que les producteurs et même les coordonnateurs de terrain arrivent difficilement à différencier les impacts sociaux liés aux programmes de l'O.N.G. VELEGU des impacts sociaux liés au projet de l'OCPI.

Pour conclure sur le point de la santé, nous retiendrons que l'intégration au projet de l'OCPI, et plus particulièrement le fait d'avoir adopté un mode de production biologique, a permis de diminuer les problèmes de santé des producteurs de coton. Dans un premier temps, le fait de cesser l'utilisation des pesticides a permis de diminuer le nombre de cas d'intoxication chez les producteurs et les membres de leurs familles. Par ailleurs, la gestion des insectes, tels que pratiqué dans le cadre de l'agriculture biologique, semble contribuer à la baisse du nombre d'infections parasitaires. De plus, le fait de cultiver des aliments de façon biologique et

d'acheter de meilleurs aliments permettent aux familles de producteurs de mieux s'alimenter. Enfin, les producteurs impliqués dans le projet peuvent également bénéficier du programme de santé offert par l'O.N.G. VELEGU, notamment l'accès à des cliniques et à des séances de planification familiale.

5.1.2.3.2. Les enfants

Comme le soulignent déjà quelques témoignages présentés dans la section sur la santé, les producteurs considèrent que leurs enfants bénéficient d'une meilleure situation qu'auparavant. Premièrement, ces derniers s'alimentent mieux. C'est-à-dire qu'ils mangent des aliments sains et biologiques. Deuxièmement, depuis qu'ils ont intégré le projet, les enfants fréquentent davantage l'école. Avant, il était plus fréquent que les femmes amènent avec elles les enfants dans les champs afin qu'ils les aident.

C : What are the impact of being in the OCPI in the livelihood situation ?

R: Since they are in the projet everybody sending their kids to school, before some of them was keeping the child in the field to help them (Focus groups with women, 2007).

Nous croyons que cette situation est due à deux facteurs. D'abord, depuis un an, l'O.N.G. VELEGU participe à un projet de sensibilisation des familles à l'importance de l'éducation des enfants.

C: Did you see any other difference on the family

T: ...Child labor also, we started with NGO named MGF

C: And what are you doing with MGF ?

T: Child labor, the kids let's the land and go to shcool, now these no child labord, well never add a lot's but now never.

C: And did you do something special for the school ?

T: No, normal school like local school, many people are there. We said to the family let's your kids go to school. We educated the family to put kids in school (Ancien directeur de l'ONG VELEGU, 2007)

Deuxièmement, le fait qu'il y ait une norme dans le commerce équitable concernant le travail des enfants a permis aux producteurs de discuter de cette situation. Si bien que cela leur a fait prendre conscience de l'importance d'éduquer leurs enfants et de les envoyer à l'école. Nous estimons que cette prise de conscience explique en bonne partie pourquoi la première prime du commerce équitable a majoritairement été investie dans l'achat de matériel scolaire pour les enfants. De plus, nous croyons que la prime équitable est un excellent outil pour favoriser l'éducation des enfants. En effet, comme le mentionne le groupe des femmes, elles

aimeraient à l'avenir consacrer une partie de la prime équitable pour envoyer tous les enfants à l'école.

C: What did they wish for the futur for the cummunity ?

R: They will like all the children of the village to be educated, they want to put amount from the preminium to send school all the kids in the village. Also they will go and talk with the family where the kids is not in school to explain them that it is important (Focus group with women, 2007).

Ainsi, le programme de sensibilisation de l'O.N.G. VELEGU de même que le commerce équitable seraient les deux principales raisons expliquant la hausse du taux de scolarisation.

Comme l'illustre la figure 5.3, l'amélioration des conditions de vie des enfants et l'amélioration de la santé des producteurs et de leurs familles sont les deux principaux facteurs permettant d'expliquer l'amélioration de la situation familiale.

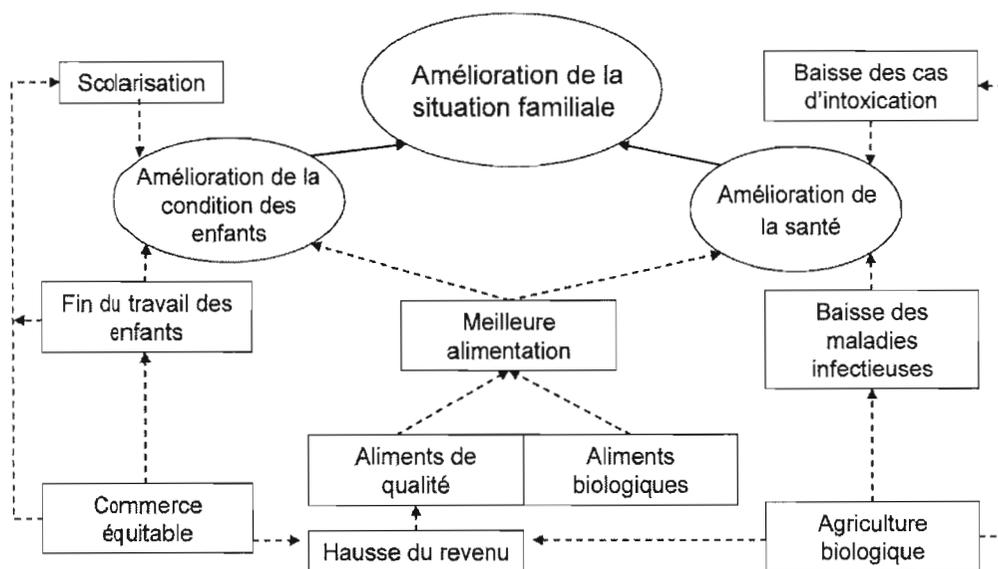


Figure 5.3: Amélioration de la situation familiale

Plus précisément, la baisse des maladies infectieuses, la baisse des cas d'intoxication et la meilleure alimentation seraient responsables de l'amélioration de l'état de santé des producteurs. Il est intéressant de constater qu'il y a un lien direct entre l'amélioration de la santé des producteurs et leur conversion à l'agriculture biologique. En ce qui concerne la vie

des enfants, les producteurs considèrent qu'elle s'est améliorée pour deux raisons : leur meilleure alimentation et l'éducation. D'abord, la meilleure alimentation est due à la présence d'aliments biologiques et à l'augmentation des revenus qui permet d'acheter des aliments de meilleure qualité. Deuxièmement, l'augmentation du taux de scolarité est fortement liée à la fin du travail des enfants dans les champs. En ce sens, nous croyons que le commerce équitable a eu un rôle positif à jouer dans l'augmentation de la scolarisation des enfants. Il a d'abord sensibilisé les cotonculteurs à l'importance de l'éducation en les obligeant à se questionner sur les normes interdisant le travail des enfants. Ensuite, par le biais de la prime équitable, il a permis à plusieurs enfants d'avoir accès à du matériel scolaire adéquat.

5.1.2.4 L'agriculture biologique

Nous avons regroupé sous le thème de l'agriculture biologique les avantages mentionnés par les producteurs concernant ce mode de production de même que les aspects concernant la fertilité de la terre, son rendement et le temps qui est alloué à l'entretien de la terre. Nous avons identifié deux points communs à tous les producteurs. Premièrement, ils considèrent qu'ils ont moins de problèmes d'épidémies d'insectes et de maladie dans leurs champs depuis qu'ils produisent du coton biologique car ils contrôlent davantage les paramètres permettant de prévenir ce genre d'infestations.

C: Is there any other change ?

M: She also think these a big difference in link with the pest, these less pest since she is organic, she have less problem in the field since she is organic (02K)

Deuxièmement, les producteurs estiment que de façon générale, il y a moins de problèmes en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle.

C: What are the bigger difference between organic and conventionnal ?

R: In organic he have is own manure, fertilizer and control pest (...) He get more profit in organic that was a raison to get in the project. He also think these a lot's of problem in covnetionnal but not really in organic (03K).

Si ces deux situations font l'unanimité, il en est autrement concernant la productivité de la terre, sa fertilité et la charge de travail dûe à l'agriculture biologique. En effet, certains producteurs notent une augmentation du rendement et de la fertilité de leur terre alors qu'une minorité de producteurs parlent d'une baisse de rendement. Quelques producteurs soulignent qu'ils passent beaucoup plus de temps dans les champs depuis qu'ils ont intégré le projet,

alors que d'autres signalent que la charge de travail est identique mais répartie différemment dans l'année.

C: Did you spend more time in the field since you are doing organic ?

B: No, the time is the same but the calendar change, he his not putting is time fir the samething has before (01K, 2007).

R : The work in the field is the same, no more no less and the productivity is higher because of the fertility of the soil (03K, 2007)

Le groupe de femmes précise que la plus grande différence ne réside pas tant dans le fait qu'elles passent plus de temps dans les champs ou que leurs terres soient plus fertiles, mais plutôt que tout est nouveau pour elles et qu'avant d'être efficaces dans leurs nouvelles méthodes de travail elles devront s'habituer à celles-ci.

C: Since you are growing organic cotton what are the principal change you notice in the field ?

R: There is no much difference, the production is almost the same, sometimes less, the time spending in the field is the same. The bigger difference it's that everything is new for them: doing the manure, they learn this year, they will have to get use before being efficient (Focus group with women).

Un des répondants ajoute que si certains agriculteurs trouvent que la production de coton biologique est plus difficile, c'est parce qu'ils sont devenus paresseux en utilisant des produits chimiques qui offrent une solution rapide aux problèmes. Ce dernier mentionne également que malgré le fait que l'agriculture biologique représente plus de temps d'entretien, il travaille avec beaucoup plus d'intérêt, car il comprend les bénéfices de ce mode de production.

If a lots of farmers think that being organic is more job it's because they get lazy when using chemicals and now they compare both of them. Yes it's more time and job but he his doing it with more interest because he undestand the benefit of organic (05C).

Comme le soulignent les extraits précédents, il semblerait que les paramètres liés à l'agriculture biologique telle que la productivité et la fertilité des terres de même que le temps alloué à son entretien soient très variables d'un producteur à l'autre. Il n'y a pas de tendance générale qui se dégage nous permettant de conclure que l'agriculture augmente le rendement des producteurs ou au contraire le diminue. Chose certaine, plusieurs producteurs se disent insatisfaits du rendement de leur terre : ils espéraient une meilleure récolte. Mais comme ils le précisent eux-mêmes, cela est dû à plusieurs facteurs extérieurs, notamment le fait qu'ils

aient utilisé beaucoup de pesticides dans le passé ou encore le fait qu'ils n'appliquent pas suffisamment d'engrais.

C: Are you happy with the production you get ?

A: No, he was expecting more than that, probably because he didn't put enough input like manure and compost, also because his land is in pent so a lot's of soil and water waste (producteur, 02C)

C: Are you satisfied of you yield ?

B: No, his production is very low because before, for three years, he applied a lot's of chemicals. So the fertility of his soil is very bad. He plans to put a lot's of manure next year (producteur, 01K).

Ce qui nous amène à conclure que la fertilité des terres et la production de celles-ci dépendent fortement de l'état de la terre avant la conversion à l'agriculture biologique, de la quantité d'engrais qui y est appliquée et du temps que les producteurs allouent à leur terre. Enfin, de façon générale nous pouvons affirmer que les producteurs sont très optimistes en ce qui concerne l'amélioration du rendement de leurs terres.

5.1.3 Autres impacts du projet de l'OCPI

Dans cette partie, nous souhaitons faire ressortir deux impacts du projet de l'OCPI qui sont restés jusqu'ici imperceptibles. Il s'agit de l'acquisition de compétences et de connaissances par les producteurs, et du développement de leur autonomie.

5.1.3.1 Acquisition de connaissances et de compétences

Nous avons demandé aux producteurs quels étaient les connaissances et/ou compétences qu'ils avaient acquises depuis qu'ils participent à l'OCPI. Trois grandes tendances émergent de ces résultats. On retrouve d'abord la catégorie des connaissances techniques liées à l'agriculture biologique et à la qualité du produit. Cette catégorie regroupe toutes les connaissances et compétences qui permettent aux producteurs de produire un coton biologique de qualité. Il s'agit de la catégorie la plus importante. En deuxième lieu, il y a la catégorie des connaissances liées à la compréhension des coûts de production, du calcul du profit et de la planification financière. Enfin, la troisième catégorie est constituée des connaissances liées à la compréhension du fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement textile.

5.1.3.1.1. Les connaissances techniques liées à la qualité du produit et à l'agriculture biologique

Les producteurs que nous avons rencontrés ont prioritairement parlé de connaissances liées à l'agriculture biologique et à la production d'un produit de qualité. Parmi ces connaissances, nommons : l'apprentissage des méthodes de culture telles que l'inter-culture et la culture de relais; l'apprentissage des techniques de contrôle des nuisibles, notamment l'utilisation des trappes à phéromones et la fabrication du jus de nem : l'apprentissage de différentes techniques liées à la fertilisation des terres telles que la préparation du compost et de l'engrais biologique.

C: What did you learn since you are in the OCPI ?

A: She learn how to do organic compost, how to control the pest, how to sow and how much space she have to put between the seeds, she also know for the pheromon trapps

C: Where did she learn that ?

A: In the FFS, she attemp almost all of them

C: Did she learn something different in the meeting ?

A: In the metting she learn how to save money for the futur (04K)

De plus, plusieurs d'entre eux soulignent le fait qu'ils comprennent maintenant le cycle de production du coton. Plus précisément, ils savent à quel moment ils doivent appliquer des engrais et savent également pour quel type d'insectes il est nécessaire d'appliquer des insecticides. Comme le précise un des producteurs, avant, à chaque fois qu'il y avait des insectes dans son champ, il allait consulter le *moneylender* afin d'obtenir des produits chimiques alors que certains de ces insectes n'étaient pas nuisibles.

C: What are the principal skills being developed since you are a part of the OCPI ?

B: He learn a lot's. He explain that before every time he was seeing pest in is field he went to the moneylender's and get chiminals to kills the pest. Now he learn that some of them will go away by themselves with the rain. He learn witch pest are dangerous for is crop and witch one are beneficial

C: Where did you learn that ?

B: In the FFS and the meeting (01k, 2007).

Outre les connaissances liées à l'agriculture, les producteurs soulignent également qu'ils ont acquis des compétences techniques qui contribuent à l'amélioration de la qualité du coton. Il s'agit du *clean picking* et du *clean storage*.

C : What did they learn since they are in OCPI ?

R: They learn how to do the compost and how to applied the manure, they also learn all the thing about clean picking and clean storage, you know put the cotton in a bag in the storage room (Fous group with women, 2007).

En somme, tous les aspects liés à la production, à la cueillette et à l'entreposage du coton (mode de production, qualité du coton, système de contrôle interne) sont considérés par les producteurs comme étant de nouvelles connaissances et compétences. Comme le soulignent les producteurs, ces connaissances ont majoritairement été développées à travers les FFS, mais parfois également dans les réunions sociales organisées par l'O.N.G. VELEGU. D'ailleurs, les producteurs et productrices rencontrés aimeraient que les FFS se poursuivent car ils ont l'impression qu'ils ont encore beaucoup de choses à apprendre.

5.1.3.1.2. Compétences liées à la gestion des revenus

De nombreux producteurs ont également souligné qu'à travers le projet de l'OCPI, ils ont appris à économiser de l'argent, à calculer leurs coûts de production, leurs revenus et à faire un budget annuel. En effet, depuis qu'ils ont intégré le projet, les producteurs ont accès à plus d'informations, ils connaissent maintenant le prix des intrants agricoles qu'ils utilisent et le prix du coton. Cette situation leur permet de connaître à l'avance leurs revenus et de prévoir à plus long terme leurs dépenses.

C: Why did you get in the project ?

A: The project help him to pay **back loans**, when he get in the program, he started to calculate, to budget, and he was like that able to pay **back some loans** .(03C)

Il est également intéressant de remarquer que les femmes mettent davantage l'emphase sur le calcul des coûts ménagers, alors que les hommes font plus référence au calcul du profit lié à la culture du coton. Nous remarquons également que l'un des plus grands avantages de faire des budgets est de permettre aux producteurs de mieux gérer leur argent afin d'épargner pour les dettes qu'ils ont contractées les années précédentes. C'est pourquoi une majorité de producteurs précisent que depuis qu'ils ont intégré l'OCPI, ils peuvent honorer leurs dettes.

C: What did she learn in the FFS and the meeting ?

A: She is now able to understand the house cost and she think more about what she going to do with his money (femme productrice, 04C)

C: Did you see some change since you are in the OCPI project ?

A: Yes these some change, before he was stock in the money lenders spiral and they was not regular payment. Also he was not controlling anything and dind't understand what he was paying for and how much he was getting for his cotton, the moneylenders had the control. Now the money came in regular basis, he understand the input of is crop and the marketing data. He is able to calculate how he will receive for his crop. Also, he is very happy because **he his able to clear every year debt** (Homme producteurs, 05C).

De plus, nous avons observé que les femmes attribuent l'acquisition de ces nouvelles connaissances à l'O.N.G. VELEGU alors que les hommes soulignent que c'est grâce à l'OCPI qu'ils sont en mesure de calculer leurs revenus et de faire un budget.

5.1.3.1.3. Connaissances liées au fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement textile

Parmi nos répondants, quelques producteurs ont mentionné qu'ils avaient acquis des connaissances quant au fonctionnement de la commercialisation du coton et de la chaîne d'approvisionnement textile. Ils savent maintenant comment et quand commercialiser le coton afin d'en obtenir le maximum de profit.

C: What did you learn in the OCPI ?

A: He learn about organic crops, sowing, he learn to do the good thing at the good time, not only for cotton but all crop. He learn about storage rules, marketing, sailing the cotton at the good time to get better price including keeping the cotton in the storage. He also learn to save money and make plans to spent the money (02C)

De plus, certains producteurs nous ont parlé des différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement textile et du fonctionnement global de la filière. Ils comprennent également que le commerce direct leur est très bénéfique, car ils évitent ainsi de payer des frais auprès des intermédiaires.

C: What did you learn since you are the representant of Adilabad ?

A: He learned about marketing step, how all the system is working. He learned that before these was a lots of person between them and Rajat so they were loosing money, now they do direct trade (représentant des producteurs d'Adilabad au Steering Comity, 03C, 2007).

Les producteurs qui occupent une fonction de « secrétaire » dans leur groupe ont également approfondi leurs connaissances en ce qui concerne l'étape de l'égrenage puisqu'ils doivent s'y rendre chaque année.

C: What was your role at the ginning ?

B: He was there as a secretary. His role is to go to the ginning. He his looking for the granding, be sure that conventionnel and organic don't get mix. He learn a lot's by doing that, he learn about the ginning and all the step before the press (cleanning).

C: When you came back from the ginning did you share you new knowledge with others ?

B: **Yes, the day after he came back he maded a meeting to inform all farmers about process, the staple lenght and the new ginning** (Secrétaire d'un SHG, 2007).

Comme le soulignent le second et le dernier témoignages, les producteurs qui occupent des postes de représentant ou de secrétaire ont la possibilité de s'ouvrir sur l'extérieur et c'est pourquoi ils semblent développer une bonne compréhension de la chaîne d'approvisionnement textile. Il est également intéressant de remarquer qu'ils ont à cœur de partager leurs connaissances avec les autres membres de leurs communautés. En ce sens, nous pouvons croire qu'éventuellement, tous les producteurs développeront une meilleure compréhension de la chaîne de transformation textile et de leur place dans celle-ci. D'ailleurs, nous croyons que plus les contacts entre les producteurs et les autres acteurs de la chaîne seront nombreux, plus les producteurs comprendront le fonctionnement de la filière textile.

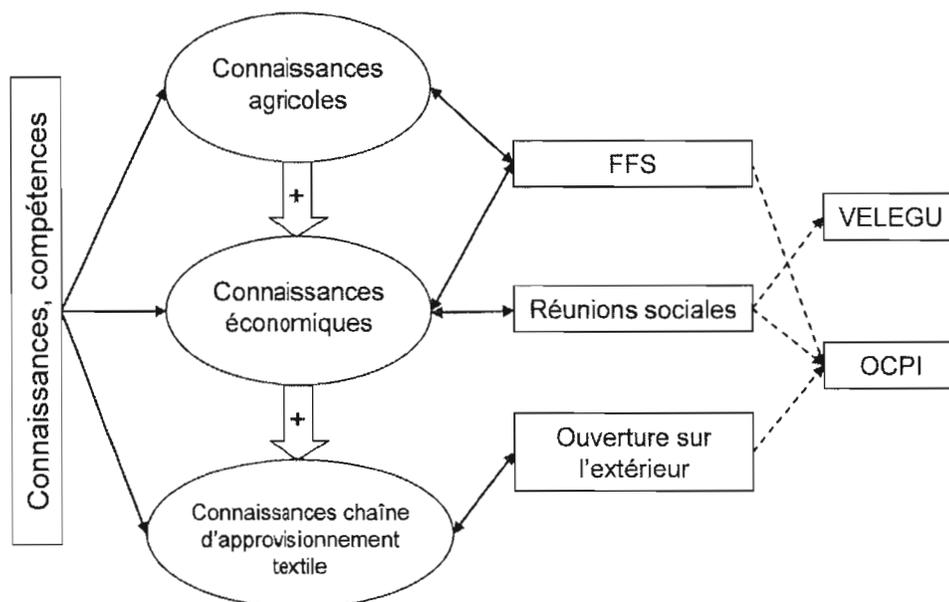


Figure 5.4: De l'acquisition de connaissances à l'autonomisation des producteurs

En résumé, nous remarquons que les compétences et les connaissances acquises par les producteurs sont nombreuses, tant en ce qui a trait à la production du coton, à sa commercialisation qu'à la chaîne d'approvisionnement textile. Nous croyons également que ces résultats démontrent une grande capacité d'apprentissage de la part des producteurs puisque la majorité d'entre eux ne font partie du projet que depuis deux ans. En ce sens, nous ne pouvons qu'être optimistes quant à l'atteinte d'une compréhension globale de la chaîne par tous les acteurs. Il est également intéressant de constater que l'OCPI est encore une fois citée comme étant l'organisation responsable de l'acquisition de ces connaissances conjointement à l'O.N.G. VELEGU. Plus particulièrement, nous croyons que les programmes de formation des organisations de même que l'accès à l'information sont les principaux facteurs ayant contribué à l'acquisition des connaissances de la part des producteurs. Enfin, cette situation permet une fois de plus de briser les liens de dépendance entre les producteurs et les *moneylenders*.

5.1.4 Sensibilisation au commerce équitable

Dans cette dernière partie de la présentation des résultats d'entrevues du secteur de la production, nous présentons la vision qu'ont les producteurs du commerce équitable. L'objectif de cette section est de comprendre à quoi les producteurs de l'OCPI associent les

changements qu'ils vivent depuis les trois dernières années. Puisqu'il était évident tout au long des entrevues que les producteurs connaissaient bien l'agriculture biologique, mais beaucoup moins bien le commerce équitable, nous nous sommes concentrés sur ce dernier.

Les producteurs que nous avons rencontrés ne connaissaient pas le commerce équitable en tant que tel. C'est-à-dire qu'ils étaient en mesure de nommer quelques standards du commerce équitable lorsque nous leur demandions de nous énumérer les conditions du projet de l'OCPI. Toutefois, ils ne pouvaient pas les associer au commerce équitable ou plutôt les dissocier du projet de l'OCPI et de l'agriculture biologique. Parmi les conditions du projet de l'OCPI, les producteurs reconnaissent qu'il y avait des normes spécifiques à l'agriculture biologique, des normes concernant les conditions de travail et des normes qui concernent la gestion de la prime équitable. Bien qu'ils nomment d'abord des standards liés à l'agriculture biologique, ils savent qu'ils ne doivent pas faire travailler les enfants, que le salaire des femmes et des hommes doit être égal, et que la prime doit être investie dans un projet communautaire choisi démocratiquement. Toutefois, ils ne semblent pas comprendre que ces normes sont issues de deux certifications différentes : la certification biologique et la certification équitable. Les producteurs ne connaissent pas la différence entre ces deux certifications.

C : What do you know about fair trade ?

M: She don't know fair trade

C: Can she tell me the difference about fair trade and organic ?

M: She can't but she know the condition ?

C: Great, what are they ?

M: She said no child labor, no chemicals, no pesticides, clean picking and clean storage (02K, 2007)

Pour l'un des producteurs, toutes les normes sont semblables dans le sens où pour participer au projet, il doit les respecter. Nous avons souvent eu l'impression que les standards de l'agriculture biologique et du commerce équitable étaient perçus par certains producteurs comme des obligations à remplir afin de bénéficier du programme de l'OCPI plutôt que comme étant des normes pouvant les aider à atteindre des objectifs de durabilité.

C: What is the principal difference between organic and fair trade ?

A: He don't know for him is the same thing, by respecting the conditions of the project he can stay in the project

C: What are they , the condition to be in the project ?

A: No chemicals, no child labor, no mix with conventionnal and same money for man and women (01K, 2007).

Un seul des producteurs que nous avons rencontrés connaissait un peu plus le commerce équitable et savait qu'il s'agissait d'une certification différente du biologique. Ce dernier soulignait que l'agriculture biologique était davantage liée à des aspects techniques de l'agriculture alors que le commerce équitable était plus en lien avec le développement, les conditions de travail, la pauvreté et l'éducation des enfants. Cette personne est le représentant de la région d'Adilabad lors des réunions du Conseil d'Administration :

C : Do you know what the difference between organic and fair trade certification ?

A: yes, he said organic is more for technical thing, in link with agriculture and fair trade is more in link with development, the working conditions, the poor people and the education for the kids (03C, 2007).

Il est également intéressant de constater que les producteurs connaissent uniquement les normes du commerce équitable qui leur sont directement adressées et qu'ils doivent respecter soit : l'interdiction du travail des enfants, le salaire des ouvriers journaliers et la gestion de la prime équitable. Toutes les autres normes telles que la gestion démocratique de l'organisation, la transparence et le juste prix sont associées au projet de l'OCPI. Cette situation s'explique aisément. L'OCPI avait inclus ses aspects bien avant de s'investir dans les démarches de certification équitable. Solidaridad souhaitait dès le départ réaliser un projet dans lequel les valeurs de démocratie, de transparence et de participation étaient très présentes. Si bien que lorsque la certification du commerce équitable est venue se greffer aux programmes, seuls quelques ajouts ont été faits, notamment celui de ne plus faire travailler les enfants, d'offrir un salaire identique aux hommes et aux femmes et d'investir la prime dans un projet communautaire. Cela explique également pourquoi, lorsque nous avons demandé aux producteurs les raisons permettant d'expliquer qu'ils recevaient un meilleur prix pour leur coton, ils ont répondu que cela était dû aux projets de l'OCPI, à l'agriculture biologique, à la qualité supérieure de leur coton et à la générosité de Rajlakshmi.

Afin de comprendre pourquoi les producteurs ne connaissaient pas davantage le commerce équitable, nous avons demandé à l'ancien directeur de l'O.N.G. VELEGU et à un

coordonnateur de terrain d'ETC India de nous expliquer de quelle façon les producteurs étaient sensibilisés au commerce équitable et ce qu'eux-mêmes connaissaient de ce mouvement. Dans le discours de l'ancien directeur de VELEGU, on peut remarquer que les critères du commerce équitable sont d'une part très sommaires et d'autre part, ils sont mélangés à des normes de l'agriculture biologique, notamment l'interdiction d'utiliser des pesticides.

C: Ok, so if the social meetings are lead by VELEGU and the fair trade aspect of the project are taking place in the social meeting that mind that VELEGU is the one who have to introduce the farmers about fair trade ?

T: Right,

C: Great, so how are you introducing farmers to fair trade, what do you tell them when they get in the project ?

T: Fair trade is a cotton standard, fair trade standards

C: Yeah, you're right, what do you tell them about these standards ?

T: We explain about fair trade, fair trade is dedicated to farmers, before they where very lost in producing and in marketing. Now that they are in fair trade the producers for example will do everything. Second thing male and female these less difference, like for picking here before male will receive 50 ruppies ans women 30 and now is 50/50. Then one more thing is no pesticides and good godown (Ancien directeur de l'ONG VELEGU, 2007).

En ce qui concerne le coordonnateur de terrain, on peut constater qu'il a une compréhension plus poussée du mouvement du commerce équitable, mais celle-ci se résume aux aspects économiques du commerce équitable. De plus, parmi les principes du commerce équitable, seuls les principes liés aux conditions de travail et à la prime équitable sont connus par ce dernier. Selon le coordonnateur de terrain, les producteurs savent ce qu'est le prix du commerce équitable puisqu'ils obtiennent plus d'argent de cette certification que de celle de l'agriculture biologique. En ce sens, il semblerait que lui-même associe le commerce équitable aux prix plus élevé que procure la certification.

C: When you get in the program what did told you about fair trade, how they introduce you to fair trade and now what do you know about that ?

R: I know that the mouvement start in Europe because of the farmers was not able to work in good condition, they where not getting what they should, not what they were expecting. So on this statement fair trade is helping them. The farmers is not getting even the minimum amout of what they suppose to get, these no formule in the market for them (...) So that why fair trade as come

C: Do you know the criteria of fair trade

R: Yes, no child labor, no forced labor and no discrimination

C: Is there anything else ?

R: yes, for the premium they have to invest in community purpose

C: Great, what do you think about the fact that farmers don't really know fair trade, how do you explain this ? Why is it like that ?

R: No, we can't say they don't know about fair trade.

C: Yeah, your right they know some standards but did they know something else ?

R: They know about fair trade, they are not able to explain, to connect all the things together. They know what fair trade is doing to them, how much it is because they are getting more money for being fair trade than organic (Coordonateur de terrain, Adilabad, 2007).

Dans de telles circonstances, il est normal que les producteurs ne soient pas plus sensibilisés aux autres principes du mouvement du commerce équitable. Toutefois, il est important de préciser que tant et aussi longtemps que les producteurs sont sous la tutelle d'un *Promoting Body*, la seule obligation du partenaire est de les informer des conditions de production du commerce équitable. En ce sens, l'obligation était respectée. Cependant, dans une perspective d'autonomie, il nous apparaît impératif que les producteurs améliorent leur compréhension du commerce équitable. D'abord, pour être en mesure d'en faire le suivi et deuxièmement, afin qu'ils comprennent qu'il ne s'agit pas d'une initiative privée de l'OCPI et de Rajlakshmi, mais plutôt d'un mouvement plus large dans lesquels ils s'insèrent. Enfin, cela nous permet de conclure en soulignant que les producteurs que nous avons rencontrés associent l'amélioration de leurs conditions de vie d'abord à l'OCPI, ensuite à l'agriculture biologique et à l'O.N.G VELEGU. Ils comprennent qu'à l'intérieur du projet de l'OCPI, il y a différentes catégories de standards, dont certains revêtent des aspects plus sociaux. Ils connaissent une partie des principes du commerce équitable, notamment les standards liés aux conditions de travail et les exigences entourant la gestion de la prime équitable, mais ils les associent aux projets de l'OCPI. Malgré qu'ils respectent tous les autres principes du commerce équitable (gestion démocratique, participation, capacitation des organisations), ils ne savent pas que cela est lié à une seconde certification et encore moins à la certification du commerce équitable.

Conclusion partie production

C'est ici que se termine notre présentation des principaux changements vécus par les producteurs bio-équitable du projet de l'OCPI. Comme nous l'avons démontré, les changements d'ordre économique sont perçus par ces derniers comme étant les plus

importants. Le fait qu'ils participent maintenant à l'OCPI, qu'ils produisent une partie de leurs intrants et insecticides et qu'ils aient accès à des prêts et à des intrants en début de saison leur a permis de se défaire de leurs liens de dépendance envers les *moneylenders*. Cette situation est considérée par les producteurs comme l'un des principaux impacts du projet puisque la plupart des problèmes qu'ils vivaient découlaient de cette relation. Ainsi, en évitant les intermédiaires, les producteurs augmentent leurs profits puisqu'ils ne perdent aucun argent en intérêt ou frais de vente du coton. Cette situation ainsi que la baisse des coûts de production contribuent à augmenter leurs revenus et à améliorer leur situation économique. Les producteurs de l'OCPI mentionnent également que leur structure de travail a considérablement changé depuis qu'ils participent au projet. Ils travaillent maintenant en équipe; en plus de faciliter le travail et de favoriser l'économie d'échelle, le travail coopératif leur a permis de développer un réseau social sur lequel ils peuvent compter en cas de difficultés. Troisièmement, les producteurs de l'OCPI estiment que leur situation familiale s'est améliorée depuis qu'ils ont intégré le projet. D'abord, les membres de leurs familles sont en meilleure santé, la fréquence des maladies bénignes comme les maux de tête, les maux de ventre et la fièvre ont diminué et il n'y a plus d'intoxication aux pesticides. Les producteurs ont également accès à une nourriture plus saine et nutritive, ce qui contribue à la fois à la meilleure santé des adultes et des enfants. De plus, les enfants fréquentent davantage l'école qu'auparavant en plus d'avoir de meilleurs outils scolaires grâce aux achats réalisés avec la prime équitable. D'un point de vue agricole, les producteurs considèrent qu'il est maintenant plus facile de contrôler les infestations d'insectes et de maladie dans leurs champs. Quant au temps passé dans les champs, au rendement et la fertilité des terres, ces variables changent d'un producteur à l'autre si bien qu'aucune tendance générale ne ressort de nos données sinon que ces variables sont dépendantes de l'état de la terre avant la conversion à l'agriculture biologique. Nous avons également vu que les producteurs ont acquis maintes connaissances, notamment en ce qui concerne les techniques permettant de produire un coton biologique de qualité et les aptitudes permettant d'élaborer leur budget, et certains d'entre eux ont également acquis des connaissances concernant la chaîne d'approvisionnement textile. Nous avons finalement souligné que les producteurs avaient une connaissance très partielle du commerce équitable. C'est-à-dire qu'ils connaissent quelques standards, notamment ceux liés aux conditions de travail et à la prime équitable, mais ne les

associent pas forcément au commerce équitable, mais plutôt à l'OCPI, à VELEGU et à l'agriculture biologique. Maintenant que nous avons souligné les principaux impacts vécus par les producteurs depuis qu'ils adhèrent à ces certifications sociales et environnementales, nous souhaitons présenter les résultats de l'adoption d'un code de conduite dans la vie des travailleurs de l'industrie textile.

5.2 Résultats des entrevues dans le secteur de la confection textile

Les entrevues dans le secteur de la confection ont été beaucoup plus courtes puisqu'elles devaient se dérouler sur les heures de travail et que nous ne voulions pas abuser du temps des travailleurs et de la générosité du directeur. Par ailleurs, l'atmosphère était beaucoup plus formelle, et ce malgré le fait que nous expliquions en début d'entrevue qu'il ne s'agissait que d'une étude. Les données amassées permettent tout de même de couvrir les points essentiels de notre étude, soit les changements vécus par les travailleurs depuis le début de la démarche d'implantation du code de conduite de la CVP. Pour définir nos catégories, nous avons procédé de la même façon que dans le secteur de la production. Comme le souligne le tableau 5.2, nous avons identifiés 5 catégories et 15 unités d'analyse pour les entrevues dans le secteur de la confection.

Tableau 5.2: Catégories et unités d'analyse des entrevues du secteur de la confection

Catégories	Unités d'analyse
Facteurs incitatifs à travailler chez Rajlakshmi	Recherche d'emploi
	Amis chez Rajlakshmi
	Bonne condition de travail
Amélioration des conditions de travail	Augmentation et régularité du travail
	Augmentation salariale
	Amélioration de l'environnement de travail et des outils de travail
	Sécurité sociale
Normes des codes de conduite moins adaptés au contexte indien	Le temps supplémentaire
	Le syndicat
Acquisitions de connaissances/compétences	Connaissance liée à l'emploi
	Connaissance liée à la santé et la sécurité au travail
Sensibilisation aux codes de conduite et au coton biologique et équitable	Connaissance du code de conduite
	Connaissance d'OMM
	Différence entre coton conventionnelle et coton biologique et/ou équitable
	Connaissance de la particularité de l'entreprise

Ainsi, dans les lignes qui suivent, il sera d'abord question des facteurs ayant influencé les travailleurs à s'engager chez Rajlakshmi. Ensuite, nous exposerons les principaux changements perçus par les producteurs depuis les quatre dernières années. En troisième lieu, nous présenterons deux critères des codes de conduite dont l'application semble défavorable aux travailleurs. En quatrième et cinquième lieux, il sera question des connaissances acquises par les travailleurs et de leur sensibilisation aux codes de conduite et au coton biologique et équitable.

5.2.1 Les facteurs incitatifs à travailler chez Rajlakshmi

Lorsque nous avons demandé aux travailleurs quels étaient les facteurs incitatifs à travailler chez Rajlakshmi, la majorité d'entre eux ont simplement répondu qu'ils cherchaient du travail il y a de cela quelques années. Ils savaient que l'entreprise embauchait, alors ils sont venus rencontrer le directeur. Deux d'entre eux ont également souligné que ce sont des amis travaillant chez Rajlakshmi qui leur ont parlé des bonnes conditions salariales de l'entreprise. Suite à quoi ils ont approché le directeur de l'usine afin d'offrir leurs services :

C : Why did you stop working in the other factory ?

S: His Old master who was living in the same village, he found Rajlakshmi and working condition was good so he introduce him here five years ago.

C: When you get in Rajlkshmi, the frist week what did you think about the company ?

S: He his saying that he came from the village, for him it was better, the place is better, his condition in the village was not good, here it's good (03N, 2007),

Tous les travailleurs que nous avons rencontrés travaillent chez Rajlakshmi depuis au moins quatre ans et demi. À l'époque, Rajlakshmi offrait déjà de bonnes conditions de travail, mais il n'était pas encore impliqué dans l'implantation du code de conduite de la CVP.

5.2.2 Les changements vécus depuis les quatre dernières années

Étant donné que les travailleurs ne connaissaient pas le code de conduite de la CVP, nous leur demandions de nous parler des changements vécus depuis les quatre dernières années. Les employés de Rajlakshmi n'étaient pas très bavards et nous devons poser des questions précises afin d'obtenir des réponses plus élaborées. De façon générale, leurs premières réponses consistaient à dire que la situation était mieux maintenant et qu'il y avait beaucoup d'amélioration ou de changements depuis quatre ans dans l'entreprise. Pour avoir des informations supplémentaires, nous devons leur demander de décrire les changements, d'expliquer davantage et même parfois leur suggérer des secteurs où des changements auraient put avoir lieu, notamment en terme d'espace de travail ou de conditions salariales. De telle sorte que ces entretiens ne nous permettent pas d'ajouter beaucoup d'éléments à ce que nous avons déjà présenté dans le chapitre 4 dans la section « Opérationnalisation des normes du code de conduite du commerce équitable ». Cela vient toutefois renforcer le discours du directeur de l'entreprise et celui d'OMM en plus d'apporter quelques nuances.

5.2.2.1 Amélioration des conditions de travail

Tous les employés de Rajlakshmi considèrent qu'ils ont de très bonnes conditions de travail; ils soulignent que la compagnie s'améliore sans cesse et que leur situation chez Rajlakshmi est meilleure que dans les autres usines textiles où ils travaillaient avant :

C : You've been working in others factory before right ? Can you teel me what are the difference between Rajlakshmi and others factory ?

K: Rajlakshmi is better than others, it's very good

C: What very good ?

K: Everything is good (01N, 2007).

C: What's better in this factory than in RUPA (ancien lieu de travail du répondant)

S: Her is better, all the thing is better, Rajat is better

C: Can you give me some example of thing that you find better ?

S: He his saying here more work, the cantine and the health assurance, all the benefit here (05N, 2007).

En lisant attentivement les témoignages des ouvriers que nous avons rencontrés, nous pouvons remarquer que les employés de Rajlakshmi considèrent que quatre facteurs contribuent à l'amélioration de leurs conditions de travail soit : l'augmentation et la régularité de leur travail, l'augmentation salariale, l'environnement de travail et la sécurité sociale. Dans les lignes qui suivent, nous présentons de façon plus élaborée ces quatre catégories.

5.2.2.1.1. Augmentation et régularité du travail

L'un des premiers éléments mentionnés par tous les ouvriers est le fait qu'ils travaillent plus qu'auparavant et de façon plus régulière. Lorsqu'ils ont commencé à travailler chez Rajlakshmi, l'entreprise était beaucoup plus petite, les contrats étaient instables et il était fréquent que les employés travaillent seulement des demi-journées.

C: Did you see any difference since 2001 in the company ?

S: Yeah, these many difference, difference are there

C: What kind of difference, can you tell me some of them ?

S: He is saying that the difference he his getting more experience, many experience. Number two a lot's or work and also the salary, hire salary.

C: Do you know why these more work ?

S: He said that at the beginning these no planning, the plan as come and the ship has come

C: Before they was no ship, no client ?

S: No, before no ship, one man is working up to half day, now he his working up to seven o'clock each day (04N, 2007).

Conséquemment, leurs salaires étaient très irréguliers. D'ailleurs, ce type d'horaire favorisait le paiement à la pièce. Aujourd'hui, la prospérité relative de l'entreprise permet à Rajlakshmi d'offrir des horaires de travail et des paiements mensuels réguliers à tous ses employés.

C : Since five years did you see any differenc in the working condition, did something have change ?

K: He said more work, work is there and the compagny is bigger

C: And is there any advantge about working in a bigger factory ?

K: More salary and also permanent salary, mountly paiement (01N, 2007)

Ainsi, les employés de Rajlakshmi travaillent maintenant selon des horaires réguliers en plus de recevoir des paiements réguliers. Le fait d'avoir augmenté le nombre d'heures de travail par semaine contribue à la hausse de leurs revenus. Également, en connaissant à l'avance leurs salaires, les employés sont en mesure de mieux gérer leurs revenus. Bien que cela n'ait pas été explicitement mentionné par les ouvriers, nous croyons que le fait de voir l'entreprise grossir leur procure un sentiment de sécurité car ils savent qu'ils conserveront leurs emplois.

5.2.2.1.2. Augmentation salariale

Les employés de Rajlakshmi ont tous eu des augmentations salariales depuis qu'ils travaillent dans l'entreprise. Certains d'entre eux parlent même d'un doublement de leur salaire. Selon les ouvriers, cette augmentation salariale est due à deux choses. D'abord, ils touchent automatiquement une augmentation à chaque année, ce qui contribue à augmenter leur salaire.

C: If you compare your salary from before and now is ther a difference

S: He said yes, jump in the salary, these increament

C: How much is the increment ?

S: Jump will be 500 roupies this year and then nexts years 500 more. When he was helper it earn 2300 roupies and then he get two time 500 roupies for increament and now he have 4200 by month.

C: Great, but if he get 500 roupies twice this means he should have 3300 roupies now, but you are telling me that now he his earing 4200, where the difference is coming from ?

S: But now it's different, he his a skills person

C: Ok, so now you are tailor right

S: Yes, over lock tailor

C: And before when they hired you?

S: First he was helper, then normal tailor and now overlock stiching

C: Ok, great congralution and where did you learn to be overlock sticher's ?

S: He learn everything in Rajlakshmi

C: You learn by looking ?

S: He have a teacher master from Rajlakshmi, Rajat told the guy to teach him

C: Did he have to pay for the formation

S: No, no free (05N, 2007).

Deuxièmement, ils sont passés de la catégorie des travailleurs non qualifiés ou semi qualifiés à la catégorie des ouvriers qualifiés, en plus d'occuper une position supérieure dans l'entreprise. Cela se traduit également par des responsabilités plus importantes.

C: Why did he quit the other compagny ?

S: Because they squeeze the money, they keep the money

C: What was your salary when you were working in the other place ?

S: 1200 and at the end 2000

C: And here ?

S: 2500 at the beginning and now 4000 by mounth

C: Why you get more money since you are in Rajlakshmi ?

S: He his now skills person, very skills (02N, 2007).

Ces deux exemples ne sont pas des cas isolés. Tous les travailleurs que nous avons rencontrés ont vécu des situations similaires. Ils sont arrivés chez Rajlakshmi comme aide-couturier, apprentis ou emballeurs. À la suite de quoi ils ont suivi des formations gratuites au sein de l'entreprise, auprès de maîtres ou encore en observant les autres travailler. Cela leur a permis de gagner de l'expérience, d'obtenir une promotion intéressante et par conséquent d'augmenter leurs salaires. Bien que nous n'ayons pas procédé à une étude comparative, nous doutons fortement que tous les milieux de travail offrent des opportunités d'ascension sociale similaires. Nous tenons toutefois à préciser que l'augmentation annuelle offerte par Rajlakshmi ne constitue pas un montant fixe, mais plutôt une augmentation de 10% par année. Nous croyons que cette prime annuelle de 10% est une stratégie qu'a adoptée l'employeur afin d'augmenter graduellement le salaire de ses employés jusqu'à atteindre le salaire minimum vital tel qu'exigé par le code de conduite d'OMM. Actuellement, les employés gagnent le salaire minimum légal mais pas le salaire minimum vital.

5.2.2.1.3. Amélioration de l'environnement de travail et des outils de travail

Comme nous l'avons déjà mentionné au chapitre 4, les employés de Rajlakshmi ont remarqué que leur environnement de travail s'est amélioré dans les quatre dernières années. D'abord, tous les employés apprécient le fait qu'il y ait de nouvelles machines plus modernes et plus sécuritaires. Tous ceux et celles qui travaillent maintenant à la nouvelle usine

apprécient le fait qu'il y ait plus d'espace de travail et de lumière. Ils soulignent également qu'ils ont accès à des salles d'eau (avec eau courante) pour se doucher. Un seul des employés que nous avons rencontrés était logé dans les dortoirs de l'organisation. Il mentionne que l'endroit est confortable et que la nourriture est bonne. D'ailleurs, la nouvelle usine est considérée par certains employés comme étant le changement ultime dans l'amélioration de l'environnement de travail.

C : In your work, in the stitching departement did you note difference since the beginning ?

P: Yes a lot's, thes better machine and clean machine

C: And at the old factory did you notice any improvement ?

P: In the old factor also, day by day it's changing and this (showing the new factory) is the ultimate change (03N, 2007).

En ce qui concerne les employés de l'ancienne usine, ils stipulent que la qualité de l'air est meilleure : il y a moins de particules en suspension et l'air est plus frais grâce à un système de climatisation.

C : Do you notice other change since five year ?

R: Yes, machine is bigger and safers

C: What do you think about your working condition ?

R: Yes it's good, comfortable,

C: Others improvement form the last four years ?

R: Yes

C: Witch one ?

R: The air cooler and the bathroom are inside (02A, 2007).

Ils mentionnent également que depuis deux ans, il y a des trousse de premiers soins dans chacun des départements de l'usine et ils estiment que l'usine est plus propre. Enfin, les employés du secteur de la coupe et de l'emballage ont aussi signalé que l'achat des nouvelles machines facilite leur travail et leur permet d'économiser du temps. Comme ils l'expliquent, la coupe et l'emballage étaient deux étapes qui se réalisaient à la main avant l'arrivée des machines.

C: Did you notice others difference since five years ?

S: Yes, other change, it's better, these safety boxes, plastic boxes and they got a strapping machine, because before they use to do it with hands.

C: Something else ?

S: Before it was very hot in summer, they put a cooler machine

C: The Fan ?

S: No a cooler machine (01A,2007).

En résumé, les travailleurs de Rajlakshmi estiment que l'organisation s'améliore sans cesse concernant l'environnement de travail. L'exemple le plus abouti est la construction de la nouvelle usine dans laquelle il y a plus d'espace, de lumière et de la nouvelle machinerie. Les employés de l'ancienne usine ne sont pas en reste : ils bénéficient également de meilleures conditions de travail, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air (plus frais et plus sain), la présence de trousse de premiers soins dans chacun des départements. De plus, depuis que la moitié des employés a déménagé à la nouvelle usine, ils ont également plus d'espace.

5.2.2.1.4. Sécurité sociale

Les employés ont confirmé qu'ils étaient inscrits à une assurance santé et au programme national des fonds de pension depuis trois ans. Ils se disent satisfaits de ces changements sans ajouter aucun commentaire quant à l'impact que cela peut avoir sur leur sécurité actuelle et future. Lorsque nous leurs avons demandé s'ils avaient utilisé l'assurance santé, deux des employés ont répondu par l'affirmative.

C : Do you have health care insurance ?

R: Yes

C: Since a long ?

R: Three years

C: Did you get a insurance in your other working factory ?

R: No

C: Do you prefer to have or don't have it ?

R: He want it

C: Did you already use the insurance

R: Yes

C: For what purpose ?

R: For fever and cold

C: So what happen you stay home and get paid

R: No, he came to work

C: So how did he use the insurance ?

R: He went to a doctor and took medecine and came to work after

C: And the doctors and the medecine get paid by the insurance ?

R: Yes (03A, 2007).

Nous avons également appris que certains employés bénéficient de prêts à faible taux d'intérêt et de bourses scolaires pour leurs enfants. Cette pratique ne semblait toutefois pas généralisée à tous les employées, mais plutôt le fruit d'ententes interpersonnelles. Quelques employés (une minorité) ont aussi mentionné qu'ils avaient maintenant une pause supplémentaire en après-midi de 15 minutes et davantage de vacances lors de festivités.

Tous les autres ont souligné que ces deux éléments étaient restés les mêmes depuis leur arrivée dans l'organisation. Également, lorsqu'ils abordent le thème des conditions de travail, tous les travailleurs nous parlent des bonnes relations de travail qu'ils ont avec l'employeur et le climat de paix qui règne dans l'entreprise. Nous avons décidé d'aborder ce point dans la section de la « sécurité sociale » car nous croyons que ces bonnes relations de travail procurent un sentiment de sécurité aux employés.

C :If you compare yourself with someone working with in a others factory what would you say ?

S: Lot's of thing are different

C: Like what

S: He his saying that here these more space and peace his here

C: What do you mind by peace is here ?

S: He have good relationship with everybody

C: What about your relationship with Rajat ?

S: Very good

C: Is there something else except space and peace, I mind for the change ?

S: These one more thing, technocally also is good, porduciton point of view, very good and everybody like Rajat (05N, 2007).

Afin de conclure sur la section des changements et améliorations vécus par les employés, nous avons demandé aux travailleurs s'ils souhaitaient travailler encore longtemps chez Rajlakshmi. La majorité d'entre eux ont répondu par l'affirmative et certains ont même indiqué qu'ils aimeraient obtenir un poste supérieur au sein de l'organisation.

C : Would you like to work here longer

S: Yes still for 10 or 12 years and maybe he can get upgraded as supervisor or assitant director

C: Is it what he wish to became supervizor ?

S: yes and after he can get is own business (04N, 2007).

Malgré tous les changements positifs vécus par les employés, il y a tout de même deux répondants qui ont souligné qu'ils croyaient pouvoir trouver de meilleures conditions de travail dans d'autres usines, notamment en termes de salaire. Selon un des répondants, ses amis auraient de meilleurs revenus que lui.

- C : Do you have friends working in others factory ?
 S: Yes
 C: When you talk with them do you feel that everybody have the same working conditions ?
 S: They are also happy, they are more happy he think
 C: More happy them him ?
 S: yes
 C: Did he think they got better working condition ?
 S: Yes its what he think
 C: In witch way they have better working condition ?
 S: Money, they have more money (01N, 2007).

Une seconde personne a mentionné qu'elle pouvait trouver une meilleure usine ailleurs.

- C: Do you hope to work in Rajlakshmi for a long time?
 S: No
 C: What would you prefer to do ?
 S: Work in a nicer factory, if he can get nicer factory he will go (02A, 2007).

À l'exception de ces deux répondants, tous les autres ouvriers rencontrés souhaitent travailler encore longtemps chez Rajlakshmi et ils apprécient leurs conditions de travail et leur bonne entente avec l'employeur. Ils considèrent qu'être inscrits à une assurance maladie et de cotiser à un fond de pension est une chose positive dont ils ne disposaient pas dans les autres usines textiles.

Comme l'illustre la figure 5.3, quatre facteurs sont à l'origine des meilleures conditions de travail des employés de Rajlakshmi, soit l'augmentation du temps et de la régularité du travail, l'augmentation salariale, l'amélioration de l'environnement de travail et le fait de bénéficier d'une meilleure sécurité sociale.

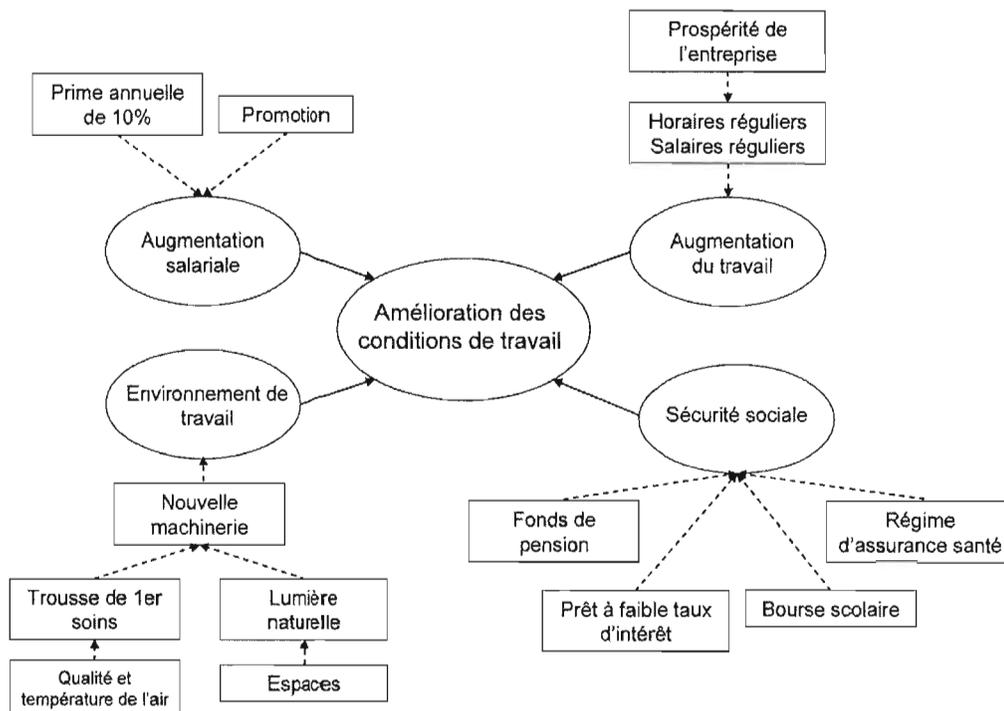


Figure 5.5: L'amélioration des conditions de travail des employés de Rajlakshmi

Plus spécifiquement, nous retiendrons que le succès de l'entreprise a permis aux travailleurs de travailler à temps plein et de recevoir leurs paiements de façon régulière une fois par mois. Cette situation jumelée au fait qu'ils ont tous eu droit à des augmentations annuelles et à une promotion a contribué à augmenter leurs revenus. De plus, la formation dispensée gratuitement par l'entreprise leur a permis de passer du stade de travailleur non qualifié ou semi qualifié à celui de travailleur qualifié. Les travailleurs apprécient également les changements vécus en termes d'environnement de travail, de sécurité sociale et soulignent qu'ils ont de très bonnes relations de travail avec leur employeur, ce qui contribue à la bonne atmosphère de travail. Il ne fait toutefois aucun doute que les travailleurs accordent davantage d'importance aux changements d'ordre économique, et cela s'explique principalement par le fait qu'ils considèrent toujours que leurs revenus sont insuffisants pour subvenir à leurs besoins. Pour voir augmenter leurs salaires, les travailleurs de Rajlakshmi étaient prêts à délaissier quelques avantages sociaux, notamment leurs horaires de travail de quarante heures semaine. C'est ce que nous verrons dans la prochaine section.

5.2.3 Les normes des codes de conduite moins bien adaptées au contexte indien de l'industrie textile

Les entretiens avec les ouvriers nous ont permis de découvrir que la norme obligeant l'employeur à payer ses employés « en temps supplémentaire » à partir de la quarantième heure de travail ne leur était pas bénéfique et nous verrons pourquoi dans cette partie. Également, nous souhaitons dans cette partie présenter le point de vue des travailleurs sur la question des syndicats.

5.2.3.1 Temps supplémentaire

Comme nous l'avons précisé dans le chapitre 4, les employés de Rajlakshmi ne font presque jamais de temps supplémentaire ou alors seulement de quatre à six heures par semaine, jamais plus. Cependant, plutôt que de se réjouir de cette situation, les employés semblaient insatisfaits. Nous leur demandions alors s'ils aimeraient faire davantage d'heures supplémentaires et certains répondaient par l'affirmative. Comme l'explique un des travailleurs, malgré que le salaire reçu soit adéquat pour les heures de travail, il reste insuffisant pour subvenir à leurs besoins. Dans de telles circonstances, la seule façon que les employés ont d'augmenter leurs revenus est de faire des heures supplémentaires.

C : Why do you want to do overtime ?

S: He said that time is working and money he get is good but he want more money but a this level he can't earn more without doing overtime, so he want to do overtime

C: Your revenue is not enough to look after your needs ?

S: He need more

C: How much are you getting now ?

S: 3000 by month

C: How much you think you need to look after your basics needs ?

S: 5000 would be good

C: So do you need a loans now ?

S: Yes he have a loans from the bank

C: a big one ?

S: 10 000 at 18% interest rate (03A, 2007)

Cependant, comme nous l'explique l'employeur, depuis qu'il respecte le code de conduite de la CVP, payer des employés en temps supplémentaire est trop coûteux car ils doivent être payés à temps et demi. Il est plus rentable d'engager d'autres employés et d'ouvrir un nouveau quart de nuit que de payer des employés en temps supplémentaire.

L'employeur souligne que cette situation fait en sorte que certains de ses employés lui demandent de quitter l'entreprise pour un mois ou deux, à la haute saison, afin de faire de l'argent rapidement. Ces derniers s'engagent dans d'autres usines où ils travaillent de 12 à 16 heures par jour. En adoptant un horaire de travail aussi intensif, ils arrivent à gagner plus d'argent que chez Rajlakshmi. À la fin de la haute saison, ils reviennent chez Rajlakshmi.

R : Actually you see we pay the standard salary which is above the rate. But then we don't allow overtime more than two or three hours by week. So during the festival season or during the high season there is a lot's of demand in the domestic market, they worker's can work 12 to 18 hours by day and win two time the normal money. So some time they go to get quick money, it is very few people, not many but it's happening sometimes.

C: And those workers are they coming back here after or they quit Rajlakshmi ?

R: They coming back after the high season

C: You allow them to quit for one or two months and come back after ?

R: Well, you know I can't give them more so if I don't want them to go I have to accept (Rajat Jaipuria, 2007)

Bien que cette situation nous semble inusitée, elle permet de souligner que l'application de la norme concernant le paiement à temps et demi en temps supplémentaire n'est pas favorable aux employés de Rajlakshmi. Il nous semble qu'une formule plus souple dans laquelle le temps supplémentaire pourrait être payé en temps régulier dans la mesure où ces heures ne dépassent pas 60 heures par semaine serait plus adaptée à la situation des travailleurs de l'industrie textile. L'autre solution potentielle serait d'augmenter le salaire des ouvriers, notamment en respectant le salaire minimum vital plutôt que le salaire minimum légal. Seulement encore là, il s'agit d'une démarche ardue pour Rajlakshmi qui est déjà dans une situation économique difficile.

5.2.3.2 Les syndicats

Le directeur de Rajlakshmi disait vrai en soulignant que ses employés ne souhaitaient pas de syndicat. Tous les employés que nous avons interrogés ont unanimement souligné que l'arrivée d'un syndicat dans une entreprise avait pour effet de faire fermer l'organisation. Certaines personnes mentionnent également qu'il y a beaucoup de corruption dans les partis syndicaux. Dans tous les cas, on s'aperçoit qu'il y a un sentiment de peur rattaché à la syndicalisation.

C : Do you have a trade union ?

S: No

C: Would you like to get a trade union

S: Union is bad, that something they are getting commission, and then they close the factory and then everybody lost job

C: So you don't want trade union

S: No

C: And if you are facing a problem at who will you talk about that ?

S: Rajat

C: You feel comfortable to tell him everything

S: Yes, no scare (03N, 2007)

D'autant plus que la plupart des employés considèrent qu'ils n'ont pas besoin de syndicat puisqu'ils ont de bonnes conditions de travail, ils ont une bonne relation avec leurs employeurs et leurs droits sont respectés. Ils soulignent plutôt qu'en cas de problèmes, ils peuvent s'adresser à leurs superviseurs ou à leur employeur puisque ces derniers sont très compréhensifs.

C: Do you have a trade union ?

T: No

C: would you like to have one

T: No

C: Why not ?

T : He his saying that when the union come, the company is going to close after one or two years, so he his scare of this

C: Without trade union who is representing the worker's to the upper level ?

T: His supervizer

C: Great, and let's say you are not happy with your salary at who would you talk

T: To Rajat (02A, 2007)

À l'instar des parties prenantes rencontrées par OMM en 2005, nous croyons que les ouvriers de Rajlakshmi sont mal informés des objectifs des syndicats. Ils perçoivent les syndicats comme des organisations corrompues et seulement utiles en cas de mésentente avec l'employeur alors que dans les faits, les syndicats sont également des organisations qui leur permettraient d'en apprendre davantage sur leurs droits et la législation indienne en matière de conditions de travail.

5.2.4 Acquisition de connaissances et de compétences

Lorsque nous avons abordé le point concernant l'acquisition de connaissances et compétences avec les travailleurs, ils nous ont tous parlé de connaissances techniques liées à leurs emplois. Tous les travailleurs estiment avoir acquis de nombreuses compétences liées à

leur travail et comme nous l'avons démontré auparavant, plusieurs d'entre eux ont bénéficié d'une formation gratuite, ce qui leur a permis d'avoir une promotion au sein de l'entreprise.

C : Did you get any training since you are in Rajlakshmi ?

S: Yes he got learning lesson

C: What did he learn in those ?

S: New design, new machine, at the beginning he was using the old machine and now the new one

C: Did you receive any other formation more about social aspect, about you're right has a worker or your security

S: No,

C: Did some one from outside come to talk to you about security or health purpose ?

S: He don't know (02N, 2007).

Toutefois, lorsque nous avons posé cette question, nous nous attendions à ce que les ouvriers nous parlent également de connaissances liées à la sécurité au travail ou liées à leurs droits en tant que travailleurs puisque dans les rapports d'OMM, nous avons lu que l'employeur s'était engagé à donner de telles formations. Tel ne fut pas le cas; à l'exception des deux travailleurs qui ont dit être membre du comité « Santé et Sécurité », aucun ouvrier n'affirme avoir participé à des formations autres que celles liées à des aspects techniques de l'emploi.

C: Since you are working at Rajlakshmi, did you receive any educational training, or formation

S: No

C: Did some one from this organization or from outside come to explain you about you're right or your security ?

S: No, nobody came to explain that (04N, 2007).

Les employés soulignent plutôt qu'ils connaissent déjà leurs droits. Certains d'entre eux affirment avoir appris ces derniers en travaillant chez Rajlakshmi et dans d'autres usines, alors que d'autres soulignent plutôt que le caractère très actif de la ville en termes de grèves et d'action syndicale a favorisé leur apprentissage. Cependant, lorsque nous leur demandions de nommer l'un de ces droits ou certaines lois nationales en matière de conditions de travail, ils ne connaissent pas la réponse.

C: Since the beginning, did you get any educational training except the one about stitching ?

S: No

C: Do you have some reunion sometimes with others worker's ?

S: No

C: Since you are in Rajlakshmi did you receive any information in link with your right as a worker's ?

S: He know is right,

C: Where did he learn about it ?

S: He is saying that in Kolkatta everybody knows is right, there is a lots of strike and a lots of working problems.

C: Did he know if he is receiving the legal minimum wage ?

S: Yes I do

C: great ! And how much is it here in the region for the minimum wage ?

S: I don't know (05N, 2007).

Enfin, il semblerait qu'à l'exception de deux ouvriers impliqués dans le comité « Santé et Sécurité », aucune autre personne n'a reçu de formation ou d'information concernant la santé et la sécurité au travail ou leurs droits. Du moins, il est évident que ces formations n'ont pas lieu de façon régulière puisqu'aucun des travailleurs ne s'en souvient. Cela n'enlève rien au fait que l'entreprise offre d'excellentes formations techniques à ses employés, ce qui leur permet d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles et d'obtenir des promotions.

5.2.4.1 Sensibilisation aux codes de conduite et au coton biologique et équitable

Les travailleurs que nous avons rencontrés ne connaissent pas le code de conduite de la CVP ou la démarche entreprise par Rajlakshmi auprès d'OMM. Deux d'entre eux ont tout de même tenté une réponse et ils nous ont expliqué qu'il s'agissait d'une technique pour produire des vêtements plus propres. L'un d'eux affirme également se souvenir de la visite d'une femme venue leur parler des règles d'hygiène et de leurs problèmes. Nous croyons que ce travailleur fait référence à l'auditrice engagée par OMM puisque dans les rapports d'OMM, cette personne affirme avoir fait une réunion avec tous les employés afin de les initier à la démarche du code de conduite de la CVP.

- C: Do you know the Clean Clothes Code of Conduct ?
 S: Something he knows
 C: What does he know ?
 S: That mind clean clothes, producing more clean clothes
 C: Ok, did you ever read a code of conduct ?
 S: No,
 C: Do you remember somebody came and talk to you about that ?
 S: yes, one lady came
 C: And what did you talk about with her ?
 S: They talk about problem and personnal hygiene
 C: Do you know what are the advantages about working in a factory which is following code of conduct ?
 S: He said his futur is good and life is easier (02N, 2007)

De plus, deux des employés ont confirmé avoir vu et lu un code de conduite traduit en Bengali. Selon ces deux personnes, l'employeur leur aurait distribué ces feuilles en leur demandant de les lire. D'après les ouvriers, ce code de conduite abordait des thèmes tels que les règlements à suivre, les échéanciers à respecter et le fait qu'ils étaient libres de circuler dans l'usine.

- C : Do you know something about the Clean Clothes Campaign Code of Conduct ?
 R: No
 C: Do you know something about any code of conduct
 R: No
 C: Do you ever seen a code of conduct translate in Bengali ?
 R: Yes
 C: Did you read it
 R: yes
 C: What did you learn in it ?
 R: Rules, timing and he is allows to go to the bathroom (01A, 2007).

Aucun autre employé ne se souvient de quoi que ce soit concernant un code de conduite écrit en Bengali ou la visite d'une femme venue leur parler d'un code de conduite. Ils ne reconnaissent pas non plus le nom de la CVP, celui d'OMM ou celui de la FWF. Il est également intéressant de remarquer que même la « merchandizer » en charge d'OMM ne connaît pas très bien la particularité de son client. Cette dernière sait qu'OMM achète du coton biologique et équitable et elle croit également que ces derniers sont impliqués dans le projet de l'OCPI (Chetna Organic). Cependant, elle ne connaît pas la particularité de leurs démarches dans le secteur de l'industrie textile.

C : You are the responsible for OMM

S: Yes, I am the merchandizer

C: Do you know something about the Clean Clothes Codes of Conduct ?

S: They are investing some money to improve the condition of farmers who are in Chetna and directly responsible for the increase of cultivation

C: And what about their action at the factory level, for the workers here ?

S: I don't know

C: Are they doing something special for the worker's ?

S:no, I don't know (Merchandizer from Rajlakshmi, 2007).

Toujours dans l'objectif de voir si les ouvriers de Rajlakshmi connaissaient la spécificité de leur organisation, nous leur avons demandé s'ils connaissaient la différence entre le coton conventionnel et le coton biologique et équitable. La majorité d'entre eux ont répondu que le coton bio-équitable était plus doux, plus blanc ou plus confortable.

C: Do you know what the difference between organic and the conventional cotton ?

K: Organic cotton is softer (01N).

Un seul répondant connaissait la particularité du coton biologique, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un coton exempt de produits chimiques. Cette personne a souligné que l'avantage de travailler dans une usine utilisant du coton biologique réside dans le fait qu'elle est plus prospère :

C : Do you know what the difference between organic and fair trade cotton and conventional cotton ?

S: He say that chemicals thing, he his saying that there is no chemicals in the cotton

C: What is the advantage to work in a factory involve with organic and fair trade cotton ?

S: It's more prosper everything is more proper, he get everything from this company, so this company is the futur for him (03N, 2007).

Étant donné que les travailleurs ne savaient pas que leurs employeurs étaient engagés dans une démarche d'implantation d'un code de conduite et qu'ils ne connaissaient pas très bien la particularité du coton biologique et équitable, nous leur avons demandé quels étaient les motifs à l'origine de l'amélioration de leurs conditions de travail. La plupart des employés soulignent le fait qu'ils ont de la chance car ils ont un bon patron et mentionnent que leurs conditions s'améliorent car ils travaillent fort et bien.

C : Do you know why you have better working conditions since four years ?

S:

C: Why do you think the working conditions in Rajlakshmi is better then in others factories

S: It's very good chance with Rajat

C: Your right, do you know why it's like that ?

S: Because they work very good

C: Do you know who are the buyer's for the clothes you are producing ?

S: No I don't (04N, 2007).

C: Do you know why your working condition improved since 4 years ?

S: He his saying that the boss is very good, very good person and the work is good (05N, 2007)

Un des travailleurs développe un peu plus son discours et souligne que grâce au bon travail des ouvriers, la compagnie peut s'améliorer et il devient ainsi plus aisé pour le patron de trouver de nouveaux clients.

C: Do you know why since 4 years these improvement in your working condition ?

R: Because the work is very hard, and they do good job, the guys are working very hard so the company is improving and it easier after to find buyers (01A, 2007).

Il est intéressant de noter que les travailleurs reconnaissent que c'est grâce à leur bon travail que la compagnie prospère. D'un côté, nous croyons qu'il s'agit d'un sentiment de fierté et que ce sentiment contribue à la valorisation de leur travail. De l'autre côté, nous pensons qu'en attribuant l'amélioration de leurs conditions de travail aux efforts qu'ils fournissent, les travailleurs se rendent responsables de leurs conditions de travail. En effet, ils perçoivent cette amélioration comme une récompense pour leur bon travail alors qu'en réalité, il ne s'agit que du respect de leurs droits les plus fondamentaux.

Le fait que ses employés ne connaissent ni le code de conduite, ni la démarche particulière de l'entreprise n'était pas perçu comme un problème par l'employeur. Ce dernier nous a clairement mentionné que la plupart de ses employés ignoraient ces spécificités. Selon lui, les ouvriers ont déjà suffisamment de problèmes personnels, ils ne sont pas intéressés à entendre parler des démarches stratégiques et administratives de l'entreprise. Selon l'employeur, ce qu'ils veulent, c'est un bon salaire, être payé régulièrement et avoir de bonnes conditions de travail (Directeur de Rajlakshmi, 2007).

C : Did the worker's know the specificity of Rajlakshmi. Did they know you are involve in the CCC and that you are buying only organic an fair trade cotton to help the farmers ?

R: Some of them know, but not the majority

C: Are you doing some learning session to explain them that they are working in a special factory ?

R: Not really, you know worker's are not interested in that. They have their own problem, mostly economic. They just want good salary, regular payment and good working conditions. If they have that they are happy and you knows they don't want to stay after work to talk about that (Directeur de Rajlakshmi, 2007).

Il est certain que si le directeur croit d'emblée que tout ce qui a trait aux codes de conduite, aux droits des travailleurs et à la particularité de l'entreprise n'intéresse pas les travailleurs, il ne sera pas porté à leur organiser des sessions d'informations sur ces thèmes. D'autant plus que selon ce dernier, il s'agit de décisions administratives, donc qui ne concernent pas vraiment les employés. Il souligne cependant que toutes les décisions sont prises dans leurs intérêts.

Conclusion pour le secteur de la confection textile

Depuis que Rajlakshmi s'est investi dans l'implantation du code de conduite de la CVP, ses employés ont vu leurs conditions de travail s'améliorer un peu plus chaque année. D'abord, la réussite de l'entreprise a permis à l'employeur d'offrir des horaires réguliers et à temps complets à tous ses employés. Cela se traduit par des paiements mensuels réguliers et stables, une augmentation des heures de travail et la possibilité de prévoir le revenu familial. De plus, le fait d'adopter un horaire commun à tous les employés a permis à l'employeur d'offrir des salaires mensuels fixes plutôt qu'un paiement à la pièce. Les ouvriers de l'organisation apprécient également leur augmentation annuelle de 10% et le fait qu'ils aient bénéficié de promotion au sein de l'entreprise. Cette situation jumelée au fait qu'ils sont maintenant du personnel qualifié a contribué à l'augmentation de leur salaire. Comme nous le mentionnons auparavant, cette ascension professionnelle n'aurait pas été possible sans la formation technique que leur a offerte gratuitement Rajlakshmi.

Également, les ouvriers de l'organisation soulignent que depuis quatre ans l'environnement de travail s'est grandement amélioré, l'air est plus frais et plus sain, l'espace de travail s'est décongestionné et agrandi, il y a plus de lumière naturelle et la machinerie est plus moderne et sécuritaire. Pour reprendre l'expression de l'un de nos répondants, l'aboutissement ultime

de ces changements réside dans la construction d'une nouvelle usine dans laquelle les règles les plus strictes en matière de santé et sécurité au travail sont respectées. Les employés ont également noté que depuis trois à quatre ans, ils bénéficient d'une assurance santé et ils cotisent aux régimes nationaux de fonds de pension. La sécurité sociale que leur procure ces acquis est appréciée, mais d'après le discours des employés, ils seraient prêts à sacrifier un peu de cette sécurité sociale au profit d'un revenu plus élevé. En ce sens, les producteurs aimeraient conserver la totalité de leurs revenus sans avoir à investir 14,5% pour un fonds de pension. Toujours dans l'objectif d'augmenter leurs salaires, les ouvriers de Rajlakshmi aimeraient travailler plus de 40 heures par semaine alors que cela est impossible selon l'employeur puisqu'il est trop onéreux de payer des employés en temps supplémentaire. De telle sorte que les employés de Rajlakshmi considèrent toujours, malgré les nombreuses améliorations, que leur revenu est insuffisant pour subvenir à leurs besoins.

En dépit de cette situation, les ouvriers mentionnent qu'ils ont de meilleures conditions de travail chez Rajlakshmi que dans les autres usines et ils insistent sur leurs excellentes relations avec l'employeur et le climat de paix qui règne dans la manufacture. Également, les employés de l'organisation estiment que tous les changements vécus depuis les quatre dernières années sont dus à la bonté de leur patron et à l'excellence de leur travail qui permet de faire prospérer la compagnie. Ils ne connaissent pas la démarche de Rajlakshmi quant à l'application d'un code de conduite dans lequel l'employeur s'engage à respecter les droits humains fondamentaux de ses employés. Puisque l'employeur ne voit pas l'intérêt de les informer de ces démarches, les employés de Rajlakshmi n'ont jamais reçu de formation concernant leurs droits, les codes de conduite ou la spécificité de l'entreprise. Deux des employés sont néanmoins formés par le gouvernement en ce qui concerne les normes de santé et de sécurité au travail, toutefois, leurs connaissances ne semblent pas rayonner, car aucun autre employé n'a mentionné de telle formation ou l'existence d'un comité sur la santé et la sécurité au travail.

En guise de conclusion, nous souhaitons souligner qu'il y a quatre ans, Rajlakshmi s'est investi dans une démarche d'amélioration continue auprès d'OMM et comme nous le soulignons au chapitre quatre l'objectif n'était pas d'atteindre la perfection, mais bien de percevoir les traces de l'amélioration. Dans cette perspective, Rajlakshmi a atteint ses

objectifs haut la main puisqu'il n'a jamais cessé d'améliorer les conditions de travail de ses employés. Cela dit, il y a encore de la place pour de nombreuses améliorations en commençant par la participation des ouvriers aux décisions qui les concernent.

5.3 Résultats des entrevues avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile

Lors des entrevues, d'autres unités d'analyse ou catégorie sont ressorties du discours des autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile, notamment les dirigeants et directeurs des organisations. Bien qu'ils n'abordent pas directement les changements vécus par les producteurs et les travailleurs, ces catégories aident à comprendre le processus d'implantation des certifications sociales et environnementales de même que certains de leurs impacts. Nous avons classé ces informations en deux grandes catégories, soit les informations relatives aux certifications et celles relatives aux relations entre les différents maillons et acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile.

Tableau 5.3: Catégories et unités d'analyse pour les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile

Catégories	Unités d'analyse
Informations relatives aux certifications	Le commerce équitable comme outil à l'agriculture biologique
	Interdépendance entre commerce équitable et agriculture biologique
	Mise en œuvre des certifications
Relations entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement	Relation Rajlakshmi/Chetna Organic
	Relations clients/producteurs
	Relation clients/ fournisseurs
	Relations fournisseurs et acteurs de l'industrie textile

5.3.1 Les certifications

Dans cette partie, il sera question de la relation entre la certification biologique et la certification équitable et des difficultés rencontrées par les organisations lors de l'implantation des démarches de certification équitable, biologique et des codes de conduite.

5.3.1.1 Le commerce équitable comme outil de l'agriculture biologique

Dans le projet de l'OCPI, il est évident que la certification équitable est utilisée comme outil pour atteindre les objectifs de la certification biologique. Comme l'explique le directeur, le principal objectif de l'OCPI est d'accompagner les producteurs dans leur processus de conversion vers l'agriculture biologique. Du moins, si les principaux bailleurs de fonds aspiraient à la certification équitable, il s'agissait d'un objectif de second plan puisqu'il n'était pas clairement énoncé dans la mission du projet. Cependant, après une première année d'activité, ils se sont rendus compte de l'importance du prix du coton pour la viabilité du projet et c'est alors qu'ils ont décidé d'introduire la certification équitable :

C : At the beginning did fair trade was the aim of the projet ?

A: No, in 2003, no, it was not mention it was not the aim of the projet but **became a tool for the project. (...)** The objective to bring fair trade certification in the project start in 2005. The project start with big NGO as Solidaridad and Oxfam. Solidaridad has started the world mouvement of fair trade, they start in Latin America, they start Max Havelaar, they was the leader of the fair trade mouvement. So it was evident that they will go for fair trade. But they dind't mention it at the beginning or we dind't undestand properly. But as we get involved to the first year and then the second year, **we undestand that price was very important so then we thought now that we have organic let's go to fair trade** (Directeur de l'OCPI. 2007)

Effectivement, pour convaincre les producteurs d'intégrer le projet, l'OCPI devait utiliser des arguments monétaires ou économiques puisqu'il s'agit de la plus grande préoccupation des producteurs. Comme le mentionne le premier employé de Solidaridad affecté au projet de l'OCPI, les producteurs veulent un bon prix, de l'argent rapide et des bénéfices directs sans quoi ils n'intégreront pas le projet. Or, le processus de conversion à l'agriculture biologique est un investissement qui se fait sur le long terme et au moins trois années sont nécessaires avant d'en retirer des bénéfices conséquents. De telle sorte qu'il était difficile de convaincre les producteurs de participer au projet en leur disant de donner de leur temps aujourd'hui pour percevoir les bénéfices dans trois ans. Qui plus est, les trois années de transition avant l'obtention de la certification sont souvent synonymes de perte de rendement et de revenus. Dans de telles circonstances, il était devenu impératif pour le projet d'avoir un impact économique rapide et c'est exactement ce que permettait la certification du commerce équitable. Elle assure aux producteurs de toucher dès la première année un prix plus élevé

pour leur coton et une prime de développement. Bref, l'OCPI a adopté la certification équitable car elle offrait immédiatement un meilleur prix aux producteurs pour leur coton.

C: So why did you choose to be fair trade ?

G: **Because it give us a better price for the farmers** (...) technicly is not easy to become organic (...). Actually is not possible to organize the project if you don't have quick impact. In our case it's not a project where we are giving and giving to the farmers. It's more like we are asking and asking. And for them, to contribute they need to have quick and direct benefice. If you tell them, first you invest time, one day by week you come in the meeting and after three years you will receive a better price, nobody will do it. (...) They want good price and quick money; they don't want to wait to long for the money. Fair Price and fair trade preminium give them the money (Employé de Solidaridad affecté au projet de l'OCPI de 2002 à 2006, 2007).

En d'autres termes, les avantages de la certification équitable, notamment le prix plus élevé et la prime équitable de 15%, servent d'incitative pour convaincre les producteurs d'intégrer le projet dont l'objectif est de se convertir à l'agriculture biologique. Également, en comblant le vide laissé par la baisse de rendement imputable à l'agriculture biologique, la certification équitable encourage les producteurs à poursuivre leur démarche de certification biologique jusqu'au bout. C'est pourquoi nous affirmons que la certification équitable est utilisée comme un outil pour atteindre les objectifs de l'agriculture biologique. Nous avançons également que l'adhésion à la certification équitable de FLO avait un objectif purement économique puisque Solidaridad avait déjà inclus dans la structure organisationnelle de l'OCPI les aspects liés à la démocratie, à l'approche participative et à la notion de partenariat commercial.

5.3.1.2. L'interdépendance entre la certification du commerce équitable et de l'agriculture biologique

Nous avons également remarqué qu'il y avait une relation d'interdépendance très forte entre les deux certifications. D'abord, nous avons démontré par les extraits du point précédent que la participation à l'agriculture biologique repose en grande partie sur les bénéfices immédiats que procure la certification équitable. Deuxièmement, selon nos répondants, utilisée seule, la prime biologique n'est pas suffisante pour couvrir les coûts de production du coton. En ce sens, cette certification n'est pas viable puisqu'elle ne permet pas aux producteurs d'en retirer des bénéfices lui permettant de faire du profit. De la même façon, le prix et la prime du commerce équitable utilisés seuls sont insuffisants pour permettre aux producteurs de subvenir à leurs besoins. Cela explique pourquoi le directeur de Rajlakshmi souligne

qu'aucune des certifications, utilisées seules, ne peut se revendiquer d'être une initiative durable : l'addition des bénéfices économiques des deux certifications est nécessaire pour permettre aux cotonculteurs, non pas de bien vivre, mais de survivre :

C : Ok, but in one side you are paying for fair trade cotton and on they other side buyers don't pay you fair price for the cotton because they don't want the licence. So, if I undestand properly, at they end you are loosing money ?

R: It doesn't matter, **if you want to make the farmers survive**, the farmers have to be sustainable and with just organic the farmers will not be sustainable. You know, so at least the farmers don't gets substantially more amont of money then convetionnal cotton they wan't be sustainable. **So if we can give them the fair price base and then the organic preminium and also the fair trade preminium then we feel they will have enought money to survive** (Directeur de Rajlakshmi, 2007).

Ainsi, le rôle joué par la certification équitable n'est pas négligeable. Les impacts rapides et concrets que permettent la prime et le prix équitable ont permis de convaincre plus de 1500 producteurs de s'investir dans une démarche d'agriculture biologique et d'y rester. De plus, les deux certifications sont essentielles pour permettre aux producteurs de rentabiliser leurs activités de production et de faire du profit. Si le projet à la base convoitait davantage la certification biologique, l'ajout de la certification équitable était nécessaire pour permettre au projet d'être viable.

5.3.1.3. Les difficultés liées à la mise en oeuvre des certifications

Dans cette partie, nous souhaitons souligner quelques difficultés rencontrées par nos répondants quant à l'implantation des certifications dans leurs organisations. Nous présentons d'abord le point de vue de l'OCPI concernant les certifications biologique et équitable. Deuxièmement, nous parlerons des difficultés liées à la mise en oeuvre des codes de conduite par l'entreprise Rajlakshmi.

Nous avons vu dans le chapitre 4 que les coûts des certifications de même que leur lourdeur administrative sont considérés par l'OCPI comme étant difficiles à gérer. Nous tenons à présenter dans cette section les raisons qui ont conduit l'OCPI à penser ainsi. Le directeur de l'OCPI déplore le fait que les certifications biologique et équitable soient construites sur des standards différents dont les impacts sont très similaires. Cette différence d'interprétation oblige l'organisation à procéder à deux démarches de certification différentes et cela augmente les coûts reliés à la certification. Toujours selon le directeur, le plus grand problème des certifications est qu'« elles sont exclusives plutôt qu'inclusives ». C'est-à-dire

que malgré leurs similitudes, l'agriculture biologique et le commerce équitable ne sont pas inclus dans une même certification et ne reconnaissent pas mutuellement leurs processus de certification.

So we went to fair trade and then we understood they are a lot's of difficulty in both, fair trade and organic certification. Because both of them are third party certification, both are very difficult in term of documentation and it's hard to make them accepted by the farmers. **But they have big advantage in term of market.**

C: Go ahead with the problem you face to get through the certification

A: The biggest problem is that both of certification system have different standards and they are set different. Both of certification system will probably get the same economic benefit, environmental benefit and sustainability, except they are set in different form from each other. Both of them talk about election, cost of cultivation, labor standards, both talk about the prices but they are different enterprise and the interpretation is different. And the **biggest problem is they are exclusive instead of being inclusive**

C: Which one is harder to manage organic or fair trade ?

A: Both of them, organic documentation is so big, cost involved are very big (Arun Chandler, 2007).

Cependant, le directeur souligne que malgré ces difficultés (coûts, documentation), les certifications offrent plusieurs avantages en terme de marché, notamment les prix plus élevés et l'assurance de trouver un débouché sur le marché et de la conserver.

Du côté de Rajlakshmi, les deux directeurs soulignent qu'il est très difficile de rester compétitif sur le marché tout en respectant les normes du code de conduite de la CVP. L'un des plus grands défis consiste à offrir le salaire minimum aux employés tout en restant compétitif :

C: What is the bigger challenge at this time for the enterprise ?

R: To give minimum salary to every employees and stay competitive in the market with others textil factory. Maybe we will have to put a night shift (Directeur (père) Rajlakshmi, 2007).

Comme l'explique l'un des directeurs (fils), leurs coûts de production sont plus élevés que les autres industries textiles de la région. C'est la raison pour laquelle il est difficile de convaincre les clients lorsqu'ils comparent les prix avec ceux de la Chine ou du Bangladesh. Cependant, lorsque l'organisation explique sa situation et les bonnes conditions de production et de confection qu'elle promet, les clients finissent par accepter. Ces derniers vont visiter les usines et les champs de production de coton et ils sont convaincus du bien fondé du prix plus élevé de Rajlakshmi.

C : How do you define your place in the competition market ?

R : This is a big problem, these still a very big problem, because our wages it much more than the industry standards in Kolkatta. So...a...we having problem competing with other factory. Because it cost so much more than other factory. So when the buyers they want to buy from us, they start comparing the price with other factory here or in Bangladesh and China and where is very little social condition and then we are out of price. (...) but we are trying to explain our situation to the buyers and requesting them to accept our fair price. So slowly slowly they are understanding, they come and visit us, they come and visits the farmers, they come and see the good working conditions and then they get convince.

C : But those buyers are looking for factory with better working conditions isn't ?

R. Yes but still.....

C : Can they find a better price for organic cotton and good working condition in other factory ?

R : ...mmm.a.....probably in Bangladesh they can be cheaper (Rajat Jaipuria, 2007).

De plus, selon Rajlakshmi, les grandes entreprises textiles de la région de Tirupur sont favorisées par le système de certifications sociales et environnementales. Comme nous explique le directeur, elles arrivent à payer plusieurs certifications. De plus, les exigences documentaires ne leur causent aucun problème puisqu'elles ont des employés dont la tâche est de faire le suivi de ces certifications. Chez Rajlakshmi, toutes ces démarches sont réalisées par le directeur. D'ailleurs, ce dernier souligne qu'il devient difficile, voire impossible de gérer tous ces dossiers. En plus de la démarche d'OMM et bientôt du SA8000, l'entreprise doit fournir à tous les clients les certificats nécessaires afin qu'ils soient en mesure d'obtenir une licence de commerce équitable dans leurs pays respectifs¹³⁷. Enfin, l'impression de Rajlakshmi est qu'auparavant, il y avait peu de compétiteurs sur le marché « équitable ». Maintenant, les grandes entreprises de confection textiles peuvent intégrer la filière équitable pour autant qu'elles aient une certification comme celle du SA8000. Selon lui, cela pourrait contribuer à lui faire perdre des clients car il est toujours en période de transition alors que les autres industries sont bien établies et offrent un excellent service à la clientèle.

¹³⁷ À titre d'exemple, un canadien doit recevoir une licence de Transfair Canada pour vendre des vêtements équitables portant le logo de Transfair Canada.

5.4 Les relations entre les différents segments de la chaîne d'approvisionnement

Nous considérons que l'un des principaux impacts des certifications sociales et environnementales est d'avoir créé des liens entre les différents segments de la chaîne d'approvisionnement textile. Le premier lien est celui qui unit le fournisseur Rajlakshmi aux producteurs de coton. Comme le précise le directeur de Rajlakshmi, il considère les producteurs comme des membres de sa famille et c'est pourquoi il leur rend visite régulièrement. Ces visites lui permettent de mieux comprendre la situation des producteurs, les problèmes et les défis qu'ils rencontrent. D'une part, cela lui permet de voir de quelle façon il peut aider les producteurs et leur faciliter la vie. D'autre part, cela lui permet d'expliquer cette situation à ses clients et investisseurs afin de les convaincre d'investir de l'argent dans des petits projets pour aider les producteurs de coton. En même temps, ces visites l'encouragent à économiser de l'argent pour investir dans les projets, notamment celui d'irrigation de Peddesataka dans lequel il a déjà investi 1 lakh de roupies.

C: Why are you going so often on the field, to visit the farmers ?

R: I want to see how they living and what I can do better, make thing better for them, what are the problems they are facing, what are the issue, what are the health issues, what are the financial issues, what are the....because again they are a part of our family. So we trying to see that..ok...I'm not God, I can't do everything, but you know like ok, if they have irrigation issue, we sea that in many villages these water but they don't have the facilities to get the water to the field. So this is very infortunate, if you spent small amount of money, like 10 000 \$, they can get that water to the villages, to the farms and then increase their income by 2 or 3 times plus give them much better food to eat, make them grown vegetable. Substantially they improve their live.

C: So that what you did in Pedasataka ?

R: That what we trying to do, we see that, you know, those people they want to switch to organic but they don't have enought cow to generate that amount of biomass, to do the compost so now if we can donate some cows or you know make a proposal to a buyers and get the message accross to the buyers and together if we can donate cows to the village, improve the cows shad, provide them with a basic warhouse facilities to store the cotton will also provide them school facilitis in certain villages. So you know, when I go there I see and then I can write to peolpe, I can talk to people, I can convice people and at the same time I get convice and try to save money like that we can do things for them. Make the life better (Rajat Jaipuria, 2007).

Comme nous l'avons déjà démontré, les efforts fournis par Rajlakshmi pour convaincre son entourage d'aider les producteurs ne sont pas vains puisque certains de ses clients subventionnent de petits projets d'aide aux producteurs. Selon nous, il s'agit du deuxième

lien créé entre deux segments de la chaîne d'approvisionnement textile : « acheteurs-producteurs ». En effet, Rajlakshmi fait régulièrement visiter les champs à ses clients. Chacune de ces rencontres donne lieu à des échanges entre les clients occidentaux et les producteurs de coton. Ils apprennent à se connaître un peu, les clients visitent quelques maisons et quelques champs, cela leur permet de comprendre un peu mieux la vie des producteurs de coton et d'apprécier le travail qu'ils effectuent. Ces échanges permettent également aux producteurs de connaître les acheteurs et de voir les vêtements qu'ils produisent avec leur coton. Ils savent maintenant que leur coton est transformé en vêtements pour les Européens et les Américains. D'ailleurs, aux dires du directeur de l'OCPI, cette ouverture sur le monde extérieur constitue le plus grand impact du projet sur la vie des producteurs :

C: What do you think is the bigger impact of the program on farmers ?

A: I would say the exposure to the outside world and doing and knowing what you are actually producing and what is the cost of it, how to lives, understand politics and the open market (Directeur de l'OCPI, 2007).

De plus, comme le mentionnent le directeur de l'OCPI et celui de Rajlakshmi, leurs organisations travaillent en étroite collaboration afin de faire fonctionner la chaîne d'approvisionnement textile. Cela constitue le troisième lien que nous avons identifié. Le succès de Rajlakshmi dépend en partie du succès rencontré par l'OCPI et inversement, l'OCPI vend plus de 80% de son coton à Rajlakshmi. En d'autres termes, les deux organisations sont liées par un lien de dépendance. Tout le monde est conscient que la pérennité du projet repose sur le succès de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Nous identifions également un quatrième lien qui s'est développé entre les producteurs et le maillon de l'égrenage et cela se concrétise à chaque année lorsqu'une dizaine de producteurs se rendent à l'usine d'égrenage pour faire le suivi du coton. Cela leur permet de rencontrer le directeur de l'usine d'égrenage, de connaître les paramètres sur lesquels se base la fixation des prix et de se familiariser avec les étapes subséquentes à la production. Rajlakshmi a également développé des liens assez forts avec les usines d'égrenage, de filage et de teinture. Il doit rencontrer fréquemment ces acteurs afin d'assurer le bon fonctionnement de toutes les étapes précédentes à la confection textile. Nous terminerons en soulignant que selon le directeur de l'OCPI, ce n'est que lorsque les producteurs comprendront complètement le

fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement textile qu'ils pourront pleinement exercer leur pouvoir de négociation. Cela explique en grande partie pourquoi l'OCPI essaie de créer des liens entre chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement. Sans compter qu'en favorisant les échanges directs, les producteurs conservent davantage de profits.

Conclusion

Comme nous avons pu le démontrer au cours de ce chapitre, les certifications sociales et environnementales ont eu beaucoup d'impacts sur la vie des producteurs de coton et celles des travailleurs de l'industrie textile. Il ne fait aucun doute que les avantages économiques sont perçus par ces derniers comme étant les plus importants. D'un côté, les producteurs soulignent que l'accès à des prêts à faible taux d'intérêt, à des intrants agricoles et à la commercialisation commune leur a permis de se défaire des liens de dépendance envers les *moneylenders*. Cela leur permet maintenant de profiter pleinement de la vente de leur coton. Cette situation associée à l'augmentation de leurs profits (diminution des coûts de production et augmentation du prix du coton) contribue considérablement à l'amélioration de leur situation économique. De l'autre côté, les travailleurs soulignent que depuis que leurs organisations participent à une démarche d'implantation du code de conduite, ils ont connu une hausse des heures de travail ce qui leur permet aujourd'hui de travailler à temps plein et de bénéficier d'un paiement fixe et régulier. Cette hausse des heures de travail de même que leurs augmentations salariales se traduisent par une augmentation des revenus. Malgré le fait qu'ils aimeraient travailler encore un peu plus, les employés de Rajlakshmi sont satisfaits de leurs conditions salariales.

Outre les changements économiques, les acteurs de la filière textile soulignent également qu'ils ont vécu des changements importants sur le plan social et organisationnel. Pour les producteurs, cela se traduit par la recrudescence du travail d'équipe et le développement d'un lien d'appartenance très fort entre les membres de l'OCPI. De plus, les producteurs reconnaissent que l'intégration au projet biologique et équitable a eu des impacts positifs sur la santé de leurs familles, notamment une baisse des maladies liées aux empoisonnements aux produits chimiques et l'amélioration de la condition de vie des enfants. Ces derniers travaillent moins dans le champ et fréquentent davantage l'école en plus d'avoir accès à du matériel scolaire. Pour les travailleurs, les changements au niveau organisationnel sont

également très importants. Ces derniers bénéficient d'un meilleur environnement de travail dans lequel l'espace de travail est plus grand et la qualité de l'air supérieure. Ils ont également accès à de la machinerie plus sécuritaire et à des trousseaux de premiers soins en tout temps. De plus, ils détiennent tous une assurance maladie pouvant être bénéfique à toute la famille en plus de contribuer à l'élaboration de leurs fonds de retraite. La cotisation au fonds de pension est toutefois perçue par les travailleurs comme un mal nécessaire pour conserver leur emploi chez Rajlakshmi. De la même manière, les producteurs de l'OCPI adhèrent à tous les critères et exigences de l'OCPI afin de bénéficier des avantages : comme certains d'entre eux le stipulent, ce sont les conditions pour faire partie du projet.

Nous avons également remarqué que chacune des deux organisations contribue à l'acquisition de connaissances de ses membres ou ses employés. Cet aspect était beaucoup plus présent dans le projet de l'OCPI. Effectivement, les formations sont les piliers centraux du projet de l'OCPI. Elles ont permis aux producteurs d'acquérir de nombreuses connaissances en passant par les techniques de production du coton biologique aux étapes de la chaîne d'approvisionnement textile. Ce sont également ces connaissances qui permettent aujourd'hui aux producteurs d'être autonomes dans la sphère de l'agriculture et de la gestion de leurs budgets. En ce qui concerne les travailleurs de l'industrie textile, leurs connaissances se concentrent davantage sur l'acquisition de compétences liées à leurs emplois, notamment des techniques de couture ou de filage. Comme nous le mentionnions auparavant, à l'exception des deux travailleurs faisant partie du comité de santé et sécurité, l'entreprise n'offre aucune formation quant aux aspects liés aux normes du travail et aux droits des travailleurs. De façon générale, nous avons trouvé que les producteurs étaient beaucoup plus impliqués dans le fonctionnement du projet et ils comprenaient davantage tous les aspects liés aux certifications tant au niveau des conditions que de leur fonctionnement, alors que les employés de Rajlakshmi n'étaient pas au courant de la spécificité de leur entreprise si ce n'est que leurs patrons sont bons et compréhensifs.

Dans la dernière section de ce chapitre, nous avons démontré que la certification équitable sert en quelque sorte d'outil à l'OCPI. Plus spécifiquement, les bénéfices économiques rapides qu'engendre la certification équitable facilitent la transition vers l'agriculture biologique. De plus, nous avons montré que dans le cas de l'OCPI, les deux certifications

sont indissociables afin de permettre aux producteurs de toucher un revenu qui leur permet de couvrir leurs coûts de production. Nous avons également vu que l'implantation des certifications n'est pas toujours un processus facile, au contraire, elle se traduit souvent par des démarches fastidieuses et coûteuses. Enfin, nous retiendrons également de ce chapitre que la mise en œuvre des certifications sociales et environnementales a favorisé le rapprochement entre différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile, et cela est selon nous un impact important de la filière biologique et équitable.

Maintenant que nous avons présenté nos deux chapitres de résultats, nous avons tous les éléments nous permettant de répondre à nos questions de recherche et c'est ce que nous entreprendrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI

LA FILIÈRE BIOLOGIQUE ET ÉQUITABLE AU SUD COMME OUTIL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES COLLECTIVITÉS

Dans les deux chapitres précédents, nous avons présenté nos résultats de recherche. À présent, nous souhaitons discuter de leurs implications quant à notre question de recherche : « La filière biologique et équitable au Sud permet-elle d'améliorer les conditions de vie des collectivités du Sud? ». Les trois sous questions de recherche que nous avons formulées à la fin de notre chapitre II nous serviront de guide pour répondre à cette question. Dans un premier temps, nous regarderons si les certifications biologique et équitable permettent d'atténuer, voire d'inhiber les problèmes liés à la crise « globale » du coton. Deuxièmement, nous nous intéresserons aux impacts des certifications sur la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile. En troisième lieu, nous regarderons si les certifications équitable, biologique et les codes de conduite permettent aux producteurs et aux ouvriers de l'industrie textile d'acquérir plus d'autonomie, une condition que nous jugeons essentielle pour l'atteinte d'un changement durable.

6.1 Les certifications biologique et équitable comme source de régulation alternative à la crise « globale » du coton.

Pour examiner le potentiel des certifications face aux problèmes de la crise « globale » du coton, nous reprendrons chacun des facteurs de crise que nous avons identifiés dans le premier chapitre de ce mémoire afin de vérifier si les certifications constituent une réponse pour chacun d'eux.

6.1.1 Les certifications comme réponse à la chute et à l'instabilité des prix du coton

Comme nous l'avons vu dans le chapitre I de ce mémoire, parmi les facteurs qui affectent le plus les cotonculteurs, nous retrouvons la chute et l'instabilité des prix de la matière première. Cette situation prive les petits producteurs de revenus essentiels et affecte grandement leur capacité à répondre à leurs besoins vitaux.

Nous pouvons maintenant affirmer que le commerce équitable et l'agriculture biologique apportent une réponse à la chute et à l'instabilité du prix de la matière première. D'abord, le commerce équitable fixe un prix minimum garanti qui est de 48,70 \$ U.S par quintal (100 kg). Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre IV, ce prix ne descend jamais, mais il peut augmenter afin de suivre le cours mondial du coton. À ce prix minimum garanti s'ajoute également une prime de 15% remise aux groupes de producteurs pour des projets de développement. La prime équitable assure aux producteurs de toujours recevoir un prix supérieur d'au moins 15% au prix du marché conventionnel. Ensemble, le prix minimum garanti et la prime équitable font grimper le prix du coton à 53,70 \$ U.S par quintal (ou 2521 roupies dans le cas du coton équitable indien pour l'année 2006). De plus, au prix et à la prime équitable, s'ajoute une prime biologique qui varie de 100 à 350 roupies selon le stade de transition du coton et la longueur de la fibre. Ainsi, les producteurs de coton de l'OCPI ont reçu au minimum 2241 roupies par quintal de coton (pour du coton équitable, en transition avec une courte fibre) et au maximum 2641 roupies par quintal (pour du coton équitable, biologique et dont la fibre mesure plus de 30 mm). Pour la même saison, le prix conventionnel sur le marché se situait entre 1700 et 1900 roupies par quintal. On peut donc conclure que le prix équitable et biologique est supérieur aux prix du marché sans compter qu'il est stable.

D'ailleurs, le fait que le coton équitable soit assorti d'un prix stable et plus élevé a été identifié par les producteurs à la fois comme un facteur incitatif à participer au projet et comme un impact positif de celui-ci. Selon eux, la stabilité du prix du coton constitue même l'un des aspects les plus sécurisants du projet. Cela leur permet de connaître à l'avance le montant de leur revenu et de prévoir à plus long terme leurs dépenses, leur évitant de se retrouver dans une situation déficitaire. Bien que la prime biologique contribue à la hausse du prix du coton, nous pouvons aujourd'hui affirmer que le prix minimum et la prime du

commerce équitable y jouent un rôle beaucoup plus important. C'est grâce à la certification équitable qu'il y a un prix minimum garanti et une prime de 15%, la certification biologique ne fixant aucun prix minimum. Cette situation explique en partie pourquoi l'OCPI a souhaité acquérir la certification équitable: l'organisation souhaitait utiliser les avantages économiques de cette certification pour convaincre les producteurs de s'engager dans une démarche d'agriculture biologique. Comme le démontre la popularité croissante du projet, cette initiative fut convaincante. Nous croyons néanmoins que la façon dont l'OCPI utilise le commerce équitable est somme toute assez rare. Enfin, nous considérons que le commerce équitable et l'agriculture biologique ont réglé le problème de la baisse et de l'instabilité du prix du coton pour tous les producteurs participant au projet de l'OCPI.

Pourtant, malgré cette situation, nous ne pouvons ignorer le fait que les certifications ne règlent que partiellement le problème de la chute et de l'instabilité des prix. C'est-à-dire qu'elles permettent de résoudre le problème, à l'unité, pour les producteurs de coton inscrits dans les mouvements du commerce équitable et de l'agriculture biologique. En ce sens, les certifications n'apportent aucune solution globale ou structurelle à la chute et à l'instabilité des prix du coton. Les certifications ne s'attaquent pas à la source du problème : la crise de surproduction. Au contraire, comme l'expliquent Murudian et Pelepessy (2005), le commerce équitable subventionne une production inefficace et contribue de la sorte à la crise de surproduction (2005). Cependant, nous croyons que certaines nuances doivent être apportées. D'abord, nous pensons que la production du coton en Inde est efficace puisqu'elle figure parmi les moins coûteuses à l'échelle planétaire (Koista, 2006). Ce qui a rendu cette culture non compétitive sur le marché mondial est la présence des subventions au coton qui ont engendré une baisse des prix sur le marché mondial. Ces subventions, qui équivalent parfois à 60% des coûts de production, font en sorte que les producteurs indiens n'ont d'autres alternatives que de vendre leur coton à des prix en deçà de leurs coûts de production. Deuxièmement, si nous considérons les primes offertes par les certifications comme des subventions, comme le suggèrent Murudian et Pelepessy (2005), nous constatons rapidement que l'importance, en argent, de ces subventions n'est pas comparable à celles accordées par certains pays développés à leurs cotonculteurs : d'un côté, nous parlons de quelques centaines de dollars alors que de l'autre les subventions se comptent en millions de dollars. Bref, s'il est vrai que les certifications équitable et biologique participent à la crise de surproduction,

elles sont loin d'en être une cause importante. En ce sens, nous croyons que la limite des certifications réside davantage dans le fait de ne pas chercher des solutions globales et durables à la crise de surproduction du coton que dans celui de contribuer à la crise de surproduction dans ce secteur.

Ce qui nous permet de conclure ce point en mentionnant que les certifications équitable et biologique permettent aux producteurs de l'OCPI de faire face au problème de la chute et de l'instabilité des prix. Tant et aussi longtemps qu'ils seront certifiés équitable, ils obtiendront des prix stables et supérieurs à celui du marché, mais dès qu'ils sortiront du circuit, ils seront de nouveau confrontés à la fluctuation et à la baisse des prix. C'est pourquoi nous concluons en soulignant que les certifications offrent, dans ce cas précis, une solution à l'unité qui n'est pas susceptible de se généraliser puisqu'elles ne s'adressent pas à la cause à l'origine de la chute et de l'instabilité des prix : la crise de surproduction du coton. Une réponse structurelle à l'instabilité permanente et à la baisse chronique des prix mondiaux du coton impliquerait, comme nous l'avons vu au chapitre II, la mise en oeuvre d'un système de gestion de l'offre aux États-Unis et l'implantation d'un ensemble d'instruments de gestion tels que la gestion de l'offre, des droits de douane adaptés, des quotas d'exportation et des contingents à l'importation (Parmentier, 2006b).

6.1.2 Les certifications comme réponse aux impacts environnementaux de la culture du coton

Nous avons démontré dans ce mémoire que l'un des facteurs de crise important dans le secteur du coton est celui de l'impact environnemental de cette culture. La culture du coton nécessite des quantités importantes de produits chimiques et d'eau et cela a de graves conséquences sur la faune, la flore et les écosystèmes environnants les zones de cultures. Nous avons également souligné que la culture du coton participait à l'appauvrissement du sol, à la perte de biodiversité et au réchauffement planétaire dû au transport des marchandises. Dans les lignes qui suivent, nous regarderons de quelle façon les certifications biologique et équitable ont permis, dans le cas de l'OCPI, de contrôler les effets néfastes de la culture du coton sur l'environnement.

Les résultats obtenus aux chapitres IV et V de ce mémoire nous indiquent que les certifications offrent une réponse aux problèmes liés à l'utilisation des pesticides. En effet,

depuis qu'ils participent à l'agriculture biologique, tous les producteurs ont cessé d'utiliser des pesticides, insecticides et engrais chimiques pour préférer des produits et des techniques naturels ayant pour effet d'augmenter et de maintenir la fertilité du sol et de contrôler les nuisibles. D'abord, pour fertiliser leurs terres, les producteurs utilisent du compost biologique composé de matières végétales et du « *neemcake* », engrais composé de fruits et d'huile de neem. Ils pratiquent également l'inter-culture, la culture de relais et pour certains la rotation des terres, trois techniques qui permettent à la fois de nourrir les sols et de produire de la biomasse pour le compost. Deuxièmement, pour contrôler les « nuisibles », ils utilisent du jus de neem comme antifongique et insecticide, des trappes à phéromones pour éloigner certaines nuisances et ils plantent des arbustes qui ont des propriétés insectifuges. De plus, l'inter-culture, la culture de relais, les bordures arbustives de même que l'exigence du commerce équitable concernant la diversification des cultures permettent de varier les espèces semées et cela a pour conséquence d'augmenter la biodiversité à l'intérieur des terres cultivées. Nous avons également démontré, à l'aide des discours des producteurs, que ces techniques ont permis à certains d'entre eux d'augmenter le rendement et la fertilité de leurs terres, ce qui signifie que les sols se sont enrichis. D'ailleurs, pour certains producteurs, notamment ceux inscrits dans le projet depuis 2004, l'augmentation de la fertilité de leurs terres et l'importance de léguer une terre saine à leurs enfants ont été des facteurs incitatifs à participer à l'OCPI. De plus, de nombreux producteurs ont affirmé qu'ils contrôlent maintenant mieux les paramètres permettant de prévenir les infestations d'insectes et de maladies et cela témoigne d'une utilisation plus efficace des techniques de contrôle des nuisibles et permet de régler à la source le problème lié à l'utilisation d'insecticides. Aussi, puisque toutes ces nouvelles techniques de contrôle des nuisibles et de fertilisation trouvent leurs sources dans la nature environnante, nous pouvons affirmer que les certifications ont contribué à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues au transport des intrants chimiques. De plus, le fait que les producteurs aient remplacé les produits chimiques tels que les pesticides, les insecticides et les engrais par des techniques naturelles leur ont permis d'économiser de l'argent et de réduire leurs coûts de production. Enfin, l'adoption d'un mode de production biologique a également permis aux producteurs de comprendre l'interdépendance entre l'utilisation de produits chimiques et le mauvais état de leur terre (problème de dégradation des sols et de fertilité).

En ce qui concerne l'utilisation de l'eau, nos résultats sont plus mitigés. D'abord, les producteurs de coton que nous avons rencontrés cultivaient du coton pluvial, c'est-à-dire que le coton dépend uniquement de la pluie pour croître. Cette situation pourrait nous faire croire que les certifications contribuent à une gestion durable de l'eau. Cependant, le fait que Rajlakhmi ait investi plus de 4 laks (4000 000 roupies ou 9 600 \$CAN) dans un système d'irrigation dans un des villages d'Adilabad et que la majorité de producteurs aient souligné que s'ils avaient plus d'argent, ils construiraient un système d'irrigation, nous porte à croire que ni l'agriculture biologique, ni le commerce équitable n'a réussi à sensibiliser les producteurs à l'impact néfaste de l'utilisation de l'eau des rivières pour la culture du coton. À l'inverse, les revenus supplémentaires obtenus grâce aux primes biologique et équitable pourraient contribuer à augmenter l'utilisation de l'eau pour la culture du coton. Ces derniers soulignent qu'un apport plus régulier en eau leur permettrait d'augmenter leur qualité de vie puisqu'ils pourraient produire un coton de meilleure qualité en plus grande quantité. Malgré que la situation ne soit pas encore problématique, elle souligne l'importance pour l'OCPI de se munir d'un plan de gestion de l'eau et d'accompagner les producteurs dans leur démarche d'irrigation afin qu'ils adoptent des systèmes d'irrigation efficace, notamment le goutte à goutte, et que l'eau soit utilisée de façon parcimonieuse.

Nous concluons donc que les certifications sociales et environnementales, et tout particulièrement la certification biologique, permettent de contrôler l'utilisation abusive de produits chimiques dans le cadre de la culture du coton et tous ses impacts néfastes sur la faune, la flore et les écosystèmes. Nous croyons cependant qu'à l'avenir, l'utilisation de l'eau est susceptible de constituer une limite importante du projet de l'OCPI. En ce sens, il est essentiel pour l'organisation d'adopter un plan de gestion de l'eau. Puisqu'un apport constant en eau permettrait aux producteurs d'Adilabad d'améliorer leur qualité de vie, nous sommes d'avis qu'il est important de leur laisser la possibilité d'irriguer leurs terres. Toutefois, l'OCPI doit sensibiliser ses membres aux impacts potentiels de l'irrigation sur l'environnement et la faune en plus de les encourager et de leur donner les moyens techniques et financiers de développer un système d'irrigation efficace.

6.1.5. Les certifications comme réponse aux enjeux liés au coton OGM

Dans le chapitre I de ce mémoire, nous avons présenté le coton OGM comme un facteur qui exacerbait la crise du coton plutôt que comme un élément à la source de la crise du coton. Pour des centaines de petits producteurs déjà aux prises avec des problèmes d'argent, l'achat de semences OGM a été un geste fatal qui les enferme dans une spirale d'endettement sans fin. Les semences coûtent plus cher, elles sont souvent inadaptées au climat, et se traduisent par de piètres rendements sur le terrain ou pire, la perte complète de la récolte. Nous avons également souligné que la province de l'Andhra Pradesh où nous avons conduit notre étude était particulièrement affectée par cette problématique. Pourtant, lors de nos entrevues avec le personnel de l'OCPI et les producteurs, nous avons réalisé que dans le district d'Adilabad, cela n'était pas encore un problème. Quelques cas de producteurs OGM avaient été répertoriés et les coordonnateurs de terrain commençaient à s'inquiéter de l'impact que cela pourrait avoir sur les producteurs d'Adilabad et sur le projet de l'OCPI. Ils redoutaient que les producteurs OGM aient de bonnes récoltes les premières années et que cela encourage certains producteurs à la recherche de solutions faciles à se lancer dans la culture de coton OGM. Cette situation a raison d'inquiéter les coordonnateurs de terrain de l'OCPI, car comme nous l'avons vu, le succès du coton OGM est trop souvent éphémère. Après quelques années de bonnes récoltes, les coûts de production ont tendance à augmenter alors que les rendements diminuent augmentant la vulnérabilité des petits producteurs.

Cela dit, dans notre cas d'étude, il est impossible de savoir si les certifications biologique et équitable sont des outils de lutte efficace contre le coton OGM puisque le district étudié n'était pas aux prises avec ce problème. Nous pouvons toutefois croire que les certifications seront efficaces pour empêcher les producteurs déjà membres de l'OCPI de se lancer dans la culture de coton OGM et ceci pour plusieurs raisons. D'abord, l'utilisation des OGM est interdite dans le commerce équitable et dans l'agriculture biologique. Deuxièmement, nous croyons que les connaissances acquises par les producteurs leur permettront d'être plus critiques face à ce type de semence. Troisièmement, nous pensons que tous les avantages qu'ils retirent de leur participation à l'OCPI, notamment l'accès à des intrants, l'accès à des prêts à faible taux d'intérêt et la présence d'un réseau de soutien dans leur communauté sont autant de facteurs qui les empêcheront de se lancer dans la production de coton OGM. Enfin,

nous croyons également que le rayonnement du projet dans le district d'Adilabad contribuera à limiter l'expansion du coton OGM dans cette région.

6.1.3. Les certifications comme réponse à la chute de revenus des producteurs

Les problèmes économiques rencontrés par les producteurs sont au cœur de la crise du coton. Les cotonculteurs conventionnels sont aux prises avec des coûts de production en hausse constante alors que les prix du coton diminuent sans cesse, réduisant, voire annulant, les gains réalisés par ces derniers. Cette chute des revenus les place dans une situation de vulnérabilité et pour survivre ils n'ont d'autre choix que de s'endetter auprès des *moneylenders*. Dans le cas que nous avons étudié, nous avons remarqué que les problèmes économiques (baisse des revenus, endettement) étaient au centre des préoccupations des producteurs : ces problèmes étaient toujours les premiers évoqués par ces derniers et ils étaient considérées comme étant la source de tous les autres soucis (diminution du rendement, problème de santé, bien-être). Il s'agit également du secteur pour lequel les producteurs reconnaissent le plus les avantages des certifications sociales et environnementales. D'ailleurs, une majorité d'entre eux ont mentionné qu'ils avaient intégré le projet pour ses avantages économiques, notamment la possibilité d'obtenir des prêts à faible taux d'intérêt, des intrants peu coûteux et un prix stable et plus élevé du coton.

Avant l'arrivée de l'OCPI, les producteurs étaient dépendants des *moneylenders*. Ils leur devaient de l'argent et ils avaient besoin d'eux pour obtenir des intrants et des conseils agricoles. Les *moneylenders* leur imposaient des taux d'intérêt élevés en plus de conserver une marge de profit importante lors de la vente du coton. De telles sortes que certains producteurs estiment qu'ils perdaient 80% de la valeur de leur récolte au profit des *moneylenders*. Depuis qu'ils participent à l'OCPI, les producteurs réussissent à contourner les *moneylenders* et cela leur permet de conserver de 40 à 80% plus de profit qu'auparavant. D'abord, ils ont accès à un préfinancement sous forme d'intrants biologiques ce qui leur évite de s'endetter auprès des usuriers locaux en début de saison. Deuxièmement, en cas de besoin, ils ont accès à des prêts à faible taux d'intérêt au sein de leur groupe de producteurs ou de celui des femmes. Troisièmement, depuis qu'ils participent au projet de l'OCPI, les producteurs de coton d'Adilabad vendent leur coton directement à Rajlakhmi et évitent de passer par des intermédiaires conservant davantage de profit. Ce gain d'indépendance envers

les usuriers locaux est perçu par nos répondants comme l'un des principaux bénéficiaires de l'OCPI.

De plus, depuis qu'ils se sont convertis à l'agriculture biologique, les producteurs réalisent des profits plus importants, et cela, grâce à deux facteurs : la baisse des coûts de production et la hausse du prix du coton. En effet, depuis qu'ils se sont convertis à l'agriculture biologique, les producteurs font des économies substantielles. Ils n'achètent plus de produits chimiques et ils produisent maintenant une partie importante de leurs engrais et de leurs pesticides. Parallèlement, ils reçoivent un meilleur prix qu'auparavant pour leur coton. Comme nous l'avons expliqué au point 6.1.1, le prix minimum garanti du commerce équitable de même que les primes équitable et biologique permettent aux producteurs de l'OCPI de toucher un prix plus élevé que celui du marché conventionnel. La hausse de profit ainsi réalisée permet aux cotonculteurs de couvrir leurs coûts de production et de réaliser un peu de bénéfices. Cette situation constitue une amélioration notable de leur situation économique puisque auparavant, leur récolte de coton ne leur permettait pas de rembourser leurs frais de production. Aujourd'hui, l'argent gagné grâce au projet leur permet même parfois de rembourser des dettes contractées les années précédentes auprès des *moneylenders*. Cela contribue à briser le dernier lien de dépendance qu'ils avaient envers les usuriers locaux.

Il ne fait aucun doute que les certifications biologique et équitable ont permis aux cotonculteurs d'Adilabad d'améliorer leur situation économique, cela constitue même selon nous la contribution la plus importante des certifications aux problèmes des producteurs de coton. Seulement, comme nous l'avons vu, la situation économique de ces producteurs reste précaire. À une exception près, tous les producteurs affirment que l'argent reçu n'est pas suffisant pour couvrir leurs besoins et ceux de leurs familles : ils doivent tout de même emprunter de l'argent chaque année. Selon ce que nous avons calculé, la moyenne des sommes empruntées en 2006-2007 équivaut à 11 000 roupies alors que le revenu moyen était de 11 240 roupies. Bien que derrière ces chiffres se cachent des écarts importants, nous ne pouvons que souligner la faible marge de profit réalisée par la majorité des producteurs. Même les producteurs ayant réalisé les profits les plus élevés soulignent que c'est insuffisant pour subvenir à leurs besoins. C'est pourquoi, nous concluons, malgré l'amélioration notable de la situation économique des producteurs de coton de l'OCPI, que les certifications

biologique et équitable ne leur permettent pas, du moins pour le moment, de vivre dignement de leur travail contrairement à ce que le commerce équitable prétend. En ce sens, nous parvenons à des résultats similaires à ceux de Gendron et al (2009), Bisailon (2008) et de Murudian et Pelupessy (2005) selon lesquels le prix du commerce équitable permet seulement de couvrir les frais de production et les efforts supplémentaires réalisés par les producteurs pour atteindre un produit de meilleure qualité. Au sujet du prix équitable, nous avons également noté que malgré le fait que tous les producteurs reconnaissent la supériorité de celui-ci comparativement au prix conventionnel, ils n'en sont pas pour autant satisfaits. La plupart sont déçus par ce prix et soulignent qu'ils espèrent davantage pour la prochaine saison. Les producteurs de l'OCPI considèrent le prix équitable non pas comme étant « équitable » mais comme étant le résultat du « good business » pour reprendre leur expression. C'est d'ailleurs le terme qu'ils emploient pour parler du prix équitable.

Ainsi, même additionnés, le prix équitable, la prime équitable et la prime biologique restent insuffisants pour permettre aux producteurs de coton de bien vivre. Comme le mentionne le directeur de Rajlakshmi, les bénéfices perçus par les deux certifications leur permettent à peine de survivre. Cela nous rappelle à quel point la présence des deux certifications est nécessaire pour le succès du projet. Les bénéfices des deux certifications sont essentiels pour permettre aux producteurs de rentabiliser leurs activités et de faire un peu de profit. D'ailleurs, même si l'OCPI considère depuis le début que l'agriculture biologique est la solution la plus à même de répondre aux problèmes rencontrés par les producteurs indiens, il n'en demeure pas moins que la certification équitable a fourni les incitatifs économiques nécessaires pour convaincre des milliers de producteurs de prendre part au projet de l'OCPI. Qui plus est, les bénéfices perçus grâce aux prix et à la prime équitables permettent aux producteurs de passer à travers les trois années de transition, souvent plus difficiles, pour l'obtention de la certification biologique; cela contribue à faire augmenter le nombre de cotonculteurs qui poursuivent ce processus de conversion jusqu'au bout. Bref, le rôle joué par le commerce équitable est peut-être souvent plus subtil que celui de l'agriculture biologique, mais il contribue au même titre que cette dernière au succès du projet.

Pour terminer concernant la situation économique des producteurs, nous voulons souligner quelques raisons qui nous font croire que dans l'avenir, cette situation peut être améliorée.

D'abord, le projet est encore jeune, une majorité de nos répondants étant impliqués dans le projet depuis seulement un à deux ans. L'amélioration constante obtenue par les producteurs, tant en termes de rendement que de profit, nous laisse croire que la situation progresse avec le temps. À titre d'exemple, les producteurs impliqués depuis trois ans dans l'OCPI ont obtenu des revenus bien supérieurs à la moyenne, soit entre 14500 et 20000 roupies pour la saison 2006-2007. C'est pourquoi nous croyons que ce n'est qu'à partir de la troisième année que les producteurs commencent à profiter pleinement des avantages économiques des certifications, notamment à cause de l'obtention de la certification biologique. De plus, l'atteinte d'une fibre de meilleure qualité (plus longue) par les producteurs participant au projet depuis 2004 nous laisse optimistes quant à l'obtention de résultats similaires par les autres cotonculteurs. Ce qui se traduirait par une prime biologique supérieure puisque celle-ci est fixée en fonction de la longueur de la fibre. Enfin, nous sommes confiantes que les producteurs de l'OCPI réussiront à réduire leurs frais de production dans l'avenir et ceci de deux façons. D'une part, en étant plus efficaces dans la fabrication de leur compost et de leurs engrais. D'autre part, en produisant eux-mêmes leurs semences biologiques. Ces deux situations permettront aux cotonculteurs de diminuer la somme investie dans les intrants biologiques et conséquemment cela leur permettra d'augmenter leurs profits.

6.1.4 Les certifications comme réponse aux problèmes de santé des producteurs et de leurs familles

Nous avons expliqué dans le premier chapitre de ce mémoire de quelle façon l'utilisation des pesticides affecte la santé des producteurs et de leurs familles. En plus de causer de nombreuses maladies, telles que le cancer, les maux de tête, les tremblements et des éruptions cutanées, l'utilisation de produits chimiques cause parfois la mort. En Inde, la situation est particulièrement inquiétante étant donné l'abondance des produits chimiques utilisés et leur toxicité. Dans la région d'Adilabad, nous avons vu que les problèmes de santé liés aux pesticides étaient présents. Selon nos répondants et un médecin pratiquant dans la région, les affections les plus communes sont les maux de tête, les nausées et les problèmes cutanés. Les producteurs de même que le docteur affirment avoir constaté une baisse de ces problèmes. Les premiers soulignent qu'il y a moins de problèmes parmi les membres de leurs familles alors que le docteur confirme qu'il y a moins de cas à traiter dans les villages qui participent à l'OCPI. Ces résultats n'ont rien d'étonnant puisque l'agriculture biologique contrôle le

problème à la source en interdisant l'utilisation de pesticides, d'insecticides et d'engrais chimiques.

En contrepartie, il est très intéressant de constater que les producteurs et le docteur ont noté une baisse des maladies infectieuses telles que la dengue et la malaria. Selon nos répondants, cela serait lié au fait que le contrôle des nuisibles pratiqué dans le cadre de l'agriculture biologique permettrait de diminuer le nombre de moustiques vecteur de maladie à proximité des villages. Il est également intéressant de constater que les producteurs expliquent l'amélioration de leur santé par une meilleure alimentation et ceci principalement pour trois raisons. D'abord, l'absence de pesticides dans leur alimentation, notamment dans les légumes, l'eau et les animaux d'élevage leur permet de consommer des aliments plus sains. Cela permet de diminuer les problèmes digestifs et les vomissements. Deuxièmement, leurs revenus supérieurs leur permettent d'acheter des aliments de meilleure qualité et plus nutritifs pour leurs familles. Troisièmement, le fait de réaliser de l'inter-culture, de la culture de relais et la rotation des cultures avec des légumineuses et des céréales apporte une diversité à leur alimentation. Il est intéressant de constater que ce résultat est contraire à ce que Bisailon (2008) avait observé chez les producteurs de café biologique et équitable au Chiapas. Dans notre cas d'étude, le commerce équitable et l'agriculture biologique n'ont pas compromis la sécurité alimentaire des contonculteurs, au contraire cela leur a permis de diversifier leur alimentation, de l'enrichir et de produire des cultures vivrières, notamment différentes variétés de légumineuses. Cela est dû à l'agriculture biologique puisqu'elle encourage la diversification des cultures, l'inter-culture et la culture de relais. Mais aussi au commerce équitable, car dans le cas spécifique de la culture du coton, FLO exige la production d'autres cultures destinées à la consommation et à la vente afin de diminuer la dépendance des producteurs à la culture du coton (voir 2.2.5.2 : La filière textile équitable de FLO).

Pour revenir aux impacts des certifications sur la santé des producteurs de coton, le fait que l'OCPI soit partenaire de l'O.N.G. VELEGU a permis à un plus large public de bénéficier des services de santé supplémentaires tels que l'accès à de la médecine traditionnelle et à des conseils en matière de planification familiale. Nous croyons donc que les certifications, et plus particulièrement la certification biologique, ont permis aux producteurs et à leurs familles d'améliorer leur état de santé. Cela a aussi permis aux gens des villages d'avoir

accès à de l'eau et à des produits alimentaires exempts de pesticides. Nous croyons finalement que cela a permis à la communauté participante de comprendre le lien qui existe entre l'utilisation de pesticides et la santé, de même que les impacts d'une saine alimentation sur leur qualité de vie.

6.1.6. Les certifications et les codes de conduite comme réponse à la crise des ateliers de misère

Nous avons vu dans ce mémoire que la crise des ateliers de misère est toujours d'actualité. Les phénomènes liés à la mondialisation de l'économie, notamment l'ouverture des frontières et la création de zones franches ont exacerbé la pression sur les fournisseurs textiles et ainsi provoqué un assouplissement de la réglementation sociale et environnementale dans les pays à forte main d'oeuvre. Cela s'est traduit par une baisse des conditions de travail et des problèmes environnementaux liés aux rejets des eaux usées des industries de teinture et de blanchiment. Dans les lignes qui suivent, nous discuterons d'abord de l'impact de la certification biologique GOTS sur les problèmes environnementaux de l'industrie textile. Nous regarderons ensuite de quelle façon la certification équitable et plus spécifiquement le code de conduite de la Campagne Vêtement Propres (CVP) mis en oeuvre chez Rajlakshmi a permis d'améliorer les conditions de travail des ouvriers du secteur textile.

Comme nous l'avons expliqué plus tôt, les vêtements confectionnés chez Rajlakshmi sont certifiés biologiques par Skal selon la certification de filière du Global Organic Textile Standards (GOTS). Cela signifie que toutes les usines participant à la filière sont soumises au cahier de charges de GOTS. Comme nous l'avons vu au point 2.1.4.2.1., cette certification implique que tous les produits utilisés pour la teinture et le traitement des vêtements sont biodégradables, non toxiques et non dérivés d'OGM, que le rétrécissement des tissus est effectué de façon mécanique plutôt que chimique, que les eaux usées des unités de transformation sont traitées selon un plan de traitement rigoureux et que les normes de l'Organisation internationale du travail sont respectées à toutes les étapes de la filière textile. Notre visite dans l'usine de teinture et de blanchiment de RUPA nous a permis de confirmer qu'elle possédait des unités de traitement de l'eau et qu'elles utilisaient des matériaux biodégradables. Nous avons également constaté la qualité de l'environnement de travail (grands espaces, présence de lumière naturelle) et l'utilisation de matériel de protection

(masque, gants). Quant aux conditions de travail (salaire, heures, présence de contrat et d'avantages sociaux) nous devons nous fier au fait que l'usine a reçu la certification GOTS et à la parole du directeur puisque nous n'avons pas réalisé d'entrevues avec les travailleurs à cette étape de la transformation. Donc, nous concluons que la certification biologique GOTS permet de contrôler les impacts humains et environnementaux de l'industrie textile et cela de trois façons. D'abord, en contrôlant la toxicité des produits utilisés dans les unités de transformation et de teinture. Deuxièmement, par la mise en œuvre d'un plan rigoureux de traitement de l'eau qui permet d'éviter la contamination des eaux et du sol. Enfin, en excluant les produits toxiques, la norme GOTS permet de contrôler les accidents et les problèmes de santé reliés à l'utilisation de produits chimiques.

En ce qui concerne les conditions de travail dans le secteur de la confection, nous avons vu tout au long des chapitres IV et V de ce mémoire que l'implantation du code de conduite de la Campagne Vêtements Propres et l'insertion de l'entreprise Rajlakshmi dans le circuit du commerce équitable a fortement contribué à améliorer les conditions de travail des ouvriers. Depuis qu'elle participe au commerce équitable par le biais d'OMM, l'entreprise s'est investie dans un processus d'amélioration continue et s'est engagée à respecter les principes fondamentaux de l'OIT de même que des normes concernant la durée du travail, la santé et la sécurité au travail, le salaire vital et la sécurité d'emploi.

Pour apprécier le progrès réalisé dans ce domaine, il n'est pas inutile de rappeler les conditions de travail qui prévalaient chez Rajlakshmi en 2003 telles que rapportées dans les écrits d'OMM. Les rapports de mission d'OMM signalent l'absence de contrat de travail, l'obstruction partielle et totale de certaines fenêtres et sorties de secours, le manque de lumière, la chaleur dans l'usine, la présence de poussière dans l'air, l'absence d'équipement d'incendie et le manque d'espace. OMM mentionne également que l'entreprise payait ses employés à la pièce et qu'en 2003, 87% des employés de l'entreprise gagnaient moins que le salaire minimum légal qui était à l'époque de 2700 roupies par mois pour un employé non qualifié.

Aujourd'hui, l'entreprise respecte à deux exceptions près tous les principes fondamentaux de l'OIT. Ces exceptions sont celles relatives à la convention 87 sur la liberté syndicale et la convention 98 sur le droit de négociation et de négociation collective. En fait, comme nous

l'avons vu, l'entreprise n'est pas complètement hostile à ces conventions, mais souligne plutôt que ce sont des normes inadaptées au contexte de l'Inde. Une position qui semble être partagée par ses employés qui ne voient pas d'inconvénient à l'absence de syndicat. Au contraire, ils sont plutôt réticents à la mise sur pied d'une telle structure. Afin de combler ce vide, Rajlakshmi, encouragée par OMM, a mis sur pied des mesures alternatives permettant d'atteindre les objectifs visés par la convention 87 et 98 de l'OIT. Parmi ces mesures alternatives, nous ajoutons la formation d'un comité sur la santé et la sécurité au travail et la tenue de réunions générales lors desquelles les employés peuvent exprimer leur mécontentement.

Nous sommes d'avis que cela souligne l'ouverture d'esprit de l'entrepreneur; toutefois, nous avons vu dans les chapitres précédents que ces mesures alternatives ne semblent pas fonctionner aussi bien que l'entrepreneur le prétend. En effet, seuls quelques employés étaient au courant de la présence d'un comité sur la sécurité et la santé au travail. Deux d'entre eux disaient y participer et ils étaient assez évasifs sur le contenu des réunions, des formations et quant aux rôles qu'ils avaient auprès des autres travailleurs. Concernant les réunions générales, personne n'a confirmé leur tenue. Il y a des réunions dédiées aux aspects techniques de la production, mais aucune réunion destinée à des aspects plus sociaux. Toutefois, aucun des ouvriers que nous avons rencontrés ne semble souffrir de cette absence. Ces derniers se disent très satisfaits du fonctionnement de l'entreprise et soulignent l'accessibilité de leur employeur, sa compréhension et sa bonté. La plupart mentionnent d'ailleurs qu'ils n'hésiteraient pas à parler à leur employeur ou à leur supérieur en cas de problème. Même si l'absence de syndicat et de structure permettant la négociation collective est selon nous une situation qui doit être corrigée, nous croyons que cette situation ne doit pas occulter les efforts réalisés par Rajlakshmi dans d'autres secteurs pour améliorer les conditions de travail de ses employés.

Effectivement, comme l'ont mentionné nos répondants, depuis les quatre dernières années, leurs conditions de travail s'améliorent sans cesse. Ces derniers apprécient particulièrement le fait qu'il y a plus de travail qu'auparavant, ce qui leur permet de travailler à temps plein et de recevoir un salaire fixe et régulier et ceci est une amélioration fondamentale puisque auparavant ils recevaient un salaire à la pièce. Cette situation leur permet de prévoir leurs

revenus et de réaliser des budgets annuels. Ils soulignent également le fait qu'ils ont tous reçu une augmentation salariale depuis les quatre dernières années. Ceci grâce à deux raisons. D'une part, les ouvriers ont reçu des ajustements de salaire versés par l'employeur sous la forme de prime annuelle de 10%. D'autre part, ils ont obtenu une promotion suite à des formations gratuites offertes par l'entreprise. Aujourd'hui, tous les employés de Rajlakshmi reçoivent un peu plus que le salaire minimum légal défini par l'État du Bengale occidental et cela constitue une très grande amélioration puisqu'en 2003, 87% des employés ne gagnaient pas le revenu minimum légal.

Cependant, même avec un salaire mensuel moyen de 3500 roupies, leur revenu reste inférieur au salaire minimum vital estimé à 4500 roupies par jour. À ce sujet, leur situation est similaire à celle des producteurs de coton puisque malgré une amélioration notoire de leur salaire, ils estiment que leurs revenus demeurent insuffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. À l'image des producteurs de coton, certains d'entre eux sont contraints d'emprunter de l'argent à des taux d'intérêt élevés dans les banques. Selon certains employés, l'employeur offre également des prêts sans intérêt aux personnes dans le besoin. Mais ce service n'est pas officialisé puisque seuls quelques employés connaissent son existence.

Rajlakshmi a également amélioré la sécurité et la qualité de l'environnement de travail des ouvriers. Dans un premier temps, l'employeur a construit une nouvelle usine dans laquelle il y a plus d'espace, de lumière, un système de ventilation efficace permettant de tempérer l'air ambiant et de filtrer la poussière. Des modifications semblables ont été réalisées dans l'ancienne usine, notamment l'installation d'air climatisé, la création d'espace, la désobstruction des portes et des fenêtres, l'ajout de détecteurs de feu et de trousse de premiers soins de même qu'un accès à de l'eau potable. De telle sorte que tous les employés de Rajlakshmi, à la nouvelle comme à l'ancienne usine, nous ont parlé de ces changements comme étant des éléments ayant grandement contribué à l'amélioration de leurs conditions de travail. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre IV de ce mémoire, la situation n'est pas encore optimale à l'ancienne usine, le confort des postes de travail pouvant être amélioré, alors qu'à la nouvelle usine nous n'avons vu aucun équipement en cas de feu. L'employeur explique ces lacunes par le fait qu'il ne souhaite plus investir d'argent dans l'ancienne usine

puisque toutes les unités de confection déménageront éventuellement dans la nouvelle usine. Pour terminer avec les améliorations d'ordre plus technique, nous ajoutons que les ouvriers de Rajlakshmi sont très satisfaits de l'achat de nouvelles machines qu'ils considèrent plus sécuritaires, efficaces et faciles à utiliser que les anciennes.

Sur le plan des améliorations d'ordre social, nous avons constaté que les problèmes associés aux ateliers de misère, notamment l'absence de contrat d'embauche, les longues heures de travail, l'absence de journée de congé et l'absence de sécurité sociale ont tous été réglés, du moins pour les travailleurs que nous avons rencontrés. Aujourd'hui, tous les employés possèdent un contrat de travail leur permettant de souscrire à une assurance maladie et à un fond de pension du gouvernement. Bien qu'ils considèrent que la cotisation pour le fond de pension est élevée et que parfois cet argent serait plus utile pour subvenir à des besoins immédiats, les travailleurs de Rajlakshmi sont satisfaits de cette nouvelle situation.

Également, les employés de l'organisation disposent d'une journée de congé le dimanche et aucun d'entre eux ne travaille plus que 60 heures par semaine comme indiqué par le code de conduite de la Campagne Vêtement Propres. Au contraire, leur horaire de travail est limité à 40 heures puisque au-delà de ces heures, l'employeur doit payer ses ouvriers à temps et demi et cela est trop coûteux. Si d'un côté, le respect des 40 heures de travail par semaine peut-être considéré comme une amélioration, de l'autre, les employés expliquent qu'ils préféreraient l'ancien système. Autrefois, Rajlakshmi acceptait que ses employés cumulent des heures de travail, peu importe leurs horaires. Cela leur permettait d'ajouter plusieurs jours de congé et d'aller visiter leurs familles restées dans les villages. De plus, étant donné que les employés considèrent que leurs salaires obtenus, malgré les augmentations salariales, sont insuffisants pour combler leurs besoins, ils aimeraient faire des heures supplémentaires pour combler ce vide. Ces deux situations soulignent que certaines exigences des codes de conduite, notamment celle liées aux maximum d'heures de travail de 40 heures et d'obliger les employés à prendre une journée de congé par semaine sont peut-être mal adaptées au contexte des travailleurs de Rajlakshmi et que d'avantage de souplesse dans leur application leur permettraient d'améliorer leurs conditions de vie. Cela démontre une fois de plus que l'obtention du salaire vital est essentielle afin de permettre aux travailleurs de bien vivre. Enfin, le fait que l'employeur offre des repas gratuits à la nouvelle usine, des dortoirs, des

prêts sans intérêt et des bourses scolaires aux enfants des employés sont aussi perçus par certains ouvriers comme des facteurs contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Nous concluons donc que l'insertion de Rajlakshmi dans le circuit équitable a permis de contrôler l'application des normes du travail et dans ce sens, le code de conduite de la Campagne Vêtements Propres s'est avéré un outil de régulation alternative efficace. Trois situations restent partiellement réglées afin de respecter toutes les normes de la CVP ou de la *Fair Wear Foundation*, notamment l'absence de syndicat, l'absence de structure permettant la négociation collective et le fait que les employés ne reçoivent pas le salaire minimum vital de 4500 roupies par mois. Nous pouvons toutefois supposer que cette situation s'est réglée puisque Rajlakshmi a obtenu six mois après notre départ, soit en novembre 2008, la certification SA8000 ce qui lui a permis d'ailleurs de renouveler sa licence avec FLO en tant que « Commerçant équitable ».

Malgré quelques limites, nous considérons que les certifications biologique et équitable et les codes de conduite ont permis d'amenuiser les impacts de la crise « globale » du coton. Cela a permis aux acteurs de la filière de résoudre plusieurs problèmes qui affectaient considérablement leur qualité de vie. Dans le contexte actuel de la mondialisation, nous croyons que les certifications sociales et environnementales constituent une alternative de régulation efficace à la crise du coton et cela est le premier pas vers une amélioration plus globale des conditions de vie des acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile. Les certifications seront-elles aussi efficaces pour modifier la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile ? C'est ce que nous allons vérifier dans la prochaine section.

6.2 Les certifications comme outil de modification de la structure de gouvernance des chaînes d'approvisionnement textile

Nous avons vu dans le premier chapitre de ce mémoire que la structure de gouvernance d'une chaîne d'approvisionnement détermine la façon dont les gains sont distribués tout au long de celle-ci en plus d'influencer les conditions de travail des acteurs qui la composent. Nous avons démontré que sans une modification de la structure de gouvernance de la chaîne de production, l'amélioration de la position de pouvoir des producteurs et des travailleurs sur celle-ci est vouée à l'échec. Cela explique pourquoi nous nous intéressons aux impacts des

certifications sur la structure de gouvernance de la filière textile. À titre de rappel, la structure de gouvernance d'une chaîne d'approvisionnement dépend du type de coordination qui existe entre les acteurs qui en font partie. Une coordination forte implique l'échange d'informations complexes. À l'inverse, une coordination faible est le résultat d'échanges d'informations simples ou de type marchands (prix, quantité, délais). Plus la coordination est forte entre les segments, mieux le pouvoir est réparti. Dans le cas de la chaîne d'approvisionnement textile conventionnel, la coordination est très faible et conséquemment, ce sont les derniers maillons de la chaîne, les distributeurs et les marques, qui dirigent tous les autres segments. L'un de nos objectifs dans ce mémoire est de vérifier si les certifications sociales et environnementales, en changeant la nature de l'information échangée entre les segments de la chaîne, parviennent à modifier la structure de gouvernance de celle-ci, et si oui quels sont les impacts sur la position des producteurs et des travailleurs. Nous allons voir dans un premier temps que les normes et les exigences des certifications sociales et environnementales fortifient effectivement la coordination inter-segments en complexifiant les informations à échanger. Nous verrons en second lieu que ces changements ont des impacts très différents pour les producteurs et les travailleurs.

Comme l'expliquent Murudian et Pelepussy (2005), les informations à échanger peuvent concerner les particularités du produit, son processus de fabrication ou des détails techniques et logistiques. Ces informations sont échangées dans l'objectif d'assurer la qualité du produit. Plus ces informations sont spécifiques au produit, nombreuses et impossibles à codifier (de nature qualitative), plus elles sont complexes et susceptibles de renforcer la coordination inter-segment. Dans le cas de la filière étudiée, assurer la qualité du produit signifie assurer le caractère biologique et équitable du produit et conséquemment l'application de tous les principes de ces deux certifications. Pour arriver à cet objectif, les partenaires commerciaux doivent échanger un nombre important d'informations et ces dernières sont particulières, complexes et difficiles à codifier.

D'abord, les certifications ont pour effet de rendre la chaîne très spécifique. C'est précisément à cause de ces particularités liées au processus de fabrication que les consommateurs achètent du coton biologique et équitable. Selon nous, chaque principe des certifications est une spécificité de la filière biologique et équitable, car il n'en existe pas de

telles dans le circuit conventionnel. De plus, pour assurer le respect de ces particularités (principes) beaucoup d'informations doivent être échangées. À titre d'exemple, l'un des principes de l'agriculture biologique stipule que l'intégrité du coton biologique doit être conservée à toutes les étapes de la filière. Il s'agit d'une particularité de l'agriculture biologique. Cette différence oblige l'OCPI et Rajlakshmi à expliquer à leurs partenaires commerciaux cette particularité, car elle se traduit par des exigences précises telles que le lavage des équipements avant le traitement du coton. Donc, les principes et normes des certifications occasionnent des échanges d'informations supplémentaires, dans le sens où ces échanges ne seraient pas nécessaires dans une chaîne de coton conventionnelle. C'est pourquoi nous soutenons que les informations échangées avant, pendant et après le traitement du coton dans le but d'assurer le respect des principes contenus dans les certifications ont pour effet de renforcer la coordination inter-segment. Comme nous l'avons vu, dans notre cas d'études, les certifications ont permis à l'OCPI et à Rajlakshmi de fortifier leurs relations avec leurs partenaires commerciaux, notamment l'usine d'égrenage, l'usine de filage et l'usine de teinture.

Deuxièmement, la complicité qui existe entre l'OCPI et Rajlakshmi démontre à quel point la complexité de l'information à échanger est proportionnelle à la force de la coordination inter segment. Vue sous cet angle, la théorie de Geretti est tout à fait établie. L'OCPI et Rajlakshmi doivent échanger des informations concernant l'application et le respect de chaque principe du commerce équitable et de l'agriculture biologique. À titre d'exemple, les spécificités commerciales du commerce équitable représentent à elle seules une quantité importante d'informations : quantité de coton produit et acheté, qualité de la fibre du coton, prime biologique, prime équitable, prix équitable, numéro de compte de banque de chaque groupe de producteurs, etc. Outre les exigences des certifications, les deux partenaires doivent également convenir de plusieurs détails techniques : date du transport du coton, choix de l'usine d'égrenage, location des camions pour le transport, modalité de paiement, date de paiement, expansion future du projet. Cela sans compter toutes les fois où ils doivent gérer la logistique des visites de clients de Rajlakshmi sur le terrain, jour, date, hébergement, nourriture et visite des villages, traducteurs, etc. Ces quelques exemples, bien qu'ils ne soient pas exhaustifs, permettent de démontrer que pour assurer le fonctionnement de la filière biologique et équitable et la qualité « équitable et biologique » du coton, les deux partenaires

doivent avoir une coordination très forte. Nous avons également remarqué que la nature qualitative de plusieurs exigences du commerce équitable contribue aussi, et peut-être plus à renforcer les relations inter-segments.

En effet, les exigences sociales du commerce équitable transforment complètement la coordination inter-segment puisque les informations à transmettre pour expliquer le respect de ces exigences sont de nature qualitative et qu'elles se prêtent mal, contrairement aux principes de l'agriculture biologique, à la description. Les principes tels que la gestion démocratique de l'organisation, le développement social, le renforcement économique des organisations, l'autonomisation des producteurs et l'amélioration des conditions de vie sont des éléments difficiles à expliquer et leur nature qualitative les rend impossibles à coder. Ces informations pour être comprises nécessitent bien souvent une visite sur le terrain. Cela explique pourquoi Rajlakshmi et ses clients visitent fréquemment les communautés de producteurs. Ils veulent comprendre et pour cela ils ont besoin d'exemples concrets, d'images et de récits de vie puisque cela constitue la meilleure façon, dans ce cas-ci, de transmettre l'information qualitative. Ils ont besoin de vérifier la qualité « équitable » du coton afin de se convaincre et de convaincre les consommateurs de l'impact positif des certifications sur les producteurs. Cela a pour effet de créer de nouveaux liens de coordination entre les producteurs et Rajlakshmi (fournisseurs) d'une part et entre les producteurs et les clients occidentaux d'autre part. Nous qualifions ces nouvelles relations d'inusitées à cause de leur rareté, voire impossibilité dans le circuit conventionnel. Avec ces quelques exemples, nous avons démontré que la qualité « équitable et biologique » a pour impact de complexifier les informations à échanger, notamment à cause de leurs spécificités, de leur nombre et de leur nature qualitative. Nous avons également démontré que cette complexité contribue à renforcer la coordination inter-segment entre les différents acteurs de la chaîne. Maintenant nous souhaitons souligner que le principe du commerce direct mis de l'avant par l'OCPI permet aussi de changer le fonctionnement de la structure de la chaîne d'approvisionnement.

Comme nous l'avons vu dans le cas de la filière de l'OCPI et de Rajlakshmi, le principe du commerce direct est très efficace. Le simple fait de vendre leur coton directement à Rajlakshmi permet aux producteurs de conserver jusqu'à 50% plus de profit. Cela constitue l'élimination d'un premier maillon. Deuxièmement, en achetant directement aux producteurs

et en sous-traitant les étapes du filage et de la teinture, Rajlakshmi modifie aussi la structure de la chaîne. Dans le circuit conventionnel, les unités de confection achètent du coton déjà tissé et teint à des fournisseurs et ils n'ont pas à gérer les étapes de la transformation de la matière première. Troisièmement, dans la filière de OCPI/Rajlakshmi, les marques (clients de Rajlakshmi) font directement affaire avec le fournisseur (Rajlakshmi) sans passer par des sociétés commerciales ou des agents, ce qui contribue une fois de plus à éliminer un intermédiaire.

Nous croyons que l'élimination des maillons superflus favorise une meilleure coordination puisque l'information est plus directe. De plus, au même titre que les critères sociaux ont créé des liens inusités entre les clients de Rajlakshmi et les producteurs, l'élimination de certains segments a donné naissance à un nouveau lien de coordination en plus de renforcer celui qui existait déjà entre les producteurs et Rajlakshmi. Ce nouveau lien est celui créé entre les producteurs et le directeur de l'usine SARGAR LTD. Effectivement, comme nous l'avons vu, chaque année une quinzaine de producteurs d'Adilabad se rendent à l'usine d'égrenage. Nous croyons que cette modification de la structure de la chaîne d'approvisionnement occasionnée par les relations inter-segments fortes et le commerce direct a eu pour effet de rendre les producteurs de coton beaucoup plus visibles aux yeux des autres acteurs de la chaîne. Selon nous, cette situation a favorisé l'émergence de sentiments de solidarité envers les producteurs. Dans notre étude de cas, cela se concrétise de trois façons. D'abord, le directeur de l'usine SARGAR LTD a choisi de ne pas charger de frais aux producteurs pour les délais occasionnés par le traitement de leur coton biologique en soulignant que c'était sa contribution au projet de l'OCPI. Deuxièmement, Rajlakshmi a décidé d'investir plusieurs millions de roupies dans la construction d'un réseau d'irrigation dans l'un des villages participants au projet. Il paye également une prime volontaire de 150 roupies par quintal de coton afin d'aider les producteurs à payer leurs certifications en plus de souligner qu'il considérait ces derniers comme les membres de sa famille. Troisièmement, quelques clients de Rajlakshmi ont investi dans des petits projets afin d'aider les producteurs, l'achat de bétail par un client américain en est un exemple. Ces relations d'entraide et de solidarité vont bien au-delà des liens de coordination puisqu'elles ne visent pas seulement à assurer la qualité « équitable et biologique », mais bien à améliorer les conditions de vie des petits producteurs.

Ceci nous amène à deux constatations. D'abord, les certifications sont des outils importants de sensibilisation sur le terrain. Lorsque l'OCPI, Rajlkashmi et les clients de Rajlakshmi parlent des particularités du coton biologique et équitable à leurs partenaires commerciaux, sans s'en rendre compte, ils sensibilisent ces personnes à la situation des producteurs et cela contribue d'après nous au développement de sentiments de solidarité. En second lieu, nous constatons que tous les acteurs qui sont insérés dans la filière biologique et équitable partagent un objectif commun : l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Cela devient alors un élément favorisant la collaboration. Dans la chaîne conventionnelle, les acteurs partagent également un objectif commun : la maximisation du profit. Seulement l'atteinte de cet objectif se fait trop souvent au détriment des acteurs les plus vulnérables de la filière.

Nous avons également remarqué que les certifications, en plus de renforcer la coordination inter-segments et de contribuer à l'émergence de relations de solidarité ont pour effet de favoriser l'internalisation des étapes de la production. Effectivement, la complexité liée à l'obligation de prouver que l'intégrité biologique et les droits humains fondamentaux sont respectés à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement textile a pour effet de raccourcir celle-ci. Cela limite les étapes en sous-traitance et modifie une fois de plus la chaîne d'approvisionnement textile. Comme nous l'avons vu, l'OCPI souhaite éventuellement ouvrir sa propre unité d'égrenage, une situation qui pourrait se concrétiser grâce au soutien de la Fondation Ford. De son côté, Rajlakshmi internalise de plus en plus d'étapes de transformation. Aujourd'hui, l'entreprise réalise elle-même les étapes du tissage, de la confection, de l'imprimerie et de la broderie. Seules les activités impossibles à internaliser en raison de leurs coûts élevés telles que le filage et la teinture sont externalisées. En plus d'économiser de l'argent sur les coûts de traitement, cela permet à Rajlakshmi d'être indépendant et de contrôler la qualité et le temps alloué aux traitements de sa marchandise. Cela facilite également les visites des clients qui se déplacent beaucoup moins qu'avant, augmente l'efficacité de la chaîne de production et facilite la traçabilité et la transparence. Ce sont des impacts non négligeables considérant que la tendance actuelle dans le secteur textile consiste à fragmenter la chaîne de production afin de réaliser chacune des étapes là où les coûts sont les moins élevés rendant toute traçabilité impossible.

Enfin, pour revenir à la théorie de Geretti selon laquelle les coûts de changement de partenaires commerciaux sont proportionnels à la force de coordination, nous constatons que cela se concrétise aussi dans notre étude. En effet, l'accumulation des particularités sur la chaîne d'approvisionnement textile composée de l'OCPI et de Rajlakshmi fait en sorte que les acteurs doivent investir beaucoup d'énergie et d'argent avant de comprendre le fonctionnement de la filière et cela favorise les relations à long terme puisqu'ils ne souhaitent pas recommencer ces démarches auprès d'autres filières équitables. À titre de rappel, dans la filière textile conventionnelle, la faible coordination se traduit par des coûts de changements de partenaires très faibles et explique la mobilité dans ce secteur d'activité.

Bref, pour assurer la qualité « équitable et biologique » du coton et des vêtements, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement doivent échanger une quantité importante d'informations. Ces informations, en plus d'inclure un nombre élevé de variables (atteintes de toutes exigences des certifications), sont très souvent de nature qualitative (développement social, gestion démocratique de l'organisation) donc difficiles à coder. Cette situation exige des parties prenantes de la chaîne une coordination très forte, incluant une proximité géographique puisqu'ils doivent se visiter. Ainsi, la complexité des informations à échanger et le partage d'un objectif commun soit l'amélioration des conditions de vie des producteurs a permis de dépasser les relations marchandes qui caractérisent normalement les relations entre parties prenantes et se traduit par l'émergence d'un sentiment de solidarité. Cette situation a permis aux producteurs d'être considérés comme des parties prenantes de la filière textile au même titre que les autres partenaires commerciaux du Nord. Les producteurs de la filière de l'OCPI/Rajlakshmi, participent aux comités d'administration aux côtés de Rajlakshmi, de Solidaridad, d'ETC India, d'ICCO, de Partner in Change etc.

En effet, des représentants de chaque MAC (structure organisationnelle au niveau régional) sont présents aux comités d'administration et ils portent la parole de leurs confrères et consoeurs producteurs. Pour avoir assisté à une de ces réunions, nous pouvons confirmer qu'un temps de parole est accordé à chacun d'eux afin qu'ils expliquent les résultats du projet dans leurs régions, les limites de celui-ci et les solutions à apporter. L'exposé n'est pas optionnel, mais obligatoire et les producteurs arrivent bien préparés. Le rôle des producteurs dépasse celui de la participation dans les réunions et se matérialise vraiment puisque ces

derniers sont actionnaires du projet de Chetna Organic. Pour le moment (janvier 2007), ils détiennent 30% des parts, ce qui est déjà plus que Rajlakshmi par exemple. Année après année, les parts détenues par les O.N.G leur seront rétrocédées et en 2011, si le projet se réalise tel que prévu, les producteurs devraient être actionnaires majoritaires. Nous soutenons donc, avec quelques réserves, que les certifications peuvent modifier la structure de gouvernance d'une chaîne d'approvisionnement textile en modifiant les relations inter-segments. Concernant nos réserves, il s'agit du fait que les certifications biologique et équitable ne sont pas les seules responsables de ces changements; la nature du projet de l'OCPI a fortement contribué à ces résultats et nous reparlerons de cette situation dans la section réservée aux limites de notre recherche. Pour le moment nous souhaitons discuter des résultats obtenus et du potentiel de transformation qu'ils représentent.

Nous croyons que lorsqu'ils sont intégrés à un projet novateur comme celui de l'OCPI, les certifications ont un grand potentiel de transformation. Dans le cas de la filière étudiée, cela a permis de mettre en place une chaîne d'approvisionnement textile tendant vers le type de gouvernance que Geretti (2004) appelle le « *producers buyers chain* » alors que normalement, dans ce secteur d'activités, les chaînes sont de type « *buyers driven chain* ». Effectivement, ce que nous avons observé illustre bien que la chaîne est transformée. Les filières textiles conventionnelles sont généralement très segmentées, chacune des étapes est sous-traitée, si bien que la matière première est impossible à retracer; parfois l'activité se déroule dans plusieurs pays et les activités industrielles sont très mobiles. À l'inverse, la chaîne d'approvisionnement textile biologique étudiée est courte (composée de cinq segments seulement, tout situés en Inde), sans aucun recours à la sous-traitance, transparente et animée de partenaires commerciaux stables. Comme nous l'avons démontré, cela résulte de la complexité des informations à échanger pour conserver la qualité « équitable et biologique » du coton. De plus, la filière composée de l'OCPI et de Rajlakshmi remet en cause les rapports de force qui prévalent normalement dans la chaîne d'approvisionnement conventionnel. Les producteurs de coton de l'OCPI ne sont plus des segments subordonnés aux acheteurs occidentaux, mais plutôt des parties prenantes de la filière. Contrairement à Murudian et Pelupessy (2005), nous croyons que les certifications peuvent parvenir à renverser le pouvoir asymétrique des chaînes d'approvisionnement et notre étude de cas le démontre. Dans cette perspective, et à une très petite échelle, nous pouvons affirmer que le

commerce équitable a atteint ici ses objectifs de transformation en changeant les règles du commerce conventionnel de la chaîne d'approvisionnement textile. À notre sens, cela est l'un des résultats les plus intéressants de ce mémoire.

Le fait que les producteurs détiennent maintenant le savoir nécessaire à la production du coton biologique et équitable leur donne une position de pouvoir sans précédent. Dans le cas précis du coton équitable, cette position est renforcée due au fait qu'actuellement, la production de coton équitable est bien inférieure à la demande. On peut alors se questionner sur les impacts qu'aura l'équilibre de l'offre et de la demande sur les acquis des producteurs. À quel moment la situation du coton équitable atteindra-t-elle une position similaire à celle du café ? Le cas échéant, est-ce que les producteurs conserveront leur position de pouvoir ou se retrouveront dans une situation similaire aux producteurs de café ? La question reste entière.

Dans le cas du projet de l'OCPI, nous croyons que le fait de créer une entreprise privée, avec plusieurs actionnaires dont des partenaires commerciaux occidentaux, permettra aux producteurs de conserver un marché au Nord. D'ailleurs, l'expérience qu'auront acquise les producteurs à ce moment-là leur permettra de s'adapter beaucoup plus rapidement à une crise et ils pourront toujours compter sur leurs partenaires puisque leurs relations reposent sur des bases solides. Cependant, le fait de se poser la question de la pérennité de la situation démontre que le problème de la dépendance des producteurs équitables à la demande des consommateurs du Nord persiste. Toutefois, pour le moment, la demande reste supérieure à l'offre et comme le mentionne le directeur de Rajlakshmi, la demande est tellement importante qu'il doit fréquemment refuser de nouveaux clients équitables faute de matières premières. Donc, les producteurs ont encore plusieurs années devant eux pour bénéficier des fruits de leurs efforts. S'il est évident que les certifications ont eu un impact très positif sur les conditions de vie des producteurs, les résultats ne sont pas aussi bénéfiques pour tous les acteurs de la filière comme nous allons le voir à l'instant.

Nous avons remarqué trois limites des certifications sur la chaîne d'approvisionnement textile. D'une part, les certifications ont eu pour effet d'augmenter les responsabilités du fournisseur Rajlakshmi alors que peu d'aide lui est offert. Le fait de se retrouver au centre de la chaîne d'approvisionnement entre les producteurs et les clients occidentaux a plusieurs

conséquences sur sa charge de travail. D'abord, il occupe le rôle de courroie de transmission de l'information. C'est Rajlakshmi qui doit informer les clients occidentaux des particularités du projet et des impacts de celui-ci sur les producteurs. Cela exige beaucoup de temps et implique que Rajlakshmi soit toujours au courant de la situation vécue par les producteurs. De plus, comme le mentionne le directeur de l'usine, cela augmente les tâches administratives liées à la gestion des certifications et la distribution des papiers permettant à ses clients de réclamer à leurs organisations nationales de commerce équitable une licence de vente de FLO. Cette charge de travail s'ajoute à sa charge de travail régulière concernant la vente et la confection de vêtement. En appliquant la règle du commerce direct, Rajlakshmi doit également s'occuper du suivi quant à la sous-traitance du coton dans deux usines et au respect des différentes certifications à ces étapes. Dans le circuit conventionnel, cela n'est pas une charge de travail destinée aux fournisseurs, mais aux distributeurs. Cela représente également des coûts. À titre d'exemple, Rajlakshmi paie des frais supplémentaires à l'usine de filage afin que le directeur respecte l'intégrité biologique du produit, il doit également payer une prime biologique aux producteurs, en plus de payer 2% de redevance à FLO. Depuis l'année 2008, l'entreprise doit aussi payer pour la certification SA8000 afin de satisfaire aux nouvelles exigences de FLO.

De plus, le respect de nouvelles exigences se traduit souvent par des coûts importants, la nouvelle usine en est un exemple. Pourtant, Rajlakshmi ne bénéficie d'aucun soutien monétaire à l'exception du fait qu'OMM paye les frais d'inspection pour la mise en œuvre du code de conduite de la CVP; en parallèle, l'organisation a également reçu un prêt de la banque. Quant au soutien organisationnel, comme le mentionne le directeur, il en aurait besoin puisqu'il n'est pas expert dans la mise en œuvre des certifications, et que certaines des exigences sont difficiles à appliquer. Si les O.N.G. internationales et locales accompagnent les producteurs dans la mise en œuvre des certifications biologiques et équitables, pourquoi aucune aide n'est disponible pour Rajlakshmi ? Seul OMM a aidé Rajlakshmi dans l'implantation du code de conduite, mais il s'agit d'une aide ponctuelle et très limitée.

Nous pensons que les responsabilités de Rajlakshmi sont disproportionnées comparativement au soutien dont il bénéficie. Cette situation nous laisse croire que l'arrivée du code de conduite de FLO pour les commerçants a pour effet de favoriser les grandes entreprises

textiles au détriment des petites usines familiales comme Rajlakshmi. En effet, en obligeant les entreprises à s'investir dans une démarche de certification, FLO augmente leurs coûts de production. Auparavant, Rajlakshmi bénéficiait du fait qu'elle était partenaire d'OMM, et cette démarche lui assurait une place sur le marché équitable car peu d'usines de confection en Inde pouvaient revendiquer cette place. Aujourd'hui, toutes les usines qui ont adopté un code de conduite reconnu par FLO peuvent se positionner sur ce marché et cela augmente considérablement la compétition pour Rajlakshmi. Les grosses usines, en plus de pouvoir payer rapidement les frais de certifications, offrent bien souvent un service à la clientèle de meilleure qualité en plus d'offrir une plus grande diversité de matériaux et de couleurs. Cela nous semble particulièrement problématique pour un mouvement dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des plus marginalisés. En dirigeant toute l'attention vers les petits producteurs, FLO a oublié de se poser la question de l'impact de son code de conduite sur les petites entreprises qui sont pourtant impliquées depuis beaucoup plus longtemps dans des circuits alternatifs du commerce équitable que les grandes usines. FLO a-t-elle réfléchi à l'impact de son code de conduite sur les travailleurs de ces entreprises familiales ? Comme l'ont mentionné les ouvriers que nous avons rencontrés, l'une des plus grandes améliorations dans leurs conditions de vie réside dans l'obtention d'un salaire régulier et fixe, situation possible grâce à la prospérité de l'entreprise. Enfin, on remarque ici aussi que les emplois de ces ouvriers reposent sur la demande en vêtements biologique et équitable des consommateurs du Nord, car la totalité des activités de Rajlakshmi est exportée vers les pays occidentaux.

La seconde limite réside dans le fait que malgré tous les changements occasionnés sur la filière, le commerce équitable n'a pas réussi à créer de lien de coordination entre les producteurs et les consommateurs. Les producteurs savent que les consommateurs sont Américains et Européens, ils ont vu quelques produits qui leur étaient destinés, ils possèdent même quelques vêtements réalisés par les clients de Rajlakshmi. Mais ils n'ont développé aucune relation avec les consommateurs. Même si cela n'affecte pas le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement textile ni la qualité du coton produit, cela permet de remettre en doute l'une des aspirations du commerce équitable qui est de créer un partenariat commercial et un lien de solidarité fort entre les consommateurs et les producteurs.

La troisième limite que nous avons constatée est que la filière biologique et équitable concentre toute son attention sur l'amélioration de la qualité de vie des producteurs en laissant de côté les ouvriers textiles. Malgré le fait qu'ils bénéficient de la mise en œuvre du code de conduite, nous avons vu que les employés de Rajlakshmi restent isolés des autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile. Contrairement aux producteurs, ils n'ont pas développé de lien de coordination avec aucun autre acteur de la filière, ils n'ont jamais visité les autres usines de transformation du coton ou les cotonculteurs du projet de l'OCPI. Même le directeur de Rajlakshmi est davantage impliqué dans l'amélioration des conditions de vie des producteurs que de celui de ses employés. Nous pensons que cela peut s'expliquer par le fait que les codes de conduite ne sont pas des outils qui requièrent la participation des ouvriers pour atteindre leurs objectifs, soit le respect des droits humains fondamentaux. Ces exigences s'adressent davantage au directeur de l'entreprise qui se doit de les mettre en application. Au contraire, dans le cas de la certification biologique et équitable, la participation des producteurs est essentielle, même obligatoire, pour atteindre les exigences des certifications. Cette situation nous laisse croire qu'il y a un lien entre l'émancipation des travailleurs et la position de pouvoir occupée dans les chaînes d'approvisionnement textile. C'est ce que nous allons voir dans la prochaine partie.

6.3 Les certifications comme vecteur d'autonomisation des producteurs et des ouvriers du secteur textile

Nous avons décidé d'inclure la question de l'autonomisation dans nos questions de recherche, car nous soutenons que sans l'autonomisation des producteurs et des travailleurs, tous les changements vécus par ces derniers risquent d'être éphémères. Vue sous cet angle, la question de la durabilité des acquis nous semble essentielle sans quoi les améliorations dont bénéficient aujourd'hui les producteurs et les travailleurs risquent de disparaître au même moment que l'OCPI ou Rajlakshmi. Nous discuterons d'abord de la situation des producteurs et ensuite de celle des travailleurs de Rajlakshmi.

6.3.1 Autonomisation des producteurs, réussites et limites

L'un des objectifs de l'OCPI en 2004 était de développer l'autonomie des producteurs afin que ces derniers soient en mesure de gérer toutes les étapes liées à la production et à la commercialisation du coton. Cela est également l'objectif de FLO à travers son projet de

Contrat de Production. Comme nous l'expliquons dans le second chapitre de ce mémoire, le *Promoting Body* doit viser l'autonomisation des producteurs afin qu'ils puissent à terme s'enregistrer en tant qu'organisation de producteurs autonome auprès de FLO. Pour parvenir à cet objectif, l'OCPI a travaillé en partenariat avec ETC India et plusieurs O.N.G locales. Ensemble, elles ont mis sur pied différents projets d'éducation, notamment les *Farmers Fields Schools*, les réunions sociales et les groupes d'épargne. Ces programmes d'éducation ont rapidement occupé le cœur du projet et sont devenus les piliers de ce dernier. L'OCPI a également impliqué les producteurs dans les étapes de la certification, de la formation et de l'égrenage formant ainsi la relève pour le futur. L'OCPI a également mis sur pied une structure organisationnelle innovatrice qui favorise la participation de tous les membres. En effet, la structure très décentralisée adoptée par le projet permet à tout le monde de s'impliquer au niveau local (SHG) et régional (MAC) favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance très fort. De plus, nous croyons que le fait que l'OCPI se soit associé à des O.N.G locales bien implantées et impliquées auprès des populations contribue d'une part à la participation des producteurs et d'autre part, au succès du projet.

Comme nous l'avons exposé au chapitre V de ce mémoire, les producteurs détiennent maintenant les connaissances et les compétences nécessaires pour être « des experts dans leurs champs ». Si autrefois, ils étaient dépendants des conseils des *moneylenders*, ils comprennent aujourd'hui le cycle de production du coton et sont capables de produire eux-mêmes une partie de leurs intrants et de leurs insecticides. Ils savent également comment produire des fibres de coton de qualité, notamment en pratiquant le *clean picking* et le *clean storage*. Qui plus est, en cas de besoin et de problème, ils savent qu'ils peuvent aujourd'hui compter sur l'appui et les conseils de leurs confrères et consoeurs. À cette autonomie que nous convenons d'appeler « agricole » s'ajoute l'acquisition d'une autonomie au niveau économique. En effet, depuis qu'ils ont accès à l'information concernant les coûts des intrants et les prix du coton, les producteurs peuvent calculer leurs coûts de production et leurs revenus. Par ailleurs, ils ont appris à réaliser des budgets et à planifier leurs dépenses. Également, la création de groupes d'épargne permet aux producteurs d'être indépendants des sources extérieures de prêts, notamment des usuriers locaux. Ils ont également appris à commercialiser le coton et cela leur a permis de réaliser à quel point ils bénéficient du commerce direct. Aussi, en impliquant les producteurs dans le processus de certifications et

celui de la commercialisation, l'OCPI a contribué à briser leur isolement. Le fait qu'ils soient maintenant en relation avec d'autres acteurs de la filière, notamment l'usine d'égrenage, Rajlakshmi et les clients occidentaux leur a permis de s'ouvrir sur l'extérieur et comme le précise le directeur de l'OCPI, cela est une réussite considérant qu'ils étaient des populations très marginalisées à cause de leur appartenance à des communautés tribales.

Nous pourrions croire que cela ne fait que créer un nouveau lien de dépendance envers ces organisations, mais nous sommes plutôt d'avis que les programmes prônés par l'OCPI et l'O.N.G. VELEGU permettront aux producteurs de dépasser ce stade de dépendance. Nous considérons qu'en 2007, les producteurs étaient dans une situation de transition. Ils avaient acquis les compétences nécessaires pour réaliser la majorité des activités de production et de commercialisation du coton. À travers la formation du MAC, les producteurs sont maintenant capables de réaliser plusieurs tâches qui étaient accomplies jusqu'ici par l'OCPI et ETC India. Considérant que ces producteurs étaient complètement dépendants des *moneylenders* en 2004, nous pensons que cette acquisition d'autonomie est une avancée notoire et cela témoigne de la qualité des formations dispensées et du sérieux du projet. À ce sujet, nous croyons que le Projet de Contrat de Production a été une initiative efficace de FLO favorisant l'intégration de petits producteurs marginalisés au sein du mouvement équitable. Plus précisément, nous pensons que l'OCPI a su utiliser de façon intelligente ce programme de FLO. Elle a pleinement joué son rôle d'agent de promotion en plus de prendre très au sérieux son titre de formateur en vue de l'autonomisation des producteurs. Le passage de la position de producteurs sous contrat de production à celui d'organisation de producteurs : la *Chetna Organic Farmers Association* (COFA), au sein de l'organisation FLO est une preuve d'émancipation selon nous.

Cependant, certaines situations nous portent à croire que pour atteindre une pleine autonomie, c'est-à-dire une acquisition d'indépendance totale par rapport à l'OCPI, plusieurs défis attendent les producteurs. D'abord, la prise en charge des démarches administratives des certifications sera très difficile pour eux, car ils sont majoritairement analphabètes. En 2007, les livrets de producteurs étaient toujours tenus par le personnel de l'O.N.G VELEGU. Mais à nos yeux, la plus grande limite à l'autonomisation des producteurs réside dans le fait qu'ils ne connaissent pas très bien les certifications dont ils bénéficient et cela est particulièrement

inquiétant dans le cas du commerce équitable. Comme nous l'avons vu, les producteurs associent les améliorations vécues au projet de l'OCPI, à l'O.N.G. VELEGU ou encore à Rajlakshmi. Ils ont toutefois une bonne connaissance de l'agriculture biologique, les critères à respecter et les démarches de certifications à suivre. La majorité d'entre eux savent aussi que cela n'est pas unique à l'OCPI car ils ont déjà visité des producteurs biologiques d'autres organisations. La situation est bien différente concernant le commerce équitable. Malgré le fait que les producteurs connaissent quelques principes de ce mouvement, notamment le respect des droits humains et l'équité salariale, un seul d'entre eux sait que ces exigences sont liées au commerce équitable (bien qu'il n'appelle pas cette certification par ce nom). Tous les autres associent les exigences sociales et commerciales du commerce équitable à l'agriculture biologique ou à l'OCPI. Les producteurs ne savent pas que la structure démocratique de leur organisation, le prix et la prime équitable sont des principes liés à un mouvement plus large qui transcendent leur organisation. Pire encore, aucun des producteurs que nous avons rencontrés n'a reconnu le terme de « commerce équitable ». Ils associaient les bons prix reçus aux résultats de la « good business » ce qui est pour eux le commerce direct et la vente commune. Comme le signale Bisailon (2008) cela est un grave problème pour le mouvement et son développement. À quoi nous ajoutons que cela est encore plus grave pour les producteurs. Nous croyons que cette méconnaissance du commerce équitable est surtout imputable au fait que l'OCPI avait déjà inclus dans son projet initial la plupart des principes de participation et de développement du commerce équitable. Il n'est pas inutile de rappeler que ce projet est le fruit de l'O.N.G. Solidaridad, une organisation phare du commerce équitable. Or, lorsque l'OCPI a obtenu la certification de FLO concernant les projets de contrat de production, aucun changement n'a été perçu sur le terrain à l'exception de la hausse du prix du coton.

Cela dit, ceci ne change rien au fait que les producteurs bénéficient énormément de ce projet et qu'ils ont acquis plusieurs connaissances et nous croyons que ce dernier élément est le fondement d'un changement « durable ». Avec ou sans certification, les producteurs conserveront toujours leurs compétences et connaissances concernant les techniques d'agriculture biologique, les connaissances liées au cycle du coton, à sa commercialisation et à l'amélioration de sa fibre. Ils ont maintenant compris la force du travail de groupe et savent que cela leur permet de faire des économies substantielles en plus de bénéficier d'un soutien

moral et technique. Ils savent aujourd'hui comment réaliser un budget, comment épargner et rester dépendants des sources d'argent extérieur. Ils ont également acquis au fil des années des contacts avec l'extérieur et savent où demander en cas de besoin. Tous ces acquis jumelés au fait qu'ils connaissent l'existence des certifications leur ont permis de se désenclaver, d'être beaucoup moins marginaux et cette situation fait en qu'ils ne seront jamais plus aussi vulnérables qu'auparavant. À notre avis, cela est la principale différence entre eux et les ouvriers de l'industrie textile.

6.3.2 Autonomisation des travailleurs de l'industrie textile, réussites et limites

Dans le secteur de la confection, nous avons vu que peu d'emphase a été mise dans l'*empowerment* des travailleurs. Nous croyons que le fait que cela ne soit pas une exigence comme telle des codes de conduite explique en partie cette situation. Comme nous l'avons démontré au chapitre II de ce mémoire, les codes de conduite servent à baliser le comportement des entreprises transnationales (Gendron, 2006, p. 56) et à les contraindre à des engagements plus ambitieux en matière de pratiques commerciales loyales, de respect des droits des travailleurs et de respect de l'environnement (OCDE, 2000). Contrairement au commerce équitable, les codes de conduite ne sont pas des outils qui cherchent à transformer le marché, ils se présentent plutôt comme des outils de correction de celui-ci, une sorte de réponse aux failles induites par la mondialisation de l'économie (Lemay, 2007). Il n'en demeure pas moins qu'étant donné le partenariat avec OMM, la mise en œuvre de la CVP et l'implication du directeur de Rajlakshmi auprès des producteurs, nous nous attendions à une formule plus participative et innovante.

Comme nous l'avons vu au chapitre V, les employés que nous avons rencontrés ne connaissent pas l'existence du code de conduite de la CVP ou de celui d'OMM. Ils ne sont pas non plus au courant de la particularité du coton biologique et équitable. Certains d'entre eux se rappellent vaguement la visite de l'auditrice d'OMM et deux d'entre eux se souviennent avoir lu le code de conduite sans toutefois avoir retenu son contenu. Aucun des employés rencontrés n'a mentionné avoir suivi de formation ou acquis des connaissances concernant ses droits en tant que travailleur, le fonctionnement d'un syndicat ou l'utilité du droit de négociation collective. Lorsque nous avons demandé aux travailleurs de nous parler de leurs droits ou des appréhensions qu'ils avaient envers les syndicats, leurs réponses sont

restées évasives et ne démontraient pas une vraie compréhension de la situation. Avant d'en venir à la conclusion que les employés ne voulaient pas de syndicat, l'employeur n'a pas cherché à les outiller davantage sur les bénéfices qu'ils pourraient en retirer, ce qui nous fait dire que la décision n'a pas été prise en toute connaissance de cause. Les employés ne participent pas non plus aux activités de l'entreprise, à l'implantation du code de conduite et ils ne sont pas consultés avant l'adoption d'un changement. Bref, les ouvriers de l'entreprise textile ne semblent pas avoir développé de compétences particulières leur permettant de défendre leurs droits à l'avenir et le fait de faire partie d'une entreprise engagée dans un processus de commerce équitable n'a pas d'impact sur leur participation ou leur émancipation. Mais est-ce vraiment la faute de Rajlakshmi ? L'émancipation des travailleurs n'est pas une exigence comme telle des codes de conduite.

Cependant, il est décevant de constater que FLO, lorsqu'elle a adopté le code de conduite du commerce équitable en 2006, n'a pas amélioré sa forme pour en faire un outil d'émancipation des travailleurs. Elle a plutôt repris des codes de conduite déjà existants. Quels sont les avantages du code de conduite de FLO ? Il ne permet pas d'intégrer de nouvelles exigences en matière de développement social, il ne cherche pas l'autonomisation des travailleurs et il n'ajoute rien à ce qui existe déjà. Pire, à travers cette démarche, FLO n'oblige même pas les entreprises à s'engager dans les processus les plus susceptibles d'apporter des changements à long terme. Comme nous l'avons vu, certaines démarches comme la WRC, la FWF et l'ETI en travaillant en étroite collaboration avec les O.N.G. locales et en basant leurs processus de vérification sur la confiance et le dialogue sont plus à même de favoriser la participation et d'apporter des changements durables. Dans le cas étudié, l'inverse s'est produit : Rajlakshmi était impliqué dans une démarche d'amélioration continue auprès d'OMM et dès l'entrée en vigueur du code de conduite de FLO, l'organisation s'est tournée vers la certification SA8000 afin d'obtenir son accréditation équitable. Tel que le mentionne le directeur de Rajlakshmi, la certification du SA8000 bénéficie d'une plus grande reconnaissance au niveau international que le code de conduite de la CVP; c'est la raison pour laquelle il n'a aucun intérêt à poursuivre sa démarche avec OMM puisqu'au final, l'application du SA8000 atteindra le but poursuivi par OMM : le respect des droits fondamentaux. Pourtant, comme nous l'avons vu dans le chapitre II de ce mémoire, la certification SA8000 est celle qui s'éloigne le plus de la philosophie du commerce équitable et qui est le moins susceptible d'apporter des

changements à long terme. D'autant plus que contrairement aux autres initiatives acceptées par FLO, la SA8000, en s'adressant directement aux fournisseurs, fait reposer sur ces derniers toute la responsabilité des droits des travailleurs et déresponsabilise les acteurs du Nord des impacts de leurs activités économiques au Sud.

Nous croyons que Rajlakshmi a fait ce qui était le plus profitable pour lui. Nous reprochons toutefois à FLO de ne pas avoir saisi l'opportunité de créer une filière vraiment innovante. FLO aurait pu travailler de concert avec les organisations déjà bien implantées dans le secteur des droits des travailleurs de l'industrie textile afin de développer un code de conduite plus représentatif des aspirations du mouvement équitable. Ou encore, travailler de concert avec l'IFAT afin de développer une certification alternative hybride entre les deux systèmes de garantie. Pour plusieurs raisons, ce partenariat aurait été une excellente initiative. D'abord, l'IFAT a déjà plusieurs années d'expérience dans la certification d'organisations et cela constitue l'une de ses forces alors que FLO est expérimenté dans la labellisation de produits. Leurs expertises sont complémentaires. Ensuite, cela aurait permis au mouvement du commerce équitable de se démarquer du commerce éthique dans le secteur textile et d'être perçu comme une initiative innovante et transformatrice. Cette filière aurait permis l'émergence d'un nouveau cadre de régulation aux yeux desquelles les autres acteurs de ce secteur seraient jugés. Troisièmement, cela aurait été l'occasion pour les deux systèmes de garanties de prouver qu'ils peuvent dépasser leurs guerres intestines et travailler ensemble pour le bien-être des populations les plus marginalisées de la planète. Finalement, le fait que FLO n'ait pas reconnu la démarche d'amélioration continue à laquelle Rajlakshmi participe depuis 2003 conforte ce que Reynolds et Wilkinson (2007) dénonçaient à propos de l'institutionnalisation du commerce équitable en mentionnant que FLO a perdu toute sa flexibilité et sa souplesse.

Pour en revenir à l'autonomisation des travailleurs, nous croyons que les codes de conduite n'ont pas favorisé la participation des travailleurs aux processus de décision de l'entreprise. Il est vrai que les formations techniques reçues chez Rajlakshmi leur permettront sans doute de toucher un meilleur salaire ou d'occuper un bon poste si jamais ils quittent Rajlakshmi. Cependant, le fait de faire partie d'une organisation impliquée dans le commerce équitable ne leur a pas donné d'outils, de connaissance ou de ressources supplémentaires leur permettant

de défendre leurs droits en tant que travailleurs. Ainsi, l'amélioration de leurs conditions de travail est conditionnelle à leur statut d'employés chez Rajlakshmi : la journée où ils quitteront l'organisation, ils perdront ces avantages. Nous pouvons supposer que le renforcement du partenariat entre Rajalakshmi et OMM ou encore la participation de Rajlakshmi à une démarche qui favorise la participation des travailleurs (FWF, WRC, FLA) aurait permis aux producteurs de renforcer leur autonomie, mais cela reste une hypothèse.

Ce dernier point sur le processus d'autonomisation nous a permis de nous rendre compte que les certifications biologique et équitable ont un potentiel d'émancipation beaucoup plus grand que les codes de conduite, cela en partie à cause de leurs objectifs de transformation. Selon nous, cela explique également la raison pour laquelle les travailleurs de Rajlakshmi n'ont pas bénéficié de la transformation de la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement au même titre que les producteurs.

6. 4 Des résultats généralisables ?

En guise de conclusion à ce chapitre de discussion, nous souhaitons souligner quelques limites de cette étude. D'abord, nous parlerons des limites des certifications quant à leur capacité à créer une dynamique globale de développement. Ensuite, nous expliquerons pourquoi les résultats de cette étude ne peuvent être généralisables.

Comme nous l'avons souligné à quelques reprises au cours de cette discussion, l'une des plus grandes limites des certifications en tant qu'outil de transformation réside dans le fait qu'elles n'offrent que des solutions à la pièce. Elles permettent aux producteurs qui participent au système de bénéficier des avantages sociaux, économiques et environnementaux des certifications sans toutefois créer une dynamique de développement globale. L'exemple concernant les prix stables et plus élevés du coton équitable illustre bien ce propos. Malgré le fait que les producteurs de l'OCPI profitent de meilleurs termes des échanges, le commerce équitable n'a pas permis de régler le problème structurel de la chute et de l'instabilité des prix de la matière première. Ceci n'est qu'un exemple pour illustrer le fait que les certifications offrent une solution unitaire aux problèmes rencontrés tout au long de la filière textile. Pour reprendre l'expression de Cary (2001), les certifications créent des petits îlots locaux de prospérité. Nous n'affirmons pas que les certifications auraient dû offrir une réponse globale aux problèmes rencontrés puisqu'elles-mêmes ne le prétendent pas. Nous souhaitons

seulement souligner qu'aussi efficaces soient-elles à petite échelle, les certifications ne doivent pas être considérées comme des alternatives pouvant se substituer à la régulation des États et des instances internationales, mais plutôt comme des alternatives complémentaires à cette régulation. Effectivement, comme le rappellent Latouche (2003) seules les actions des États ou des instances internationales peuvent se traduire en normes et en règle générales pour tous. Cependant, ceci n'enlève rien au fait que les certifications sont d'excellentes alternatives (ou solutions transitoire) dans l'attente d'une réponse globale. Elles permettent aux producteurs et travailleurs de passer à travers les situations de crise tout en s'émancipant.

Une seconde limite des certifications biologique et équitable réside dans le fait que leur mise en œuvre sur le terrain exige un appui organisationnel et financier considérable. Comme nous l'avons vu, dans le cas du projet de l'OCPI, le projet est financièrement soutenu par Solidaridad et ICCO en plus d'être appuyé par plusieurs O.N.G locales. Au niveau du suivi terrain, l'organisation ETC India et l'O.N.G. *Partner in Change* ont également été mobilisées. Ensemble, ces organisations ont mis sur pied un programme d'éducation efficace construit sur la base de dizaines d'années d'expérience sur le terrain. Les producteurs ont été appuyés à toutes les étapes du projet par une équipe extrêmement compétente et présente, ce qui nous amène à souligner deux choses. D'abord, les bénéfices perçus par les producteurs de l'OCPI ne sont pas uniquement attribuables aux certifications, mais aussi à la qualité et à l'originalité du projet de l'OCPI dont les objectifs étaient plus vastes que ceux portés par le commerce équitable dans le cadre du Projet de Contrat de Production de FLO. Enfin, nous croyons que toutes les ressources mobilisées pour obtenir ces résultats font en sorte que ce type de projet est difficilement reproductible ce qui renforce une fois encore l'idée que les certifications doivent être considérées comme des alternatives complémentaires à la régulation traditionnelle.

Comme nous l'avons montré tout au long de ce chapitre, les certifications ont permis aux collectivités du Sud d'améliorer leurs conditions de vie, et ce, de plusieurs façons.

D'abord, elles se sont révélées être de très bons outils de régulation dans le contexte de la crise « globale » du coton. Du côté de la production, les certifications ont permis d'atténuer la majorité des problèmes associés à la crise du coton. Dans un premier temps, elles ont aidé les producteurs à reprendre le contrôle de leurs finances et de leurs champs en coupant leurs liens

de dépendance envers les *moneylenders*. Cette situation jumelée à la hausse des prix du coton (prix équitable, prime biologique) et à la baisse des coûts de production (agriculture biologique) a contribué à améliorer la situation économique des producteurs. Parallèlement, la pratique de l'agriculture biologique a réglé les problèmes de contamination environnementale (eaux, sols, faune, flore) en plus de participer au renforcement et à la fertilité des sols et à la hausse de la biodiversité. La conjoncture de ces deux premiers impacts a une influence positive sur la santé des producteurs. D'une part, les cas d'intoxication liés aux pesticides (vomissements, maux de tête, maux d'estomac) se sont amenuisés de même que les maladies parasitaires. D'autre part, la sécurité alimentaire des producteurs et de leurs familles s'est améliorée grâce à la diversité de leurs cultures, notamment l'ajout de légumineuses et de céréales à leur production. Également, à travers le projet de l'OCPI, plus spécifiquement ses programmes d'éducation comme le FFS, les réunions sociales et les groupes d'épargne, les producteurs ont brisé leur isolement, ils profitent des avantages du travail d'équipe (entraide, économie d'échelle) en plus d'avoir accès à du soutien. La plus grande déception des certifications dans ce secteur est sans contre dit le fait qu'elles ne parviennent pas à sortir les producteurs de leur état de précarité. Malgré l'amélioration substantielle de leurs revenus, les producteurs peinent à survivre et recourent fréquemment aux prêts. Le « juste » prix du commerce équitable permet à peine aux producteurs de couvrir leurs frais de production, sans toutefois leur permettre de vivre dignement, tel que le stipule le mouvement. Quant à la prime biologique, malgré qu'elle soit généreuse, elle demeure insuffisante pour compenser les prix de la conversion à l'agriculture biologique.

Du côté de l'industrie textile, la participation de Rajlakshmi au commerce équitable et sa démarche d'implantation du code de conduite de la CVP ont permis aux employés de profiter de plusieurs améliorations. Dans un premier temps, grâce à la prospérité de son entreprise, l'employeur a pu fournir un horaire à temps plein à ses ouvriers leur assurant un salaire régulier et fixe. Une situation qu'ils considèrent comme étant très sécurisante. Les employés de Rajlakshmi ont également reçu des augmentations salariales et des promotions, deux facteurs qui leur permettent de toucher un salaire légèrement plus élevé que le salaire minimum établi dans l'État du Bengale Occidental. Concernant l'environnement de travail et la sécurité des lieux, il ne fait aucun doute que la situation s'est nettement améliorée tout comme la qualité et la sécurité du matériel de travail. Concernant la sécurité sociale, les

employés de Rajlakhmi sont maintenant inscrits à un régime d'assurance maladie et à un fonds de pension, leur horaire n'excède pas les 40 heures par semaine et ils bénéficient d'une journée de congé par semaine. Bien qu'ils reconnaissent les avantages de cette nouvelle situation, ils sont préoccupés du fait que ces « avantages » sociaux affectent leur salaire à la baisse. Cette situation jumelée au fait qu'ils doivent emprunter de l'argent fréquemment démontre que le salaire légal est insuffisant pour permettre aux travailleurs de bien vivre. Il nous apparaît évident que l'entreprise devrait *minimalement* offrir le salaire vital à ses employés qui est de 4 500 roupies par mois. Enfin, si la question du salaire est décevante, le caractère non participatif du code de conduite et le fait que Rajlakhmi n'a pas cherché à remplacer l'absence de syndicat et du droit de négociation par des outils fonctionnelles et efficaces l'est tout autant.

Les certifications environnementales et sociales se sont révélées efficaces pour renforcer et créer des liens de partenariat très forts entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement textile. D'ailleurs, la création de liens inusités entre les producteurs et Rajlakhmi d'un côté et des producteurs et les partenaires commerciaux occidentaux de l'autre est un succès de la filière biologique et équitable : les certifications biologique et équitable permettent aux producteurs de s'ouvrir sur le monde extérieur. La simultanéité de ces différentes transformations a contribué à l'émergence d'un sentiment de solidarité et d'interdépendance de la part des acteurs de la filière envers les producteurs. Nous avons également remarqué que les certifications contribuent à la stabilité des relations, et dans le contexte de la filière textile cela est une avancée notoire. Enfin, l'aboutissement de tous ces changements s'est traduit par une réelle émancipation des producteurs, car ils sont maintenant considérés comme des parties prenantes de la filière textile. Ils participent à la vie associative de la filière et à son développement en plus de détenir 30% des parts du projet. Cette situation liée au fait que la filière biologique et équitable étudiée a réussi à renverser toutes les tendances normalement associées aux chaînes d'approvisionnement textile (segmentation, sous-traitance, grande mobilité et non-transparence) démontre que les certifications ont un réel potentiel de transformation. Si, jusqu'à présent, les résultats que nous avons déployés ne faisaient que présenter les certifications comme de bons outils pour amoindrir les problèmes de la crise de coton, nous avons maintenant une preuve qu'ils peuvent également contribuer à

la transformation du marché conventionnel. À notre sens, cela est le résultat le plus intéressant de ce mémoire.

Malgré ce succès, il faut tout de même souligner quelques limites des certifications dans le contexte de la filière. D'abord, elles ont eu pour impact d'augmenter la charge de travail et les coûts de production de Rajlakshmi sans toutefois s'accompagner d'un soutien conséquent. Ceci au grand désarroi de son directeur qui craint maintenant la compétition des grandes entreprises qui sont de plus en plus nombreuses à investir le marché éthique de la confection. Une seconde limite réside dans l'incapacité des certifications à créer des liens entre les ouvriers du secteur textile et les autres acteurs de la filière participant ainsi à leur isolement. Dans le même ordre d'idée, l'absence de liens entre les producteurs et les consommateurs questionne l'un des objectifs centraux du commerce équitable qui consiste à unir ces deux segments par des liens de partenariat. Enfin, la dépendance des producteurs et des travailleurs à la vente des vêtements biologique et équitable au Nord souligne la fragilité de la filière biologique et équitable et renforce l'importance de l'acquisition d'autonomie afin que les améliorations perçues par les producteurs et les travailleurs soient durables.

À propos de l'autonomisation des collectivités du Sud, nous avons vu que les résultats sont très différents entre le secteur de la production et celui de la confection. Grâce à un programme d'éducation et d'empowerment efficace et à une structure organisationnelle qui favorise la participation, les producteurs de l'OCPI ont réussi à acquérir une autonomie dans le secteur agricole, le secteur financier et celui de la commercialisation du coton. Nous avons également démontré que les producteurs avaient réussi à développer un réseau d'entraide et une bonne compréhension des liens existants entre leurs modèles de production et l'amélioration de leur situation économique, sociale, familiale et environnementale. Cependant, pour acquérir une autonomie complète par rapport à l'OCPI, les producteurs devront améliorer leurs connaissances des certifications et cela particulièrement concernant le commerce équitable. Malgré tout, les connaissances acquises sont le fondement d'un changement durable et cela constitue un impact très positif du projet et des certifications.

Malheureusement, la situation n'est pas aussi heureuse dans le secteur de la confection. Le fait de travailler dans une organisation impliquée dans le commerce équitable n'a pas favorisé l'autonomisation des travailleurs de l'industrie textile. Outre des connaissances techniques,

les ouvriers n'ont pas acquis de connaissances qui laissent envisager qu'ils seraient capables dans l'avenir de défendre leurs droits et de conserver les améliorations ressenties. Ils dépendront de l'entreprise ou de l'existence d'un code de conduite pour bénéficier de bonnes conditions de travail. En ce sens, les codes de conduite ne sont pas des outils favorisant l'émancipation des travailleurs de l'industrie textile.

Enfin, le fait que les certifications offrent des solutions à la pièce, jumelé au fait que leur mise en œuvre exige des ressources très importantes, confirme qu'elles sont incapables de créer une dynamique globale de développement. Cela souligne l'importance de les considérer comme des alternatives complémentaires à la régulation traditionnelle. De plus, ces résultats démontrent que les mouvements qui portent les certifications, que ce soit le commerce équitable, l'agriculture biologique et plus largement les nouveaux mouvements sociaux économiques doivent continuer, mais surtout renforcer, leurs actions de plaidoyer politique auprès des gouvernements et des instances internationales afin que ces changements se traduisent par des normes et règles profitables à toute la collectivité.

CONCLUSION

Nous arrivons maintenant à la fin de ce mémoire. Notre objectif était de voir si la filière biologique et équitable permettait aux cotonculteurs et travailleurs de l'industrie textile d'améliorer leurs conditions de vie de façon durable.

Dans notre premier chapitre, nous avons présenté la « crise globale » du coton, c'est-à-dire tous les facteurs de crise qui affectent la filière textile, du champ aux vêtements, en passant par l'étape de la transformation de la fibre. Pour le secteur de la production, nous avons vu que depuis le milieu des années 1990, une crise de surproduction affecte le prix du coton à la baisse. Cette chute des prix a forcé les cotonculteurs, petits et grands, à adopter un mode de production plus intensif dans l'espoir de récupérer le manque à gagner. Pour les grands producteurs **subventionnés** des pays riches, cette solution s'est avérée rentable. Cependant, pour les petits producteurs de coton des pays en développement, l'utilisation exponentielle de pesticides, d'insecticides, d'engrais et de semences OGM s'est transformée en véritable cauchemar. L'achat de produits chimiques a augmenté leurs coûts de production sans toutefois améliorer leur rendement. Cela s'est traduit par une baisse importante du profit, voire l'accumulation d'une dette. En Inde, où 17 millions de familles vivent du coton (Robin, 2008, p. 313), cette conjoncture conduit des milliers de cotonculteurs à se suicider devant l'absence de solution. S'il est vrai que les facteurs d'ordre économique constituent le cœur de la crise du coton dans le secteur de la production, nous avons démontré qu'ils ne sont pas les seuls. L'utilisation accrue de produits chimiques affecte également la santé des producteurs et de leurs familles en plus de contaminer l'environnement. La crise « globale du coton » est à la fois économique, sociale et environnementale et nous espérons avoir démontré dans ce travail l'importance de la considérer sous tous ses angles afin d'en percevoir l'ampleur mais surtout d'y apporter des solutions adaptées.

Dans le secteur industriel, nous avons vu que la crise des ateliers de misère est toujours d'actualité. Nous avons démontré que les modalités de la mondialisation de l'économie, notamment l'ouverture des frontières et la montée en puissance des grandes multinationales

de la mode, ont exacerbé la concurrence entre les pays et les travailleurs du monde entier. Cette situation a incité les pays à forte main d'œuvre à assouplir et parfois même à oublier complètement leur réglementation au détriment des conditions de travail des ouvriers et de l'environnement. L'Inde fait partie de ces pays. Comme nous l'avons démontré à l'aide de multiples exemples, des centaines d'ouvriers indiens travaillent chaque jour dans des conditions de misère : faible salaire, heures supplémentaires excessives, précarité d'emploi, environnement de travail insalubre et non sécuritaire, absence de congé, négation du droit de syndicalisation, harcèlements et abus sexuels en sont quelques illustrations. Quant aux impacts de l'industrie textile sur l'environnement et sur la santé des travailleurs, nous avons montré que l'utilisation et le déversement de produits chimiques hautement toxiques dans l'environnement causent d'importants préjudices à la santé des ouvriers et à leurs communautés. Nous n'avons qu'à évoquer le cas de la région de Tirupur, où l'eau et les sols sont gravement contaminés pour comprendre la gravité de la situation.

Après avoir évoqué que les différents problèmes rencontrés tout au long de la filière textile sont en grande partie dus à l'inaptitude des pays et des instances internationales à réguler certains secteurs de l'économie mondialisée, nous avons proposé, en guise de solution, d'explorer le potentiel des nouvelles formes de régulation alternative que sont les certifications, les labels et les codes de conduite pour atténuer les impacts de la crise du coton et améliorer les conditions de vie des collectivités du Sud. C'est dans cette perspective que dans notre deuxième chapitre nous avons présenté trois initiatives de régulation alternative. Il s'agit de l'agriculture biologique, du commerce équitable et des codes de conduite. Après avoir présenté le projet de transformation de chacune de ces initiatives, leurs principes, leur fonctionnement, leurs systèmes de certifications et certaines de leurs particularités dans le secteur du coton, nous avons conclu qu'ensemble, ces trois initiatives pouvaient potentiellement régler tous les problèmes rencontrés dans la filière textile.

D'abord, l'agriculture biologique grâce à ses 4 grands principes qui consistent à bannir l'utilisation d'intrants d'origine synthétique dans la culture (pesticides, insecticides, engrais chimiques, OGM), à préserver les ressources naturelles (eau, sols et énergie), à respecter les animaux et à réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols se présente comme une solution tout indiquée pour réduire l'impact environnemental de la culture du coton sur la faune, la

flore et la santé des producteurs. Cela permet également de prévenir tous les problèmes liés à l'utilisation de semences OGM et à l'augmentation des coûts de production responsables de l'endettement des producteurs. De plus, la certification biologique GOTS qui s'adresse au secteur de la transformation des produits textiles se présente comme une source potentielle de régulation pour tout ce qui a trait aux problèmes de santé et de contamination de l'eau causés par l'utilisation de produits toxiques lors du blanchiment et de la teinture des tissus.

Quant au commerce équitable, son projet de transformation du commerce mondial et le fait qu'il vise précisément à offrir de meilleures conditions commerciales aux producteurs et travailleurs marginalisés du Sud de la planète fait en sorte qu'il est une solution incontournable dans le contexte de la crise du coton. Grâce à ses principes tels que le prix minimum garanti, les relations à long terme et le préfinancement, le commerce équitable a le pouvoir de réguler les problèmes liés à la chute et à l'instabilité de la matière première de même que celui de l'endettement des cotonculteurs. De plus, le projet de développement social du mouvement équitable et les critères visant la gestion démocratique des organisations peuvent être source d'autonomisation et de prise de pouvoir pour les producteurs. Quant aux codes de conduite du commerce équitable s'adressant aux secteurs de la transformation et de la confection textile, il peut permettre de contrôler tous les cas de violation des droits humains identifiés dans le cadre des ateliers de misère. Ainsi, en additionnant les exigences de l'agriculture biologique, du commerce équitable et d'un code de conduite, tous les problèmes rencontrés le long de la filière textile trouvent une source potentielle de régulation, permettant ainsi de réduire les impacts sociaux, environnementaux et économiques de la crise.

Toutefois, les résultats obtenus dans le cadre de notre revue de littérature sur les limites des certifications sociales et environnementales démontrent qu'il existe une différence entre le potentiel théorique des certifications et la situation vécue sur le terrain d'où l'importance de réaliser une étude terrain. Après avoir présenté notre cadre théorique, nous avons pu poser nos questions de recherche. D'abord, notre question principale : la filière biologique et équitable permet-elle d'améliorer les conditions de vie des collectivités du Sud ? Et, nos trois sous-questions de recherche à savoir : les certifications sociales et environnementales permettent-elles d'atténuer les problèmes de la crise globale du coton ? Les certifications

sociales et environnementales permettent-elles de modifier la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile ? Enfin, la filière biologique et équitable est-elle un vecteur d'autonomisation ?

Pour répondre à nos interrogations, nous avons adopté une démarche qualitative et nous avons choisi de réaliser une étude de cas unique (la filière biologique et équitable) dans laquelle s'imbriquent deux unités d'analyse, soit celle de la production et de l'industrie textile (Yin, 2003). Après avoir expliqué ces choix épistémologiques et méthodologiques, nous avons présenté notre stratégie de recherche composée de trois techniques de collectes de données, soit l'observation participante qui inclut la rédaction d'un journal ethnographique, les entrevues semi-dirigées et la collecte documentaire. Cette approche de recherche rigoureuse nous a permis de procéder à la triangulation des données afin de réduire l'influence de nos biais personnels. Cette technique était d'autant plus importante que nous étions dans un contexte culturel complètement différent du nôtre et donc plus susceptible aux mauvaises interprétations. Après avoir passé six mois sur le terrain à observer, analyser, interviewer, chercher et documenter les impacts des certifications sociales et environnementales, nous pouvons affirmer que notre stratégie de recherche s'est avérée très efficace. Nous avons obtenu une quarantaine d'entrevues formelles et informelles, notre collecte documentaire et notre observation participante nous ont permis de rédiger un journal ethnographique de plus de 350 pages à partir duquel nous avons réalisé une monographie détaillée. Dans l'ensemble, notre séjour s'est déroulé comme prévu à l'exception des quelques détails concernant la barrière de la langue. Comme nous l'avons expliqué, nous croyons que le fait de ne pas parler la langue de nos interlocuteurs et d'avoir du recourir à deux traducteurs (Bundi au Telegu et l'autre du Telegu à l'anglais) nous a fait perdre beaucoup de détails dans le discours. De plus, les délais occasionnés par la double traduction et la faible volubilité de nos interlocuteurs nous ont obligés à revoir le format de nos entrevues et à multiplier nos sources d'informations (ONG, documents de travail des organisations, rapports des années antérieures). De plus, pour aller chercher le témoignage des femmes, nous avons dû ajouter un focus group à notre collecte de données. Au final, nous croyons que notre créativité, notre souplesse et notre grande écoute nous ont permis de surmonter les barrières culturelles et d'obtenir une collecte de données très complète.

Également, nous croyons que la rigueur de notre analyse (documentaire, de discours) nous a permis de présenter dans ce mémoire un portrait représentatif de la réalité.

C'est au cours des chapitres 4 et 5 de ce travail que nous avons exposé nos résultats d'analyse nous permettant ainsi de répondre à nos questions de recherche. Dans le quatrième chapitre, nous avons vu la monographie des organisations étudiées. Nous avons vu que la filière biologique et équitable étudiée est composée de deux organisations, soit *l'Organic Cotton Program in India* (OCPI), projet initié par Solidaridad et Rajlakshmi, une entreprise familiale. Les producteurs du projet de l'OCPI sont certifiés biologique et équitable et ils participent à plusieurs activités d'éducation, notamment le *Farmers Field School*, les réunions sociales et les projets d'épargne. Nous avons vu également que l'égrenage du coton était sous-contracté à l'usine SARGARL LTD. Quant à Rajlakshmi, il s'agit d'une entreprise de confection textile située à Kolkata. Tous ses produits sont fabriqués à partir de coton biologique alors qu'une partie seulement est équitable. Rajlakshmi est impliquée dans la mise en œuvre du code de conduite de la CVP depuis 2003 et 2007, après notre visite, l'organisation a également obtenu la certification SA8000. Rajlakshmi sous-contracte ses activités de filage et de teinture alors qu'elle réalise l'étape du tissage, de la confection, de la finition et de l'emballage. Le coton issu de la filière de l'OCPI et de Rajlakshmi est également certifié biologique selon les standards GOTS concernant la teinture des tissus. Après avoir présenté le profil général des deux organisations à l'étude, nous avons procédé à l'analyse de l'opérationnalisation de chacun des critères contenus dans les cahiers des charges du commerce équitable, de l'agriculture biologique et des codes de conduite. Cette démarche, bien que fastidieuse, nous a paru essentielle afin de cerner la portée et les impacts des certifications sociales et environnementales. De plus, c'est en procédant à cette analyse méticuleuse que nous avons pu identifier certaines limites et difficultés liés à la mise en œuvre des certifications.

Dans le même ordre d'idée, dans le cinquième chapitre de ce mémoire, nous avons présenté l'analyse de contenu des entrevues réalisées auprès des producteurs et des travailleurs de l'industrie textile. Dans cette section, nous nous intéressons toujours aux impacts des certifications sociales et environnementales mais cette fois-ci en portant une attention particulière aux situations vécues par les acteurs impliqués dans la filière certifiée. Cela nous

a donné l'occasion de comprendre en profondeur quels étaient les principaux changements perçus par ces derniers et de savoir s'ils les percevaient positivement. Après avoir étalé tous nos résultats de recherche, nous étions prêtes à répondre à nos questions.

Afin de s'assurer de la clarté de nos réponses, nous avons jugé souhaitable de créer un sixième chapitre exclusivement dédié à notre discussion. Nous avons divisé ce chapitre en trois sections, soit une section par sous-question de recherche. Dans la première partie, nous avons discuté de la capacité des certifications à atténuer les problèmes liés à la crise « globale » du coton. D'abord, dans le secteur de la production, nous avons vu que les certifications ont permis de régler le problème de la chute et de l'instabilité du prix du coton en offrant un prix minimum garanti, une prime équitable et une prime biologique à tous les producteurs participants au projet. Nous avons toutefois nuancé notre réponse en soulignant qu'étant donné que les certifications ne règlent pas le problème à l'origine de la chute des prix - la crise de surproduction - elles n'offrent qu'une solution partielle au problème. Lorsqu'ils sortiront du circuit biologique et équitable, les producteurs de coton indiens seront de nouveau confrontés à la fluctuation et à la baisse des cours du coton puisque ce problème de surproduction demeure sur le marché mondial. Par la suite, nous avons souligné que les certifications biologiques et équitables permettent d'amenuiser les impacts environnementaux de la culture du coton en plus d'augmenter la biodiversité, de réduire les coûts de production et de couper les liens de dépendance des cotonculteurs envers les *moneylenders*. Ainsi, la conjonction de la hausse des prix, de la possibilité d'obtenir du préfinancement, de la baisse des coûts de production et de l'absence d'intérêt à payer aux *moneylenders* a permis aux producteurs de l'OCPI d'augmenter leurs revenus et d'améliorer leur situation économique. Selon nous, cela est la contribution la plus importante des certifications aux problèmes des producteurs de coton. Ceci dit, la situation des producteurs demeure précaire et leurs revenus restent insuffisants pour subvenir à tous leurs besoins et ceux de leurs familles. Nous avons aussi vu que les certifications ont permis aux producteurs d'améliorer leur état de santé, notamment en réduisant le nombre d'intoxications liées aux pesticides et en augmentant leur sécurité alimentaire et la qualité de leur alimentation. Enfin, l'ensemble du projet de l'OCPI a contribué à briser l'isolement des producteurs et à augmenter leur qualité de vie.

En ce qui concerne le secteur de la confection, nous concluons que la mise en œuvre d'un code de conduite chez Rajlakshmi s'est avéré être un outil de régulation alternative très efficace. En effet, nous avons observé une amélioration considérable des conditions de travail, notamment le respect, à deux exceptions près, de tous les principes fondamentaux de l'OIT. Ces exceptions concernent la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Les employés bénéficient également d'un nouvel environnement de travail plus agréable et sécuritaire. D'un point de vue social, les ouvriers ont maintenant une sécurité d'emploi, ils participent à un régime d'assurance santé et ils cotisent à un fonds de pension en plus d'avoir des horaires de travail convenables et une journée de congé par semaine. Nous avons toutefois souligné que les employés de Rajlakshmi préféraient la flexibilité de leur ancienne horaire qui leur permettait d'accumuler des journées de congé afin de retourner visiter leur famille restée à l'extérieur de la ville. Mais la plus grande limite du code de conduite réside dans le fait que les salaires versés (minimum légal) restent insuffisants pour permettre aux ouvriers de vivre dignement d'où l'importance pour l'entreprise d'offrir le salaire minimum vital à tous ses employés. Enfin, comme le démontrent les résultats obtenus dans le secteur de la production et de l'industrie textile, les certifications sociales et environnementales sont des outils de régulation efficace dans le contexte actuel de la mondialisation de l'économie, ils permettent de combler les failles du système et minimisent les impacts néfastes de la « crise globale » du coton.

Dans la seconde partie de notre discussion, nous nous sommes posé la question quant à savoir si les certifications sociales et environnementales permettaient de modifier la structure de gouvernance des chaînes d'approvisionnement textile. Nous avons découvert dans cette section que la complexité et la nature qualitative des informations à échanger pour assurer la qualité « biologique et équitable » des produits textiles contribuent à renforcer les liens de coordination entre les acteurs de la filière textile. Ce rapprochement participe à l'émergence d'un sentiment de solidarité envers les producteurs de coton de la part des autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, notamment les fournisseurs et les acheteurs occidentaux. Nous avons également démontré que les certifications biologique et équitable permettent de renverser toutes les tendances associées aux chaînes d'approvisionnement textiles conventionnelles en favorisant la stabilité, la transparence et l'intégration sous un même toit de toutes les étapes de la confection textile. De plus, nos résultats démontrent que dans le cas

étudié, les certifications et la nature du projet de l'OCPI ont permis de remettre en cause la structure de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement textile conventionnelle en redonnant du pouvoir aux producteurs de coton. C'est derniers sont maintenant considérés comme des parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement textile et ils jouent un rôle actif dans les organes décisionnels en plus de détenir 30% des parts de la compagnie. À notre avis, ce résultat est le plus intéressant de ce mémoire et ceci pour deux raisons. D'abord, c'est le seul endroit où le commerce équitable a véritablement atteint son objectif **de transformation du commerce mondial**. Non seulement il donne davantage de poids aux producteurs, mais en plus, il propose une nouvelle alternative à la filière textile conventionnelle, soit une filière dans laquelle les producteurs sont le centre d'intérêt. Deuxièmement, ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il est inédit. Avant nous, plusieurs chercheurs se sont intéressés à la relation entre les certifications (équitable et biologique) et les chaînes d'approvisionnement, notamment celle du café et de la banane. Leur objet d'étude consistait à vérifier si les certifications, et plus particulièrement celle du commerce équitable, permettaient de mieux répartir la valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Tous ont conclu par la négative en soulignant que le surplus d'argent obtenu à la fin de la chaîne (producteurs) n'était que le résultat d'un surplus payé au début de la chaîne (consommateurs). Entre les deux, les intermédiaires (distributeurs, torréfacteurs) conservaient le même pourcentage de marge de profit. Ce qui, en d'autres termes, signifie que les certifications étaient incapables de changer la logique marchande des chaînes d'approvisionnement. Or, en portant une attention particulière à la structure de gouvernance des chaînes d'approvisionnement textile, nous avons pu démontrer que les certifications sociales et environnementales peuvent transformer les rapports de forces qui prévalent dans les chaînes d'approvisionnement textile. Elles se posent donc en véritable alternative au marché conventionnel. Malgré ce succès, il faut tout de même souligner deux limites des certifications dans le contexte de la filière. D'une part, les certifications ont eu pour effet d'augmenter la charge de travail et les coûts de production de Rajlakshmi sans s'accompagner d'un soutien conséquent le rendant de plus en plus vulnérable sur un marché de plus en plus compétitif. D'autre part, la filière biologique et équitable n'a pas permis aux ouvriers textiles de briser leur isolement et de s'ouvrir sur le monde contrairement à ce que nous avons vu dans le secteur de la production.

Quant à l'autonomisation des acteurs du Sud, nous avons démontré, une fois encore, que les résultats dans le secteur de la production et celui de la confection étaient très différents. Dans le premier cas, les certifications, mais surtout les programmes à travers lesquels ils se concrétisaient, notamment la *Farmer Field School* et le projet de Chetna Organic ont permis aux cotonculteurs participant aux projets d'acquérir une autonomie agricole et économique en plus de développer de nombreuses connaissances quant à la commercialisation du coton. Ces atouts, jumelés au fait que les producteurs entretiennent des liens avec leurs partenaires commerciaux, sont le gage d'un changement durable. Si demain le projet de l'OCPI cesse, les producteurs pourront continuer dans leurs démarches biologique et équitable pour autant qu'ils arrivent à affiner leur compréhension des objectifs et des critères respectifs de ces deux certifications.

Malheureusement, du côté des ouvriers textiles, le résultat n'est pas aussi heureux. Outre le fait que les travailleurs ont acquis des compétences techniques leur permettant de convoier de meilleures positions au sein de l'entreprise, rien n'indique qu'ils pourraient, dans l'éventualité où Rajlakhmi ferme ses portes, être en mesure de s'organiser et de revendiquer leurs droits. C'est pourquoi nous concluons que dans le cadre de notre étude, les codes de conduite n'ont pas été des outils d'autonomisation efficace pour les ouvriers textiles. Est-ce que la situation aurait été différente si Rajlakhmi avait adhéré au code de conduite de la FWF, de la FLA ou du WRC ? Chose certaine, nous ne croyons pas qu'en adhérant au code de conduite du SA8000, l'entreprise s'investit dans une démarche qui encourage l'*empowerment* des ouvriers. D'ailleurs, ce choix nous laisse perplexe puisque comme nous l'avons soulevé auparavant, le code de conduite du SA8000 est celui qui s'éloigne le plus de l'idéologie transformatrice du commerce équitable. Nous n'insinuons pas que Rajlakhmi a fait un mauvais choix dans les circonstances où elle se trouvait, nous pensons que l'entreprise a fait aux meilleur de ses connaissances. Nous croyons toutefois que FLO aurait dû utiliser à meilleur escient l'expertise qui existe déjà dans ce secteur afin d'offrir une nouvelle formule plus innovante et près des objectifs de transformation du mouvement équitable.

Malgré des résultats convaincants et de réelles améliorations des conditions de vie des producteurs et travailleurs rencontrés, nous concluons que les certifications ne peuvent et ne doivent pas se substituer aux outils de régulation traditionnels. D'abord, nous avons

clairement démontré que seuls les producteurs et les travailleurs faisant partie d'une filière textile certifiée biologique et équitable sont susceptibles de bénéficier des avantages que nous avons décrits dans ce mémoire. Nous avons également souligné que la régulation alternative qu'offrent les certifications sociales et environnementales se heurte à quelques limites, le fait qu'elles n'ont pas la capacité de régler la crise de surproduction mondiale du coton en est un exemple. Bref, les certifications ne permettent pas de générer des règles profitables pour tous, elles sont toutefois d'excellentes solutions de transition et permettent à des milliers de producteurs et travailleurs du Sud de passer à travers des périodes de crise. De plus, du simple fait qu'elles existent, les certifications sociales et environnementales remettent en question le fonctionnement de notre système économique mondial. Nous concluons donc en soulignant que les résultats obtenus dans le cadre de ce mémoire permettent de réitérer l'idée selon laquelle les nouveaux mouvements sociaux économiques (mouvement du commerce équitable, de l'agriculture biologique, de la consommation responsable, organisations non gouvernementales et citoyens du monde entier) doivent **continuer** et **renforcer** leurs actions de plaidoyer politique auprès des gouvernements et des instances internationales afin que les changements observés dans le cadre de cette étude se traduisent par des règles et des normes profitable pour **tous**. En d'autres termes, le défi du XXI siècle en est un de mobilisation et d'action citoyenne.

APPENDICE A

ANALYSE DES CERTIFICATIONS HYBRIDES BIO-ÉQUITABLE ET ÉQUITABLE SOLODAIRE ET RESPONSABLE (ESR)

Les certifications hybrides

La popularité des produits éthiques a favorisé l'émergence de plusieurs certifications se réclamant du commerce équitable ou du commerce éthique, responsable ou solidaire. Dans le secteur de la production textile, deux autres démarches similaires à celle du commerce équitable et de l'agriculture biologique ont développé des certifications. Afin d'illustrer cette diversité, nous présentons deux initiatives qui ont gagné en popularité dans le secteur textile ces dernières années.

La certification bioÉquitable

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'agriculture biologique intègre de plus en plus de considérations sociales dans ses normes. D'un autre côté, le respect de l'environnement et la promotion de l'agriculture biologique font partie intégrante de la certification équitable. Cette tendance est d'ailleurs renforcée par le marché, puisque l'apposition des deux labels, équitable et biologique, contribue au succès des produits auprès des consommateurs. Selon Diaz Pedregal (2006) actuellement, plus de la moitié des produits équitables de la filière labellisée seraient également biologiques. De plus, ces deux aspects du développement durable se complètent de telle sorte que très souvent, les producteurs du Sud détiennent les deux certifications. Ce phénomène a contribué à l'émergence d'une nouvelle certification appelée BioÉquitable.

BioEquitable (BE) est une association de petites et moyennes entreprises (PME) engagées dans une logique de développement économique durable. Elle a été créée en 2002 par cinq PME : Kaoka, Cemoi, Euro-Nat, Arco-océan indien et Plantes Aromatiques du Diois. Le système a pour but d'associer une garantie biologique et une garantie équitable. La garantie biologique s'appuie sur les règlements déjà existants et internationalement reconnus tels que la norme européenne CEE 2092/91, le référentiel américain « National Organic Program », la

norme japonaise JAS et le Codex Alimentarius. La garantie équitable s'appuie sur la définition de FINE et sur les trois grands principes énoncés dans l'accord AFNOR AC X50-340¹³⁸. Le référentiel appartient à l'association BE et il est contrôlé par l'entreprise indépendante Ecocert. La garantie BE concerne essentiellement des produits alimentaires et le coton. La marque BioÉquitable garantit aux consommateurs que le produit porteur du logo obéit aux 7 critères de la charte BioÉquitable suivants :

1. Être en conformité avec l'un des règlements de l'Agriculture biologique reconnus au niveau international;
2. Formaliser les engagements par des contrats durables avec les producteurs ou les organisations de producteurs;
3. Prendre en charge les coûts de certification biologique et de vérification du cahier de charges BioÉquitable;
4. Fournir un appui technique par tous les moyens, une aide à l'encadrement, à la formation, un soutien à l'organisation et à la gestion des activités de techniciens autochtones;
5. Pratiquer une politique commerciale de « prix minimum garanti contractuel » permettant une juste rémunération des producteurs et des salariés pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles;
6. Garantir le respect des droits fondamentaux de l'OIT;
7. Participer au développement d'une agriculture durable et au maintien du tissu rural (BioÉquitable, 2008).

« La marque BioÉquitable garantit au consommateur le respect conjoint des critères environnementaux et qualitatifs de l'agriculture biologique et des critères sociaux et éthiques du commerce équitable de la production à la consommation » (Cahier des charges BIO EQUITABLE, 2008). La certification s'adresse aux entreprises et à leurs filières et non aux organisations de producteurs du Sud.

¹³⁸L'Accord AFNOR AC X50-340 intitulé « *Commerce équitable. Les trois principes du commerce équitable. Les critères applicables à la démarche du commerce équitable* » est un référentiel français qui permet de structurer les pratiques existantes de commerce équitable en apportant des garanties aux consommateurs. Il n'est pas une norme et il n'est pas destiné à des fins de certification. À l'image des textes référentiels du Codex Alimentarius et ceux de l'IFOAM en agriculture biologique, l'Accord AFNOR AC X50-340 peut constituer un document de référence pour servir de base à l'élaboration d'une norme. Il spécifie des principes et critères génériques de nature économique, commerciale, sociale et environnementale s'appliquant à la démarche. Il repose sur trois grands principes : 1) l'équilibre de la relation commerciale entre les partenaires ou co-contractants; 2) l'accompagnement des producteurs et des organisations de producteurs engagés dans le commerce équitable et 3) l'information et la sensibilisation du consommateur, du client et plus globalement du public. Une suite possible de cette initiative française pourrait être l'élaboration d'un document de normalisation au niveau européen ou international. Il offrira un référentiel commun à ceux qui se l'approprient. Il vise à fournir une plus grande lisibilité aux acheteurs des produits issus du commerce équitable (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008).

Concernant le juste prix, le cahier de charges BioÉquitable stipule que le prix minimum garanti doit être au moins équivalent aux prix pratiqués par les autres acteurs du commerce équitable et toujours plus favorable que les prix locaux et internationaux. Une prime équitable est également versée et elle représente au minimum 1% de la valeur des achats annuels des entreprises opératrices (BioÉquitable, 2008). Le cahier de charges souligne également que toutes les organisations doivent fonctionner selon un modèle démocratique et faire preuve de transparence et de non-discrimination. Quant au respect des droits humains, le référentiel BioÉquitable s'appuie sur la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et les règles de bases de l'OIT. Quant au mode de vérification, l'évaluation est exercée par des tiers accrédités et il y a un contrôle physique annuel obligatoire par Ecocert sur l'activité de production et de transformation au Sud. Un contrôle de l'entreprise adhérente par un organisme de contrôle biologique est également obligatoire afin de vérifier la documentation (conformité du mode de production, contrat avec les producteurs, exactitude des informations). Finalement, une vérification par sondage annuel auprès de 10 à 30% des producteurs à lieu. En ce qui concerne l'affichage, si un produit comporte entre 25% à 95% de matières premières contrôlées BE, le logo peut-être apposé sur le produit en précisant la filière concernée. À partir du moment où un produit est composé à 95% de matières premières issues de la filière contrôlée BE, le logo BE est apposé seul sans dénomination. En décembre 2008, 14 entreprises étaient membres de l'Association.

En comparant la garantie équitable de FLO et la garantie BioÉquitable on peut noter quelques différences. D'abord, la certification s'adresse aux entreprises et à leurs filières et non aux producteurs. Aussi, la certification s'adresse à tous les types de producteurs et ne vise pas spécialement les petits « producteurs marginalisés ». Deuxièmement, pour être éligibles à la certification BioÉquitable, les producteurs doivent déjà être certifiés biologiques¹³⁹ ce qui peut limiter l'accessibilité à la garantie BioÉquitable. En contrepartie, le fait qu'Ecocert soit également certificateur biologique permet de mutualiser les inspections et d'économiser de l'argent. Par contre, on reproche à l'organisation de manquer de transparence (les rapports de

¹³⁹ Comme le stipule l'organisation « en aucun cas l'Association BIOEQUITABLE ne se substituera à eux (aux organismes agréés pour le contrôle de la certification) pour la vérification de la bonne application des règles de l'Agriculture biologique » (Référentiel Cahiers des Charges Bio Equitable, 2005 p. 15)

contrôle sont privés et confidentiels) (PFCE, 2008, p. 14) et selon la PFCE (2008), il est regrettable que les producteurs ne soient pas intégrés au système en tant que parties prenantes de l'élaboration du référentiel. D'après nous, la garantie BioÉquitable vise d'abord et avant tout à permettre l'entrée de certaines entreprises dans le marché de niche du commerce équitable plutôt que d'aider les petits producteurs puisqu'elle s'adresse aux entreprises et qu'elle est issue de consortium d'entreprises. Sans compter que la certification Bio-Équitable est un label privé d'entreprise et aucune O.N.G. ou syndicat ne fait partie de la structure politique de l'Association. Finalement, si le fait que les frais de certification soient payés par l'entreprise du Nord peut-être considéré comme un avantage, le fait que l'initiative de labellisation doit provenir de l'entreprise et que la certification soit adressée en son nom plutôt qu'au nom de l'organisation de producteurs est un gros inconvénient. En effet, si l'entreprise se désiste ou change de partenaires commerciaux, les producteurs perdent tous les avantages qu'ils retireraient de la certification.

La certification ESR (échanges Équitables, Solidaires et Responsables) d'Ecocert

L'Organisme de contrôle et de certification de l'agriculture biologique Ecocert a élaboré en 2007 le référentiel ESR qui signifie : échanges Équitables, Solidaires et Responsables. Ce projet a été réalisé en collaboration avec de nombreux acteurs dont des producteurs biologiques du Nord et du Sud, des transformateurs, des importateurs, des distributeurs, des associations de consommateurs et des organisations de commerce équitable. Il s'agit d'un référentiel international et il s'applique aux filières agroalimentaires, aux cosmétiques et aux textiles. L'accent est mis sur une approche filière et sur la transparence de l'information (Ecocert, 2008; PFCE, 2008, p.14). La volonté d'Ecocert est de se rendre dans les zones non couvertes par FLO. Le référentiel ESR est conforme au consensus de FINE et à l'accord français AFNOR AC x50-340 et reprend donc l'ensemble des principes du commerce équitable. Dans le cas du coton, il doit être produit et certifié biologique¹⁴⁰. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Chacun des maillons de la chaîne doit être contrôlé selon des critères objectifs et mesurables et doit avoir reçu un certificat d'habilitation avant que la filière puisse être certifiée ESR. À l'image de la démarche de FLO, la certification

¹⁴⁰ Le coton, les bananes et les fleurs certifiées ESR doivent obligatoirement être produits de façon biologiques, toutefois pour tous les autres produits, ESR accepte les démarches de transition vers l'agriculture biologique (PFCE, 2008, p. 15).

ESR garantit un prix minimum qui permet aux producteurs de satisfaire à leurs besoins fondamentaux, un préfinancement et la possibilité d'une prime basée sur la qualité des produits (PFCE, 2008). La structure de l'organisation doit permettre la participation de tous. Dans le cas où il y a des travailleurs salariés, le salaire, le temps de travail et les délais de paiement doivent être conformes à la législation locale; il ne doit pas y avoir de discrimination, les règles d'hygiène et de sécurité doivent être respectées et l'employeur doit fournir une couverture sociale. Les regroupements de travailleurs indépendants sont favorisés et le contrat écrit est facultatif. Également, les conventions de base de l'OIT font parties du référentiel. L'opérateur référent doit mener des campagnes éducatives et doit fournir de l'appui technique et accompagner les producteurs ou organisations de producteurs. Les coûts sont proportionnels au temps d'inspection et doivent être pris en charge par l'opérateur référent, l'importateur ou l'exportateur. Chaque année, une surveillance est effectuée par des contrôles approfondis et inopinés. La certification repose sur une évaluation externe. À nos jours, une cinquantaine de filières sont en cours de certification et 10 filières sont certifiées. L'apposition de l'appellation sur le produit n'est disponible que si l'ensemble de la filière est contrôlé par EcoCert, ce qui constitue une bonne garantie pour le consommateur.

On retrouve trois grandes différences entre la certification ESR et la certification de FLO-Cert. D'abord, dans le cahier de charges de FLO, la prime équitable doit servir au développement de projets communautaires et elle est obligatoire. Dans la certification ESR, la prime est conditionnelle à la qualité des produits et elle va directement aux producteurs. Deuxièmement, le projet d'ESR n'inclut pas de critères quant au type d'organisation qu'il encourage alors que FLO souligne que les organisations certifiées doivent adopter une structure démocratique et être majoritairement composées de petits producteurs. Enfin, dans la certification ESR aucun contrat n'est obligatoire et aucun engagement à long terme non plus contrairement à FLO qui exige ces deux éléments.

Le label de mode responsable Made-By

Après avoir lancé le label Max Havelaar, les fruits OKÉ et le café Ouzkapech, Solidaridad a lancé en 2004 sa marque de vêtements responsable KUYUCHI, de même qu'un label de mode responsable Made By. Pour arriver à confectionner les vêtements KUYUCHI, l'organisation a mis sur pied entre 2000 et 2002, une première filière « biologique et

responsable » au Pérou. Le projet de production biologique porte le nom d'ORO BLANCO. Parallèlement au travail sur le terrain, Solidaridad a entrepris une campagne destinée aux grandes marques de la mode afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux et sociaux du secteur textile et ainsi favoriser un changement de comportement de leur part. À travers ce nouveau projet, l'organisation souhaite créer des chaînes d'approvisionnement qui soient respectueuses de l'homme et de l'environnement pour les grandes marques de la mode. En 2004, cette initiative a donné naissance au logo de mode durable et responsable Made By. Aujourd'hui, 27 marques sont membres de Made By. En 2007, on retrouvait des organisations de producteurs au Pérou, en Afrique du Nord, en Chine, en Turquie et en Inde de même que des usines de confections textiles au Pérou, en Turquie et en Inde. Made By est aujourd'hui une organisation indépendante de Solidaridad qui soutient 4 objectifs :

- 1) Encourager les designers et les grandes marques de la mode à s'investir dans une démarche qui soit socialement responsable et durable pour l'environnement ;
- 2) Construire un dialogue entre les producteurs, les transformateurs et les usines de confection qui font partie de la démarche Made By;
- 3) Offrir des outils et de l'aide aux grandes marques afin qu'elles adoptent des démarches plus transparentes;
- 4) Créer un marché pour les vêtements éthiques.

La démarche de Made By s'appuie sur la certification biologique pour la production du coton et sur la certification SA8000 pour toutes les étapes manufacturières. La vérification de la Fair Wear Foundation peut être acceptée comme alternative à la certification SA8000. Made By est un label parapluie dans le sens où il ne certifie par directement les organisations mais autorise les marques de la mode à utiliser le logo Made-By si leurs chaînes d'approvisionnement répondent à leur critère de durabilité (biologique et SA8000) et acceptent de s'investir dans une démarche de transparence et d'amélioration. Une fois labellisées, les marques doivent rédiger des rapports annuels dont une partie est disponible sur le site de Made By. Leurs produits peuvent également participer aux *Track and Trace System*. Ce système permet aux consommateurs à l'aide du code-barre de leur vêtement de retracer la provenance du coton et l'usine de confection de leurs vêtements. De plus, en s'engageant auprès de Made By, les marques acceptent d'augmenter à chaque année la

proportion de vêtements confectionnés dans des conditions éthiques et biologiques. De son côté, Made By évalue la performance annuelle de chacun des membres et publie les résultats sur son site Internet¹⁴¹. Quant aux marques qui adhèrent à la démarche de Made By, elles sont identifiables à l'aide du logo de l'organisation qui est un petit bouton bleu. Pour ces dernières, Made By est un puissant outil de communication qui lui garantit une crédibilité dans sa démarche de responsabilité sociale. Les usines de transformation, de confection et les organisations de producteurs qui adhèrent à la démarche Made By bénéficient quant à elles d'une très bonne visibilité et d'un accès aux marchés occidentaux.

Contrairement aux autres démarches hybrides, celle de Made By n'exige pas que le coton soit confectionné selon les normes équitables de FINE, mais cela n'exclut pas la possibilité de jumeler à la certification biologique la certification équitable. Des trois initiatives que nous venons de voir, celle-ci est celle qui s'éloigne le plus du commerce équitable : on n'y retrouve aucune référence à la définition de FINE ou au cahier de charge de FLO ou de l'IFAT. Aucun prix minimum n'est fixé et rien n'est mentionné quant à la durabilité des relations commerciales. De plus, comme nous l'avons vu, l'initiative de Made By est basée sur la certification SA8000 que nous avons considéré être l'initiative la moins en phase avec les objectifs de transformation et de participation du commerce équitable.

¹⁴¹ Pour plus d'information concernant Made By consulter, l'adresse suivante : <http://www.made-by.nl/?lg=en>.

BIBLIOGRAPHIE

- Adams, Ronald, J. 2002. « Retail profitability and sweatshop : a global dilemma ». *Journal of Retailing and Consumer Services*, vol 9, p. 147-153.
- Adda, Jacques. 2006. *La mondialisation de l'économie. Genèse et problèmes*. Septième édition. Coll. Grands repères, Paris : La Découverte. 255 p.
- Allard-Poesi, Florence, Carole Drucker-Godard et Sylvie Ehlinger. « Analyse de représentation et de discours » In *Méthode de recherche en management*, sous la dir. de Raymond Alain-Thiétard, p. 449-475.
- Association Bio Équitable. 2008. *Référentiel. Cahiers des charges BIO ÉQUITABLE*. Isle du Jourdain, France. p. 31. En ligne <www.bioequitable.com> Consulté le 17 octobre 2008.
- Audet et all, 2004. *Régulations et pratiques de la société civile. Septième séminaire de la série annuelle 2003-2004*. Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, n CÉH/RT-19-2004, ESG, UQÀM p. 41.
- Baffes, John. 2005. « The Cotton Problem » *The World Bank Reserach Observer*, vol. 20, no 1 (Automne, 2005) p. 109-144.
- Bardin, Laurence. 2007. *L'analyse de contenu*. Paris: Presse Universitaire de France. 288 p.
- Barrientos, Stephanie. 2000. « Globalization and ethical trade: assesing the implications for development». *Journal of International Development*, vol 12, p. 559-570.
- Barrientos, Stephanie. 2006. «The ETI code of labour practice. Do workers really benefit ? India ». In *Report on the ETI impact Assesment 2006, part 2a*. Brighton: Institute of Development Studies, University of Susses, 21p.
- Baumard, Philippe et Jérôme Ibert. 1999. « Quelles approches avec quelles données ? » In *Méthodes de recherche en management*, sous la dir. de Raymond Alain-Thiétart, p.81-102. Paris : Dunod.
- Behind the Label. S.d. U.S Retailer : responsible for the global sweatshop crisis. En ligne <http://www.behindthelabel.org/pdf/Retailindus.pdf>. Consulté le 27 février 2008.
- Bellefeuille, Stéphanne et Marie-France Turcotte. 2005. « Le code de conduite Gildan Inc. Chronique d'une firme du textile aux prises avec les nouveaux mouvements sociaux économiques » IN *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, sous la dir. Turcotte Marie-France, Salmon Anne, p, 27-45. Ste-Foy : Les Presse de l'Université du Québec.

Bisaillon, Véronique. 2008. « Commerce équitable et développement durable : le cas d'une organisation de producteurs de café au Mexique ». Mémoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 453 p.

Blais, Marie-Hélène. 2006. « L'impact financier de l'adoption d'un code de conduite dans l'industrie du textile et du vêtement ». Mémoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 134 p.

Browne et al., 2000. « Organic production and ethical trade; definition, practice and links? ». *Food Policy*, n 25, 2000 p. 69-89.

Campagne Vêtement Propres. 2005. *Looking for a quick fix. How weak social audit is keeping workers in sweatshops*. En ligne http://www.cleanclothes.org/ftp/05-quick_fix.pdf . Consulté le 15 avril 2007.

Cantin-Klein, M et N. Ramognino « L'analyse du contenu, un élément central de la problématique méthodologique de la recherche sociale » in *Recherches sociales*, sous la dir. de Raymond Alain Thiétard, p.. 449-475.

Cassen, Bernard. 2007. « Depuis Doha, l'OMC tourne à vide ». *Manière de voir : libre-échange, privatisation, délocalisations.... Les dossiers de la mondialisation*, p. no 91, 69-71.

Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). 2007. *Les enjeux de la filière coton*. En ligne http://www.cirad.fr/dossiers/coton/les_enjeux. Consulté le 26 février, 2008.

Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). 2008. *Ce qu'il faut savoir sur le cotonnier et le coton*. En ligne. http://www.cirad.fr/dossiers/coton/ce_qu_il_faut_savoir. Consulté le 20 mars 2008.

Chemilier-Gendreau, Monique. 2007. Organisation mondiale du commerce. Un instrument pour une mondialisation maîtrisé ? Le monde diplomatique, Novembre 2007. En ligne http://www.monde-diplomatique.fr/2007/11/CHEMILLIER_GENDREAU/15302. Consulté le 13 janvier 2009.

Choudhary, Bhagirath, et Laroia, Gaurav. 2001. « Technological developments and cotton production in India and China ». *Current Science*, Vol 80, no 8 p. 925-932.

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). 2008. *Normes biologiques de référence au Québec. Section 3 : Cahiers des charges relatifs à la production et à la préparation biologiques. Version 5.0*.

En ligne <<http://www.cartvquebec.com/appellation-biologique/normes-biologiques.asp>>
Consulté le 10 octobre 2008.

Contandriopoulos, André-Pierre et al. 2002. *Savoir préparer une recherche. La définir, la structurer, la financer*. Montréal : Gaëtan Morin éditeur, 197 p.

Crabbé, Carole, René de Schutter, Denis Lambert, Christophe Scohier et Benoît Théau. 1998. *La mode déshabillée. 12 questions sur l'emploi dans la confection textile*. Les Magasins du Monde Oxfam : Bruxelles, p. 90.

Campagne Vêtement Propres (CVP). 2008. « Quand un T-shirt et une paire de basket deviennent symboles de la mondialisation ». En ligne http://www.vetementspropres.be/doc/doc_presse.pdf. Consulté le 10 septembre 2008.

Diaz, Pedregal, Virgine. 2006. « Le commerce équitable: un des maillons du développement durable ? » *Développement durable et territoire*, dossier 5 : Économie plurielle, responsabilité sociétale et développement durable. En ligne <http://developpementdurable.revues.org/> Consulté le 16 avril 2008.

EFTA, 2006. *Sixty Years of Fair Trade. A brief history of the Fair Trade movement*. En ligne <<http://www.european-fair-trade-association.org/efta/Doc/History.pdf>> Consulté le 20 novembre 2008.

EFTA, S.d. Site internet de l'EFTA. En ligne <<http://www.european-fair-trade-association.org/>> Consulté d'octobre 2005 à mars 2008

Ekelund, Lotta. 2003. *Nous achetons qui paye ?* Film, coul., 25 min. Bruxelles : Lotta production.

Equiterre, 2009. *Guide du vêtement responsable*. En ligne <<http://www.equiterre.org/equitable/guide/vetement.php>> Consulté le 7 février 2009.

Estuar, Gérald. 2006. « Le marché mondial du coton : évolution et perspectives » *Cahiers d'études et de recherches francophones/ Agriculture*, Vol 15, no 1, p. 9-16.

FINE. 2006. *Du commerce oui, mais différemment. Succès et défis du commerce équitable*. Bruxelles : FINE, 188 p.

FINE. S.d. Site Internet de FINE. En ligne http://www.wfto.com/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1. Consulté d'octobre 2005 à mars 2008.

FLO-International, 2008. *Standards du commerce équitable pour le coton-graine pour les Organisations de Petits Producteurs*. En ligne <www.fairtrade.net/standards.html> Consulté de janvier à mars octobre 2009.

FLO-International, 2007a. *Standards génériques du commerce équitable pour les organisations dépendantes d'une main d'œuvre salariée*. Version actualisée en date du 17 décembre 2007. En ligne <www.fairtrade.net/standards.html> Consulté entre décembre 2007 à avril 2008.

FLO-International, 2007b. *Standards du commerce équitable. La liste FLO des Substances Interdites*. Version actualisée en date du 15 décembre 2007. En ligne <www.fairtrade.net/standards.html> Consulté le 14 novembre 2008.

FLO-International, 2005. *Fairtrade Standards for Contract Production Projects*. En ligne <www.fairtrade.net/standards.html> Consulté le 4 mai 2006.

Forcese, Craig. 1997. *Commerce et conscience. Droits humains et code de conduites des entreprises*. Montréal : Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. 80p.

Gagnon, Yves-C. 2005. *L'étude de cas comme méthode de recherche. Guide de réalisation*. Montréal : Presses de l'université du Québec, 128 p.

Gauthier, Benoît. 2003. Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données, sous la dir. Gauthier, Benoît. Montréal : Presses de l'Université du Québec, p.619

Gent, Christine et Peter Braithwaite. 2006. « Coton et textiles en coton : un écheveau à démêler ». In *Du commerce oui, mais différemment. Succès et défis du commerce équitable*, p. 107-120. Bruxelles : FINE.

Gendron, Corinne et al. 2009. *Voyages au pays du commerce équitable*. Paris : les Éditions Charles Léopold Mayer, 280p.

Gendron, Corinne et Marie-France Turcotte. 2006. « Mouvements sociaux économiques et gouvernance : une nouvelle structuration du marché ? » *Les cahiers de la Chaire- coll, Recherche*, no 14-2006, 13p.

Gendron, Corinne, 2005. « Les nouveaux mouvements sociaux ». In *Dictionnaire de l'autre économie*, sous la dir. de Laille, Jean-Louis et Antonio David Caltani, p. 395-402. Paris : Desclée de Brouwers.

Gendron, Corinne. 2004 « Le commerce équitable : un nouveau mouvement social économique au cœur d'une autre mondialisation » In *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, sous la dir. De Favreau, L., G. Larose et A. Salam Fall, p. 158-183. Québec, Presse de l'Université du Québec.

Gendron, Corinne et *all.* 2003. La consommation comme mobilisation sociale : l'impact des nouveaux mouvements sociaux économiques dans la structure normative des industries. *Les cahiers de la CRSDD*. Coll. Recherche, no 15-2003, p. 21

Geretti, Gary, Humphrey, J et Sturgeon, 2005. « The governance of global value chain » *Review of international Political Economy*, n° 12, Vol 1, 78-104.

Gereffi, Gary. 1999. « International trade and industrial upgrading in the apparel commodity chain ». *Journal of International Economics*, vol 48, p. 37-70.

Geretti, Gary. 1994. «The gouvernance of global value chain » Review of international Political Economy, n° 12, Vol 1, 78-104.

GRAIN. 2007. *Coton Bt: les faits derrière le battage publicitaire*. En ligne <http://www.grain.org/seedling/?id=475> Consulté le 21 mars 2008.

GRAIN.2008. *À qui profite la récolte ? La politique de certification des semences biologiques*. En ligne <http://www.grain.org/briefings/?id=208>. Consulté le 11 octobre 2008.

Herrmann, Gerald et Rundgren Gunnar. 2007. «Certification and Accreditation» in *The World of Organic Agriculture. Statistics and emerging trends 2007*. Sous la dir: Willer, Helga et Yussefi, Minou. IFOAM/FIBL. p. 69-72. En ligne «<http://orgprints.org/10506/01/willer-yussefi-2007-p1-44.pdf>» consulté le 15 septembre 2008.

Herth, Antoine. 2005. *Le commerce équitable : 40 propositions pour soutenir son développement*. Mission Parlementaire. En ligne <<http://www.pme.gouv.fr/grands-dossiers/rapconso.pdf>> Consulté le 22 septembre 2006.

IDEAS Centre. 2007. Note d'informations sur la conférence de l'OMC, Davos, 2007. no 53, no 54, no 57. En ligne : http://www.hubrural.org/spip.php?page=documentation&var_mode=recalcul&id_rubrique=1&id_doc=4881. Conuslté le 20 juin 2007.

IDEAS Centre. 2005. *La crise du coton perdure*. En ligne : <http://www.ideascentre.ch/documents/0512crisecoton.pdf>. Consulté le 19 avril 2007.

IFAT. S.d. Site Internet de l'IFAT. En ligne < www.ifat.org> Consulté du 12 décembre 2005 au 20 janvier 2008.

IFOAM, 2006. *Les normes IFOAM pour la production et la préparation en agriculture biologique*. En ligne <http://www.ifoam.org/about_ifoam/standards/norms/norm_documents_library/norms_documents_library.html>. Consulté le 27 décembre 2008.

International Working Group on Global Organic Textile Standard. 2008. *Manual for the implementation of the Global Organic Textile Stadrd, Issues of 1st December* En ligne

Jacquot, Philippe. 2003. *Un label réunit production biologique et équitable. Planète*. En ligne <<http://www.novethic.fr/novethic/v3/article>> Consulté le 22 octobre 2008

Johnson, Pierre. 2003. *Commerce équitable : proposition pour des échanges solidaires au service du développement durable*. Coll. « Cahiers de propositions pour le XXIème siècle », no 9. Paris, Charles Léopold Mayer, 182 p.

Kempf, Hervé. 2007. «La mer d'Aral est de retour ». *Le monde* (Paris), 13 juillet p. 3.

Kooistra, Karst, Termorshuizen, Aad et, Pyburn, Rhiannon. 2006. *The sustainability of cotton. Consequence for man and environment*. Science Shop Wageningen UR. Rapport no 223, 76p. En ligne

[http://www.organicexchange.org/Farm/Reading%20and%20References/WUR%20science%20shop%20Sustainability%20of%20Cotton%20Apr06%20\(2\).pdf](http://www.organicexchange.org/Farm/Reading%20and%20References/WUR%20science%20shop%20Sustainability%20of%20Cotton%20Apr06%20(2).pdf)

Consulté le 2 octobre 2008.

Landry, Réjean. 1997. « L'analyse de contenu » In Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données 3^e Édition, sous la dir de Benoît Gauthier, p. 337-359. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Laperrière, Anne. 2003. « L'observation directe » In Recherche sociale. *De la problématique à la collecte des données*, 4^e Édition, sous la dir de Benoît Gauthier, p. 269-292. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Latouche, Serge. 2000. « De l'éthique sur l'étiquette au juste prix, Aristote, les SEL et le commerce équitable » Revue du MAUSS, no 15, p. 346-358.

Lecomte, Tristan. 2004. *Le commerce équitable*. Paris : Eyrolles Pratique, 191p.

Lemay, Jean-Frédéric. 2007. « Commerce équitable : vers des chantiers de recherche ancrés dans la pratique. Une revue transversale de littérature ». *Les cahiers de la CRSDD*. Collection recherche, no 09-2007. Montréal. 90p.

Le Velly, Ronan. 2006. « Le commerce équitable: des échanges marchands contre et dans le marché ». *Revue Française de Sociologie*, vol 47, no 2, p. 319-340.

Le Velly, Ronon. 2004. « Le commerce équitable : des échanges marchands contre le marché et dans le marché ». Thèse de Doctorat, Nates, Université de Nantes, 328 p.

Lloyd-Roberts, Sur et Ethirajan Anbanrasna. 2000. Mer d'Aral : dépasser le gâchis du passé. *Courrier de l'Unesco*. Janvier 2000, p. 10-13 En ligne : http://www.unesco.org/courier/2000_01/fr/pdf/00_01_10.pdf Consulté le 17 décembre 2008.

Low, William, et Davenport, Eileen. 2005. « Postcards from the Edge : Maintaining the Alternative Character of Fair Trade ». *Sustainable Development*, no 13, p. 143-153.

Mace, Gordon et François Petry. 2000. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. 2^e Édition. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 134 p.

Mailloux, Caroline. 2006. «Le consumérisme politique». In *Oeconomia Humana*, vol 3, no 8, décembre 2005, p. 10-12

Mailloux, Caroline. 2006. «Nous sommes dans de beaux draps! Le commerce international du coton» In *Oeconomia Humana*, vol 4, no 6, juin 2006, p 25-30.

Max Havelaar, France. *La label Max Havelaar : la garantie d'un contrôle indépendant tout au long de la chaîne. La certification des producteurs et des acteurs économiques*. En ligne <www.maxhavelaarfrance.org> Consulté le 3 décembre 2008.

Max Havelaar, France. Le coton équitable labellisé Max Havelaar. En ligne <www.maxhavelaarfrance.org> Consulté le 15 décembre 2005.

Menon, Meena. 2005. *Organic Cotton. Re-inventing the Wheel*. Deccan Development Society, Booksline: Hyderabad. 131 p.

Minot, Hicholas, et Lisa Daniels. 2002. « Impact of Global Cotton Markets on Rural Poverty in Benin ». *International Food Policy Reserach Institute*, Washington, DC, p. 69. En ligne <http://www.ifpri.org/divs/mtid/dp/papers/mssdp48.pdf>. Consulté le 14 septembre 2007.

Micheletti, Michel. Stolle, Diedling. 2005. «Political Consumerism as Transnational Private Governance». *Paper for the ECPR Workshop "Transnational Private Governance in the Global Political Economy"*. Espagne, Spain, April 14-19

Mishra, Srijit. Suicide of Farmers in Maharashtra. Indira Ghandi Insitutde of Development Research, Mumbai. En ligne http://www.igidr.ac.in/suicide/Annexure_SFM_IGIDR_26Jan06.pdf. Consulté le 28 mars 2008.

MSN.2006. Is Fair Trade a good fit for the garment industry ? En ligne <http://en.maquilasolidarity.org/en/node/215> Consulté le 18 avril 2008.

Murudian, Roldan, Plelupessy, Wim. 2005. «Governing the Coffee Chain : The Role of Voluntary Regulatory Systems». *World Development*, Vol 33, No.. 12. pp2029-2044.

National Cotton Council of America. Monthly Prices. En ligne <http://www.cotton.org/econ/prices/monthly.cfm>. Consulté le 6 octobre 2008.

Organic Exchange. 2008. *Organic Exchange 100 Standard. Version 1.2*. États-Unis, p. 21 <http://www.organicexchange.org/> (consulté le 19 octobre 2008)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). 2004a. Coton. Examen du marché. En ligne http://www.fao.org/es/esc/fr/15/304/highlight_307.html. Consulté le 8 mai 2008.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). 2004b. *Dossier de politique commerciale de la FAO concernant des questions liées aux négociations sur l'agriculture à l'OMC. Coton : impact des mesures de soutien sur les pays en développement ? Pourquoi les chiffres varient-ils ?* En ligne http://www.fao.org/es/esc/fr/378/428/highlight_443.html, Consulté le 8 mai 2008.

O'Rourke, Dara. 2003. Outsourcing Regulation : Analyzing Nongovernmental Systems of Labor Standards and Monitoring. *The Policy Studies Journal*, vol 31, No 1. p. 1-29.

Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). 2003. Normes environnementales et sociales, certification et labellisations des cultures commerciales. Rome. 128p.

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/y5136f/y5136f00.pdf> (consulté le 27 novembre 2008)

Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). 2007. Codex Alimentarius. Aliments issus de l'agriculture biologique. Troisième édition.

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1385f/a1385f00.pdf>

Orsenna, Erik. 2006. *Voyages aux pays du coton. Petit précis de mondialisation*. Paris : Éditions Fayard, 291 p.

Oxfam International. 2002. Cultiver la pauvreté. L'impact des subventions américaines au coton sur l'Afrique. No 30, 42 p. En ligne : http://www.oxfamsol.be/fr/docs/30rapport_coton.pdf. Consulté le 15 juillet 2006.

Parmentier, Stéphane, et Bailly, Olivier. 2005. *Coton. Des vies sur le fil. Agriculture, environnement et conditions de travail*. Halle (Belgique) : Oxfam-Magasins du Monde, 152 p.

Parmentier, Stéphane. 2006a. À la rencontre du coton. Actualisation du livre Coton. Des vies sur le fil. Oxfam Magasin du Monde. 25 p. En ligne : <http://www.omdm.be/Files/media/Force/Coton/Alarencontreducotonoctobre2006.pdf>. Consulté le 12 avril 2007.

Parmentier, Stéphane. 2006b. « Le dumping du coton-fibre : quelle réponse y apporter ? Le sud contre le Nord, ou l'émergence d'un modèle agricole viable aux quatre coins du globe ? ». *BASE Biotechnologie. Agronomie. Société. Environnement*. Vol.10 no 4, p. 299-308.

Perna, T. 2000. « La réalité du commerce équitable ». *Revue du MAUSS*, no15 p. 359-372.

PFCE. 2008. *MEMENTO 2008. Étude comparée de différents systèmes de garantie, commerce équitable, commerce éthique, environnement, responsabilité sociale des entreprises. Plate-forme pour le commerce équitable*. Paris, 151 pages. En ligne www.commerceequitable.org. Consulté le 18 décembre 2007.

Pires, Alvaro. 1994. La recherche qualitative et le problème de la scientificité. Cahier de recherche # 9401c, Département de criminologie, Université d'Ottawa, p. 17.

Qayum, Abdul, Sakhari, Kiran. 2005. Bt Cotton in Andhra Pradesh. A three years Assessment. Deccan Development Society, Andhra Pradesh Coalition of Diversity, Permaculture Association of India, Hyderabad, India. p. 55 En ligne:

[http://www.grain.org/research_files/BT_Cotton - A three year report.pdf](http://www.grain.org/research_files/BT_Cotton_-_A_three_year_report.pdf). Consulté le 19 février 2007.

Quazzo, Caroline, et Eric Meunier. 2003. Des Etats-Unis à l'Inde : le coton transgénique tisse sa toile. *Inf'OGM*, no 40. En ligne <http://www.infogm.org/spip.php?article1061>. Consulté le 9 février 2006.

Raynolds, Laura. T. 2000. «Re-embedding global agriculture : The international organic and fair trade mouvements». *Agriculture and Human Values*, vol.17, p. 297-309.

Raynolds, Laura. T, et M.A Long, M.A. 2007. « Fair/Alternative Trade: historical and empirical dimensions» In *Fair Trade. The Challenge of transforming globalization*, sous la dir. De Raynolds, Laura.T, D.L Murray et J. Wilkinson, p. 15-32. New York : Routledge.

Renard, Marie-Christine. 2005. "Quality certification, regulation and power in fair trade" *Journal of Rural Studies*, vol 21, p. 419-431.

Renard, Marie-Christine. 2003. « Fair Trade : quality, market and conventions" *Journal of Rural Studies*, vol 19, p. 87-96.

Robin, Marie-Monique. 2008. *Le monde selon Monsanto : de la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien*. Montréal : Stanké, 377 p.

Roosen, Nico, et Franscisco van der Hoff. 2002. *L'aventure du commerce équitable, une alternative à la mondialisation par les fondateurs de Max Havelaar*. Saint-Amand-Montrond (Cher) : Éditions JC Lattès, 285 p.

Roukoz, Khalil.2008. «La contribution de l'agriculture biologique au développement durable des pays du Sud: coopérative agricole biologique libanaise». Mémoire, Montréal, Université du Québec à Montréal, 205p.

Roy, Marie-Noëlle. 2006. « Regard sur l'industrie ». In *Guide du vêtement responsable*, Édition 2007, Équiterre, p. 4-5. Montréal : Équiterre.

Roy, Simon. 2003. « L'étude de cas » In *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 4^e Édition, sous la dir de Benoît Gauthier, p. 159-184. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Rundgren, Gunnar. 2004. Currents status of harmonisation in organic trade. Dans le cadre du International Task Force on Harmonization and equivalence in organic Agriculture, Rome, 2004. FAO, IFOAM, UNCTAD. En ligne
«http://www.unctad.org/trade_env/test1/meetings/itf3/Global%20overview%20Conformity%20assessment.pdf» Consulté le 8 septembre 2008.

Russel, Derek, et Jean-Philippe Deguine. 2006. «Durabilité de la culture de cotonniers transgéniques en Chine et en Inde». *Cahiers d'études et de recherches francophones/ Agriculture : le coton des futurs à construire*. Vol 15, no 1, p. 54-59.

Sabourin, Paul. 2003. « L'analyse de contenu ». In *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 4^e Édition, sous la dir de Benoît Gauthier, p. 357-386. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Sainath, Palagummi. 2007. «Vague de suicides et crise de l'agriculture». *Manière de voir, Le monde diplomatique : Réveil de l'Inde*. No 94 (Août-Septembre) p. 32-35.

Savoie-Zajc, Lorraine. 2003. « L'entrevue semi-dirigée ».In *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 4^e Édition, sous la dir de Benoît Gauthier, p. 293-316. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Shiva, Vandana, H. Jafri, Afsar, Emani Ashok et Pande Manish. 2000. *Seeds of Suicide. The Ecological and human Costs of Globalisation of Agriculture*. Research Foundation for Science, technology and Ecology (RFSTE), New Delhi, India, p. 159.

En ligne: <http://www.navdanya.org/publications/seeds-of-suicide.pdf>. Consulté le 13 janvier 2009.

Stiglitz, J-E. 2006. *Un autre monde : Contre le fanatisme du marché*. Fayard, 563 p.

Suppan, Steve. 2007. *La crise du coton de l'OMC et la crise des prix des matières premières*. Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP), Minneapolis, 6p. En ligne :<http://www.iatp.org/iatp/factsheets.cfm?accountID=451&refID=97791>. Consulté le 2 avril 2007.

Sweatshopwatch. S.d. En ligne <http://www.sweatshopwatch.org/>. Consulté le 12 septembre 2007.

Taylor, Peter Leigh. 2005. «In the Market But Not of it: Fair Trade Coffee and Forest Stewardship Council Certification as Market-Based Social Change» *World Development*, Vol, 33, no. 1 pp. 129-147.

Wang, Shenghui, Just David, R, Pinstrip-Andersen Per., 2006. *Tarnishing Silver Bullets: BT technology Adoption, Bounded Rationality and the Outbreak of secondary Pest Infestations in China*, Cornell University. En ligne http://www.grain.org/research_files/SWang_tarnished.pdf. Consulté le 13 mai 2007

Waridel, Laure. 2005. *Acheter c'est voter, le cas du café*. Montréal : Ecosociété, 176 p.

Westermayer, Christina. Geiei Bernward. 2003. *The Organic Guarantee System. The need and strategy for harmonisation and equivalence IFOAM/FAO/UNCTAD*. 149p. http://r0.unctad.org/trade_env/test1/publications/HarmonizationBookwithoutcover.pdf (Consulté le 16 octobre 2008)

Wick, Ingeborg. 2005. *Worker's tool or PR ploy ? A guide to codes of international labour practice*. 4e éditions. Bonn: Friedrich-Ebert-Stiftung et SUDWIND Institut für Ökonomie und Ökumene, 140p.

Willer, Helga; Yussefi, Minou. 2007. *Organic Farming Worldwide 2007: Overview and Main Statistics in The World of Organic Agriculture. Statistics and emerging trends 2007*. IFOAM/FIBL. 259p.

Yin, Robert-K. 2003. *Case study research. Design and methods*. Third edition. London: SAGE Publications. 179p.